
THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

PROCÈS-VERBAUX & MÉMOIRES

ANNÉE 1908



BESANÇON

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE JACQUIN

1909

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

PROCÈS-VERBAUX & MÉMOIRES

ANNÉE 1908



BESANÇON

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE JACQUIN

1909

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

1er TRIMESTRE 1908

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 16 janvier 1908

Présents : MM. le chanoine Rossignot, président ; le commandant Allard, Baille, docteur Baudin, Bourdin, Chipon, Estignard, Giacomotti, Girardot, Guiraud, Hugues, Lambert, docteur Ledoux, Lombart, Mairot, Montenoise, Picot, Pingaud, Roland, le comte de Sainte-Agathe, le vicomte de Truchis, Vaissier, le marquis de Vaulchier ; R. de Lurion, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 1907 est lu et adopté.

La mission Charcot (expédition française au pôle sud), sous l'initiative de l'Académie des sciences, sollicite une subvention, et envoie à l'appui deux brochures, explicatives de son programme scientifique. L'Académie repousse la demande, que son budget ne lui permet pas d'accepter.

L'Académie a reçu en hommage *Le vieux Lons*, revue nouvelle, paraissant tous les deux mois à Lons-le-Saunier.

M. le secrétaire perpétuel lit le rapport de la commission des élections, d'où il résulte qu'il y a deux candidats pour une

place d'académicien résidant, huit candidats pour six places de correspondants comtois, quatre candidats pour deux places de non comtois, et deux candidats pour une place de correspondant étranger.

M. Tavernier donne lecture de son discours de réception sur *La presse bisontine et le gouvernement de juillet*, destiné à la séance publique du 30 janvier.

M. Lambert lit son rapport sur le concours Marmier. La commission conclut à ce que le prix soit partagé, non en raison de l'infériorité des travaux présentés, presque tous importants et sérieusement traités, mais à cause même de leur supériorité.

M. Lambert demande à l'Académie de prendre sur ses fonds disponibles une somme de 100 fr. à ajouter aux 300 fr. du prix Marmier, et d'attribuer 200 fr. à M. Walter, auteur de *L'ancienne administration de la principauté de Montbéliard;* 100 fr. à M. Molines, auteur de *La juridiction des gouverneurs de Besançon*, et 100 fr. à M. Grosrenaud, auteur de *La corporation ouvrière à Besançon* (*XVI*e-*XVIII*e *siècles*).

L'Académie homologue le rapport de M. Lambert.

M. Montenoise lit une pièce de vers de M. Grandmougin, *La source du pays*, destinée à la séance publique.

La séance est levée.

Le président,
Chanoine Rossignot.

Le secrétaire perpétuel,
R. de Lurion.

Séance publique du 30 janvier 1908

Présents : MM. le chanoine Rossignot, président ; le commandant Allard, Bourdin, Boussey, Guichard, Guiraud, Hugues, Lambert, Mairot, Montenoise, le chanoine Payen, Picot, Pingaud, le comte de Sainte-Agathe, Tavernier, le vicomte de Truchis, Vaissier, le marquis de Vaulchier ; R. de Lurion, secrétaire perpétuel.

Mgr l'archevêque de Besançon, M. le général commandant le 7e corps d'armée, M. le premier président de la Cour d'appel, M. le préfet du Doubs, directeurs-nés, M. le maire de la ville de Besançon, académicien-né, s'étaient excusés.

M. le docteur Bourdin représentait M. le président de la Société d'émulation du Doubs, empêché et excusé. M. Roger

Roux, membre correspondant, représentait M. le président de la Société d'émulation de Montbéliard, empêché et excusé.

M. le chanoine Louvot et M. le comte de Menthon s'étaient excusés de ne pouvoir se trouver à la séance ; M. le docteur Dufour, de Lausanne, avait aussi exprimé ses regrets de ne pouvoir se réunir cette année à ses collègues de l'Académie.

Les lectures ont été faites dans l'ordre suivant :

Demandre, ancien évêque constitutionnel du Doubs, par M. le chanoine Rossignot, président.

La presse bisontine et le gouvernement de juillet, discours de réception, par M. E. Tavernier ; réponse de M. le président.

Rapport sur le concours Marmier, par M. Lambert.

A la suite de ce rapport, M. le président a proclamé les noms de MM. Walter, Molines et Grosrenaud, auxquels ont été attribuées une médaille de 200 fr. et deux médailles de 100 fr.

La source du pays, poésie par M. Ch. Grandmougin, lue par M. Montenoise.

A la suite de la séance publique, l'Académie, à laquelle s'étaient joints MM. Baille, le docteur Baudin, de Beauséjour, Chipon, Cretin, Estignard, le docteur Gauderon, Girardot, le docteur Ledoux, le chanoine Panier, Simonin, a procédé aux élections.

Elle a d'abord décidé d'ajourner l'élection d'un membre résidant ; puis elle a élu : membres correspondants comtois, MM. le colonel Frapillon, à Dijon ; Albert Pingaud, consul de France à Helsingfors (Finlande) ; Jules Dufay, notaire honoraire, à Salins (Jura) ; Maurice Pernot, agrégé ès lettres, à Rome (Italie) ; Pointelin, artiste peintre, à Paris ; Gustave Gautherot, docteur ès lettres, à Paris ; membres correspondants non comtois, MM. Arthur Chuquet, membre de l'Institut, et Auguste Béchaux, membre correspondant de l'Institut ; correspondant étranger, M. Joseph Schneuwly, archiviste d'État, à Fribourg (Suisse).

La séance est levée.

Le président,
Chanoine ROSSIGNOT.

Le secrétaire perpétuel,
R. DE LURION.

Séance du 20 février 1908

Présents : MM. le chanoine Rossignot, président ; le commandant Allard, docteur Baudin, de Beauséjour, Chipon, Cretin, Estignard, Giacomotti, Girardot, Hugues, Lambert, docteur Ledoux, Lombart, Mairot, le chanoine Payen, Picot, le comte de Sainte-Agathe, Vaissier, le marquis de Vaulchier ; R. de Lurion, secrétaire perpétuel.

Les procès-verbaux de la séance du 16 janvier et de la séance publique du 30 janvier sont adoptés.

M. le secrétaire perpétuel communique les lettres de remerciement des membres correspondants nouvellement élus.

L'Académie a reçu en hommage les publications suivantes :

M. L. Stouff : *De formulis secundum legem romanam a VII. sæculo ad XII. sæculum ; — Le pouvoir temporel des évêques de Bâle depuis le XIII*e *siècle jusqu'à la Réforme ; — Le régime colonger dans la Haute-Alsace ; — Deux chartes françaises en Dauphiné ; — Les comtes de Bourgogne et leurs villes domaniales* (d'après le cartulaire d'Arbois) ; — *Les origines de l'annexion de la Haute-Alsace à la Bourgogne en 1469 ; — Description de plusieurs forteresses et seigneuries de Charles le Téméraire en Alsace ; — Possessions bourguignonnes dans la vallée du Rhin sous Charles le Téméraire ; — Un recueil de jurisprudence et de coutumes bourguignonnes du XIV*e *siècle ; — Comptes du domaine de Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche, dans la Haute-Alsace.*

M. G. Gautherot : *La république rauracienne*, 2 vol. in-8 ; — *Les relations franco-helvétiques de 1789 à 1792*, 1 vol. in-8.

M. le docteur A. Môny : *Notes d'ambulance, août 1870-février 1871.*

M. Ernest Champeaux : *La compilation de Bouhier et les coutumiers bourguignons du XIV*e *siècle.*

M. le président annonce la mort de M. Stanislas Brugnon, ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, membre correspondant, récemment décédé.

M. Estignard lit une note sur le comte de Mérode, membre honoraire.

M. le secrétaire perpétuel lit la notice de M. G. Girardot sur le peintre Théobald Chartran, membre correspondant.

M. Mairot donne un compte rendu du dernier livre de M. Sahler : *Montbéliard à table.*

M. le commandant Allard fait une communication à propos d'une vieille coutume comtoise, sur la Saint-Valentin à l'Université de Dole.

En raison de l'heure avancée, le rapport de la commission des finances est remis à la séance de mars.

La séance est levée.

Le président,
Chanoine Rossignot.

Le secrétaire perpétuel,
R. de Lurion.

Séance du 19 mars 1908

Présents : MM. le chanoine Rossignot, président ; le commandant Allard, docteur Baudin, de Beauséjour, Bourdin, Chipon, Girardot, Guiraud, Lambert, docteur Ledoux, Lieffroy, Mairot, le chanoine Panier, Picot, Pingaud, Tavernier, le comte de Sainte-Agathe, Vaissier, le marquis de Vaulchier ; R. de Lurion, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 20 février est adopté.

L'Académie a reçu en hommage : *Les oratoriens de France dans le canton de Fribourg aux XVIIe et XVIIIe siècles*, par M. P. Ingold. Fribourg, 1908, 1 broch. de 22 p. in-8 ; et le *Mandement de carême de 1908*, par Mgr l'évêque de Carcassonne.

La prochaine séance de l'Académie est fixée au 9 avril.

M. le secrétaire perpétuel lit le rapport de la commission des finances rédigé par M. le vicomte de Truchis, présentant les comptes du trésorier pour 1907. L'Académie donne décharge à M. le docteur Ledoux, trésorier, et lui renouvelle la mission dont il s'occupe depuis de nombreuses années avec tant de dévouement et de compétence. Elle adopte ensuite le projet de budget pour 1908. Il est ainsi établi :

BUDGET DE 1908

Recettes

Rentes sur l'État	3,140 fr.
Cotisations des académiciens	1,300
Ventes de publications	300
Subvention du conseil général du Doubs, pour maintien de la valeur des prix dans les concours . .	300
Subvention de la ville de Besançon pour indemnité de loyer	150
	5,190 fr.

Dépenses

Pension Suard	750 fr.
Prix à décerner dans les concours	1,300
Impression du bulletin	1,500
Acompte sur impression du tome IX de la collection de Mémoires et Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté. . . .	870
Frais des séances publiques	120
Dépenses d'administration : affranchissements, quittances, chauffage, éclairage, assurance, traitement de l'agent du secrétariat et de la concierge	300
Loyer	350
	5,190 fr.

Le pensionnaire Suard, M. Lapierre, étant décédé le **24** juillet 1907, il n'a pu être procédé à l'élection de son successeur à bref délai, en raison de l'impossibilité de réunir la majorité des membres de l'Académie pendant la période des vacances et de se conformer aux clauses testamentaires.

En sa plus prochaine séance, le 21 novembre, la Compagnie décida de n'élire un nouveau pensionnaire qu'à l'époque habituelle, à la fin d'année scolaire et universitaire, quand les compétitions peuvent mieux se produire et le choix entre les candidats plus judicieusement se fixer sur présentation de leurs titres.

Le concours pour l'obtention de la pension Suard étant maintenu, selon la tradition, à la même date que précédemment et reporté en juin-juillet 1908, la différence entre le versement annuel (1,500 fr.) et celui qui sera effectué en cet exercice ne sera pas profitable à l'avoir social, mais sera affectée au paiement partiel d'un nouveau volume de la collection des Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté (t. IX, Cartulaire du comté de Bourgogne, recueil de chartes tirées des archives du Doubs).

L'Académie déclare le concours pour la pension Suard (1908-1911) ouvert. La publicité est faite dans les journaux. Les candidats devront envoyer leur dossier à M. le secrétaire perpétuel, 22, rue Chifflet, avant le 1er mai (terme de rigueur).

M. Pingaud donne le compte rendu de deux ouvrages : *Louise de Savoie, amours de sainte*, par le marquis Costa de Beauregard, et *Charles Nodier*, par M. Michel Salomon.

M. Allard fait une communication sur *l'infiniment petit et l'infiniment grand*.

M. de Lurion lit la chronique trimestrielle.

L'Académie élit membres de la commission Suard : MM. Baudin, Picot, Pingaud, Guiraud, Bourdin, Boutroux, Mairot.

La séance est levée.

Le président,
Chanoine ROSSIGNOT.

Le secrétaire perpétuel,
R. DE LURION.

NOTICES

Notice sur Théobald CHARTRAN, peintre, membre correspondant

Par M. Georges GIRARDOT, membre correspondant

(Séance du 20 février 1908)

Le 18 juillet 1907, mourait à Paris le peintre Théobald Chartran, ancien prix de Rome, sociétaire hors concours de la Société des artistes français, officier de la Légion d'honneur, membre de l'Académie de Besançon, qui l'avait élu le 29 janvier 1904.

Ces titres honorifiques font de Chartran un personnage assez important pour que la ville de Besançon qui le vit naître, et l'Académie qui se l'associa, gardent son souvenir et le placent au rang de leurs célébrités.

Sa famille n'était pas originaire de Franche-Comté; mais son père était conseiller à la Cour de Besançon, au moment de la naissance de Théobald, en 1849. C'est au lycée de Besançon qu'il fit ses premières études. Ses condisciples sont encore nombreux qui se souviennent de ce camarade doué d'une vive intelligence et d'une constante gaieté. Il ornait déjà, à cette époque, ses cahiers et les marges de ses livres de charges et de caricatures, où les têtes de ses professeurs avaient une large part. Jeune homme, il renonça au droit et à la carrière que son père aurait, sans doute, voulu lui voir suivre, pour entrer à l'École des beaux-arts, dans l'atelier de Cabanel.

De même qu'au lycée de Besançon, il laisse à cette école le souvenir d'un excellent camarade, grand boute-en-train et faiseur de charges, des plus intelligents, sinon très travailleur : « Chartran ! votre compatriote ! me disait un de ses collègues, vous me surprenez, je le croyais du Midi. » Sa grosse voix et

son exubérance pouvaient en effet donner le change. A l'atelier, il travaillait vite, avait rapidement terminé l'étude en train, ne la poussant pas à fond, il se contentait de l'aspect heureux qu'il savait mettre dès le début dans ses œuvres.

Lorsqu'il fut en loge pour le prix de Rome, il continua cette même méthode. Il présenta d'une manière habile et intelligente son morceau de concours : *La prise de Rome par les Gaulois*, qu'il termina très vite, après quoi il s'amusa à faire le portrait des gardiens qui circulaient dans le couloir. Il peignit même sur le mur de ce couloir une sorte de fresque très enlevée et cependant supérieure à beaucoup de ses tableaux, représentant le gardien chef majestueusement assis sur un siège antique, entouré des autres gardiens et dominant de son importance les humbles logistes. Cette peinture murale était restée en place jusqu'à ces années dernières ; peut-être est-ce à cause de l'indécence de certains attributs qu'on la fit disparaître.

C'est en 1872 que Chartran exposa pour la première fois ; et pour ses débuts, le tableau qu'il envoya fit une grande impression : *Le corps de Mgr Darboy exposé en chapelle ardente au palais de l'archevêché de Paris, juin 1871.*

Ses principales œuvres ensuite furent : Salon de 1874, une *Jeanne d'Arc ;* en 1875, *Angélique et Roger ;* en 1876, *Jeune fille d'Argos au tombeau d'Agamemnon.*

En 1877, il remportait le prix de Rome, et la même année obtenait une médaille de troisième classe au Salon avec un *Martyre de saint Saturnin*, pour l'église de Champigny-sur-Marne.

Étant à la villa Médicis en 1880, il envoie au Salon *Une joueuse de mandore*, et en 1881 un tableau intitulé : *Le cierge*, une de ses meilleures œuvres, pour laquelle il obtint une deuxième médaille.

Je ne citerai que pour en garder le souvenir ses principaux Salons, passant sous silence de nombreux portraits qu'il y envoyait presque chaque année.

En 1883, il expose une de ses meilleures toiles, pleine de poésie et de charme : *La vision de saint François d'Assise.*

Les années suivantes, outre des portraits, parmi lesquels on peut citer ceux de *Mlle Reichemberg, de la Comédie française*, et de *Mounet-Sully en Hamlet*, ce sont des panneaux décoratifs. En 1885 : *Les fiançailles*, décoration pour une mairie ; en 1886 : *Un plafond* pour la mairie de Montrouge ; en 1888 : *Vincent de Beauvais et Louis XI à l'abbaye de Royaumont*, panneau décoratif pour l'escalier de la Sorbonne ; en 1889, pour le même

escalier : *Ambroise Paré pratiquant la ligature des artères sur un amputé, au siège de Metz de 1553*. Ces décorations furent assez critiquées. En cette même année 1889, il obtint une médaille d'argent à l'Exposition universelle, et l'année suivante il fut fait chevalier de la Légion d'honneur.

Viennent ensuite des portraits officiels : en 1892, *Sa Sainteté Léon XIII;* en 1893, *M. Lozé, préfet de police;* en 1894, *M. Carnot, président de la République;* puis les portraits d'hommes célèbres, d'acteurs et d'actrices, parmi lesquels ceux de *M*[lle] *Brandès,* alors au Vaudeville, et de *Sarah Bernhardt* (1896) dans le rôle de Gismunda.

En 1894, la vie de saint François d'Assise le séduit encore, et il envoie au Salon son tableau du *Saint chantant au labour* le si beau cantique au soleil :

Laudate si mi signore per sora nostra terra
La quale ne sustenta et governa
Et produce diversi fructi con coloriti fiori et herba, etc.

C'était un tableau d'une belle ampleur et bien compris.

En 1897, il expose *les Matines à la Grande Chartreuse,* une de ses bonnes toiles. Puis commence la série de ses portraits faits en Amérique : le portrait *du juge Bennette,* doyen de l'Université de Boston.

En 1893 : *La chanson de l'épée de Siegfried.*

En 1901 : *Le cardinal de Richelieu et l'Éminence grise,* bon tableau et bien arrangé. Puis, à partir de cette époque, les portraits de personnages américains : en 1902, *Mrs et Miss Roosevelt;* en 1903, *le président Roosevelt.* Cette même année, on lui donne la rosette d'officier de la Légion d'honneur.

En 1904 : le portrait du *cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore,* et un grand tableau commandé par l'État pour les galeries historiques de Versailles : *Cérémonie du centenaire de Victor Hugo au Panthéon.*

Enfin, en 1906, son dernier portrait intéressant : celui du *Maharajah de Kapurthala,* tout rutilant d'or et de pierreries.

Sur le talent de Chartran, ses contemporains portent un jugement à peu près unanime : son art était très spirituel, mais trop superficiel. Il était doué d'une excessive facilité et d'une très grande intelligence, qui se manifestaient dans la manière habile, souvent pleine de goût et de charme, de présenter ses sujets. Son dessin seulement facile, tout en étant élégant, tournait un peu à la calligraphie et manquait de caractère. Sa peinture, tout à fleur

de toile et peu travaillée, n'avait pas les qualités de matière et de touche qu'on prise tant aujourd'hui. Il ne faut donc pas s'étonner que la jeune école, tout enamourée des truculences de pâte et des crépissages impressionnistes, l'ait profondément dédaigné. Un jour peut-être, quand le pendule qu'est la mode sera dans son oscillation revenu au sens contraire, appréciera-t-on beaucoup son genre de facture. Comme portraitiste, la manière agréable et le goût qu'il mettait dans l'arrangement de ses portraits lui avaient acquis une assez grande célébrité qui le faisait rechercher de gens que ses défauts ne touchaient pas. Puis, il avait, aux yeux de ces mêmes personnes, un avantage très apprécié de celui qui pose, c'est qu'il faisait très rapidement un portrait. Fort recherché, à cause de cela sans doute, par les Américains pour qui toujours : *Times is money*, il passait souvent l'Atlantique, et peut-être la vie surexcitée qu'on mène en Amérique n'est-elle pas une des moindres causes de sa mort survenue à un âge où la plupart des peintres sont encore en pleine force de production.

Je passerais sous silence la vie privée de Chartran si nous n'avions à regretter qu'il n'ait pas suivi davantage les exhortations de sa mère. Cette excellente femme se sacrifia toute sa vie pour procurer à son fils l'argent dont il eut toujours un si ardent besoin. S'il eût écouté les conseils maternels, au lieu du train de maison auquel il avait été amené, il se fût contenté d'une vie relativement modeste, en tous cas conforme à ses ressources ; et, par le travail et la recherche approfondie de son art, il fût arrivé à acquérir ce qui lui manquait, une belle facture, un beau métier de peintre, qui, joint aux qualités remarquables qui lui étaient échues naturellement, eussent fait de lui un des premiers peintres de notre époque.

COMPTES RENDUS

Amours de sainte. Mme Loyse de Savoie, récit du XVe siècle, par le marquis Costa de Beauregard, de l'Académie française. — Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1907, 1 vol. in-12 de 281 p.

Par M. L. Pingaud, secrétaire perpétuel honoraire

(Séance du 19 mars 1908)

Le nom de Louise de Savoie n'est pas en bonne place dans l'histoire de France. Il rappelle une femme d'État ambitieuse, prodigue, quelques-uns ajoutent tant soit peu hérétique, qui exerça une influence fâcheuse sur le règne de son fils François Ier. Loin de Paris, dans la région jurassienne, il a été porté, à la même époque, par une princesse de même origine, mais d'un tout autre caractère, devenue canoniquement bienheureuse en 1839. M. le marquis Costa de Beauregard s'est épris à distance de cette figure hiératique, à demi effacée, même dans l'histoire religieuse. Il l'a entrevue dans le portrait contemporain tracé par Catherine de Saulx, qui est pour la fille du duc Amédée IX ce que le livre de Joinville est pour saint Louis de France, et il a essayé de faire connaître, à l'aide de renseignements glanés çà et là dans les documents locaux et postérieurs, tout ce que la mémoire des hommes a conservé d'elle.

Par son esprit, par sa méthode de composition et les formes de son style, le biographe de Henri Costa, du comte de Virieu et du roi Charles-Albert rappelle ici l'auteur de la *Sainte Élisabeth de Hongrie*, ce chef-d'œuvre de la littérature hagiographique d'il y a trois quarts de siècle. Toutefois il n'a pas cédé comme Montalembert à la tentation de placer sa « chère sainte » au premier plan d'un tableau où toute l'époque est passée en revue; il l'a maintenue sous l'horizon restreint du pays où elle a vécu et qui fait partie du nôtre. Fille de Savoie par son père, fille de France par sa mère Yolande, la bienheureuse Loyse grandit au milieu des querelles de famille et des guerres civiles qui tantôt mirent aux prises entre eux les princes de Savoie et tantôt les entraînèrent dans les affaires de la Bourgogne, de la France et des cantons suisses. Nous assistons avec elle de loin aux défaites de Charles le Téméraire, nous la suivons ensuite dans sa pri-

son du château de Rouvres, puis à deux reprises dans la triste cour de son oncle le roi Louis XI, à Plessis-les-Tours.

Son mariage, à dix-sept ans, avec Hugues, le chef de la grande famille de Chalon, fut une des combinaisons politiques par lesquelles le roi de France voulut assurer la réunion de la Franche-Comté à son domaine. Le hasard en avait fait d'avance une union conforme aux vœux des deux conjoints et pleinement assortie. Aucun enfant ne survint, mais une affection mutuelle et profonde l'embellit durant onze ans. Par cette partie de sa vie, malheureusement peu connue des contemporains, Loyse de Savoie appartient à l'histoire de notre pays. Elle passa à Nozeroy au milieu des pompes d'une cour féodale, mais d'une cour qui ressemblait par beaucoup de côtés à un couvent (p. 165). A côté du jeune couple, nous voyons du moins ici mis en relief le profil d'un vieux serviteur, au nom bien comtois, Pierre de Jougne, l'homme de confiance du comte Hugues, qui continua son œuvre de dévouement envers la veuve. Sous sa garde, Loyse de Savoie s'achemina vers le couvent des Carmélites d'Orbe; elle s'y ensevelit, en disciple posthume de sainte Colette, et y mourut en 1503. Ses restes, ramenés à Nozeroy lors de l'invasion bernoise et protestante dans le pays de Vaud, sont allés rejoindre, seulement après trois siècles, à Turin, ceux des bienheureux de sa maison.

Pour écrire cette biographie, M. Costa de Beauregard a procédé comme ces peintres qui se sont imposé, par caprice d'artiste, la tâche de reconstituer, autour d'un texte pieux, l'illustration d'un manuscrit du moyen âge. Il a rédigé un « récit du xve siècle », suivant la promesse de son titre, y multipliant les mots et les tours de phrase archaïques empruntés aux vieux chroniqueurs. Puis il a jeté çà et là — ceci est sa note personnelle — quelques descriptions composées d'après ses impressions de voyageur, celle du Jura vu de Thonon ou d'Evian (p. 57), de Nozeroy et de ses ruines (p. 39 et 159); il a raconté son pèlerinage à Orbe (p. 202), où il a évoqué l'image de la bienheureuse sur des ruines muettes et au milieu d'un peuple devenu étranger à sa foi. Il a joint à son volume des notes abondantes, précisant les emprunts faits par lui aux historiens de notre région. Son récit authentique, avivé par des couleurs et des reflets de légende, trouvera certainement, parmi les amis des hommes et des choses d'autrefois, beaucoup de lecteurs sympathiques en Franche-Comté.

Charles Nodier et le groupe romantique, par M. Michel Salomon. — Paris, Perrin et Cie, 1 vol. in-12 de xii-314 p.

Par M. L. Pingaud, secrétaire perpétuel honoraire

(Séance du 19 mars 1908)

M. Michel Salomon s'est attaché surtout dans ce volume à peindre Charles Nodier durant les vingt dernières années de sa vie, sur le seuil hospitalier où le bibliothécaire de l'Arsenal accueillait les maîtres de la littérature nouvelle. Son tableau est bien composé, ferme de dessin et riche en couleurs. Pour en rajeunir et en varier les expressions, il a usé de nombreux documents communiqués par les descendants de son héros, nous permettant de revivre d'une façon plus intime avec les réformateurs littéraires d'alors et aussi avec leur hôte, le tuteur paternel du premier romantisme, celui des *Méditations*, des *Odes et Ballades* et d'*Eloa*.

Charles Nodier, avant d'attirer à lui les *jeunes* de son époque, avait été, dès son enfance et dans son coin de province, une sorte de prince et de porte-parole de la jeunesse bisontine. Weiss a écrit de lui quelque part : « Au lieu de passer ses soirées dans ce qu'on appelle le monde, il les passait presque toutes avec des amis de son âge qui partageaient ses goûts littéraires et dont la plupart n'étaient pas plus riches que lui. De longues et délicieuses causeries dans un obscur café pendant l'hiver, en été dans une brasserie hors de la ville, remplissaient tous les moments qu'il ne donnait pas à l'étude. Quelques cruchons de bière, un morceau de pain qu'il saupoudrait de sel étaient pour nous un souper qu'il a regretté plus d'une fois.... Il s'essayait par des improvisations sur un thème connu dans l'art si difficile de narrer que peu de personnes possèdent au même degré. Son bienveillant auditoire lui prêtait une attention dont il était intérieurement flatté et qui lui commandait de nouveaux efforts pour la prolonger.... » C'est bien là le même homme qui, vingt-cinq ans plus tard, appuyé contre sa cheminée, sous le regard de sa femme et de sa fille, émerveillait ses auditeurs par ses improvisations sur toutes sortes de sujets et puisait dans son imagination, servie par une parole pénétrante, d'innombrables moyens de faire croire à son universelle compétence. A l'entendre, il est vrai, on le croyait peut-être de moins en moins, mais on l'aimait de plus en plus, et c'est ainsi que depuis 1825 jusque vers 1840, il réunit autour de lui les hommes d'esprit et d'origine si divers

dont M. Michel Salomon fait défiler la série devant nous, celui-ci avec une lettre amicale, celui-là avec une pièce de vers.

Parmi les noms des familiers ou des passants, retenons ici seulement ceux des Comtois; cela forme, dans un jardin déjà bien bigarré, une plate-bande aux couleurs les plus variées. En première ligne se montrent les deux Dieux du nouveau Parnasse: l'un originaire de la « grande judicature » de Saint-Claude, l'autre né par hasard à Besançon; puis derrière eux les utopistes constructeurs de cités idéales, Fourier et Considérant; les artistes comme Jean Gigoux et même des étrangers devenus par circonstance des compatriotes de Nodier, Mme d'Estournelles de Constant, née Suisse et calviniste; le préfet Debry, né Picard ; le sous-préfet de Ronjoux, né Breton ; presque tous se rattachant à l'auteur de *Trilby* par le souvenir d'anciennes relations. Xavier Marmier et Édouard Grenier, qui parurent cependant à l'Arsenal, manquent au groupe reconstitué par M. Michel Salomon. On y retrouve en revanche Francis Wey, qui survécut à la dispersion pour rédiger en style narratif l'oraison funèbre de leur maître à tous.

Ce tableau se présente à nous entre une biographie de Nodier et un exposé critique de son œuvre. La biographie n'est qu'une esquisse, et pour cause, les papiers de famille ne se rapportant, sauf une exception, qu'aux années finales. Pendant la période agitée et errante, celle de la jeunesse, Nodier ne s'est encore révélé que par les lettres, souvent non datées, de ses amis, publiées à diverses époques, ainsi que par les détails souvent suspects semés dans des *Souvenirs*. « Avec ce distrait, nous ne sommes jamais sûrs, » avoue M. Michel Salomon à la première ligne de sa première page. Est-ce pour cela qu'il a laissé échapper une interversion chronologique qui constitue une erreur de fait? Il suppose, en effet, que le voyage de Nodier adolescent à Strasbourg est postérieur au séjour à la campagne près de Girod de Chantrans. Or il se trouve que Nodier, par extraordinaire, a daté avec précision l'un et l'autre. Il se montre arrivant à Strasbourg dans les premiers jours de décembre 1793 et aussi quittant Novillars le 12 octobre 1794. Si je cite cette petite inexactitude, c'est pour constater en même temps que M. Salomon a usé avec ingéniosité et adresse des renseignements glanés par lui dans les correspondances du temps, sans se dissimuler les lacunes et les incertitudes demeurées inévitables. Les citations des lettres de Nodier père nous font entrevoir une physionomie d'homme public, sinon sympathique, du moins intéressante. L'ancien président

du tribunal criminel sous la Terreur fut un père faible, mais tendre, confiant, malgré ses déceptions personnelles, dans les talents et la réputation future de son fils.

La troisième partie du volume nous fait voir successivement en Charles Nodier le philologue et le critique (sans oublier le naturaliste), l'historien (?), le conteur et le poète, enfin l'écrivain. Somme toute, ce fut un curieux qui butina dans tous les genres et ne se montra supérieur que dans le conte et l'article de journal. Il ébaucha des tragédies dans sa jeunesse et collabora dans son âge mûr à un mélodrame. Il s'occupa d'entomologie et brigua, entre deux romans, une chaire à la Faculté des sciences de Besançon. Comme narrateur historique, il méprisa les faits et estima la vie, dans les tableaux du passé, bien supérieure à la vérité. M. Salomon a fait valoir et comprendre cette variété d'aptitudes en s'aidant de citations bien choisies. Il a passé un peu vite sur Nodier « homme politique » et sociologue. Comme a dit encore Weiss, cet esprit voyageur à outrance n'a jamais eu « aucune opinion arrêtée sur la forme du gouvernement ni sur les institutions qui conviennent à un grand peuple séduit par les utopies de quelques déclamateurs des clubs; il les mettait en avant sans conviction et ne les soutenait qu'autant qu'il fallait pour animer la discussion. » Il eût été toutefois intéressant de suivre de plus près ce lettré de pure race dans l'inconstance désintéressée de ses opinions politiques, déclamant au club à l'âge où l'on bégaie encore en public, sauf à jeter ultérieurement l'anathème sur les « janissaires », les « septembriseurs », sur « la tyrannie populaire, la pire de toutes » ; auxiliaire de Fouché avant de défendre la politique des *ultras;* bref obéissant à son imagination vagabonde selon les temps et les circonstances et, au milieu de toutes ses inconséquences, demeurant (c'est ici M. Michel Salomon qui reprend la parole) « le plus aimable des hommes et des écrivains. »

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon

PROGRAMME DES PRIX

Qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1908 et 1909

Prix a décerner en 1908

1° **PRIX D'ÉLOQUENCE** (subvention du Conseil général du Doubs, 300 fr.)

Sujets proposés (au choix des concurrents) : 1° Une étude littéraire sur un orateur, un poète, un philosophe, un jurisconsulte, un artiste, un économiste ou quelque autre homme éminent du XIXe siècle, originaire de Franche-Comté. — 2° Les peintres paysagistes en Franche-Comté. — 3° Les journaux et les revues en Franche-Comté pendant le XIXe siècle.

2° **PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE** (fondation Veil-Picard, 400 fr.)

Sujets proposés (au choix des concurrents) : 1° Histoire du quartier d'Arènes, Battant et Charmont dans la ville de Besançon, pendant le dernier siècle : population, occupations, mœurs et coutumes, commerce et industrie, travaux de voirie : leurs conséquences, disparition de certaines industries, détour du courant commercial. — 2° Etudier la naissance, les développements et la situation actuelle de l'industrie horlogère dans les montagnes du Doubs, et en particulier dans les cantons de Maîche, du Russey et de Morteau. L'herbager horloger en fabrique collective ; l'ouvrier en manufacture : conditions familiales et économiques; profits et salaires ; utilisation des forces naturelles, moteurs électriques; échanges et relations avec la Suisse. — 3° De la nécessité pour l'industrie horlogère bisontine de développer son exportation. Etat comparé des exportations suisse et française, et conclusions à en tirer. Indiquer les voies et moyens qui permettront de vendre les

montres de Besançon sur les marchés étrangers. — 4° Etudier les relations commerciales de la Franche-Comté et de la Suisse au siècle dernier. Tarifs et droits de douane. Traités de commerce. Produits échangés : leur nature et leur importance. Emigration ouvrière d'un pays dans l'autre.

Prix a décerner en 1909

1° PRIX D'HISTOIRE OU D'ARCHÉOLOGIE (prix Weiss, augmenté d'une subvention du Conseil général du Doubs, 500 fr.)

Ce prix sera décerné au meilleur mémoire, soit sur un sujet d'histoire franc-comtoise (étude sur une époque d'histoire générale, histoire des institutions, monographie d'une ville, d'un bourg, château, chapelle, abbaye, généalogie d'une famille illustre, publication de documents précédée d'une étude-préface), soit sur un sujet important d'archéologie ou un groupe de monuments archéologiques appartenant à la province.

2° PRIX DE POÉSIE (subvention du Conseil général du Doubs, 200 fr.)

Ce prix sera décerné à la meilleure pièce de poésie, l'Académie laissant les concurrents libres de choisir leur sujet, d'adopter le genre et le rythme qui leur conviendront le mieux, et exigeant seulement que le sujet choisi se rattache, par un intérêt sérieux, à l'histoire et au sol de la province.

Pour les prix qui précèdent, les concurrents ne signeront point leurs manuscrits ; ils y attacheront seulement une devise, qui sera reproduite au dos d'un billet cacheté, contenant leur nom et leur adresse.

Les ouvrages destinés aux concours de 1908 devront être parvenus francs de port, au secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 1er avril 1908, et ceux destinés aux concours de 1909, avant le 1er avril 1909. Ces termes sont de rigueur.

Prix annuels

PRIX MARMIER (300 fr.)

Ce prix est décerné, *chaque année*, conformément au testament de M. Xavier Marmier, « à l'auteur d'une étude sur la Franche-Comté, spécialement sur les anciens monuments, les anciennes

coutumes de cette province, ses traditions populaires, ses dialectes villageois. »

Les ouvrages présentés pour le prix Marmier peuvent être manuscrits ou imprimés.

Ils devront parvenir au secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er décembre de chaque année.

PRIX JEAN PETIT (300 fr.)

Ce prix est décerné, *chaque année*, conformément au testament de M. Jean Petit, pour récompense dans un concours de composition historique, en peinture ou en sculpture (alternativement), sur un sujet puisé dans l'histoire de la Franche-Comté. La date et les conditions du concours sont publiées avant le 1er mai. En 1908, sculpture ; en 1909, peinture.

Les ouvrages présentés aux divers concours doivent rester dans les archives ou dans la bibliothèque de l'Académie.

D'après une décision de l'Académie du 30 janvier 1901, les lauréats qui publieront leurs travaux ne pourront y faire figurer la mention : « Couronné par l'Académie » que s'ils ont obtenu l'intégralité du prix.

Le secrétaire perpétuel.

DEMANDRE

ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL DU DOUBS

Par M. le Chanoine ROSSIGNOT

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 30 janvier 1908)

MESSIEURS,

Je ne vous apporte pas une biographie, je vous présente un portrait : celui d'un prêtre franc-comtois qui n'a pas été sans renom dans la ville et la province. Je veux parler de l'abbé Demandre, né à Saint-Loup-sur-Sémouse en 1739, docteur en théologie, professeur et préfet des études au collège de Besançon après l'expulsion des Jésuites (1766), curé de Saint-Pierre (1773), député du clergé à l'Assemblée nationale, évêque constitutionnel du Doubs (1798), enfin curé de Sainte-Madeleine où il est mort en 1823. Il est le premier des trois curés qui ont desservi cette paroisse pendant tout le dernier siècle (1802-1894). Le style, c'est l'homme. Je prendrai donc beaucoup dans ses lettres et un peu dans celles de ses correspondants les traits qui le caractérisent. Mais, pour les mieux saisir, il faut considérer d'abord le petit cercle d'amis qui les échangent [1].

---

(1) Je dois à M. Gazier, le distingué bibliothécaire de Besançon, la plupart de ces documents. Ils sont sa propriété et il a bien voulu me les communiquer.

Le premier est Grégoire, ancien évêque de Blois, membre de toutes les assemblées politiques qui se sont succédé pendant la Révolution, vrai patriarche de l'Église constitutionnelle en général et de celle de Besançon en particulier.

Viennent ensuite : Grappin, ex-bénédictin, très érudit ; puis, Seguin, chanoine de Sainte-Madeleine, devenu évêque du Doubs après la constitution civile du clergé. Faible de santé et de caractère, il se rendit lui-même justice et donna sa démission. L'évêque voisin du Jura était Moïse, homme jaloux, acariâtre, insupportable à ses collègues qui l'auraient déposé, s'ils l'avaient pu, et ne réussirent qu'à empêcher son avancement. Moins élevé en dignité et plus considérable par son influence, Roy, ex-oratorien et curé de Saint-Maurice, gouverna le diocèse après l'exil de Mgr de Durfort et la démission de Seguin. Il présidait, sous le titre de vicaire épiscopal, un conseil d'administration appelé le presbytère. A côté de ces personnages, un jeune curé de campagne, Vernerey, du Luhier, n'était pas moins remarquable, par son intelligence, ses connaissances et sa distinction. Comme il n'était pas sorti de sa modeste position, l'archevêque Claude Lecoz essaya de l'en tirer pour le faire entrer, avec ses opinions, au grand séminaire. Mais les élèves ayant déserté son cours, il dut renoncer à l'enseignement.

Tel est le milieu dans lequel Demandre tient le second rang, le premier restant sans conteste à Grégoire.

Tous ces hommes ont été diversement jugés, moins sur leurs qualités et leurs défauts que suivant les opinions de leurs juges.

Entre eux, ils s'aiment et s'estiment. Les épithètes de *cher*, *digne*, *honoré*, *vénérable*, *révérendissime*, qu'ils se prodiguent, sont l'expression vraie de leurs sentiments. Ils ne les oublient que pour sacrifier un instant à la mode,

quand elle exige, au nom de l'égalité, qu'on soit simple *citoyen* et qu'on se *tutoie*, par fraternité.

Dans le parti adverse, les insermentés tenaient pour schismatiques tous les constitutionnels, et les enveloppaient dans un même anathème ; ils condamnaient sans réserve leur conduite et leurs intentions, en parlaient avec une sévérité qui touchait à l'injustice et les fuyaient comme des lépreux.

Dans le peuple, ceux dont l'ignorance confondait la révolution avec l'Église admiraient tout dans leur vie et dans leur mort.

Enfin, les gens impartiaux, sans se prononcer sur l'orthodoxie de leur cause, estiment encore que beaucoup l'ont servie de bonne foi ; bien mieux, qu'ils l'ont fait valoir par leurs mœurs, leur science et leurs travaux.

Voyons maintenant la part qui revient à Demandre dans cet excès d'honneur ou cette indignité.

Les sept années qu'il passa au collège ajoutèrent beaucoup aux connaissances qui lui avaient valu le doctorat en théologie, et son érudition lui fit pardonner sa jeunesse quand il fut nommé à la cure de Saint-Pierre.

La Révolution vint l'y prendre pour l'envoyer à l'Assemblée nationale. Elle n'en fit pas un orateur, car il ne prononça qu'un discours : c'était pour expliquer son vote de la constitution civile du clergé. Mais il travaillait volontiers dans les comités. Beaucoup de représentants du peuple, aussi muets et moins laborieux, se croient fidèles à leur mandat. Sans être un écrivain, Demandre ne resta pas étranger à divers ouvrages publiés de son temps. Le docte Bergier lui avait confié, peu avant sa mort, deux œuvres théologiques [1]. Il en rend compte à Seguin et

(1) Sur la miséricorde divine et la rédemption.

conclut que « le temps n'est pas encore favorable à l'impression des livres de piété (1). »

Le savant curé du Luhier avait composé un catéchisme vivement attaqué par les réfractaires; Demandre se charge de le défendre; il prétend que tout n'y est pas dit, mais que ce qu'il contient est suffisant. Quant à certain chapitre particulièrement incriminé, « il contrarie, dit-il, les prétendus principes d'une secte mourante, mais il faut laisser crier (2). » Il justifie plus longuement un autre ouvrage du même auteur, à qui on reprochait de n'avoir point parlé de la nécessité de la révélation; il semble même y avoir collaboré, car, après une discussion au moins subtile, il conclut en ces termes : « Si on continue à attaquer l'ouvrage, nous serons forcés de dire les raisons pour lesquelles nous ne nous sommes pas servis de cette preuve (3). »

Quand il contredit, il est très affirmatif; les mots *évident*, *incontestable*, *absurde*, reviennent aisément sous sa plume; au contraire, quand il est lui-même attaqué, il devient indécis, et semble toujours plaider les circonstances atténuantes. Écoutons-le, justifiant son serment, dans une lettre à la municipalité de Besançon (10 janvier 1791) :

« J'ai eu, messieurs, l'honneur de vous adresser l'acte authentique de ma prestation de serment. Cette démarche a pu m'attirer des censures amères de la part des uns et peut-être des applaudissements de la part des autres. Je suis aussi insensible aux traits satiriques qu'on lancera contre moi qu'aux louanges qu'on pourrait me donner. Je ne cherche que le bien et n'ai pas d'autre intention. Il peut arriver que des âmes faibles, induites en erreur,

---

(1) 18 thermidor an IV.
(2) A Grégoire, 11 pluviôse an VIII.
(3) Au même, 9 ventôse an VIII.

soient scandalisées de ma conduite ; c'est pourquoi je me fais un devoir d'en rendre compte à mes concitoyens, et surtout à mes paroissiens ; j'ose même me flatter qu'aucun homme impartial ne me condamnera. S'il existe une diversité d'opinions au sujet du serment, c'est qu'il me semble qu'on n'a pas saisi le vrai point de la difficulté.... L'Assemblée n'exige pas une adhésion d'opinion à ses décrets, mais que l'on s'y soumette et que l'on obéisse. Elle ne veut pas ôter au Souverain Pontife son autorité, elle qui le regarde comme le chef visible de l'Église, et son siège comme le centre de l'unité.... Je le demande, sont-ce là des dispositions schismatiques? Lorsqu'elle a décrété une nouvelle circonscription des diocèses, elle n'empêche pas que ceux qui sont chargés du soin des âmes ne prennent toutes les précautions que les règles de l'Église peuvent prescrire pour que cette organisation soit confirmée par l'autorité spirituelle. L'Assemblée a présumé de toutes ces formalités, mais elle ne les exclut pas. C'est ce qui a déterminé notre auguste monarque à recourir au Saint-Siège. L'établissement du presbytère n'est pas contraire aux lois de l'Église ; il est plutôt conforme à son ancienne discipline. Quoique, selon les décrets, l'évêque soit obligé de suivre l'avis de la majorité, c'est toujours lui qui prononce, qui refuse ou approuve. Il n'est donc pas subordonné à son conseil.... Si le mode des élections aux évêchés et aux cures n'est pas aussi conforme à l'ancien usage de l'Église qu'il pourrait l'être, les membres du clergé de l'Assemblée nationale savent bien comment les choses se sont passées. L'Assemblée n'a pas eu l'intention de toucher au spirituel, de soustraire les pasteurs à la juridiction de l'Église, bien moins encore de l'usurper. Elle n'a prétendu faire qu'une organisation purement civile. L'adhésion des premiers pasteurs y mettrait le complément dans l'ordre spirituel.... Le bien de la religion, la paix et la tranquillité de l'État dépendent de leur

adhésion.... Pourquoi voudrait-on égarer les fidèles? pourquoi chercherait-on à leur persuader que la religion est en danger, tandis qu'on a à sa disposition les moyens de tout rectifier?.... Nous sommes dans la cruelle alternative ou d'exciter le trouble et d'exposer la religion en refusant le serment, ou de passer, peut-être, en le prêtant, sur quelques règles de discipline dont le maintien ne dépend pas de nous. Je demande au moraliste le plus sévère : des deux maux quel est celui qu'on doit choisir ? c'est sans doute le moindre, celui dont les suites sont plus faciles à réparer. Tels sont les motifs sur lesquels, mes collègues du diocèse et moi, nous nous sommes appuyés.... Si le refus du serment occasionnait du trouble dans l'État, peut-être l'effusion du sang ; si la religion en éprouvait quelques échecs, je déclare que je suis innocent de tous ces malheurs, et j'aurai la triste consolation de n'y avoir pas participé. »

Ces subtilités n'ont convaincu personne, pas même leur auteur, qui écrivait plus tard: « Nous ne gagnerons les fidèles à notre opinion que lorsque nous aurons un aveu, ou que les brefs sont faux, ou que le Souverain Pontife a été trompé sur le sens de la constitution du clergé de France. Le commun des hommes n'est pas fait pour sentir la force de nos raisons (1). » Comme tous les censurés par le Saint-Siège, il en appelle au pape mieux informé, c'est-à-dire ramené à son propre sentiment.

Le caractère de Demandre était hésitant, comme son langage. Ainsi on l'a vu s'opposer, puis consentir à la division de notre province en trois départements; blâmer, puis justifier la vente des biens du clergé; refuser de renier son sacerdoce, mais renoncer à ses fonctions. C'est la théorie du juste milieu qui est un équilibre instable.

En 1797, l'évêque démissionnaire du Doubs, Seguin, ne

(1) 18 thermidor an IV.

voulait à aucun prix rester sur son siège où ses amis s'obstinaient à le maintenir. A son défaut, on proposait Moïse, évêque du Jura, qui aurait volontiers quitté Saint-Claude pour la métropole, mais que les évêques de la province refusaient de promouvoir; quelques prêtres distingués du diocèse, choisis naturellement dans le clergé constitutionnel, pouvaient aussi prétendre à l'épiscopat. Dans toutes ses démarches et sa correspondance, Demandre s'occupe un peu de Seguin, beaucoup de Moïse, rarement d'autres prêtres, il ne parle jamais de Roy ni de lui-même. Roy, le plus indiqué par ses fonctions, ne pouvait être présenté; à tort ou à raison, tout le clergé lui aurait refusé ses voix. Demandre veut Seguin malgré lui, Moïse malgré ses pairs; il récuse les candidats franc-comtois comme trop jeunes et les étrangers comme intrus. Et il ne paraît pas s'apercevoir que, de toutes ces candidatures, il ne laisse debout que la sienne. Il n'avait pourtant pas oublié que, le 13 mars 1791, elle avait été posée dans la Haute-Saône et réuni 86 suffrages contre 236 donnés à Flavigny, curé de Vesoul, qui fut élu.

Bien que la démission de Seguin fût irrévocable, Roy, Cognet, son secrétaire, et Demandre en appelaient au jugement de Grégoire (1). « Ce serait, disaient-ils, augmenter la division entre nous et les dissidents. Comme ils sont les plus nombreux, on nommerait un des leurs. Celui-ci ne voudrait pas communiquer avec les évêques constitutionnels, non plus que les prêtres de son parti. » On voit que, suivant ces messieurs, les suffrages ne valent que s'ils leur sont favorables. La démission de l'évêque du Doubs étant officiellement maintenue, Demandre dénonce, sans hésiter, le candidat qu'il redoute et indique le moyen de l'évincer; puis il dirige, avec le seul mandat qu'il se donne, les opérations électorales en faveur de Moïse. Il écrit (le

(1) 28 avril 1797.

24 juillet) : « Nous avons indiqué une assemblée générale, divisé le diocèse, nommé des archiprêtres qui ont d'abord délibéré en petits comités et choisi Moïse. Il fallait se hâter pour devancer les dissidents qui auraient choisi l'ancien suffragant de Besançon, évêque *in partibus* de Rhosy [1] et déjà sacré. Le diocèse du Doubs est un des plus fanatisés. » Puis il presse Grégoire, en termes qui ont toutes les apparences de la sincérité, de faire valoir ses raisons auprès des évêques provinciaux ; il insiste, sans consulter personne, car il faut, dit-il, *du secret dans les affaires*, et il essaie de démontrer que les décrets canoniques qui s'opposent à la translation des évêques ne s'appliquent pas au cas de Moïse. La réponse, qui était défavorable, arriva trop tard; l'élection avait eu lieu au gré de ceux qui l'avaient préparée et l'évêque du Jura était porté sur le siège métropolitain par 7,715 suffrages. L'élu lui-même répète alors, avec Roy et Demandre, les raisons déjà données, et, cette fois, c'est pour justifier le fait accompli. Mais rien ne peut ébranler la résolution des évêques réunis au concile de Paris: ils déclarent simplement l'élection nulle et non avenue.

Le choix devenait donc restreint à un membre du clergé du Doubs ou d'un autre diocèse; Demandre ne cache pas ce qu'il en pense : « Je reconnais à plusieurs des mœurs, des vertus, de la bonne volonté ; mais il faut avec cela des talents, de l'instruction à un certain degré. J'en connais quelques-uns qui réunissent les vertus aux talents et à l'instruction, mais dont la jeunesse serait probablement un obstacle à leur élection. D'ailleurs, ils ne sont pas assez connus pour qu'on puisse espérer qu'ils réuniraient les suffrages de la majorité [2]. »

Un peu plus tard, il précise sa pensée : « A part deux

(1) M. de Rans.
(2) A Grégoire, 20 mai 1797.

sujets trop jeunes qui ont des mérites, je ne connais personne en état de remplir les fonctions épiscopales.... On dira peut-être que nous pouvions choisir dans un autre diocèse; sans doute, si tout le monde savait se rendre justice, mais l'amour-propre se glisse partout. On aurait dit : pourquoi aller chercher dans un diocèse étranger (1)? »

L'un des deux sujets trop jeunes était Vernerey, dont M. Sauzay a dit, avec quelque exagération, qu'il était le seul prêtre distingué du parti constitutionnel (2).

C'est dans ces conditions que le scrutin fut ouvert, le 9 avril 1798, sous la présidence du citoyen Roy; le dépouillement, un mois plus tard, le 13 mai, donnait à Demandre 6,489 voix sur 8,860 votants. Le lendemain, l'élu était officiellemeut proclamé et, ce même jour, il en informait Grégoire en ces termes : « Il serait à désirer que les évêques comprovinciaux eussent confirmé le choix que nous avions fait de l'évêque du Jura. Je ne serais pas chargé d'un fardeau qui est au-dessus de mes forces. Cependant, malgré mon indignité, j'ai cru voir, dans le vœu du peuple, l'ordre de la Providence, et je me suis soumis. Tout me manque pour remplir les fonctions redoutables de l'épiscopat, excepté la bonne volonté. »

Si toute cette affaire peut être appelée une trame, l'ancien curé de Saint-Pierre, qui en tenait les fils, a-t-il eu assez de naïveté pour n'en pas prévoir le dénouement, ou assez de vertu pour ne pas le vouloir? Sinon, il faut modifier le sens de ses paroles : la charge était lourde, mais la *bonne volonté* ne lui manquait pas pour la prendre.

Nous trouvons, dans la même lettre, son opinion sur la hiérarchie de l'Église et la juridiction de son chef. « Je serai obligé, dit-il, après ma consécration, d'écrire au

(1) A Grégoire, 24 juillet 1797.

(2) *La Persécution révolutionnaire*, t. X, p. 583.

pape. Comment pourrai-je lui faire parvenir une épître ? Me conseilleriez-vous de l'adresser au ministre des relations extérieures et de le prier de l'envoyer ? » Il est vraiment malaisé d'être plus *civil*. Ce *civisme* (ou cette civilité), qui créait bien peu d'obligations, laissait tout le temps de les remplir.

Un mois plus tard, dans une nouvelle lettre au même Grégoire : « On dit le pape à Grenoble. Si je voulais déférer aux avis de patriotes bien intentionnés, mais qui ne voient peut-être pas assez clair, j'aurais déjà écrit à Sa Sainteté, ou je me serais mis en route pour aller la voir. Mais je réponds que des hommes plus clairvoyants que moi, qui sont sur un grand théâtre, ne bougent pas. Je dois aussi me tenir tranquille (1). »

Cependant, la Constitution elle-même prescrivait, en pareil cas, une notification au Souverain Pontife. Demandre la fit, en latin pour le pape, en français pour le peuple. Suivant son caractère et son habitude, il essaya de concilier les choses les plus inconciliables : « Très saint Père, le clergé et le peuple du diocèse de Besançon m'ont choisi, depuis peu, pour remplir les fonctions épiscopales, le siège étant vacant par la démission du révérendissime Philippe-Charles Seguin, acceptée par les évêques comprovinciaux. Convaincu de mon indignité, je ne sais quel motif a pu déterminer les fidèles à m'élever à l'épiscopat, à moins qu'ils ne soient déterminés par la considération que, depuis vingt-cinq ans, j'ai administré une des principales paroisses de la ville et que, depuis deux ans, j'ai été archiprêtre. Dieu sait avec quelle crainte et quelle répugnance je me suis chargé d'un si pesant fardeau. Cependant, je me suis rendu au vœu de tous.... Élevé à la plénitude du sacerdoce par la même voie que le furent les évêques de la respectable antiquité.... fasse

(1) 11 messidor an VII.

le ciel que je marche sur leurs traces !.... Mon élection a été confirmée et consommée par la consécration et l'institution canonique. .. On ne me fera pas le ridicule reproche d'intrusion tant de fois réfuté qu'on fait aux nouveaux évêques de France, en prétendant qu'ils ont occupé des sièges qui n'étaient pas vacants. Quoi qu'il en soit de cette pitoyable et funeste objection.... le révérendissime Raymond de Durfort, qui occupait ce siège métropolitain avant la Révolution, est mort.... Je professe la même foi qu'il professait.... je m'attache irrévocablement au siège apostolique ; je respecte dans Votre Sainteté la primauté d'honneur et de juridiction, et je lui voue l'obéissance prescrite par les saints canons. Salut et respect en Jésus-Christ. » Après comme avant ce factum, Demandre gouverna le diocèse avec l'aide de trois curés de campagne et de six vicaires de la ville. La composition de ce conseil fait apprécier la valeur de son administration.

Rien ne fausse le jugement comme une idée fixe et préconçue ; or, Demandre en avait deux : l'ultramontanisme étant la pire des erreurs et le refus du serment un crime impardonnable, il ne pardonnait rien aux insermentés, et les croyait capables de tout ; admirateur fanatique des prétendus bienfaits de la Révolution, il voyait partout des contre-révolutionnaires.

On lui avait conseillé d'inviter au second concile de Paris l'évêque de Fribourg. « Je m'en suis bien gardé, dit-il à Grégoire (1). Je lui ai écrit comme j'en étais convenu avec vous. La réponse qu'il m'a faite est celle de l'ultramontain le plus ignorant. Il me dit que le Souverain Pontife, en vertu de sa primauté d'honneur et de juridiction, ayant droit de confirmer tous les évêques catholiques, il attend que j'aie reçu cette confirmation pour entrer en communication avec moi. Jugez l'homme. S'il a

(1) 15 messidor an VII.

manifesté d'autres sentiments, c'est sans doute quand les Français étaient maîtres de la Suisse. Je n'ai communiqué à personne cette plate réponse. »

Pour les condamner, il prête à ses adversaires des sentiments contradictoires. Ainsi, il prétend que les anciens évêques étaient inféodés à la cour romaine, et il ne les accuse pas moins d'avoir eu l'intention, au cas où le pape aurait approuvé la constitution de 1790, de lui résister au nom des libertés de l'Église gallicane (1).

Il est plus dur encore envers les simples prêtres : « Les déportés rentrent; ils l'annoncent, et personne ne détourne le peuple de leurs suggestions dangereuses. On leur prête même plusieurs propos très incendiaires, mais je n'ose les affirmer (2). » Deux ans plus tard il invoquait contre eux l'autorité du futur évêque : « Il y en a plus de quatre-vingts à Besançon et dans les campagnes ; ils célèbrent publiquement, quoiqu'ils n'aient pas donné acte de leur soumission aux lois. Il faudrait un évêque capable de leur en imposer (3). » Les souffrances mêmes de l'exil, endurées par les insermentés, ne leur gagnent ni ses sympathies ni son indulgence. En 1799, comme Roy l'informe que plusieurs, au retour de l'île de Ré, protestent contre une prétendue soumission qu'on aurait voulu leur faire souscrire aux lois constitutionnelles : « Il s'ensuit, répond-il, que le gouvernement fait rentrer dans le sein de la République des vipères qui le déchireront (4). » A son ami Grappin, il aggrave l'accusation, jusqu'à la rendre odieuse. Parmi les dissidents, revenus de l'île de Ré, « les uns affirment qu'ils n'ont pas fait de soumission; d'autres, plus sincères, l'avouent à certains confidents et les prient de n'en pas parler ; quelques-uns, à qui il reste

(1) A Grégoire, 18 thermidor an IV.
(2) Au même, 25 germinal an III.
(3) Au même, 1er prairial an V.
(4) Au même, 11 pluviôse an VIII.

encore de la pudeur, disent franchement qu'ils se sont soumis (1). » Il leur reproche ensuite de suivre, par intérêt, les aristocrates qui les paient : « Point d'argent, point de dissidents », et cette accusation de vénalité s'achève en un latin qui n'a plus à braver l'honnêteté : *auri sacra fames*.

Personne n'est épargné, il fait planer ses soupçons sur les plus invraisemblables ennemis. S'agit-il de transporter à la décade le repos hebdomadaire du dimanche? Tous les évêques s'y opposent pour des motifs de religion ; lui ne voit là « qu'une entente *entre les fanatiques et les enragés*, pour abolir le dimanche afin d'augmenter le nombre des mécontents, comme, en 1794, ils s'entendaient pour fermer les églises (2). » Robespierre lui est suspect : « Les citoyens clairvoyants, qui ne sont pas la majorité, sont persuadés comme moi que Robespierre n'a voulu, par la suppression du culte, qu'inspirer la haine de la Convention, usurper sans obstacle le *dictatoriat* et opérer la contre-révolution. Aujourd'hui les desseins du monstre sont découverts (3). » Suit une philippique contre Lejeune qui, sur ses ordres, a persécuté, « avec tant de violence, les prêtres constitutionnels en Franche-Comté. » Il ne dit pas s'il épargnait les autres, ou s'il était bon de les guillotiner.

L'idée d'une contre-révolution l'obsède; les fonctionnaires de tous ordres peuvent la provoquer, et le gouvernement a le tort (qui est, paraît-il, de tous les temps) de ne pas tenir compte de leurs opinions, autant que de leurs capacités. Une *digne citoyenne* va porter une plainte jusqu'à Paris, auprès de Grégoire, avec l'appui de Demandre. « Elle a un fils » qui n'a pas un emploi conforme à son

(1) 13 ventôse an IX.
(2) A Grégoire, 13 nivôse an VI.
(3) Au même, 25 germinal an III.

mérite. « Il serait à désirer, dit Demandre, que le gouvernement n'eût placé que des sujets de la trempe de celui-ci. Le département du Doubs est un des plus mal meublés; il n'y a.... que des instruments de la contre-révolution (1). »

Les préoccupations politiques remplissent si bien l'esprit de Demandre, qu'elles n'y laissent place à aucune autre. La plus belle page de sa vie est assurément celle où il raconte à Grégoire (5 vendémiaire an III) sa détention de onze mois dans les prisons de Dijon. Il ne paraît pas même soupçonner qu'il a pu souffrir pour sa foi. C'est peut-être parce que des considérations de cette nature ne pouvaient être invoquées devant les pouvoirs publics qui jugeraient sa cause; mais elles étaient recevables auprès de l'ancien évêque de Blois. Le style est bien de l'époque.

Dijon, 5 vendémiaire, 3e année de la République une et indivisible (26 septembre 1794).

Citoyen représentant,

Connaissant ton empressement à obliger les infortunés et surtout les innocents opprimés, je m'adresse à toi avec confiance pour briser les chaînes de ma captivité. Je suis, depuis onze mois, dans une maison de réclusion de Dijon. Je ne te détaillerai pas les dangers que j'ai courus, avec tous les autres reclus, dans notre translation de Besançon à Dijon. Peu s'en est fallu que nous n'eussions éprouvé le sort des infortunés Nantais, par les manœuvres odieuses d'un scélérat qui nous précédait à dessein et vomissait contre nous des injures et des calomnies pour animer le peuple.

Si j'avais donné occasion aux personnes en place de me déclarer suspect, je ne me plaindrais pas. Mais je peux assurer que ma conduite est irréprochable. Depuis mon retour de l'Assemblée constituante, j'ai donné constam-

---

(1) 30 germinal an IX.

ment des preuves de civisme, soit pendant la courte durée de la constitution monarchique, soit depuis l'établissement de la République. Je le prouve par des pièces justificatives. Et comment pourrais-je être suspect, moi qui ai toujours eu pour principe qu'un peuple peut changer et modifier son gouvernement comme il lui plaît; qu'un citoyen doit se soumettre aux lois de sa patrie sans réserve. Avec de tels principes je n'ai pu échapper à la persécution d'un certain nombre d'intrigants qui n'ont pris le masque du patriotisme que pour en imposer au peuple et satisfaire leur haine particulière.

Mais que me reproche-t-on? des propos vagues, insignifiants; on n'articule aucun fait. Encore, c'est un seul membre d'un des corps administratifs de Besançon qui me dénonce comme un homme qui cherche à propager des principes monarchiques, qui blâme la constitution républicaine que j'ai acceptée et jurée publiquement; qui blâme les opérations de la Convention, tandis que je me suis soumis à toutes ses lois, et les ai proclamées plusieurs fois. Voilà les griefs que me reproche un individu. Les corps administratifs n'y firent pas beaucoup d'attention, puisque je ne fus pas porté sur la liste de réclusion qui parut huit jours après la séance où je fus dénoncé. J'étais seulement porté dans la colonne des ajournés, ce qui était une moindre injustice, malgré la futilité des motifs de ma détention. Mon frère est à Paris depuis trois semaines et ne peut obtenir justice. Il paraît qu'on ne veut s'occuper des prêtres et des nobles qu'après tous les autres. Il me semble que je ne devrais pas être confondu avec des prêtres insermentés ou qui n'ont donné aucune preuve de civisme. On me ferait une grande injustice. J'ai eu l'avantage d'être du parti des curés auxquels l'Assemblée constituante rendit le témoignage qu'ils avaient sauvé deux fois l'État. On ne devrait pas traiter un patriote comme un prêtre anticivique.

Daigne donc, mon ancien collègue, faire quelque démarche en ma faveur, si toutefois tu le pouvais sans te compromettre. J'en conserverai éternellement la plus vive reconnaissance. Tu connaissais mes sentiments patriotiques pendant l'Assemblée constituante, je n'ai pas changé, je suis toujours le même et toujours rempli d'estime et d'attachement pour un ancien collègue qui, plusieurs fois, m'a donné des marques d'amitié que je n'oublie pas. Salut et fraternité.

DEMANDRE,
ci-devant curé de Besançon.

Cette lettre ouvrit à son auteur les portes de la prison et le chemin de l'épiscopat.

Pendant les négociations qui préparaient le Concordat, il était, auprès de Lecoz, évêque de Rennes, de Moïse et des trente-sept évêques qui tenaient, à Paris, un simulacre de concile. Grappin et Vernerey l'y accompagnaient. De gré ou de force, ces derniers demeurants du parti se séparèrent et, sur la demande du gouvernement, les évêques donnèrent leur démission.

Quand Claude Lecoz, toujours constitutionnel de cœur, devint archevêque concordataire de Besançon, il y vint de Paris avec Moïse et Demandre (1). Ce dernier ne lui marchanda ni son amitié ni son dévouement ; il en fut payé par des lettres de vicaire général qui le firent entrer, avec Grappin, au conseil du nouvel archevêque.

Il devenait, en même temps, curé de Sainte-Madeleine. Ici chacun s'accorde à louer son zèle et surtout sa charité. Il poussa la générosité jusqu'à l'imprévoyance, mourut pauvre et subitement, le 21 mars 1823, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Les deux camps étaient restés bien tranchés : les prêtres insermentés passaient, dans l'opinion, pour plus pieux,

---

(1) 2 prairial an X (samedi 22 mai 1802).

les assermentés pour plus instruits; ceux-ci avaient beaucoup de livres et peu d'amis.

Après la mort de Claude Lecoz, en 1815, Demandre et Grappin furent écartés de l'administration capitulaire. Avec deux autres chanoines, ils restèrent fidèles à leur église, et ils tenaient ordinairement leurs conciliabules à la Madeleine.

Pour bien montrer que le curé lui fut attaché jusqu'à la mort, une mitre fut placée sur son cercueil. L'archevêque Claude Lecoz avait donné l'exemple de cette obstination posthume sur la dépouille mortelle de son prédécesseur Seguin, en 1812. Ces démonstrations étaient aussi inutiles que les oppositions et les contre-manifestations qu'elles ont provoquées.

Au delà, comme en deçà de la tombe, l'éloge et le blâme ont été poussés jusqu'à l'excès. Citons l'éloge.

Un panégyriste de Demandre s'en est fait l'écho, en ces termes, au cimetière de Saint-Ferjeux : « Il ne nous reste qu'un vœu à faire : son corps est rentré dans la terre d'où il était sorti; que son âme, précieux reste d'une si belle vie, se répande dans l'immensité; qu'elle soit respirée par les hommes et qu'elle les rende aussi vertueux que lui! »

A Sainte-Madeleine, la charité de Demandre a fait oublier ses erreurs, et il a laissé dans sa paroisse la mémoire d'un homme de bien.

LA PRESSE BISONTINE

ET

LA RÉVOLUTION DE JUILLET

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. Eugène TAVERNIER

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 30 janvier 1908)

Messieurs,

C'est pour moi un devoir très agréable de vous exprimer ma gratitude pour l'honneur que vous m'avez fait en me recevant parmi vous. Je sais combien de lettrés, de savants et d'artistes ont pris part aux travaux de l'Académie de Besançon et enrichi ses mémoires de pages que l'on relit toujours avec charme. De tels souvenirs me pénétreraient de confusion si je ne connaissais votre bienveillance. Elle s'emploie depuis longtemps à encourager ceux qui aiment notre beau pays de Franche-Comté et cherchent à le faire aimer. C'est à elle que je dois vos suffrages. Je m'efforcerai de n'en être pas tout à fait indigne, et je vous en remercie du fond du cœur.

Puisque vous avez bien voulu accueillir en moi un membre de la presse périodique, je vous demanderai la permission

de vous parler d'une époque assez mouvementée de notre histoire locale et des journaux d'alors, reflétant ces passions et ces luttes des partis qui, depuis plus d'un siècle, agitent la France.

Croirait-on que Besançon, ville si calme en apparence, a été troublée et divisée pendant plusieurs années par des haines ardentes? Les journaux locaux en sont les témoins. Sans doute, il faut tenir compte du grossissement inévitable des faits par des écrivains qui cherchent à frapper l'imagination, et aussi du nombre des abonnés et lecteurs, tellement restreint qu'il ferait sourire aujourd'hui la moindre publication hebdomadaire de chef-lieu d'arrondissement (1). Mais nous savons tous que des minorités actives et remuantes ont toujours essayé de guider et de faire servir à leurs desseins la foule indifférente et moutonnière.

Du reste, l'influence des journaux bisontins était déjà très grande, puisque l'un d'eux désignait les candidats aux élections et qu'un autre organisait des mouvements populaires.

Besançon possédait, depuis le 22 mars 1828, un journal politique, littéraire et commercial, paraissant tous les dimanches, imprimé chez Charles Deis et portant ce beau titre : l'*Impartial*. Les journalistes ont généralement une

---

(1) *Le tirage des journaux.* — En commençant sa deuxième année, le 1er février 1834, le *Patriote* dit qu'il a obtenu un succès complet. Il compte 300 abonnés.

« Ce résultat est d'autant plus extraordinaire, ajoute-t-il, qu'à une époque où la Franche-Comté ne comptait que deux opinions, les royalistes et les libéraux, l'*Impartial*, fondé en mars 1829 par les hommes du parti libéral, ne comptait pas, en novembre 1830, plus de 150 abonnés, nombre qu'excepté les communes, la révolution de juillet n'a pas augmenté. »

L'*Impartial* répondit que son tirage s'élevait à 400 exemplaires, à partir du n° 36, et qu'il était envoyé à 360 personnes.

haute idée de leur mission; ils parlent au nom de cette puissance d'autant plus redoutable qu'elle est mystérieuse : l'opinion publique. Jamais ils n'ont été plus solennels qu'en ces années qui précédèrent et suivirent immédiatement 1830.

On le voit bien par la définition du rôle de la presse, tel que le comprenait l'*Impartial :* elle doit renforcer le gouvernement représentatif en lui faisant connaître et réaliser les améliorations réclamées par la masse de la société. « Ce sont les livres, ce sont surtout les journaux et les écrits périodiques qui, les premiers, révèlent aux gouvernements les changements qui s'opèrent dans les idées des gouvernés, les besoins qu'ils éprouvent, les améliorations qu'ils désirent. Sentinelles avancées de l'état social, les journaux éclairent le pouvoir et lui fournissent des indications promptes et sûres pour échapper aux agitations et aux bouleversements, triste apanage des États despotiques. »

Et puis, Paris n'est pas toute la France; les provinces veulent s'occuper de leurs affaires. Les idées, les intérêts, les besoins de chacune d'elles, variables et divers, doivent avoir leurs organes appropriés, reflétant l'état moral et politique des départements.

L'*Impartial* est « convaincu qu'il n'est point pour la France de prospérité possible sans l'exercice de toutes les libertés reconnues par la Charte. » Il s'adresse aux hommes animés de l'amour de leur pays, et qui veulent le maintien des institutions garanties par la sagesse de nos rois. Il se propose de travailler sans faiblesse à accomplir une œuvre de conciliation et de paix, d'entretenir et de prouver, par un bon exemple, l'accord, facile aux yeux des hommes sages, du dévouement au roi et de l'amour des libertés publiques.

Dans son petit format, le journal contient une foule de renseignements. C'est d'abord un bulletin de l'intérieur et

de l'extérieur, un compte rendu des Chambres, des articles de doctrine solennels et un peu longs, puis d'abondantes petites nouvelles qui se suivent sans titre et un peu pêle-mêle. Nous croyons avoir inventé les nouvelles en trois lignes : elles existaient déjà voici près de quatre-vingts ans!....

L'amour pour le roi et pour les institutions sanctionnées par la Restauration ne s'accorde pas longtemps avec « l'opinion », dont l'*Impartial* s'est institué le porte-parole impérieux. Dès ses premiers numéros, le journal mène une campagne assez vive contre la nomination des conseils municipaux et généraux par le gouvernement. Les impôts, affirme-t-il, et avec raison, doivent être votés par les intéressés ou leurs représentants. Il combat le projet sur les boissons; il est urgent, à son avis, de réduire, sinon d'abolir entièrement les droits perçus sur les vins. Il s'élève contre les peines trop sévères du code militaire. Et à l'occasion de la réunion des conseils d'arrondissement, dont le rôle se borne, alors comme aujourd'hui, à émettre des vœux et à répartir les contributions directes, il signale l'inutilité d'une semblable mission et l'opportunité de supprimer ces assemblées.

Ne croirait-on pas, à lire ces critiques, parcourir des journaux contemporains? A tout moment nous aurons la même surprise. Il est curieux de voir que depuis près d'un siècle nous vivons sur le même fond d'idées et découvrons chaque jour des nouveautés assez vénérables, tout au moins par leur âge.

C'est ainsi qu'à cette époque on se passionnait pour ou contre la réforme orthographique, et Charles Nodier la combattait vivement; on préconisait la multiplication des fermes modèles; l'utilité de donner aux jeunes gens du peuple et même aux « jeunes lévites des séminaires » une légère teinture d'agronomie; la nécessité d'un enseignement spécial, portant notamment sur les langues vi-

vantes, pour les jeunes gens qui se destinent au commerce et à l'industrie; la suppression de la peine de mort, et même l'interdiction aux soldats du port du sabre en dehors du service.

Mais toutes ces préoccupations s'effacent, ou plutôt passent au second rang, au mois d'avril 1830. Le ministère Polignac vient d'être constitué. Dès lors, l'*Impartial* devient un opposant irréductible.

« Cet événement, écrit-il, fait grande sensation dans notre ville et dans toute la province. Beaucoup de gens qui croyaient encore à la bonne foi des coryphées du côté droit, prétendus soutiens de la religion et du trône, ne veulent plus admettre que la modération ait été leur guide. Tous se sont enfin convaincus qu'en cherchant à les flatter, on n'a fait que leur dresser un leurre. Nous nous attendons à des tracasseries, à des sévices peut-être, mais nous saurons lutter. Si la force de cohésion congréganiste a eu des succès, est parvenue, malgré la faiblesse du nombre, à usurper le pouvoir, en trompant le roi, nous aurons aussi recours à la puissance d'une opportune cohésion. Unis de volonté, comme ils le sont de sentiments, les royalistes constitutionnels seront toujours en mesure d'opposer à l'arbitraire une résistance invincible, de soutenir la marche qui, en dépit d'une poignée de rétrogradateurs, doit conduire le siècle de perfectionnements en perfectionnements sociaux. »

L'*Impartial*, saisi de cette espèce de phobie qui sévissait alors (et qui s'est transmise jusqu'à nos jours), et baptisée par un de nos grands orateurs du nom de *delirium jesuiticum*, voit dans le clergé un ennemi des nouvelles institutions et de « l'esprit de liberté qui anime le siècle ». Comme dans l'ancienne loi le bouc d'Israël, il le charge de toutes les fautes et de tous les anathèmes.

Le conflit entre la Chambre et le gouvernement venait d'éclater. Il se formulait dans l'adresse au roi, signée de

deux cent vingt et un députés, qui se plaignent que « le concours des vues politiques du gouvernement avec les vœux du peuple n'existe plus. »

« Une défiance injuste des sentiments et de la raison de la France est aujourd'hui la pensée qui domine l'administration. Votre peuple s'en afflige, parce qu'elle est injurieuse pour lui; il s'en inquiète, parce qu'elle est menaçante pour ses libertés. Que la haute sagesse de Votre Majesté prononce entre ceux qui méconnaissent une nation si calme, si fidèle, et nous, qui, avec une conviction profonde, venons déposer dans votre sein les douleurs de tout un peuple jaloux de l'estime et de la confiance de son roi. »

Le choix du roi ne se fit pas attendre; il garda le ministère et prorogea la Chambre, en attendant le congé définitif.

L'*Impartial* juge que ce n'est pas assez de combattre une fois par semaine; il demande à de nouveaux collaborateurs et abonnés des armes et des subsides pour une lutte bihebdomadaire. Il prend violemment parti pour M. Amédée Thierry, qui vient d'être remplacé par M. Bourgon comme professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Besançon. Il accueille avec défiance M. de Calvières, qui succède le 2 avril 1830 à M. de Beaumont. Le but principal de ce haut fonctionnaire ne peut être, suivant lui, que de préparer par la menace, les destitutions, les promesses de récompenses, les élections qui vont suivre la dissolution de la Chambre.

Une ordonnance du 16 mai portait en effet dissolution de la Chambre des députés. Les collèges électoraux d'arrondissement étaient convoqués pour le mercredi 23 juin; les collèges départementaux pour le samedi 3 juillet. La Chambre des pairs et la Chambre des députés devaient se réunir le 3 août.

Dans un article plein d'indignation, l'*Impartial* s'en

prenait aux membres du clergé, qu'il représentait comme les auxiliaires les plus prononcés du parti de la contre-révolution; il accusait les ministres de vouloir des Chambres législatives dociles, « afin de ne plus éprouver de contradiction quand ils marchent dans les voies de l'arbitraire et substituent le régime du bon plaisir, le gouvernement des courtisans, au système franchement représentatif. »

Il soupçonnait aussi M. de Polignac de vouloir supprimer la presse ou tout au moins la mater. Poursuivi pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi, pour avoir cherché à troubler la paix publique et outragé les ministres de la religion de l'État, l'auteur de l'article qui était en même temps le gérant, M. Just Muiron, était condamné à un mois de prison et 300 fr. d'amende, bien qu'il eût déclaré que ses intentions étaient pures et ses expressions modérées et qu'elles le seraient toujours.

Naturellement, l'*Impartial* continua de plus belle sa guerre d'escarmouches contre ce qu'il appelait « la camarilla des privilégiés. » La démission de M. Courvoisier (1),

---

(1) *M. Courvoisier*, Jean-Joseph-Antoine, né à Besançon en 1775, mort à Lyon en 1835. Fils d'un professeur à l'Université de Besançon, il émigra avec lui, servit à l'armée de Condé, dans les cavaliers nobles, les hussards de Rohan, les chasseurs de Bussy où il reçut la croix de Saint-Louis, puis dans le régiment hongrois des hussards de l'empereur d'Autriche, avec lequel il combattit à Marengo contre les Français. Rentré en France à la fin de 1802, il se fit recevoir avocat, devint conseiller auditeur à la Cour de Besançon en 1808, et fut nommé député du Doubs le 4 décembre 1816, poste qu'il occupa jusqu'en 1824, après avoir été vice-président de la Chambre. Il était procureur général à Lyon quand Charles X le nomma garde des sceaux le 8 août 1829, mais ne pouvant partager les idées du roi et de M. de Polignac, il remit son portefeuille le 19 mai 1830. Nommé le même jour ministre d'État et membre du conseil privé, il sortit de la vie politique à la révolution de juillet.

M. Courvoisier participa aux travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. En qualité de président, il prononça

qui abandonnait le ministère, fut accueillie par lui avec tout le lyrisme incohérent que comportait le style du

---

notamment, le 2 mars 1816, un discours où, contrairement à l'usage de cette compagnie d'éviter toute allusion politique, il célébrait la seconde restauration des Bourbons, et jugeait sévèrement la Révolution :

« Le calme succède au désordre, disait-il : l'union va nous ouvrir la voie du bonheur et les sources de la gloire; que l'esprit longtemps affaissé se ranime : concourons de nos efforts au plan général que se propose un monarque dont nous révérons la grandeur, dont nous chérissons les vertus.

« C'est à vous, messieurs, c'est à la méditation, c'est à la science qu'il appartient surtout d'apprécier le bienfait, de mesurer le prodige qui, sur l'abîme où nous entraînait le délire, restaure une seconde fois le trône antique, à la stabilité duquel le sort de la France, le sort de l'Europe est lié. La science elle-même eut ses erreurs ; elle eut ses crimes ; elle eut ses faiblesses ; sa marche, désormais, sera plus ferme, puisqu'à l'expérience des siècles, elle ajoute la démonstration récente des maux où la théorie nous précipite quand, égarés par elle, nous sacrifions les résultats immuables de l'ordre social et de la nature, à des rêveries qui manquent de bases sur la terre que nous peuplons.

« Orgueilleux de ses progrès, l'esprit humain avait rompu ses digues. Il décela des abus, il révéla des erreurs, pour ourdir ensuite de noires trames, pour fomenter avec audace les plus absurdes comme les plus sinistres complots. L'âge mûr doit réparer les coupables excès de la jeunesse. Si les lettres ont dépravé les mœurs, que désormais elles les retrempent et les épurent ; si l'abus des lumières égara l'esprit, que la science règle le génie : l'univers nous crie que l'harmonie dont il nous frappe est l'image de l'ordre que le ciel commande à la terre : les siècles n'annoncent que crimes et désastres à tout peuple qui s'écarte de l'adoration due à Dieu, de la soumission due au prince, de l'obéissance due aux lois. »

Ce discours fut, paraît-il, fort critiqué, soit qu'il eût blessé les quelques membres révolutionnaires de l'Académie, soit qu'il eût manqué à la tradition.

Rendu à la vie privée après la révolution de juillet, M. Courvoisier rentra à l'Académie comme membre titulaire et, le 28 janvier 1831, il rappelait ce discours dans les termes suivants :

« En 1816 la France était envahie, la voix des Muses était étouffée par le bruit des armes ; la politique occupait tous les esprits, elle absorbait toutes les pensées. Élevé par vous à l'honneur de la présidence annuelle, je fis, ainsi que l'avait fait mon honorable prédécesseur, céder nos usages à l'impérieux besoin du temps ; mes paroles étaient sages ; on m'en fit un crime ; l'événement les a justifiées ; qui pourrait désormais se refuser à bien comprendre que l'intérêt du citoyen,

temps : « Sa parole puissante était l'épée qui brisa vingt fois des trames que les mêmes mains reformaient sans cesse et qu'elles peuvent renouer aujourd'hui sans obstacle. La Franche-Comté reconnaissante inscrira son nom parmi les bienfaiteurs du pays. »

---

comme son devoir, est de se lier à l'intérêt commun, et que toute élévation menace ruine si l'opinion, cette reine du monde, ne l'entoure et l'affermit. »

M. Courvoisier fait ensuite en termes d'une émouvante simplicité sa propre biographie et célèbre, avec une touchante sincérité d'accent, sa joie d'être revenu à sa province, à sa ville natale, auxquelles il doit tout.

Je suis heureux de reproduire ces paroles, qui expriment si bien un noble sentiment :

« On ne vit heureux qu'aux lieux où l'on a reçu la vie : si la raison nous en éloigne, le sentiment nous y rappelle, et de quelque brillante indemnité que le sacrifice se compense, on ne s'y résigne qu'à regret. Non, rien ne vaut ce rocher d'Ithaque ; l'air y est plus pur, le ciel plus serein ; tout s'y pare, tout s'y embellit des riantes impressions du premier âge ; on y est d'ailleurs meilleur citoyen, meilleur époux, meilleur père : le dévouement s'y retrempe de tout ce qu'inspirent d'énergie l'honneur spécial de la cité, les liens de l'affection, le besoin plus urgent de considération et d'estime près du tombeau de ses ancêtres et du berceau de ses enfants. Si je songe que je suis Français, à ce nom mon sang s'anime et mon cœur bat pour ma patrie ; il bat, il s'émeut avec plus de force, si je me dis : je suis Franc-Comtois !

« Ce dévouement, messieurs, n'est pas seulement pour moi l'impression commune ; c'est une dette que j'acquitte, la reconnaissance m'en fait plus spécialement une loi. Jeté, bien jeune encore, sur la terre d'exil, orphelin aussitôt après mon retour en France, je n'étais rien, je ne possédais rien ; l'avenir ne me présageait que la nullité et le malaise ; j'ai retrouvé, dans mes concitoyens, ce que me refusait la fortune et ce qui me manquait dans ma famille ; ils m'ont accueilli, aidé, protégé ; les chefs de la magistrature m'ont ouvert l'entrée de cette carrière, ils m'y ont rapidement avancé. Le collège de ce département m'a confié la mission la plus haute et la plus flatteuse, celle de le représenter parmi les députés de la nation : je dois tout à mes concitoyens ; tout ce que j'ai, tout ce que je suis, je le tiens d'eux ; et si, dans diverses circonstances de ma vie publique, j'ai fidèlement rempli mes devoirs, c'est à eux que je le dois encore, j'aspirais à justifier leur faveur et à me montrer digne d'eux.

« Et vous, messieurs, que d'actions de grâces ne vous dois-je pas ? Cette ancienne bienveillance, dont je nourris le souvenir avec tant de charmes, vous daignez m'en donner un nouveau gage ; je me retrouve

Encore que les collèges d'arrondissement ne comptassent, en raison du cens, que deux cent cinquante électeurs au maximum, et les collèges électoraux privilégiés que soixante-quinze suffrages, les élections donnèrent lieu aux plus vives polémiques entre l'*Impartial* et les agents du pouvoir. Malgré les efforts de ceux-ci, les élections furent favorables à l'opposition (1).

---

parmi vous, dans le lieu où vos exemples ont jadis excité l'ardeur d'une imagination que secondaient la vigueur et l'activité de la jeunesse, vous m'y rappelez à l'unanimité de vos suffrages. »

(Ces deux intéressants discours de M. Courvoisier m'ont été signalés par M. Léonce Pingaud, dont la vaste érudition est une source précieuse de renseignements, où sa bienveillance permet toujours de puiser. Je saisis cette occasion de le remercier bien vivement ici des utiles indications qu'il m'a données au sujet de cette étude sur la *Presse bisontine et la Révolution de juillet.*)

(1) *Les élections de 1830.* — Les élections des collèges d'arrondissement le 27 juin donnèrent les résultats suivants :

A Besançon, M. Gréa, candidat constitutionnel, sortant, élu par 148 voix contre 109 à M. de Jallerange, candidat ministériel.

A Baume, M. Clément, constitutionnel, sortant, élu par 100 voix contre 75 à M. Terrier de Loray, ministériel.

A Vesoul, M. de Grammont, constitutionnel, sortant, élu par 142 voix contre 75 à M. Brusset, ministériel.

A Gray, M. Accarier, constitutionnel, 148 voix contre 91 à M. de Villeneuve, ministériel.

A Lons-le-Saunier, M. Cordier, constitutionnel, sortant, élu par 122 voix contre 63 à M. Babey, ministériel.

A Dole, M. de Vaulchier, ministériel, élu par 133 voix contre 87 au général Bachelu.

Les collèges privilégiés du double vote, réunis le 3 juillet, élurent, pour le Doubs, MM. Droz, conseiller honoraire à la cour royale, et de Terrier-Santans, tous deux ministériels ; et pour le Jura, le comte de Villeneuve, député sortant, ministériel.

Pour donner une idée des polémiques électorales de l'époque, voici deux documents qui résument le débat entre l'opposition et le ministère Polignac.

Le premier est extrait d'un article de l'*Impartial* du 23 juin 1830 adressé aux électeurs du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône.

Après avoir rappelé l'état politique de la France avant 1789, l'*Impartial* agitait le spectre de l'ancien régime :

Au milieu de toute cette agitation, on apprenait coup sur coup à Besançon les nouvelles les plus importantes et

---

« Les ministres pouvaient jeter en prison pour la vie l'homme qui avait eu le malheur de leur déplaire. Une noblesse privilégiée, en possession de biens immenses, occupait toutes les places honorifiques et lucratives de l'État, quoiqu'elle ne participât d'aucune façon aux charges et dépenses qui tombaient en entier sur le peuple ; alors le clergé, non content de ses immenses richesses territoriales, prélevait sur les terres, sous le nom de dîme, à peu près le cinquième du revenu net.

« Dans les villes, tout ce qui ne faisait pas partie des ordres privilégiés se trouvait soumis à d'humiliantes distinctions, et mille entraves de tous genres rendaient fort difficile la tâche de pourvoir d'une manière convenable au bien-être des familles. Dans les campagnes, c'était pis encore ; personne n'a oublié les droits féodaux dont jouissaient les seigneurs de village, *les propriétaires de fiefs;* et les pères félicitent aujourd'hui leurs enfants de ne les avoir connus que par tradition. Voilà quel était cet ancien régime, objet des regrets avoués ou secrets de tous ces hommes à qui leur naissance donnait la faculté de vivre aux dépens de *ce qui n'était pas né.* C'est là qu'en définitif nos adversaires voudraient nous ramener par des chemins longs et détournés, à force de déguiser leurs paroles, de cacher leurs intentions, et en protestant au besoin de leur attachement pour nos institutions nouvelles. »

De son côté, M. de Charmettes, préfet de la Haute-Saône, envisageant la situation à un autre point de vue, publiait la circulaire suivante :

« Électeurs,

« Deux partis se disputent la prépondérance. L'influence de l'un ou de l'autre serait décisive. Pour les juger, rappelez-vous ce qu'ils ont été ; pour savoir ce qu'ils feraient, voyez ce qu'ils ont fait, ce qu'ils font encore, ce qu'ils feront toujours.

« L'un nous a valu la profanation des églises, les emprisonnements, les mises en surveillance, les déportations, les échafauds, les noyades, les fusillades, les mitraillades, la banqueroute, les assignats, la banqueroute encore, la vente des biens des pauvres, des hôpitaux, des communes, les réquisitions, les emprunts forcés, le maximum, la disette, les désordres, les violences populaires, la spoliation des magasins de commerce, le pillage des grains et des farines, la destruction des manufactures, celle d'une foule de monuments des arts, la servitude personnelle la plus humiliante, l'enchaînement de la presse, de la parole, de la pensée, la jeunesse en coupe réglée, deux invasions étrangères, cinq ou six millions d'hommes massacrés au dedans ou au dehors, cinq ou six milliards dépensés en sanglantes folies, la discorde entre nous, les ressentiments, les défiances d'homme à homme, de frère à

les plus diverses : le 11 juillet, la prise d'Alger, qui avait eu lieu le 5, et que l'on fêtait au son des cloches, des fanfares et des salves d'artillerie, et aux cris de : Vive le roi Charles X; le 15, l'élévation à la dignité de cardinal de Mgr l'archevêque de Rohan ; le 29 juillet, les ordonnances du roi qui annulaient les élections, suspendaient la liberté de la presse, transformaient le système électoral; le 1er août, des nouvelles confuses et alarmantes sur les luttes sanglantes de Paris; le triomphe de la cause constitutionnelle ; la réunion des députés de Paris pour remédier aux graves dangers qui menaçaient la sécurité des personnes et des propriétés; l'occupation de tous les points de la capitale par la garde nationale, commandée par le général de La Fayette.

Dans la matinée du 1er août, le préfet faisait afficher une convocation aux citoyens pour quatre heures, les engageant à veiller tous au maintien de l'ordre et à attendre la solution des grands événements qui se pas-

---

frère, de famille à famille, la haine de l'Europe et les malédictions de l'univers.

« Nous devons à l'autre le rétablissement des autels, nos rois de race française, la charte, la paix, l'amitié de tous les peuples, le commerce du monde, la liberté plus étendue dont jamais une nation ait joui, un crédit solide, l'acquittement des dettes énormes de la république, de l'empire, de la révolte des Cent-Jours, le règne des lois, l'indépendance des tribunaux, la consécration, l'affermissement de tous les droits acquis, des travaux immenses, des ponts, des canaux, des routes, des monuments sans nombre, un développement industriel et commercial sans exemple ; enfin tant de bienfaits et de bonheur, qu'il faudrait, pour les nier, condamner ses yeux à ne plus voir, ses oreilles à ne plus entendre et son cœur à ne plus sentir.

« C'est entre ces deux partis qu'il faut aujourd'hui choisir. »

On lit dans le Journal inédit de Charles Weiss, à la date du 10 juin :

« M. le procureur général Clerc vient d'adresser à tous les fonctionnaires de l'ordre judiciaire une circulaire pour les engager à voter pour les candidats ministériels ; promettant à ceux qui se conduiront d'après ses avis de l'avancement, et menaçant de destitution les récalcitrants. »

saient à Paris. Vers le soir, dans Granvelle envahi par les jeunes gens et les officiers de la garnison, se croisaient les cris de : Vive la Charte ! poussés dans tous les groupes et auxquels répondaient les cris de : Vive l'union ! lancés par les officiers agitant leurs shakos au-dessus de leurs épées.

Le courrier de Paris confirmait bientôt la nouvelle de la révolution. Alors les turbulents, auxquels se mêlent bientôt les perturbateurs, parcourent les rues en criant, font enlever le drapeau blanc de l'hôtel de ville et de l'hôtel du maire, M. de Terrier-Santans (1). Le général Lanusse, commandant la division, refuse d'obéir aux injonctions d'une bande irresponsable et doit ordonner une charge de gendarmerie pour dissiper l'attroupement. Loin de calmer

---

(1) *M. le marquis de Terrier-Santans.* — Dans son livre *A travers ma vie*, M. Armand Marquiset raconte la réunion qui eut lieu le 2 août 1830 à Besançon, chez le lieutenant général baron Lanusse, pour aviser aux meilleurs moyens à employer dans les circonstances critiques où l'on se trouvait. Interrogé, comme officier de la garde nationale, M. Armand Marquiset répondit :

« Il faudrait arborer bien vite le drapeau tricolore sur la façade de l'hôtel de ville, afin d'éviter toute espèce de collision et de trouble. En allant ainsi au-devant des justes exigences du moment, les troupes de ligne et la garde nationale seront tout à fait en mesure d'exercer une police sévère pendant la soirée et pendant la nuit. »

Après un vif colloque entre le baron Lanusse et le marquis de Santans pour savoir qui donnerait l'ordre d'arborer le drapeau tricolore, et la foule continuant à manifester tumultueusement dans les rues autour du nouvel emblème, M. le maire consentit à faire arborer les trois couleurs à l'hôtel de ville.

« La décision prise, continue M. Armand Marquiset, le général Dellard prescrivit, ensuite de l'ordre qu'il en reçut de M. le baron Lanusse, au commandant Pâris de se transporter immédiatement sur la place Saint-Pierre pour donner aux officiers de service l'ordre de laisser arborer le drapeau tricolore et aux troupes l'ordre de prendre la cocarde aux mêmes couleurs. Le commandant Pâris et moi sortîmes précipitamment pour faire exécuter les ordres donnés. »

M. de Terrier-Santans était un fort galant homme, très aimé à Besançon, même par les libéraux, bien que ceux-ci fussent hostiles aux légitimistes.

les manifestants, cet acte d'énergie les surexcite davantage. Place de l'hôpital, ils renversent avec des cordes la statue de Pichegru, la brisent et vont jeter la tête sous le pont de la Madeleine, après l'avoir promenée à travers les rues de la ville. D'autres enlèvent les attributs et la grille de la statue, sans que personne les inquiète. Une vingtaine d'hommes auraient suffi pour empêcher tous ces désordres. La rapidité foudroyante de la révolution semblait enlever toute présence d'esprit aux autorités. Le général restait chez lui et le maire passait une partie de la nuit, seul, à l'hôtel de ville.

Enhardies par ces premiers succès, les bandes parlent le lendemain de renverser la croix de mission qui décorait la place Saint-Jean. Vers quatre heures, une cinquantaine d'ouvriers et d'enfants entreprennent de forcer la mairie à arborer le drapeau tricolore, ce qui est fait une heure après. Au cri de ralliement de : « A bas les rats ! » d'autres groupes se dirigent vers la place Dauphine pour brûler les registres de l'administration des droits réunis. A grand'peine leur fait-on comprendre que le gouvernement nouveau ne peut, par des procédés aussi sommaires, supprimer une source importante de revenus.

Cependant l'administration militaire et la mairie finissent par se concerter, et le calme se rétablit dans la nuit du 2 au 3, grâce aux patrouilles qui parcourent les rues en tout sens et aux postes militaires placés à Chamars, à l'arsenal, au séminaire et à l'archevêché. Même tranquillité, lors de la proclamation, sur toutes les places, de la nomination de M. le duc d'Orléans comme lieutenant général du royaume.

Tout allait donc pour le mieux lorsque le préfet, qui était en congé, rentra à Besançon, trop tard pour rendre confiance aux amis de l'ancien gouvernement, mais juste à point pour irriter les partisans de l'insurrection parisienne. Et comme le même jour les compagnies de

discipline de Griffon et de la citadelle s'étaient révoltées, on ne manqua pas de dire qu'il avait suscité ces troubles dans l'intention de faire piller la ville par les rebelles et de tout mettre à feu et à sang. Pour faire cesser ces bruits absurdes, des officiers de la garde nationale prièrent M. de Calvières de s'éloigner sur-le-champ. Un délai de vingt-quatre heures, qu'il sollicitait, lui fut refusé. Aucune autorité ne subsistait. Le lieutenant général Lanusse, le colonel d'artillerie Leconte, le commandant du génie Tinseau, avaient démissionné. Le maire et les adjoints en avaient fait autant, et le cardinal de Rohan était à Paris. Une centaine de personnes, représentant le peuple souverain, élurent par acclamation une commission administrative composée de douze membres, pour veiller à la sécurité publique et prendre les mesures exigées par les circonstances (1). Le rôle de cette commission devait se borner à

---

(1) *La commission administrative provisoire* était composée comme suit :

MM. Micaud, de Mérey, Demesmay, Guillemet, Callet, Véjux, Alviset, Bretillot père, Huguet, Convers, Marquiset et Drevon.

Ces douze commissaires devaient se diviser, comme ils le jugeraient convenable, la double administration du département et de la ville, et prendre de suite les mesures nécessitées par les circonstances dans lesquelles la ville se trouvait, ainsi que le département.

La commission départementale comprenait cinq membres :

MM. Micaud, ancien sous-préfet;
Alviset, président à la cour d'appel;
Callet, conseiller à la même cour ;
Demesmay, avocat;
Drevon, avocat.

La commission municipale était composée de sept membres :

MM. Guillemet, bâtonnier de l'ordre des avocats ;
De Mérey, avocat, membre du conseil municipal ;
Bretillot, membre du conseil municipal, président de la Chambre et du tribunal de commerce ;
Huguet, membre du conseil municipal ;
Marquiset père, membre du conseil municipal ;
César Convers, professeur du cours de géométrie et de mécanique appliquée aux arts ;
Véjux, conseiller à la cour royale.

l'envoi d'une adresse d'adhésion au nouveau gouvernement, car, le 10 août, les vides administratifs se comblaient. M. Chopin d'Arnouville [1] venait occuper l'hôtel de la préfecture; le nouveau général de division, le comte Morand, s'installait, et M. Flavien de Magnoncour [2] devenait maire de Besançon. Le 12 août, à l'annonce de la proclamation du duc d'Orléans comme roi des Français, la ville s'illuminait en l'honneur de Louis-Philippe, et les cris de : Vive le roi ! retentissaient bien avant dans la nuit, exactement comme un mois plus tôt pour la prise d'Alger et Charles X.

Dans son Journal inédit, Charles Weiss écrit à la date du 7 août 1830 : « La commission administrative a décidé d'envoyer une adresse d'adhésion au nouveau gouvernement. Un membre ayant proposé d'y exprimer le désir de conserver la forme monarchique, M. l'avocat Demesmay s'y est opposé vivement, et son opinion l'a emporté. Que de chemin nous avons fait dans huit jours ! »

(1) *M. Chopin d'Arnouville.* — Ce préfet n'allait pas tarder à acquérir une impopularité générale. L'enlèvement de la croix de mission de Saint-Jean devait lui attirer le ressentiment des catholiques. Quant aux libéraux, ils le représentaient comme un homme faux dont il était important de se défier. Le nouveau maire de Besançon, M. Flavien de Magnoncour, vivait en très mauvaise intelligence avec lui. Il est vrai qu'on attribuait ce désaccord et cette opposition libérale à M. Micaud, qui ambitionnait fort d'être préfet. Mais l'administration de M. d'Arnouville donnait lieu à des critiques assez justifiées. Au lendemain des émeutes des 25, 26, 27 septembre 1830, il supprimait, de sa propre autorité, le droit sur les vendanges, établi légalement. Quelques jours plus tôt, il avait fait imprimer que la récolte du blé était très abondante. Il croyait ainsi calmer les inquiétudes sur la cherté des vivres. Mais il obtenait le résultat contraire, car le peuple était porté à ce raisonnement simpliste : le blé est commun, le pain est cher, donc ce sont les accapareurs qui font hausser les prix.

M. le préfet passait aussi pour surpasser en lésinerie tout ce que l'on savait de ses prédécesseurs. Ses billets d'invitation au bal qu'il donna le 1er mai 1831 portaient cette indication : « Il y aura un violon. »

(2) *Henrion-Staal de Magnoncour* (Césaire-Emmanuel-Flavien), né à Dole le 24 décembre 1800, mort à Paris le 29 décembre 1875. Garde du corps sous la Restauration, maire de Besançon en 1830, député du Doubs, puis pair de France en 1846. Petit-fils du marquis de Froissart par sa mère.

Quelques semaines après, le conseil municipal était recomposé (1).

Il y eut alors un moment de détente, d'accalmie, d'enthousiasme même; en des banquets patriotiques, sous les arcades de Granvelle ou au théâtre, on voyait fraterniser les gardes nationaux et la troupe; des souscriptions s'ouvraient de tous côtés pour équiper et armer la milice citoyenne, et la remise du drapeau tricolore, portant la devise : *Ordre et liberté* et surmonté du coq gaulois, donnait lieu à cette cérémonie, peut-être théâtrale et inutile, mais imposante : le serment de fidélité au roi, prêté par tous les hommes (2).

---

(1) *Le conseil municipal de Besançon* était recomposé ainsi qu'il suit, par ordonnance du 11 septembre 1830 :

Maire : M. Flavien de Magnoncour.

Adjoints : MM. Micaud, ancien sous-préfet; Demesmay, avocat; Grobost fils, en remplacement de MM. Lamy de La Perrière, Séguin et Huot de Franois.

Membres : MM. Muguet, Bourgon, de Mérey, Marquiset, Trémolières, de Sainte-Agathe, Bretillot, Monnot-Arbilleur, Jeanhenriot, Huguet, Clerc, de Boulot, Belamy, Favre, Desbiez de Saint-Juan, Pusel de Boursières (anciens conseillers), Demesmay, avocat, Ordinaire, ancien recteur, Prével, négociant, Alviset, premier président, Racine père, négociant, de Vauban, propriétaire, Vertel, médecin, Colin, négociant, Convers, géomètre, Silvant, négociant, Fonclause, avoué à la cour, Dromard, notaire, Lebault, négociant, Estreyer, négociant.

(2) *Les manifestations en faveur du nouveau gouvernement.* — Il faudrait signaler encore les adresses de fidélité au nouveau gouvernement des habitants et officiers de diverses localités et même les manifestations en l'honneur des combattants de la capitale.

Les habitants de la ville d'Arbois écrivaient aux braves habitants de la ville de Paris :

« Aussitôt que les journaux du ministère nous ont fait connaître le coup d'État, notre indignation a été à son comble ; et si nous avions pu franchir les distances avec la rapidité de la pensée aux jours de combats, vous nous auriez comptés au nombre de vos auxiliaires.

« A la nouvelle des événements de Paris et sur les bruits d'invasion étrangère que la faction vaincue s'efforçait d'accréditer, deux cents Salinois se sont réunis et ont pris l'engagement de se tenir prêts à partir

Mais bientôt les journaux allaient reprendre contre le nouveau gouvernement une guerre peut-être plus acharnée encore que contre le précédent. Cependant, le roi Louis-Philippe avait garanti la faculté d'imprimer toutes les opinions en se conformant aux lois, aboli la censure, rendu aux cours d'assises la connaissance des délits, diminué le chiffre du cautionnement, abaissé les droits de timbre et de transport. Mais, fière de son triomphe et libre comme elle avait voulu l'être, la presse entendait gouverner et dicter ses arrêts. Libellistes, caricaturistes, écrivains en prose et en vers, luttaient de verve et d'ingéniosité pour provoquer la dérision et le mépris contre le nouveau régime. Les républicains, heureux de l'étape franchie, songeaient à un succès définitif, et les carlistes (ainsi désignait-on les légitimistes) ne voulaient voir en Louis-Philippe qu'un usurpateur et l'élu des barricades.

Quel rôle allait prendre l'*Impartial?* Précisément le même que pour Charles X. Il protestait de son respect

---

au premier signal pour combattre les ennemis extérieurs ou intérieurs de la France. »

Le 11 août, l'ordre des avocats décidait qu'aucun de ses membres ne se présenterait aux audiences jusqu'à ce que les magistrats eussent prêté serment de fidélité au nouveau gouvernement. Les avoués de première instance et d'appel adhéraient.

De leur côté, par une pétition à la Chambre en date du 19 août, les habitants de Besançon demandaient « comme un gage indispensable de fidélité et de dévouement à l'ordre politique actuel, qu'on imposât à chaque magistrat l'obligation de jurer qu'il adhérait sans réserve à la déclaration du 7 août 1830, et qu'il promettait fidélité à la charte revisée et au roi des Français. »

Le mardi 14 septembre, la cour royale de Besançon prêtait serment de fidélité au roi des Français, et d'obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume.

La cour donna acte de la non-prestation du serment par MM. Babey, Pusel de Boursières, Durand de Gevigney, Crestin d'Oussières, Prudhomme, conseillers; Barberot, Ruffier d'Epenoux, conseillers auditeurs, et de Bonnechose, avocat général, qui se trouvaient ainsi définitivement démissionnaires.

pour le roi, et de sa défiance pour tout ce qui l'entourait. Pour lui, le régime nouveau devait être, suivant le mot prononcé à l'Hôtel de ville de Paris, une royauté entourée d'institutions républicaines, ou la meilleure des républiques. Le budget de seize cents millions le glaçait d'effroi et il réclamait à cor et à cri les économies prêchées par l'ancienne opposition, qui formait aujourd'hui le ministère et la majorité.

« La France, écrivait son rédacteur, semble livrée à un malaise singulier, à une sorte de mélancolie politique. Il y a dans la marche actuelle des affaires intérieures une sorte de désappointement imprévu; il semble que nous ne respirions pas une atmosphère assez vive et assez pure pour le climat où nous nous sommes transportés tout à coup (?) (*sic*). Quelles en seraient les causes? A notre avis, il y en a deux essentielles. Deux principes vivaces sont en souffrance. D'abord, la France soupire après une marche plus *neuve* et plus large dans sa régénération, et se voit à regret ramenée dans les ornières du régime antérieur; et, en second lieu, elle éprouve le besoin le plus urgent, le plus immédiat, de jouir sans délai de tous les bienfaits du gouvernement à bon marché. Il y aurait imprudence à vouloir restaurer la Restauration. Il s'ensuivrait d'une marche semblable, non une réaction violente et armée, mais une révolution morale et une désunion parmi les patriotes, dont l'administration serait responsable. »

Cependant, l'entrée au ministère de MM. Lafitte, Maison, Montalivet, Merilhou, le rassure un peu, et l'accueil chaleureux reçu par le duc d'Orléans, lors de son voyage, apporte quelque joie à son âme méfiante et timorée, ou du moins une certaine sourdine à ses récriminations. Mais cela ne dure pas; les doléances croissent et se multiplient : contre le cens d'éligibilité, contre le juste milieu, contre la volonté du gouvernement de maintenir la paix, contre

les contributions directes, et en général et pour résumer, contre tout l'état social.

C'est que l'*Impartial* compte parmi ses rédacteurs un homme persuadé que les gouvernements, les sociétés, les lois, n'existent que pour augmenter le bonheur individuel. Et tant que ce bonheur individuel ne sera pas absolu, cet homme ne sera pas satisfait. D'autant plus que c'est la chose la plus simple du monde, si l'on applique un système dont malheureusement on semble n'avoir nul souci. Ce régénérateur de l'humanité, que sa surdité retranche un peu du monde contemporain et laisse isolé au milieu de ses rêves, est Just Muiron (1), le disciple de Fourier, l'apôtre inlassable de la doctrine phalanstérienne.

---

(1) *Just Muiron.* — Dans ses très intéressants *Portraits franc-comtois*, M. Estignard a donné de curieux détails sur l'amitié qui unit Fourier et Muiron. Nous en extrayons ce court passage.

« Le hasard fait rencontrer à Fourier, en 1816, son disciple le plus fervent, Just Muiron, qui était alors chef de division à la préfecture de Besançon. Homme d'imagination et d'intelligence, séduit par la *Théorie des quatre mouvements,* Muiron voulut en connaître l'auteur, se mit à sa recherche et finit par le découvrir. Les premières relations avec le maître se nouèrent par lettres, mais l'intimité s'établit dans un voyage de Muiron à Belley, où Fourier résidait chez un parent. Cette intimité devint plus grande pendant le séjour de Fourier à Besançon, en 1820. Les communications furent incessantes entre le maître et le disciple, communications le plus souvent écrites, Muiron étant dès sa jeunesse d'une surdité à peu près complète et ne comprenant que péniblement, au mouvement des lèvres, les paroles qui lui étaient adressées. »

Lorsque, le 13 juillet 1831, MM. Lechevallier et Capella, missionnaires saint-simoniens, arrivèrent à Besançon pour prêcher leurs doctrines, ils furent violemment attaqués par l'*Impartial* en des articles qui semblent plutôt du style nerveux de Fourier que de l'écriture un peu incolore de Muiron.

La doctrine nouvelle se résumait en ces quelques lignes :

« Toutes les institutions sociales doivent avoir pour but l'amélioration du sort moral, physique et intellectuel de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. Tous les privilèges de la naissance sans exception seront abolis. A chacun selon sa capacité ; à chaque capacité

Dès que la politique étrangère ne requiert plus un examen de tous les instants, que le sort de la Pologne ou de

---

selon ses œuvres, religion, science, industrie, association universelle. »

« On ne doit pas favoriser une classe plutôt qu'une autre, répond l'*Impartial*. Le seul but libéral est d'améliorer toutes les classes, sans exclusion aucune. La classe riche n'est pas moins au dépourvu que la classe pauvre sous le triple rapport intellectuel, moral et physique. La santé, le bon jugement, la générosité et le courage sont assurément tout aussi rares chez les riches que chez les pauvres.

« Dire que tous les privilèges de la naissance sont abolis et sans exception, c'est dire la plus palpable absurdité, car il n'est pas plus possible d'empêcher sans violence qu'un fils hérite de son père, quant aux biens, que de lui dénier son héritage quant au sang.

« Le saint-simonisme a de plus nombreux appuis qu'on ne le pense : protégé du parti anticatholique, c'est un Protée qui revêt toutes les formes : il emploie les femmes dans sa politique secrète de captation d'hoirie ; il amalgame tous les ressorts, démagogisme, religion, industrie, etc. Les esprits tendent présentement aux innovations politiques et religieuses ; la chance actuelle de révolutions fréquentes peut rallier à lui des partis faibles, et dans certains cas, une fraction du gouvernement. Déjà il a fait preuve de son aptitude à exploiter la carrière des donations et legs ...

« Une secte qui se crée des fonctions de papes, de cardinaux, évêques et curés d'un schisme tendant à établir le plus obscurant des gouvernements, la théocratie, et à ressusciter le plus odieux des droits féodaux, la mainmorte généralisée même en ligne directe, peut arriver à ses fins dans ce siècle où, lasses de tant de déceptions politiques, les masses sont si dociles à l'impulsion des habiles à manier la plume et la parole. »

Les prédications des missionnaires saint-simoniens attirèrent près de trois cents personnes, mais elles furent presque aussitôt interrompues par l'un des adjoints, invoquant des questions de police locale, tout un quartier de la ville ayant présenté une agitation et une effervescence qui faisaient redouter des désordres.

Lechevallier et Capella répondirent avec hauteur qu'ils n'avaient pas à obéir à un autre ascendant que celui de la supériorité morale, mais qu'ils savaient à propos condescendre aux préjugés et aux petites passions.

Quant à leur droit, il dépassait de beaucoup les bornes étroites de la légalité. « Le droit, c'est le progrès de l'homme et de la société. Jésus, portant le droit nouveau de la fraternité universelle, n'était ni dans la loi juive ni dans la loi romaine. Ceux qui sont morts à la Bastille en 1789, ceux qui, il y a un an, mouraient dans les rues de Paris, n'étaient pas dans la loi, mais ils étaient dans le progrès. »

L'*Impartial* approuvait l'adjoint de chercher à maintenir l'ordre et

la Belgique est fixé, ou que les émeutes et les complots, sans cesse renaissants à l'intérieur, lui en laissent le loisir, Just Muiron revient comme à un *leït motiv* favori à son système. Système admirable en théorie ! La société serait organisée de telle façon que chacun de ses membres, homme, femme, enfant, jouirait pleinement des biens de la vie, en ne faisant que concourir à l'ordre et au bonheur public. Notre société, suivant le rénovateur, n'a été jusqu'à nos jours, pour la presque unanimité des humains, qu'un tourbillon de malheurs, une sorte de cauchemar, où tous les fléaux, indigence, fourberie, oppression, carnage, intolérance, ignorance, sophisme, ne laissent surgir le vrai, le beau et le bien que comme des exceptions fugitives. Mais elle peut être transformée par la science de l'attraction, appliquée aux passions et à l'industrie. Avec ce procédé facile à suivre, le travail devient une joie, chacun s'y livrant selon ses goûts, avec une aimable variété d'occupations, au milieu de voisins sympathiques ; la production est quadruplée ; la richesse, garantie à tous et à chacun, car la justice préside à sa distribution ou plutôt à sa répartition, proportionnelle aux trois facultés industrielles, capital, travail et talent de chacun. « Par mille moyens, les travaux, l'enseignement, les études, sont

---

à assurer la tranquillité publique. Quant à la religion saint-simonienne, il en démasquait le leurre en ces quelques phrases :

« Quiconque embrasse cette religion abandonne tous ses biens qui deviennent la propriété de tous. En échange, que trouve-t-on ? La rétribution de chacun selon ses œuvres. Chacun n'aura de subsistance que celle que lui vaudra son travail, et l'excédent sera encore après lui la propriété de la société, sans qu'il puisse en disposer autrement.

« Mais si vous rétribuez chacun suivant ses œuvres, l'égalité des biens n'existera jamais que de nom.

« Paul, qui obtient un des premiers rangs, est au comble du bonheur : il obtient jouissances, fortune, richesse. Pierre, faute de moyens intellectuels, est résigné aux derniers emplois de la société ; il y trouve sa subsistance, non l'égalité parfaite. Et puis, qui garantira la justice de cette répartition ? »

convertis en plaisir, deviennent aussi attrayants que nos festins, bals, spectacles, et le deviennent aussi bien pour le douillet sybarite, le voluptueux satrape ou l'apathique sauvage que pour le Français actif, infatigable, avide de renommée et de gain. » On s'imagine sans peine qu'une vision aussi éblouissante de l'avenir fasse envisager avec dédain les difficultés et les agitations où se débat le gouvernement. Cependant, on ne peut toujours vivre dans l'idéal, et il faut bien voir les émeutes et les conspirations qui menacent le gouvernement : nouvelle insurrection des vignerons contre les droits réunis, le 24 septembre 1830, avec des enjolivements nouveaux, un rat pendu au bout d'une corde et promené à travers la ville, et la plantation successive de deux arbres de la liberté devant l'église de la Madeleine; philippique de M. l'abbé Doney contre le préfet, à propos de la croix de mission de Saint-Jean ; manifestations devant cet emblème, qui est finalement enlevé le 23 février 1831 et transféré au grand cimetière de la ville ; manifestations tumultueuses à la métropole et dans les rues, les 27 et 28 juillet 1831, les gardes nationaux ayant jugé insuffisante la décoration du catafalque élevé à la mémoire des victimes de juillet, insuffisance qui était d'ailleurs le fait de la mairie; démonstrations hostiles contre le cardinal de Rohan, le 24 mai 1832, à son retour à l'archevêché; soulèvements du Midi et de la Vendée; tous ces faits sont signalés par l'*Impartial*, qui ne justifie pas toujours son titre, comme la conséquence de l'hostilité du clergé et des carlistes, joints aux républicains, contre les institutions libérales.

Peu à peu cependant l'*Impartial* évolue, il tourne doucement à une fidélité, à un optimisme officiels dont le début coïncide avec le voyage du roi dans l'Est, et notamment dans le Doubs et à Besançon à la veille des élections (1).

---

(1) *Les élections de 1831.* — Ces élections, qui eurent lieu le 5 juillet, donnèrent les résultats suivants :

L'impression a été excellente. La garde nationale notamment a manifesté son loyalisme par des manifestations

---

Besançon : M. Gréa, 173 voix, élu.
M. Bourgon, 29 —
Besançon *extra muros* : M. Bourqueney, président de chambre à la cour, 131 voix, élu.
M. Bourgon, 41 —
Baume : M. Clément, député sortant, 122 voix, élu.
M. Bouchot, 16 —
Saint-Hippolyte : M. Blondeau, 77 voix, élu.
M. Parrot, 75 —
Pontarlier : M. Théodore Jouffroy, 84 voix, élu.
M. Patel, 49 —
Dole : M. Lempereur de Saint-Pierre, 110 voix, élu.
Le général Bachelu, 94 —
Poligny : Le général Delort, 101 voix, élu.
Le général Bachelu, 81 —
Gray : M. Accarier, 180 voix, élu.
M. Dornier, 105 —
Jussey : M. de Marmier, 104 voix, élu.
Lure : M. de Grammont, 137 voix sur 138 votants.
Vesoul : M. Genoux, 136 voix, élu.
Tous les candidats élus, sauf MM. Blondeau, Delort et de Marmier, sont libéraux, partisans de la suppression de l'hérédité de la pairie.

Les professions de foi sont assez curieuses. Jouffroy déclare que l'Université lui ayant refusé du pain à la Restauration, il fonda le journal *le Globe*. La liberté dans sa plus large acception, pour ses adversaires comme pour ses amis, voilà sa devise Il veut que ce qui ne regarde que la commune soit réglé par la commune, ce qui ne regarde que le département soit réglé par le département ; car c'est bien assez pour le gouvernement que les affaires de la France. Dans la nécessité où elle est de se tenir puissamment armée en face de l'Europe absolue, la France ne peut se sauver de la banqueroute que par la plus sévère mesure dans ses dépenses.

« J'avoue qu'en relisant cette lettre, dit en terminant M. Jouffroy, et en réfléchissant aux sentiments qu'elle contient, je serais fort embarrassé de décider s'ils sont doctrinaires, ministériels ou républicains, et s'ils me classent parmi les hommes du mouvement, de la résistance ou du juste milieu. Je fais peu de cas de ces dénominations vagues que les partis se renvoient faute de raisons, et par lesquelles ils trouvent commode de s'accuser sans s'expliquer. Je ne connais qu'une manière de juger les opinions : c'est de voir, indépendamment des noms qu'on leur donne, si elles sont vraies ou fausses. Et quant

touchantes, naïves et parfois bizarres. Un grand nombre de ses adhérents sont venus de tous les points du département pour se trouver, dit un témoin, devant un roi qui semble préférer à tous les insignes de la royauté l'habit de garde national. Tous ne possédaient pas encore ce glorieux et civique costume; qu'importe! Ils suppléaient aux fusils qui leur manquaient par des faux placées au bout d'une perche, en guise de fer de lance. Le bataillon de la garde nationale de Dole, avec sa musique, abordait au quai Vauban sur trois embarcations, ne reculant pas devant un trajet de vingt-deux heures par le canal. Il n'était pas jusqu'aux enfants qui, vêtus en vieux Gaulois, n'eussent un aspect à la fois terrible et triomphant!

Les maisons pavoisées, les rues jonchées d'habitants et d'étrangers, les illuminations, les vivats et les salves d'artillerie accueillaient le roi et ses deux fils, le duc d'Orléans

---

aux hommes politiques, je n'en connais que deux espèces, ceux qui veulent le bien de leur pays, et ceux qui ne cherchent que le leur. Les premiers, alors même qu'ils se trompent, sont encore bons, car on les ramène facilement à la vérité. J'en connais dans tous les partis, et je les aime et les estime, malgré les terribles dénominations dont on les flétrit. C'est un défaut dont je ne guérirai jamais, non plus que de mon indifférence pour tel ou tel banc de la Chambre. Si vos suffrages m'y envoyaient, vous me pardonneriez de m'asseoir tout uniment où je trouverais de la place : mon vote n'en souffrirait pas. »

La déclaration de M. Blondeau est remarquable par un ton de détachement et d'ironie, que personne n'oserait plus employer de nos jours.

« Je ne ferai pas de profession de foi, dit-il Que demande l'électeur? Des garanties pour l'avenir. Il les trouve dans le passé.

« Quant à moi, qui considère les promesses faites aux électeurs comme insignifiantes, si l'on s'en rapporte à tant d'exemples prouvant qu'on ne les tient pas toujours, je ne vois pas trop la nécessité d'en faire.

« Je veux conserver une entière indépendance, et être libre de voter avec le ministère ou avec l'opposition, suivant que ma conscience me l'indiquera.

« Je n'ai pas la prétention de me présenter dans deux arrondissements, et les électeurs du collège de Montbéliard me connaissent tous; s'ils n'ont point de confiance en moi, qu'ils ne me nomment pas, car, pour me lier de quelque manière que ce soit, je ne le ferai pas. »

et le duc de Nemours. Le langage de Louis-Philippe, en recevant les autorités, était à la fois bienveillant et énergique (1). Il avait voulu entrer en contact avec les populations, écouter leurs vœux et leurs doléances. Il affirmait

(1) *Louis-Philippe à Besançon.* — Une relation historique du séjour de S. M. Louis-Philippe Ier, roi des Français, et des ducs d'Orléans et de Nemours à Besançon, pendant les 25, 26 et 27 juin 1831, publiée sans nom d'auteur par M. Genisset, et que M. le docteur Ledoux a bien voulu me communiquer, contient des détails fort curieux qui reflètent, sous une forme parfois un peu naïve, les sentiments de satisfaction générale.

Deux incidents vinrent pourtant jeter un léger froid sur l'allégresse commune.

Le vicaire général qui présenta le clergé du diocèse avait prononcé ces phrases :

« Étrangers à tous les intérêts purement humains, nous n'exprimerons, Sire, à Votre Majesté, qu'un seul désir, celui de remplir avec toute liberté un ministère qui n'est pas sans influence sur le bonheur des peuples. Inspirer à tous des pensées d'union et de paix, l'esprit de subordination, le respect pour les droits de chacun, c'est donner à l'ordre public les garanties les plus certaines.

« Telle est notre mission, et nous serions plus que récompensés du zèle que nous mettrons toujours à la remplir, si la pureté de nos principes et la droiture de nos intentions étaient plus universellement reconnues. »

Le roi répondit en ces termes :

« Je suis persuadé de la sincérité de vos vœux. Mais vous concevez qu'il faut quelque chose de plus que la soumission aux lois ; il faut que l'on croie que vous entretenez l'esprit d'obéissance et d'affection pour le gouvernement, qu'il est dans votre devoir comme dans votre intérêt de recommander. Pardonnez-moi de le dire ; j'ai trouvé que cela manquait à votre discours ; j'ai cru pouvoir vous le dire sincèrement. D'ailleurs, vous devez être sûrs qu'en suivant cette ligne, vous acquerrez de nouveaux droits à la protection du gouvernement ; il y a plus, vous lui faciliterez cette tâche qu'il désire remplir. Vous réclamez, pour le libre exercice du culte, la protection des lois ; nul n'est plus disposé que moi à vous l'assurer, et à vous seconder pour atteindre le but que je viens d'indiquer »

La revue au Champ de Mars, qui devait se faire le 26 au matin, n'eut pas lieu à raison du mauvais temps. Mais le général Morand ayant oublié de donner contre-ordre, toutes les troupes s'y étaient rendues dès six heures du matin, et ce n'est qu'à dix heures, après les avoir laissées à la pluie qui tombait par averses, qu'on leur fit dire qu'elles

son ferme désir de rendre le peuple heureux, sa volonté de protéger les libertés publiques contre les tentatives de

---

pouvaient rentrer en ville, et que la revue du roi n'aurait lieu que dans l'après-midi.

Les gardes nationales, surtout celle de Besançon, laissèrent voir beaucoup de mauvaise humeur. La compagnie d'artillerie dont M. Convers était capitaine décida même qu'elle ne retournerait pas à la revue du roi, qui n'en pouvait mais des bévues du lieutenant général. (Journal de Weiss.)

M. Genisset, dans son récit, donne une version atténuée de cet incident :

« La pluie, qui devint le lendemain plus forte encore que la veille, n'empêcha pas d'envoyer, dès le matin, les troupes de ligne au polygone où le roi devait les passer en revue : l'artillerie seule ne reçut point l'ordre de s'y rendre. A neuf heures, la garde nationale fut appelée aux armes : elle se hâta de se réunir, et elle partit pour le Champ de Mars, pleine d'empressement et de joie. Elle était fière de prouver au roi que rien ne pouvait ralentir son zèle ni diminuer son ardeur. Cependant la pluie tombait par torrents : les cris de *Vive le roi! Vive la liberté!* se faisaient entendre quand elle redoublait, et l'on eût dit que chacun la bénissait de ce qu'elle venait donner à la milice citoyenne du département du Doubs une occasion de montrer qu'elle savait tout affronter pour son prince, et qu'elle serait toujours prête à tout braver pour le roi et la patrie. Les cris de *Vive le roi!* étaient répétés quand quelques nouveaux détachements de troupes ou de gardes nationales arrivaient sur le terrain, et prenaient leur place dans le lieu fangeux qui leur avait été assigné. Presque toutes les troupes étaient réunies ; les élèves du collège royal étaient sous les armes avec leurs chefs, au pied de la tente préparée pour recevoir le roi. Déjà depuis trois heures les soldats et les citoyens étaient exposés à la pluie glaciale qui les avait inondés, lorsque l'ordre arriva de rentrer en ville. Quelques-uns furent blessés de ce que le roi ne venait pas les passer en revue : ils ne savaient pas qu'il était étranger à l'ordre et au contre-ordre qui avaient fait sortir et ensuite rentrer la garde nationale. Le hasard a fait connaître au roi, malgré les précautions qu'on avait prises pour la lui faire ignorer, la singulière bévue qui avait été commise, et nous pouvons affirmer que s'il eût connu que les troupes et la garde nationale étaient sous les armes, il serait venu auprès d'elles comme il l'a fait à Pont-à-Mousson et dans d'autres lieux; il a daigné même dire à plusieurs officiers de la garde nationale de Besançon, admis le soir à sa table, que lui aussi eût bravé le mauvais temps pour venir auprès de notre population armée, s'il avait su qu'elle attendait sa présence : *Je sais*, a-t-il dit, *que quand des Français s'exposent à la pluie pour leur roi, leur roi doit jeter là le manteau*, et

l'anarchie, et son espoir de maintenir la paix, tout en étant prêt à défendre l'honneur national, comme il l'avait fait à Jemmapes.

La visite de l'hôpital, du lycée, de la bibliothèque, de la manufacture de tapis de MM. Wey frères, la revue des troupes et de dix mille gardes nationaux, passée par le roi et les princes sur la place des Casernes par une très forte pluie, et surtout la présence de Louis-Philippe et de ses fils au bal du théâtre, en faveur des indigents, avaient réuni la famille royale à toutes les classes de la société, et chacun appréciait la simplicité du roi-citoyen et la bonne grâce souriante de ses fils (1).

---

venir se mouiller avec eux. La sincérité de ces paroles a été prouvée le soir même où le roi, malgré la pluie, a parcouru les rangs des troupes. »

(1) Nous croyons intéressant d'emprunter encore au bon M. Genisset le récit du bal. Il le trace en un style vraiment curieux, à la fois emphatique et puéril, qui donne assez bien d'ailleurs l'impression de contentement résultant d'une fête où le roi et les princes s'associent au plaisir du public.

« Un bal avait été préparé en l'honneur de Sa Majesté et au profit des indigents. C'était sans doute une bonne idée que de faire tourner les plaisirs de ce jour à l'avantage des malheureux : c'était une bonne œuvre à laquelle le cœur du roi s'est montré sensible. La salle de spectacle avait été décorée pour cette fête ; le coup d'œil était magnifique. Cette enceinte brillante présentait aux regards étonnés une multitude de beautés, dont les toilettes variées et resplendissantes ornaient de mille couleurs et paraient de mille façons cet élégant amphithéâtre. Des drapeaux réunis en faisceaux, des médaillons suspendus à des guirlandes et représentant le roi et les princes, des inscriptions analogues à cette fête, et surtout cette devise toute française, *liberté, ordre public*, placée au-dessus de la porte principale, décoraient l'entrée de la salle. L'assemblée était nombreuse : tous les rangs y étaient confondus, et l'allégresse était peinte sur toutes les figures.

« Vers les dix heures, les cris de *Vive le roi!* poussés par la multitude placée hors de l'enceinte, annoncèrent l'arrivée du roi, qui était accompagné des princes, de leurs aides de camp, des maréchaux Soult et Gérard, du ministre du commerce, du préfet du département et du maire de Besançon : c'est avec un enthousiasme difficile à décrire que Sa Majesté a été reçue : avant de prendre place, elle a parcouru l'enceinte de la salle, saluant avec grâce les dames qui en faisaient le

Aussi l'*Impartial* ne résiste pas au courant de la satisfaction générale :

« Le séjour de Louis-Philippe et des ducs d'Orléans et de Nemours laissera de longs souvenirs dans Besançon, dit-il; tous ceux qui ont pu les voir, et c'est la population entière, n'oublieront jamais les traits de ces princes, dont l'air franc et ouvert a gagné tous les cœurs; aucun de

---

plus bel ornement. Quand elle se fut rendue dans la loge qui lui avait été préparée, les cris de *Vive le roi!* mille fois répétés, se firent entendre de toute part. Le roi, debout, répondait par des gestes d'amour à ces marques d'une affection qui n'était ni équivoque ni commandée; plus d'une fois on l'a vu porter la main sur son cœur, et alors les acclamations redoublaient. On avait les yeux fixés sur cette figure royale qui respire la bonté; on étudiait tous ses mouvements : on admirait cette confiance d'un prince qui vient au milieu de nous, qui y reste sans garde, sans cet entourage militaire qui est nécessaire au despotisme : on se répétait qu'il n'y avait qu'un roi populaire, l'*élu de la nation*, qui pût sans danger se mêler avec la foule, et ces réflexions faisaient redoubler encore les cris de fidélité et d'amour dont retentissait la salle.

« Enfin le bal a commencé : les ducs d'Orléans et de Nemours l'ont ouvert avec Mlle Morand, fille du lieutenant général, et Mlle Maire, fille du colonel de la garde nationale de Besançon. Dans leurs quadrilles figuraient des jeunes gens et des dames de tous les rangs. Mme Grobost, épouse d'un négociant de cette ville, et Mlle Micaud, fille du premier adjoint, ont eu l'honneur de danser avec Leurs Altesses Royales, qui étaient confondus dans la foule, où ils étaient serrés de manière à pouvoir difficilement se livrer aux plaisirs de la danse. Les jeunes princes se sont fait remarquer non seulement par leur élégance, mais encore par leur amabilité, par leur grâce : on les a vus parler à leurs danseuses, s'entretenir familièrement avec des jeunes gens, s'abandonner, en un mot, au plaisir de cette fête populaire.

« Pendant ce temps, le roi prenait part aux divertissements des danseurs : il suivait leurs mouvements, en même temps que les cadences de la musique; il parlait à ceux qui l'entouraient, tantôt au ministre du commerce, tantôt au maire de Besançon, souvent au préfet. Rien ne saurait peindre le contentement que respiraient les traits de Sa Majesté, qui n'a quitté la salle que vers minuit : le jeune duc de Nemours s'est retiré avec le roi; mais le duc d'Orléans a voulu prolonger le plaisir qu'il éprouvait dans cette réunion brillante : il a continué de prendre part à la danse, et quand il a quitté le bal, il semblait témoigner du regret de ne pouvoir rester plus longtemps. »

ceux qui ont pu les entendre, et le nombre en est grand, ne saurait douter qu'effectivement sous leur règne la Charte sera une vérité, que la France aura les institutions qui lui ont été promises, qu'en un mot les espérances de l'hôtel de ville seront bientôt réalisées. »

D'abord hostile au ministère Casimir Périer, il en arrive peu à peu à des sentiments moins frondeurs en voyant la Chambre, élue le 7 juillet 1831, abolir l'hérédité de la pairie, réaliser d'importantes économies sur tous les services du budget, voter l'exil de Charles X et de sa famille, et le gouvernement tenir tête aux essais de révolution, qu'ils viennent du parti de la résistance ou du parti du mouvement. D'ailleurs, le rôle de l'opposition va être tenu avec maestria par la *Gazette de Franche-Comté*, qui ne cache nullement son désir d'une nouvelle restauration légitimiste, et plus tard, avec une ténacité sans répit, par le *Patriote franc-comtois*, organe du « mouvement. »

L'*Impartial* réserve tout d'abord ses critiques à l'organe de ceux qu'il appelle les anciens privilégiés et prend résolument la défense de la royauté de 1830. Pour cela, il doit modifier du tout au tout ses jugements antérieurs. Il le fait allégrement.

Pourquoi toujours se plaindre des maux dont on souffre à l'intérieur? Ils ne sont pas organiques; ce sont des vices d'administration et d'exécution que la presse aidera à réformer. On gémit de voir l'apathie du gouvernement à étouffer les mouvements insurrectionnels de l'Ouest et manquer d'énergie dans les provinces du Midi. Mais la Chambre nouvelle, sortie des élections les plus libres qui se soient faites depuis quarante ans, apportera à ces maux des remèdes prompts et décisifs. Quant à la politique extérieure, est-il vrai que la dynastie nouvelle ait paru mendier la reconnaissance du trône par les gouvernements absolus? Nullement : devant les armements étrangers, le maréchal Soult nous a rendu l'armée nationale. On re-

proche au gouvernement d'avoir reconnu les traités de 1815. Fallait-il, en déchirant ces pages, provoquer une coalition nouvelle, au moment où nous étions désorganisés au dedans et au dehors? L'enthousiasme de tous les Français, assure-t-on, les dispositions des autres peuples, assuraient le succès d'une guerre de propagande pour l'émancipation des peuples opprimés. Possible! L'*Impartial* l'a dit autrefois, lui aussi, mais maintenant il n'en est plus très sûr, et il estime que c'est là une hypothèse terrible à mettre en action.

Le discours du trône, lu à la nouvelle Chambre, n'avait pas trouvé grâce aux yeux de l'*Impartial*. Mais, quelques semaines plus tard, Casimir Périer l'ayant défendu et ayant tracé un tableau fort rassurant de l'œuvre de la France depuis un an, le journal lui donna son adhésion entière. Il n'est pas jusqu'à l'expression de « juste milieu, » autrefois honnie et repoussée par lui, qui ne lui semble un non-sens, une accusation vaine. Plus tard, il dira même qu'entre le précipice de l'absolutisme et le volcan révolutionnaire, il préfère le juste milieu.

Quant au nouveau journal, la *Gazette de Franche-Comté*, elle ne se contente pas de célébrer les bienfaits et les gloires de la légitimité; elle fonce avec ardeur sur le régime nouveau (1). En un article de grande allure et d'une certaine hauteur, elle dénonce la peur comme le mal qui

---

(1) La *Gazette de Franche-Comté* s'adressait au peuple en ces termes :

« C'est au peuple que nous parlons : au peuple qui seul a toutes nos pensées, tout notre amour, toutes nos sympathies ; au peuple qui apprendra peut-être un jour que son bonheur nous trouverait prêts à tous les sacrifices ; au peuple dont nous sommes sortis, dont nous partagions hier la prospérité, dont nous déplorons aujourd'hui les souffrances....

« Venez donc à nous, vous tous, de tout âge, de toute opinion, de toute position sociale ; vous, instruits par les enseignements des faits; hommes auxquels la fin du dernier siècle a montré des choses qui font

paralyse la nation. La peur! elle courbe des hommes tenant par beaucoup de liens au système de la restauration, elle attache à leurs places certains autres; elle étreint cette bourgeoisie qui, après avoir escompté le bénéfice de la victoire, envisage le présent semé de banqueroutes et de pillages, et l'avenir avec ses lanternes et ses échafauds. (N'oublions pas que nous sommes au temps du drame et de toutes les sombres imaginations romantiques.) Les émeutes du Midi et de la Vendée? C'est une amère plaisanterie, déclare catégoriquement la *Gazette*, un jeu cruel, des persécutions gratuites, pour réaliser la pensée des journaux officiels et retremper la révolution à sa source. Bientôt, la *Gazette* en appelle au suffrage universel contre la royauté populaire. L'occasion lui en est fournie par le retentissant pamphlet de M. de Cormenin, sur la nécessité de convoquer les assemblées primaires pour « faire un roi et une charte. »

Dans les majestueux articles de quatre à huit colonnes qu'elle consacre à chacun des partis en présence, ses flèches les plus acérées sont pour le juste milieu.

« C'est aux plus mauvais jours de 93, écrit son rédacteur, que le juste milieu semble avoir emprunté ses inspirations. On l'a vu, servile copiste, insulter à la conscience de l'immense majorité des Français en ordonnant lui-même l'abattement des croix; tolérer, dans le Midi, les persécutions auxquelles est en butte une population fidèle et généreuse; organiser dans l'Ouest un infâme système de provocation qui paraît devoir s'étendre bientôt à d'autres provinces, faire tout enfin pour se grandir à la hauteur de la première Révolution, nain ridicule qui veut prendre des allures de géant. »

---

trembler votre mémoire; et vous, jeunes gens, dont les théories trop confiantes rappellent des souvenirs affreux et justifient des prévisions terribles. »

Et cependant, ce gouvernement si attaqué vit; il a l'appui du pays, personnifié par la garde nationale, dont le dévouement est toujours prêt à réprimer les soulèvements. Il a su maintenir, la *Gazette* le reconnaît, les deux conditions indispensables de son existence, la paix et l'ordre intérieur. En effet, la France n'a pas tiré un coup de canon depuis la révolution de juillet; quant à l'ordre intérieur, dans le système du ministère, il devait résulter de sa victoire sur les partis qui le combattent; cette victoire, ne l'a-t-il pas obtenue?

Le mouvement (le parti républicain) a cependant employé contre lui des armes puissantes, terribles : la propagande par la presse, les émeutes et la tribune. Rien n'y a fait. A quoi cela tient-il? se demande la *Gazette*. « C'est, répond-elle aussitôt, qu'il y a toujours dans un État une foule de personnes qui tiennent à ce qui est par peur de ce qui peut le remplacer, parce que, entre aujourd'hui et demain, il y a la nuit, et que la nuit des nations c'est l'anarchie ; nous avons fait d'assez terribles expériences pour que cette prudence ne soit point blâmable. Beaucoup de gens se résignent donc au *statu quo*, à la non-intervention, à la quasi-légitimité à tout prix, craignant de rencontrer pis. » Mais le jour où ces craintes seront dissipées, le gouvernement tombera comme un cadavre inerte que l'on a dressé et que l'on ne soutient plus.

Un article particulièrement poussé au noir, publié le 24 décembre 1831, prétendait récapituler les quinze mois de déception qui venaient de s'écouler. On y voyait défiler une liste horrifique d'assassinats, de condamnations de presse, de misères, relevée çà et là par une note comique, comme celle où l'auteur s'apitoie sur le bourgeois paisible, à qui, au lieu de la tranquillité promise, on donne des gardes à monter et l'exercice à faire !

Le parquet vit là dedans des excitations à la haine et au mépris du gouvernement. Défendu par MM. de Vaulchier

et Curasson [1], le gérant fut acquitté sur ces deux points par le jury. Mais la *Gazette* ne se contentait pas des

(1) MM. Curasson. — M. Jacques Curasson (1770-1841), savant jurisconsulte franc-comtois, auteur d'un grand nombre d'ouvrages de droit, était fils du garde champêtre de Mont-sous-Vaudrey, petit bourg du Jura.

Dans ses piquants mémoires, intitulés *A travers ma vie*, Armand Marquiset parle ainsi de MM. Curasson :

« Dès l'année 1814, M. Curasson père ayant cru devoir entrer dans le parti royaliste extrême, son fils suivit plus tard le mouvement, et lorsque arriva la révolution de juillet, ces deux grands seigneurs, fils et petit-fils d'un humble garde champêtre de village, montrèrent une aversion invincible pour le gouvernement de Louis-Philippe. Charles Curasson donna sa démission de substitut du procureur du roi et fit bientôt un mariage superbe en épousant Mlle Viney, de Saint-Loup, aussi remarquable par la grâce de ses manières que par la rondeur de sa dot qui se montait à 800,000 fr., en plus des forges importantes de Semouze. Devenu possesseur de cette brillante fortune et de ces usines, M. Curasson se persuada qu'il pourrait les faire valoir lui-même, mais en commerce comme en industrie, l'intelligence et l'esprit ne suffisent pas ; parfois même ils sont de trop. Entré dans une administration dont les détails lui étaient inconnus, dans un vaste dédale dont il n'avait pas la clef, Curasson a fait, au dire de ses employés eux-mêmes, des manœuvres à contresens et son navire commercial, mal dirigé, a vogué au caprice des flots et a fini par faire un naufrage désastreux. Rien n'a pu être sauvé de cette magnifique fortune. Le malheureux industriel serait réduit à une affreuse misère si un de ses amis, M. Louis de Vaulchier, ne lui avait donné une place dans les bureaux de l'administration du chemin de fer de Besançon à Dijon ; sa femme, en apprenant la ruine de ses enfants, est morte de chagrin quelques mois avant l'éclat de la catastrophe. Charles Curasson, d'un caractère doux et bienveillant, avait attiré à lui toutes les affections pendant son opulence, aussi les sympathies ne lui manquèrent jamais dans son adversité. »

Sur M. Curasson père, Armand Marquiset raconte diverses anecdotes fort amusantes. En voici une :

« En 1816, lorsque les gens bien pensants avaient la rage d'être de la garde nationale et de jouer aux soldats, M. Curasson se trouvait un soir de garde en même temps que moi au poste de la place Saint-Pierre, à Besançon. C'était un poste d'honneur. Comme notre camarade était d'une poltronnerie sans exemple, il se faisait toujours dire à l'avance à quelle heure de la nuit il serait de faction. Alors, sa soubrette, qu'il avait soin d'aller prévenir lui-même, arrivait à l'heure dite, une lanterne à la main, se plaçait à côté de son maître, et faisait

foudres de la satire la plus véhémente, elle recourait aussi aux traits de l'épigramme, et ceux-ci ne sont pas toujours légers. L'une de ces pointes, jugée offensante pour la personne du roi, valut au gérant Pinondel six mois de prison et 2,000 fr. d'amende. Elle était ainsi conçue : « Basse-cour à vendre (autrefois grande et belle cour), nouvellement environnée de fossés, fournie d'animaux de toute espèce ; le coq sert d'enseigne. »

Commentant ce verdict, la *Gazette* s'étonna qu'une boutade fût si sévèrement punie, mais se réjouit de l'absence de toute condamnation de principe, de doctrine et de sentiment. Elle conservait donc, disait-elle, le droit de nier et d'affirmer ce qu'elle avait jusque-là nié et affirmé ! « La carrière des inductions vigoureuses et de l'analyse des faits reste ouverte devant elle ; elle peut remonter librement à la source des institutions, tenir ouvertes, pour l'instruction des peuples, les premières pages de l'histoire de l'adoration du veau d'or, et sans cesse appeler sur la France un avenir qui la console des maux présents. »

Elle tenait néanmoins à affirmer que ses opinions et ses jugements ne visaient en aucune façon la personne du roi-citoyen, mais bien la révolution qui dominait l'origine de son pouvoir. Les bonnes intentions des gouvernants ne sont pas suspectes à la *Gazette*. Elle le proclame, si le roi, les ministres et les Chambres le pouvaient, nul doute que l'âge d'or ne se réalisât à l'instant. Mais, « poussés par la fatalité, ils errent à travers des ruines qu'ils ne peuvent relever, ce n'est pas eux qui ont fait leurs destinées et qui peuvent les changer, c'est la Révolution même qui les a parqués entre des abîmes et les y retient enchaînés. »

Au lendemain des désordres sanglants de Paris, en

---

la même promenade que ce simulacre d'homme, tant que durait la faction. C'était du plus haut comique. »

juin 1832, et du soulèvement de la Vendée, lors du voyage de Mme la duchesse de Berry, le ministère avait dénoncé « le carlisme et la République se levant à la fois contre le trône de juillet, l'un espérant se servir de l'autre pour préparer son triomphe. » Et l'*Impartial* se voyait de plus en plus « entre le panache blanc et le bonnet rouge. » La *Gazette* voulut dire son mot dans la question. « L'alliance des royalistes et des révolutionnaires ne pourrait avoir lieu, disait-elle, que par les concessions que nos adversaires nous feraient : un grand nombre de principes nous sont communs, tous même, à l'exception d'un seul, la monarchie (1). »

Tombant au milieu des alarmes provoquées par les émeutes continuelles, et de l'énervement du pouvoir, qui voulait une répression énergique, l'article fut déféré à la cour d'assises, sous l'inculpation d'excitation à la haine et

---

(1) *L'alliance des royalistes et des révolutionnaires.* — C'est le titre de l'article publié par la *Gazette de Franche-Comté* le 11 juillet 1833. Il déclarait aux révolutionnaires : Notre programme est le vôtre ; joignez-vous à nous pour le faire triompher.... légalement.

« Cette alliance ne pourrait avoir lieu entre des hommes dont les buts sont opposés que par les concessions que nos adversaires nous feraient. Un grand nombre de principes nous sont communs, tous même à l'exception d'un seul.

« Ils veulent la liberté pour le peuple ; nous demandons qu'en France la maison d'un citoyen soit, comme en Angleterre, sa forteresse. Ils veulent l'intervention du peuple dans les affaires publiques, nous demandons pour tout citoyen le droit de voter dans les assemblées générales. Ils veulent que les sueurs du peuple soient ménagées ; nous demandons que la majeure partie des emplois ne soient pas salariés. Ils demandent qu'on établisse des résistances au pouvoir central ; nous réclamons l'institution des provinces. Mais nous voulons de plus qu'eux que le pouvoir soit fort pour garantir la liberté, si souvent attaquée par les factions dans un grand État. Et dévoués à faire une résistance éclairée au mouvement révolutionnaire de l'Europe, nous ne pouvons transiger sur ce point d'accepter une France sans monarchie.

« Les royalistes ne conspirent pas et attendent avec confiance que l'avenir donne à la France les fruits de leurs doctrines tous les jours mieux connues ; ils n'ont besoin de s'allier à personne qu'à ceux qui veulent reconnaître franchement la vérité et accepter leurs principes. »

au mépris du gouvernement du roi. Il a pour but, disait l'assignation, de faire concevoir aux plus simples que le gouvernement fondé en 1830 ne peut donner ni l'ordre ni la liberté, à raison du vice radical de son principe, ce qui constitue les délits d'attaque contre les droits que le roi tient du vœu de la nation française, exprimé dans la déclaration du 7 août 1830, et de la charte constitutionnelle par lui acceptée et jurée dans la séance du 9 août de la même année.

Condamnée par défaut à quinze mois de prison et 4,000 fr. d'amende, la *Gazette* faisait appel de cet arrêt; mais le 29 janvier 1833, les assises du Doubs, malgré les éloquentes plaidoiries de MM. Curasson père et fils, lui infligeaient trois mois de prison et 3,000 fr. d'amende.

M. Aimé de Loy (1), rédacteur-gérant de la *Gazette*

---

(1) Jean-Baptiste Desloye ou Deloy, dit Aimé de Loy, né à Plancher-Bas (Haute-Saône) le 3 ventôse an VI (21 février 1798), mort à Saint-Étienne, le 26 mai 1834.

L'existence d'Aimé de Loy est un véritable roman, un roman de mésaventures, pourrait-on dire. Avec les plus brillantes facultés, les dispositions les plus heureuses pour les lettres, une connaissance prodigieuse des langues vivantes ou anciennes, il ne sut que se faire une vie agitée et malheureuse, la vie de bohème aux courtes joies et aux longs désenchantements. D'humeur vagabonde, il ne pouvait se fixer nulle part et le mariage ne put le retenir près de sa femme et de ses enfants.

Dès sa première jeunesse la manie ambulatoire le saisit. Il quitte le lycée de Besançon où il est élève, pour un pèlerinage aux bords du Gardon, illustrés par Florian, mais ne peut aller plus loin que Valence, en raison de son dénuement absolu.

Il fait son droit à Strasbourg, à Paris, à Toulouse, revient dans la Haute-Saône prendre la direction d'une papeterie qui ne tarde pas à péricliter entre ses mains. En 1819, il épouse Mlle Claire Duchelard, nièce de Joseph Michaud, l'auteur du *Printemps d'un proscrit.* Deux filles naissent de ce mariage. De Loy les abandonne ainsi que sa femme pour aller au Brésil. Là, il prend part au mouvement qui amène, le 12 octobre 1822, la proclamation du prince héritier comme empereur du Brésil. Il rédige la constitution du nouveau régime et soutient, dans le journal qu'il a fondé, des luttes ardentes contre les frères Andrada, membres de l'assemblée constituante puis ministres de Pierre Ier. Mais

depuis deux mois, devait présenter la défense. Une extinction de voix subite, et, disent les contemporains, opportune, priva le journal de son appui.

Le lendemain, la *Gazette*, en annonçant son pourvoi en

---

l'autorité qu'il a prise à la cour lui suscite de violentes inimitiés. Sa vie est menacée. Il quitte Rio de Janeiro au mois de février 1824 et rentre à Paris. Rien ne lui réussit ; il marche d'échec en échec et vit d'expédients. Des lettres de change en circulation le font écrouer à Sainte-Pélagie.

Rendu à la liberté, il passe en Angleterre, puis en Belgique et en Suisse. A Genève, il lit un journal, l'*Indépendant de Lyon*, qui combat pour la décentralisation littéraire. Aussitôt, le voici à Lyon. Il devient secrétaire de l'Académie provinciale fondée dans cette ville le 18 octobre 1826, dans le but d'opposer une digue au flux de centralisation littéraire qui vient aboutir à Paris.

Cette Académie édite en 1827 ses *Préludes poétiques*. Puis, sans qu'on sache pourquoi, il disparaît pendant deux ans et demi. Il va, croit-on, en Portugal. Mais il fait de courtes apparitions en Franche-Comté, à Arbois, à Baume. Pendant un de ces séjours rapides, il fait imprimer *six pièces nouvelles*, 1830, in-8, dans lesquelles il chante son pays natal.

Au printemps de 1830, on le retrouve à Saint-Étienne, rédacteur en chef du *Mercure ségusien*. Il combat le ministère Polignac et, à la révolution de juillet, il salue le retour des trois couleurs. Le 5 octobre 1831, il publie une ode à Chateaubriand, qui se termine par ces vers :

Cesse de t'attacher aux débris du naufrage,
Reviens près de la liberté !

Cette pièce, signée de ses initiales A. de L., est attribuée à Alphonse de Lamartine. Celui-ci déclare qu'elle est digne du grand écrivain à qui elle est dédiée, mais se défend d'en être l'auteur. Jamais il n'aurait donné à Chateaubriand le conseil contenu dans les deux vers cités plus haut.

Aimé de Loy passe au *Mémorial de la Scarpe*, à Douai, y reste quelques mois, pousse une pointe en Hollande et revient en Franche-Comté, où il devient gérant de la *Gazette de Franche-Comté*. Puis après deux mois, il retourne à Saint-Étienne. Six ans après sa mort, ses amis réunissent ses dernières poésies sous le titre de *Feuilles au vent*. Plusieurs de ces pièces révèlent une grande sensibilité et sont empreintes de l'harmonie lamartinienne.

La plupart de ses nombreux voyages, Aimé de Loy les a faits à pied, sans ressources. Il donnait des conférences littéraires qui ne manquaient pas de valeur, mais c'était là une ressource bien précaire.

Un de ses biographes raconte que dans les dernières années de sa vie, il errait toujours seul, sans voir personne, à travers les rues et aux

cassation, publiait une note où se mêlaient la mélancolie et l'obscurité. Elle allait suspendre sa publication.

« Comme l'issue de notre procès nous place actuellement dans des circonstances financières peu favorables, comme en outre un événement inattendu, indépendant de notre volonté et de nos prévisions, ajoute encore à nos difficultés pécuniaires, nous croyons devoir à notre entreprise et à nos amis politiques de ne pas les entraîner dans des embarras dont la complication pourrait devenir incalculable (1). »

Dans son court passage à Besançon, Aimé de Loy avait

---

environs de Saint-Étienne pendant le jour et dans les cimetières pendant la nuit.

Les écrivains qui de nos jours étudient sans bienveillance le romantisme ne manqueraient pas de voir dans la vie agitée et frénétique d'Aimé de Loy un cas très curieux du « mal du siècle. »

(1) *L'interruption de la « Gazette de Franche-Comté »*. — Une note, trouvée dans le Journal manuscrit de Weiss, paraît expliquer les « difficultés » dont parle la *Gazette*. La voici :

« 2 février 1833. — Décidément la *Gazette* cesse de paraître. Son gérant Aimé de Loy est parti, emportant, dit-on, une somme assez considérable, provenant des quêtes faites parmi les carlistes pour secourir les paysans vendéens. Si l'on en croit le bruit public, le sieur de Loy s'est encore rendu coupable d'autres escroqueries qui l'empêcheront probablement de reparaître à Besançon, dans la crainte d'avoir à rendre compte de ses faits et gestes devant le procureur du roi. »

Parlant des démarches faites pour rééditer la *Gazette*, Ch. Weiss écrit à la date du 6 mars :

« Les légitimistes s'occupent de faire revivre la *Gazette*. Ne pouvant pas compter pour la soutenir sur le produit des abonnements volontaires, ils cherchent à prouver aux plus huppés du parti qu'il y va de leur honneur de se charger d'en faire l'impression et la rédaction, évaluées à 24,000 fr. par an. Malgré tout leur zèle, ils sont encore bien loin d'avoir pu réunir les signatures pour le quart de cette somme. Cependant ils ont adressé des circulaires dans les trois départements dont se composait l'ancienne province. Les légitimistes comme les libéraux sont bien aises de voir triompher leur opinion ; mais c'est sous la condition expresse que cela ne leur coûtera rien ou pas grand'chose. Dans ce siècle d'égoïsme, personne ne consent à faire des sacrifices qu'à la dernière extrémité. »

imprimé une légère modification à la politique royaliste. Il rejetait, avec l'épithète de carliste, la responsabilité des fautes qui avaient pu se commettre.

« Nous ne sommes point les hommes du passé, nous n'y avons figuré pour rien; nous ne sommes ni les apologistes ni les écrivains officiels de la Restauration, son système nous a été plus funeste qu'à tous autres, nous ne voulons point le continuer. Nous sommes sans antécédents d'aucune espèce. Notre feuille, comme tous les journaux royalistes des provinces, n'existait pas avant 1830, et si, indignés des déceptions de juillet, nous avons enfin pris la plume pour en appeler à la justice et au bon sens des Français, certes, nous n'avons pas eu un seul instant la pensée de continuer le funeste système de monopole et de centralisation qui a fait depuis quarante ans les maux de la France, et qui a perdu la Restauration elle-même. »

Un nouvel événement vint compliquer encore la situation du parti légitimiste et augmenter la division. Mme la duchesse de Berry, après son arrestation, avait déclaré s'être mariée secrètement en Italie. Ce mariage, suivant les uns, ne changeait rien à ses droits à la régence, mais, suivant d'autres, il en faisait une étrangère et un obstacle dont il convenait de se défaire, pour se rattacher au seul espoir du salut, à Henri V, qui, dans quelques jours, allait atteindre sa majorité.

La *Gazette* reparaissait cependant le 1er juin 1833, mais avec une allure plus calme et répudiant par avance tout esprit de violence.

« Le langage de la raison, les principes de la justice, l'expérience des siècles, voilà les armes que nous avons dessein d'employer, et sans oublier la maxime d'Étienne Pasquier : « La débonnaireté imprime dans soi je ne sais quoi de sot, » nous éviterons, autant que possible, tout ce qui pourrait exciter la susceptibilité ombrageuse du pouvoir. »

Croirait-on que, malgré ces bonnes intentions, ce premier numéro fut poursuivi? La *Gazette* avait oublié la déclaration préliminaire exigée par la loi de tout nouveau journal, et son gérant, Baverey, dont la signature paraissait pour la première fois, s'entendait condamner à 200 fr. d'amende et à un mois de prison.

C'était à désespérer de la modération. Du reste, en tenant pour sincères les promesses du nouveau rédacteur, M. Bertrand (1), on sait combien les circonstances rendent précaires de tels serments. A l'occasion des fêtes anniversaires de la révolution de 1830, ils étaient déjà oubliés. Dans un article fort éloquent sans doute, mais assez audacieux, l'auteur interpellait le monument de Louis XVI, pavoisé comme les autres, et lui reprochait de célébrer juillet, lui, destiné à perpétuer le souvenir d'un crime horrible consacré par les principes de juillet. Il terminait par cette apostrophe plutôt vive :

« Entre juillet et toi, n'est-ce pas toujours au bourreau et à la victime? »

La cour, jugeant en l'absence du prévenu, avait prononcé, le 28 octobre 1833, la peine d'un an de prison et 4,000 fr. d'amende, mais, sur appel, la *Gazette* fut acquittée, le 21 janvier 1834. Le jury, ce jour-là, était bienveillant; il acquittait également le *Patriote franc-comtois* qui, à propos de l'amnistie, reprochait à Louis-Philippe de ne

---

(1) M. Bertrand était né dans le département de la Haute-Saône. Il avait été élève d'un petit séminaire, du séminaire de Besançon, professeur de rhétorique au collège de Besançon, fonction qu'il abandonna à la révolution de juillet, pour ne pas servir le nouveau gouvernement. Depuis il vivait en donnant des leçons de latin à quelques enfants. « Il ne manque pas d'esprit, dit Ch. Weiss, et d'une certaine facilité d'élocution; mais il est certain qu'il ne sait pas écrire, et que ses connaissances sont assez bornées. Mais il est jeune, et s'il était à Paris, il pourrait bien se former au métier de journaliste. Ici, vivant seul, sans guide et presque sans livres, il est presque impossible qu'il devienne jamais un bon littérateur. »

gracier que des forçats et des voleurs, et jugeait l'occasion favorable pour rappeler le proverbe : Dis-moi qui tu hantes, je te dirai....

Le nouveau soulèvement des ouvriers en soie de Lyon, en février 1834, l'insurrection du mois d'avril suivant, les appels à l'émeute du *Patriote franc-comtois* donnaient à réfléchir aux rédacteurs et inspirateurs de la *Gazette*. Plusieurs furent d'avis de se rallier au gouvernement de Louis-Philippe, pour l'aider dans une crise dont il était impossible de calculer les suites, si la Révolution venait à triompher sur quelques points.

En publiant, le 9 avril 1834, son dernier numéro, la *Gazette* ne laissa toutefois rien transparaître de cette scission. Au contraire, elle protestait encore contre toute altération du principe légitimiste, et réclamait une dernière fois l'abolition complète du serment et du cens d'éligibilité et le concours de tous les contribuables à la nomination des députés, moyennant différents degrés d'élection.

Nous ne laisserons pas disparaître la *Gazette* et se continuer l'*Impartial* sans dire l'impression de vie conservée par les collections jaunies de ces deux journaux bisontins. Malgré leurs improvisations hâtives, leur parti pris et leur combativité, ils reproduisent les aspirations ardentes et toujours passionnantes vers cet idéal, le bonheur, la perfection sociale.

Mais ils ne reflètent pas seulement les passions politiques du moment; souvent, dans le domaine plus calme de la littérature et des arts, ils offrent une retraite ou plutôt un relais aux esprits curieux de sentiments délicats et de rêveries agréables.

La *Gazette de Franche-Comté* était particulièrement intéressante à cet égard. Elle avait pris naissance dans le salon de la comtesse de Guitaut, où se conservaient les

bonnes manières, l'esprit et les grâces d'autrefois. Les habitués de ce salon, entraînés par l'ardeur du célèbre jurisconsulte Curasson, et aussi par la véhémence spirituelle de sa fille, allaient donner à la feuille légitimiste l'appui de leur verve incisive et de leur talent littéraire.

C'étaient, outre M. Curasson, qui combattit pendant trois ans pour le drapeau fleurdelisé, le comte Louis de Vaulchier (1), dont l'esprit délié se manifestait dans des récits de voyages, des critiques littéraires et artistiques; M. Charles de Vaulchier, chroniqueur et poète ; M. Albert de Circourt, à la plume fine et élégante ; M. d'Augicourt, le futur auteur du *Prêtre marié;* Bernard du Grail, c'est-à-dire Charles de Bernard, qui devait bientôt connaître, comme romancier, un succès tel que son nom fut plus d'une fois rapproché par les critiques de celui de Balzac.

Les articles virulents que nous avons signalés sur la peur, sur les partis, étaient de cet écrivain dédaigneux et caustique. Un des premiers il avait prôné cette décentra-

(1) *M. Louis de Vaulchier.* — Ch. Weiss, qui s'efforçait de développer le patriotisme local et la vie littéraire en Franche-Comté, était le confident et le conseiller de tous les jeunes auteurs.

Dans son Journal, il parle souvent de M. Louis de Vaulchier qui, dit-il, est un brave et digne garçon.

Le 18 février 1833, Ch. Weiss reçoit la visite de M. Louis de Vaulchier, qui part le lendemain pour Paris, où il se propose de publier, en collaboration avec MM. Charles de Bernard et Albert de Circourt, un recueil de contes fantastiques.

A son retour de Paris, au commencement de juillet, M. Louis de Vaulchier proposait à Charles Weiss de se mettre avec lui à la tête d'une *Revue franc-comtoise.* « L'un représentant l'opinion carliste dans la province, et l'autre l'opinion constitutionnelle modérée, lit-on dans le *Journal,* il pense que nos signatures accolées produiraient un heureux effet et pourraient devenir le signal d'une fusion désirable et qu'il serait utile de provoquer. Pour que la chose réussisse, il faut qu'elle soit menée avec le plus grand secret dans un pays où nous pouvons être accusés l'un et l'autre de versatilité ; accusation redoutable dans les temps de troubles comme ceux où nous avons le malheur de vivre. Louis, je crois l'avoir écrit déjà quelque part, est un garçon d'esprit et de cœur, et je me trompe fort ou il fera bientôt honneur au pays. »

lisation dont on parle toujours et qui ne se ferasans doute jamais. Et avec quelle confiance et quelle chaleur ! Dans le prospectus de la *Gazette*, on est soudain secoué, comme d'une brusque sonnerie de clairon, par un appel à la reconstitution de notre antique comté de Bourgogne.

« Nous ferons de la nationalité de pays d'État, lisait-on, de la politique du cru, de la littérature et de l'histoire de la localité. Nous causerons avec délices de nos grands hommes d'épée ou de robe, de nos érudits aux têtes carrées, de nos antiques monuments, de nos souvenirs nationaux. » Puis Charles de Bernard se consacra à la chronique littéraire, aux satires politiques dans le genre de la *Némésis*, aux études sur les livres nouveaux. Ce fut un article sur la *Peau de chagrin* qui décida de sa vocation littéraire en le mettant en rapport avec Balzac.

L'*Impartial*, lui aussi, est fort curieux à consulter. A chaque instant, un feuilleton attire l'attention ; c'est une page d'histoire locale, due sans doute à Charles Weiss, des critiques littéraires, des vers de Demesmay, et notamment le chant la *Bisontine*, un instant populaire, encore qu'il paraisse bien plat aujourd'hui. Devenu rédacteur en chef de l'*Impartial*, Xavier Marmier (1) y publiait des

---

(1) *Xavier Marmier journaliste.* — La signature de Xavier Marmier, comme gérant de l'*Impartial*, figure dans ce journal du 6 novembre 1831 au 30 septembre 1832.

La vie sédentaire pesait au voyageur qui avait déjà parcouru la Suisse et une partie de l'Allemagne et devait poursuivre ses pérégrinations sur tous les chemins d'Europe et d'Amérique.

Il écrivait à son père le 17 mai 1832 : « Je ne crois pas que je rédige encore longtemps l'*Impartial ;* mes amis, c'est-à-dire quelques hommes d'un âge mûr, en qui je puis et dois avoir confiance, ne m'y engagent pas. Notre politique est trop souvent débattue entre les mains de quelques actionnaires qui n'écoutent que leurs passions et leur intérêt et qui me prendraient volontiers pour une bonne machine. J'ai eu une assez vive discussion, il y a quelques jours, discussion suivie de plaintes et récriminations adressées à B ..., qui n'a pas osé prendre parti contre moi, mais qui en avait bien envie. Au reste, cela n'est rien et ne doit pas vous inquiéter ; ce n'est que l'effet de cette misé-

articles politiques, des vers mélancoliques et d'une rare délicatesse de sentiments et des études littéraires, où sa curiosité sans cesse en éveil s'exprimait dans un style si doux et si clair.

Et si nous ne parlons pas des chroniques du théâtre, c'est qu'il faudrait une autre étude pour retracer les spectacles de l'époque, aux titres naïfs ou bizarres, et les continuelles discussions entre artistes et directeurs, entre public et artistes, les colloques qui s'engageaient parfois entre la scène et le parterre, ajoutant un intermède imprévu aux plus sombres drames (1).

---

rable susceptibilité contre laquelle on me trouvera toujours, quand j'aurai raison, aussi inflexible et indépendant qu'un homme de cœur doit l'être. »

Et cependant, il aimait de tout son cœur son état de journaliste, mais il aspirait à faire un cours public, pour atteindre à la facilité d'élocution et à la hardiesse oratoire, et pour conquérir une réputation. (Lettres citées par M. Estignard, dans son livre sur *Xavier Marmier, sa vie et ses œuvres.*)

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon lui avait décerné à l'unanimité, en cette même année 1832, le prix du concours d'histoire et deux libraires lui proposaient d'éditer à leurs frais son volume. C'étaient les premiers rayons de la gloire....

En quittant Besançon, Marmier fit un voyage en Allemagne. De retour à Paris, il fut chargé par la maison Treuttel de travailler à des traductions d'ouvrages allemands, et reçut 2,000 fr. par an. « Son voyage en Allemagne a tourné pour lui de la manière la plus favorable, écrit Ch. Weiss dans son Journal le 13 octobre 1833. A moins de vingt-cinq ans, le voilà placé avantageusement et il n'en restera pas là. »

(1) *Au théâtre.* — « 26 mars 1833. S'il est vrai, comme je crois l'avoir lu quelque part, qu'on puisse juger de l'état de la littérature d'un pays par l'esprit du parterre dans les spectacles, un étranger qui passerait à Besançon pourrait prendre une très mauvaise idée de la nôtre.

« Dans ma jeunesse, le parterre n'était occupé que par des jeunes gens appartenant à d'honnêtes familles et qui tous avaient fait des études et reçu des principes d'éducation. Je me souviens d'y avoir vu très souvent assis sur le même banc Arsène Faivre, notre doyen, homme d'un esprit fin et délicat, à qui l'on doit une comédie dans le genre de la *Feinte par amour* de Dorat, que je ne crois pas très infé-

Au *Patriote franc-comtois* (1), dont le premier numéro paraît le 1er février 1831, il ne faut pas demander de s'occuper des belles-lettres, ni d'avoir souci de la beauté des phrases. C'est la dernière de ses préoccupations. Comme tous ses confrères, il veut le bonheur du peuple, mais il n'estime pas que la littérature soit un de ses éléments. Il le demande à l'opposition, comme autrefois l'*Impartial*, et même à l'opposition systématique. Dès lors, que le gouvernement agisse d'une façon ou de l'autre, toujours le sévère censeur trouvera prétexte à critique. Rien ne peut le satisfaire, sinon la solution qu'il cachera jusqu'au dernier moment et dont l'échec lui vaudra une fin accidentée.

Il est composé de la façon la plus rudimentaire qui soit. Après un article de fond et quelques rares nouvelles locales, on y trouve les informations de l'intérieur de la France, puis celles de l'extérieur. Il ne traite d'ailleurs que de

---

rieure à son modèle ; Trémolières, aujourd'hui président du tribunal de première instance, déjà connu par quelques pièces gracieuses ; Francis d'Allarde, devenu l'un des plus féconds auteurs du vaudeville ; Ch. Nodier, dont la réputation me dispense de faire l'éloge ; Grillet, qui pendant une courte mais difficile session a siégé d'une manière honorable à la Chambre des députés, etc. Tous ceux que je viens de nommer et quelques autres encore donnaient le ton au parterre, décidaient du mérite des pièces et du talent des acteurs, encourageant ceux qui montraient des dispositions et tenant compte à tous de leurs efforts. En un mot, le parterre était alors une sorte d'école de bon goût et de politesse.

« Mais quoique nous soyons en progrès, les choses ont bien changé. Les bancs du parterre, envahis par les élèves de l'École de médecine, par les employés des administrations militaires ou par les commis marchands, présentent à chaque représentation des scènes tumultueuses. Ces nouveaux spectateurs, sans esprit et sans culture, contents pourvu qu'ils fassent du bruit, applaudissent ou sifflent sans raison, et par leurs quolibets orduriers forcent de quitter la place à tous les hommes tranquilles qui ne viennent au spectacle que pour écouter la pièce. Ch. WEISS. »

(1) Le *Patriote franc-comtois*, fondé par MM. Convers, Fachard et Tonnet.

grands sujets d'ordre général. Et avec quelle monotonie!

Le premier de ses articles résume tous ceux qu'il publiera pendant deux ans. On a dit que certains journalistes n'ont dans la tête qu'un sujet qu'ils ressassent sans se lasser, sinon sans lasser leurs lecteurs. Miran, le rédacteur-gérant du *Patriote*, était assurément de ceux-là.

Pour lui, tout va au plus mal. Le patriotisme a faibli, la confiance est perdue, l'industrie stagnante, le commerce sans action, les ouvriers sans travaux. Et cependant le nouvel organe qui parle, lui aussi, au nom de la nation, se défend de viser au renversement du trône. Il le veut, au contraire, entouré de toute sa force, de toute sa popularité. Mais enfin il se réserve le droit de morigéner la dynastie nouvelle, et de lui rappeler, pour le cas où elle l'aurait oublié, qu'elle doit son existence à la presse et aux écrivains courageux qui l'ont appuyée de leur popularité.

Donc, respect à la couronne, mais guerre sans merci au ministère jusqu'à ce qu'il ait donné au peuple les institutions républicaines annoncées par La Fayette lors des journées de juillet.

Il n'est pas un fait qui ne soulève l'indignation du *Patriote*. Au mois de février 1832, on danse non pas sur un volcan, mais dans les salons de la préfecture du Doubs. C'est là un stratagème pour éblouir le peuple et procurer une fausse ivresse à la classe bourgeoise. Ce qui montre bien le côté peu démocratique de ces fêtes, c'est qu'on n'y a pas invité la garde nationale tout entière. Il est vrai que grand nombre de conviés (327, d'après la préfecture) avaient revêtu l'habit de juillet, mais pas un officier de la milice citoyenne, pas un des membres de cette garde civique ne fut appelé, en cette qualité, à honorer le bal du premier magistrat de la ville! D'ailleurs, les jouissances du pouvoir masqueront toujours, aux yeux des hommes d'État, les besoins du peuple!!....

Des émeutes se produisent-elles? Le *Patriote* reproche au ministère de ne savoir détruire les germes de guerre civile. Mais dès que les troubles sont réprimés, le même journal dénonce avec horreur le guet-apens, le fer assassin, la soldatesque effrénée. Le parti carliste affirme-t-il au sud et à l'ouest son opposition au gouvernement établi? C'est celui-ci qui favorise ces troubles, à en croire le vigilant et judicieux opposant. Les gardes nationales, composées d'hommes mariés ou non, de vingt à soixante ans, se lassent-elles, dans les campagnes notamment, de se livrer à des exercices inutiles, de jouer aux petits soldats, dont les trois quarts n'iraient jamais à la guerre? Le *Patriote* signale la méfiance du pouvoir à l'égard de la milice citoyenne. Arrête-t-on en Vendée Mme la duchesse de Berry? C'est que l'on craint que la guerre générale ne sorte de la question belge. La princesse est-elle remise en liberté? C'est à la fois un acte de faiblesse et un abus de pouvoir. Louis-Philippe est-il victime d'un attentat? Oh! alors, c'est bien simple : il ne faut voir là que l'œuvre de la police. Le roi fait-il fortifier Paris? C'est qu'il songe à élever de nouvelles Bastilles.

Ajoutez à cela ces diverses contradictions assez fortes : le *Patriote* est partisan de la paix, mais pour lui le meilleur moyen de l'assurer est de faire la guerre à la Sainte Alliance; il ne veut pas la république, qu'il regarde comme un leurre en mai 1832, mais un an après il répudie nettement ses déclarations de dévouement à la monarchie de juillet. Et c'est alors seulement, il faut le reconnaître, qu'il commence à devenir intéressant pour ceux qui le lisent quatre-vingts ans après, parce que désormais il est franc et que l'on sait à qui l'on a affaire.

Il attaque de front le roi-citoyen à qui il prodiguait naguère les assurances de son respectueux attachement; il dénonce amèrement la révolution faite au profit d'une nouvelle aristocratie, celle de l'argent, qui a seule le droit

de voter et de légiférer; il proteste contre la liste civile et préconise le refus de l'impôt.

Mais ce ne sont là que des paroles; il faut des actes. Alors, à l'exemple de Garnier-Pagès et de Cabet, Miran fonde dans la région des groupes de patriotes, qui manifestent leur existence à Besançon, le 31 juillet 1833, par une protestation contre les forts détachés de Paris :

« C'est là, dit l'appel, un nouvel attentat que la branche aînée des Bourbons n'eût jamais osé tenter. » Et il continue en ces termes enflammés : « Plus de refuge pour le despotisme. Le volcan est ouvert; des laves incendiaires sont prêtes à s'élancer de son sein. Peut-être bientôt, tremblants et délaissés, les rois de l'Europe verront s'écrouler ces trônes élevés pour le malheur et l'asservissement des peuples : citoyens, unissons-nous! L'avenir nous appartient, et si le pouvoir, par ses actes liberticides, nous force à le conquérir, comptez sur nous : au jour des dangers, aucun de nous ne veut manquer à l'appel. Paris, entouré de nouvelles Bastilles, n'est plus l'image de cette liberté rêvée au soleil de juillet; dominé par ses forts, il ne sera plus que la capitale d'une féodalité nouvelle, qui atteste assez quelle confiance les agents de Louis-Philippe mettent dans sa population. »

Un des premiers effets de ces associations fut le charivari donné au philosophe Jouffroy (1) à son retour à Pontar-

---

(1) *Jouffroy et la loi sur les associations politiques.* — Les essais d'intimidation des bandes démagogiques n'influencèrent nullement Théodore Jouffroy, qui prit nettement parti pour le ministère lors de la discussion du projet interdisant les associations politiques de plus de vingt personnes :

Il déclarait dans la séance de la Chambre, le 18 mars 1833 :

« J'adopte le principe de la loi proposée et repousse tous les amendements. Je ne crois pas que la loi mette la liberté en péril et les associations peuvent gravement troubler l'ordre public.

« Oui, la France est travaillée d'un grand mal : une inquiétude sourde tourmente le pays : la cause de ce mal, c'est le vide qu'a laissé dans toutes les âmes l'oblitération successive des principes du chris-

lier, parce qu'il s'était allié au ministère et avait approuvé l'état de siège lors des troubles de Paris.

Peu après se fondaient un peu partout des associations républicaines, et dans un banquet offert le 5 novembre 1833 en l'honneur de Garnier-Pagès, Miran jurait de conquérir les droits imprescriptibles de l'homme libre et du citoyen, non seulement pour les Français, mais pour tous les peuples de l'Europe.

Le *Patriote* était-il, comme le disait l'*Impartial*, artificiellement soutenu par une société démagogique de la capitale? Quoi qu'il en soit, l'agitation des groupes politiques s'étendait sur toute la France; elle se manifestait à Lyon en février 1834, par de nouvelles émeutes, et le gouvernement se décidait à faire voter une loi interdisant les associations politiques de plus de vingt personnes.

Alors l'action se précipite. Le *Patriote* fait appel au plus

---

tianisme. Aujourd'hui, quiconque promettra des changements au peuple se le conciliera aisément, car il ne sait ce qu'il veut : la jeunesse et les classes inférieures sont surtout en proie à ce symptôme.

« L'opposition dit tous les jours au gouvernement : donnez au peuple ce qui lui manque; et le gouvernement répond : dites-nous ce qui vous manque. C'est qu'en effet le gouvernement n'en sait rien et que l'opposition n'en sait pas davantage.

« Si l'opposition et les associations savaient le mot de l'énigme, elles deviendraient, non dans huit jours, mais dès demain, dès aujourd'hui, maîtresses de la France; mais elles ne le disent pas, parce qu'elles ne le savent pas; les associations restent donc des symboles de troubles et de désordre matériel, tandis que le gouvernement représente les idées contraires. C'est pour cela que j'appuie le gouvernement contre les associations. »

Les proclamations des associations politiques, lues à la tribune par M. Barthe, poussaient à la révolution sanglante. Une circulaire disait : « L'anniversaire des 5 et 6 juin (troubles de Paris) ne nous demande pas de vaines douleurs. Les cyprès de la liberté veulent être arrosés avec du sang. »

Une autre déclarait que le temps était venu où l'on devait compter avec les privilégiés et partager l'égale moitié du bien qu'ils ont volé.

Une autre encore annonçait le renversement de toutes les couronnes.

saint des devoirs, à l'insurrection ; son rédacteur Miran se rend à Arbois le 11 mars 1834, pour consolider l'association républicaine contre les attaques dont on veut la frapper.

Sept cents citoyens, venus de tous les points du Doubs et du Jura, et réunis sur le plateau de l'Ermitage, renouvellent le serment de l'assemblée du Jeu de paume. Bien mieux, ils se concertent pour une action énergique. Et c'est une organisation de comités qui vont des villages se rattacher au chef-lieu de canton, et de là au chef-lieu du département.

Les événements sont proches : le *Patriote* annonce pour le 15 mai la fin de l'*Impartial*, et comme il faut toujours une note gaie dans les circonstances les plus solennelles, Miran la donne dans cette explication guerrière mais imagée :

« Les clubistes portent une arme qui sera mortelle au juste milieu: c'est le miroir de la vérité dont le brillant reflet tue la royauté en montrant au peuple les turpitudes de ses agents et la mauvaise foi de ses adulateurs à gages. »

L'action des comités se porte spécialement sur les sous-officiers, à qui l'on s'efforce de faire comprendre que l'obéissance passive ne doit pas exister en dehors des champs de bataille. On les apitoie sur leur sort en leur disant qu'ils ne sont pas un troupeau de parias au milieu d'une nation civilisée, qu'ils doivent s'occuper de politique et soutenir les intérêts du peuple d'où ils sont sortis et où ils rentreront. Les articles deviennent de plus en plus fulminants. Les titres que voici indiquent suffisamment leur tendance : *Lui et sa Chambre; L'insurrection est un devoir; La crise approche; Gare la bombe !*

L'Association républicaine de Besançon jure aussi de passer outre aux prescriptions nouvelles; ses membres résisteront, par tous les moyens qui seront en eux, à l'exé-

cution d'une loi qu'ils ne reconnaissent à personne le droit ni le pouvoir de rendre.

La nouvelle insurrection de Lyon les 9, 10, 11 avril 1834 laisse penser que le moment est venu de recommencer les glorieuses journées. Sûrement Grenoble, Saint-Étienne, Chalon, s'associeront à la seconde ville de France, et Paris renversera sous les pavés des barricades le trône qui s'était élevé sur les mêmes barricades.

Les événements tournèrent de tout autre façon, comme on sait. Au cours de perquisitions chez les principaux membres de l'association républicaine, le 15 avril, on trouvait Miran caché dans un grenier, en chemise, et on l'arrêtait; le 18, son journal était saisi pour un article, reproduit d'ailleurs d'une autre feuille, invitant les conspirateurs à se débarrasser de la royauté, et le 30 avril, le *Patriote* publiait son dernier numéro. Ce fut une fin tragique, qui répandit la consternation même parmi ses partisans. On ne tardait pas, en effet, à apprendre que Miran l'agitateur, Miran dont l'influence s'était rapidement imposée à la jeunesse, s'appelait en réalité Gilbert, qu'il était bigame, en rupture de ban pour des délits anciens qui n'avaient rien de politique, et que cet adversaire de toutes les royautés portait sur lui la marque de la fleur de lis (1).

---

(1) *Miran*, qui habitait Besançon depuis 1829, avait acquis une grande influence sur les jeunes gens. Il était reçu dans le monde, où son assurance et ses manières de chef de parti lui donnaient une certaine allure d'indépendance frondeuse et d'homme à ménager en cas d'un triomphe possible de ses opinions.

Cependant tout le monde n'était pas si accommodant : dans l'espace d'une année, un comédien lui avait coupé une oreille d'un coup de bâton; un officier l'avait blessé à la tête d'un coup de pistolet, et quelques gardes nationaux à cheval, mécontents de la manière incivile dont ils avaient été traités dans le *Patriote*, lui avaient administré sur les épaules une leçon de politesse.

Au moment de l'agitation révolutionnaire à Besançon, un gendarme crut se souvenir qu'il avait déjà vu au bagne, parmi les condamnés

Mais l'incarcération de Miran se basait tout d'abord sur d'autres motifs : on l'inculpait d'embauchage pour la révolution d'Arbois. Cette révolution manquée avait été un épisode du plus haut comique, et quelques jours après, quand Paris, Lyon et Arbois furent tranquilles, l'*Impartial* en publia une relation fort spirituelle, dont l'auteur était, dit-on, Victor Considérant.

Dans la soirée du 13 avril, un voyageur de commerce, de passage dans la petite ville célèbre par son bon vin et ses fortes têtes, annonçait que la république était proclamée à Lyon, Grenoble, Saint-Étienne, partout, excepté chez les bons républicains arboisiens. N'allaient-ils pas renverser l'hydre de la royauté, qui ne faisait plus que boire le sang des peuples avec ses cent bouches, au lieu de boire du vin d'Arbois, ce qui était un double crime ?

« Ce fut alors, dit le narrateur de cette journée héroïque, un vertige, un délire, un tremblement. On ne voyait plus rien, on n'entendait plus rien ; tout remuait, criait, tourbillonnait, tout était sens dessus dessous ; on était en pleine république. »

Les patriotes du faubourg de Faramand se rendent chez le jeune chef de l'association républicaine, M. Depercy. Fort mécontent d'être réveillé pour se mettre à la tête d'une insurrection, il commence par gourmander ses concitoyens et leur demander s'ils ne sont pas atteints de folie.

---

pour faux et pour vols, une figure semblable à celle de Miran. Le jour de l'arrestation de celui-ci, le gendarme, en portant la main sur l'agitateur, déchira comme par mégarde la partie de la chemise qui recouvrait l'épaule. Alors apparut la « marque ». Il n'y avait plus de doute.

Le 15 juillet 1834, Miran comparaissait devant la cour d'assises du Doubs sous la prévention d'excitation à la haine du roi et de son gouvernement. Il se défendit lui-même, n'ayant pu trouver un défenseur parmi les avocats, et fut acquitté.

Mais le 5 novembre, il comparut de nouveau devant la cour d'assises sous la prévention de faux, et cette fois, il s'entendit condamner à vingt ans de travaux forcés et à l'exposition.

Mais taxé de lâcheté et accusé de vendre ses concitoyens au « milieu », il se décide à prendre la tête du cortège. Et quel cortège pittoresque et bariolé! Qu'on en juge par ces costumes : pantalons rouges, bleus, garance, blouses patriotiques, grands chapeaux retroussés des Faramandiers, bonnets de coton, toques de loutre, bonnets de police, coiffes de femmes. Quant aux armes, c'était encore plus réussi : on y voyait (c'est toujours Considérant qui l'affirme) des fusils qui dataient de l'invention de la poudre, des couteaux, serpes, gouets, lairets, emmanchés avec des perches, des gaules et des fessous ; puis des hallebardes, de vieilles dagues espagnoles d'avant la conquête, des pioches et des râteaux.

Cette armée originale procède au désarmement d'un poste de vingt hommes du 2e de ligne, qui dormaient çà et là sur la foi des traités. Les autres soldats sont enivrés et désarmés dans leurs logements. Les insurgés, maîtres de la place, révoquent le tribunal et le maire, et proclament, pour remplacer celui-ci, un honorable citoyen, dont le métier était de faire des souliers neufs et de raccommoder les vieux. Quant à Dépercy, il passait brusquement de l'oisiveté la plus intégrale aux fonctions de généralissime des armées de terre et de mer, et de Comité de salut public. A Arbois, comme l'indique le dicton, on y sonne, on y boit. La seconde partie de ce programme avait déjà reçu une large application; la première allait s'exécuter avec une si rare énergie que le chroniqueur peut dire qu'on avait constitué le tocsin en permanence.

Tout cela n'allait pas sans quelque désordre, et le procureur de la République se voyait sérieusement menacé; mais Dépercy affirma son autorité : il ferait fusiller sur-le-champ quiconque commettrait un attentat contre les personnes ou les propriétés!

On se rabattit sur les peupliers d'un propriétaire voisin, qui servirent à faire des barricades et à assurer la défense

de la place. Ameutés par le tocsin, les associés des villages voisins accourent; on coupe un petit pont près d'Arbois, et on décide de marcher tout de suite sur Poligny pour s'emparer du dépôt de poudre. Le lendemain on ira à Salins vendre le sel à un liard la livre, pour conquérir et conserver les convictions républicaines. Puis on emportera le fort Saint-André de Salins, en l'attaquant à la baïonnette, après lui avoir fait les trois sommations respectueuses.

Mais à Poligny on ne trouva pas de poudre. Et comme on parlait de l'arrivée prochaine de deux compagnies de ligne, comme aussi l'enthousiasme baissait à mesure que la fatigue augmentait, et que l'on ne peut toujours boire, manifester et sonner, le dictateur abdiqua, et après avoir relevé ses fonctionnaires et tout son monde du serment, il partit pour une destination inconnue. Le maire retourna à ses cuirs, qu'il n'avait d'ailleurs jamais entièrement quittés, comme il apparaissait dans ses propos. Et à la faveur de l'obscurité, des ombres discrètes rapportèrent contre les murs de la caserne les fusils conquis sur la troupe. La république d'Arbois avait vécu !

Pour que rien ne manquât au piquant de cette aventure, les cent cinquante jeunes gens de Besançon, partis pour seconder les révoltés, arrivèrent à Arbois l'un après l'autre, et alors que leur présence y devenait tout à fait inutile.

Ainsi se termina le rôle de l'opposition active et remuante dans notre province. L'*Impartial* survivait à ses adversaires et devait poursuivre jusqu'en 1841 son rôle composite d'organe officiel, défenseur du gouvernement, et d'apôtre d'une théorie appelée à rénover le monde en le bouleversant.

Avec la date de sa disparition coïncide la fin de la première période de l'histoire de la presse à Besançon.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

Monsieur,

Les journaux dont vous venez de si bien parler nous apprenaient, ces jours derniers, la rare fortune du nouveau directeur du *Times*. Cet homme heureux (M. Pearson) débutait très modestement dans la presse, à dix-huit ans. Un an plus tard, il était le principal rédacteur d'une importante revue; à vingt-trois ans, il en fondait plusieurs et achetait d'autres publications; aujourd'hui, à quarante-deux, il dirige le plus puissant journal de l'Angleterre et du monde.

Je voudrais vous prédire d'aussi extraordinaires destinées, mais

On peut avec honneur tenir le second rang.

Après des débuts aussi modestes, votre talent et votre travail vous ont engagé dans la même voie où vous avez déjà parcouru plusieurs étapes. D'abord simple employé, vous êtes devenu chroniqueur, puis rédacteur en chef. Votre plume, élégante et facile, sait traiter les sujets les plus divers; vous l'avez prouvé dans les feuilles publiques, nous l'avons expérimenté depuis que vous appartenez à notre Compagnie : vous n'avez jamais refusé ni un travail ni un service.

Vous n'êtes pas seulement devenu un écrivain, vous êtes né poète. Nous connaissons vos œuvres : poésies et histoire des poètes; scènes de la vie littéraire, comédie même; la connaissance des règles rend votre critique aussi juste que bienveillante; déjà nous vous l'avons demandée. Votre précieux concours nous est donc assuré et j'ai l'agréable mission de vous en remercier d'avance.

LA SOURCE DU PAYS

Par M. GRANDMOUGIN

ASSOCIÉ CORRESPONDANT

(Séance publique du 30 janvier 1908)

La source pleure au fond des bois
Dans une combe solitaire ;
Son clair appel, sa fine voix,
C'est du cristal à fleur de terre.

Tout autour poussent des roseaux
Ou le panais sauvage aux blancheurs étoilées ;
En venant boire, les oiseaux
Y mêlent à grand bruit leurs disputes ailées ;

Le roitelet, ce nain exquis,
Le rouge-gorge et la mésange
Sont là comme en pays conquis :
Entre eux parfois rien ne s'arrange ;

Ils se querellent pour un ver
Qui se tord sous leurs coups précipités, et crève ;
Et leur bec fin le hache en morceaux, dont la chair
Leur paraît un festin de rêve ;

Ou c'est un amoureux pinson
Dont on courtise la pinsonne,
Et qui hérisse, avec un belliqueux frisson,
Toute sa petite personne !

La source voit bien des combats
Minuscules, mais très farouches,
Comme aussi d'innocents ébats,
Des bals d'insectes et de mouches,

Des passages subits de gros bourdons vibrants,
Des vols croisés de libellules,
Et de fins moucherons, à peine murmurants,
Qui mourront dans la paix des tièdes crépuscules !

La source en pleurs frémit toujours ;
Son bruissement clair et tendre
Parle à ceux qui savent l'entendre
Et d'un mystère heureux et de libres amours ;

La source est un rêve qui chante,
Musique sans règle et sans mots,
Mêlant du rire à des sanglots
Et qui, même à l'esprit borné, semble touchante !

Jaillissant des froids souterrains,
Elle s'en va vers la lumière ;
Elle déverse en paix ses flots longtemps contraints
Sur un lit de cailloux pas plus grand qu'une ornière ;

En ruisseau transformée, elle bruit encor
Quand des pierres brisent sa fuite,
Ou bien, elle se tait quand elle va moins vite,
Sur un lit sablonneux et plus large aux tons d'or.

Quand la forêt est endormie
Dans le voile de la chaleur,
Un amant quelquefois entraîne son amie
Près de la source, au fond de cette combe en fleur ;

Lors même qu'ils n'ont rien à dire
La source au frais babil semble parler pour eux :
Tristes, ils croient qu'elle soupire ;
Ils pensent qu'elle rit, s'ils se trouvent heureux !

Comme son eau limpide est un miroir qui tremble,
Sa voix est un écho vivant pour l'être humain,

Et, si les amoureux la trouvent en chemin,
La source et les amants font bon ménage ensemble,

Car la source complice, aux notes de cristal,
Accompagne des cœurs émus le doux silence ;
Dans un remous léger le roseau se balance,
Les moucherons dorés mènent toujours leur bal,

Et non loin, des oiseaux, sifflant dans la ramure,
Disent entre eux : « Voici l'épouse avec l'époux ;
Ils sont jeunes tous deux, mais leur tendresse est mûre ;
Ils feront leur nid comme nous ! »

Charles Grandmougin.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX MARMIER

En 1908

Par M. Maurice LAMBERT

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 30 janvier 1908)

Messieurs,

Le prix que nous devons à la libéralité de l'éminent écrivain et du fidèle Franc-Comtois que fut Xavier Marmier est destiné, d'après le testament du fondateur, à encourager les études sur la Franche-Comté, « spécialement sur les anciens monuments, les anciennes coutumes de cette province, ses traditions populaires, ses dialectes villageois. »

Voici la dixième année où ce prix doit être décerné, et jamais il n'avait été ambitionné par autant de concurrents; l'Académie a reçu six ouvrages qui rentrent dans le programme. Je le dis avec un peu de mélancolie, car il me semble que tel de ces ouvrages, qui restera sans récompense, aurait très bien pu obtenir le prix dans les concours précédents. La Bruyère, en publiant ses *Caractères*, se plaignait de venir trop tard, « depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes, et qui pensent. »

Aujourd'hui, avec plus de raison que La Bruyère, on peut avoir le droit de se plaindre quelquefois de venir trop tard...., depuis qu'il y a des concours académiques.

Des six ouvrages présentés au concours, deux sont manuscrits et les quatre autres sont imprimés; c'est de ceux-ci que nous parlerons tout d'abord.

Le premier n'est qu'un opuscule de cinquante et quelques pages (1). L'auteur, M. Xavier Brun, docteur ès lettres et professeur au lycée de Lyon, s'est proposé de rectifier deux erreurs commises par les historiens qui se sont occupés de la maison de Coligny. Cette maison, comme on le sait, fut comtoise jusqu'à la fin du xve siècle, et lorsqu'elle fut devenue française, elle ne cessa pas de posséder ses anciennes seigneuries de Comté, notamment Coligny et Andelot. M. Xavier Brun a fait l'histoire de la seigneurie d'Andelot, et il a répété lui-même, après du Bouchet, l'historiographe de la maison de Coligny, après Dunod de Charnage et plusieurs autres érudits, que le Revermont, cette partie de la côte jurassique qui domine la Bresse, avait constitué, au ixe et au xe siècle, une circonscription spéciale, un *pagus*, dont le gouvernement était confié à un comte Manassès, premier ancêtre des Coligny.

Mais M. Brun croit avoir reconnu qu'il y a là une double erreur.

Premièrement, ce prétendu *pagus Reversimontis*, dont Coligny aurait été le chef-lieu, n'a jamais existé. Il n'est cité dans aucun acte ancien, sauf une charte de 974, reproduite par du Bouchet dans les *Preuves de l'histoire de la maison de Coligny*. Par cette charte, le comte Ma-

(1) *La vérité sur le Pagus Reversimontis, sur la Sirerie de Revermont et sur les Manassès, ancêtres des Coligny*, par Xavier Brun, docteur ès lettres, professeur au lycée de Lyon. Bourg, imprimerie du *Courrier de l'Ain*, 1906, in-8 de 55 p.

nassès donnait à l'abbaye de Gigny les églises de Treffort, de Marboz et de Chevreaux, sises *in pago Reversimontis*. Suivant M. Xavier Brun, la copie de du Bouchet serait inexacte; le titre primitif devait porter *in pago Lugdunensi*. Toutes les chartes du xe siècle placent les localités environnant Coligny dans le *pagus Lugdunensis*, et la dénomination de Revermont ne se rencontre pour la première fois qu'en 1226, dans l'obituaire de l'église archiépiscopale de Lyon.

En second lieu, il n'y aurait jamais eu de comté ni de sirerie de Revermont. Il y eut seulement un alleu, appelé Coligny, qui fut divisé vers 1190 en deux parties et forma dans la suite deux fiefs, mouvant, l'un du comte de Savoie et l'autre du comte de Bourgogne. Les deux premiers Manassès, ancêtres les plus lointains des Coligny, furent, non des comtes institués par les rois de Bourgogne, mais de simples propriétaires d'alleux.

Ces solutions, que M. Xavier Brun présente comme certaines, sont-elles vraiment à l'abri de toute controverse? On peut en douter (1). En tout cas, elles n'ont qu'une minime importance pour l'histoire de la Franche-Comté.

La brochure du savant professeur mérite néanmoins d'attirer l'attention de ceux qui s'intéressent au difficile problème de l'établissement du régime féodal dans notre pays.

Les trois autres ouvrages imprimés qui ont été envoyés au concours sont trois thèses de doctorat en droit dont les sujets ont été empruntés à l'histoire des anciennes institutions de Franche-Comté.

(1) Si le nom de Revermont existait en 1226, qui peut affirmer qu'il n'existait pas déjà en 970? Quant au mot *pagus*, il a été souvent appliqué, dès le xe siècle, à des divisions de faible étendue et employé dans le même sens que *ager*.

La Juridiction des gouverneurs de Besançon, tel est le titre de la thèse de M. Molines (1).

La ville de Besançon fut administrée, comme on le sait, depuis le moyen âge et jusqu'à la conquête française, par des magistrats librement élus. Tous les ans, au mois de juin, la veille de la Saint-Jean-Baptiste, tous les citoyens, âgés de vingt-cinq ans au moins, se réunissaient et élisaient, pour chacun des sept quartiers dont se composait la cité, quatre notables par quartier. Le même jour, après midi, les vingt-huit notables élus se rendaient à l'hôtel de ville et choisissaient quatorze gouverneurs, qui devaient être pris parmi les notables ayant cette qualité depuis au moins un an. Ces quatorze magistrats n'étaient pas seulement chargés de la police et de l'administration municipale, ils étaient aussi investis du droit de juger leurs concitoyens.

La justice ne devait pas chômer à Besançon, car les tribunaux y étaient nombreux. Outre plusieurs juridictions ecclésiastiques, se rattachant à l'archevêché et aux abbayes, il y avait encore trois autres tribunaux temporels : celui de la Régalie, qui appartenait à l'archevêque; celui de la Vicomté et celui de la Mairie, qui étaient probablement des démembrements du premier, par suite d'anciennes inféodations.

La juridiction des gouverneurs paraît avoir été instituée en 1190, par l'empereur Henri VI, dans une sentence rendue à Mayence sur des réclamations formées par le clergé et le peuple bisontins contre les exactions du vicomte et du maire. Cette sentence a, sinon autorisé, au moins confirmé, l'existence de la commune de Besançon. Son authenticité, mise en doute par M. Castan, a été établie récem-

(1) *La Juridiction des gouverneurs de Besançon*, par E. Molines, avocat à la cour d'appel de Besançon, docteur en droit. Dijon, J. Nourry, 1907, gr. in-8 de 150 p.

ment, par M. Charmoilleaux, dans un travail que l'Académie a couronné (1).

Les franchises accordées aux Bisontins par la sentence de Mayence ont d'ailleurs été ratifiées et accrues, un siècle plus tard, par l'empereur Rodolphe de Habsbourg.

Ces franchises reconnaissaient aux bourgeois de Besançon le droit d'élire leurs prud'hommes pour gouverner la ville, et chaque fois qu'un citoyen était accusé devant le juge de l'archevêque, le vicomte ou le maire, il pouvait demander son renvoi devant les gouverneurs : ceux-ci, à la condition de statuer dans les soixante jours, rendaient le jugement, qui devait être ensuite exécuté par le premier juge saisi de la cause. Ce droit d'être renvoyé devant les juges de la cité, qui n'avait d'abord été accordé que pour les procès criminels, fut ensuite étendu aux affaires civiles.

La juridiction des gouverneurs ne cessa de se développer aux dépens des autres jusqu'à sa suppression, qui suivit de près la conquête française. Elle fut pendant cinq siècles, à Besançon, la principale garantie des citoyens. Ses décisions étaient sans appel. La cour impériale de Spire elle-même ne pouvait les réformer. Quant au parlement de Franche-Comté, on sait qu'il n'avait aucune autorité à Besançon, ville libre, sous la suzeraineté de l'Empereur.

C'est cette juridiction municipale que M. Molines a étudiée dans son organisation, dans sa compétence et dans sa procédure. Il en a suivi les progrès en compulsant les registres de la ville, dont la série remonte à 1290. Il a utilisé aussi un manuscrit du XVIIe siècle, appartenant à M. Billard, président du tribunal civil de Besançon, où il a trouvé la copie d'un certain nombre d'édits et de chartes,

---

(1) *Établissement de la commune de Besançon*, par M. Charmoilleaux, thèse manuscrite déposée aux archives de l'Académie en 1905.

avec la correspondance des gouverneurs de 1640 à 1648.

La longue période de temps sur laquelle devaient s'étendre ses recherches augmentait de beaucoup les difficultés de sa tâche, et fatalement il ne pouvait éviter d'anticiper souvent d'une époque sur une autre. Il eût pu, toutefois, à notre avis, séparer plus nettement l'exposé historique des détails juridiques ; son travail eût ainsi gagné en clarté et en précision. On pourrait aussi y noter quelques erreurs ; ainsi, au sujet des élections de 1637, qui entraînèrent la chute de celui qu'on appelait le « petit empereur de Besançon », il a confondu Perrenot de Granvelle avec son fils, le cardinal, qui n'était encore alors que dans sa vingtième année.

Ces légers reproches ne doivent pas nous empêcher de reconnaître que la thèse de M. Molines constitue une contribution importante, tant à l'histoire de la ville de Besançon qu'à celle des anciennes justices et des institutions communales du moyen âge.

C'est aussi de notre histoire locale que M. Grosrenaud a tiré le sujet de sa thèse de doctorat, intitulée *La Corporation ouvrière à Besançon au XVIe et au XVIIe siècle* (1). Il a voulu, dit-il, « étudier la corporation ouvrière de notre ville, sous sa forme proprement bisontine, c'est-à-dire avant la réunion de Besançon au royaume de France, alors que cette ville s'administrait encore elle-même par ses cogouverneurs, et constituait, au milieu de la Franche-Comté, une république indépendante, fièrement attachée à ses vieilles coutumes. »

M. Grosrenaud a eu moins de recherches à faire que M. Molines, en raison de ce que son étude était limitée

(1) *La Corporation ouvrière à Besançon* (xvie-xviie siècles), par E. Grosrenaud, avocat à la cour d'appel de Besançon, docteur en droit, licencié ès lettres. Dijon, J. Nourry, 1907, gr. in-8 de 135 p.

aux deux derniers siècles qui ont précédé la conquête française. Il en a trouvé presque tous les éléments dans un manuscrit du XVIe siècle, intitulé *Police du noble hôtel consistorial de la cité de Besançon*, qui fait partie des archives de la ville, et dans le recueil des *Ordonnances, règlements et statuts des arts et métiers de Besançon*, imprimé en 1689. Grâce à ces deux documents, et en consultant aussi les registres municipaux, il a pu décrire d'une manière fort exacte l'organisation des corporations de Besançon au XVIe et au XVIIe siècle et en signaler les traits les plus caractéristiques.

Les « corps de métiers » étaient très nombreux à Besançon. M. Grosrenaud commence par les passer en revue, en les groupant sous cinq sections, suivant qu'ils étaient relatifs à l'alimentation, au bâtiment, à l'habillement, aux métaux et à la médecine. Il a ainsi l'occasion de noter beaucoup de traits de mœurs curieux et intéressants.

Entre tous les travailleurs manuels, les vignerons seuls étaient alors exclus du droit corporatif, parce qu'ils étaient les plus nombreux, « pour ce que, dit un statut des gouverneurs, l'estat desdits vignerons est grand en la cité et abondant en grand nombre de gens, les trois parts plus que de toutes aultres, au moyen de quoy ils pourroient faire quelques dissentions, monopoles et séditions en leur estat. » En conséquence, il leur était fait défense de s'assembler. S'ils ne pouvaient se protéger eux-mêmes, les règlements du moins les protégeaient, en leur interdisant notamment de travailler à la tâche, parce que l'on avait remarqué que, par âpreté au gain, ils faisaient des excès de travail dont leur santé se ressentait, et qu'aussi ils fournissaient une besogne peu soignée et peu minutieuse.

Leur industrie était encore protégée par des droits d'entrée élevés sur les vins des autres pays et par une réglementation sévère imposée à la corporation des vendeurs

de vins, dont on voulait que la marchandise fût « de purs et naturels raisins, sans mixture, miel, oximiel, yerel (1) ou autre liqueur ou couleur quelconque. »

Parmi les corporations, c'est à celle des médecins, apothicaires et chirurgiens que les règlements accordaient « le plus d'esgard », attendu que « les corps et créatures raisonnables, qu'ils ont en cure, sont trop plus dignes que les biens de ce monde. »

Médecins et apothicaires collaboraient alors plus intimement qu'ils ne le font maintenant à la guérison de leurs malades. Les médecins devaient surveiller personnellement l'exécution de leurs ordonnances. Les apothicaires étaient tenus de « voir, visiter et consoler leurs patients, tant de jour que de nuit, en leur donnant esprit, cœur et courage de santé et guerrison. » Par une singulière prescription légale, tout apothicaire devait avoir dans sa boutique, en un lieu bien en vue, une corde en forme de nœud coulant, pour rappeler à tout venant que la justice punissait du gibet les empoisonneurs.

Ces quelques détails suffiront pour montrer l'intérêt que présente la thèse de M. Grosrenaud.

Après la revue des divers métiers, il étudie l'organisation générale des corporations, en considérant successivement l'apprenti, l'ouvrier, le maître, la femme, les autorités corporatives, la réglementation du travail, les amendes et autres pénalités dont cette réglementation était sanctionnée, les rapports de la corporation avec l'autorité publique, et enfin la vie commerciale à Besançon.

Parmi les auteurs qui ont traité des corporations, les uns les décrient, les autres les glorifient. M. Grosrenaud a eu le bon esprit de se tenir dans le juste milieu qui convient à l'historien. On peut regretter seulement qu'il ait négligé quelques questions inhérentes à son sujet,

(1) Yèble.

celles notamment des origines des corporations et du taux des salaires des ouvriers. Il a aussi presque complètement laissé de côté le rôle de l'Église dans le régime corporatif; il ne parle nulle part des confréries, qui souvent étaient l'âme même des corporations.

La troisième des thèses de doctorat en droit, présentées au concours, est celle de M. Pierre Walter; elle traite de l'*Ancienne administration de la principauté de Montbéliard* (1). L'auteur, montbéliardais, est fier de sa petite patrie : il a voulu, dit-il, « montrer quelles sont les institutions qui ont permis à ce petit État, placé entre des voisins puissants, de se développer, de prospérer et d'acquérir une liberté civile telle que la Révolution n'a rien pu y ajouter. »

La liberté dont se flattaient les bourgeois de Montbéliard est d'autant plus remarquable qu'ils étaient soumis, en quelque sorte, à deux gouvernements. Tandis qu'à Besançon l'administration de la ville dépendait entièrement des citoyens, la suzeraineté de l'Empereur n'étant guère que nominale, à Montbéliard le gouvernement du prince se trouvait en concurrence avec le gouvernement des bourgeois.

Les franchises de Montbéliard remontent à une charte de 1283, qui fut octroyée par Renaud de Bourgogne, moyennant une somme de 1,000 livres estevenantes et un impôt annuel.

Avant cette charte, il semble que la ville était administrée par le comte, avec le concours d'un conseil de prud'hommes.

A partir de 1283, le comté, — qui fut érigé en princi-

---

(1) *L'ancienne administration de la principauté de Montbéliard*, par Pierre Walter. Montbéliard, Société anonyme de l'imprimerie montbéliardaise, 1907, gr. in-8 de 191 p.

pauté par l'empereur Rodolphe II, en 1597, — continue d'être gouverné par le comte ou prince, avec l'aide d'un conseil de régence, et l'administration de la ville appartient à un conseil de neuf bourgeois élus par leurs concitoyens.

Le mode d'élection des magistrats de Montbéliard était à peu près le même que celui des gouverneurs de Besançon. La ville était divisée en neuf quartiers, et, tous les ans, le samedi après la fête de saint Jean-Baptiste, les citoyens se réunissaient et élisaient deux bourgeois dans chaque quartier. Le lendemain, les dix-huit bourgeois élus nommaient neuf maîtres bourgeois, dont sept devaient être d'anciens maîtres bourgeois; les deux autres, dits novices, devaient être pris parmi d'anciens membres du corps des dix-huit.

Ce système avait l'avantage de maintenir l'esprit de suite dans le gouvernement de la cité, tout en laissant la porte ouverte aux nouveaux venus. Si l'on voulait le comparer à nos méthodes électorales actuelles, on serait bien obligé de reconnaître que nos ancêtres avaient trouvé des procédés plus perfectionnés et tout aussi démocratiques que les nôtres, pour assurer la bonne administration de leurs villes.

Après avoir décrit les deux gouvernements qui coexistaient à Montbéliard, M. Walter étudie les diverses institutions de la principauté : les tribunaux, la police, les institutions militaires, les institutions de prévoyance, l'instruction publique, les finances du prince et celles de la ville.

Tout en profitant des travaux antérieurs de MM. Duvernoy, Tuetey, Tuefferd et John Viénot, M. Walter a dépouillé, pour la composition de sa thèse, les nombreux cartons du fonds de Montbéliard, aux Archives nationales, les volumes de la collection Duvernoy, à la bibliothèque de Besançon, et les « livres des Notaux » des maîtres bour-

geois et des dix-huit, aux archives de la ville de Montbéliard. Son ouvrage, tout en étant bien documenté, est bien ordonné, très nourri, plein de faits, sans rien d'inutile. Il offre un tableau complet, ou du moins presque complet, de l'administration de Montbéliard dans les dernières années de l'ancien régime; on souhaiterait seulement d'y trouver plus d'éclaircissements sur les temps plus anciens, mais M. Walter peut s'excuser en alléguant que, pour ces temps-là, les documents lui faisaient défaut.

Il me reste à parler des deux mémoires inédits que l'Académie a encore reçus pour le concours Marmier.

Le premier est une monographie des villages de Chazot et d'Orve. L'auteur, M. Huguenotte, instituteur, a fait, certes, un travail utile et méritoire, en essayant d'écrire l'histoire de ces deux petits villages de la montagne. Chazot et Orve dépendaient autrefois de la baronnie de Belvoir. M. Huguenotte a retrouvé un certain nombre d'actes anciens, abonnements, affranchissements, procès, contrats et marchés, rôles d'impositions et comptes d'échevins, qu'il a reproduits, non sans quelques inexactitudes, difficiles à éviter quand on n'est pas chartiste; de plus, il a recueilli avec soin toutes les traditions populaires, vieilles légendes et anciennes coutumes du pays. De tout cela il a composé, avec intelligence, un tableau intéressant de l'état des populations de nos montagnes dans les derniers siècles. Le seul reproche qu'on pourrait lui faire serait de ne pas s'être borné à l'étude et au commentaire des pièces qu'il avait sous la main. Il y ajoute des développements empruntés à des ouvrages généraux ou relatifs à d'autres pays, qu'il eût mieux fait de laisser de côté. C'est ainsi qu'à propos de l'impôt du sel sous l'ancien régime, il nous montre « les commis des gabelles se livrant à des visites incessantes, dont le caractère inquisitorial aggravait encore les charges des populations. Ils

arrivaient à tout instant, dit-il, pour voir si on n'employait pas pour le pot-au-feu le sel de la saumure, si on n'allait pas puiser de l'eau de la mer ou des sources salées, etc. » Ce n'est certainement pas à Chazot et à Orve que les habitants pouvaient être soupçonnés d'aller puiser de l'eau à la mer pour leur pot-au-feu.

Si l'on écarte les superfétations de ce genre, la monographie de M. Huguenotte n'en garde pas moins la valeur d'un inventaire très consciencieux, très minutieux, de tous les souvenirs historiques qu'il a pu recueillir dans les localités dont il s'est occupé. On a souhaité depuis longtemps qu'un semblable travail fût fait pour tous les villages. Malheureusement, les hommes qui ont, comme M. Huguenotte, assez de savoir et d'intelligence pour l'entreprendre, et surtout assez de persévérance pour l'achever, sont encore bien rares.

Le second des ouvrages manuscrits que nous avons eu à examiner a pour titre : *Une monarchie socialiste. Étude sur la législation charitable aux XVIe et XVIIe siècles dans la Franche-Comté de Bourgogne.*

M. Pidoux, archiviste paléographe et docteur en droit, est l'auteur de cet ouvrage. Il l'a divisé en deux parties, dont la première est l'exposé de la législation sur l'assistance publique dans l'ancienne Franche-Comté, et la seconde contient une appréciation critique et économique de cette législation.

La première partie, tout historique, est extrêmement intéressante. Après avoir analysé les ordonnances, arrêts du Parlement et autres règlements édictés de 1520 à 1674, dans le but d'assurer des secours aux indigents, M. Pidoux montre comment cette législation fut appliquée dans la ville de Dole. Il cite toutes les mesures prises par les magistrats dolois à l'égard des pauvres. Ces mesures sont souvent très dures et même draconiennes. Ainsi parfois,

dans les moments surtout où la peste est à craindre, la mendicité est interdite sous les peines les plus sévères. « Tous les mendiants, âgés de plus de huit ans, que l'on surprendra, seront fustigés, battus de verges et bannis perpétuellement. » De telles lois, qui ne restaient pas de vaines menaces, devaient être plus efficaces pour arrêter la mendicité que l'internement en prison confortable dont on la punit de nos jours. On permettait toutefois de mendier à ceux qui étaient reconnus comme vraiment dignes d'intérêt, et pour cela on leur donnait une marque aux armes de la ville. Comme les ordonnances stipulaient que chaque communauté devait nourrir ses pauvres, les hommes de garde aux portes de la ville avaient ordre de ne laisser entrer aucun pauvre étranger, fût-ce sous prétexte de vendre du bois ou de la paille, et des sergents étaient chargés d'expulser ceux qui parvenaient à entrer malgré la consigne. On ne refusait pas cependant d'hospitaliser les pauvres étrangers, malades et « vraiment pitoyables. » Quant aux pauvres de la ville, un rôle en était dressé, et à ceux qui étaient valides, on offrait du travail, comme, par exemple, d'aller faire des fagots dans la forêt de Chaux ou de travailler au pavage des rues. Ceux qui étaient reconnus incapables de travailler recevaient des aumônes en argent et des distributions de pain. On leur procurait aussi des secours médicaux; un médecin était spécialement chargé de soigner les pauvres, et c'était ordinairement un des professeurs de l'Université. Dans un traité passé en 1587, par le conseil de ville, avec le professeur Puccinelli, on trouve cet article : « Pour les visites qu'il fera des malades, assavoir des riches, il aura un teston ancien de huict gros; pour les moyens, quatre gros; pour les pauvres, il visitera gratis.... Si à une heure intempestive et de nuyct il est appelé pour visiter malades, les riches payeront un écu, les moyens dix-huit gros; les pauvres gratis. » D'où il appert qu'en ce temps-

là déjà les médecins établissaient leurs tarifs par catégories de malades.

Pour faire face aux dépenses de l'assistance des pauvres, un impôt spécial était demandé aux riches. Il était réparti et perçu par les soins d'une commission appelée la Chambre des pauvres.

Suivant M. Pidoux, « tout ce que les socialistes contemporains revendiquent avec tant d'ardeur, le droit au travail, le droit à l'assistance et la contribution forcée des riches à l'assistance des pauvres, tout cela était admis et pratiqué en plein XVIe siècle, dans cette époque dont l'on a coutume de dire que l'on n'y faisait rien pour les pauvres et que les grands ne songeaient qu'à opprimer les petits. » Dans la seconde partie de son travail, M. Pidoux développe cette thèse et s'efforce de justifier le titre qu'il a choisi : « Une monarchie socialiste. »

Était-ce vraiment là du socialisme? Tout dépend de ce qu'on entend par ce mot. Si toute loi ou toute mesure des gouvernants, qui porte atteinte à la liberté ou à la propriété des gouvernés, est considérée comme socialiste, on trouvera du socialisme à toutes les époques. La liberté est souvent méconnue dans l'histoire; il semble même qu'elle est essentiellement antipathique aux hommes, car ils ne la supportent que bien rarement, même alors qu'ils lui élèvent des statues et qu'ils inscrivent son nom sur les murs.

Ainsi donc, nous ne chicanerons pas M. Pidoux sur le prétendu socialisme qu'il prête à nos ancêtres; nous le féliciterons seulement de son excellent mémoire, qui montre qu'autrefois, non moins qu'aujourd'hui, l'assistance des indigents était un des premiers soucis des dépositaires de l'autorité publique.

Et maintenant, à qui doit aller le prix?

En présence de ces nombreux et divers travaux histo-

riques, dont chacun a sa valeur, votre commission doit avouer qu'elle s'est trouvée un peu embarrassée.

Elle a pensé cependant que, le prix Marmier ayant pour but d'encourager les études sur la Franche-Comté, elle devait surtout se préoccuper du point de savoir lequel des ouvrages qui lui étaient présentés avait exigé le plus d'étude et le plus de recherches.

Elle a jugé que, sous ce rapport, la thèse de M. Walter sur la principauté de Montbéliard venait en tête.

Mais il lui a semblé aussi que la thêse de M. Molines suivait la première d'assez près, et que celle de M. Grosrenaud se rapprochait à son tour beaucoup de la seconde.

Que faire? L'Académie, heureusement, nous est venue en aide. Elle s'est souvenue à propos que, le prix Marmier n'ayant pas été décerné en 1903, il lui restait encore sur cette fondation une petite réserve. Elle a ainsi mis à notre disposition une somme supplémentaire de 100 fr. Et, par suite, tout en regrettant de ne pouvoir faire mieux, nous avons conclu à ce qu'il fût attribué :

A M. Walter, une médaille de 200 fr.;

A M. Molines, une médaille de 100 fr.;

Et à M. Grosrenaud, aussi une médaille de 100 fr.

VIEILLES COUTUMES COMTOISES

Par le commandant ALLARD

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance du 20 février 1908)

Les anciennes traditions de Franche-Comté sont toujours intéressantes à noter et à recueillir.

Dans les Mémoires de la Société d'émulation du Doubs (année 1877), Castan parle du forum de Vesontio et de la *fête des fous*.

De même, dans les publications de l'Académie de notre ville (1876-1877), Gauthier, l'émule de Castan, cite la *fête des fous* au chapitre de Besançon.

C'est déjà au XIIIe ou au XIVe siècle que l'on signale cette coutume. Ces sortes de saturnales se célébraient vers la fin de l'année. On voyait défiler sous des déguisements plus ou moins grotesques le *pape des fous* et les membres du sacré collège qui recevaient les hommages des archevêques, évêques, etc.

Tout le chapitre était représenté dans des accoutrements variés.

Plus tard, vers le XVIe siècle, on constate en Comté des usages également bizarres, si l'on en juge par un édit du roi d'Espagne de 1540, dont une copie est reproduite dans la présente notice.

L'original de cette pièce a échappé peut-être à l'incen-

die des archives du Parlement de Dole, ou bien plutôt la reproduction de cet édit a été conservée par une famille désireuse de garder ces souvenirs lointains du passé de notre province.

Quoi qu'il en soit, il s'agit de la fête de saint Valentin, qui donnait lieu, pour les étudiants de Dole, à des manifestations bruyantes, mais surtout galantes.

Cette fête de saint Valentin, prêtre et martyr du IIIe siècle, est célébrée le 14 février. Elle est toujours assez voisine de ce que nous appelons aujourd'hui la *fête des brandons*, fête profane s'il en fut, et qui est le signal de réjouissances que tout le monde connaît pour *le premier dimanche de Carême.*

De nos jours, ce n'est plus seulement pour la *fête des brandons* que l'on s'amuse et que l'on ripaille. Le temps de Carême est un carnaval perpétuel : chaque dimanche, depuis les jours gras et presque jusqu'à Pâques, la mascarade ne chôme pas.

L'édit du roi d'Espagne concernant la Saint-Valentin est assez curieux.

On y voit d'abord la preuve que *nos escoliers comtois* étaient fort tapageurs au XVIe siècle, mais en outre on trouve, à la fin de cet édit, une défense de continuer à faire *ces alliances que lesdits escoliers* avaient coutume de contracter avec les jeunes filles de Dole et qu'on appelait VALENTINES. Quelles étaient ces sortes d'alliances? Le dictionnaire de Bescherelle dit : « Valentin, nom du prétendu « que dans plusieurs villes de province chaque jeune fille « avait le droit de choisir à l'époque de la fête des bran- « dons. — Valentine, la prétendue de Valentin. »

Si l'on consulte Larousse, on lit ce qui suit : « Pourquoi « invoque-t-on, dans les choses d'amour, la protection « d'un saint que l'Église vénère comme catholique mar- « tyr? C'est une question que les érudits laissent sans « réponse.

« Sait-on jamais d'où viennent les vieilles coutumes et « les antiques traditions?

« Quelques-uns soupçonnent (mais c'est peu probable) « que les VALENTINES pourraient bien avoir une origine « païenne. Leur nom ne dériverait-il pas simplement du « mot latin *vale*, que l'on mettait autrefois au bas des « lettres en guise d'adieu et pour dire à celui à qui l'on « écrivait : *Portez-vous bien !* »

Voilà qui éloignerait certainement toute idée de faire intervenir un saint dans les affaires de cœur de certains escoliers ou de quelques habitants de la Grande-Bretagne, car, d'après les coutumes anglaises rapportées par Dickens dans son ouvrage : *Les aventures de M. Pickwick*, il était aussi d'un usage constant pour les jeunes gens d'écrire aux jeunes filles pour la Saint-Valentin.

De cette correspondance résultaient souvent des mariages. Ces lettres d'amour s'appelaient aussi un *Valentin*, parce qu'elles se terminaient presque toujours par ces mots :

Voulez-vous de moi pour votre Valentin?

Quinze jours avant la Saint-Valentin, les papetiers du Royaume-Uni exposaient dans leurs vitrines des déclarations enjolivées dont le prix variait de 2 sols à 3 ou 4 fr. de notre monnaie.

Elles étaient destinées aux amoureux et amoureuses qui n'avaient pas assez d'imagination pour composer eux-mêmes une des épîtres qu'on expédiait par centaines de milliers à cette saison.

C'était analogue aux lettres de nouvel an et aux cartes postales enluminées et enguirlandées, envoyées actuellement par millions, avec des souhaits plus ou moins naïfs, rédigés ou imprimés à l'avance selon le goût des gens, en vers ou en prose.

Les anciennes coutumes se transforment quelquefois avec le temps et les circonstances. C'est ainsi qu'il existe encore maintenant, à Dole, un usage qui pourrait bien

être un écho lointain des *Valentines*, sous le nom de *cousin de Pentecôte.*

Les jeunes filles de la ville, à l'époque de cette fête renommée et séculaire, choisissent, dans des familles amies invitées à cette occasion, un cavalier destiné à les accompagner pour la visite de tous les jeux et divertissements. Au lieu d'être un *Valentin* comme jadis, c'est tout simplement *un cousin de Pentecôte.*

Dans tous les cas, il semble bon de reproduire dans son entier la copie de l'édit du 7 mars 1540, au sujet de ces *Valentines.*

Il y est dit textuellement :

« Comme l'on soit deüment informés des grandes insolences, tumultes, séditions, outrages et actes volontaires « qui se font journellement en nôtre *ville de Dôle*, tant par « aucuns Escoliers de *nôtre Université*, qu'enfants d'icelle « ville, et autres y résidens, au grand scandale d'un cha« cun, mépris et desdains de noz Officiers et autres Ma« gistrats : ce qu'advient ordinairement par le moyen des « assemblées que les dits escoliers et enfants de ville font « en leurs dites abbayes et Pères Folies [ainsi les nomment« ils] des quelles ne procède que perdition de temps, dila« pidation de biens et voluptueuses dissolutions. Nous « désirons à ce pourveoir et obvier à plus grands incon« vénients. Avons, par advis de noz très chers et féaux, le « sieur de Vergy, commis au gouvernement de nôtre « comté de Bourgogne et gens tenans notre cour de Par« lement à Dôle, aboly et abolissons par les présentes, « perpétuellement, les dites abbayes et Pères Folies, dé« fendons aux dits escoliers et enfants de ville de cy après « eslire, ny avoir aucun *Père Fol*, capitaine ou autres « estats, ny eux assembler en quelque lieu que ce soit, « *ny point faire les alliances qu'ils ont accoutumé avec les* « *jeunes filles de la dite ville*, ou *autres y résidentes*, qu'*ils* « *nomment* VALENTINES.

« Aux pères et mères, maistres et maistresses, interdi-
« sons pareillement permettre telles et semblables al-
« liances avec les escoliers et autres jeunes gens, le tout
« à peine arbitraire à commettre pour chacun désobéis-
« sant pour chacune fois qu'il sera contrevenu à ce que
« dessus, et à estre promptement expulsé de la ville et
« privé d'y entrer pour le temps et terme de trois ans,
« nonobstant opposition ni appellation quelconque, et
« sans préjudice d'icelles. » ✗

D'après le dictionnaire de Bescherelle, comme il a été indiqué ci-dessus, il semblait qu'il s'agissait d'honnêtes fiançailles entre écoliers et gentes damoiselles de Dole. Pourquoi donc l'édit fulmine-t-il avec véhémence contre les Valentines? Pourquoi cette défense si rigoureuse et ces pénalités si dures?

On ne peut certainement accuser l'honnête saint Valentin d'avoir été l'instigateur de ces alliances illicites contre lesquelles s'élève avec tant de force l'édit de 1540.

A la vérité, il y a eu un autre Valentin, célèbre hérésiarque, qui avait imaginé une théogonie curieuse et amusante. Au-dessus du Créateur du monde et des anges, il plaçait trente dieux nommés Céons. Le premier des Céons s'appelait *Propater :* c'était le principe suprême et éternel. Les autres Céons semblaient représenter les attributs de l'Être suprême. Ils s'appelaient : *Intelligence*, *Vérité*, *Verbe*, *Zoé* ou la *Vie*, *Sophie* ou la *Sagesse*, etc., etc. Ce Valentin eut de nombreux disciples qui ne tardèrent pas à corrompre sa doctrine et à en tirer des conséquences déplorables, car ils méprisèrent toute morale et se livrèrent à des désordres scandaleux. C'est peut-être le souvenir lointain de ces dérèglements des Valentiniens qui hanta l'esprit des parlementaires de Dole et les induisit à demander des peines si sévères contre les jeunes gens et les jeunes filles qui contractaient des *Valentines* et même contre leurs parents. Il est difficile de le dire.

✗ Copie infidèle de l'édit du 7 mars 1540, renouvelé le 4 juillet 1570 (V. Recueil des ordonnances de Pétremand, art. 1426)
C'est une mauvaise copie du 18e S

Ce qui reste des archives, sinon du parlement mais de la ville de Dole, pourrait donner l'explication de ces mesures de rigueur contre les étudiants dolois. Nous ne possédons pas les documents pour trancher cette question. Peut-être ont-ils été brûlés avec beaucoup d'autres (1).

*
* *

En examinant pour finir le temps présent, on peut constater que les étudiants comtois, de Besançon en particulier, semblent beaucoup moins turbulents. Il n'est plus question des *Pères folies*, de *Pape des fous*, etc., et d'alliances contractées avec les *Valentines*. Ils ont modernisé leurs amusements. Ils ne sont pas tous évidemment de petits saints Valentin; mais point n'est besoin de brandir contre eux le glaive de la loi. Ils n'ont pas mérité ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

Ils savent, au surplus, mener de front l'instruction et la distraction. Ils forment une vaste association appelée A, bien et dûment autorisée, avec président, secrétaire, trésorier, etc. Rien n'y manque.

Ils ont un cercle où ils se réunissent pour traiter toutes les affaires qui les concernent et se récréer en même temps. Ils mêlent à la fois l'utile et l'agréable.

Ils reçoivent gentiment et cordialement leurs camarades des pays étrangers. Ces derniers, pendant les cours de vacances de 1907, sont venus au nombre de cent dix-neuf suivre les leçons de notre Université, attirés par le zèle et le talent du personnel enseignant et l'amabilité de tous.

Nos étudiants, leurs maîtres et toutes les personnes qui s'occupent de nos élèves universitaires passagers, doivent être félicités vivement de leurs efforts. Ils contribuent

---

(1) Les archives des arrêts du Parlement de Dole ont été en partie détruites ou brûlées lors du premier siège de cette ville en 1636 par les armées françaises. Les quelques pièces échappées à ce désastre et antérieures audit siège sont isolées et assez rares.

ainsi à répandre au dehors le bon renom d'hospitalité de notre patrie comtoise, et en même temps que des sympathies, ils nous amènent chaque année de nouveaux visiteurs désireux de connaître notre beau pays, cette préface de la Suisse, selon l'expression pittoresque de Charles Nodier.

Cette initiative est des plus louables et de nature à contribuer à la prospérité de notre ville et de notre province.

C'est une bonne coutume et une excellente tradition qu'il ne faut pas laisser perdre.

CHRONIQUE

Dimanche 26 janvier 1908, à l'assemblée générale annuelle de la Société française de bienfaisance, M. Lehr, conseiller de l'ambassade française à Berne, a annoncé que M. le docteur Dufour, l'éminent oculiste de Lausanne, venait d'être nommé officier de la Légion d'honneur, pour quarante ans de services rendus, avec autant de dévouement que de générosité, aux Français habitant Lausanne.

L'Académie de Besançon, qui compte M. le docteur Dufour au nombre de ses associés étrangers depuis dix-sept ans, est heureuse de joindre ses félicitations et ses applaudissements à ceux des amis du sympathique et savant docteur.

— Le 21 janvier, l'Académie de médecine procédait à l'élection de deux correspondants nationaux dans sa section de médecine vétérinaire. Notre compatriote, M. Piot-Bey, fut élu au premier tour de scrutin, par une majorité de 69 suffrages sur 72 votants.

Cette distinction fut la juste récompense d'une carrière laborieuse et féconde, et qui promet d'honorer encore la science française.

Ancien élève de l'École d'Alfort, M. Piot-Bey y avait occupé ensuite les fonctions de préparateur et de chef de clinique chirurgicale quand il fut appelé, il y a plus de vingt ans, à la direction du service vétérinaire des domaines du khédive, puis de l'Etat égyptien. Ses publica-

tions sur la pathologie, l'hygiène, l'économie agronomique, ses observations pratiques sur les causes et le traitement des épizooties qui sévissent sur les bords du Nil, firent bien vite juger de son mérite. Cet excellent agent de la prospérité de ce pays, ce collaborateur distingué des progrès scientifiques, devint le secrétaire de l'Institut d'Égypte.

M. Piot-Bey reste très attaché à son pays natal, Chaucenne (Haute-Saône), où presque chaque année il vient goûter un repos bien gagné. Mais au loin, non moins qu'ici, on apprécie les qualités de son esprit et de son caractère, qui sont celles qui font aimer à l'étranger les Français et la France. Le soir de sa récente élection, un grand journal parisien lui décernait cette note : « Il est un des membres les plus estimés et les plus sympathiques de la colonie française au Caire, » sa résidence.

Depuis le 20 janvier 1903, M. Piot-Bey appartient à l'Académie de Besançon, qui lui doit la communication de très intéressantes études.

— Le 5 mars dernier, l'Académie française a élu trois nouveaux membres titulaires. Deux d'entre eux ne sont point absolument étrangers à la Franche-Comté.

M. Henri Poincaré, l'illustre savant, fut, à sa sortie de l'École polytechnique et de l'École des mines, envoyé comme ingénieur à Vesoul.

M. Jean Richepin, le poète naturaliste et matérialiste, a vécu ou au moins passé à Besançon dans sa jeunesse. Son père, médecin-major, fit partie de la garnison, d'abord comme attaché au 9e régiment d'artillerie, puis comme directeur des services de l'hôpital militaire durant l'hiver de 1870. A la même époque, le futur académicien entrait à l'École normale supérieure ; il n'y resta qu'un an. On suit sa trace intermittente dans notre ville, où son nom est inscrit à deux reprises sur le registre de prêts de la

bibliothèque publique et où plus d'un se rappelle encore ses débuts comme journaliste. Il y collabora, en effet, avant et pendant la guerre, aux deux feuilles patronnées par le parti républicain, le *Doubs* et l'*Est*. D'après le *Dictionnaire Vapereau* et la *Grande Encyclopédie*, il aurait fait partie d'un corps de francs-tireurs « qui suivaient les mouvements » de l'armée de Bourbaki. Pour son compte, il ne les suivit que d'assez loin, n'ayant guère quitté ni l'hôpital où il avait été admis, en vertu même de son engagement militaire, comme secrétaire de son père, ni les bureaux d'où il combattait, avec sa plume, la réaction. Dans son roman de *Césarine* (1888), il a dépeint les misères de la funèbre retraite, auxquelles il avait assisté, comme témoin oculaire, dans la banlieue de Besançon. La guerre finie, il disparut à Paris au milieu des orages de la Commune et y commença sa vie d'homme de lettres, pleine de bizarres vicissitudes. On sait le bruit qu'ont fait certains de ses livres, imprégnés de cette morale qu'on appelle moderne pour la distinguer de la morale proprement dite. Il n'en devient pas moins aujourd'hui immortel, à l'ombre du cardinal de Richelieu; reste à savoir s'il y aura assez de palmes vertes sur le nouvel uniforme de l'ex-franc-tireur pour suppléer les feuilles de vigne qui manquent à mainte page de ses œuvres.

En 1877, dans une nouvelle intitulée *Sœur Doctrouvé*, il résumait les impressions qu'il avait gardées de son séjour à Besançon, dans une page qui est bonne à recueillir aujourd'hui. Quelques traits de sa description paraîtront d'une exactitude très relative; mais l'ensemble de son tableau est d'un ton juste et pourra faire foi aux yeux des Bisontins du xxe siècle :

« La ville de Besançon est une des plus vivantes qu'il y ait en France. L'industrie horlogère y fait prospérer une bourgeoisie riche et pulluler une population de travailleurs. Grâce à la ceinture des remparts, les habitants y

paraissent d'autant plus nombreux qu'ils ne peuvent se répandre dans des faubourgs et qu'ils sont forcés de s'entasser à l'étroit dans un espace très resserré. Aussi les maisons sont-elles hautes et les rues fourmillantes. N'était l'horizon bordé de montagnes qui empêchent d'oublier qu'on est en Franche-Comté, on se croirait volontiers dans un quartier de Paris; mais à mesure qu'on s'éloigne de Battant, où s'agglomèrent les ouvriers, et qu'on remonte la Grande-Rue où s'étalent les boutiques, à mesure qu'on s'avance vers la ville haute, on entre dans la province. Les étages s'abaissent peu à peu, les portes cochères remplacent les vitrines des marchands et la vie semble baisser la voix en approchant de la rampe qui conduit à la cathédrale. Toutefois, cette rampe n'est pas solitaire, car la ville est dévote et, le dimanche surtout, le chemin de l'église est encombré de fidèles. Même pendant la semaine, beaucoup de promeneurs y passent pour aller jouir de l'admirable coup d'œil qu'on a du haut du terre-plein qui précède le parvis. Où la solitude règne absolument, c'est derrière la cathédrale. Là se trouve un des quartiers nobles de Besançon. L'autre, englobé dans les rues populeuses qui débouchent sur le quai du Doubs, a perdu son caractère et s'est laissé envahir par la bourgeoisie. Mais celui-ci n'a pas été entamé, il se compose d'une rue unique, à la pente raide, au pavé caillouteux enchâssé d'herbe et qui finit en cul-de-sac contre le rocher. Dans ce coin, les bruits de la ville arrivent à peine, étouffés, lointains, pareils aux murmures d'une eau invisible. La masse de la cathédrale les intercepte et masque même la vue de la cité. Il semble que les hôtels nobles, endormis dans leurs souvenirs d'autrefois, s'abritent de la vie moderne derrière cet écran de pierre. »

(*Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1877.)

— Sous ce titre : *Les débuts de Sully-Prudhomme*, on trouve, dans la *Revue idéaliste* du 15 janvier, une longue

lettre adressée à M. Charles Thuriet, le 12 avril 1865, par Édouard Grenier. Le regretté poète y exprime, avec citations à l'appui, son admiration pour les *Stances et poèmes* qui viennent de paraître.

— La *Revue des Deux Mondes* du 1er janvier a publié un travail posthume de M. Henri Bouchot sur la condition sociale des peintres français du XIIIe au XVe siècle.

— M. Adrien Blanchet a publié et commenté, dans la *Revue belge de numismatique* (t. XLIII, 1907), six *Documents concernant les origines de l'atelier monétaire de Montbéliard*, tous tirés du carton K 2027 des Archives nationales. Ils ont trait à la création des ateliers de Montbéliard (1585) et de Riquewihr (1591) par Frédéric de Wurtemberg, et à la frappe des monnaies qui s'y fit selon deux systèmes : l'un (semblable à celui qui était pratiqué à Besançon) pour les relations du comté de Montbéliard avec la Franche-Comté; l'autre (dit système du *rappen*) pour les relations avec les pays germaniques.

— Le *Vieux Lons* (1) a fait son apparition avec la nouvelle année. Encadrée d'un élégant frontispice, reconstitution de la rue du Commerce il y a deux ou trois siècles, la jeune revue fait appel aux amateurs de l'histoire et des souvenirs locaux, afin de faire revivre par l'écriture et par l'image la physionomie du Lons-le-Saunier de jadis, car elle n'est pas *jurassienne*, mais uniquement *lédonienne*. Le premier numéro contient, avec des reproductions d'anciennes gravures, des articles sur : les vieilles gazettes lédoniennes, le plan de Lons-le-Saunier en 1715, la première journée de la Révolution, l'emplacement de l'au-

(1) Paraissant tous les deux mois; 32 p. in-8 de texte; nombr. illustr.; 8 fr. par an.

berge où séjourna le maréchal Ney dans cette ville, du 12 au 15 mars 1815, enfin, une analyse sommaire des délibérations du conseil de ville depuis 1637. Nous souhaitons longue vie au *Vieux Lons*.

— La première édition (1773) de l'*Histoire du comté de Bourgogne* était dédiée par D. Grappin « à Messieurs les élèves du pensionnat de Saint-Ferjeux; » la seconde (1780), non plus sous la forme dialoguée, et augmentée de notices sur les villes, hommes illustres, etc., était mentionnée à l'usage des collèges. Cette œuvre de vulgarisation était reprise en 1825 par Lefébure (*Résumé de l'histoire de la Franche-Comté*), puis par le docteur Pyot, publiant un petit volume sur le même sujet, à l'usage des écoles primaires, en 1836. Un siècle après les livres de Grappin, son successeur en érudition comtoise, Castan, donnait à son tour un exposé substantiel, quoique succinct, des événements qui ont eu pour théâtre la *Franche-Comté et le pays de Montbéliard* (1877).

Cet enseignement à ses divers degrés ne cesse de trouver des continuateurs, à notre grande satisfaction. Les professeurs chargés de l'enseignement historique au lycée de Besançon s'intéressent à nos souvenirs et le font connaître à la jeunesse. Après M. L. Febvre, aujourd'hui titulaire d'une de ces chaires, dont l'excellente monographie sur notre province reste un précieux document à la disposition des étudiants de tout âge [1], voici M. A. Lanier, son collègue, qui nous apporte une *Petite histoire de la Franche-Comté*, à l'usage, dit-il, des cours primaires supérieurs. Cette réserve est trop modeste. Ce livre, qui ne compte que 78 pages, ne présente, il est vrai, qu'un tableau sommaire de nos annales, mais dont les éléments bien ordon-

(1) La Franche-Comté, dans la collection des études sur les régions de la France. *Revue de synthèse historique*, 1905.

nés composent un ensemble méritant l'attention d'autres lecteurs que des écoliers. Tous souscriront aux conclusions de l'auteur, à l'honneur de nos compatriotes, « fiers d'être Français, fiers autant d'être Comtois, qui ont mis les qualités du caractère droit, franc, tenace, qu'ils tiennent de leur race, au service de la grande patrie. » Comme tous ceux qui encouragent cet auxiliaire du patriotisme national, le culte de la petite patrie, M. A. Lanier a droit à notre remerciement.

— M. Arthur Chuquet, un des nouveaux correspondants de l'Académie, a publié trois courts articles intéressants pour les Franc-Comtois, dans une revue qui vient de naître, les *Annales révolutionnaires*. Ce sont :

1° *Le colonel Moncey sous les Cent-Jours*. Il résulte des documents publiés (deux lettres du général Brayer, un ordre de l'Empereur signé Bertrand) que cet officier, alors colonel du 3e hussards, refusa, malgré des sollicitations réitérées, de rejoindre Napoléon et sa petite armée en marche vers Paris, se replia vers la Loire et ne consentit qu'un des derniers à reprendre la cocarde tricolore.

2° *La nomination de Malet au grade de général de brigade* (13 août 1799). L'arrêté de nomination est signé Championnet, général de l'armée des Alpes, et accompagné des considérants les plus élogieux.

3° *Une notice autobiographique du général Michaud* (6 juin 1815). On trouve ici, avec les états de service de Michaud, une note annexée à la copie qu'il en fit, après sa mise d'office à la retraite (1er janvier 1818) et les commentant.

— Après les inventions du professeur Karn et de notre compatriote Belin, de Vesoul, concernant la téléphotographie et la vision à distance, dont il a été rendu compte dans le bulletin du quatrième trimestre 1907 de l'Académie

de Besançon (pages 308 à 311), qui traite également d'*un essai* de *téléphotographie sans fil* tenté par un savant, M. Garcia, la *Nature*, revue scientifique (25 janvier 1908), signale un nouvel appareil *phototélégraphique* de MM. Seulecq et Tival.

La méthode de ces derniers constructeurs repose sur des principes différents des précédents inventeurs.

Elle présente tout d'abord un réel avantage : La durée de transmission est en effet seulement de quelques secondes au lieu des 20 ou 30 minutes auparavant nécessaires.

MM. Seulecq et Tival se servent de photographies à la gélatine bichromatée, et substituent au charbon une poudre métallique dont ils gardent le secret.

Les variations de teinte des photogravures sont obtenues par des variations dans l'épaisseur de la couche de cette poudre.

On arrive ainsi à transmettre une photographie, non plus par suite des différences de relief de la plaque, mais bien par des variations de conductibilité électrique, qui proviennent des épaisseurs inégales de cette couche métallique aux différents points, et qui ont pour conséquence des fluctuations du courant électrique.

Ensuite, grâce à un récepteur spécial, imaginé pour des expériences de vision à distance, on peut impressionner au poste d'arrivée une plaque photographique en reproduisant l'image originale du poste de départ.

De plus, étant donnée la rapidité de transmission dont on a fait mention ci-dessus, il sera possible, en recevant sur un écran les rayons émis par le poste d'arrivée, d'apercevoir directement, sans le retour à l'épreuve photographique, non pas d'un seul coup et immédiatement toute l'image transmise, mais successivement et assez rapidement toutes ses parties, absolument comme une personne, à travers l'entre-bâillement d'une porte ou

d'une fenêtre, apparaîtrait petit à petit aux spectateurs.

C'est là un caractère particulier et original du nouveau procédé. Cette solution élégante, trouvée récemment, mérite d'être signalée, car elle est vraiment surprenante et réalise un progrès considérable sur les dispositifs antérieurs.

C'est un grand pas qui vient d'être fait dans les méthodes employées pour réaliser la vision à distance, recherchée avec tant d'acharnement.

Et comme le dit très bien le chroniqueur de la *Nature*, M. Dessol, à la fin de son article, on découvrira la vision à distance, en utilisant le fil électrique *comme une sorte de nerf optique de grande longueur.*

Ajoutons un mot cependant :

Il sera peut-être possible, dans un avenir plus ou moins prochain, d'enregistrer une découverte plus sensationnelle encore : *la vision à distance sans nerf optique, c'est-à-dire sans fil.*

— On avait remarqué depuis longtemps que la décomposition des cadavres est beaucoup plus rapide lorsque des larves de mouches se développent à leur surface, et on supposait que ces larves se nourrissaient directement de leur chair; mais il n'en est rien cependant, ainsi que vient de le démontrer un jeune physiologiste bisontin, M. Émile Guyénot (1). Il n'a jamais vu aucune larve, mise en présence d'un aliment solide ou pâteux, en absorber la moindre parcelle, avant qu'il ne fût à l'état de liquéfaction. Il s'est assuré que le contenu de leur tube digestif est toujours un liquide ne renfermant que des particules solides microscopiques, et que la larve est dépourvue de tout appareil de mastication, car ses crochets servent uniquement à la fixation et à la locomotion. Un autre physiolo-

(1) *Bulletin scientifique de la France et de la Belgique*, t. XLI, 1907.

giste qui avait étudié cette question-là, sans l'avoir résolue, avait cru que la larve rejette un liquide digestif qui dissout les substances avec lesquelles il est en contact, et les rend assimilables. M. Guyénot a reconnu, à la suite de nombreuses expériences, que cette digestion en dehors de la larve n'a pas lieu, et que celle-ci ne rejette aucun suc digestif. Elle se nourrit simplement en aspirant le liquide produit par une action microbienne et son travail digestif est des plus simples.

Toutefois, les larves accélèrent la putréfaction des cadavres en favorisant la pullulation et la dissémination des microbes, qui liquéfient par leur action propre les matières albuminoïdes sur lesquelles ils se déposent.

Le même auteur a étudié l'action digestive de la salive dialysée (1), et il a reconnu, à la suite d'expériences conduites avec beaucoup de soins, que cette action est bien inférieure à celle de la salive normale. Mais si on restitue à la salive dialysée un sel minéral approprié et en quantité convenable, elle récupère un pouvoir saccharifiant qui peut être égal, inférieur ou supérieur suivant les conditions à celui de la salive non dialysée.

Le chlorure et le phosphate de calcium et les chlorures de potassium et de sodium sont les sels qui lui donnent au plus haut degré son pouvoir saccharifiant.

L'addition de deux sels favorables, chlorure de calcium et de potassium par exemple, augmente beaucoup la puissance de cette action.

— A l'Académie des sciences morales, dans les séances des 11 et 17 janvier, M. Vidal de La Blache a lu une notice sur la vie et les œuvres d'Alfred Rambaud. En sa qualité de géographe, l'auteur s'étend surtout sur les services rendus par notre compatriote à la cause coloniale, en Al-

(1) Comptes rendus. Séance Société de biologie, 3 janvier 1907.

gérie et en Tunisie. Sans doute en sa qualité de voyageur, il parle de Besançon en homme qui l'a visitée et sa description pourrait être placée avec avantage à côté de celle de M. Richepin citée plus haut.

— Les *Annales de géographie* du 15 janvier dernier renferment une note de M. Maurice Zimmermann sur le récent voyage du capitaine d'Ollone dans le pays des Lolos indépendants.

L'explorateur a visité le massif septentrional du Ta-bang-chan occupé par les Lolos. Sous ce nom, les Chinois comprennent certainement plusieurs groupes ethniques distincts et M. d'Ollone se proposait de rechercher s'il existe un peuple Lolo primitif dont le nom aurait été donné ensuite à d'autres groupes humains, comme les Grecs appelaient barbares tous les étrangers ; il voulait en étudier le pays encore absolument inconnu, les mœurs et l'histoire. Pour pénétrer dans ce massif il a dû cacher soigneusement aux Chinois le but de son voyage, car ils y auraient fait certainement opposition. Accompagné du guide que lui fournirent les missionnaires catholiques et d'un seul Européen, le maréchal des logis de Boyve, il partit de Ning-Yuen pour s'enfoncer dans le pays des Lolos qui commence à quinze kilomètres de cette ville.

L'accueil que lui firent les chefs fut cordial, mais il éprouva une grande difficulté à passer sans encombre d'une tribu à une autre, car la région est habitée par des peuplades rivales et presque en hostilité permanente les unes contre les autres : quiconque est l'hôte de l'une d'elles est, par ce seul fait, l'ennemi des autres. On doit comprendre par là toute l'adresse et la souplesse qu'il fallut au capitaine d'Ollone dans ses négociations pour mener à bien l'exécution de son projet. Il dut même parfois se faire craindre en montrant par des tirs sur des buts fictifs toute la portée et l'efficacité des armes européennes actuelles. La ter-

reur qu'il inspira ainsi parmi cette population sauvage ne contribua pas peu à assurer le succès de son entreprise. La fin du voyage fut des plus pénibles, les explorateurs durent traverser plusieurs chaînes de montagnes de plus de quatre mille cinq cents mètres de hauteur, où ils eurent à souffrir cruellement de la neige et du froid. Ils parvinrent enfin au Yang-T'seu, situé dans une contrée plus favorable, à six cents mètres d'altitude seulement, qu'il atteignit au sud de Houang-Ping, cette fois en pays chinois, d'où il gagna Soui-Fou, point terminal de son expédition.

Dans ce voyage, il a reconnu que le massif occupé par les Lolos forme un plateau ondulé, séparé des régions voisines et du Yang-T'seu par des talus taillés à pic qui en rendent l'entrée comme la sortie extrêmement difficile.

Ce peuple est intelligent, actif et vigoureux. Son organisation politique est un régime féodal avec des rois au sommet et des esclaves à la base. Il ne reconnaît guère que nominalement l'autorité des empereurs de la Chine, qui se bornent d'ailleurs à envoyer leur investiture à ses princes. Son infériorité vis-à-vis des Chinois tient à ses divisions intestines et à son manque de fusils.

M. d'Ollone se propose de faire une nouvelle exploration chez les Lolos afin de compléter l'étude de cette population, son histoire et son origine.

ERRATUM

Comptes rendus, p. 12, ligne 18, au lieu de *Carmélites*, lire *Clarisses*.

Le secrétaire perpétuel chargé de la gérance, R. DE LURION.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

2e TRIMESTRE 1908

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 9 avril 1908

Présents : MM. le chanoine Rossignot, président ; commandant Allard, de Beauséjour, Girardot, Guiraud, Lambert, docteur Ledoux, Mairot, Picot, Pingaud, le comte de Sainte-Agathe, Vaissier, le marquis de Vaulchier ; Max Prinet, membre honoraire, ancien titulaire ; R. de Lurion, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 19 mars est lu et adopté.

M. le secrétaire perpétuel lit la correspondance, qui comprend les programmes des concours des Académies de Marseille et de Savoie ; il appelle l'attention de la compagnie sur quelques conditions de ces concours qu'elle pourrait adopter dans ses programmes.

L'Académie a reçu en hommage les ouvrages suivants :

Docteur E. Bourdin, *L'œuvre de Jacques Prévost, peintre, sculpteur et graveur franc-comtois au XVIe siècle ;* — docteur Challan de Belval, *Le capitaine de vaisseau Rolland, général commandant la 7e division militaire et la place de Besançon en 1870-1871 ;* — Janet, *Notes extraites des comptes rendus des*

séances de l'Académie des sciences (4 fascicules relatifs aux fourmis) ; — Ch.-A. Bouchet, *Les archives de la ville d'Evian en Chablais* (Inventaire des archives antérieures à 1790), 1 broch. in-8 de 44 p.

M. Mairot lit sa notice sur M. Stanislas Brugnon, membre correspondant, décédé le 4 février 1908 à Arc-lez-Gray.

M. Prinet lit son travail sur *François Ier et le comté de Bourgogne*, destiné à la séance publique du mois de juin.

L'Académie élit membres de la commission du prix Petit MM. Isenbart, Giacomotti, Baille, Bourdin et Tavernier, et continue les pouvoirs des anciennes commissions d'éloquence et d'économie politique, en cas de besoin.

La séance est levée.

Le président, Chanoine Rossignot.

Le secrétaire perpétuel, R. de Lurion.

Séance du 21 mai 1908

Présents : MM. le chanoine Rossignot, président ; commandant Allard, docteur Baudin, Boutroux, Hugues, Lambert, Mairot, Picot, comte de Sainte-Agathe, Tavernier, marquis de Vaulchier, Vaissier ; vicomte de Truchis, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président fait part à l'Académie de la mort de M. Alfred Riche, membre de l'Académie de médecine, directeur du service des essais à la Monnaie à Paris, membre honoraire de l'Académie de Besançon, et de celle de M. Henri Chapoy, avocat, à Paris, correspondant comtois.

M. Lambert veut bien se charger de faire une notice sur M. Henri Chapoy.

L'Académie a reçu en hommage, de M. Léonce Pingaud : *L'Annuaire des Gaudes*, 1906-1908 ; — de M. le chevalier Edme Marchal : *L'étude critique et littéraire sur les Vitæ des Saints Mérovingiens de l'ancienne Belgique de Léon Van der Essen*, brochure in-8 de 16 pages ; — de M. Roger Roux : *Le brigandage il y a cent ans : Nicolas Lefort et sa bande*, brochure in-8 de 16 pages.

M. de Truchis lit le compte rendu, par M. le docteur Ledoux,

de la biographie du *Capitaine de vaisseau Rolland*, publiée par M. le docteur Challan de Belval.

M. le chanoine Rossignot lit une étude sur les *Cahiers du clergé franc-comtois en 1789*.

La séance publique de l'Académie est fixée au 25 juin prochain.

Le président,
Chanoine ROSSIGNOT.

Le secrétaire adjoint,
Vicomte A. DE TRUCHIS.

Séance du 23 juin 1908

Présents : MM. le chanoine ROSSIGNOT, président ; commandant ALLARD, BAILLE, docteurs BAUDIN et BOURDIN, BOUTROUX, CHIPON, CRETIN, docteur GAUDERON, GIACOMOTTI, GUIRAUD, HUGUES, ISENBART, LAMBERT, docteur LEDOUX, LOMBARD, MAIROT, MONTENOISE, chanoines PAYEN et PERRIN, PICOT, PINGAUD, docteur ROLAND, comte DE SAINTE-AGATHE, VAISSIER, marquis DE VAULCHIER ; comte DE VORGES, membre honoraire ; vicomte DE TRUCHIS, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 21 mai est lu et adopté.

L'Académie a reçu en hommage, du docteur Baudin, sa brochure intitulée : *Besançon. L'année démographique et sanitaire 1907*.

Le comité comtois pour l'érection d'un monument à Henri Bouchot a invité l'Académie à l'inauguration, faite le 24 mai 1908, du monument élevé au cimetière Montparnasse. Invitée aussi à se faire représenter à la séance annuelle de la Société d'émulation de Montbéliard, qui a eu lieu le 17 juin dernier, l'Académie n'a pu y déléguer aucun de ses membres et son secrétaire a écrit pour l'excuser.

La compagnie délègue son président, M. le chanoine Rossignot, pour la représenter au congrès de l'Association franc-comtoise, qui se tiendra à Salins le 4 août prochain.

Par suite de la mort de M. Riche, le nombre des membres honoraires étant réduit à sept, l'Académie nomme Mgr Labeuche, évêque de Belley, et M. le général Langlois, sénateur de Meurthe-et-Moselle, académiciens honoraires.

M. de Sainte-Agathe, archiviste de la compagnie, dépose sur le bureau des exemplaires du tome VIII des *Mémoires et docu-*

ments inédits, récemment imprimés. Sur la proposition du trésorier, l'Académie fixe à 6 fr. le prix de l'exemplaire in-8 et à 8 fr. celui de l'in-4. Ces prix sont réduits, en faveur des membres de l'Académie, à 3 fr. pour l'in-8 et à 5 fr. pour l'in-4, avec une augmentation de 0 fr. 50 et 0 fr. 85 pour frais de port, s'il y a lieu. Des exemplaires seront envoyés gratuitement au conseil général du Doubs, aux bibliothèques et archives et aux sociétés savantes de la Franche-Comté.

La proposition de M. Ch. Godard relative à l'impression par l'Académie d'une table centennale des travaux des Sociétés savantes de Franche-Comté n'est pas adoptée.

L'Académie décide que le programme du concours pour le prix d'économie politique sera modifié. Elle charge une commission de fixer les sujets qui seront présentés au prochain concours (1910). Sont désignés pour faire partie de cette commission : MM. Allard, Gaulard, Mairot et Picot.

M. le président annonce la mort du général Rolland, décédé à Marseille le 31 mai dernier.

M. le docteur Ledoux lit une courte notice sur le général Rolland.

M. le comte de Vorges lit sa notice sur M. le vicomte de Meaux, associé correspondant.

M. le docteur Baudin lit son rapport sur les candidats à la pension Suard. Après une discussion ouverte sur les propositions de la commission, il est procédé au vote au scrutin secret. Au premier tour de scrutin, M. Louis-Maurice Nonotte, né à Besançon le 30 juillet 1879, licencié ès sciences, diplômé pharmacien de première classe, interne en pharmacie des hôpitaux de Paris, et moniteur au laboratoire de pathologie expérimentale et comparée du docteur Roger à la faculté de médecine de Paris, est élu et proclamé pensionnaire Suard pour 1908-1911.

M. Tavernier lit son rapport sur le concours pour le prix de sculpture créé par M. Jean Petit. La commission propose à l'Académie d'attribuer le prix à l'auteur du bas-relief portant le n° 2306. Ses conclusions sont adoptées.

M. Picot lit une note sur *La navigation maritime à grande vitesse.*

M. le vicomte de Truchis lit la chronique trimestrielle.

La séance est levée.

Le président,
Chanoine Rossignot.

Le secrétaire adjoint,
Vicomte A. de Truchis.

NOTICES

Notice sur le vicomte DE MEAUX, associé correspondant

Par M. le comte DE VORGES, académicien honoraire

(Séance du 23 juin 1908)

Notre compagnie a perdu en l'automne dernier un de ses membres dont le nom lui faisait le plus d'honneur. M. le vicomte de Meaux est mort le 3 novembre 1907, après une courte maladie, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

M. de Meaux était associé de l'Académie de Besançon depuis 1874. A cette époque il avait déjà une belle et longue carrière littéraire. Il venait d'entrer dans la vie politique, ayant été élu membre de l'Assemblée nationale en 1871 par le département de la Loire. Sa carrière comme homme d'État fut brillante, mais courte. Il prit tout d'abord une influence considérable dans la droite de l'Assemblée nationale. Ministre de l'agriculture et du commerce dans le cabinet Dufaure, il y déploya une très grande activité, des qualités éminentes d'administrateur et un souci bien rare pour les intérêts des populations agricoles. Il avait pressenti d'avance la grande importance des œuvres sociales dont on nous a rebattu les oreilles dans ces dernières années et pour lesquelles on a fait si peu. M. de Meaux ne se livrait pas à ces conceptions chimériques qui prétendent assurer le bonheur de tous en détruisant les conditions essentielles de la vie sociale. Il étudiait les questions de près; il en pénétrait tous les détails; il y découvrait le secret des véritables améliorations. C'est ainsi que, pendant son ministère, il rétablit les chambres consultatives d'agriculture, qu'il multiplia les chaires d'enseignement agricole, et qu'il conçut le projet, que les événements ne lui laissèrent pas le temps de réaliser lui-même, d'un institut agronomique.

En politique, le succès ne dépend pas toujours de la valeur des hommes, mais d'une foule de circonstances. Membre du ministère Fourtou en 1877, M. de Meaux fut entraîné dans cette aventure mal conçue du 16 mai. Il tomba avec ses collègues vaincus dans la lutte électorale. Il était encore au Sénat dont il était membre depuis 1876; mais il ne fut point réélu en 1879, et

il dut se renfermer désormais dans ces études littéraires où la valeur personnelle est mieux prise en considération et pour lesquelles il avait un talent de premier ordre.

Il avait débuté dans la carrière des lettres par des comptes rendus dans l'*Athenæum,* dans la *Revue contemporaine*, puis enfin dans le *Correspondant* en 1856. C'est là qu'il connut Montalembert, dont deux ans plus tard il devenait le gendre, entrant ainsi en relation avec plusieurs de nos grandes familles franc-comtoises. Presque tous ses ouvrages ont été publiés d'abord en articles dans le *Correspondant*. Il donna ainsi en 1858 une étude sur le P. Gratry, et en 1860 une autre étude sur le général La Moricière. Mais ses œuvres les plus importantes, celles qui répondaient sans doute le mieux à la nature de son talent, eurent pour objet l'histoire politique. Il publia en 1867 *La Révolution et l'Empire* qui eut deux éditions successives ; en 1877, *Les luttes religieuses en France au XVIe siècle ;* en 1889, *La Réforme et la politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie*, ouvrage couronné par l'Académie française. En 1893 paraissait *L'Église catholique et la liberté aux États-Unis.* On pressentait déjà à cette époque l'imminence d'une séparation entre l'Église et l'État. M. de Meaux alla lui-même aux États-Unis pour se rendre compte des conditions d'une séparation équitable. Son livre fut le résultat de cette enquête. Sa plus récente publication : *Les souvenirs de ma vie*, qui occupa ses dernières années, offre un intérêt tout particulier en ce que l'on y saisit comme une photographie des passions qui s'agitèrent au sein de l'Assemblée nationale, et notamment de cette célèbre négociation pour le rétablissement de la monarchie à laquelle M. de Meaux prit personnellement une très grande part.

En 1900, notre éminent confrère couronnait, pour ainsi dire, son œuvre par son discours d'entrée à l'Académie de Lyon, très remarquable rapport sur le progrès des études historiques au XIXe siècle, plein d'aperçus curieux sur le caractère des travaux des historiens contemporains.

Quel que soit l'attrait de ces beaux ouvrages et le charme du talent déployé par l'élégant écrivain, si l'on veut connaître complètement cette intelligence si élevée, ce caractère si bienveillant et si sympathique de gentilhomme catholique et libéral qu'était le vicomte de Meaux, il faut le voir au milieu de ces populations du Forez qu'il aimait tant. Sa famille habitait le Forez depuis le XVe siècle où on la trouve à Villefranche puis à Montbrison. Elle paraît originaire du Beaujolais et tire son nom d'un petit village

des environs de La Mure. Lui-même est né à Montbrison le 18 septembre 1830. Des liens séculaires l'attachaient donc à cette contrée, où il possédait des propriétés considérables. On peut dire que l'amour du sol natal a été sa passion dominante. Un de ses premiers travaux fut une étude historique sur le Forez imprimée à Lyon en 1862. Jamais il ne perdit de vue ses chères campagnes, et même ministre, il venait présider en personne une solennité agricole à Montbrison.

Il s'est intéressé très activement aux progrès de l'agriculture dans le Forez. En 1854, il était rapporteur d'une commission pour l'assainissement de la plaine du Forez. En 1862, il présidait à la formation d'une fédération entre les trois sociétés d'agriculture de Saint-Étienne, de Montbrison et de Roanne. En 1866, il faisait l'examen critique de l'enquête officielle sur les souffrances de l'agriculture. Il en voyait une cause principale dans l'absence de capitaux, et, avec une grande hauteur de vues, il attribuait cette absence, non à la multiplication des valeurs industrielles, mais au gaspillage de l'argent dans la spéculation et dans les emprunts d'État. Il eut, l'un des premiers en France, l'idée d'organiser le crédit rural par l'association des propriétaires, idée qui nous est revenue plus tard de l'Allemagne avec les caisses Raiffeisen.

Depuis que la politique l'eut abandonné, il se consacra plus que jamais au Forez. Il y habitait le plus souvent. Il encouragea en 1887 la fondation du syndicat des agriculteurs du département de la Loire. Il était membre de toutes les sociétés agricoles locales. En 1898, il fit à la Société d'agriculture de Montbrison un rapport sur les progrès agricoles dans la plaine du Forez, progrès auxquels il avait tant contribué lui-même. Il s'occupait du reboisement des montagnes. Il abandonnait gratuitement à l'État un vaste terrain pour l'établissement de pépinières dans la montagne même à reboiser. En 1896, il devenait président de la Société archéologique *la Diana*, créée en 1862.

Ce qui nous paraît le plus touchant dans cette belle vie, c'est l'intérêt que portait le vicomte de Meaux aux petits cultivateurs. Gentilhomme et grand propriétaire lui-même, il attachait la plus grande importance à la petite culture, il y voyait une base essentielle de la prospérité nationale. Il convenait que dans une grande propriété un travail moindre obtient des résultats plus considérables ; mais ce que l'on ne calcule pas assez, disait-il, c'est l'énergie que cette division même du sol imprime au travail et combien la terre gagne à être aimée du laboureur (Étude sur

l'enquête agricole). En 1875, présidant, comme ministre, la séance publique annuelle de la Société centrale d'agriculture de France, il concluait son discours en ces termes : « Je souhaite que le bien-être de ces petits cultivateurs s'accroisse chaque jour avec leurs lumières, mais qu'ils gardent au sein des progrès nouveaux les vieilles croyances et les vieilles mœurs, et, pour l'honneur des familles, comme pour la force de la patrie, que leur vaillante race redevienne aussi féconde qu'elle est restée laborieuse. »

Belles paroles, bien dignes d'un homme d'État et d'un chrétien. Ce sont de tels hommes qu'un suffrage inconscient a repoussés des affaires publiques.

Notice sur M. Stanislas BRUGNON, associé correspondant.

Par M. Henri MAIROT, membre résidant

(Séance du 9 avril 1908)

M. Stanislas Brugnon, associé correspondant de notre Compagnie, est décédé à Arc-lez-Gray le 4 février 1908. Sa vie avait été toute d'honneur et de loyauté; sa perte a été, pour sa famille, pour ses amis, pour tous ses compatriotes, la cause d'unanimes regrets.

Né à Arc-lez-Gray le 13 novembre 1834, M. Brugnon vint de bonne heure à Besançon, où son frère avait repris l'étude du notaire Bellamy; il fit ses études au collège de Besançon, et son droit à la faculté de Paris. Docteur en droit, il devint, le 18 janvier 1861, avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation; il exerça ces fonctions pendant trente-cinq ans, jusqu'à la fin de l'année 1896, époque où il céda sa charge à l'un de ses fils.

« M. Stanislas Brugnon, dit la *Gazette des Tribunaux*, s'était acquis auprès des magistrats et de ses confrères une rare et légitime autorité par la distinction de son esprit, par ses vastes connaissances juridiques, par les ressources qu'il déployait à la barre dans une argumentation simple et convaincante, ou que, dans les conseils du cabinet, il mettait au service de ceux qui recherchaient ses avis.

« A ses éminentes qualités professionnelles, il joignait une exquise bonté, dont tous ceux qui ont eu l'occasion de le connaître garderont un fidèle et pieux souvenir. »

Les confrères de M. Brugnon surent rendre justice à ses hautes qualités; ils l'appelèrent en 1883 à la présidence de l'ordre des avocats au conseil d'Etat et à la cour de cassation.

Le gouvernement le fit chevalier de la Légion d'honneur.

Son travail, la rectitude et l'honnêteté de sa conduite reçurent ainsi leur récompense. La juste renommée de son cabinet, ses succès de carrière lui avaient assuré une situation enviable. Il se plaisait dans ce milieu très parisien qui satisfaisait, en même temps que son intelligence, ses sentiments innés d'urbanité et de distinction. Mais c'était encore sa province, sa chère Franche-Comté, qui tenait la première place dans son cœur. Nul ne fut plus accueillant pour ses compatriotes, plus empressé à faciliter leurs études, à leur donner des conseils où, s'il en était besoin, la science juridique s'ajoutait à la plus parfaite bienveillance.

Il était resté fidèle à son pays natal : dès que ses occupations professionnelles lui laissaient quelques loisirs, à Pâques, à la Pentecôte, dès le début des grandes vacances, il accourait à Arc, où il se retrouvait avec bonheur au milieu de sa nombreuse famille, où il aimait à surveiller les jeux de ses fils, où la population tout entière l'entourait d'estime et de respect. Il était entré en 1877 au conseil municipal de cette commune; il y fut constamment réélu, et sut s'y faire hautement apprécier par des collègues dont la plupart ne partageaient, sans doute, ni ses idées politiques ni ses convictions religieuses. Aussi était-ce le sentiment unanime du conseil qu'exprimait le maire de la ville d'Arc lorsqu'il déclarait que M. Brugnon avait été toujours « ferme dans ses convictions, foncièrement droit et intègre dans la discussion, soutenant avec une foi inébranlable les idées qu'il avait conservées toute sa vie, mais sachant s'incliner sans faiblesse et sans rancunes devant les décisions de la majorité. »

Depuis deux ans, M. Brugnon avait abandonné Paris et s'était retiré à Arc. Il y vivait en chrétien, en catholique convaincu, continuant à donner à tous l'exemple du dévouement et de la charité, heureux lorsqu'il pouvait être utile, et ne regrettant que de ne pouvoir faire plus pour chacun et pour tous. Le nombreux cortège qui se pressait à ses funérailles, l'émotion qui étreignait cette foule attristée et recueillie, furent un éloquent témoignage de la reconnaissance de ses concitoyens, du respect et de la vénération que laisse dans tous les cœurs la mémoire de cet homme de bien.

Notice sur le général ROLLAND, académicien honoraire

Par le Docteur Ledoux, trésorier de l'Académie

(Séance du 21 mai 1908)

Le capitaine de vaisseau Rolland, notre général Rolland de la 7e division pendant la guerre, est mort le 30 mai à Marseille, où il était né en 1821 et avait pris sa retraite en 1876.

Le livre que le docteur Challan de Belval, notre distingué collègue, a consacré à sa biographie, publiait un sincère et magnifique éloge du caractère de Rolland et de ses remarquables services pendant une belle carrière. Le compte rendu de cet ouvrage qui vous fut présenté dans votre précédente séance, en faisant réapparaître, devant vos yeux, la figure du défenseur de notre place forte, a rappelé la longue série de ses actions d'éclat, à bord de nos navires comme dans nos expéditions militaires, et a associé notre hommage à celui de l'auteur. Ajoutons que le docteur Challan de Belval s'est encore fait l'interprète de nos sentiments quand au nom des Comtois, devant un cortège nombreux et ému, il a adressé un suprême et éloquent adieu à son ami.

Rolland, supérieur à tout souci d'ambition, a fait toujours et partout son devoir d'homme de bien et de patriote. Sa force d'âme, fortifiée par les sentiments religieux, a donc pu considérer, avec une calme sérénité, le tableau de sa vie et supporter sans amertume le souvenir du déni de justice qui lui fut infligé par l'insuffisance de la récompense offerte à son œuvre de 1870-1871. Car, à défaut de la promotion, sollicitée par l'opinion publique, au grade de contre-amiral, il ne reçut d'autre distinction que la croix de commandeur dans l'ordre dont il était officier depuis le siège de Sébastopol.

Pendant sa vieillesse, la pensée de Rolland se reportait souvent sur Besançon et ses subordonnés, militaires et civils, dont le concours lui avait été fidèlement dévoué et précieux. De leur côté, ceux-ci ne l'ont jamais oublié, n'ont jamais cessé de lui témoigner un respectueux attachement. Aux acclamations qui retentissaient au départ du général de Besançon a succédé une dernière manifestation de sympathie et de reconnaissance : nous voulons parler de l'entrée récente à l'hôtel de ville du portrait de notre défenseur. La voix populaire avait été renforcée ici par les paroles des généraux tels que le duc d'Aumale, commandant

notre corps d'armée, le ministre de la guerre de Cissey, un Comtois, qui ayant pu apprécier la puissance de l'effort de Rolland, ont transformé en arrêt définitif, unanime, réparateur de l'indifférence du ministère de la marine à l'égard d'un des meilleurs serviteurs du pays, le jugement prononcé dès leurs premiers rapports par les Bisontins sur leur gouverneur.

Nos concitoyens affligés de la perte du général Rolland sauront entourer dignement sa mémoire de leurs sentiments de regret, de respect, et les transmettre aux jeunes Bisontins pour qu'un si grand nom soit toujours honoré dans notre cité.

COMPTES RENDUS

Montbéliard à table, par Léon SAHLER.

Par M. Henri MAIROT, membre résidant

(Séance du 20 février 1908)

Notre confrère, M. Léon Sahler, qui avait publié, il y a deux ans, d'intéressantes *Notes sur Montbéliard*, nous donne aujourd'hui, sous le titre de *Montbéliard à table*, une étude très documentée sur les conditions de la vie dans la principauté pendant les derniers siècles.

Ce livre devait tout d'abord, dans la pensée de l'auteur, être une esquisse de mœurs locales anciennes, suite de tableaux plutôt légers que graves. Mais à mesure que les recherches de M. Sahler lui fournissaient des documents nouveaux, il reconnaissait qu'il y avait mieux à faire que de montrer seulement à ses lecteurs un vieux Montbéliardais à table, la serviette nouée autour du cou. Le fonds Montbéliard, composé de pièces enlevées par les Français, en 1679, des archives de la principauté, est l'un des plus considérables parmi les fonds départementaux réunis aux Archives nationales. Les 641 cartons de cette collection contiennent de nombreux édits qui révèlent les anciennes coutumes. D'autres sources d'information, les archives municipales de Montbéliard, les Mémoires de la Société d'émulation de cette ville, ont complété les pièces officielles recueillies à Paris. M. Sahler s'est ainsi trouvé amené à traiter dans son

ensemble la question de l'alimentation et des subsistances pendant les trois siècles qui font l'objet de ses études : c'est dire le grand intérêt du livre dont je viens rendre compte à l'Académie.

A notre époque, et dans un pays où, grâce à la facilité des communications, l'état de guerre excepté, aucune famine n'est plus à craindre, on a peine à se représenter l'importance extrême qu'avaient pour nos pères une bonne ou une mauvaise récolte de blé, de vin, ou même de fruits. C'était, suivant les caprices des saisons, la vie facile ou le dénuement, la subsistance assurée ou la faim et peut-être la mort.

« Il arrivait périodiquement, dit le vicomte d'Avenel dans ses belles études sur la condition des paysans, qu'ouvriers et laboureurs, c'est-à-dire les quatre cinquièmes de la nation, manquaient de pain. Chaque récolte insuffisante était comme une de ces batailles où sont fauchées, d'un coup, des milliers d'existences. On remarque, en dépouillant les registres paroissiaux, que les périodes de mortalité correspondent presque toutes aux époques de cherté du grain. La mort est l'argument décisif par lequel la population appuie ses doléances (1). »

L'autorité s'ingéniait par des moyens, presque toujours illusoires, à prévenir de telles extrémités : décrets sur l'exportation des grains, stricte surveillance du commerce des blés, réglementation de la boulangerie, fixation arbitraire des prix, tout était mis en œuvre; l'emploi même de la farine était sévèrement contrôlé. « L'année a-t-elle été bonne ? Permission du maire de faire à volonté des beignets de farine à l'huile, attendu la vileté du blé. » La récolte est-elle mauvaise ? Ordre aux mitrons « de laisser de côté les brioches et gâteaux, » de renoncer au « pain mollet » et de ne plus faire que du pain bis ou noir (2).

La principauté de Montbéliard était soumise, elle aussi, à ces alternatives d'abondance et de disette. M. Sahler nous donne, d'après le *Recueil mémorable* de Hugues Bois de Chesne, à la fois boulanger, poète et chroniqueur, les prix du blé à Montbéliard, de 1615 à 1665 : nous y relevons des variations surprenantes. De 15 sols (4 fr. 70 de notre monnaie) en 1617, le prix de la quarte de blé, qui représente un poids de 20 kilogrammes, s'élève en 1621 à 14 fr., en 1622 il monte à 26 fr. 65, pour redescendre en

---

(1) *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1898, p. 431.
(2) *Ibid.*, id., p. 429.

1624 à 7 fr. 50. A Noël 1626, le prix est de 5 fr. 30; en juin 1630, de 21 fr. 85, et le chroniqueur note « qu'il y a grande nécessité de pain, tant noir que blanc, en la ville. » 1632, année d'abondance : en août, le blé nouveau est à 3 fr. 75. Puis viennent les invasions et les guerres; l'année 1636 voit une véritable famine : « Le 15 septembre, jour de samedi, l'on ne peut trouver du blé pour de l'argent. Les mois suivants, les prix s'inscrivent à 30 fr. 60, 35 et 40 fr. »

La disette continue en 1637, 1638, 1639: en cette dernière année, le prix de 45 fr. est atteint en juillet. En janvier 1640, les boulangers se reposent : la même année, le 30 octobre, arrivent en la ville 33 chariots chargés de grains, amenés par les Suisses; le 19 novembre, chaque ménage fournit une personne pour aller querir une quarte (20 kilos) de blé à Delle, sur sa tête, pour la garnison.

En 1650, les pluies continuelles amènent une telle rareté que « le pauvre peuple gémit après le pain, et nul n'en a que bien peu. » L'année 1652 marque la fin de cette lamentable période; pendant les treize années suivantes, les prix oscillent de 5 fr. 30 à 10 fr., sauf en 1661 et 1662, où la cherté reparaît (1).

C'est bien justement que, après avoir transcrit ce trop éloquent témoignage de la misère des populations, M. Sahler accuse l'état de guerre endémique et l'occupation du sol par des armées étrangères d'avoir été la principale cause de tous ces maux. Cependant il résulte des notes du chroniqueur que les intempéries, sécheresses ou pluies anormales, y avaient contribué pour leur part : en réalité, les moyens de vivre restaient toujours incertains.

A Montbéliard, comme en France, les pouvoirs publics avaient soumis à une réglementation draconienne le commerce des grains. Les cultivateurs n'étaient pas libres de vendre à leur gré leur récolte : ils étaient tenus d'amener leur blé à l'Éminage ou marché aux grains, ce qui assurait la perception, par les fermiers du prince, de droits en nature, s'élevant environ au seizième des denrées mises en vente. Les fermiers adjudicataires de ces droits, nommés *casses*, en surveillaient rigoureusement la rentrée. On les voit en 1733 signaler au prince les fraudes commises par les gens d'église, qui abusent de l'exemption

(1) Voir, sur les variations du prix du blé en France au moyen âge, Vicomte d'Avenel, Paysans et ouvriers, *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1898, p. 852.

partielle dont ils jouissent. Ils dénoncent tout spécialement le sieur Benjamin Parrot, ministre du Saint Évangile à Désandans : « ils voient avec surprise que lui, qui devrait servir d'exemple à d'autres, continue plus que jamais, malgré la signification qui lui a été faite, à vendre indifféremment toute sa graine, de côté et d'autre, sans en vouloir payer aucune casse, et le plus souvent même, sans en fournir aucune indication (1). »

En temps de famine, des ordonnances spéciales intervenaient pour réserver à la consommation du pain la totalité de la récolte : ainsi, en 1621, « en considération de la grande destruction de graine qui se fait par le brassement de la bière qu'aulcungs font en cette nostre ville, il est prohibé à tous pendant cette cherté de faire de ladite bière, si ce n'est par expresse permission.... à peine de 60 sols d'amende eu cas de contravention. »

Il est aussi défendu à tous, quels qu'ils soient, de faire aucune distinction de graine des pays, terres et seigneuries de Montbéliard, à peine de confiscation d'icelle graine et d'amende arbitraire (2).

De nombreuses ordonnances enjoignent aux « maire et neuf bourgeois jurés de tenir la diligente main à ce que les boulangers et autres faisant pain à vendre, le fassent au poids des épreuves dressées pour la vente dudit pain, prenant égard sur le commun prix de la vente du blé au marché public par chacun jour de marché, et que ledit pain soit bien cuit et bien façonné de bonne et licite graine (3). »

C'était la taxe du pain, telle qu'elle existe encore de nos jours.

Les boulangers étaient d'ailleurs très jaloux de leur monopole ; ils dénoncent amèrement au magistrat les étrangers qui amènent le pain en des charrettes tous les jours de marchés et de foires, comme la femme de Jehan de Goul, de Dampierre...., comme aussi une certaine Claudine Gremillot, de Vian, qui vendent et débitent plus de pain en l'un desdits samedis que lesdits boulangers ne font en quinze jours.... Et pour toutes ces causes, supplient faire défendre à ces personnes de vendre et débiter du pain comme elles font, au détriment d'eux et de leurs pauvres enfants (4). »

(1) Requête à S. A. S. Mgr Charles-Alexandre. 23 novembre 1733.
(2) Rescrit de Louis Fridérich. 4 décembre 1621.
(3) Ordonnance de Léopold-Fridérich. 9 janvier 1646.
(4) 17 octobre 1670.

Nous ne savons si, à Montbéliard, les bouchers devaient, comme en certaines villes de France, prêter le serment solennel « de bien servir la cité et tenir toujours assortiment de viande saine (1). » Mais voici quelques-unes des règles de leur corporation fondée en 1499. « Les maîtres ne vendront que de la viande bonne et licite. Ils ne devront trancher chair de chèvre, ou de porc ladre. Ils ne vendront de chair de grosses bêtes avant qu'elle ne soit taxée. Ils ne devront trancher, ni vendre de chair de veau qu'elle ne soit licite, et que chaque quartier ne pèse dix livres....

« Les bouchers seront tenus de bien assortir de leur pouvoir la République, et de couper chair tout le long de l'année.... »

L'ordonnance de 1632, déjà citée, fixe la taxe des diverses catégories de viande, et prescrit de vendre sans aucun refus la chair de veau et de mouton.

Voici maintenant pour le commerce du poisson.

En 1621, « comme les pêcheurs ont depuis peu de temps par trop enchéri la vente du poisson, » le prince fixe les prix : 4 sols de Basle pour la livre de truites et ombres, 3 sols et demi pour le brochet et la carpe, 3 sols pour le barbeau, une batze pour le poisson blanc (2).

Le poisson devait être vendu au marché, sur une table de pierre à ce destinée ; il était défendu aux pêcheurs d'en vendre directement aux hôtelleries (3).

« En l'achat du poisson, dit Louis-Frédéric, nous voulons que notre provendier soit préféré à tous pour l'usage de notre cour, et après, nos bailly, chancelier, conseillers et principaux officiers ; item les bourgeois de la ville, sans que les hôtes le puissent prendre et enlever, comme ils ont fait ci-devant, sinon après que notre cour, les susdits nos bailly, chancelier, conseillers et principaux officiers et bourgeois seront assortis, à peine de 10 livres d'amende à commettre, en cas de contravention, tant par les vendeurs qu'acheteurs (4). »

En se réservant la préférence pour l'achat du poisson, les princes de Montbéliard ne faisaient qu'imiter les rois de France. Il était défendu à Paris en 1292 de livrer aucun poisson avant que Jacques, cuisinier du roi, et Jehan Porchier, cuisinier de la

(1) Vicomte d'Avenel, *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1898, p. 437.
(2) Ordonnance de Louis Fridérich. 6 décembre 1621.
(3) Ordonnance de Fridérich (1568).
(4) Ordonnance de Louis Fridérich. 6 décembre 1621.

reine, fussent venus exercer leur droit de prise ; ce droit les autorisait à prélever pour la maison royale tout ce qui pouvait lui être nécessaire, et à le payer suivant l'estimation des jurés (1).

A Montbéliard, le prince, possesseur des cours d'eau, en amodiait la pêche ; les amodiateurs étaient obligés de présenter leurs pèches à la Cour : elles devaient leur être payées comptant, pour ce qu'on en conservait, à deux sols la livre (2). Leur monopole était, d'ailleurs, absolu : en 1649, Léopold-Frédéric fixe à dix francs l'amende encourue par tous ceux des bourgeois, sujets et habitants « qui se seraient émancipés à pêcher à la ligne. »

Les vignes, à peu près disparues aujourd'hui du territoire de Montbéliard, y étaient nombreuses aux XVIIe et XVIIIe siècles. La dîme sur le vin était affermée avant la vendange, ce qui laissait parfois à l'adjudicataire de la perte, au lieu de bénéfice. On ne pouvait vendre le vin au tonneau qu'à l'expiration du *banvin*, période de vente que se réservait le seigneur, soit pour lui-même, soit pour ceux auxquels il l'affermait. Les débitants au détail devaient payer un droit de licence, appelé *angal*.

L'ordonnance de 1632 prescrit au maire et aux neuf bourgeois de taxer le vin qui se vend en détail et au pot selon le prix d'achat dûment constaté par certificat et serment des vendeurs, et « le plus politiquement et raisonnablement que faire se pourra pour éviter tout abus et désordre. »

Les habitants de la principauté semblent avoir été très enclins à l'ivrognerie. M. Sahler cite certains traits peu édifiants à la charge des curés et des pasteurs ; il rapporte aussi les conclusions d'une enquête faite en 1562 par le surintendant et les commissaires de la régence : « Ceux de Seloncourt sont enclins à s'enivrer. Tous ceux de Fesches sont ivrognes. Ceux de Roches sont débordés et adonnés à procès et ivrognerie. A Valentigney, ils usent de danses et de chansons dissolues à l'entour du Thillot ; plusieurs ivrogneries y abondent. »

Le comte Frédéric (1558-1608) porta plusieurs ordonnances contre « les beuveries, ivrogneries et gourmandises. » Tout fait de cette nature est puni d'une amende de un franc applicable à la boîte des pauvres ; les hôtes et taverniers qui supportent des ivrognes en leurs maisons sont condamnés à payer une amende

---

(1) Alf. Franklin, *La vie privée d'autrefois. La cuisine*, p. 31.
(2) Règlement de 1717.

de soixante sous et à perdre la dépense qui aurait été faite....
« Tous ceux qui, pleins de vin et ivres, auront été trouvés emmy les rues, chancelant ou autrement, scandalisant leurs voisins, seront incontinent conduits ès prisons, esquelles ils demeureront un jour entier, au pain et à l'eau, et toutefois ne sortiront desdites prisons que préalablement ils n'aient payé l'amende sur ce introduit. »

Voici une autre ordonnance relative à la fréquentation des tavernes : « Avons, par ces présentes, de nos certaines sciences, puissance et autorité, prohibé et défendu, prohibons et défendons à toutes hôtelleries, tavernes, cabaretiers de nosdites villes, comté et seigneuries de recevoir en leurs hôtelleries, tavernes et cabarets aucuns de nosdits sujets ès lieux et endroits où sont lesdites tavernes, gens mariés et non mariés, pour boire, manger et jouer en icelles ; et auxdits sujets, mariés et non mariés indifféremment, d'aller auxdites tavernes et cabarets prochains de leur habitation pour boire, manger ou jouer, sans toutefois qu'entendions leur défendre de boire vin, lequel ils pourront acheter pour boire sobrement en leurs maisons et en faire part à leursdites femmes et enfants (1). »

Il ne paraît pas que ces prescriptions aient été parfaitement observées, car en 1767, le prévôt Duvernoy signale qu'une des principales raisons de la ruine des habitants est la débauche à peu près générale et la facilité qu'ils ont de s'y livrer à chaque moment dans les lieux de leur domicile. Il demande avec insistance qu'il leur soit défendu de fréquenter les cabarets, non seulement dans les villages de leur résidence, mais encore dans ceux de leur paroisse.

En 1786, l'autorité ecclésiastique adresse au prince des remontrances au sujet des buveurs et dissipateurs ; elle signale que le pays est ruiné par les dépenses de cabaret et que les paysans sont réduits à aller travailler à Mulhouse dans les fabriques. Le pasteur Duvernoy ne craint pas de dire dans cette requête que, en certains villages, tels que Grand-Charmont, Brognard, Allenjoie, Courcelles, Audincourt, Champey et quelques autres, plusieurs particuliers sont tellement possédés par la passion du vin qu'on les voit presque tous les jours fréquenter les cabarets et en sortir ivres. Ainsi donc, il n'est pas douteux qu'à l'approche de la Révolution, l'ivrognerie ne fût extrêmement

---

(1) P. 42.

fréquente dans le pays de Montbéliard, sinon peut-être en ville, au moins dans les campagnes.

Le régime nécessairement très frugal du paysan et les misères de toute sorte qu'il avait à supporter expliquent, sans l'excuser, cette fréquentation du cabaret. Un ménage bien ordonné, écrit M. Sahler, ne s'accordait la viande de boucherie que quatre fois par an, à Noël, à Pâques, à la Pentecôte, et enfin le jour de la fête du village. Le beurre et les œufs étaient portés au marché pour être vendus. La nourriture du paysan se composait de pain, qu'il fabriquait lui-même tous les quinze jours, et de légumes auxquels s'ajoutaient assez souvent le lard et le porc fumé ; le lait, le fromage et les fruits complétaient cet ordinaire, suffisant lorsqu'il y avait abondance de récolte, mais absolument déficitaire dans les années mauvaises.

La table du bourgeois était infiniment plus variée. D'après M. Sahler, la cuisine y procède de deux sources : l'Alsace et la Franche-Comté. A l'Alsace elle emprunte la choucroute aromatisée aux baies de genièvre, les nouilles, les boulettes de farine, de gruau, d'herbes, de foie, les poitrines de veau farcies aux oignons, les choux farcis à la viande, toute une série de ragoûts et de plats en sauce, enfin les pâtés de toute sorte. Suivant l'auteur de *L'ancienne Alsace à table*, Ch. Gérard, quarante-deux variétés différentes de pâtés auraient été, de temps immémorial, fabriquées en Alsace. « L'institution du pâté, dit-il, a toujours été assise sur des fondements larges et rassurants. La chair des animaux domestiques, la volaille des basses-cours, le petit gibier, la grande venaison, les poissons, les écrevisses, les escargots, tous les éléments les plus nobles de la cuisine se disputaient tour à tour l'honneur de contribuer à sa fortune (1). »

Le succulent article que nous donnait récemment la *Revue de Franche-Comté* (2), comme épilogue aux *Menus propos sur la cuisine comtoise*, nous permet d'ajouter un intéressant commentaire à ce dithyrambe en l'honneur du pâté.

« Peu de mets, dit Bastien Pàris, un proche parent de la vieille douairière des *Menus propos*, remontent à une si haute antiquité et ont eu de pareilles vicissitudes. Il en est déjà fait mention

---

(1) *Le Cuisinier français*, édité à Paris en 1651, donne la recette de vingt-cinq espèces de pâtés, parmi lesquels les pâtés de veau, de cailles, de bécasses, d'agneau, de langues de mouton, etc. Alf. Franklin, *La Cuisine*, p. 146.

(2) *Revue de Franche-Comté*, août-septembre 1907.

dans les chansons de gestes et dans le roman du Renard. Au xv[e] siècle, le pâté a des dimensions épiques : dans le repas ordonné en 1455 par Taillevent, queux de Charles VII, pour le comte d'Anjou, il y avait, à chaque extrémité de la table, deux énormes pâtés, dont la croûte était argentée à la base et dorée sur le couvercle. Chacun d'eux contenait un chevreuil entier, un oison, trois chapons, six poulets, six pigeons, un lapereau, une longe de veau, dix livres de graisse, vingt-six jaunes d'œufs durs, couverts de safran et lardés de clous de girofle. »

Bastien Pâris fait ensuite l'historique du pâté : après avoir constaté que celui-ci ne fut longtemps qu'un entassement de viandes préalablement cuites, réunies dans une croûte mince et cimentées par de la graisse, il ajoute qu'il était réservé à nos grands cuisiniers comtois, Voituret et son gendre Jussy, de le transformer jusqu'à la perfection. Notre fin gourmet décrit amoureusement les inventions de ces maîtres ès arts culinaires, et leurs ingénieux procédés.

Je ne saurais trop conseiller à ceux de nos confrères qui s'intéressent à l'art de la cuisine de lire avec recueillement ce passage ; ils pourront, en le comparant à la recette que donne M. Sahler pour la confection de la tourte d'Héricourt, constater l'infériorité de la cuisine alsacienne.

M. Sahler est vraiment peu aimable pour nous lorsqu'il borne l'influence de la Franche-Comté sur les habitudes culinaires montbéliardaises à l'utilisation de la viande de porc. Suivant notre confrère, le Franc Comtois adore la viande de porc ; en fait de nourriture c'est son veau d'or. Je me contente, pour toute vengeance, d'opposer aux recettes de la *Cuisinière du Haut-Rhin* les *Menus propos* déjà cités : c'est pour nous autres Franc-Comtois une suffisante revanche.

L'excellente M[me] Spœhrlein, qui écrivait en 1811 cette *Cuisinière du Haut-Rhin*, connaissait par expérience la difficulté qu'il y a pour une maîtresse de maison à varier ses menus : elle propose tout un roulement pour l'emploi des légumes pendant les sept jours de la semaine (1).

Mais les habitants de Mulhouse ou de Montbéliard ne se sont jamais contentés du régime végétarien. La chanson du bonnetier Bonsen, que M. Sahler appelle le Brillat-Savarin local, suffirait à le prouver (2). Je voudrais pouvoir citer en patois le pro-

(1) *Montbéliard à table*, p. 79.
(2) Bonsen vivait à la fin du xviii[e] siècle.

gramme que ce bourgeois de Montbéliard trace à sa ménagère ; rien n'y est oublié. Il a soin tout d'abord de la mettre en garde contre les bouchers : Chante pouille à ces bouchers; s'ils te donnent du refus, dis-leur que tu n'en veux plus ; mais fais attention à ta bourse ; un boucher, c'est un larron. Bonsen énumère complaisamment les poissons, et la manière dont ils doivent être accommodés :

Mets-nous la truite au bleu,
Le brochet en sauce blanche,
La carpe dans le vin cuit,
Dans le verjus la tanche,
La perche est bonne rôtie,
Le barbeau quand il est frit.

Le gibier n'est pas oublié : cerf ou sanglier, chevreuil ou lièvre, on doit le mettre en sauce et le piquer avec du lard.

Il faut ensuite songer à la salade : car « la salade avec le rôti plaît à tout le monde. »

Bonsen veut que le repas soit arrosé de bière des Pays-Bas et de jus de la Loire, de cidre de Normandie et de bon Tokai de Hongrie. Il semble avoir tout dit ; mais, soudain un scrupule le prend :

Serez-vous bien régalés,
Dites-moi, nos Seigneurs,
Sans choucroute et sans lard?

C'est à peu près le dernier mot : nous retrouvons ici la tradition alsacienne.

Montons quelques échelons, et, de la table du bourgeois, transportons-nous à celle du prince : M. Sahler va nous fournir de nombreux documents sur les dépenses de la petite cour de Montbéliard, sous le règne de Léopold-Eberhard (1670-1723). Ce prince, qui fut « un insupportable potentat, aussi injuste que dissolu, » entretenait au château sa femme, ses maîtresses et une invraisemblable lignée d'enfants légitimes et de bâtards. Il avait conclu avec son beau-frère, le comte de Sponeck, une sorte d'abonnement pour sa table. Nous avons ce traité pour l'année 1710 : le comte fournira les repas pour vingt personnes, tous les jours deux fois, en pain, vin, bière, tisane, eau de Lougres (1) et manger.

La table de Son Altesse Sérénissime sera pourvue de bon

(1) Eau d'une fontaine située sur le territoire de Lougres.

vin de Saint-Symphorien (crû du pays), ou d'autre meilleur, s'il se peut.

Le prix de l'abonnement pour l'année est de 8,100 fr., payés d'avance.

D'autres pièces très curieuses donnent la liste des habitants du château en mars 1721, et les comptes des dépenses pour le vin, la cuisine et l'office du 1er septembre 1720 au 1er janvier 1721, pendant une visite que fit à Léopold-Eberhard son neveu, Christian-Ulrich, duc de Wurtemberg-OEls. Il y eut pendant cette période fête continuelle au château. On y but 4,943 pots, ou 11,368 litres de vin, dont 160 pots de vin de Katzenthal, 996 de vin du Marquisat, 403 de vin de France, 484 de vin de Riquevihr, 124 pots de vin de Champagne, et 80 de vin d'Arbois.

La dépense de cuisine comprend 8,502 livres de pain, 7,787 livres de viande, et toute espèce de gibier, de volaille et de poisson. La viande était payée 2 sols la livre, le poisson 3 sols, la venaison 2 s. 6 deniers, une poule 4 s. 2 deniers, un canard 4 sols, une poularde 9 s. 4 deniers, une oie 20 sols. Le plat de jardinage valait 4 sols, le pot de lait 2 sols ; les morilles et les truffes atteignaient déjà de très hauts prix. Les denrées exotiques, les citrons, la cannelle, la muscade se payaient aussi fort cher.

Même remarque pour l'office, où le sucre est payé 46 sous la livre, où le chocolat et le café, consommés en très petites quantités, reviennent à plus de 7 livres. Tout est d'ailleurs noté dans le moindre détail, et c'est ainsi que nous savons qu'il a été mangé au château, pendant ces quatre mois, 11,100 poires et pommes, 21 douzaines et demie de pêches et 250 concombres.

La ferme de Grange-la-Dame, dont les *Notes sur Montbéliard* nous ont raconté l'histoire (1), était, pendant la saison des chasses, un lieu de rassemblement où se faisaient d'abondantes ripailles. Les archives nous ont conservé le menu d'un de ces dîners de chasse, celui du 4 novembre 1783. M. Sahler l'a copié tout au long ; il ne renferme pas moins de quatre terrines, huit plats ronds, trente-deux entrées, huit grosses pièces, quatorze plats de rôts et quarante entremets de toute nature. Devant ce repas d'une centaine de plats, le chroniqueur recule épouvanté ; il cherche à s'expliquer l'ordre du service, et suggère que, sans doute, les tables furent, à différentes reprises, symétriquement

---

(1) Léon Sahler, *Notes sur Montbéliard*, p. 67.

garnies de divers mets, chaque convive portant alors son choix sur ceux qu'il préférait.

Il n'y avait là d'ailleurs que l'exagération, excusée par l'appétit des chasseurs, des habitudes alors en usage dans les cours souveraines. Les menus ordinaires de Louis XV comprenaient un bouillon, huit potages (on appelait ainsi les plats de viandes ou de poissons bouillis avec des légumes), dix entrées, quatre plats de rôts et des desserts variés (1). Il fallait évidemment faire un choix parmi tant de victuailles.

Le livre de M. Sahler contient un chapitre fort documenté sur les ustensiles de table et de cuisine ; je ne m'y arrêterai pas ; mais je dois signaler les pages intéressantes consacrées aux hôtelleries et aux banquets. Après un rapide résumé historique, où la profession de maître d'hôtel est présentée de manière peu avantageuse, l'auteur constate que, à Montbéliard, pays de frontière et lieu de passage, les hôtelleries étaient très fréquentées, mais qu'elles furent longtemps fort mal tenues. Le 11 août 1550, le magistrat reçoit du conseil, présidé par le duc Christophe, de sérieuses remontrances sur la façon défectueuse dont les étrangers sont reçus. En 1621, Louis-Frédéric détermine d'une manière précise le traitement auquel ont droit le voyageur et sa monture, et la rétribution qui peut être exigée en échange.

La sollicitude des gouvernants ne se bornait pas aux voyageurs. Elle réglementait les réjouissances des noces et des banquets pour empêcher l'appauvrissement des populations. C'est ainsi que, en France, au mois de janvier 1639, la grande ordonnance dite *Code Michaud* défend à tous ceux qui font profession de traiter et entreprendre les festins de noces, fiançailles ou autres, de réclamer à leurs clients plus d'un écu par tête (2). Et déjà auparavant l'édit somptuaire du 20 janvier 1563 avait prétendu régler le maximum du nombre de plats qui pourraient composer le repas de famille (3).

A Montbéliard, en 1584, le prince Frédéric légifère, non seulement sur l'ordonnance du repas, mais encore sur le nombre des convives.

Au commencement du siècle suivant, en 1631, une ordonnance

---

(1) État et menu général de la maison du Roi, année 1747. Alf. Franklin, *La Cuisine*, p. 208.
(2) Alf. Franklin, *La Cuisine*, p. 101.
(3) Id., *ibid.*, p. 98.

limite à douze le nombre des invités aux noces, et défend de faire le repas dans une hôtellerie.

Quant à la dépense, l'édit de Louis-Frédéric du 6 décembre 1621, vu « la cherté et autres occasions du temps présent, notoires à chacun, » *rafraîchit* les défenses portées précédemment au sujet des banquets, noces, régaux, envoi de tourteaux, gâteaux et autres présents aux femmes accouchées.

En 1632, nouveau règlement ; celui de l'année précédente n'ayant pas été observé, le magistrat fixe le maximum de la dépense permise dans les hôtelleries pour les festins de noces : un franc par personne pour le souper de la veille, 16 gros pour le dîner de noces, 8 gros et demi pour le souper, 13 gros et demi par tête pour le dîner du lendemain.

Il y a là une échelle de prix qui révèle les ménagements du prince pour la bourse et peut-être aussi pour la santé de ses sujets. Nous voyons, d'ailleurs, qu'à cette époque une noce comportait quatre repas ; cela obligeait pour chacun d'eux à une certaine réserve.

M. Sahler donne de curieux détails sur les noces du prince Georges avec Anne de Coligny en 1648, sur les fiançailles du prince Sylvain de Wurtemberg-Oels avec la princesse Éléonore. Puis il nous transporte chez de plus petites gens, et voici les lignes par lesquelles le pasteur Samuel Méquillet, de Chagey, note sur son journal les fiançailles d'une de ses filles : « Le 9 octobre 1734, après beaucoup d'opposition et de résistance que je fis au mariage de ma Climène avec le fils du marteleur Malrage, n'en ayant absolument voulu d'autre, je les fiançais au soir, n'y ayant que le père et la mère. Après avoir écrit le traité, ils s'en allèrent sans boire un coup. » Heureusement, tout s'arrange : « Le lendemain, poursuit le pasteur, je donnai à souper, bien, à toute la famille.... On fit les noces chez le marteleur, et on fut joyeux. Puis, chacun vint souper chez moi. » On festoya aussi le lendemain et le surlendemain, et Méquillet conclut mélancoliquement : « Je fus fort harassé et eus beaucoup de frais, puisqu'en étoffes, denrées et autres, j'en fus pour cent trente livres. »

Le chapitre des banquets donne occasion à M. Sahler de reproduire de curieuses règles de civilité formulées en 1624 à l'usage des jeunes officiers du landgraviat de Haute-Alsace : on leur recommande, entre autres choses, de ne pas arriver à moitié ivres, de ne pas boire après chaque morceau, de ne pas mettre la main dans le plat, de ne pas cracher sur l'assiette, ni se mou-

cher dans la nappe.... Et M. Sahler, indigné, de s'écrier : A quelle espèce de brutes avait-on affaire !

Un petit ouvrage imprimé vers la même époque, à Montbéliard, sous le titre *la Galatée,* donne sur la manière de se tenir à table des conseils qui supposent chez le lecteur des habitudes aussi peu raffinées que celles des cadets de la Haute-Alsace. Le texte est reproduit, sur la même feuille, en plusieurs langues, italien, français, allemand et latin, ce qui fait supposer que la grossièreté à laquelle il s'agit de remédier était alors universelle.

Je suis loin d'avoir épuisé l'intérêt du livre de M. Sahler. Il abonde en renseignements sur les visites royales et princières que reçut, à diverses reprises, la petite cour de Montbéliard, sur les banquets de corporation, sur les réceptions des magistrats de la ville par le prince, et les dîners en commun des notables et des *Dix-huit.*

Nous devons remercier notre confrère de ses patientes recherches ; l'économiste y trouvera des faits qui lui faciliteront la comparaison des conditions de la vie aux derniers siècles et à l'époque actuelle ; l'historien, des documents puisés aux sources originales ; le simple lecteur, des récits intéressants par leur diversité même et par le jour dont ils éclairent les us et coutumes du passé.

La Société d'émulation de Montbéliard poursuit, depuis longtemps, avec une rare persévérance, des études d'histoire locale pour lesquelles elle a eu l'heureuse fortune de grouper les efforts des Clément Duvernoy, des John Viénot, des Albert Roux ; M. Léon Sahler est venu prendre rang parmi ces savants confrères, dont la plupart ont été, ou sont encore, comme lui, membres correspondants de notre Compagnie. L'Académie, en rendant justice à son œuvre, saisira volontiers l'occasion qui lui est offerte de témoigner sa sympathie à l'une des sociétés savantes qui font le plus d'honneur à notre province.

Le capitaine de vaisseau Rolland, général commandant la 7e division militaire et la place de Besançon en 1870-1871, par le Docteur Challan de Belval. — Marseille, imprim. des Ateliers prof. de dom Bosco, 1908. 1 vol. in-8 de 283 pages.

Par le Docteur Ledoux, trésorier de l'Académie

(Séance du 21 mai 1908)

Le 3 décembre 1870, le capitaine de vaisseau Rolland prenait le commandement de la 7e division militaire et de la place de Besançon, où il succédait à un général fatigué qui, n'ayant guère su utiliser les ressources locales pour la préparation de la défense, s'était aliéné la confiance publique si nécessaire à l'autorité du gouverneur. Tout autre était le nouveau chef qui venait de la marine. A la tête des mobilisés de la Haute-Saône depuis quelques semaines, il avait montré avec quelles activité et vigueur il serait capable d'organiser nos forces régionales. Et dès son entrée au quartier général, sous son impulsion, tout change. L'instruction devient rapidement progressive dans les corps de troupe avec lesquels Rolland est en incessant contact, auxquels il impose les règles d'une rigoureuse discipline; si bien que mobiles, mobilisés, habillés, équipés, se transforment rapidement en soldats prêts pour le combat et que leurs officiers, la veille encore presque aussi novices pour la plupart que leurs hommes, pratiquent avec ardeur théorie et manœuvres, éléments de l'art de la guerre qu'ils auront à exercer contre les Allemands. Le général, infatigable, veille à tous les besoins. L'armement des remparts est complété; les approvisionnements en vivres et munitions s'accumulent; des retranchements, des forts, hier à peine ébauchés, s'élèvent; la garde nationale militarisée reconnaît les postes dont la protection lui sera confiée au cas de sortie de la garnison; des usines et ateliers transforment anciens canons et fusils, fabriquent cartouches et munitions; des ambulances sont ouvertes pour secours aux malades et blessés. En même temps des francs-tireurs sont lancés en éclaireurs sur les lignes d'étapes de l'ennemi, renseignent sur ses mouvements, ramènent convois et prisonniers. Le général ne perd pas de vue les opérations des colonnes dans le ressort de sa division, en particulier de ce régiment des mobiles de notre département dont la longue campagne sur le haut Doubs fut si honorable pour nos compatriotes, sous les ordres du colonel de Vezet. Tous les actes

du général Rolland étaient conseillés par une intelligence judicieuse où l'initiative se combinait à la prudence, qui savait écouter tous les sages conseils, qu'ils viennent de son très distingué chef d'état-major le colonel de Bigot, de son autre lieutenant le général d'artillerie Bonamy, de bien d'autres.

Pénétré de la nécessité urgente de faire concourir toutes les bonnes volontés à l'œuvre commune de défense nationale, il s'efforçait de prévenir, de dissiper tout germe de malentendu entre les représentants des diverses administrations, à intérêts particuliers parfois en désaccord. Quelques discussions ou conflits ne se réglèrent point sans difficultés ; mais, du moins, avec la mairie, l'entente se maintint complète, jamais troublée par le moindre nuage, grâce à la franchise et au patriotisme des deux parties. Notre ancien gouverneur s'est toujours plu à rappeler combien cette concorde constante avec la municipalité lui fut précieuse pour l'accomplissement de sa lourde tâche.

Le livre, qui énumère dans leurs détails tous ces travaux, met ainsi en relief les mérites de l'organisateur et du chef militaire, investi au surplus par la loi martiale d'une part des pouvoirs civil et judiciaire. Dans tous ces différents rôles, Rolland se montra supérieur.

Du tableau précédent se détache un portrait d'un caractère bien personnel. Cette figure du marin, comme on l'appelait, est restée populaire dans le souvenir des Bisontins, on pourrait même dire légendaire, en raison de certains traits souvent racontés par des témoins, du bourru qui recevait d'une réminiscence littéraire le surnom d'*Orlando furioso*. Car la bourrade par invective, renforcée au besoin d'un geste de la canne, lui était coutumière pour mieux fortifier le respect de la discipline et de la consigne, pour prévenir et réprimer toute velléité de négligence au service et au travail. Mieux qu'un moyen plus doux, ce procédé réussit à Rolland, ici comme précédemment à bord de son vaisseau, et grâce à ces arguments persuasifs, tout le monde s'habitua vite à marcher droit, à faire son devoir. Mais il faut ajouter que Rolland n'en était pas moins un bon qui, en plusieurs circonstances, se révéla vraiment humain ; plusieurs fois, ayant reconnu l'erreur de son premier mouvement de brusquerie, il la répara spontanément, loyalement, avec une parfaite bienveillance. Du reste, presque dès l'abord, ici justice lui fut rendue. On comprenait que ses vivacités, sa sévérité étaient nécessaires et on les préférait à l'indolence de son prédécesseur ; on approuvait Rolland de ne tolérer ni oubli, ni dé-

faillance ; on savait surtout que nul n'était moins soucieux que lui de son repos et de son confort, plus dur pour lui-même, plus scrupuleux dans l'exécution des obligations de sa charge ; personne ne s'étonnait si le vieux loup de mer devenu apprenti cavalier pour l'inspection des postes rappelait sévèrement, un peu brutalement à l'ordre, la garde trop peu vigilante, à la brusque arrivée de la capote et de la casquette aux étoiles surgissant à l'improviste, au galop.

Il traversa bien des heures de cruelle angoisse. Après avoir donné à l'armée de l'Est, en route pour la délivrance de Belfort assiégé, les meilleurs, les plus nombreux éléments de sa garnison, et avoir appauvri ses magasins de réserve, après l'échec de l'expédition, il sentit combien tout cela allait lui manquer. Mais déjà, quand cette armée avait cherché un refuge sous la protection des forts de Besançon, Rolland avait proportionné la gravité de sa décision à celle du danger redouté pour la ville dont la conservation lui avait été confiée par la France. Il ferma les portes aux Bourbakis, ne recueillant que les si nombreux malades et blessés qui s'entassèrent dans les hôpitaux et ambulances. On sait combien y furent nombreuses les victimes de la guerre, malgré l'éclatant dévouement de Rolland et de ses collaborateurs. En s'opposant à un arrêt des régiments autour des remparts, le général avait éloigné de la place l'éventualité périlleuse du sort fatal que venaient de subir Sedan et Metz.

A celui qui loue l'œuvre du général Rolland à Besançon, on entend objecter parfois que la réputation d'un véritable homme de guerre ne saurait lui être attribuée, puisqu'il n'a pas été soumis à l'épreuve décisive de la bataille. Il paraît plus sage, en reconnaissant le fondement de cet argument, de réclamer sur la forme trop absolue de ce jugement. Ne convient-il pas de remarquer que tout ce que nous savons du commandement de Rolland sur l'organisation de la défense, le développement de l'instruction, de la discipline, du dévouement patriotique, ce que nous savons de la confiance générale dont il était entouré, tout cela répond de ce qu'il aurait fait, de l'effort intense qu'il aurait obtenu de tous ses subordonnés le jour où il les aurait conduits au feu? Rolland était prêt autant qu'aucun de ceux qui ont remporté des succès à la guerre parce qu'il les avait mûrement préparés. Du reste, l'ennemi le savait. Souvent si proche de Besançon, s'il ne risqua plus la tentative d'un coup de surprise, comme au mois d'octobre, c'est qu'il savait que sous les

ordres du général tout le monde était encore plus sur ses gardes et repousserait toute imprudente audace.

Tel fut le général Rolland, tel le rappelle à la mémoire des survivants, tel le fait connaître aux jeunes générations le docteur Challan de Belval, son ami, qui pendant les loisirs de leurs retraites à Marseille a reçu ses confidences. De celles-ci, un souvenir sympathique se reporte souvent sur les Bisontins, conseillers communaux, citoyens, gardes nationaux, et sur tous ces officiers, soldats, mobiles, qu'il se dit toujours fier d'avoir eu sous ses ordres.

Ce livre de notre collègue est une biographie embrassant toute une carrière vouée au service du pays. Pendant le séjour du général à Besançon, on avait remarqué sa compétence en administration, art militaire et notamment sur les questions ressortissant de l'ingénieur. Sur ce point, notre auteur nous révèle l'origine de cette capacité.

Rolland avait été autrefois à bonne école. En Crimée, il avait dû descendre de son bord pour prendre la direction d'une batterie de canons de marine contre le Mamelon vert de Sébastopol; il y avait mérité la croix d'officier de la Légion d'honneur, seize mois après avoir été décoré du premier grade de l'ordre. Plus tard. au Mexique, il avait coopéré à diverses opérations de notre armée de terre ; en attaquant, il avait appris à défendre.

Nous devons remercier le docteur Challan de Belval de son œuvre en l'honneur de son ami. L'hommage n'est qu'acte de justice, comme celui qui faisait récemment placer dans la salle solennelle de notre hôtel de ville le portrait du général Rolland, pour manifestation publique et durable de la gratitude des Bisontins, et d'admiration envers celui qui a fait son devoir, tout son devoir, en un temps où la bonne volonté ne suffit pas à tant d'autres pour leur faire rendre tous les services espérés par la patrie en danger de leur zèle et de leur expérience militaire. Quand beaucoup des meilleurs et des plus braves frappés de découragement devenaient hésitants, insuffisants, Rolland fut de ceux qui conservèrent toute leur force morale, que n'affaiblit jamais la désespérance.

Remarquons que ce livre a été écrit au moment opportun, avant que le cours des années ait fait disparaître quelques-uns encore des vétérans, déjà rares, de cette époque, qui ont communiqué au docteur Challan de Belval leurs précieuses dépositions orales ou manuscrites, comme cet intéressant carnet de campagne du lieutenant Sandoz. Des extraits de registres d'or-

dres, de rapports, de correspondances, de proclamations, de journaux, complètent la documentation de cette biographie.

Si on désire que l'analyse d'un ouvrage de cette valeur se termine par un jugement, nous ne saurions mieux résumer notre conclusion qu'en ces courtes lignes. Cette histoire du général Rolland, inspirée par l'amitié, écrite par une plume qui nous avait déjà donné de bien appréciables publications sur la médecine et sur des souvenirs de campagne, nous remet devant les yeux, bien vivant et sympathique, le principal défenseur de la Franche-Comté en 1870-1871, replacé dans un milieu de patriotisme où l'on peut puiser consolation des tristesses d'alors et enseignement pour l'avenir (1).

---

(1) Peut-être quelques-uns remarqueront-ils que quelques appréciations sur certaines personnalités peuvent sembler parfois marquer la date de l'ouvrage en reflétant une opinion d'évolution plus récente. Nous regrettons surtout que les épreuves de ce livre n'aient pas été revisées à Besançon pour recevoir la correction de quelques légères erreurs de noms de lieux et personnes et épargner toute surprise à l'attention très attachée du lecteur.

LE COMTE WERNER DE MÉRODE

Par M. A. ESTIGNARD

MEMBRE RÉSIDANT

(*Séance du 20 février 1908*)

L'Académie m'a fait l'honneur de me demander une étude rapide sur notre éminent confrère, le comte de Mérode. Je suis heureux de lui exprimer mes remerciements et mes excuses.

Mes excuses, parce que j'ai attendu trop longtemps pour lui soumettre les quelques pages que je vais lui lire.

Mes remerciements, parce que le nom de Mérode éveille en moi assez de souvenirs pour remplir non pas un chapitre, mais un volume; parce que l'Académie m'a suggéré la pensée de publier un livre sur un patriote dont la vie a été consacrée tout entière à la défense de la liberté, et qui, pendant de longues années, a représenté son pays dans nos assemblées délibérantes, non seulement pendant quarante-six années au conseil départemental, mais dans les Chambres législatives, sous Louis-Philippe, sous la République de 1848, sous le prince Napoléon après le coup d'État, sous la République actuelle où il fut, à diverses reprises, élu sénateur et député.

Il me serait difficile de retracer ici cette longue carrière politique; ce que l'Académie a voulu honorer en M. de Mérode, c'est la dignité de sa vie, c'est l'écrivain, l'érudit;

j'étudierai devant vous le savant, le styliste, l'homme privé.

M. de Mérode était un lettré et un savant d'une haute expérience. Jeune, il avait vécu au milieu de personnages qui occupaient ou avaient occupé des fonctions politiques, dans une société d'élite, composée non seulement de gens du monde, mais d'hommes que distinguaient leur science et leur talent. Grâce à ce contact, à ses aptitudes, il avait acquis par ses études personnelles, par ses relations, une connaissance aussi variée qu'étendue des intérêts de l'Europe et des intérêts de la France; il avait étudié les problèmes de la misère, de l'égalité, de la solidarité, et essayé de les résoudre. La politique était sa passion dominante. Il vivait à une époque où, non seulement les vieux lutteurs, mais la jeunesse combattait volontiers pour une idée : on voulait rendre à la France par la liberté le prestige qu'elle avait perdu par les armes, défendre la Charte, combattre et mourir pour elle; chaque parti avait ses opinions nettement tranchées; il y avait, en ce temps-là, peu de renégats et de transfuges.

Le comte Werner partageait tous les nobles sentiments qui peuvent animer les vrais patriotes; il espérait concilier la liberté avec le catholicisme ultramontain, rendre la monarchie impérissable en lui infusant une certaine dose de libéralisme; il souhaitait de voir étroitement unis ces trois principes : la religion, la monarchie, la liberté; ce fut déjà la pensée de son père durant toute sa vie.

Les débats littéraires ne l'intéressaient pas moins que la politique. A la fin de la Restauration et sous le règne de Louis-Philippe, la littérature courait avec le romantisme vers de nouvelles destinées, et, avec une richesse, une exubérance extraordinaire, produisait des milliers de livres dont quelques-uns seulement sont sûrs de l'avenir. Il y avait des hommes de talent ; il y avait des hommes de

génie. A peine la Restauration commencée, on voit poindre Lamartine avec ses *Méditations*, Victor Hugo avec ses *Odes et Ballades*, les *Orientales* et *Cromwell.* Trois années avant la révolution de 1830, c'est la rénovation du théâtre moderne avec le *Henri III* d'Alexandre Dumas, l'*Othello* de Vigny, le *Hernani* de Victor Hugo. Ajoutons à cela un autre état-major non moins brillant, toute une pléiade d'hommes célèbres à juste titre; nouvel épanouissement de l'art sous cette triple forme : littérature, peinture, musique; gestation féconde des grands esprits.

La vieille école de David était attaquée par de hardis novateurs : Géricault peignait son *Hussard à cheval* et le *Naufrage* qui a illustré son nom. Sigalon mettait en scène les personnages de l'ancienne Rome, vivants, émus et colorés. Delacroix nous montrait, avec ses plus belles couleurs, l'ombre de Virgile dans la barque du Dante. Ingres, tout jeune encore, pauvre et obscur, osait mettre dans l'apothéose d'Homère, non point des héros de l'*Iliade*, mais des modernes avec des costumes de leur temps.

La statuaire s'affranchissait aussi de la tradition avec David d'Angers, avec Rude et plus tard avec Pradier, modelant pour l'Arc de triomphe des Victoires qui sont des chefs-d'œuvre.

Les hommes jeunes n'étaient pas moins ardents en littérature qu'en politique, se passionnaient pour un drame, connaissaient par cœur les poésies de Victor Hugo, les *Méditations* de Lamartine, les *Iambes* d'Auguste Barbier, les œuvres d'Alfred de Musset. C'était, en réalité, une heureuse époque que celle où l'apparition d'une pièce de théâtre, d'une ode, d'une chanson devenait un événement; où Casimir Delavigne, avec ses *Messéniennes*, avec la *Vie et la mort de Jeanne d'Arc*, réussissait à émouvoir tout un peuple.

M. de Mérode ne se montra pas très favorable aux témé-

rités du romantisme et ne s'associa qu'à demi aux enthousiasmes de ses admirateurs. Les écrivains du siècle de Louis XIV restent à ses yeux les types du vrai et du beau, les modèles dont il ne faudrait jamais s'écarter; il conserve le respect des traditions littéraires, la crainte des novateurs, persuadé que notre clair esprit français tient sa force vive du génie latin; il a le culte du passé, la vénération due aux grands écrivains qui ont fait notre langue; il est en quelque sorte amoureux des anciens.

Il en est un qu'il apprécie tout spécialement, c'est Saint-Simon : il a pour son auteur favori une passion, presque de l'enthousiasme. Ses âpretés de langage, ses coups de boutoir, la partialité de ses appréciations, il les oublie; il connaît à fond ses écrits; il les relit fréquemment et essaierait volontiers de faire partager ses sentiments à ses amis.

D'où vient cet attrait que Saint-Simon exerce sur des intelligences d'élite? Comment avoir pour soi autant de lecteurs ardents quand on prêche une morale plus utile qu'élevée, quand on ne croit ni à la vertu ni aux grands sentiments, quand on est trop passionné pour être véridique, quand on subit l'influence de ses intérêts, de ses griefs, de ses amitiés?

Ces défauts, ces imperfections, M. de Mérode les connaissait mieux que personne; ce qu'il appréciait surtout, c'était non seulement l'histoire des courtisans et du monde de Versailles; c'était l'originalité, la forme toujours incisive et mordante du style; mais ses prédilections pour Saint-Simon ne le rendaient pas injuste pour d'autres écrivains. L'admiration est un de ces sentiments de l'âme qui se divise sans s'affaiblir. Il s'inclinait devant Pascal, devant La Bruyère, qui vaut bien Saint-Simon. La Bruyère n'a dessiné que des caractères en laissant les masques sur les visages. Saint-Simon met des noms et des per-

sonnages là où La Bruyère n'a mis que des types; mais comment ne pas admirer le patriotisme et les idées généreuses de l'écrivain toujours hostile aux abus, dévoué au bien public, réfractaire aux lâchetés courtisanesques, qui rêve la régénération politique et sociale, avec le respect de la hiérarchie?

Tout en aimant nos vieux auteurs, M. de Mérode entendait les juger par lui-même. Rabelais, qui il y a cinquante ans avait des partisans enthousiastes, lui paraissait homme de beaucoup d'esprit, mais cynique et railleur. Il prétendait que beaucoup de ceux qui lui volaient quelques bribes de ses œuvres ne l'avaient pas lu. Il n'appréciait pas sans réserve Montaigne et ne comprenait pas qu'apprenant à Rome la mort de sa fille et voulant adresser à sa femme ses condoléances, il n'eût trouvé rien de mieux que d'ouvrir sa bibliothèque et de copier sa prose consolatrice dans Plutarque. Les hôtes de Port-Royal, les Nicole, les Arnaud, les Sacy, ne le séduisaient pas plus qu'Honoré de Balzac, pas plus que Jean-Jacques Rousseau avec sa *Nouvelle Héloïse*, dont les scènes d'amour lui paraissaient grotesques.

A force de lire Saint-Simon, et grâce à ses aptitudes, il s'en était approprié l'esprit, la fine et spirituelle raillerie, la vivacité d'impression, cette faculté de dépeindre d'un mot un personnage, une situation, un événement politique. Cette qualité, qu'il possédait à un haut degré, lui venait surtout de sa famille. Les Mérode s'étaient toujours distingués par l'originalité, la vivacité de leur esprit. Le comte Félix avait, d'après ses contemporains, et d'après M. de Montalembert, une éloquence toute spéciale, des aperçus ingénieux, une heureuse manière d'exprimer sa pensée. Il en était de même de ses deux fils. A Rome, on citera longtemps les reparties, les alertes et spirituelles saillies de Mgr de Mérode, l'archevêque de Mélitène ;

l'éminent prélat avait son franc parler et s'exprimait très librement sur toutes choses, sans beaucoup craindre de déplaire à ses auditeurs. Le comte Werner était plus réservé et pratiquait cette prudence qu'enseigne la vie, même quand on n'a pas de situation à conquérir, ni d'avenir à ménager.

C'est surtout dans l'anecdote qu'il excellait. Sa mémoire était parfaite, et dans la conversation, on voyait souvent revenir des citations de passages qui l'avaient particulièrement frappé; il savait des pages entières, non seulement de son auteur de prédilection, mais de Montaigne, de Racine, de Corneille, de La Fontaine et de la plupart des auteurs latins; il avait beaucoup lu et lisait beaucoup chaque jour, livres sérieux, journaux, revues; il connaissait une foule d'anecdotes rétrospectives et de nombreux détails sur les principaux personnages de son temps; il avait gardé des hommes et des choses une multitude de souvenirs, d'une exactitude, d'une précision merveilleuse et inépuisable. Ces souvenirs, qu'il aurait dû consigner par écrit, il savait les conter d'une façon laconique, spirituelle, originale, sans trop de longueurs, sans prétention aucune, sans ombre de pédantisme, avec de la finesse, du trait, une verve piquante et fine, une grâce facile et enjouée, une vivacité élégante, une grande sûreté de goût, une rare intensité de vie. Les salons où l'on cause aimaient ce causeur, qui contait bien, qui eût brillé au XVIIIe siècle; il y trouvait des auditeurs attentifs, des amitiés profondes et respectueuses. Comme son frère, il avait des mots heureux et en même temps spontanés, d'alertes et spirituelles réflexions qui jaillissaient sans effort. En voyant les ovations faites à un simple ingénieur, devenu chef de l'État parce que MM. Ferry et Freycinet n'avaient pu s'entendre, il disait : « Nos républiques, en France, ne sont que des monarchies dont le trône est vacant. » En juin 1890, après avoir fait remarquer que le

même président Carnot n'avait pas une seule fois invoqué la protection divine et n'avait pas osé franchir le seuil d'une église, il ajoutait : « La crainte des francs-maçons n'est pas le commencement de la sagesse. »

Les théories d'un ministre des travaux publics provoquaient en lui de spirituelles plaisanteries. Un jour, ce ministre, animé comme les jacobins de sentiments de rancune et de haine, déclara à la tribune qu'il existait en France une catégorie de parias. Quatre jeunes gens du Pas-de-Calais étaient candidats à un emploi modeste d'agent secondaire des ponts et chaussées ; ils avaient été agréés par l'ingénieur en chef. Le ministre refusa de les accepter, sous prétexte qu'ils appartenaient à des familles réactionnaires.

« Existerait-il des délits de naissance? disait M. de Mérode. Faut-il donc, pour construire un pont ou une route, être républicain? »

Et ce même député ayant, dans ce même discours, reconnu qu'il ne poursuivrait pas jusqu'à la quatrième génération les fils de réactionnaires, mais ayant ajouté que des enfants respectueux et bien élevés devaient nécessairement partager les idées politiques de leurs parents, M. de Mérode faisait cette réflexion : « Il y a des députés et des sénateurs qui sont des fils bien irrespectueux et bien mal élevés. »

Quelques députés de Franche-Comté se signalaient par leurs excentricités. L'un d'eux ne s'amusait-il pas, en 1885, à débaptiser les citoyens, non pas tous, mais ce qu'il appelait « les nobles », à qui il voulait retirer tout ce qui est titre ou particule. Il ne faisait d'ailleurs que reproduire la loi votée par les ancêtres de la première République et par la République de 1848 contre les titres de noblesse. « Ces attaques contre la noblesse, disait M. de Mérode, me font toujours sourire; vous vous rappelez le sieur Caron, haïssant « les nobles », prétendant qu'ils s'étaient donné la peine

de naître; mais cette haine ne l'empêchait pas de se donner la peine d'acheter une charge anoblissante et de s'intituler seigneur de Beaumarchais. »

Non seulement il est un des conteurs les plus spirituels de son temps, mais son style est toujours élégant et facile. La Bruyère a dit : « On se nourrit des anciens, on les presse, on en tire le plus qu'on peut. » M. de Mérode avait gagné à son commerce journalier, à son intimité avec les écrivains du XVIII[e] siècle, des qualités fort rares, particulières et personnelles. Mélange d'esprit critique et d'esprit enthousiaste, son style est surtout clair, précis, facile, simple, naturel. Le comte de Mérode nous repose de l'amphigouri que certaine école prend pour une langue. Il pense, il voit, il dit juste ; il écrit sans rature, au courant de la plume, d'un seul jet, sans aucun document, ne puisant que dans ses souvenirs et en lui-même sa solide argumentation; c'est un don de nature, une qualité de famille. Jean II, baron de Mérode, était un écrivain de talent. Le feld-maréchal comte de Mérode-Westerloo a laissé des *Mémoires et Souvenirs* qui, selon l'expression d'un de ses contemporains, semblent tracés avec l'épée plutôt qu'avec la plume. Le style du comte Werner court à fond de train. Il ne se donne même pas la peine de s'arrêter pour se parer et pour s'orner. Pas de recherche ingénieuse, pas de ciselure savante, mais un accent de vérité, l'accent d'un cœur généreux, prêt à défendre toutes les nobles causes menacées ou perdues, d'un cœur de Français et de vrai patriote. Son grand mérite, c'est d'aimer tout ce qui est digne d'être aimé : le vrai, le beau, le devoir, la patrie, et de s'exprimer de manière à les faire aimer. Il faut lire et relire ces articles où il déplore la guerre au catholicisme, les principes de toute société méconnus, le pouvoir amoindri, l'influence française perdue au dehors, l'abus de la force contre les honnêtes gens. On

a souvent cité ce mot de Buffon : « Le style, c'est l'homme même. » Si jamais mot a été vrai, c'est assurément de M. de Mérode; dans toutes les productions de sa plume, c'est toujours le même amour de la France, la même préoccupation de sa dignité et de son repos, la même appréhension des excès, la même prévoyance des résultats inévitables où les excès devaient conduire fatalement notre malheureux pays; il aperçoit de loin l'écueil et l'abîme. Tout dévoué à sa patrie, péniblement impressionné de l'arbitraire, de l'imprévoyance, des fautes du gouvernement, il jette fréquemment un regard sur le passé et le compare au présent; il rappelle volontiers l'œuvre de l'Assemblée nationale : « A cette époque, la concorde « régnait dans les rangs républicains et parmi les modé- « rés ; aujourd'hui, radicaux et opportunistes ont créé la « division. L'équilibre républicain était rétabli, c'est main- « tenant le déficit. La République n'était pas sérieusement « menacée; aujourd'hui, tout homme qui réfléchit, tout « républicain de bonne foi reconnaît que l'essai loyal a « trop duré, qu'il faut changer le régime et supprimer la « démocratie dont le principe néfaste, pestilentiel, a tout « détruit, tout faussé, tout perverti en France. » On peut différer avec lui de sentiment, d'opinion, de passion et de drapeau ; on ne peut du moins qu'accorder une complète estime à la franchise, à la probité de son langage, à son amour vrai de l'ordre, des lois et de cette liberté politique et civile dont il a été le défenseur modéré, mais invariable.

Ses chroniques parisiennes, qu'insérait chaque semaine l'*Indépendance de Franche-Comté*, sont émaillées d'anecdotes, de détails, de réflexions sur les hommes politiques, sur l'histoire de son pays, le tout écrit avec beaucoup de finesse et d'esprit; anecdotes sur le déjeuner du prince de Galles avec Gambetta, sur les appréciations du prince, faisant quelques politesses à la vanité de son hôte, sur les

réceptions officielles des ministres entrant dans chaque ville au bruit du canon, escortés par les généraux et les gendarmes, sur les volte-face de certains renégats, sur les frères Grévy, sur le désintéressement des républicains qualifiés d'austères, sur MM. Thiers, Victor Hugo, Freycinet, Jules Ferry, etc.; sur les personnages que Gambetta appelait « sa queue. »

Son étonnante et rare sagacité, sa merveilleuse et pénétrante perspicacité mérite aussi d'être signalée; c'est une des qualités qui constituent le véritable homme d'État.

La clairvoyance de son esprit, sa puissance d'intuition apparaissent en toute circonstance, dans tous les événements importants; à mesure que les faits historiques se précipitent et que les hommes de quelque notoriété entrent en scène, il exprime volontiers son opinion et il se trompe rarement. A la veille de la révolution de 1848, il entend gronder l'orage, il estime qu'il faut tenir compte des avertissements sinistres de MM. de Rambuteau et Delessert; sous l'Empire, il prédit les dangers, les fautes, la décadence; il ne croit pas au dénouement fatal, à l'invasion, à une guerre qui mettra la France à la merci de l'étranger, mais il croit à une révolution nouvelle, aux conséquences lamentables qu'entraînera le suffrage universel.

Dès les premières années de la troisième République, la France lui paraît marcher à sa perte, et il ne voit dans l'avenir que calamités et persécutions, fermeture des églises, grèves, ruine publique. « Le gouvernement, disait-« il, peut se permettre tous les abus de pouvoir, tous les « attentats; il est le dissolvant de tous les sentiments « nobles, de toutes les révoltes généreuses; le peuple en « a tant subi, il a été tellement déçu, trompé, qu'il n'a « plus le ressort nécessaire pour soulever le joug et résis-

« ter à ses maitres; il a tout supporté, il s'est incliné sous « le joug des Jules Ferry, des Brisson, des Combes, il supportera Clémenceau, l'humiliation de la France, la politique « qui fait de notre pays un objet de risée pour les autres « nations; il n'a plus de sens moral, plus la saine conception de la situation; il restera froid, impassible devant « les inepties, le pillage dont il est victime; il a perdu « toute vigueur, toute énergie. »

Quand éclate la guerre entre le matérialisme révolutionnaire et le catholicisme, il en comprend immédiatement toute la gravité, et ce n'est pas sans angoisse qu'il en considère les débuts. La haine de l'Église apparaissait d'ailleurs au grand jour. En vain essayait-on de la contenir, de la déguiser sous un intérêt d'État, elle frappait tous les yeux. Révolutionnaires, radicaux, socialistes enveloppaient l'Église, le clergé, la religion dans un même ressentiment, s'unissant par une communauté d'aversion, d'envie et de rancune.

Parfois il se rassurait, et écrivait ces lignes : « La persécution est venue depuis longtemps, elle recommence « aujourd'hui; mais les champions de l'athéisme auront « beau s'escrimer contre ce qu'ils appellent la superstition. La France n'est pas cléricale, mais le sentiment « religieux répond aux aspirations les plus intimes du « génie national; c'est là une nuance qui de tout temps a « échappé à l'observation du parti démocratique, et la « République mourra peut-être de cette méprise. »

Ce qu'il y a de certain, c'est que de tous les attentats contre Dieu, contre l'Église, contre les serviteurs de Dieu, il ne résultera pour la France que honte et affaiblissement.

La législation sur les associations ouvrières n'apportera, d'après M. de Mérode, qu'un remède insuffisant aux misères du peuple. Il est persuadé que « M. de Mun restera « impuissant à guérir le mal social avec ses idées passa-

« blement chimériques sur le rétablissement des corpora-
« tions. Là où ces choses sont possibles, elles peuvent
« être localement utiles, salutaires, mais croire qu'il y a
« là une solution à ce qu'on appelle la question ouvrière,
« c'est une utopie, un rêve très noble, très honnête, mais
« sans aucune espèce d'efficacité réelle. Le mal est dans
« la soif de richesse et de bien-être, dans l'hostilité de l'ou-
« vrier contre le patron, hostilité qu'encourage le gou-
« vernement, dans les théories du socialisme entretenant
« les haines de l'ouvrier et l'insurrection. »

La loi sur les syndicats professionnels, sur l'abolition de l'article 46 du Code pénal, sur l'union des syndicats entre eux, M. de Mérode la considère comme néfaste, fatale à l'industrie; il ne peut admettre qu'une association de deux cent mille personnes, rayonnant sur toute l'étendue du territoire, ne sera pas plus dangereuse pour la paix sociale qu'une association de deux cents ouvriers établis dans une seule localité.

Ici encore, M. de Mérode faisait preuve d'une haute intelligence. Oui, le patron va devenir l'instrument docile de l'ouvrier; il aura à choisir entre la ruine résultant de la grève ou la soumission au syndicat. Chaque jour ne voyons-nous pas les lamentables conséquences de cette législation? La mauvaise politique, la complaisance pour les théories et les hommes de désordre ne peuvent produire que la désorganisation du travail, la ruine des patrons et celle des ouvriers.

Le comte de Mérode ne se trompe pas plus sur les personnages politiques que sur les événements; il démêle bien vite la perversité des ambitions ou l'incapacité des ambitieux.

Le général Boulanger, dans sa toute-puissance, au milieu de ses succès prodigieux à chaque élection, ne le séduit pas; il devine en lui le politicien sans principes, sans but précis, sans énergie.

Il voit immédiatement en M. Thiers le mandataire infidèle de l'Assemblée nationale en 1871, le complice de Gambetta en 1877, prêt à s'associer par ambition personnelle avec le radicalisme, pour faire échec aux monarchistes; il affirme que la République sans républicains est une invention de la vieillesse de M. Thiers, qu'elle ne lui survivra pas et que personne ne la ressuscitera.

Longtemps avant 1881, il ne se fait aucune illusion sur M. de Freycinet, l'homme qui a fait brutalement exécuter les décrets du 29 mars 1880 en même temps qu'il faisait voter l'amnistie pour les survivants de la Commune.

Nous ne voyons que Drumont, Jules Delafosse et deux ou trois autres écrivains politiques qui aient prédit l'avenir et aient jugé et les politiciens et les choses avec une aussi surprenante pénétration.

L'homme intime est digne aussi d'une étude spéciale.

Durant toute sa vie, il fut charitable et bon; de cette bonté qui gagnait tous les cœurs, d'une bienveillance constante, d'une exquise courtoisie. Il séduisait par l'affable et généreuse communication de lui-même à tout ce qui était au-dessous de lui, par le charme d'un caractère qui ne manquait pas de fierté, mais qui savait se montrer accueillant pour les plus modestes et les plus pauvres. Accessible à toutes les infortunes, tout dévoué aux malheureux, jamais ses portes n'étaient fermées aux indigents; les plus humbles trouvaient toujours en lui un accueil cordial, une réconfortante parole, un secours pécuniaire, et la liste serait longue à dresser de ceux qu'il a obligés ou secourus pour le plaisir de faire le bien et avec l'ingénieuse bonne grâce, qui était le trait distinctif de son caractère et de son esprit. Ses générosités, il les répandait partout où il avait ses propriétés, à Trelon, à Maîche, à Paris; elles se traduisaient non seulement par des dons et des secours continuels, mais par des institutions charitables

ou utiles à l'éducation de la jeunesse. La commune de Maiche avait été dotée par lui d'une école où les enfants recevaient une solide instruction et apprenaient à confondre dans un même amour Dieu et la France; il était pour toute cette population un de ces bienfaiteurs qui donnent de l'or, mieux encore de sages conseils, qui font germer l'union dans les familles, apaisent les discordes soulevées par l'intérêt.

Toute cette contrée montagneuse fut de tout temps l'objet de ses prédilections : il menait à Trelon une existence plus animée et plus brillante; son château était ouvert à de hauts personnages, à des hommes d'État éminents qui étaient pour lui des amis. Le 12 août 1893, il écrivait : « Nous « avons eu ici l'autre soir le duc d'Aumale revenant de « Spa où il avait été voir la reine des Belges; il nous a « donné deux jours. Impossible de mieux savoir l'histoire « de France, d'en mieux parler, il est l'histoire vivante. » Pendant son séjour à Maîche, l'existence était moins variée, mais il aimait à s'y reposer, surtout pendant la saison d'été; il devint même avec l'âge de plus en plus Comtois; c'est un des mérites de notre province qu'on s'attache davantage à elle à mesure qu'on la connait mieux. Malgré les agréments de la terre de Trelon et la splendeur de son installation, il était heureux de revenir dans un pays où il retrouvait ses souvenirs de jeunesse, chers à tout homme de cœur, surtout à l'homme qui décline, le respect et l'attachement de tous ceux qui avaient vieilli pendant son absence; il respirait avec bonheur l'air pur se mêlant à l'odeur des sapins; il revoyait avec joie les sites pittoresques qui avaient charmé sa jeunesse, les forêts ombreuses qui avaient abrité ses premières années; il se sentait aimé, il était reconnaissant à ses compatriotes d'avoir contribué à son élection dans les Chambres et à l'assemblée départementale. Lorsque par un sentiment de profonde affection pour sa sœur, la comtesse de Montalembert, il lui eut, sur ses

vives instances, cédé le château de Maîche, il n'hésita pas à se faire construire à l'entrée du village une élégante demeure où il revenait chaque année, tant que ses forces ne le trahirent pas. En 1870, il donna à toute cette population l'exemple du plus absolu dévouement. Au début de la guerre, il se trouvait à Trelon. L'armée ennemie ne pénétra pas sur cette partie du territoire français, mais il recueillit dans son château, à la suite du désastre de Sedan, douze blessés, la plupart gravement atteints, qui furent soignés et guéris après un séjour de trois mois. Au mois de janvier, à la suite de l'entrée de l'armée de l'Est en Suisse, Maîche ayant été occupé par les Prussiens, il s'empressa, malgré les difficultés du voyage en pleine invasion et au cœur de l'hiver, de se rendre dans cette région pour partager avec les habitants les rigueurs, les douloureuses épreuves de l'invasion.

Lorsqu'il dut renoncer à revenir en Franche-Comté, il lui resta fidèle; à Paris, il interrogeait les échos de notre province, et accueillait avec empressement ses compatriotes, qui étaient questionnés sur ceux qui lui restaient dévoués, sans blâmer ceux qui l'avaient oublié ou combattu, sur tous les événements grands et petits de notre contrée. L'intérêt qu'il prenait à son pays natal n'était pas une simple curiosité de l'esprit. Le cœur avait pris chez lui une vivacité nouvelle; il témoignait à ses amis un plus grand attachement. Le 6 juillet 1898, il écrivait ces lignes: « J'espère aller encore cette année dans « la montagne, mais j'ai quatre-vingt-deux ans, et l'air « y est bien vif et surtout froid pour de vieux poumons « comme les miens. On ne vit plus qu'à moitié quand on a « dépassé les extrêmes limites de la vie. On conserve seu- « lement de précieux souvenirs du passé et en particulier « des amis comme vous. » Quatre années plus tard, il se préoccupait encore de nos luttes électorales. Le 7 janvier 1902, il se demandait ce que pourrait être le scru-

tin, et s'adressait à un ami en ces termes : « Malgré mes « quatre-vingt-quatre ans et mes nombreuses infirmités, « je m'intéresse toujours à notre cher pays de Comté. « Vous seriez bien aimable si vous aviez la bonté de me « dire un peu ce qui se prépare pour la bataille électorale. « Y aura-t-il un candidat conservateur dans les arrondis- « sements de Baume, de Montbéliard et de Besançon?.... « Renonceriez-vous à la lutte?.... Je lis toujours avec beau- « coup d'intérêt l'*Indépendance*.... Aurons-nous le bon- « heur de vous voir à Paris, de parler de nos déceptions « et de nos espérances? »

On le voit, rien n'échappait à l'ardeur de ses informations. La province où il était né lui restait toujours chère, l'objet de ses vives préoccupations. La vieillesse est, dit-on, disposée à se désintéresser du présent. Tout en ramenant sa pensée en arrière, M. de Mérode vivait dans son temps et avait trop de patriotisme pour se détacher de ce qui se produisait autour de lui et se réfugier dans ses souvenirs et dans la contemplation du passé. Il continuait à suivre du cœur et des yeux cette navigation incertaine qui, depuis longues années, promène d'écueils en écueils la fortune de la France et son histoire.

Conciliant envers les personnes, il savait respecter les convictions des autres, surtout si elles étaient désintéressées, et en luttant dans la rectitude de sa conscience pour le bien de son pays, il restait en dehors et au-dessus des polémiques personnelles, qu'il réprouvait hautement. Son urbanité était parfaite et sa courtoisie irréprochable ; jamais d'excès dans l'attaque; jamais d'exagérations blessantes; il faisait de l'escrime d'une main légère, jamais de pugilat; il était l'ennemi de telle ou telle opinion et non pas de tel ou tel personnage. Tout dévoué à son parti, mais arrivé, à force de pratiquer les hommes dans l'histoire ou dans la vie, à les juger avec impartialité,

avec sérénité, il ne connaissait plus d'adversaires dès que la lutte était terminée et ne manifestait contre eux aucun sentiment d'hostilité.

Gentilhomme de haut lignage, comptant de très nombreux quartiers de noblesse, il parlait peu de ce qui pouvait d'avance illustrer son berceau, des titres nobiliaires conquis par ses ancêtres au prix de leur sang, de cette légion de braves qui meurt vaillamment pour son pays, de cet oncle bien-aimé qui accourt de Paris pour donner l'exemple d'un courage héroïque, et qui, à trente-huit ans, est mortellement frappé sur le champ de bataille; du patriotisme de son père, cet homme de Plutarque, à qui les représentants de tout un peuple demandent d'accepter la couronne royale, et qui, malgré les plus vives instances, refuse, pour ménager à sa patrie des alliances qui sauvegarderont son indépendance et sa liberté.

Catholique fervent, il avait fait des préceptes de sa foi la règle de sa vie privée, et des enseignements de l'Église, le fondement de sa vie publique. Un sens juste, une raison mûrie par la droiture, puis par l'expérience et la réflexion, lui avaient révélé ce Dieu qui régit toutes choses. Bien que né à une époque où l'opinion libérale avait conservé une inclination contraire aux idées religieuses, le catholicisme lui apparaissait comme une doctrine reposant sur des faits historiques, constatés par des témoignages indiscutables. Dans un pays remué par tant de passions subversives, où le devoir, l'honnêteté, la sainteté de la famille, la croyance en Dieu, rien n'est épargné, il ne comprenait pas qu'il fût possible de refaire, sans religion, un ordre social et un ordre politique. Il considérait en outre comme un devoir d'affirmer hautement ses croyances. Toute sa vie, il a servi la cause de Dieu avec une fidélité à toute épreuve; il n'a cessé de lutter contre

le despotisme et la persécution organisés par l'athéisme et la maçonnerie.

Cette guerre entre le matérialisme révolutionnaire et le catholicisme, il la déplorait. Nous ne pouvons dire si elle se continuera avec une ardeur croissante, mais ce que nous affirmons, c'est que les passions religieuses ont sur les passions politiques une supériorité d'inspiration qui fait tout ensemble leur grandeur et leur danger; c'est qu'elles ne sont pas assujetties aux lois de l'intérêt matériel, c'est que les plus indifférents ne résistent pas à leur appel. Nul ne saurait prévoir à quels efforts, à quelles tentatives, à quels miracles de résistance et de prosélytisme peuvent pousser le dévouement et la foi des persécutés.

Doué d'une rare distinction native, d'allures toujours nobles et courtoises, séduisant ses auditeurs par l'affabilité, la sûreté de ses relations, sans cesse en échange d'idées avec des hommes politiques, au courant de toutes les questions contemporaines, nature ouverte, douée d'une étonnante faculté d'assimilation, il aurait été, sous un gouvernement honnête et régulier, un excellent diplomate, il avait la souplesse, la présence d'esprit, l'art d'entretenir de choses indifférentes les représentants d'une politique adverse, le don d'égayer l'entretien, de rendre les relations plus faciles; il tenait de son héritage la finesse, la précision sûre et aussi la dignité parfaite, l'aménité gracieuse; il y avait en lui une harmonie traditionnelle qui imposait et charmait. Il avait du grand seigneur la désinvolture, la dignité et l'aplomb, sans pose aucune, et trop de sûreté de jugement, trop de largeur d'esprit pour ne pas se rendre compte de toutes les nécessités de notre temps. M. Thiers, qui recherchait pour les ambassades des hommes se distinguant par l'ancienneté du nom, eut la pensée de le choisir pour représenter la France auprès d'une nation amie. Il déclina cette mission, comprenant le but auquel tendait la politique intérieure

du président et ne pouvant ni approuver, ni favoriser ses desseins.

Taillé de façon à défier avec succès la longévité des vieilles races comtoises, il était arrivé à l'âge de quatre-vingts ans sans que la maladie pût l'atteindre, menant une vie des plus actives, voyageant sans fatigue; mais à la fin de 1896, il commença à ressentir les premières atteintes de la vieillesse. Il dut renoncer à ses excursions lointaines et même à ses promenades à Paris, ne quittant plus sa vaste demeure, où il restait parfois abîmé dans la tristesse de ses réflexions, en songeant à ce qu'était devenue la France; il n'écrivait plus guère. Cette dernière épreuve, il la subissait avec une humble résignation.

Croyait-il que la République fût capable de sauver sa patrie? Non; il ne pouvait se dissimuler que la défaite allait venir pour tout ce qu'il avait défendu et aimé, que la persécution ne ferait que s'aggraver, mais il essayait d'espérer en affirmant que l'histoire de tous les peuples est traversée par des alternatives tragiques, des victoires et des revers; que l'on peut être un grand peuple, sans être l'effroi du monde; que les nations, si elles ne sont pas à jamais condamnées, ainsi que la Rome de Tibère et de Domitien, peuvent se relever; que brisées et meurtries, la main d'un grand citoyen guérit leurs plaies saignantes; il n'admettait point que le glas funèbre eût sonné pour notre malheureux pays. L'espoir survivait au découragement; l'âme restait haute dans l'abaissement de tout. La patrie n'était pas seulement pour lui un territoire dont l'étendue matérielle peut subir une amputation douloureuse, c'était encore l'héritage moral des traditions, des croyances qui font la vie d'une nation, des gloires qui constituent son passé et qui ont fait son prestige, héritage sur lequel aucune puissance humaine ne peut mettre la main. Il restait le libéral convaincu de la monarchie; il croyait à la France; il souffrait de l'iniquité, de la

sottise, de la perversité des hommes, mais il se confiait à la justice et à la miséricorde divines; il comptait combien, dans sa longue vie, il y avait eu de gouvernements qui s'étaient tous considérés comme éternels et qui avaient tous péri, et il ne désespérait pas de l'avènement d'un régime réparateur.

Les amis de ses premières années, ceux dont la société avait embelli sa vie au temps de son activité politique, les Broglie, Buffet, Chesnelong, Audiffret-Pasquier, avaient successivement disparu. Il vivait avec leur souvenir; il écrivait à un Comtois : « Mon meilleur ami politique, le pauvre duc de Broglie, est mort; c'est pour moi un vrai chagrin; je ne puis plus que lire son beau livre sur le *Dernier bienfait de la monarchie.* »

Il eut à diverses époques à subir de cruelles, de douloureuses épreuves. Son fils aîné, qui était alors son seul enfant, se brisa le crâne en tombant du haut d'un escalier, en 1852. Quelques années plus tard, il eut la douleur de ne pouvoir dire un dernier adieu à son père, qui mourut à Bruxelles le 7 février 1857 (1). Il était de nouveau, en 1879, frappé dans ses plus chères affections : son plus jeune fils

---

(1) La mort du comte Félix de Mérode souleva d'unanimes regrets. Le président de la Chambre, le ministre de l'intérieur et de hautes notabilités rappelèrent l'appui donné par le défunt au gouvernement improvisé sous le feu des barricades, le programme de sa politique, et le saluèrent comme l'un des plus illustres enfants de la patrie. La Chambre décida qu'elle assisterait aux funérailles et au service funèbre, que pendant ces deux jours elle ne siégerait pas. Le roi fit déposer sur le cercueil les insignes du grand cordon de son ordre, insignes que le comte Félix avait refusés par esprit de modestie et d'abnégation.

Chacun comprit que l'existence de ce grand patriote se confondait avec l'histoire de la Belgique indépendante et libre.

En 1860, un monument s'élevait en son honneur à l'église Sainte-Gudule et était placé à côté du tombeau du comte Frédéric. Les deux mausolées de ces deux frères, nobles champions de la foi et de la liberté, tendrement unis par les liens du sang et les mêmes convictions, se retrouvent ainsi dans la même église.

lui était enlevé à l'âge de vingt et un ans, alors qu'il était à l'École militaire de Saint-Cyr, alors que tant d'espérances se concentraient sur cette existence pleine de promesses. Son chagrin fut profond, et malgré les soins affectueux d'une épouse dont la douleur ne fut pas moindre que la sienne, il perdit cet entrain, cette gaieté native qui caractérisait cette nature d'élite. La comtesse de Mérode, dont nous devons saluer avec un profond respect la noble et pieuse figure et qui avait été la compagne tendre et dévouée de sa vie, mourut elle-même le 24 mars 1901.

Devant ces coups répétés et cruels, M. de Mérode se soumit à la volonté de Dieu, trouvant une consolation dans sa foi profonde, dans l'attachement respectueux et dévoué de sa famille. Il eut du moins la satisfaction de se voir revivre dans son second fils et dans ses petits-enfants, nouvelle génération qui sera digne de cet homme de bien.

Sa longue existence a été bien remplie; il a écrit de belles pages, il a vaillamment lutté pour ses convictions religieuses et pour la liberté ; il s'est rangé, comme tous les cœurs généreux, du côté des opprimés; il a résisté énergiquement à tous les genres de dictature; il a été, en un mot, un type de patriote ardent, d'écrivain distingué, de Français toujours prêt à secourir toutes les misères et à se dévouer pour sa patrie. C'était un caractère indépendant et fier, qui ne changea pas de convictions au gré de la force ou des événements, c'est-à-dire ce qu'il y a de moins commun dans notre siècle d'anémie morale. Il laisse après lui, comme un sillage, le respect public, l'affection de ceux qui l'ont approché, le souvenir de toute une existence de loyauté, de fidélité et d'honneur, cette auréole qui vaut mieux que le succès.

Ce que nous ne pouvons oublier, c'est cet amour ardent du droit, de la vérité, de la justice qui a été l'âme de sa vie ; c'est l'amitié qui nous a unis pendant de longues années. Ce qu'il y a de triste quand on arrive à un âge avancé, ce

n'est pas seulement de vieillir, c'est de survivre; c'est de voir les compagnons de nos luttes et de nos efforts disparaitre peu à peu; c'est de voir la solitude grandir autour de notre pensée, l'événement donner tort à des prévisions, à des espérances longtemps chéries : mais notre devoir est de ne pas nous laisser abattre. Les regrets ne doivent pas énerver les courages de ceux qui restent debout. Dans l'exemple de M. de Mérode, ils doivent puiser la résolution de l'imiter. Aimons la France comme il l'aimait. Conservons nos convictions avec la même fidélité que lui, et combattons comme lui pour tout ce qui est honnête et généreux, pour tout ce qui peut contribuer au bonheur de la patrie.

Malgré les anarchies contemporaines, malgré les persécutions, la tyrannie et l'arbitraire, la patrie à laquelle il a donné tout son dévouement, la vertu dont il a fait la règle de sa conduite, la liberté et la religion qu'il a toujours défendues sont immortelles.

NAVIRES A GRANDE VITESSE

ET

TURBINES A VAPEUR

Par M. Léon PICOT

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance du 23 juin 1908)

La navigation maritime à grande vitesse est au premier rang parmi les questions à l'ordre du jour. De récentes publications scientifiques (1) ont donné sur ce sujet des renseignements de nature, ce me semble, à intéresser les compatriotes de Claude de Jouffroy ; en voici le très succinct résumé.

Pour le moment, le maximum de vitesse est obtenu par les grands transatlantiques Cunard, *Lusitania* et *Mauretania ;* tout récemment, ce dernier navire atteignait dans une traversée la vitesse moyenne de près de 25 nœuds (environ 45 kilomètres à l'heure). Ce résultat a été obtenu au prix d'efforts extraordinaires : il a fallu porter le déplacement à 38,000 tonneaux et la puissance des machines à 68,000 HP. Ces bâtiments ont 232 mètres de long,

---

(1) *Encouragement*, 1907, p. 1043, 1049, 1475 ; 1908, p. 157, 448 ; *Revue de métallurgie*, 1908, Extr., p. 205, 337.

26m80 de large et 18m40 de profondeur, avec 10m21 de tirant d'eau. Leur machinerie très parfaite ne consomme que 0 kilo 600 de houille par cheval indiqué ; malgré cette consommation très réduite, chaque traversée d'Angleterre à New-York coûte 5,000 tonnes de combustible. Tout cela pour transporter 2,200 passagers (540 de 1re classe, 460 de 2e et 1,200 de 3e classe), 827 hommes d'équipage, et, en fait de marchandises, pas plus de 5 % du tonnage, soit environ 1,900 tonnes.

Comme chacun de ces bâtiments coûte près de 30 millions, on voit bien que, simple affaire industrielle, cette entreprise eût fort risqué de ne pas couvrir ses frais, de ne pas « payer, » pour parler comme les Anglais.

Mais le gouvernement britannique n'a pas hésité à avancer à la Compagnie Cunard une somme de 65 millions à 2 3/4 % et à lui promettre une prime annuelle de 3,750,000 fr. ; en retour de ces avantages, la Compagnie prend l'engagement de construire quatre bâtiments de ce type dont la vitesse moyenne ne devra pas être inférieure à 24,5 nœuds.

Dès le temps de paix, l'amirauté a la haute main sur le recrutement et la composition des équipages ; elle a des droits de réquisition très étendus et, s'il faut en croire un modèle que je voyais récemment à Paris, même pendant les voyages pacifiques, on voit montés sur leurs affûts et prêts à fonctionner les douze canons de 150 m/m qui constitueraient l'armement de chacun de ces croiseurs.

Il ne semble pas qu'en cela le gouvernement anglais ait fait une mauvaise affaire : les navires du type *Lusitania* ont un armement comparable à celui des croiseurs de 1re classe coûtant 25 millions, mais ces derniers ne peuvent guère marcher que 40 heures à 23 nœuds, tandis que

les grands Cunard soutiendraient pendant quatre jours la marche à 25, d'où un rayon d'action et une vitesse d'attaque ou de fuite incomparables.

La construction d'une coque aussi énorme a présenté quelques difficultés ; on en a réduit le poids d'environ 10 °/₀ par l'emploi d'acier à résistance supérieure (57 kilos par millimètre carré au lieu de 40 kilos environ). Des soins particuliers ont été pris pour le rivetage.

Pour donner une idée des colossales dimensions de ces navires, qu'il me suffise de citer les quatre cheminées ayant chacune une section elliptique de $5^{m}80 \times 7^{m}92$. C'est à peu près la section d'un tunnel de chemin de fer à deux grandes voies.

Avec une hardiesse que le succès a récompensée, la Compagnie Cunard a fait à ces énormes paquebots l'application en grand des turbines à vapeur Parsons. Sur chaque bateau il en existe six, deux de haute et quatre de basse pression, dont deux de marche avant et deux de marche arrière. Elles commandent quatre hélices, les deux extérieures sont actionnées par les turbines à haute pression.

C'est, je le répète, un succès et qui a eu un retentissement considérable dans l'opinion publique en France.

Plus éclairés que nous, semble-t-il, nos voisins d'outre-Manche admettent bien l'emploi de la turbine dans la marine marchande, mais ils contestent qu'elle soit le moteur qui convient aux navires de guerre, du moins dans son état actuel.

Me sera-t-il permis d'entrer dans quelques détails à ce sujet ?

La turbine à vapeur est faite pour fonctionner dans cer-

taines conditions très étroites de pression, de vitesse et de sens de rotation. Le moindre changement fait tomber son rendement; quant à renverser sa marche, on ne peut, en l'état, y songer.

Tout cela ne présente pas grand inconvénient en général, quand il s'agit d'un navire faisant toujours le même trajet et dans les mêmes conditions.

Tel n'est pas le cas du bâtiment de guerre, qui devra le plus souvent pour ses longs trajets rechercher le régime le plus économique, très différent de celui du combat; la turbine qui conviendrait dans un cas ne vaudrait rien pour l'autre.

Ce n'est pas tout : la turbine de marche en arrière, qui résout la question pour la marine de commerce, ne se prête pas à un brusque renversement de la marche. Avec elle donc le bâtiment de combat n'aurait pas la même facilité d'évolution qu'avec la machinerie actuelle (1).

Aussi est-il question de combiner l'emploi de la turbine avec celui des machines à piston. Actuellement à Belfast il y a sur chantier un navire, *l'Alberta* (2), à trois hélices, dont les deux latérales seront actionnées chacune par une machine à piston à double expansion, et celle du milieu par une turbine utilisant la vapeur d'échappement des deux machines précédentes. Cet ensemble sera certainement plus souple que celui qui se limiterait à l'action directe et exclusive du moteur rotatif.

Mais les partisans de la turbine ne s'avouent pas vaincus : tout récemment un ingénieur anglais, M. Mavor, a proposé une solution bien plus radicale.

---

(1) Expériences du *Dreadnought* (*Encouragement*, 1908, p. 158).

(2) Ateliers Harland et Wolf.

Tout d'abord il fait observer qu'aux griefs déjà signalés s'en ajoute un autre : comme un bon rendement de l'hélice exige une vitesse de rotation modérée (180 tours par minute pour la *Lusitania*), la commande directe oblige à donner aux turbines des dimensions gigantesques.

Pour parer à tous ces inconvénients, M. Mavor propose de remplacer les turbines actuelles par une ou plusieurs turbines à grande vitesse de rendement maximum et commandant une dynamo qui actionnerait, à des allures variables, d'autres dynamos montées sur les arbres des hélices et réversibles. D'après l'auteur de la proposition, l'étude d'un projet de ce type pour une puissance de 17,000 HP, avec hélices de $4^{m}20$ de diamètre marchant à 140 tours par minute et d'un rendement de 70 %, assurerait la supériorité à l'installation électrique comme rendement, prix d'installation et facilité de conduite.

Voilà où en est actuellement la question ; souhaitons qu'une expérience soit faite bien vite qui permette d'apprécier la valeur pratique de la proposition Mavor.

La présente note était rédigée quand j'ai trouvé dans un journal (*Rép. de l'Isère*, 21 juin 1908) la note suivante :

Un match sur l'Océan

New-York, 20 juin.

« La *Provence*, partie du Havre samedi matin, à neuf heures (1), est arrivée aujourd'hui, après un match des

---

(1) Samedi était le 13 juin.

plus intéressants avec le *Mauretania* (1), qu'elle a battu de 40 minutes.

« Pendant toute la traversée, des télégrammes ont été échangés entre les deux navires avec l'aide de la télégraphie sans fil. Le *Mauretania* avait quitté Liverpool samedi, à midi. »

---

(1) *Encouragement*, 1907, p. 1044 (tableau).

La *Provence*, construite à Saint-Nazaire en 1906.	*Mauretania.*
Longueur, 180^{m}	232^{m}
Largeur, 18^{m}70	27^{m}13
Profondeur, 12^{m}70	18^{m}40
Tirant d'eau, 8^{m}13	10^{m}21
Déplacement, 19,160	38,000
Tonnage brut, 13,750	32,500
Puissance indiquée, 30,000	68,000
Vitesse (nœuds), 22,05	25

CHRONIQUE

Les amateurs d'histoire comtoise trouveront quelques idées et quelques faits à glaner dans le volume que M. Jean de Boislisle vient de consacrer au marquis de Puyzieulx, ambassadeur de France en Suisse de 1698 à 1708, notamment au sujet de l'affaire de Neuchatel de 1707. On sait qu'à cette époque, à la mort de la duchesse de Nemours, dernière souveraine des comtés de Neuchatel et de Valengin de la famille d'Orléans-Longueville, les États de ce petit pays eurent à choisir son successeur, et préférèrent aux nombreux compétiteurs français, dont les prétentions se contrariaient maladroitement, Frédéric de Hohenzollern, premier roi de Prusse. Ce fut l'occasion de longues négociations et même de quelques mouvements de troupes sur la frontière franco-suisse. Le marquis de Puyzieulx fut mêlé naturellement à toute cette affaire et en rendit compte au roi dans un mémoire du 27 avril 1708 dont M. de Boislisle donne le texte. Ce document ne semble pas avoir été connu de M. Émile Bourgeois, qui a étudié cette question en 1887 sous ce titre : *Neuchatel et la politique prussienne en Franche-Comté* (1709-1713).

M. de Boislisle, de son côté, parait avoir borné ses recherches et ses lectures aux pièces des archives du ministère des affaires étrangères et ignorer complètement le travail de son prédécesseur. Ce dernier reste en définitive le plus complet sur la question; c'est lui qu'il faut lire si l'on veut connaître dans ses détails cette affaire,

bien secondaire sans doute et bien oubliée aujourd'hui, mais qui n'est pas sans intérêt pour nous, car elle se rattache étroitement à l'histoire de la Franche-Comté.

Il semble bien en effet que Frédéric I[er] et son agent Meternick songèrent sérieusement à considérer l'acquisition du comté de Neuchatel comme la préparation de la conquête du comté de Bourgogne qu'ils voulaient enlever à la France, et ces intentions furent assez manifestes pour encourager les illusions des quelques Comtois aventureux, ennemis irréductibles du grand roi, qui rêvèrent de rattacher leur petit pays à l'empire.

Il faut noter encore dans le livre de M. de Boislisle le rôle joué par le sel comtois dans les rapports entre la France et la Suisse. Cette denrée était indispensable aux cantons et Louis XIV profitait habilement de cette circonstance. En 1674, il n'eut pas de peine à calmer la mauvaise humeur des Suisses effrayés de l'avoir pour voisin immédiat, en diminuant le prix du sel que Salins leur fournissait de temps immémorial en vertu de conventions signées avec l'Espagne. Plus tard, à chaque renouvellement de conventions entre les deux pays, la question du sel fut agitée. Puyzieulx lui consacrait en 1708 un assez long mémoire. C'est là sans doute un petit côté de l'histoire, mais il confirme une vérité que la sagesse des nations a depuis longtemps consacrée par l'adage bien connu : pas d'argent, pas de Suisses !

— M. Oursel, conservateur de la bibliothèque municipale de Dijon, vient de publier deux livres de raison bourguignons, celui de Dominique de Cuny et celui de la famille Robert. Nous n'avons rien trouvé à glaner pour l'histoire de la Comté dans le premier ; mais le second mentionne en quelques lignes les sièges de Dole et de Saint-Jean-de-Losne de 1636 et surtout consacre une page assez curieuse à la démolition des murailles de Dole par

les Français en 1668. On sait que Louis XIV, n'ayant pas l'intention de garder la Franche-Comté, mais voulant se réserver la facilité d'y rentrer à son heure et sans coup férir, s'empressa de faire démanteler les places fortes qui pouvaient servir d'appui à la défense du pays, et notamment fit sauter les murailles de Dole, que le Génois Précipiano avait construites sous Charles-Quint et que les canons français avaient vainement battues en 1636 ; pour se donner le temps d'achever son œuvre de destruction, il cacha pendant quelques jours aux Comtois la signature de la paix d'Aix-la-Chapelle et ne rendit à l'Espagne que des villes démantelées.

Jules Chifflet a raconté ces faits dans ses mémoires. Son récit respire l'humiliation et le désespoir du patriote qui assiste à la ruine de son pays. Claude Robert, arpenteur juré à la table de marbre du palais de Dijon, n'avait pas les mêmes raisons de s'indigner et de se plaindre. C'est un simple curieux qui raconte sans réflexions et sans commentaires; ajoutons que son français est singulièrement barbare à côté de celui de l'abbé de Balerne. Des deux écrivains, c'est le sujet du roi d'Espagne qui manie avec le plus d'aisance, et de beaucoup, la langue de ceux qu'il considère comme ses ennemis.

« Le vandredy 25 may 1668, estant à La Marche-sur-
« Sone, nous fusmes ensemble en la ville de Dolle pour
« veoir la démolition que ce faisoit des muraille de la
« ville et bastion estant autour ; lesquelle estoit sy gran-
« dement forte appene l'on en pouvoit avoir que a grande
« force ; mesme l'on faisoit jouer des mignes et four-
« neaux pour les abatre, car elle estoint d'une grande
« espesseur, la plus grande partie double et d'espesseur
« jusque a 13 et 14 piedz, les moindre de 9 à 10 piedz.
« Nous vire que aux deux costé de la porte du costé du
« soleil levent il y avoit des bastion qui estoit enleve de
« plus de trente pieds et les fossé au droit d'iceux casy

« d'autent de profondeur, il en y avoit plus de dix ou « 12 pieds picqué dans la roche, dans lesquelles fossé « l'eau du Dou y entrait par un canal. Et avoit on ja fait « sauter lesd. bastion et porterie par migne et fourneau « dont il en y avoit des quartier gros comme des charriot « de foin. Et les dicte muraille desd. bastion estoient « esté cy bien faite que de huit piedz a dix pied il y avoit « des esperond de plus de six ou sept piedz en dedans « desdit bastion. Et il en y avoit six comme cela du costé « desa de Mon Rolland, qui couvrat casy toutte la ville; « et du costé du Dou il y en avoit un fort lon qui estoit « entre deux eaux, ou il y en avoit un par lequel on passat « pour aller dessus depuis la ville. Et lesd. bastion estoit « tout entourné d'eaux outre des demy lune de terre qui « estoit encore de l'austre costé. En un mot j'ai recogneu « ladite ville estre tellement fortifiée qu'elle ne pouvoit « jamais estre pris sinon par assaut, feu ou famigne et « non point pour baterie. Cy bien que l'on mettoit a bas « toute lesdites muraille et bastion et l'on en remplisat « les fossés et rendoit-on tout unye! environ de ladite « ville par plus de deux mil pionnier qui travaille pour « lors ausdites démolition et plenissemant. »

L'auteur revint de sa courte promenade en Comté par Auxonne, où il put voir les pièces de canon que Louis XIV faisait enlever des villes qu'il rendait à l'Espagne; il en compte 97 provenant de Dole, 33 enlevées à Gray et en donne minutieusement la longueur et le calibre. A ces pièces il faut ajouter « quantitée de monition de guerre « tant boullet, poudre, mousquet, meyche, curasses et « aultre ustancille de guerre, mesme qu'estant à Dolle, « il y arrivoit plus de vingt charretier chargée de meiche, « poudre et plom en lingault qui venoit de Sellin. En un « mot l'on ne voulloit laisser armes ni esmolition aux « villes de Sellin, Besançon, Dolle et Grès, à ce que nous « en avons appris. »

— *Donations et fondations d'anciennes familles champenoises et bourguignonnes* (*1175-1906*), par un de leurs descendants, Regnault de Beaucaron. A l'aide de l'épigraphie, des testaments, des œuvres charitables, c'est-à-dire à un point de vue très spécial et très documenté, l'auteur examine le rôle joué par de nombreuses familles nobles et bourgeoises dans les villes et les villages de Bourgogne, Champagne et régions voisines. La majeure partie de ces documents est extraite des Bulletins et Mémoires des sociétés savantes des départements intéressés. Dans le chapitre XVIII, *fondations des Grangier à Baume-les-Dames et à l'île de la Réunion*, l'auteur rappelle la chapelle construite au XVIe siècle par les Regnaulde au cimetière de Baume-les-Dames et les sépultures des des Potots à Besançon. S'il avait feuilleté les publications de l'Académie de Besançon, où Jules Gauthier avait recueilli l'épigraphie comtoise, il aurait été documenté sur ces familles, comme il l'a été sur celles de sa région.

Très piquantes ces descendances d'environ quatre cents familles, de tout état et de toute condition, les unes des autres. Mais pourquoi, à propos de la sœur Verrollot, une des Carmélites de Compiègne, guillotinées le 17 juillet 1794, écrire que « la future carmélite s'était décidée *à entrer dans les ordres*, » expression réservée, croyons-nous, aux seuls ecclésiastiques séculiers ou réguliers? Dans le chapitre Ier, sont mêlés à la famille Regnault de Beaucaron divers personnages des XIIIe et XIVe siècles sans aucun lien entre eux, et dont Regnault n'a jamais été que le nom de baptême. Signalons enfin une liste de portraits de deux cent cinquante à trois cents personnages (statues, verrières, panneaux, toiles, miniatures), avec leurs noms, dates et lieux où ils se trouvent, et les noms des peintres. A la page 533 est mentionné le portrait de M. Thierriat de Millerelle, « peint en 1784, à Besançon, par

Wyach. » Sous ce nom, nos compatriotes reconnaîtront une œuvre de Wyrsch.

— Parmi les récents travaux destinés à éclairer l'histoire de l'Empire et de la Restauration, un des plus utiles est : *La Police secrète du premier Empire, bulletins quotidiens adressés par Fouché à l'Empereur*, publiés par Ernest d'Hauterive. Le premier volume, *1804-1805*, est une chronique, parfois inexacte, mais précieuse quand même pour ceux qui entreprennent d'écrire sur cette période. Elle contient, jour par jour, l'histoire intérieure de l'Empire, événements politiques, religieux, mondains, particularités sur les fonctionnaires et personnages en vue, faits divers même.

La Franche-Comté y est représentée, notamment par les épisodes des évasions de Bourmont, de Frotté et de Rivière; puis par des notes sur les partis politiques dans les trois départements, d'après des complots plus ou moins anarchistes ou imaginaires, et d'après des conversations de royalistes, surprises même dans des réunions privées : ainsi le préfet de la Haute-Saône faisait un rapport détaillé à Fouché de ce qui s'était dit le 16 vendémiaire an XIII (8 octobre 1804) entre les convives d'un dîner donné à Vesoul par Mme Pécauld.

— Dans les *Souvenirs* du baron de Frémilly, qui viennent de paraître, on lit ce portrait, plus piquant qu'indulgent, d'un couple littéraire fort en honneur, et pour cause, à l'Académie de Besançon :

« M. Suard avait pour titre au fauteuil (académique) quatre ou cinq volumes de *Variétés* pêchées à toutes les sources littéraires et cousues assez proprement ensemble. Il avait fait de son indigence un système et son apophtegme favori était que le monde était trop vieux pour qu'on pût y faire du neuf. Vérité très bien soutenue par

la qualité de son esprit fin, subtil, de bon goût et de saine critique, mais fort incapable de trouver du nouveau en quoi que ce soit. Sa femme avait l'esprit plus prompt et la tête plus vive ; jolie, piquante jadis, elle était devenue vieille et acariâtre, despote de son cercle où elle donnait et ôtait la parole, vous disant fort bien : Monsieur un tel, c'est à vous de parler. Je me mettais au plus loin d'elle et dans le coin le plus obscur, pour éviter que cet honneur ne m'échût en partage. Elle n'avait encore fait qu'un ouvrage qui était la perle du ridicule, le *Voyage de Ferney*. Elle a fait plus tard une œuvre assez estimable, *Madame de Maintenon peinte par elle-même.* »

— Pour suite à ses premières *feuilles de route* (1), où il racontait ses débuts dans la carrière militaire depuis juillet 1870 jusqu'à sa captivité après Sedan, M. Paul Déroulède vient de publier dans un second volume (2) la relation de son évasion de la prison de Breslau, son retour en France, et sa campagne en Franche-Comté, à l'aller et au retour de l'expédition pour la délivrance de Belfort. Le futur auteur des *Chants du soldat* était sous-lieutenant dans un régiment de turcos au 15e corps et son récit a livré une intéressante contribution à l'historique de l'armée de l'Est et des événements dont notre pays fut le théâtre aux jours critiques des derniers efforts de la défense nationale. Aucun lecteur, surtout le Comtois, ne restera indifférent devant ce tableau des sentiments, émotions, espérances, déceptions, souffrances et tristesses, mêlés d'actes de courage et de quelques trop rares succès, qui composèrent la vie des Français en cette période désastreuse. Le maître artiste, l'ardent patriote, qui garde inoubliables ses vives impressions d'alors, a

---

(1) 1 vol. in-12. Paris, Juven, 1907.
(2) *Nouvelles feuilles de route*. 1 vol. in-12. Paris, Juven, 1907.

écrit ces pages avec des traits si nets et un tel réalisme de couleur qu'ils lui donnent un caractère pathétique. Paul Déroulède rapporte certaines actions de dévouement et de bienfaisance de quelques-uns de nos compatriotes. Entre autres épisodes on ne manquera pas de remarquer celui de la reprise de la ville de Montbéliard aux Allemands le 15 janvier 1871. A la tête de sa compagnie, entrée la première, Paul Déroulède se signala dans ce combat par un beau fait d'armes qui lui mérita la croix d'honneur.

— En ces dernières années, il a été publié sur Courbet plusieurs ouvrages, entre autres celui de notre compatriote Georges Riat, si prématurément disparu. De même, nombre d'articles ont été consacrés au maître d'Ornans, soit dans divers journaux, soit dans certaines revues artistiques de Paris. Et tout dernièrement, un écrivain très averti en matière de beaux-arts, M. Gaëtan Guillot, a donné à la *Revue hebdomadaire* (livraison du 18 mai 1908, p. 358-390) une étude fort attachante sur *le Peintre Gustave Courbet et l'École réaliste, à propos d'un livre récent.* On devine que ce livre n'est autre que celui de Riat. Mais, M. Guillot ne s'est pas contenté de suivre son auteur; très informé personnellement, il a puisé aux sources les plus diverses. Entre autres ouvrages, il a consulté ceux de notre très distingué confrère M. Alexandre Estignard, et de l'ensemble il a tiré le meilleur parti. Si l'œuvre est appréciée comme elle le mérite, avec, toutefois, les réserves qu'elle appelle, l'homme, par contre, est jugé avec sévérité. Il était difficile, d'ailleurs, qu'il en fût différemment, malgré les circonstances atténuantes que l'on peut faire valoir en raison de l'orgueil naïf et de l'énorme ignorance de l'artiste, ignorance que Riat s'est efforcé de contester, mais qui saute aux yeux des gens impartiaux.

— M. E. Fournier a publié dans *Spelunca*, *Bulletin et Mémoires de la Société de spéléologie* (t. VII, n° 50, décembre 1907), le résultat de ses huitième et neuvième campagnes de *Recherches spéléologiques dans la chaîne du Jura* (Paris, au siège de la Société de spéléologie, 34, rue de Seine, in-8 de 40 p., avec 5 figures). Ces recherches, faites en 1905-1906 et en 1906-1907, ont eu pour objet « l'achèvement de l'étude des Grands-Plateaux, de la zone de la Haute-Chaîne et de quelques points de la zone du Vignoble et de la Haute-Saône. »

— De nombreux journaux et revues catholiques de Paris se sont occupés du Congrès national eucharistique tenu le 20 mai dernier à Faverney. Parmi les articles dont nous avons eu connaissance, le plus important et le plus remarquable à tous égards est celui qui a paru dans les *Études* du 5 mai 1908 sous le titre : *Les saintes Hosties de Faverney* et la signature de M. Hippolyte Prélot (25 pages). En premier lieu, l'auteur fait le tableau historique et religieux de ce coin de la Franche-Comté avec autant de soin que d'exactitude. Il raconte ensuite le miracle et les enquêtes qu'il provoqua de la part des plus hautes autorités ecclésiastiques du temps. — Chacun sait que, dans la nuit du 25 au 26 mai 1608, un incendie consuma entièrement le reposoir sur lequel avait été placé, dans l'église de Faverney, un ostensoir contenant deux hosties consacrées. Or, cet ostensoir, épargné par les flammes, resta suspendu dans le vide pendant trente-trois heures, de sorte que les populations accourues de tous côtés purent, pendant tout ce laps de temps, contempler la merveille. M. Prélot donne aussi des détails sur l'attribution, qui n'alla point toute seule, d'une des deux hosties à la ville de Dole, qui la conserva dans l'église Notre-Dame jusqu'à la Révolution, époque à laquelle elle disparut sans laisser de traces.

Celle de Faverney traversa la tourmente et existe toujours, bien que, dit l'auteur, « la présence réelle ait cessé par suite de l'altération du pain. » Mais, ajoute-t-il, « cette poussière sacrée qui, par les souvenirs qu'elle rappelle, par les sentiments qu'elle éveille, et enfin par le passage de la divinité et le caractère auguste qu'elle en garde, a droit au culte et aux hommages que mérite la plus vénérable relique que le passé nous ait léguée. »

— *Mon Vieux Besançon.* Sous ce titre, un nouveau volume vient de paraître, où M. Coindre décrit la ville d'outre-pont ; ce vieux quartier n'est pas moins riche en souvenirs que les autres et, plus qu'ailleurs, ils ont disparu. Cette considération ajoute à l'intérêt du volume ; il faut souhaiter qu'on le tire à un plus grand nombre d'exemplaires que le premier, qui est introuvable.

— Un des collaborateurs les plus connus de Pasteur, Chamberland, est mort à Paris récemment.

Né à Chilly-le-Vignoble (Jura), le 22 mars 1851, Édouard Chamberland, après avoir passé par l'École normale, — d'où il sortit avec le titre d'agrégé de physique, — et conquis le diplôme de docteur ès sciences, devint le collaborateur de Pasteur.

Membre de l'Académie de médecine, officier de la Légion d'honneur et sous-directeur de l'Institut Pasteur, le docteur Chamberland a publié de nombreux mémoires dans les comptes rendus de l'Académie des sciences ; une étude sur le charbon et la vaccination charbonneuse, d'après les travaux de Louis Pasteur ; une autre sur les eaux d'alimentation dans l'hygiène et les maladies épidémiques.

En 1885, lors des élections générales, le docteur Chamberland fut porté sur la liste des candidats républicains radicaux du Jura. Il fut élu, au deuxième tour de scrutin,

le 18 octobre, par 39,927 voix. Mais, en 1889, il ne se représenta pas.

Vient de paraître : le tome VIII des **Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté**, publiés par l'Académie de Besançon. — Il contient le *Cartulaire des comtes de Bourgogne* (1166-1321), suivi d'une table de concordance entre les chartes de ce Cartulaire, d'une part, et les manuscrits B[2] des Archives du Doubs et 790 (cartulaire Bouhier) de la bibliothèque de Dijon, d'autre part, d'une table analytique des chartes et d'une table générale des noms de lieux et de personnes contenus dans le cartulaire.

Ce volume est tiré en format in-8 et en format in-4. — Le prix est de **6** francs pour l'exemplaire in-8 et de **8** francs pour l'in-4 ; plus, pour frais de port, **0** fr. **50** par in-8 et **0** fr. **85** par in-4.

En vente à l'imprimerie Jacquin

Le secrétaire perpétuel chargé de la gérance, R. DE LURION.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

3e TRIMESTRE 1908

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

Séance publique du 25 juin 1908

Le 25 juin, à deux heures, dans la grande salle de l'hôtel de ville, M. le chanoine Rossignot, président annuel, ouvre la séance publique de l'Académie. — Étaient présents, avec M. le chanoine Rossignot : MM. commandant Allard, docteurs Baudin et Bourdin, Estignard, Lambert, docteur Ledoux, Mairot, chanoine Panier, Pingaud, Tavernier, marquis de Vaulchier, et vicomte de Truchis, secrétaire adjoint.

M. le général commandant le 7e corps d'armée, M. le premier président de la Cour d'appel, M. le préfet du Doubs et M. le maire de Besançon s'étaient excusés.

Les lectures sont faites dans l'ordre suivant :

1° *Les cahiers du clergé franc-comtois en 1789,* par M. le chanoine Rossignot, président annuel ;

2° *L'infiniment grand et l'infiniment petit,* par M. le commandant Allard ;

3° *Le rapport sur le concours pour le prix Jean Petit,* par M. Tavernier. — A la suite de ce rapport, M. le président a pro-

clamé lauréat du prix Jean Petit M. Hertig, auteur du bas-relief n° 2306, et lui a remis la médaille qui lui est accordée.

4° *Rapport sur les candidats à la pension Suard*, par M. le docteur Baudin. — L'Académie a décerné la pension Suard à M. Maurice Nonnotte, pour les années 1908-1909, 1909-1910, 1910-1911.

5° *François Ier et le comté de Bourgogne*, par M. Max Prinet, étude historique lue, en l'absence de l'auteur, par le vicomte A. de Truchis.

La séance est levée à quatre heures.

Les membres présents, auxquels étaient venus se joindre M. le docteur Gauderon et M. Guiraud, se sont réunis en séance privée à l'issue de la séance publique, pour procéder à l'élection du président et du vice-président. L'Académie a élu président annuel pour 1908-1909 M. le docteur Gauderon. A la suite de ce vote et malgré les instances de ses collègues, M. le docteur Gauderon ayant donné sa démission, il a été procédé à une nouvelle élection. M. Lambert a été élu président annuel et M. le docteur Bourdin, vice-président, pour 1908-1909.

Le président,
Chanoine Rossignot.

Le secrétaire adjoint,
Vicomte A. de Truchis.

COMPTES RENDUS

Les Généraux morts pour la patrie (armées de terre et de mer). *Notices biographiques*, par Noël Charavay. 2e série. *1805-1815*. Paris, Noël Charavay, 1908, gr. in-8 de vi-237 p., avec 21 vignettes dans le texte ou grav. hors texte. — Prix : 10 fr.

Par M. E.-A. Chapuis, associé correspondant.

Les notices qui composent ce beau volume, tiré seulement à 362 exemplaires, sont relatives aux nombreux officiers généraux qui, sous le premier Empire, de 1805 à 1815, sont morts au champ d'honneur ou ont succombé à leurs blessures. Sauf de rares exceptions (en l'espèce il s'agit de quelques généraux d'origine étrangère au service de la France), chaque notice se

termine par un fac-similé de la signature du personnage, ce qui ajoute à l'ensemble un intérêt complémentaire. Les indications précises que l'on trouve ici ont été recueillies aux archives du ministère de la guerre. Elles offrent donc ordinairement des garanties particulières d'exactitude. Et cependant, au sujet de Lecourbe, j'aurai pour la seconde fois, depuis juillet 1907, à aelever des erreurs courantes, d'autant plus tenaces qu'elles proviennent des sources mêmes de l'Administration.

Parmi les 162 généraux figurant dans cette galerie héroïque, sept nous appartiennent. Voici, très résumées, leurs biographies :

Jean-François Brun, né à Arcey (Doubs), le 11 janvier 1762. Depuis son engagement au régiment de la marine (devenu 11e régiment d'infanterie), le 29 avril 1783, nous suivons Brun dans sa carrière militaire jusqu'à sa nomination définitive comme général de brigade le 25 décembre 1800. Moins de cinq ans plus tard, il meurt d'un coup de feu à la bataille de Caldiero, le 30 octobre 1805. Son nom est inscrit au côté est de l'Arc de triomphe de l'Étoile.

Étienne Guyot, né à Mantoche (Haute-Saône), le 1er mai 1767. Débutant en 1791 comme lieutenant au 1er bataillon des volontaires nationaux de la Haute-Saône, Guyot combat successivement sur le Rhin et en Italie, y gagne tous ses grades. En novembre 1806, placé à la tête de la division de cavalerie légère du 4e corps d'armée, il est tué le 8 juin 1807, devant le village de Kleinenfeld, en Prusse. Comme celui de Brun, son nom est inscrit au côté est de l'Arc de triomphe de l'Étoile.

Claude-François de Ferey, baron de Rozengat, né à Auvet (Haute-Saône), le 20 novembre 1771. Enrôlé au régiment de chasseurs du Gévaudan le 21 mars 1788, trois ans plus tard, il n'était encore que brigadier. Mais, sous la Révolution, on marchait vite, avec un peu de talent et beaucoup de chance. C'est ainsi qu'après avoir servi en Allemagne et en Italie, il conquiert, le 29 août 1803, le grade de général de brigade. Bientôt il est envoyé en Espagne, puis en Portugal, et, grièvement blessé à la bataille des Arapiles, le 22 juillet 1812, il succombe deux jours après à Olmedo. L'Arc de triomphe de l'Étoile porte son nom, côté ouest.

Le baron Jean-Joseph Marguet, né à Arçon (Doubs), le 13 janvier 1773. Pour devenir général, Marguet a mis vingt-deux ans. Simple caporal, à la date du 5 août 1792, dans le bataillon des volontaires nationaux du Doubs, le futur baron gagnait l'épau-

lette de sous-lieutenant d'infanterie le 28 novembre 1798. Dix ans plus tard, il était chef de bataillon, et colonel en 1811. Il avait servi dans le Nord, sur le Rhin, en Égypte, à la Grande Armée et en Espagne. Promu général de brigade le 14 septembre 1813, il est tué, le 1er février 1814, d'un coup de feu en plein front, devant le village de La Rothière.

Encore un baron, également prénommé Jean-Joseph, comme le précédent. Il s'agit de Gauthier, né à Septmoncel (Jura), le 30 avril 1765. Parti comme volontaire au 7e bataillon du Jura, le 15 août 1791, il est déjà sergent-major le 24 novembre de la même année. Il sert aux armées du Rhin, puis du Nord. Lieutenant le 11 mai 1794, il devient, quelques mois plus tard, aide de camp de son compatriote le général Lecourbe. Ayant guerroyé en Allemagne et en Suisse, dès 1803 il est colonel du 37e régiment d'infanterie. Général de brigade le 6 août 1811, il est blessé d'un coup de feu au bas-ventre à la bataille de Ligny, le 16 juin 1815, et succombe, des suites de sa blessure, à Ruffey (Jura), le 26 novembre suivant.

Le comte Claude-Étienne Michel, né à Pointre (Jura), le 3 octobre 1772. Il débute comme sergent-major au 6e bataillon des volontaires du Jura, le 15 octobre 1791. En moins d'un an, il se transforme en capitaine. Comme tant d'autres, il court toute l'Europe, d'abord pendant la Révolution, puis à la suite de l'Empereur. Colonel en 1807, général de brigade le 24 juin 1811, il est nommé général de division le 20 novembre 1813. Blessé à Montmirail le 11 février 1814, il est tué, le 18 juin 1815, à la bataille de Waterloo. Son nom est inscrit au côté nord de l'Arc de triomphe de l'Étoile.

Enfin voici Lecourbe. Le comte Claude-Jacques Courbe, dit Lecourbe, est né, dit M. Charavay, à Ruffey-sur-Seille (Jura), le 22 février 1759. Le personnage est tellement connu en Franche-Comté qu'il ne me paraît pas utile de rappeler ici, même dans les grandes lignes, ses états de service. Je note simplement que son nom figure au côté est de l'Arc de triomphe de l'Étoile. Et, tout de suite, j'arrive aux rectifications que j'ai annoncées plus haut. Pour les formuler, le plus simple est de reproduire ici ce que j'ai dit déjà, à ce même propos, dans la *Revue des questions historiques* (livr. de juillet 1907, p. 348-349), lorsque j'ai eu à parler du volume, assez médiocre d'ailleurs, de M. Jules Poirier intitulé : *Portraits militaires du premier Empire. Lecourbe (1759-1815)*: « Tous les biographes de Lecourbe le font naître invariablement dans le département du Jura, à Ruffey, le

23 février 1759. Or, nous renvoyons les écrivains militaires qui, dans l'avenir, auront à s'occuperde ce général, au deuxième volume de la cinquième série des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs* (1877). Ils trouveront là (p. XXIII-XXVI) une communication documentée, de feu Auguste Castan, alors conservateur de la Bibliothèque de Besançon, de laquelle il résulte : 1° que le 22 février 1758 (et non le 23), la naissance d'un enfant prénommé Claude-Jaque (*sic*) fut enregistrée à la paroisse de Sainte-Madeleine à Besançon, comme fils naturel de Tiennette [Étiennette] Vuillemot; 2° que, cinq ans plus tard, une requête fut présentée à l'official de la cour archiépiscopale de Besançon par Claude-Guillaume Courbe (*sic*), ancien officier d'infanterie, et Marie Vallette, son épouse, demeurant à Ruffey, portant que leur mariage avait été célébré le 15 août 1761 à l'église Sainte-Marie-Madeleine. Les requérants rappelaient en même temps que Claude-Jacques *Courbe*, déclaré, lors de sa naissance, fils naturel d'Étiennette Vuillemot, était leur enfant et que « des raisons de bienséance les avaient déterminés à ne point faire insérer sur le registre des baptêmes leurs noms. » Ces raisons n'existant plus, ils sollicitaient le rétablissement « du véritable nom sur ledit registre. » Et les choses furent faites comme le demandaient les parents (Ordonnance du vicaire général Gallois, du 18 août 1764).

« Ainsi donc Lecourbe s'appelle en réalité *Courbe ;* il est né à Besançon et non à Ruffey. »

M. Charavay, ayant rédigé sa notice d'après les documents officiels de la Guerre, a cru bien légitimement être exact. Mais l'erreur doit être rectifiée à la source même, c'est-à-dire aux archives ministérielles, sans quoi il est certain que le Bisontin Lecourbe (nous lui garderons ce nom sous lequel il est connu dans l'histoire) continuera à être attribué au département du Jura.

Et voici, à présent, qu'une question se pose. Est-il bien sûr que Lecourbe soit mort d'une blessure reçue à Danjoutin ou Anjoutey (et non à *Anjoutin*, comme orthographie la notice)?

Si l'on ouvre l'*Éloge historique du lieutenant général comte Lecourbe, commandant en chef les armées du Rhin et du Jura*, publié par E. Bousson de Mairet (Paris, Librairie militaire, 1854), on voit (p. 44) qu'après la bataille de Mœskirch (mai 1800), Lecourbe, qui n'avait pas pris de repos depuis longtemps, dut s'aliter, atteint de dysurie, maladie à laquelle il était sujet. Ce fut son compatriote Percy qui le soigna. Or, après le siège de

Belfort (1815), voici en quels termes (p. 68-69) Bousson de Mairet rapporte la fin du général : « Les fatigues inouïes de cette campagne avaient déterminé une troisième invasion de cette maladie terrible à laquelle il avait deux fois échappé. Mais son ami, l'illustre Percy, n'était plus là, il fut mal soigné, la gangrène se déclara et le sauveur de Belfort exhala le dernier soupir dans la nuit du 22 au 23 octobre 1815. »

Je crois d'autant plus volontiers que Bousson de Mairet est dans le vrai qu'il a eu en mains, pour rédiger son travail, de nombreux documents authentiques communiqués par les neveux du général, J. Lhomme, ancien aide de camp de son oncle, et Ch. Lecourbe, vice-président du tribunal de Dijon.

Et donc, je me demande par qui et quand les états de service du général Lecourbe ont été aussi légèrement dressés au ministère de la guerre.

Pour en revenir au livre même de M. Charavay, il est facile de conclure : il m'apparaît comme une œuvre patriotique de réel mérite. Il consolera les bons Français qui ne désespèrent de rien au milieu des navrantes défaillances de l'heure actuelle, car il prouve surabondamment que la vieille terre gauloise produit toujours des héros quand les circonstances l'exigent.

L'article qui précède exige un important complément. Il était déjà rédigé lorsque j'eus l'occasion de voir M. Noël Charavay. Lui ayant exprimé le regret de n'avoir pas eu connaissance de la première série des *Généraux morts pour la patrie*, remontant d'ailleurs à une époque relativement ancienne, tout de suite il me remit gracieusement ce volume, dont il ne possède plus que quelques exemplaires. J'attribue cet empressement à me donner satisfaction à la grande estime en laquelle, parmi les sociétés savantes de la province, est tenue à Paris l'Académie de Besançon. Que nos honorables confrères ne croient pas que ceci est de la flatterie à leur endroit : je dis ce qui est.

L'on a vu que la deuxième série embrasse les années 1805-1815. La première va de 1792 à 1804. Je vais donc finir par où j'aurais certainement commencé si j'avais été mis à même d'agir de la sorte en temps utile. — Voici le titre de ce volume : *Les Généraux morts pour la patrie (1792-1871), notices biographiques* par Jacques Charavay, publiées par son père [M. Étienne Charavay, qui a écrit une *Introduction* de 17 p.]. Première série *(1792-1804)*. Paris, au siège de la Société de l'histoire de la Révolution française, 1893, in-8 de xvii-117 p., avec 17 vignettes

dans le texte ou gravures hors texte et fac-similés de signatures. — Prix : 5 fr.

Soixante-dix-sept généraux ont formé cette première série. Trois sont originaires de la Franche-Comté, savoir :

Pierre Noël, né à Rosey (Haute-Saône), le 7 mai 1763. Tour à tour soldat au régiment de Noailles-Dragons (1776-1780), et engagé aux gardes-françaises (1785-1789), nous le voyons, en 1792, lieutenant-colonel des fédérés nationaux. Le 8 avril 1794, déjà général de brigade, il se distinguait à la bataille de Tourcoing (17 mai 1794). Notre compatriote, on le voit, avait rapidement marché; mais sa carrière fut courte : il mourut, le 24 février 1796, d'un coup de feu au ventre, reçu dans l'affaire du Haut-Luc, sept jours auparavant. Il n'avait pas trente-quatre ans.

Pierre-François Verne, né à Saint-Vite [Saint-Vit] (Doubs), le 14 octobre 1756. Entré au service le 5 avril 1776, au régiment de Neustrie, il avait obtenu le grade de quartier-maître trésorier le 20 décembre 1787. En 1792, il était capitaine. L'année suivante, promu chef de bataillon, il assistait au siège de Toulon. Devenu général de brigade, le 21 décembre 1794, il était envoyé, en cette qualité, à l'armée d'Italie, où il trouvait une mort glorieuse « à la bataille d'Arcole, en entraînant ses soldats pour passer le petit pont, le 15 novembre 1796 ».

Et Jean-Antoine David, né à Arbois (Jura), le 9 novembre 1767. De 1781 à 1783, il sert d'abord dans l'infanterie, et, après un congé d'un an, il est incorporé dans les dragons de Languedoc. Maréchal des logis en mai 1792, il devient lieutenant de cavalerie dans la légion du Nord le 14 décembre suivant. S'étant distingué en diverses affaires, il est nommé général de brigade le 21 mars 1794 et employé en Italie. Un instant réformé par suite des préliminaires de paix, il se rend, en 1799, à l'armée de Batavie, et c'est à la bataille d'Alkmaër, le 10 septembre, que cette carrière qui promettait se termine brusquement : atteint d'un coup de feu au crâne et d'un boulet de canon qui lui fracasse le bras droit, il succombe quatre jours plus tard.

Le plan des deux volumes est le même, bien que les auteurs soient différents. A noter ici que l'un et l'autre de ces volumes sont pourvus de trois tables fort utiles pour les recherches : Table alphabétique des généraux. — Table des pays, départements, lieux d'origine. — Table des batailles, des pays et lieux où ils furent blessés et où ils succombèrent.

On remarquera que la première série porte comme dates initiale et finale : *1792-1871*. Cela nous donne l'espoir — je devrais

dire la promesse — que l'ouvrage est seulement commencé et qu'il se poursuivra. Tout ce que nous pouvons demander à M. Noël Charavay, c'est de ne pas nous faire attendre trop longtemps, car l'ensemble de ses notices, présentes et futures, constituera un véritable Livre d'or des chefs de l'armée française pendant près d'un siècle.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon

PROGRAMME DES PRIX

Qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1909 et 1910

PRIX A DÉCERNER EN 1909

1° **PRIX D'HISTOIRE OU D'ARCHÉOLOGIE** (prix Weiss, augmenté d'une subvention du Conseil général du Doubs, 500 fr.)

Ce prix sera décerné au meilleur mémoire, soit sur un sujet d'histoire franc-comtoise (étude sur une époque d'histoire générale, histoire des institutions, monographie d'une ville, d'un bourg, château, chapelle, abbaye, généalogie d'une famille illustre, publication de documents précédée d'une étude-préface), soit sur un sujet important d'archéologie ou un groupe de monuments archéologiques appartenant à la province.

2° **PRIX DE POÉSIE** (subvention du Conseil général du Doubs, 200 fr.)

Ce prix sera décerné à la meilleure pièce de poésie, l'Académie laissant les concurrents libres de choisir leur sujet, d'adopter le genre et le rythme qui leur conviendront le mieux, et exigeant seulement que le sujet choisi se rattache, par un intérêt sérieux, à l'histoire et au sol de la province.

PRIX A DÉCERNER EN 1910

1° **PRIX D'ÉLOQUENCE** (subvention du Conseil général du Doubs, 300 fr.)

Sujets proposés (au choix des concurrents) : 1° Examen critique de quelque préjugé de notre temps. — 2° Étude biographique et

littéraire sur un écrivain de Franche-Comté. — 3° Étude sur un monument ou une œuvre d'art de Franche-Comté.

2° PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE (fondation Veil-Picard, 400 fr.)

Sujets proposés (au choix des concurrents) : 1° L'évolution de la famille en Franche-Comté depuis deux siècles. — 2° Étude d'un groupe de population franc-comtoise par la méthode des monographies de famille. — 3° L'alcoolisme dans les populations franc-comtoises, urbaines et rurales ; ses progrès, ses causes, ses remèdes. — 4° Étude sur une industrie franc-comtoise. — 5° Étude sur les contributions et les dépenses communales depuis cinquante ans, dans une ville ou un bourg de Franche-Comté. — 6° Histoire de l'horlogerie en Franche-Comté de 1860 à nos jours. (Pour faire suite aux *Études historiques, morales et statistiques sur l'horlogerie en Franche-Comté* de M. E. Lebon.)

Pour les prix qui précèdent, les concurrents ne signeront point leurs manuscrits ; ils y attacheront seulement une devise, qui sera reproduite au dos d'un billet cacheté, contenant leur nom et leur adresse.

Les ouvrages destinés aux concours de 1909 devront être parvenus francs de port, au secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 1er avril 1909, et ceux destinés aux concours de 1910, avant le 1er avril 1910. Ces termes sont de rigueur.

Prix annuels

PRIX MARMIER (300 fr.)

Ce prix est décerné, *chaque année,* conformément au testament de M. Xavier Marmier, « à l'auteur d'une étude sur la Franche-Comté, spécialement sur les anciens monuments, les anciennes coutumes de cette province, ses traditions populaires, ses dialectes villageois. »

Les ouvrages présentés pour le prix Marmier peuvent être manuscrits ou imprimés.

Ils devront parvenir au secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er décembre de chaque année.

PRIX JEAN PETIT (300 fr.)

Ce prix est décerné, *chaque année*, conformément au testament de M. Jean Petit, pour récompense dans un concours de composition historique, en peinture ou en sculpture (alternativement), sur un sujet puisé dans l'histoire de la Franche-Comté. La date et les conditions du concours sont publiées avant le 1er mai. En 1909, peinture ; en 1910, sculpture.

Les ouvrages présentés aux divers concours doivent rester dans les archives ou dans la bibliothèque de l'Académie.

D'après une décision de l'Académie du 30 janvier 1901, les lauréats qui publieront leurs travaux ne pourront y faire figurer la mention : « Couronné par l'Académie » que s'ils ont obtenu l'intégralité du prix.

Le secrétaire perpétuel.

LES CAHIERS

DU

CLERGÉ FRANC-COMTOIS

EN 1789

Par M. le chanoine ROSSIGNOT

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 25 juin 1908)

MESSIEURS,

L'inconvénient prévu de donner à un curé la présidence d'une Académie est d'entendre des discours *cléricaux*. Si celui d'aujourd'hui tient encore de l'homélie, il aura du moins la principale qualité d'un sermon, qui est d'être court. Je le serai en vous montrant, d'après ses cahiers, l'état d'esprit du clergé franc-comtois à la veille de la Révolution.

Les cahiers de 1789, rédigés en pleine liberté, sont « comme le testament de l'ancienne monarchie [1], » la ligne de démarcation entre l'ancien et le nouveau régime.

Les trois ordres, la noblesse, le clergé et le tiers état, voulaient des réformes; libres de délibérer séparément, ils se réunirent parfois pour une entente commune. Les obstacles que rencontra cette façon d'agir n'amenèrent aucun

---

(1) Tocqueville.

changement dans les idées de notre clergé ni dans l'expression de ses vœux.

En Franche-Comté, les circonscriptions de nos anciens bailliages d'Amont, d'Aval, de Dole, de Besançon devinrent les collèges électoraux des futures assemblées où les députés devaient porter leurs vœux. Chacun de ces bailliages comprenait quelques parties du département du Doubs; celui d'Amont s'étendait surtout dans la Haute-Saône et celui d'Aval dans le Jura.

L'abus amenant toujours la réaction, les curés, autrefois exclus des chambres ecclésiastiques, envahirent les nouveaux États où les abbés, les prieurs, les chanoines et les autres bénéficiers n'entrèrent qu'en petit nombre. Les principaux personnages mis en lumière par les élections furent : en Amont, le chanoine Lompré, de Champlitte; en Aval, les curés d'Arbois et de Mouthe (MM. Bruet et Burnequey); à Dole, le curé octogénaire d'Orchamps (M. Guillot); à Besançon, M. Millot, chanoine de Sainte-Madeleine, et M. Demandre, curé de Saint-Pierre. On devine l'influence de ces derniers quand on voit auprès d'eux, en qualité de secrétaire, Dom Grappin. Le célèbre bénédictin était trop instruit pour n'avoir pas ses opinions et trop tenace pour ne pas les imposer.

Les vœux que je vais analyser ne sont pas moins ceux des prêtres les plus mêlés au peuple dont ils traduisent les aspirations, plutôt que celles de la noblesse. Il n'y est point parlé de l'indépendance des Parlements, à moins qu'on ne considère comme dirigée contre eux l'abolition réclamée de la vénalité des charges. Les désirs du peuple ne pouvaient être ignorés de nos prêtres, soit à cause de leurs relations journalières, soit parce qu'un grand nombre de brochures et de pamphlets disaient bien haut les réformes attendues et les moyens de les obtenir [1].

---

(1) *Le cri de la raison; Doléances et vœux d'un paysan franc-com-*

Comme les autres ordres, le clergé reconnaît les gloires et les services de l'ancienne monarchie; il lui sait même gré de ses projets de réformes : double raison d'un sincère attachement et d'une inaltérable fidélité.

Le maintien de la religion catholique lui tenait naturellement au cœur; il demande qu'on la protège à l'exclusion de toutes les autres. Il ne réclame pas contre celles-ci la persécution, mais il ne se prononce pas sur la tolérance à leur accorder. Voilà une réserve qui, en théorie, n'est plus de notre temps. Elle a fait place à la liberté de conscience, beau mot qui est souvent mal entendu. Si on avait tort de vouloir une religion d'État, aurait-on raison d'imposer une philosophie d'État? Les moyens de la rendre obligatoire, au nom de l'unité nationale, seraient-ils une persécution moins réelle, même si elle était plus dissimulée? La Révolution n'a pas même songé à recourir à cette dissimulation.

Bernard, de Saintes, venant administrer le comté de Montbéliard, disait à ses nouveaux compatriotes : *Je vous apporte la liberté;* et il faisait, le même jour, dresser la guillotine sur la place Saint-Martin, en face de l'hôtel de ville où étaient déposées les franchises des bourgeois [1].

On avait protesté dans tous nos bailliages contre un échange de territoires consenti par le roi et le duc de Wurtemberg (21 mai 1786), et qui avait agrandi ce même comté de Montbéliard aux dépens de notre province. La religion suivant trop souvent la politique, plusieurs villages seraient arrachés à l'Église en même temps qu'à la Franche-Comté. La force, qui prime le droit, souvent opprime la foi; on ne saurait nier pourtant qu'elle n'ait été dans les mœurs des siècles passés. Leurs passions et leurs erreurs ne sont pas mortes avec eux.

Le clergé, comme les autres ordres, allait à la liberté

---

tois; Avis; Second avis; Supplément aux cahiers des doléances d'une commune de Franche-Comté...., etc.

(1) L. Sahler : *Notes sur Montbéliard*, p. 10.

par des voies plus douces. Il allait même au parlementarisme et le voulait dans l'Église aussi bien que dans l'État.

Il demandait un synode, tous les ans, dans chaque diocèse; tous les cinq ans, un concile dans les provinces; enfin, un concile national tous les vingt-cinq ans (1), d'aucuns disaient tous les dix ans (2). C'était transporter dans l'Église le régime parlementaire.

On en espérait des réformes, les unes purement matérielles, les autres canoniques.

La suppression de la pluralité des bénéfices et la résidence obligatoire amèneraient la démission de beaucoup de titulaires aussi éloignés de leurs ouailles que de leurs devoirs; ainsi disparaîtraient les indignes. Le concours, seule voie conduisant aux dignités, éloignerait les incapables, et le clergé de second ordre arriverait ainsi à la possession des bénéfices dont il réclamait d'abord le quart. D'autres seraient supprimés par la mort de leurs possesseurs et iraient, en passant par une caisse provinciale, aux plus pauvres paroisses (3).

Le clergé s'accorde à demander que la moitié des membres des futures assemblées parlementaires soit prise dans le tiers état; les deux autres ordres feront l'autre moitié, et tous les votes auront la même valeur. Comme en démocratie, le nombre seul fera la loi.

Les provinces auront aussi leurs représentations particulières et toutes se réuniront périodiquement.

On veut, en Amont, que le roi prête serment devant les États généraux, qui disposeront de la régence, en cas de minorité du souverain. Ils ne seraient guère moins puissants après sa majorité, car celui-ci ne pourrait que proposer les lois; seuls, les États les feraient et les parlements seraient tenus de les enregistrer.

(1) Bailliage d'Aval.
(2) Bailliage de Besançon.
(3) Bailliage d'Amont.

Une réforme était d'ailleurs attendue des Codes civil et criminel. On ne prévoyait pas encore le Code Napoléon.

Les officiers municipaux, élus par les communes pour un temps illimité, rendraient compte de leur mandat, chaque année, en présence des mêmes communes ou de leurs délégués.

On n'entendait pas seulement se choisir des gouvernants, on leur dictait d'avance, en une sorte de mandat impératif, la façon de gouverner.

La mainmorte *réelle* et *personnelle* — par conséquent les mainmortables — devait disparaître; c'était effacer les derniers vestiges de l'ancien servage. Ceux de la féodalité ne pouvaient leur survivre. La maîtrise des eaux et forêts était considérée comme un fléau; les forêts passeraient aux communes, sans la retenue du droit de triage ni les règlements relatifs à la chasse; leur administration serait confiée aux États généraux (1).

Les fiefs et les bénéfices viagers seraient proscrits comme les charges conduisant à la noblesse. N'était-ce pas condamner d'avance les sinécures et le fonctionnarisme qui font la fortune de beaucoup de gens dont le principal mérite est d'être les fils de leurs pères ou les obligés de quelque haut protecteur?

La justice a toujours été, au moins comme une étiquette, sur les programmes de toutes les assemblées politiques; les députés aux États ne devront pas l'oublier. Les tribunaux, à condition qu'ils soient avoués par la nation, jugeront indistinctement tous les citoyens, les mêmes peines s'appliquant aux mêmes délits, sans égards pour les personnes. Un autre vœu exige une réforme de l'opinion plus difficile que celle du code; il demande que l'infamie du criminel ne retombe plus sur les siens; en ce sens qu'elle ne les éloigne pas des fonctions publiques, soit; mais que

---

(1) Bailliages de Dole et de Besançon.

le mépris ne les suive pas jusqu'au sommet de l'échelle sociale quand ils y sont parvenus, c'est un souhait que l'on peut faire, mais que le préjugé empêchera longtemps de se réaliser.

Le clergé ne pouvait manquer de réclamer, comme on n'a pas cessé de le faire, la diminution des frais de justice et des formalités qui les entraînent.

On essayait sagement, en Aval, d'arrêter les litiges à leur source en les soumettant, dans chaque paroisse, à un tribunal de conciliation composé de cinq ou six personnes respectées. Celles-ci devraient en connaître avant qu'un procès fût engagé.

Devant une nouvelle organisation du prétoire auraient disparu les juridictions diverses qui faisaient ce qu'on appelle encore le maquis de la procédure : celles des eaux et forêts et les justices seigneuriales étaient les plus universellement condamnées.

On ne parlait pas encore d'examen pour les magistrats, le stage en tiendrait lieu et réglerait seul les nominations et l'avancement. C'était, en théorie du moins, fermer la porte à la faveur.

La première institution sacrifiée sur l'autel de la justice fut la lettre de cachet, devenue synonyme de détention arbitraire. La Révolution l'abolit en effet et sut bien s'en passer. Le même Bernard, allant de Montbéliard dans nos montagnes du Doubs, n'en avait pas besoin pour jeter en prison trois cents innocents, transporter auprès d'eux le tribunal criminel et la guillotine destinée, disait-il, à punir les révoltés et à intimider les fanatiques (1).

Les fermiers généraux n'avaient ni lettres ni tribunaux, ils avaient cependant suscité bien des colères, et les trois ordres en demandaient la suppression. La plupart d'entre eux furent effectivement supprimés, mais sur l'échafaud.

---

(1) L. Sahler : *Notes sur Montbéliard*, p. 12.

Le clergé, ennemi de ce moyen extrême, voulait simplement que les amendes ne fussent plus affermées par les seigneurs; elles étaient un fléau pour les habitants des campagnes.

On s'élevait alors contre les amendes, comme aujourd'hui contre les transactions de la régie. Le délinquant qui discute, devant le bureau d'un directeur, une condamnation à cinq ou six cents francs pour le transport frauduleux d'une bouteille d'eau-de-vie, n'estime le procédé ni moins excessif ni moins arbitraire.

Le bannissement était et demeure universellement flétri; les tribunaux d'exception, quelque hauts qu'ils soient, ne sauraient le justifier. Il est comparable à la peine capitale, puisqu'il conduit parfois à la mort civile.

L'impôt est une autre peine; on l'appelle une charge; elle est lourde souvent, quelquefois injuste, et on parle de l'alléger avec une persévérance que ne lasse aucune déception. Dans tous nos bailliages on demande que l'assiette en soit modifiée. Modifier est bien le mot propre, car trop de convives sont autour de cette assiette, pour qu'on ose en réduire les proportions. Il faut seulement souhaiter que ceux qui l'alimentent y contribuent suivant leurs moyens. Cette juste répartition devait être assurée quand l'impôt serait voté par les États généraux, perçu par les États provinciaux et employé par des ministres responsables. L'emprunt serait voté de la même manière et ne devrait pas engager trop longuement l'avenir. Nos emprunts à courts termes sont inspirés par la même préoccupation; mais ils durent comme le provisoire, grâce à la ressource très légale et toujours prévue de les *consolider*.

Ceux qui ne reconnaissent rien de bon dans l'ancien régime prétendent que les impôts y étaient plus lourds qu'en notre siècle; les louangeurs du temps passé affirment qu'ils l'étaient moins et que les façons de les percevoir étaient seules à charge. Notre clergé semble partager cette der-

nière opinion, car il ne demande pas la diminution, mais l'*unification* de l'impôt foncier. Que la Franche-Comté ne soit pas plus imposée que les autres provinces, et chacun sera satisfait.

L'indigence et le salaire de l'ouvrier resteront exempts de toute taxe : l'idée de confondre le salaire avec le revenu imposable n'aurait pas été acceptée. Devant cet impôt, autant que possible unifié, disparaîtraient ceux qui frappent les objets de première nécessité, le sel surtout.

La corvée, qui garde les apparences d'une servitude, dut peut-être à son nom une première condamnation. Maintenue par l'Assemblée constituante en tant que fermage; abolie par la Convention, elle fut rétablie, en 1824, au profit des communes comme *prestations en nature*. Beaucoup de travailleurs, à la campagne, s'en acquittent en leurs moments de loisir; et la facilité, pour d'autres, de les racheter à prix d'argent en fait une des charges les plus acceptables.

Ce rachat de l'impôt était demandé pour la banalité du *four* et du *moulin*. En notre temps, le commerce et la boulangerie ont créé d'autres intermédiaires qui font passer le pain et le vin du champ et de la vigne sur nos tables. C'est moins banal, assurément. Est-ce moins coûteux?

Il y a cinquante ans, la plupart de nos maisons avaient leur four, et le pain qui en sortait, pour le ménage, gardait longtemps toute sa fraîcheur. Cette petite paneterie mériterait un chapitre dans une histoire de la cuisine comtoise et j'en conseillerais la lecture à tous les mitrons de la ville(1).

Les aides, que le vassal payait à son seigneur à l'occasion des mariages, des décès et d'autres affaires de famille, ne pouvaient trouver grâce dans nos bailliages. Ces aides

(1) J'ai souvent demandé aux plus considérables d'entre eux pourquoi leur pain se dessèche plus en un jour que celui de nos ménagères en une semaine. Une bonne boulangère m'a laissé son secret en mou-

n'avaient-elles pas quelque ressemblance avec les frais de représentation attribués à nos hauts fonctionnaires ? Nous n'avons plus l'*aide de mariage*, nous avons l'*aide de voyage*, nécessaire assurément, quand nos chefs d'État vont rendre visite à leurs voisins. On payait autrefois l'*aide de chevalerie* quand le seigneur s'armait pour la guerre, et l'*aide de rançon* quand il était prisonnier. Ces risques ont disparu.

La *gabelle*, devenue un impôt spécial sur le sel, était inégalement répartie et levée avec d'injustes rigueurs. Condamnée par les trois ordres, elle disparaissait en 1790, pour renaître sous une autre forme, en 1806. La Franche-Comté ne la payait ni *grande* ni *petite ;* elle n'était pas non plus *rédimée ;* ses salines étaient exploitées pour le compte du roi. Ce monopole était-il bien différent de celui des allumettes que nous subissons aujourd'hui, et d'autres que certains économistes attendent comme un progrès ?

Nos ecclésiastiques ne pouvaient manquer, comme tout législateur en herbe, d'exiger l'ordre dans les finances, la diminution de la dette, le franc aveu du déficit, l'économie dans l'administration, la suppression des emplois inutiles et du cumul, la diminution des gros traitements et des pensions (1). On croirait entendre un candidat député du xxe siècle.

Le mot *conversion*, plein d'euphonie, n'était pas encore inventé, on voulait simplement ce qu'il signifie : la réduction du taux de la rente. Au bailliage de Besançon, on comptait, pour combler le déficit, sur l'aliénation des

---

rant. Cela tient, m'a-t-elle dit, un peu au travail des meuniers qui veulent des farines trop blanches, et beaucoup à nos levains. Avec de très gros levains, nous faisons trois à quatre cuites en une nuit ; avec un beaucoup plus petit, un pétrisseur campagnard fait la sienne en une demi-journée. Je proposais deux pétrins où les pâtes lèveraient à des intervalles prévus. C'est, paraît-il, trop compliqué. Faut-il regretter le four banal et les vieux moulins ?

(1) Réclamations de tous les bailliages.

domaines de la couronne. A la fin de cette année 1789, l'Assemblée nationale en ordonnait la vente et, en même temps, celle des biens de l'Église. Tout fut adjugé, moins Versailles et quelques autres châteaux que personne ne se souciait d'acheter pour le plaisir de les voir brûler. La Convention finit par les réserver pour l'*utilité publique et les jouissances du peuple*.

La liste civile a remplacé les revenus de la couronne, et les forêts de Marly n'ont pas moins vu courir les chasses des empereurs, des rois, des présidents et de leurs ministres.

Le gouvernement avait autorisé les loteries dans l'espoir chimérique qu'elles suppléeraient à l'impôt. Organisée administrativement, la *loterie royale de France*, au temps de la rédaction des cahiers, produisait un revenu annuel de douze millions. Le clergé la condamnait comme un jeu de hasard ; l'État, pour en être le croupier, ne le justifiait pas, à ses yeux (1).

On voulait ramener l'armée au régime modifié sous Louis XV, c'est-à-dire, vraisemblablement, au temps où les milices n'étaient levées qu'au cas de guerre. A Dole, on demande que le tirage en soit *moins onéreux;* à Besançon, on se déclare disposé à supporter *les charges* d'une modification nécessaire; en Aval, on proteste également contre les *frais* et les *inconvénients* du système. Il semble donc que l'impôt du sang était, comme les autres, plutôt mal réparti qu'inaccepté. Par raison d'économie, on voulait la suppression des gouvernements, des châteaux et des places non indispensables à la défense nationale; l'admission des plébéiens dans le corps des officiers avec la propriété de leur grade. Les guerres de la République et de l'Empire devaient réaliser ces vœux bien au delà des prévisions de ceux qui les avaient formulés. Le commerce, pour apporter la richesse, ou au moins le bien-être, à la

---

(1) Bailliages d'Aval et de Besançon.

nation devait être surveillé. La lenteur des communications rendait alors les accaparements aussi faciles que dangereux. Le blé était amoncelé et le pain manquait. Contre ces spéculations on réclame une police sévère et des greniers où, comme en Égypte, les vaches maigres seront approvisionnées. C'était justice et prudence.

Par contre, on s'étonnera peut-être que le clergé, en 1789, veuille l'autorisation du prêt à intérêt. On n'était pas éloigné de l'époque où Benoît XIV l'avait condamné; on touchait à celle où les Constituants allaient le faire autoriser par nos lois et les Conventionnels lui donner une liberté qu'ils ont dû restreindre devant les pires excès de l'usure. Dans les sociétés anciennes où les biens mobiliers étaient une quantité négligeable (*res mobilis*, *res vilis*), le taux d'intérêt n'eût été qu'un prélèvement sur les biens ou la misère d'autrui; l'Église devait donc dire à un chrétien : Tu n'exigeras rien en plus du prêt fait à ton frère pour lui procurer le pain qu'il mange, le toit qui l'abrite ou l'instrument de son travail.

Les temps sont changés, et chacun sait qu'aujourd'hui, sans être une marchandise comme une autre, l'argent prêté favorise l'industrie et le commerce. Il en sera ainsi tant qu'on n'aura pas trouvé le secret de se passer de capital. N'en désespérons pas : notre compatriote Proudhon a fondé, avec le succès qu'on devine, une banque qui devait fonctionner sans numéraire.

Il n'avait pas encore revendiqué comme sien le fameux axiome : *La propriété, c'est le vol;* les gens d'Église voulaient, au contraire, que, grande ou petite, la propriété fût respectée. Si les biens de quelques-uns sont en surabondance, des lois somptuaires, en frappant les objets de luxe, les restreindront en de plus justes limites. Sans taxe ni déclaration, la richesse dont on abuse sera seule frappée.

En faveur des pauvres, des bureaux seront créés, qui leur donneront des secours ou du travail. Ces secours

étaient distribués depuis plus d'un siècle par *les bureaux des pauvres* que la Révolution a transformés en *comités* ou *bureaux de bienfaisance*. La bonne pensée de soulager l'indigence par le travail n'était pas plus neuve : les *ateliers de charité* de l'ancien régime, devenus *ateliers nationaux*, ont donné, en 1848, des résultats trop connus pour qu'il soit besoin de les rappeler.

Comme tous les réformateurs, nos ecclésiastiques ont prévu l'extinction de la mendicité. On la prédisait, à Besançon, en 1701, quand le Chapitre de Sainte-Madeleine fondait, au Petit-Battant, une *aumônerie générale ;* et, en 1708, quand le conseil de l'hôtel de ville réglementait la distribution de secours à domicile, le soin des enfants abandonnés et la réclusion des mendiants indignes. La société sera-t-elle jamais assez heureuse pour ne plus connaître la misère?

Les travaux publics n'avaient pas, au XVIIIe siècle, l'importance qu'ils ont de nos jours. On les voulait productifs. Les économies payaient les dépenses de luxe; le crédit leur aurait manqué pour un emprunt.

A Besançon, on se borne à demander la continuation en attendant l'achèvement du canal. Le 20 janvier 1820, un premier convoi de trois bateaux, chargés de vins du Midi, arrivait à Tarragnoz. Le maire et le président du tribunal de commerce les y recevaient au bruit du canon et aux accords de la musique; la foule, pressée sur les bords de la rivière, était dans l'admiration. Seuls, les vignerons demeuraient pensifs; une concurrence surgissait à leur vignoble. Les plus avisés se rassuraient. Le canal achevé, disaient-ils, conduira les vins étrangers jusqu'en Alsace et en Suisse; celui du cru restera maître de la place (1).

L'école était, de temps immémorial, le domaine du clergé; il a la prétention d'en garder la direction ou au moins la

(1) Manuscrit Laviron.

surveillance. Il veut l'enseignement plus uniforme dans ses méthodes, moins dépendant des coutumes de chaque province. Était-ce le monopole? Il eût été longtemps impossible. L'enseignement public n'a eu d'existence réelle que sous l'Empire, malgré la place qu'il a occupée dans la législation révolutionnaire. Il va sans dire que cette législation n'admettait pas plus une école d'Église qu'une Église d'État. L'expérience a pourtant montré que l'Église et l'école peuvent vivre sous le même toit sans violer le sanctuaire de la conscience. Je n'en donnerai pas comme preuve nos écoles d'Orient, dont on fait maintenant le procès; j'invoque l'exemple de celles qui vivent sous d'autres cieux, à l'abri de tout protectorat. A Colombo, les oblats instruisent huit cents élèves, en majorité païens. Ceux-ci suivent la règle commune et ne sont exempts que des exercices de religion. A Tokio, nos marianites ont, sans plus d'inconvénients, six cent dix païens sur sept cents étudiants. Le gouvernement japonais leur confie plusieurs chaires : deux à l'Université impériale et une, celle de français, à l'école supérieure de guerre (1).

On ne nie plus les progrès des peuples de race jaune, et particulièrement des Japonais ; quelque chose manque encore à leur civilisation : la défiance de toute propagande religieuse. Ils n'en ont aucun souci.

Cette défiance est vieille chez nous. Un arrêt du parlement de Paris avait dissous, en 1762, la Compagnie de Jésus, et le parlement de Franche-Comté l'avait enregistré trois ans plus tard. Suivant une jurisprudence qui reste à la mode, le possesseur étant supprimé, son bien devenait vacant. On proposa, en 1789, de l'attribuer aux écoles publiques. Ces biens ne seraient pas volés (le mot est malsonnant) ; ils changeraient seulement de propriétaires et serviraient au même usage.

---

(1) *Les Missions catholiques*, numéro du 5 juin 1908.

Cette opération, chez nos ancêtres, n'allait pourtant pas sans quelque scrupule, car ils demandaient l'entretien des *religieux expulsés*. C'était promettre une compensation et atténuer le fait accompli. Les autres ordres religieux seraient réformés; ils ne seraient point dispersés, ce qui est une réforme tout à fait radicale.

Nos cahiers devançaient surtout leur siècle en réclamant la liberté de la presse. Les auteurs de ce vœu se demandent, il est vrai, si les avantages de cette liberté en compenseront les inconvénients et ils ne l'admettent pas sans restriction. Ils lui imposent, comme limites. le respect de la religion, des mœurs et de la réputation d'autrui. C'est la liberté sans la licence. L'épreuve est faite. Aujourd'hui, dans les feuilles publiques, le respect de la religion n'existe plus, celui de la morale plus guère, et la réputation malmenée se défend comme elle peut, avec les armes ou devant les tribunaux qui la protègent.

Il est quelquefois permis de signaler le mal sans indiquer le remède. C'est ce que fait notre clergé quand il ajoute à ses doléances une plainte contre les frais excessifs d'entretien des édifices publics, la cherté du bois et les ravages du grand gibier. Il constate ensuite la mauvaise exploitation du sous-sol et semble avoir, touchant les fouilles qui se font pour les mines, des craintes que l'événement n'a pas justifiées ; enfin, il proteste contre les barrières que mettent au commerce les lois qui devraient le favoriser.

Ce beau programme, après cent vingt ans, n'est pas encore entièrement réalisé. Il prouve au moins que les réformes proposées par le clergé de notre province pouvaient nous valoir, sans secousses ni violences, ce qu'on appelle les conquêtes de la Révolution. La conquête suppose ordinairement la guerre, et la fin ne justifie pas le moyen. La guerre étrangère, toujours cruelle, est souvent injuste, la guerre civile est une calamité ; si, parfois, elle est un remède, le remède est pire que le mal.

L'INFINIMENT PETIT ET L'INFINIMENT GRAND

Par le commandant ALLARD

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 25 juin 1908)

En faisant précéder ce modeste essai de vulgarisation du titre sans doute audacieux et téméraire : *L'infiniment petit et l'infiniment grand*, j'ai simplement pour but d'attirer l'attention sur l'étude des grandeurs variables dans des proportions énormes au milieu du vaste univers.

Si une devise devait être inscrite en tête de ces quelques lignes, une seule conviendrait et tiendrait en trois mots :

Tam parvus magnis.

Je demanderai donc avant tout une indulgence *infiniment grande* à l'auditoire qui veut bien assister à nos séances annuelles, ainsi qu'aux membres de l'Académie.

Il existe dans la *nature* et l'immensité qui nous environne des exemples nombreux permettant de comprendre, au moyen de chiffres définis, de l'observation de divers phénomènes, de certaines expériences et de quelques applications industrielles, ce que l'on entend généralement par ces expressions courantes : *infiniment petit* ou *infiniment grand.*

De tout temps et à juste titre, la mesure des grandeurs de toutes sortes a préoccupé les hommes et s'est imposée à eux.

En allant du petit au grand, commençons par l'*infiniment petit*, et entrons immédiatement dans son domaine.

En disposant d'un éclairage spécial pour l'examen des objets et avec des instruments de plus en plus parfaits, on est arrivé à reculer les limites du visible.

Les nouveaux appareils employés dans les recherches microscopiques font reconnaître en effet le *millionième de millimètre*. Les expériences exécutées par MM. Cotton et Mouton, et relatées dans la *Revue générale des sciences pures et appliquées* de 1903, en fournissent la démonstration la plus complète. C'est la vision *ultra-microscopique*, ainsi nommée actuellement, si précieuse pour l'étude des microbes invisibles dont l'existence est certaine pour les biologistes et auxquels on est conduit à attribuer un rôle de plus en plus important, mais que leur petitesse dérobait à l'observation directe.

Une comparaison assez originale fera mieux comprendre encore cette infinie petitesse des molécules. Supposons en effet, pour fixer les idées, une tête d'épingle de *1 millimètre* de côté sur toutes ses faces. Elle contiendrait, si l'on envisage les données de la vision ultra-microscopique, un nombre de molécules égal au cube d'un million, c'est-à-dire à l'unité suivie de 18 zéros (dix-huit zéros). Si l'on devait les compter et qu'on en détachât par la pensée un million à chaque seconde, on en aurait pour plus de 250 millions d'années (deux cent cinquante millions) (1).

L'être qui aurait commencé cette tâche, à l'époque où

(1) Un poète anglais, lord Byron, émet cette ingénieuse idée au sujet de l'*Infiniment petit :*

Fleas have little fleas
Who have lesser fleas to bite them
And those again have other fleas
And so ad infinitum.

Les mouches ont de petites mouches, lesquelles en ont de plus petites encore, qui les piquent. Celles-ci, à leur tour, en ont d'autres, et ainsi jusqu'à l'Infini.

notre système solaire n'était qu'une informe nébuleuse, ne serait pas encore au bout.

Des bactéries encore plus petites échappent néanmoins jusqu'à présent à toute investigation, et cependant les infiniment petits n'ont jamais été étudiés avec plus de soin que depuis les découvertes géniales de notre immortel Pasteur.

Les produits de la désagrégation du radium, ce corps radio-actif par excellence, découvert par Curie, nous offrent un autre exemple d'*infiniment petits.*

On estime par le calcul qu'au bout de plusieurs années, il serait impossible d'évaluer la perte de poids subie par un échantillon de radium qui renferme cependant une somme d'*énergie intra-atomique* considérable.

Ainsi un gramme de radium mettrait plusieurs milliers d'années avant d'être *complètement usé* par son émanation qui produit *l'hélium*, ce nouveau gaz connu seulement depuis deux ou trois ans.

On peut dire également que des expériences très délicates, interprétées grâce aux théories de *l'optique physique*, de la capillarité, etc., etc., ont même amené les physiciens à se faire quelque idée de *l'ordre de grandeur* des *atomes et des molécules.* En prenant pour unité de longueur le *micro-micron*, c'est-à-dire le *millionième de millimètre*, le diamètre de ces particules s'exprimerait seulement par un certain nombre de millièmes de cette *unité pourtant déjà si petite.*

Quant à la distance des forces d'attraction qui en émanent et que l'on nomme *rayon d'action moléculaire*, elle est d'environ vingt-cinq *micro-microns.*

Au delà, les forces moléculaires semblent perdre toute influence.

On est convenu, dans la notation scientifique nouvelle, de représenter le *millième de millimètre* par la lettre de l'alphabet grec μ.

On parle souvent de cette expression, notamment quand il s'agit d'évaluer la longueur des *ondes lumineuses* transmises par l'*éther*, qui est, comme le dit fort bien *sir William Thomson* (lord Kelvin, décédé récemment), la raison d'être du *verbe onduler :*

« Nous devons nous contenter de savoir que l'éther « transmet les énergies sous forme d'ondes déterminées, « avec une vitesse connue, qu'il est parfait par nature, « mais qu'il reste *aussi indéchiffrable* que la pesanteur, la « vie ou la pensée. »

Au sujet de ces nobles paroles du grand physicien anglais, on peut remarquer que : ce qui est moins *indéchiffrable*, c'est la longueur de ces ondes dont les grandeurs sont, du reste, très variables selon leur provenance.

Ainsi le spectre solaire, dans sa partie visible, a des longueurs d'onde allant de 0,4 μ à 0,8 μ.

Au delà de l'ultra-violet, du côté des rayons chimiques, une partie invisible du spectre a des longueurs atteignant seulement des fractions très petites de μ.

Dans l'autre partie du spectre, dans l'infra-rouge, rayons calorifiques (A), on a étudié et décelé des radiations allant de 0,8 μ à 60 μ. Au delà de l'infra-rouge (autre partie invisible du spectre), ces mêmes ondes ont de 60 μ à 1,000 (mille) μ, soit un millimètre.

Les ondes électro-magnétiques dites *ondes hertziennes* ont pu être mesurées également : elles varient d'un millimètre à quelques mètres.

On sait tout le parti qu'on a tiré de ces *ondes hertziennes* grâce à Branly, pour la *télégraphie sans fil*, qui n'est que le prélude d'inventions de jour en jour plus sensationnelles.

Parmi ces découvertes qui sont ou seront réalisées, on peut citer la téléphonie sans fil, la téléphotographie, la vision à distance, la commande des appareils mécaniques à distance.

D'après le compte rendu de l'Académie des sciences du

30 mars 1908, il est même question en ce moment d'un projet de M. Bouquet de la Grye, le célèbre ingénieur hydrographe, qui consisterait à installer au sommet du pic de Ténériffe, à 3,710 mètres d'altitude, des appareils très puissants d'ondes hertziennes. Ce poste aurait pour but l'émission journalière d'un signal horaire perceptible dans toutes les régions de la terre. M. Poincaré estime que ce n'est pas impossible, et l'Académie a nommé une commission pour l'étude de cette proposition. La solution du problème des longitudes en mer serait désormais assurée, ce qui donnerait une plus grande sécurité à la navigation et éviterait des naufrages par le seul emploi des ondes hertziennes.

On ne doit pas confondre d'ailleurs la longueur de ces ondes, quelles qu'elles soient, avec leur vitesse de transmission, qui sera examinée ci-après, pas plus qu'il ne serait permis de confondre la dimension d'un projectile avec sa vitesse de translation.

Qu'il suffise de savoir que l'expérience, aidée par les appareils les plus ingénieux, donne la *mesure de ces ondes avec la plus grande exactitude*. Elle a vérifié la théorie dans tous ses détails. Les mesures faites sont assez *précises* et les longueurs *assez immuables* pour qu'on ait pu affirmer que si, par hasard, tous les étalons de notre unité de longueur, *le mètre*, venaient à disparaître dans un cataclysme, on pourrait les reconstituer par ces longueurs d'onde.

Dans un autre ordre d'idées où nous voyons les infiniment petits jouer aussi un certain rôle, il convient de citer les procédés relatifs à la *photographie des couleurs*, qui a fait l'objet d'une conférence le 26 mars 1908, à Besançon, sous le patronage de la Société des amis de l'Université, par un professeur du lycée Victor Hugo, M. Leblanc. Il semble utile de faire l'historique de cette question d'actualité.

Il y a plus d'un demi-siècle, en 1848, Becquerel avait obtenu des épreuves colorées, mais que la lumière détruisait.

En 1867, deux Français, Cros et Ducos du Hauron, à l'insu l'un de l'autre, imaginaient un procédé de polychromie reproduisant les trois couleurs élémentaires : bleu, jaune, rouge, sur trois plaques distinctes.

C'était déjà un progrès sensible, mais cette méthode trichrome est très laborieuse, présente de nombreux défauts et des manipulations compliquées et rebutantes.

Il n'y avait pas de demi-teintes et il fallait beaucoup de retouches.

En 1892, M. Lippmann, de l'Académie des sciences, présentait un essai de photographie en couleurs qui semblait apporter une solution définitive. Il expliquait le résultat par le phénomène des interférences dans les lames minces, analogue à celui de l'irisation des bulles de savon, que les enfants connaissent si bien sans en comprendre la raison.

Ces lames minces ont une épaisseur égale à un *millième de millimètre, soit un* μ. La couche sensible se trouvait divisée en une série de ces lames minces transparentes séparées par des dépôts d'argent réduit.

Toutefois, il y avait encore dans ces essais de grandes difficultés, et c'était plutôt une expérience de laboratoire. Il est vrai qu'en 1905 M. Lippmann proposait une importante modification à ses premiers travaux, fondée sur les propriétés de la gélatine bichromatée ; mais elle nécessite un temps de pose inadmissible dans l'exécution.

Il appartenait à MM. Lumière, de Lyon, qui ne sont pas étrangers à la Franche-Comté, car ils ont habité Besançon assez longtemps, de résoudre le problème presque d'une façon complète.

Ainsi que le fait justement observer l'*Illustration* dans un numéro de *juin 1907*, c'est dès le 30 mai 1904 que ces

laborieux chercheurs ont fait part de leur découverte dans une note adressée à l'Académie des sciences.

Mais il leur fallut encore deux années d'études et d'essais pour triompher des difficultés d'exécution et ce n'est qu'en juin 1907 qu'ils présentaient en public, dans les locaux de l'*Illustration* aménagés en salle de conférence, les magnifiques résultats qui furent pour eux un vrai triomphe.

Ils emploient des plaques autochromes préparées avec des grains de fécule extrêmement ténus. Ces grains sont colorés les uns en vert, d'autres en orangé et d'autres en violet. Ils ont de 10 à 15 millièmes de millimètre, soit 10 à 15 μ.

Pour améliorer ces plaques autochromes, il est question de diminuer encore ces grains de fécule pour assurer plus de régularité et une plus grande perfection dans leur mélange. Ces grains de fécule seraient donc remplacés par d'autres substances mesurant seulement 1 à 3 μ.

Ces grains sont mélangés d'une façon intime et homogène et viennent se juxtaposer sur la plaque dans un ordre quelconque. Les interstices entre les grains sont remplis d'une poudre de charbon très fine. Vus au microscope, on les comparerait volontiers à une pluie de *minuscules confetti* formant une *mosaïque trichrome.* Une préparation sensible recouvre ces grains (émulsion photographique de bromure d'argent). Sans être grossie, cette mosaïque d'écrans colorés présente seulement l'aspect d'une plaque blanche.

On peut se faire une idée de la finesse des grains par ce fait que l'on en trouve *huit mille* par millimètre carré. Ils sont donc invisibles à l'œil nu. Une plaque du format courant ordinaire de 13/18 en contient plus de 185 millions. Ce sont bien également des sortes d'infiniment petits.

On opère par obturation partielle. Les couleurs prennent naissance par soustraction automatique. On interpose devant ces plaques autochromes un écran jaune sur le

trajet des rayons lumineux afin de corriger la trop grande sensibilité des préparations pour les rayons bleus et violets et obtenir l'harmonie complète des couleurs.

Les manipulations de ces plaques ne sont guère plus compliquées que celles de la photographie ordinaire. Mais si les manipulations sont simples, les difficultés pour la mise au point sont considérables. Du reste, MM. Lumière les ont surmontées. Ils obtiennent ainsi des épreuves excellentes, où tous les défauts signalés précédemment ont disparu. Il n'y a plus de halo, les demi-teintes sont très bien observées. Les images sont nettes, les colorations parfaites avec une grande continuité, comme en témoignent les projections des clichés.

On a tiré un grand parti de ces plaques nouvelles pour des applications diverses aux sciences, aux arts, à l'industrie.

On n'a pas pu encore, il est vrai, au moyen d'une épreuve unique, donner naissance à un nombre illimité de copies sur papier; mais on peut avoir d'autres plaques au moyen de la première. Le dessin est peut-être un peu moins net, mais la différence n'est pas très grande.

Le progrès est en somme remarquable sur tous les autres systèmes employés jusqu'à ce jour (1).

Dans ce tournoi singulier entre les émules de la photo-

---

(1) Dans ces recherches, si attrayantes, concernant la photographie des couleurs, nous devons signaler un de nos compatriotes franc-comtois, M. Louis Dufay, de Baume-les-Dames, dont la famille a résidé également à Salins. Ce nouvel émule de MM. Lumière a fait à ce sujet une conférence à Salins, le 4 août 1908, à l'occasion de la réunion du congrès des sociétés savantes de Franche-Comté. Le procédé permet d'obtenir des clichés représentant les objets avec leurs couleurs réelles, et il semble moins compliqué que celui de MM. Lumière. On dit même que M. Dufay serait sur le point de découvrir des épreuves colorées sur papier sensible; mais, jusqu'à présent du moins, aucune épreuve de ce genre n'a été mise dans le commerce. Ce serait évidemment, à tous égards, un progrès considérable que l'avenir réalisera sans aucun doute.

graphie, entre la science et ses applications, nous devons à la vérité enregistrer une nouvelle victoire tout à l'honneur de M. Lippmann.

Il s'agit, dans le cas actuel, d'un nouveau genre de photographie qui rentre aussi dans le cadre des infiniment petits.

Beaucoup de journaux, revues techniques ou illustrées, en particulier l'*Illustration*, ont rendu compte de cette découverte au courant du mois de mars 1908.

Il n'est plus question de photographie en couleurs, mais *de la photographie en relief et sans objectif*, en d'autres termes de *la vision des objets tels qu'on les voit dans la nature.*

M. Lippmann a réalisé ce tour de force au moyen d'une série de *globules* de collodion ayant une couche très mince et surtout uniforme, à quelques millièmes de millimètre près. Chaque globule ou pellicule transparente de collodion antérieure forme lentille et produit d'un objet placé au devant, une image sur la face postérieure sensible. Ces lentilles sont placées primitivement de façon à couvrir toute une surface qui d'ailleurs *peut être* ou *n'être pas* plane. C'est un réseau d'hémisphères microscopiques qui en contient 25 par *millimètre carré.* On a comparé ce dispositif à un damier de petites chambres noires *ou d'yeux* (cristallin et rétine) qui rappelle le réseau des yeux multiples formant l'organe de la vision des coléoptères.

La position de chaque point aperçu variant suivant la position de l'œil, on pourra suivre le panorama à travers la plaque, absolument comme dans la nature, avec des points de vue différents. En vertu de sa faculté d'accommodation, l'œil ne percevra qu'un point de chaque image, et la totalisation de ces points lui donnera une image complète. Par exemple on pourra, au moyen de plaques concaves, obtenir une épreuve permettant de voir le portrait d'une personne de profil, de face et de trois quarts.

Les premiers clichés obtenus par M. Lippmann sont d'ailleurs assez imparfaits, mais le principe de cette curieuse découverte semble trouvé dès aujourd'hui.

C'est en quelque sorte de la photographie *microscopique dans son procédé* et intégrale dans ses résultats.

En combinant les deux méthodes de photographie en couleurs et de photographie en relief on pourrait peut-être, grâce à un savant comme M. Lippmann et des praticiens émérites comme les frères Lumière, obtenir plus tard des photographies *en couleurs* qui donneraient le sentiment complet du relief. Ce serait le tableau de la nature vivante avec la magie et l'harmonie de ses couleurs. Ce serait la reproduction des paysages et des panoramas tels que nous les voyons avec leur variété d'aspect.

Ce nouveau tour de force ne serait pas indigne d'inventeurs ingénieux comme MM. Lumière, dont le tour de main tient de la prestidigitation, et dont le nom prédestiné compte parmi les plus grands *virtuoses de la plaque sensible.*

Quelle facilité, pour les artistes de l'avenir, pour le choix de leurs sujets et la recherche de leurs points de vue! On est en droit de se demander si une semblable découverte ne serait pas appelée à supplanter, dans une certaine mesure tout au moins, les belles peintures à l'huile, chefs-d'œuvre de nos *maîtres*. Nous n'en sommes pas encore là sans doute, mais à tous égards il convenait de signaler les progrès nouveaux et ceux à accomplir.

*
* *

Nous avons passé un examen nécessairement très sommaire des diverses questions dans lesquelles les infiniment petits jouent un certain rôle aussi bien dans la science pure que dans ses applications et même dans les arts industriels.

En résumé, soit par l'observation directe du microscope, soit par des expériences d'optique physique ou chimique, ainsi que par certains calculs appropriés, etc., il a été

possible de voir des objets ayant des *fractions souvent* fort petites de millièmes de millimètre descendant parfois à un millionième de millimètre, un *micro-micron*, ou bien encore un μ de μ selon la notation abrégée. On a pu également se faire une idée des grandeurs des atomes et de leurs molécules qui n'atteignent qu'une fraction *très petite de micro-micron.*

Ce sont des sortes d'infiniment petits et cependant il s'en trouve encore de plus petits que nous découvrirons peut-être un jour par des méthodes plus perfectionnées. Nous pouvons donc espérer nous rapprocher ainsi davantage de la connaissance de la constitution intime de la matière.

*
* *

Passons maintenant à l'*infiniment grand.* Un champ plus vaste s'ouvre alors devant nous. L'espace indéfini qui s'étend de tous côtés va nous donner des points de repère particulièrement intéressants.

Le soleil, ce foyer de la vie, frappe immédiatement nos regards. Cet astre, régulateur de tous les phénomènes qui se passent à la surface de notre globe, a été l'objet des recherches des savants du monde entier, parmi lesquels il faut citer M. Janssen, mort naguère à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Son observatoire de Meudon, qu'il ornait avec un soin tout particulier, était un temple merveilleux élevé par lui à son Dieu : *le soleil.* Avant lui, le P. Secchi, ancien directeur de l'observatoire de Rome, avait écrit en 1870 un livre très estimé sur cet astre dont la lumière met environ huit minutes à nous arriver (1). Et cependant les vibrations lumineuses se transmettent avec la vitesse *énorme de 300,000 kilomètres* à la seconde. Mais si nous

(1) Parmi les expériences les plus remarquables sur la vitesse de la lumière, nous devons mentionner d'une façon toute spéciale celles de Cornu, professeur à l'École polytechnique, enlevé à la science il y a quelques années et universellement regretté.

dépassons les limites du système solaire, le même observateur nous indique qu'il a compté que des étoiles de première grandeur mettent trente-deux ans à nous envoyer leur radiation.

Sirius, une étoile de première grandeur parmi les plus rapprochées de nous, et qui, par les belles nuits claires, brille comme une émeraude dans le voisinage de la *constellation d'Orion*, met aussi plusieurs années à nous faire parvenir ses rayons étincelants.

A cet égard et à titre de comparaison, il paraît utile de faire connaître ci-après la distance de quelques étoiles à la terre. Il convient avant tout de choisir une unité de mesure pour apprécier ces distances. Comme nous sommes dans le domaine de l'infiniment grand, il faudra naturellement une unité très grande. L'échelle de proportion va forcément varier du tout au tout. Elle était simplement des millièmes ou des millionièmes de millimètre dans l'étude des infiniment petits. Elle atteint, dans le cas présent, des grandeurs inouïes.

C'est ainsi qu'on est convenu de prendre pour unité *l'année de lumière*, autrement dit l'espace que *la lumière parcourt* en un an, soit près de *10 millions de milliards de kilomètres.* Dans ces conditions, on trouve les durées suivantes pour recevoir la lumière des étoiles désignées d'autre part, savoir :

α du Centaure	4 ans.
Aldébaran	6 —
Sirius (1re grandeur) . . .	8 —
η de Cassiopée	22 —
L'Étoile polaire.	47 —
85 de Pégase	63 —
Arcturus (1re grandeur) . .	163 —

On peut juger ainsi de l'éloignement considérable de chacun de ces astres.

On remarquera aussi que pour des étoiles classées dans la même grandeur, la première par exemple, comme Sirius et Arcturus, la distance peut varier dans de grandes proportions. L'éclat ne correspond pas toujours en effet à cette distance, et telle étoile moins brillante est plus rapprochée de nous et inversement.

A dire vrai et pour fixer les idées, on définit depuis quelques années par des mesures photométriques l'éclat des étoiles de la façon suivante :

On prend comme unité l'intensité lumineuse d'Aldébaran et l'on part de là pour constituer une échelle lumineuse des astres qui sont plus ou moins éclatants.

Ainsi α du Centaure et Arcturus ont une intensité de deux à deux fois et demie plus grande que celle d'Aldébaran ; Sirius environ dix fois plus.

Notre soleil, qui n'est qu'une étoile pour les autres sphères célestes, a une intensité bien supérieure à 60 milliards de fois celle d'Aldébaran.

L'Étoile polaire, η de Cassiopée et 85 de Pégase ont au contraire des intensités lumineuses plus faibles. Aussi sont-elles rangées au delà de la première grandeur.

Il faut également calculer ces distances *ultra-terrestres* au moyen de la parallaxe. Sans entrer dans des détails, on sait qu'elles s'obtiennent en prenant comme base d'opération la distance comprise entre deux positions de la terre à six mois d'intervalle, dans son orbite autour du soleil (1).

Cette base n'a pas moins de 299 millions de kilomètres et, malgré sa grandeur, les parallaxes mesurées sont pourtant très faibles.

Ainsi la parallaxe de α du Centaure la plus rapprochée de nous n'atteint même pas une seconde d'arc. Elle est égale à 0″75. Pour certaines étoiles très brillantes quoique

---

(1) Notre soleil lui-même est emporté du côté de la constellation d'Hercule avec une vitesse de 16 kilomètres à la seconde.

fort éloignées de nous, telles qu'Arcturus, la parallaxe n'est que de 0″02 (deux centièmes seulement de seconde d'arc). Les étoiles sont visibles à l'œil nu jusqu'à la sixième grandeur. On peut en dénombrer 6,000 environ dans tout le ciel. Tous ces mondes gigantesques, visibles ou non, obéissant aux lois de l'attraction, s'en vont d'ailleurs avec des vitesses considérables vers de mystérieuses destinées.

A partir de la sixième grandeur, les télescopes et les plaques photographiques révèlent des myriades de ces astres dans les profondeurs azurées du ciel. L'ensemble du télescope et de la plaque photographique constitue ce que l'on nomme *l'œil photographique*, dont la sensibilité est incomparable (1).

Une demi-seconde suffit pour reproduire tous les astres visibles à l'œil nu. En treize minutes et même moins, l'objectif imprime la trace des étoiles les plus faibles que permettent d'apercevoir les plus puissants télescopes. Si la pose est prolongée plus longtemps, pendant quelques heures, d'autres astres perdus à l'*infini* et que l'œil humain, aidé par les instruments les plus puissants, *ne verra jamais*, viennent à leur tour marquer leur empreinte sur le sel d'argent et déceler leur présence insoupçonnée jusqu'alors.

N'est-ce pas un nouveau genre de photographie stellaire nous révélant l'infiniment grand, comme la photographie microscopique nous décelait l'infiniment petit? Et ces traces photographiques sont obtenues à des distances immenses simplement au moyen d'un rayon lumineux absolument imperceptible.

---

(1) M. Janssen, qui avait le secret des réflexions originales, disait : *La plaque photographique est la rétine du savant.* C'est *une rétine* que notre distingué confrère M. le docteur Dufour, de Lausanne, doit connaître mieux que personne.

En reprenant cette pensée de Virgile dans l'*Enéide* et la traduisant littéralement, on pourrait ajouter :

Sic itur ad astra.

C'est l'application de la photographie à l'astronomie entrée depuis une époque relativement récente dans le domaine de la pratique et qui va permettre de dresser la carte du ciel.

On a remarqué qu'au bout de neuf années, le tiers environ des images stellaires obtenues disparaissait, mais on peut remédier à cet inconvénient par de nouveaux clichés. Du reste, ces astres sont repérés par leurs coordonnées aussitôt que leur présence a été signalée.

A ce sujet, l'illustre mathématicien Poincaré, qui au commencement de sa brillante carrière était ingénieur des mines à Vesoul, parlant à l'assemblée générale annuelle de la Société astronomique de France en 1904, disait :

« Nous semons une moisson qui ne lèvera que dans un « siècle et qui ne sera coupée que dans deux cents ans. La « science du ciel *s'avance avec une sage et majestueuse « lenteur.* »

Quoi qu'il en soit, il est certain que la photographie stellaire fait sans cesse apparaître de nouvelles créations et recule indéfiniment les limites de l'univers par la découverte de ces *terres du ciel* qui nous étaient inconnues naguère (1).

Ne serait-ce pas le cas d'ajouter en parlant de ce procédé ingénieux :

Approximavit sidera,

rappelant l'épitaphe placée sur la tombe d'un célèbre physicien et opticien allemand, Fraunhoffer, mort au siècle dernier ?

---

(1) Les clichés des cartes célestes ont permis de compter jusqu'à ce jour plus de 140 millions de soleils de toutes grosseurs, alors qu'on en voit seulement six mille à l'œil nu.

Dans une notice récente, un autre mathématicien bien connu, M. Laisant, examinateur d'admission à l'École polytechnique, parlant de la première éducation scientifique, s'exprime en ces termes :

« Le spectacle éternel des cieux étoilés doit nous ins-
« pirer à la fois de la modestie et un légitime orgueil.
« Notre terre n'est qu'un grain de poussière, et l'*homme,*
« *microbe sur ce grain de poussière,* a pu, dans son *infinie*
« *petitesse*, démêler les lois principales qui régissent cet
« univers. Aucune science ne démontre mieux que l'astro-
« nomie la puissance et la grandeùr de l'intelligence (1). »

Afin de mieux préciser cet infiniment grand des cieux, continuons à prendre l'année de lumière définie ci-dessus, comme unité, et prolongeons les recherches pour des étoiles au delà de la sixième grandeur.

On verra de la sorte que pour quelques-unes d'entre elles de neuvième grandeur, on comptera 1,024 années de lumière pour recevoir leurs rayons.

Nous pouvons voir seulement aujourd'hui le rayon émanant de telle étoile à partir de la neuvième grandeur, rayon parti de cet astre au temps de Jésus-Christ, soit depuis plus de dix-neuf siècles. Peut-être, en revanche, continuons-nous à voir briller des astres qui sont éteints depuis longtemps.

Il faudrait 24,192 ans aux étoiles de la seizième grandeur pour luire jusqu'à nous.

Selon Herschell, Madler, etc., la lumière des nébuleuses

---

(1) Mais ces études astronomiques ne sont pas purement spéculatives. Nous en avons la preuve dans les résultats remarquables obtenus à l'observatoire de Besançon pour le développement de l'industrie horlogère de notre cité.

Les bulletins chronométriques annuels du dévoué et distingué directeur, M. Lebeuf, enregistrent les progrès accomplis chaque année, grâce à ses habiles observations, et grâce également aux cours pratiques si variés et si instructifs professés à la Faculté des sciences par M. Andrade.

emploierait de 2 à 80 millions d'années pour nous parvenir.

On se croirait dans la nuit des temps !

Le plus élevé de ces derniers nombres, 80 millions d'années, représenterait, pour la distance de ces nébuleuses à notre pauvre petite planète, le chiffre véritablement fantastique et écrasant de *757 milliards de milliards de kilomètres*. L'esprit reste confondu devant une pareille immensité. C'est l'infiniment grand, *semble-t-il*, dans le temps, l'espace et la matière. C'est l'insondable. Et cependant ces nébuleuses ne sont pas dans l'univers une limite des choses visibles ou invisibles !

Selon l'expression si pittoresque de Camille Flammarion : *Ce n'est pas encore le vestibule de l'infini*, ce que le poète a traduit d'une manière si éloquente dans ces deux beaux vers :

> Qui sondera des cieux l'insondable distance
> Quand, après l'Infini, l'Infini recommence?

Aussi bien l'infini absolu nous échappe, arrêtons-nous sur ce seuil redoutable que nul ne peut franchir et terminons par cette élégante citation de Delille qui résumera notre pensée et sera notre conclusion :

> Que la terre est petite à qui la voit des cieux !

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX JEAN PETIT

Par M. Eugène TAVERNIER

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 25 juin 1908)

C'est une des tâches les plus agréables de notre Académie que d'encourager chaque année, dans la mesure de ses ressources, les sciences, les lettres et les arts, et de contribuer à révéler des talents.

Avant que le prix fondé par le distingué statuaire Jean Petit lui eût permis de récompenser chaque année de jeunes artistes, notre compagnie avait su leur témoigner des sympathies dont elle eut lieu d'être fière. En 1844, elle accordait à Jean Petit la pension Suard qui, pendant trois ans, permit à ce fils d'ouvrier couvreur de se livrer sans préoccupation à son patient et obstiné labeur d'artiste, et d'agrandir les horizons de son imagination en étudiant, sous le ciel de l'Italie, dans la grande patrie des arts, les chefs-d'œuvre de l'antique.

Déjà la municipalité de Besançon s'était intéressée à ce jeune statuaire qui, sous la direction de David d'Angers, avait contribué à la décoration du Panthéon et obtenu, à vingt ans, une première et une seconde médaille, et le second grand prix de Rome.

La ville et l'Académie des sciences, belles-lettres et arts

ont ainsi favorisé une réelle vocation artistique, et permis à un homme, sans autres ressources que sa volonté et sa force de travail, de produire une longue série d'œuvres remarquables, dont quelques-unes ornent la façade de l'Opéra, les palais de Fontainebleau et du Louvre, et aussi notre palais Granvelle et notre bibliothèque municipale.

Cet homme de talent était aussi un homme de cœur, comme le disait son ami Charles Weiss. Malgré les amertumes des dernières années, il n'oublia jamais les services qui lui avaient été rendus à ses débuts, et il voulut, à son tour, encourager ses successeurs et ses émules.

C'est ainsi qu'il légua à la ville de Besançon une somme de 10,000 fr., dont la rente doit servir à soutenir les efforts d'un jeune homme se destinant à la carrière des beaux-arts, et qu'il fit à notre Académie un don semblable, dont la rente est affectée à un concours annuel de composition historique de peinture ou de sculpture.

L'exemple de cette générosité a été suivi, et le sera sans doute encore. Par son testament, M. Victor Guillemin a consacré une somme qui pourra être jointe au prix Petit.

Votre commission regrette de n'avoir pas eu cette année à attribuer ce supplément de ressources. Il est resté disponible et s'ajoutera ultérieurement, quand le concours sera particulièrement brillant, au don du statuaire bisontin.

Pour la quatrième fois, notre compagnie avait à decerner le prix qui, suivant l'ordre alternatif fixé pour le concours, devait être attribué à un ouvrage de sculpture.

Avisés par les journaux, six concurrents se sont présentés à l'école des beaux-arts le 16 juin, et il leur a été donné connaissance du sujet de la composition à exécuter en bas-relief. Ce sujet, choisi par la commission dans l'histoire de la Franche-Comté, suivant le désir du donateur, était emprunté à un épisode de la guerre de 1870-71, relaté par M. Challan de Belval dans son ouvrage récent sur le général Rolland.

Voici, telle qu'elle était libellée, la formule soumise aux jeunes concurrents :

« Le 1er février 1871, la 3e division du 24e corps était refoulée de Pontarlier sur les Hôpitaux-Vieux et contrainte à se réfugier en Suisse. L'intendant marquis de Belleval avait reçu l'ordre, pour dégager la route de Mouthe, de se transporter avec ses convois vers Jougne, quand il apprit la convention signée le matin même par le général Clinchant, pour l'internement en Suisse. Il fit distribuer ses approvisionnements aux troupes et charger sur les voitures vides les fusils abandonnés. Il était sur la rive gauche du Jougnent, à la hauteur du hameau de la Ferrière, à un kilomètre de la frontière, quand il aperçut, à cinq cents mètres en arrière, les éclaireurs ennemis, suivis bientôt d'un bataillon. Ne voulant pas abandonner le sol de la patrie sans le défendre pied à pied, il groupa autour de lui médecins, officiers d'administration, infirmiers et soldats de toutes armes, et fit face à l'ennemi. Dès les premiers coups de feu, quelques hommes vinrent renforcer leur petit groupe, et, tous ensemble, reculant pas à pas, ils gagnèrent la frontière en combattant. »

Le règlement du concours ajoutait :

« L'esquisse en bas-relief représentera l'intendant de Belleval auprès d'une voiture d'intendance, organisant la résistance et désignant la direction de l'ennemi.

« Le bas-relief ne devra pas comprendre plus de trois personnages, l'intendant de Belleval et deux combattants, avec une voiture régimentaire à deux roues dont le cheval ne sera pas apparent. L'intendant de Belleval sera représenté à pied, les deux combattants pourront être dissimulés, soit par la voiture régimentaire, soit par un repli de terrain ou un rocher : il suffira que leur présence soit clairement indiquée. »

La commission, réunie le 16 juin, à six heures du soir, pour examiner les esquisses, dut en éliminer trois où la

bonne volonté masquait insuffisamment l'inexpérience. Mais nous espérons que ces jeunes gens, comme ceux qui n'ont pas réussi le lendemain, ne se décourageront pas et qu'ils tiendront, dans deux ans, à prendre leur revanche.

Les compositions retenues (portant les nos 2306, 4521 et 6439) devaient être terminées le lendemain par leurs auteurs. L'un d'eux renonça volontairement à prendre part à cette seconde épreuve, de sorte que la commission n'eut plus à apprécier que deux œuvres.

L'une d'elles, le no 2306, attira spécialement son attention. Dans la composition et le mouvement de l'ensemble, dans l'expression des personnages on reconnait immédiatement le faire d'un artiste d'une incontestable habileté. Bien campé devant la voiture régimentaire, l'intendant, à la stature élancée, indique du bras gauche l'ennemi; son bras droit, replié, tient une jumelle de campagne. A sa droite et au premier plan un soldat, dans la position du tireur à genoux, la main à la cartouchière, s'apprête à charger son fusil. Cette physionomie énergique, intelligente et résolue, personnifiant à merveille le caractère du soldat français, a paru particulièrement bien traitée et réussie avec bonheur. A gauche de l'intendant, une silhouette de soldat, qui, debout, fait le coup de feu.

Ce groupe, bien mis en valeur, où tous les personnages prennent réellement part à une action commune, se détache avec vigueur sur une voiture régimentaire sobrement indiquée, mais où l'on trouve encore des détails pittoresques, comme ces glaçons qui tombent de la capote, indiquant les rigueurs de l'hiver terrible.

Sans doute, à y regarder de près, on pourrait signaler quelques défauts : les jambes de l'intendant paraissent d'une longueur peu commune, et l'attitude de cet homme, que l'on s'étonne un peu de voir si jeune, n'est pas sans raideur; le paysage, vaguement indiqué, comprend des montagnes à pic dont nos voisins les Suisses seraient ja-

loux. Mais le concurrent ignorait sans doute et les montagnes de Jougne et les traits de l'intendant de Belleval, et il est à supposer que dans le cas d'une exécution définitive de son œuvre, il se serait entouré de modèles et de renseignements complémentaires.

Devant l'ouvrage du second concurrent (n° 4521), votre commission a éprouvé une certaine déception. La veille, l'esquisse lui avait semblé meilleure, et même plusieurs de ses membres hésitaient à fixer leur choix entre les deux œuvres principales. En modifiant les reliefs, l'auteur, qui n'a sans doute pas l'habitude du modelage, a plutôt gâté sa composition.

L'intendant de Belval, qui se trouve au centre, n'est vraiment pas d'une bien avantageuse anatomie. Sa pose ne favorisait pas une attitude élégante, car tout en indiquant à sa droite l'ennemi, il tourne son buste à moitié pour donner des ordres à des soldats qui le suivent, de sorte que le corps, d'ailleurs traité avec quelque négligence, inspire une légère inquiétude sur son équilibre. Défaut plus grave, les deux personnages qui l'accompagnent sont au même plan que lui. Le soldat de gauche, un genou à terre et s'abritant derrière la roue de la voiture, manque un peu de tenue; celui de droite, qui accourt pour faire le coup de feu, a plus de mouvement et de naturel. L'auteur pourra faire des progrès dans un art qui ne lui paraît pas encore familier, mais sa composition a dû être écartée.

A l'unanimité, la commission a pensé que le prix Jean Petit devait être accordé à l'auteur du premier groupe dont il a été parlé dans ce rapport.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LA PENSION SUARD

(1908)

Par M. le Dr L. BAUDIN

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 25 juin 1908)

Aux dates des 13 et 14 août et 21 septembre de l'année 1829, Mme veuve Suard, la digne compagne de notre illustre compatriote et concitoyen J.-B. Suard, secrétaire perpétuel de l'Académie française, consignait dans les termes suivants ses volontés dernières en ce qui concernait l'attribution à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon du legs important destiné à la fondation et à l'entretien de la pension qui porte son nom :

« La première et la plus importante partie de mon testament est celle que je vais faire. Comme la mort peut me surprendre chaque jour, je me hâte de consigner ici la volonté la plus importante à ma tranquillité et à tous mes sentiments intérieurs : je veux accomplir le vœu de celui à qui j'ai dû tout mon bonheur sur la terre, et à qui je dois, après l'avoir perdu, les douceurs que peut encore me donner l'existence. J'ai l'intime persuasion, d'après une conversation que j'ai eue avec M. Suard, peu de temps avant cette triste séparation, que, devant aux lettres

autant de jouissances que de considération, ne devant sa fortune qu'à lui-même, et n'ayant, comme moi, que des parents dans l'aisance, j'ai l'intime conviction qu'il eût laissé après lui, si je l'eusse précédé dans la tombe, un revenu perpétuel à l'Académie de Besançon, lieu de sa naissance.

« Les difficultés que la jeunesse éprouve au moment de prendre une carrière, quand elle est sans fortune et sans protection, avaient frappé M. Suard, qui avait échappé aux plus pénibles épreuves de cet âge, en trouvant à Paris un frère de sa mère, qui avait de l'aisance et qui le reçut et le traita toujours comme un enfant que le ciel lui envoyait.

« Pendant la longue carrière qu'il a parcourue, lié avec beaucoup de jeunes gens que leurs parents envoyaient à Paris, et qui, comme lui, n'attendaient rien que d'eux-mêmes, il fut témoin des difficultés et des embarras pécuniaires qui leur rendaient l'existence pénible ; j'ai reçu moi-même les confidences de Marmontel sur les premières années qu'il a passées à Paris et qui ont été si pénibles, qu'il eût péri si Voltaire ne l'eût encouragé à suivre la carrière des lettres et ne fût venu à son secours.

« J'ai consulté, dans une chose aussi importante à la consolation du reste de ma vie, plusieurs personnes qui m'ont fait penser que rien ne contribuerait davantage à honorer le nom si cher de M. Suard, que de tendre une main secourable à ceux de ses jeunes compatriotes qui, voulant marcher sur ses traces, seraient condamnés à subir de rudes épreuves ; j'ai même cru que l'âme si noble, si douce, si bienveillante de mon ami bien-aimé sourirait au projet que j'ai adopté, d'aider les premiers pas de ces dignes et vertueux jeunes gens, au début de leur studieuse carrière.

« Je veux, en conséquence, que, sur mes premiers capitaux disponibles, immédiatement après ma mort, il soit acheté une rente sur l'État cinq pour cent, de quinze

cents francs, qui sera immatriculée au nom de l'Académie de Besançon.

« La jouissance en sera donnée pour trois années consécutives à celui des jeunes gens du département du Doubs, bachelier ès lettres ou ès sciences, qui, au jugement de l'Académie de Besançon, aura été reconnu pour montrer les plus heureuses dispositions soit pour la carrière des lettres ou des sciences, soit pour l'étude du droit ou de la médecine.

« Le jugement sera porté à la majorité des suffrages, et proclamé dans une séance publique de l'Académie, à laquelle la famille de M. Suard sera invitée d'assister. Une condition indispensable pour obtenir cette pension sera une conduite morale irréprochable, et un sincère attachement à la famille des Bourbons. Je veux que cette pension ne soit accordée qu'à des jeunes gens qui, par la médiocrité de leur fortune, auraient besoin de ce secours. Je borne à trois ans la jouissance de cette rente, parce que ce temps doit suffire à un jeune homme doué d'heureuses facultés et laborieux, pour pouvoir le mettre en état de pourvoir à ses besoins. J'espère que le choix qu'il aura mérité lui aura fourni d'avance un moyen de s'assurer des protecteurs et des amis qui seront pour lui un premier bienfait.

« Après les trois ans révolus, l'Académie de Besançon procédera, dans une séance où tous les membres seront convoqués huit jours d'avance, à un nouveau choix aux mêmes conditions et pour le même temps.

« Cette rente sera appelée la Pension Suard.

« J'aime à penser que la ville de Besançon y trouvera un nouveau motif de chérir et vénérer la mémoire d'un de ses plus honorables citoyens. Si le jeune pensionnaire se rend à Paris ou dans toute autre ville pour y perfectionner ses études, il y aura un correspondant désigné par l'Académie, qui devra surveiller sa conduite. Le compte sera

rendu chaque année, par le correspondant, de la conduite, des travaux et des progrès du pensionnaire ; il sera adressé à l'Académie et lu en séance publique. Si, par un événement peu probable, il se rendait indigne du bienfait qu'il aura reçu, le correspondant portera sa plainte à l'Académie de Besançon, qui en délibérera, et, après avoir entendu les moyens justificatifs du pensionnaire, pourra lui retirer sa pension ; mais cette délibération devra être prise aux deux tiers des voix et tenue secrète.

« Je veux que le portrait de M. Suard, qui sera envoyé à l'Académie après mon décès, soit montré au jeune homme qui aura mérité son bienfait. L'adoption de ce projet m'a saisie d'une joie céleste, qui, je l'espère, se prolongera dans l'éternité. »

Je me serais fait scrupule de distraire une seule ligne de ces quelques pages de haute tenue littéraire, qui ne dépareraient aucun recueil des morceaux choisis de nos meilleurs prosateurs, et qui constituent le plus bel éloge dont se puisse honorer le souvenir des deux époux.

Mme Suard, membre non indigne de la dynastie littéraire des Panckoucke, les grands libraires-éditeurs auxquels, plus près de nous, on doit la publication de la fameuse « bibliothèque classique », était une femme instruite, pleine de goût et de savoir-vivre, « spirituelle comme on « l'était alors, sensible comme on affectait de l'être [1] », causeuse charmante et ayant, sur tout, plus que des lueurs. Buffon et Mme Geoffrin avaient aidé beaucoup à son mariage avec Suard : bien vite auprès du « petit ménage » aimé et apprécié partout pour le charme de son esprit, pour la sûreté de ses relations, pour la grâce et la cordialité de ses réceptions, comme aussi pour le touchant et, à cette époque, original spectacle qu'il donnait de l'union par-

(1) *Mémoires de l'Académie*, 1878. Notice sur Suard, par M. L. Tivier.

faite et de la tendresse réciproque des jeunes époux, se groupèrent nombre d'esprits éminents, d'auteurs célèbres : Hume, Walpole, Robertson, Helvétius, d'Alembert, Condorcet, Voltaire, M. et Mme de Necker, l'abbé Morellet, Saurin, etc. Mme Suard, petite reine dans son salon littéraire, tenant bureau d'esprit, Égérie discrète mais toujours écoutée de son mari (l'homme de son temps qui, disaient ses contemporains, représentait le plus fidèlement les souvenirs et l'esprit du XVIIe siècle, littérateur comme Marmontel, journaliste comme Grimm, critique d'art comme Diderot), Mme Suard, par entraînement autant que par penchant naturel et, pour ainsi dire, par vocation familiale, ne pouvait manquer de devenir, et elle était devenue écrivain à son tour.

Parmi les femmes dont les œuvres illustrèrent le XVIIIe siècle, elle apparaît, non pas au premier plan, aux côtés de ces princesses de lettres que furent alors Mme de Tencin, Mme Staal-Delaunay, Mlle Aïssé, Mme du Deffand, Mme de Choiseul, Mme de Lambert, Mme de Staël...., mais elle figure cependant, immédiatement après elles, en un rang encore fort honorable; car elle ne manquait ni d'instruction, ni de bon sens, ni d'esprit, ni de goût, non plus que de sensibilité vraie, et, comme on l'a dit, « elle devenait éloquente dès qu'elle était émue ». Et de quelle émotion n'était-elle pas agitée lorsqu'elle traçait les pages que j'ai tenu à vous lire, pur chef-d'œuvre de simplicité noble et de touchante générosité. Nul doute qu'en achevant de les écrire elle eût pu, en se retournant, voir l'image du vénérable Suard, penché sur son papier, et qui, le regard délicieusement voilé de larmes, la remerciait en inclinant la tête avec son bon sourire.

Non moins que pour rendre un hommage légitime, reconnaissant, à la testatrice, il importait de rappeler une fois encore, en la circonstance, les termes précis dont elle

s'était servie, pour bien remettre en la mémoire de tous les intentions et les conditions de son bienfait, pour éclairer et pour justifier devant tous l'enquête et la décision de l'Académie. Quelles sont, en résumé, les conditions imposées aux candidats? Nés dans le département du Doubs, ils doivent justifier d'une médiocrité de fortune leur rendant ce secours nécessaire, d'une irréprochable moralité; enfin, de la possession du titre de bachelier ès lettres ou ès sciences (ou, naturellement, de tout autre titre universitaire d'ordre équivalent ou, à plus forte raison, supérieur). Voilà les conditions premières, essentielles, *sine quibus non*, que devront remplir tous ceux qui voudront faire acte de candidat. Mais, parmi eux tous, comment devra être choisi le bénéficiaire unique de la pension? La volonté de Mme Suard est très nette : il ne s'agit, pour l'Académie, d'apprécier ni le degré d'infortune ni le degré de moralité (d'ailleurs absolument reconnue) des divers candidats; ce qui, au surplus, constituerait une tâche singulièrement délicate et bien difficile, sinon impossible, à remplir. Non : le titulaire élu sera celui des candidats *qui, au jugement de l'Académie de Besançon, aura été reconnu pour montrer les plus heureuses dispositions....*

C'est en se conformant strictement à la lettre comme à l'esprit du testament de Mme Suard que la commission, nommée par l'Académie à cet effet, a poursuivi son enquête dans cette sorte de concours sur titres pour chacun des huit candidats présentés, et que l'Académie tout entière, dans les délais de rigueur et dans les formes prescrites, a entendu et confirmé les décisions de la commission en procédant au vote définitif (dont il me reste à vous rendre compte) pour le choix du titulaire.

Chacun des huit candidats à l'attribution de la pension Suard pour les années 1908-1909, 1909-1910 et 1910-1911, se

trouvait dans les conditions voulues de lieu de naissance, de médiocrité de fortune, de parfaite moralité et de possession de titres universitaires. Chacun d'eux pouvait et devait donc être admis au concours et voir ses titres examinés et discutés; j'ajoute que les titres de tous, d'une manière générale, et de chacun d'eux, considéré isolément, étaient sérieux; que tous faisaient preuve d'heureuses dispositions, — mais à des degrés divers, nécessitant une comparaison attentive et imposant un classement.

Et tout d'abord une première sélection, un premier classement, en deux groupes, s'est établi de lui-même, automatiquement, en quelque sorte : d'une part, se sont classés cinq candidats que leur jeune âge et le défaut de maturité qui en est la conséquence ont empêchés de donner jusqu'ici autre chose que des espérances, ou bien encore que le choix dès à présent avoué de leur carrière ne destinait en aucune façon à des études d'ordre vraiment supérieur et d'un caractère désintéressé permettant d'entrevoir pour eux des succès, une illustration future de nature à honorer dans l'avenir Mme Suard, et l'Académie de Besançon, et notre petite patrie comtoise. Le but de la fondation de la pension Suard est pourtant celui-là, et non d'aider à faire un praticien quelconque, médecin, ou avocat, ou notaire, ou professeur, ou chimiste industriel, ou chartiste, ou drogman : il nous faut plus et mieux, et si notre titulaire doit borner son ambition à l'une quelconque de ces professions, il lui reste à faire la preuve, d'avance, et par des dispositions véritablement exceptionnelles, par des succès précoces et extraordinaires, qu'il y excellera, qu'il s'y fera un rang à part.... Or, aucun de nos cinq candidats du premier groupe ne se trouvait dans ces conditions, qui pourront, pour tel ou tel d'entre eux, se réaliser d'ici à deux ou trois ans, et lui permettre alors de poser avec plus de chance sa candidature à l'attribution de la pension Suard en 1911. Mais la commission a dû, pour cette année, se

borner à présenter leur candidature pour mémoire, si j'ose ainsi dire, en bloc et sans les classer autrement que par ordre alphabétique. J'ajoute que le vote unanime de l'Académie a ratifié cette manière de voir.

Restaient, d'autre part, trois candidats qui, par la valeur de leurs titres, par leurs « plus heureuses dispositions », par leurs travaux et par leurs succès, se détachaient nettement en tête, et avec l'apparence de chances à très peu près égales. La commission a eu le devoir pénible, elle a assumé la tâche ingrate de faire entre tant et de si éclatants mérites des distinctions et de proposer un ordre de classement, alors qu'elle eût voulu pouvoir disposer de trois pensions Suard à répartir, *ex æquo*, entre les trois candidats. Je tiens à dire ceci bien haut : il importe que le public, il importe surtout que les deux candidats qui ont succombé devant le titulaire que notre éminent président va proclamer dans un instant, sachent bien et puissent se dire qu'il est des échecs relatifs qui honorent à l'égal d'un triomphe.

Ratifiant la proposition de sa commission, l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon a élu titulaire de la pension Suard M. Nonnotte.

M. Nonnotte, Louis-Maurice, est né à Besançon le 30 juillet 1879 ; il est donc âgé de vingt-neuf ans ; il a fait ses études secondaires au lycée Victor Hugo, puis il s'est rendu à l'Université de Paris où, au prix d'un labeur de bénédictin, il a conquis successivement les titres suivants : interne en pharmacie des hôpitaux et hospices de Paris, pharmacien de 1re classe, licencié ès sciences de la Faculté de Paris, avec les trois certificats de chimie générale, de chimie biologique et de chimie appliquée, moniteur au laboratoire de pathologie expérimentale du professeur Roger.

Il va passer dans quelques jours son examen pour le certificat de physiologie générale et a préparé en même temps ceux de botanique et de minéralogie qu'il devra

passer en 1909. Enfin, il espère, pour le couronnement de ses études, obtenir l'année suivante le titre de docteur ès sciences ; sa thèse, dont le sujet lui a été conseillé par son maître, le docteur Roger, professeur à la Faculté de médecine de Paris, est dès à présent sur le chantier. J'ajoute enfin que M. Nonnotte, vraiment infatigable, achève en même temps, pour l'instant, sa deuxième année d'études pour le doctorat en médecine, et a subi avec succès, il y a deux jours, les épreuves du premier examen pour ce doctorat. Je n'exagérais donc rien lorsque je prononçais tout à l'heure le mot de « bénédictin ».

M. Nonnotte s'est spécialisé depuis plusieurs années dans l'étude de la bactériologie et dans celle des nombreuses réactions chimiques des infiniment petits. Et il y a réussi comme il avait réussi précédemment dans ses études de pharmacie, de chimie générale, de chimie biologique : en font foi les certificats extrêmement élogieux de ses professeurs, MM. Roger, Ditte, Guinochet, Bertrand, Comby, Barthelet, Cousin, etc. Tous s'accordent à reconnaître sa grande intelligence, sa facilité d'assimilation et sa puissance de travail. Tous le déclarent digne d'intérêt et attestent que jamais encouragement ne sera donné à un sujet plus digne.

Enfin, M. Nonnotte a déjà publié, notamment sous forme de communications à la Société de biologie de Paris, nombre de travaux, les uns tout à fait personnels, les autres en collaboration avec des médecins ou des savants connus. A citer, en particulier :

1. L'alimentation dans les gastro-entérites infantiles, par le docteur J. Comby : analyse des décoctions de légumes, par M. Nonnotte (in *Presse médicale,* 15 novembre 1905).

2. Collaboration à la thèse du docteur Gabriel Brissy, sur les injections intra-musculaires d'huile grise (décembre 1907).

3. Contribution à l'étude biologique du *bacillus anthracis*, de Davaine (en collaboration avec M. Sartory), communication à la Société de biologie (8 février 1908).

4. Étude bactériologique des cotons hydrophiles, dits aseptiques (communication à la Société de biologie, 22 février 1908).

5. Sur la recherche de l'indol dans les cultures microbiennes (en collaboration avec M. Robert Dimanche), communication à la Société de biologie (21 mars 1908).

6. Dosage de l'indol dans les cultures microbiennes (en collaboration avec M. Robert Dimanche), communication à la Société de biologie (11 avril 1908).

7. Collaboration à la thèse de doctorat ès sciences de M. Sartory : De l'influence de l'agitation sur les champignons inférieurs ; études expérimentales (mars 1908).

Toutes ces publications témoignent que M. Nonnotte est déjà quelqu'un, et qu'il a, dès aujourd'hui, à son actif, plus que des promesses.

Et maintenant,

Si le ciel, en naissant, m'avait formé poète,

j'essaierais d'adresser au nouveau titulaire élu, — le 24e de la liste — de lui adresser, dis-je, dans la langue des dieux, en quelques strophes lyriques, mes félicitations, mes conseils et mes encouragements, ainsi que le faisait, il y a quelque quinze lustres, dans la séance solennelle du 24 août 1832, notre aimable compatriote, Charles Viancin, pour le premier des titulaires de la pension Suard, M. Fallot, Joseph-Frédéric-Gustave (de Montbéliard) :

La tâche est grande : il faut que ton triomphe insigne
Soit applaudi dans l'avenir :
Celui qui fut nommé, s'il n'était le plus digne,
Devrait savoir le devenir.
C'est à toi d'imposer silence à tout murmure ;
C'est à toi de répandre une lumière pure
Sur un nom qui dans l'urne est tombé tant de fois.

Ce nom, que le destin tenait caché naguère,
Maintenant dévoilé, ne peut rester vulgaire ;
A l'œuvre on connaîtra ses droits.

Mais comme je ne me fais aucune illusion, comme je sais fort bien que Phébus demeurerait sourd et Pégase rétif à toute tentative de ce genre, j'aime mieux m'en épargner, et surtout vous en épargner tout de suite le lamentable échec, et je me contenterai de dire à M. Nonnotte, dans le langage des simples mortels :

Monsieur, l'Académie de Besançon, en vous proclamant, ne vous dissimule pas qu'elle attend beaucoup de vous : l'année dernière, la mort stupide a frappé en pleine valeur, en plein épanouissement de son talent, votre regretté prédécesseur, M. Henri Lapierre, le ravissant à l'affection des siens, à la nôtre, et coupant dans leur fleur les riches épis de la glorieuse moisson dont nous nous enorgueillissions par avance. Il vous appartient de nous dédommager de cette perte en doublant vos triomphes prochains, pour votre plus grande gloire, mais aussi pour celle de votre bienfaitrice, pour celle de l'Académie, pour celle, enfin, de notre chère Comté. Vous y réussirez; nous avons foi en vous; votre passé et votre présent répondent de votre avenir.

CHRONIQUE

L'Académie française a décerné un prix de 600 fr. au capitaine d'Ollone, pour son ouvrage *La Chine novatrice et guerrière*. Cette récompense est prise sur la distribution du prix Fabien.

— M. Gustave Gautherot, qui a obtenu, l'année dernière, à l'Université de Besançon, le grade de docteur ès lettres, vient d'être nommé professeur d'histoire de la Révolution à l'Institut catholique de Paris.

On sait que M. Gautherot a bénéficié de la pension Suard de 1902 à 1905. Il est membre correspondant de l'Académie de Besançon.

— Au dernier concours pour les prix de Rome, M. Marcel Boutterin, dont le père est architecte à Besançon, a obtenu le second grand prix d'architecture. On se rappellera que déjà, l'an dernier, M. Nicod, de Levier, avait obtenu le premier grand prix. M. Boutterin vient en outre de se voir décerner par l'Académie des beaux-arts la moitié du prix Jean Leclaire, soit 500 fr.

— Le huitième congrès de l'Association franc-comtoise s'est tenu, le 4 août dernier, à Salins, avec un réel succès. Il avait été fort bien organisé par le président et le secrétaire général élus par le précédent congrès, M. l'abbé Perrod, aumônier du lycée de Lons-le-Saunier, et M. Feuvrier, professeur au collège de Dole.

A ce congrès, suivant l'usage, avaient été invités tous les membres des diverses sociétés savantes de la région comtoise, ainsi que toutes les personnes qui s'intéressent aux études relatives à la Franche-Comté. Plus de cent adhérents, dont quelques dames, avaient répondu à cette invitation.

M. Étienne Lamy, de l'Académie française, avait bien voulu accepter la présidence d'honneur. Il avait à ses côtés M. Philippe Berger, sénateur et membre de l'Institut.

La première réunion eut lieu à neuf heures un quart, à l'hôtel de ville de Salins. Après une courte séance d'ouverture, tous les congressistes se répartirent entre trois sections : histoire, archéologie et sciences.

La section d'histoire, la plus nombreuse, était présidée par M. Philippe Berger. Il lui a été présenté successivement : par M. Dufay, ancien notaire, une notice sur le jurisconsulte Valette; par M. Feuvrier, un récit de l'attaque de Salins par les Lorrains de Tremblecourt, dans la nuit du 3 au 4 mars 1595; par M. Germain, juge à Vesoul, une étude sur la famille d'Olivet; par M. le docteur Ledoux, quelques lettres inédites de Victor Considérant; par M. Gazier, conservateur de la bibliothèque de Besançon, une note relative à Jean-Baptiste Considérant, ancien professeur au collège de Salins et père de Victor Considérant; par M. André Pidoux, archiviste paléographe, une collection d'anciennes gravures sur Salins; par M. Roux, substitut du procureur de la République de Belfort, une étude sur un poème burlesque intitulé l'*Orviétan de Salins;* par M. Marcel Poète, au nom de M. Coste, de Salins, une note sur l'abbaye de Goailles. M. Poète, comme conservateur de la bibliothèque de la ville de Paris, a offert aux érudits comtois de les aider dans les recherches qu'ils auraient à faire dans le riche dépôt dont il a la garde, et par réciprocité il les a priés de vouloir bien lui faire part des documents qu'ils pourraient trouver sur l'histoire de Paris.

La section d'archéologie, présidée par M. Vaissier, conservateur du musée archéologique de Besançon, a reçu des communications de M. Cellard, architecte à Besançon, sur le carrelage de l'ancienne église abbatiale d'Acey, de M. Pajot, professeur au lycée de Belfort, sur l'usage du camp d'Orchamps (Jura), de MM. Lablotier et Scheurer, sur le cimetière mérovingien de Bourogne (territoire de Belfort).

A la section des sciences, que présidait M. Maldiney, préparateur à la Faculté des sciences de l'Université de Besançon, M. Victor Maire, professeur au collège de Gray, a communiqué une étude géologique sur la région d'Authoison (Haute-Saône) ; M. le docteur Rollier, professeur au *Polytechnicum* de Zurich, a présenté des observations sur la géologie de la région salinoise, et M. Maurice Bouvet, industriel à Salins, a lu un mémoire relatif à la conversion des taillis en futaie dans les forêts de Franche-Comté.

A onze heures, les trois sections durent suspendre leurs travaux pour permettre aux membres du Congrès d'assister à la séance générale, qui eut lieu sous la présidence de M. Étienne Lamy. Dans une belle allocution, l'éminent académicien fit ressortir l'importance des services que rendent à la science et aux lettres les études consciencieuses et désintéressées de ces nombreuses sociétés qui se sont fondées depuis le xviiie siècle, à la suite et un peu sur le modèle de l'Académie française, « la doyenne des compagnies qui unissent les hommes dans le respect et dans la culture de l'intelligence ». Si un trop grand nombre d'écrivains français doivent leur succès au scandale et à l'exploitation des passions malsaines, si d'autres renient leurs ancêtres, méprisent le passé et ont l'orgueilleuse prétention de tout renouveler dans le monde, les esprits sages, habitués à chercher patiemment la vérité dans le domaine des sciences historiques ou naturelles, savent que l'œuvre des

siècles se fait lentement et que le progrès ne se réalise qu'au prix de longs efforts. Aussi bien, l'Association franc-comtoise se rattache par son nom et par son but à ces anciennes traditions provinciales dont on a eu tort de faire fi à la fin du XVIIIe siècle. Toutes démembrées qu'elles ont été par la Révolution, nos vieilles provinces sont restées vivantes dans la mémoire du peuple; tous les bons esprits déplorent aujourd'hui leur suppression et comprennent qu'il y a là une erreur à réparer. « Messieurs, s'est écrié l'orateur en terminant, vous êtes du nombre de ces bons Français ; à un jour dont la date est encore invisible, mais dont l'avènement est certain, vous aurez votre récompense, et l'un de vos futurs congrès se tiendra dans la capitale de notre Franche-Comté ressuscitée. » Les applaudissements qui ont accueilli ces paroles ont prouvé à M. Lamy qu'il avait touché juste et que son espoir était partagé par toute l'assemblée.

Deux communications, relatives à la question d'*Alesia*, ont occupé la séance générale. La première, de M. Feuvrier, fut une vive critique des tentatives qu'on a faites récemment pour rouvrir cette question au profit d'Alaise. M. Maurice Piroutet a lu ensuite un mémoire très détaillé et très précis, relatant les fouilles qu'il a exécutées lui-même depuis plusieurs années à Alaise, et desquelles il conclut que les tumulus qui s'y trouvent sont tous bien antérieurs à l'époque du siège d'*Alesia*.

Avant de se séparer, on décida que le congrès de 1909 aurait lieu à Pontarlier; la présidence en fut décernée à M. le docteur Rollier, et M. Godard fut désigné comme secrétaire général.

On ne se séparait d'ailleurs que pour se retrouver, un moment après, dans un banquet de plus de quatre-vingts couverts, qui eut lieu au théâtre. Au dessert, M. l'abbé Perrod, président, a porté un toast éloquent à la ville de Salins, dont il résuma en quelques traits les glorieux sou-

venirs. M. L. Rodet, maire de Salins, y répondit très gracieusement. M. Milcent, conseiller général du Jura, porta ensuite la santé de M. Étienne Lamy. M. Maurice Lambert, parlant au nom de l'Académie de Besançon, félicita l'Association franc-comtoise de s'être faite « ambulatoire » pour visiter successivement tous les beaux sites et tous les rares monuments de la Franche-Comté. D'autres toasts encore furent portés par M. Roux, au nom de la Société belfortaine d'émulation, par M. Beaulier, comme secrétaire de la Société d'histoire naturelle du Doubs, par M. Monot, comme président de la Société d'émulation du Jura, et par M. André Pidoux. M. Étienne Lamy et M. Philippe Berger prirent à leur tour la parole pour féliciter les organisateurs du congrès de leur incontestable succès et adresser à tous d'aimables compliments et de chaleureux encouragements.

M. Charles Grandmougin, n'ayant pas répondu personnellement à l'invitation de M. le président, lui avait envoyé une charmante pièce de vers, pleine de réminiscences du pays comtois, *l'Image obstinée*, qui, fort bien lue par M. Perrod, fut unanimement appréciée et applaudie.

L'après-midi fut employée, selon l'usage, à visiter les principaux édifices de la ville : les Salines, les églises de Notre-Dame et de Saint-Anatoile, la chapelle de la Libératrice, le musée. Un grand nombre de congressistes se rendirent aussi chez M. Georges Claudet pour visiter son usine de grès flammés, dont lui et Mme Claudet leur expliquèrent le fonctionnement.

La dernière réunion du congrès eut lieu le soir au théâtre, où M. Louis Dufay fit une intéressante conférence sur la photographie des couleurs et spécialement sur un nouveau procédé dont il est l'inventeur.

Des excursions avaient été organisées pour le lendemain, afin de permettre aux membres du congrès qui le voudraient de visiter les environs de Salins. Profitant du beau temps, deux groupes se formèrent : l'un partit pour Nans-

sous-Sainte-Anne et les sources du Lison ; l'autre s'en alla parcourir, sous la direction de MM. Feuvrier et Piroutet, le massif d'Alaise.

— Le IVe congrès préhistorique organisé sous les auspices de la *Société préhistorique de France* s'est réuni à Chambéry, le 25 août dernier, sous la présidence du docteur Chervin, président de la Société d'anthropologie de Paris.

Les trois premiers jours ont été consacrés à la lecture des communications inscrites au programme et à la discussion des questions à l'ordre du jour. Pendant les quatre jours suivants eurent lieu des excursions aux lacs d'Aiguebelette, du Bourget et d'Annecy et autres principaux gisements préhistoriques de la région.

Les communications les plus importantes ont porté sur les palafittes et les gravures sur roches. Parmi celles qui intéressent la Franche-Comté nous citerons les suivantes : Edmond Hue, de Paris, *Contribution à l'étude des cervidés des lacs de Chalain et de Clairvaux;* Abel Girardot, de Lons-le-Saunier, *La palafitte de Chalain*, avec plan et coupes ; Julien Feuvrier, de Dole, *les Stations palustres de la région de Dole.*

— On n'a pas encore tout dit, à ce qu'il paraît, sur l'abbé Gerbet, ce Franc-Comtois dont la réputation dépassait déjà de son vivant les limites de sa province. M. (l'abbé) Henri Brémond, qui a su mieux que personne présenter Newman aux catholiques français, vient de consacrer à notre compatriote une biographie substantielle, suivie de nombreux extraits de ses œuvres. Il dispense ainsi les curieux de rechercher çà et là des publications qui n'ont pas laissé une trace égale à leur mérite et leur permet de se faire à peu de frais une idée exacte de leur auteur. L'abbé Gerbet, qui a reçu dans les *Causeries du lundi* l'hommage de Sainte-Beuve, est appelé par M. Brémond,

avec preuves à l'appui, « un écrivain.... presque à l'égal des plus grands, prêtre et directeur admirable, philosophe chrétien d'une rare puissance et d'une élévation plus grande encore. »

— On lit dans la dernière livraison de la *Revue d'histoire diplomatique* (juillet) :

« Le dernier duc de Crillon étant mort sans enfant mâle, ses riches archives, bien pourvues par quatre siècles d'illustration, ont été partagées inégalement entre ses gendres Grammont et Polignac. M. Jean Cordey publie l'analyse sommaire de tout ce qui est conservé au château de Villersexel, en Franche-Comté, par M. le marquis Théodule de Grammont. Le fonds contient surtout des correspondances de la branche française de la maison de Balbe-Crillon, de l'archevêque de Narbonne, président des États du Languedoc, de Louis de Crillon pendant la Fronde, des nièces de Mazarin à l'occasion de leur fuite à Rome, d'Olympe Mancini, comtesse de Soissons, de la sœur du grand Frédéric (la margrave de Bayreuth). Il s'y trouve aussi des documents plus modernes venant du duc de Crillon-Mahon et concernant la guerre d'Espagne en 1808. Analyses et pièces sont très heureusement présentées et suivies d'une table alphabétique fort complète. »

— *La vie des saints de Franche-Comté*, écrite en 1853 par les professeurs du collège Saint-François-Xavier, malgré un succès très mérité, n'a pas eu une seconde édition. Cette lacune va être comblée par M. Pidoux, archiviste paléographe et docteur en droit. Le nouvel ouvrage, dont il commence la publication (1), n'a rien de commun avec les vieilles légendes dont les auteurs voulaient édifier plutôt qu'instruire. Sous la plume de M. Pidoux, les

---

(1) A l'imprimerie Gey et Guy, à Lons-le-Saunier.

faits s'accumulent avec le contrôle d'une critique sévère, les commentaires sont rares ; ses héros nous ont laissé leurs paroles quelquefois, toujours leurs exemples.

Les savants professeurs, à l'exemple des classiques qui leur étaient familiers, ont fait, parfois, plus d'éloquence que d'histoire ; leur successeur fait plus d'histoire que d'éloquence. Il écrit comme on apprend à le faire à l'École des chartes, comme on le fait quand on joint à une grande érudition une foi vive et éclairée. Ses connaissances lui permettent de mettre ses héros dans leur milieu et, en nous décrivant leur siècle, de nous mieux montrer leur vie.

La chronologie est discutée comme les faits, et cette discussion, parfois aride, n'a pas un moindre intérêt. Quand par hasard M. Pidoux trouve une étude toute faite, il l'emprunte et en laisse le mérite à son auteur.

Le premier volume, qui vient de paraître, traite d'abord des origines de l'Église de Besançon et de ses premiers apôtres ; vient ensuite la biographie de ses évêques jusqu'au VIIe siècle ; celle de saint Claude, plus importante, est plus longuement étudiée.

Les évêques franc-comtois qui ont eu leurs sièges hors de notre province ne sont pas oubliés. On trouvera, dans ce beau travail, beaucoup de personnages qui ne sont pas et qui ne seront jamais canonisés ; *ils ont simplement édifié leurs contemporains par le spectacle de leurs vertus*, et il est bon de recueillir avec *exactitude le souvenir de leurs actes.*

C'est ce que fait et fera l'auteur, car, en nous donnant son plan d'avance, il nous promet des pages inédites sur l'époque révolutionnaire et tout le XIXe siècle. C'est un peu, et même beaucoup, l'*histoire de la Franche-Comté par les vies de ses saints.*

— *Une romancière jurassienne.* — Mme de Buxy, qui se

cache sous ce pseudonyme (rappelant le nom d'un simple village de Saône-et-Loire), est une femme auteur. Elle aime ardemment les montagnes du Jura. Elle décrit nos sites pittoresques en connaissance de cause, et avec un réel talent littéraire. Elle a de la finesse, de l'esprit et même beaucoup d'esprit.

Il y a dans ses écrits une tendance au merveilleux qui caractérisait si bien notre illustre compatriote Charles Nodier.

On l'a comparée aussi à un Walter Scott jurassien et catholique.

Son premier livre, *Le secret de Luzabran*, date de 1888, et depuis cette époque elle a publié une trentaine de romans. Et cependant elle est encore fort peu connue ! Elle mérite mieux à tous égards !

C'est pourquoi la *Revue hebdomadaire* du 22 août 1908 consacre à Mme de Buxy une notice élogieuse due à la plume de *Charles Le Goffic*.

Nous tenions à signaler cette étude à l'attention des amis de notre belle province de Franche-Comté.

CATALOGUE

D'UNE

COLLECTION DE MANUSCRITS FRANC-COMTOIS

RÉCEMMENT ENTRÉE A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Par M. Max PRINET

MEMBRE HONORAIRE

La Bibliothèque nationale a dernièrement acquis trente-huit manuscrits franc-comtois qui ont appartenu à feu M. Félix Varin d'Ainvelle. Dix-sept de ces volumes composent une série homogène ; ils sont revêtus de reliures uniformes en demi-basane ; quelques notes personnelles et quelques empreintes de cachet, qui s'y rencontrent, permettent de reconnaître qu'ils constituent une collection formée, à la fin du XVIIIe siècle, par Marie-François-Xavier Oyselet de Légna, conseiller au Parlement de Franche-Comté. Les vingt et un autres volumes sont d'origines diverses ; plusieurs d'entre eux proviennent de la famille Renard, alliée aux Oyselet de Légna.

1-17. Notes, copies et extraits de documents réunis par le conseiller Oyselet de Légna.

1-4. (Nouvelles acquisitions françaises 21168-21171). États de Franche-Comté.

5-6. (N. a. fr. 21172-21173). Parlement de Franche-Comté.

7. (N. a. fr. 21174). Répertoire des registres du Parlement. — Impôts. — États de la province. — Factums imprimés, etc.

8. (N. a. fr. 21175). Délibérations du Parlement (1774-1786). — Notes de jurisprudence. — Dissertations sur les comtes de Bourgogne et sur les salines.

9. (N. a. fr. 21176). Mémoires sur les États, les villes principales et les salines de Franche-Comté.

10. (N. a. fr. 21177). Dissertations historiques sur la Franche-Comté. — Copie du premier registre des délibérations secrètes du Parlement de Dole (1519-1589) ; pièces sur le Parlement.

11. (N. a. fr. 21178). Dissertations sur la géographie du comté de Bourgogne. — Documents sur le Parlement et la Chambre des comptes de Franche-Comté, sur le roi Stanislas Leczinski, etc.

12. (N. a. fr. 21179). Parlement de Franche-Comté. Ville de Besançon.

13. (N. a. fr. 21180). Impôts et monnaies.

14. (N. a. fr. 21181). Extraits des archives municipales de Besançon. — Notes et documents relatifs à Orgelet et aux environs.

15. (N. a. fr. 21182). Extraits des inventaires des archives de la maison de Chalon, du Parlement de Franche-Comté et de la ville de Besançon. — Traité des monnaies et mesures du comté de Bourgogne (par Dom Grappin).

16. (N. a. fr. 21183). Extraits des inventaires des archives de la Chambre des comptes et du Parlement. — Notes sur la noblesse de la province.

17. (N. a. fr. 21184). Documents concernant Orgelet et les environs. — Pièces satiriques.

XVIIIe siècle. Papier, 874 pages, 1,144 p., 526 feuillets, 974 p., 1,012 p., 984 p., 558 f., 559 f., 1,026 p., 1,278 p., 720 f., 314 f., 560 f., 874 p., 1,128 p., 1,166 p., 556 f. — Demi-reliure basane.

18-38. Manuscrits de provenances diverses.

18. (N. a. fr. 10654) (1). Enquête sur les limites de la Franche-Comté et de la Lorraine, faite en 1527. — XVIIe siècle. Papier, 390 f. Rel. parchemin.

19. (N. a. fr. 10642). Ban et arrière-ban du comté de Bourgogne. Règlements et répartement (1579-1614). — XVIIe siècle. Papier, 384 f. Rel. parchemin.

20. (N. acquis. latines 1918). Sentences de l'official de Besançon (1622-1628). — XVIIe siècle. Papier, 241 f. Demi-rel. basane.

21. (N. a. fr. 10649). Recueil des privilèges et ordonnances de la cité de Besançon. — Chronique des saints, rois, ducs et comtes de Bourgogne. — XVIe siècle. Papier, 240 f. Rel. parchemin.

22. (N. a. fr. 10653). Compte rendu aux gouverneurs de Besançon par François Morel, trésorier de la cité, pour l'exercice 1671-1672. — XVIIe siècle. Papier, 293 f. Rel. parchemin.

23. (N. a. fr. 10650). Compte rendu au magistrat de Besançon par Jacques-Antoine Varin, trésorier général de la cité, pour l'année 1690. — XVIIe siècle. Papier, 113 f. Rel. parchemin.

24. (N. a. fr. 10645). Baux des terres de la maison de Granvelle situées dans la banlieue de Besançon. — XVIe siècle. Papier, 111 f. Rel. parchemin.

25. (N. a. fr. 21191). Censier de la famille Nardin, de Besançon. — XVIIe siècle. Papier, 200 f. Rel. parchemin.

26. (N. a. fr. 10648). Censier-rentier de la chapelle Sainte-Anne fondée au couvent de Sainte-Claire de Besançon, par Jacques, roi de Hongrie, de Jérusalem et de Sicile. — XVIIe siècle. Papier, 26 f. Rel. parchemin.

---

(1) Le cadre de classement adopté à la Bibliothèque nationale, qui répartit les manuscrits par langue et par format, a nécessité la division en trois séries du fonds de manuscrits franc-comtois dont je donne ici le catalogue.

27. (N. a. fr. 21190). Notes de droit, par Henri d'Orival. — 1683. Papier, 268 f. Rel. basane.

28. (N. a. fr. 10643). Mémoire pour servir à l'histoire du Parlement de Franche-Comté, par Claude-Antoine Boquet de Courbouzon. — XVIIIe siècle. Papier, 408 f. Rel. parchemin.

29. (N. a. fr. 10652). Histoire du Parlement de Franche-Comté. Fol. 3. Droits et prérogatives du Parlement. — Fol. 5. Listes des présidents et officiers de cette cour. — Fol. 77 v°. Table des lettres de noblesse accordées aux Franc-Comtois. — Fol. 83. Liste des Parlements de France. — XVIIIe siècle. Papier, 84 f. Demi-rel. parchemin.

30. (N. a. fr. 10644). Recueil d'arrêts du Parlement de Dole. — XVIIIe siècle. Papier, 209 f. Rel. basane.

31. (N. a. fr. 21189). Remarques et décisions sur la coutume du comté de Bourgogne, par Jean-Ferdinand Jobelot. — XVIIIe siècle. Papier, 188 p. Rel. parchemin.

32. (N. a. fr. 10651). Notes de droit tirées des arrêts et délibérations du Parlement de Franche-Comté. — XVIIIe siècle. Papier, 132 f. Rel. basane.

33. (N. a. fr. 21185). Recueil d'édits, déclarations, ordonnances, lettres patentes, arrêts et règlements, par Nicolas-François Renard. — XVIIIe siècle. Papier, 454 p. Rel. parchemin.

34. (N. a. fr. 10647). Extraits d'arrêts et notes de droit, par Nicolas-François Renard. — XVIIIe siècle. Papier, 294 p. Rel. parchemin.

35. (N. a. fr. 21187). Notes de N.-F. Renard : histoire, gouvernement, police, droit public de la France. — 1750. Papier, 428 p. Rel. parchemin.

36. (N. a. fr. 21186). Traditions françaises ou Recueil de témoignages sur divers articles de l'histoire de France, par N.-F. Renard. — XVIIIe siècle. Papier, 384 p. Rel. parchemin.

37. (N. a. fr. 21188). Notes et extraits pris au cours de lectures

sur toutes sortes de sujets, par N.-F. Renard. — 1745. Papier, 140 p. Rel. parchemin.

38. (N. a. fr. 10646). Sermons du P. Charles, jésuite, aux retraites de Saint-Joseph de Lyon (1746, 1748, 1750, 1752, 1754). — XVIIIe siècle. Papier, 96 f. Demi-rel. veau.

Le secrétaire perpétuel chargé de la gérance, R. DE LURION.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

4e TRIMESTRE 1908

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 19 novembre 1908

Présents : M. le chanoine Rossignot, président sortant; M. Lambert, président annuel; MM. le commandant Allard, docteur Bourdin, Boutroux, Chipon, Girardot, Guiraud, docteur Ledoux, Mairot, chanoine Panier, Picot, Pingaud, docteur Roland, comte de Sainte-Agathe, Simonin, Tavernier, Vaissier; de Truchis, secrétaire adjoint.

M. le chanoine Rossignot, président sortant, adresse un compliment de bienvenue à M. Lambert, nouveau président, qui lui répond après avoir pris place au fauteuil présidentiel et remercie l'Académie.

Après la lecture des procès-verbaux des séances des 23 et 25 juin derniers qui sont approuvés, le secrétaire adjoint donne lecture de la correspondance. Il fait part à l'Académie de la mort de M. de Robillard de Beaurepaire, archiviste honoraire de la Seine-Inférieure et membre de l'Institut, qui était associé correspondant de notre société depuis le 29 août 1875, et qui est décédé à Rouen le 12 août dernier.

L'Académie a été aussi avisée de la mort de M. Joseph

Schneuwly, archiviste d'État, décédé à Fribourg le 4 octobre 1908. Il était associé correspondant étranger depuis le 30 janvier dernier.

L'Académie a reçu en hommage :

Le tome II des *Testaments de l'officialité de Besancon* (1265-1500), publié par le ministère de l'instruction publique.

Du général H. Langlois : *L'artillerie de campagne en liaison avec les autres armes*, 2 vol. in-8.

De Mme veuve Bouchot : *Notice sur la vie et les travaux de M. Henri Bouchot*, par M. le baron Ed. de Rothschild, 1 fasc. in-4.

Du docteur Joseph Zawodny, de Prague : *Der gräste philosoph.*, 1 vol. in 8.

De M. E. Pajot : *Notes étymologiques sur quelques noms de lieux habités du territoire de Belfort*, 1 fasc. in-8, et les *Ruines romaines d'Offemont*, 1 fasc. in-8.

De M. Julien Feuvrier : *Belfortains et Dolois en 1790*, 1 fasc. in-8, et *les Murées du Grand-Mont, territoire de Dole et d'Authume* (Jura), 1 fasc. in-8.

De M. le docteur Ledoux : *Édouard Grenier, par Alfred Mézières, de l'Académie française*, 1 fasc. in-8.

Le secrétaire signale dans la *Revue des Deux Mondes* trois articles publiés par des membres de notre Société : *Lettres inédites de J.-J. Rousseau*, par M. Philippe Godet; la *Transformation de l'agriculture : la crise viticole*, suite d'une série d'articles, par M. Victor du Bled; *Une princesse conspiratrice sous la Régence*, par M. le général de Piépape.

M. le président donne lecture à l'Académie d'une lettre de M. de Lurion lui demandant d'accepter sa démission de secrétaire perpétuel. Il se fait l'interprète de la Compagnie pour remercier M. de Lurion du dévouement apporté dans ses absorbantes fonctions et lui exprimer les regrets unanimes de ses collègues.

L'élection d'un nouveau secrétaire perpétuel est fixée à la séance de décembre.

L'Académie fixe à la même séance l'élection d'un membre honoraire en remplacement de M. Alfred Riche.

Le président donne communication d'une lettre de M. Godard, demandant aux membres de l'Académie de contribuer à des travaux de bibliographie concernant la province. Il fait part de la nomination à la chaire d'Histoire de la Révolution, à l'Institut catholique de Paris, de M. Gautherot, ancien pensionnaire Suard, et associé correspondant.

L'Académie décide : 1° que le programme des concours sera inséré sur les troisième et quatrième pages de la couverture de chaque bulletin; 2° que dans le programme du prix d'éloquence à décerner en 1910, le second sujet proposé sera ainsi libellé : « Etude biographique et littéraire sur un écrivain, un savant ou un artiste de Franche-Comté ».

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la commission des Documents inédits. Conformément aux conclusions de cette commission, l'Académie autorise M. Pingaud à remettre à l'impression les manuscrits qui formeront un volume consacré au blocus de Besançon en 1814, et le secrétaire à mettre une provision de 25 fr. à la disposition de M. l'abbé Joseph Bonnet, à Saint-Pétersbourg, pour faire copier, dans le manuscrit de la collection Dubrowsky, qu'il a signalé, une monographie permettant de juger de la valeur de cet ouvrage.

M. Boutroux lit sa notice sur M. Alfred Riche, membre honoraire.

M. Tavernier lit son compte rendu sur *la Tour d'Auvergne d'après une correspondance inédite*, par M. G. Gazier.

M. Lambert lit une notice de M. Gaston de Beauséjour sur M. Schneuwly, archiviste d'État à Fribourg (Suisse).

M. le vicomte de Truchis lit son étude sur les *Chifflet à l'imprimerie plantinienne.*

La séance est levée.

Le président,
Chanoine Rossignot.

Le secrétaire adjoint,
Vicomte A. de Truchis.

Séance du 10 décembre 1908

Présents : M. Lambert, président; MM. le commandant Allard, docteur Baudin, docteur Bourdin, Chipon, Estignard, Giacomotti, Guiraud, Isenbart, docteur Ledoux, Lieffroy, Lombard, Mairot, chanoines Panier et Payen, Picot, Pingaud, chanoine Rossignot, comte de Sainte-Agathe, Simonin, Tavernier, Vaissier; de Truchis, secrétaire adjoint.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté, le secrétaire donne lecture de la correspondance.

L'Académie a reçu en hommage, de M. le chanoine Panier : *Les Annales de l'Œuvre des Séminaires et de l'enseignement primaire libre du diocèse de Besançon*, année 1908; — de la biblio-

thèque d'Upsala : *La France et la Suède*, 1 fasc. in-4; — du conseil d'administration de la caisse des recherches scientifiques : *Rapports scientifiques sur les travaux entrepris en 1907 au moyen des subventions de la caisse des recherches scientifiques*, 2 vol. in-4.

L'Académie nomme membre honoraire M. Philippe Berger, sénateur et membre de l'Institut.

L'Académie fixe au 21 janvier la prochaine séance privée, et au 28 janvier la date approximative de la séance publique, qui sera suivie du banquet d'usage.

M. Picot donne lecture de son discours de réception, destiné à la prochaine séance publique : *La houille blanche dans les Alpes françaises*.

M. le secrétaire donne lecture d'un compte rendu de M. Chapuis sur les *Épisodes de la guerre de Trente ans. Le cardinal de la Valette, lieutenant général des armées du Roi (1635 à 1639); Bernard de Saxe-Weimar (1604 à 1639) et la réunion de l'Alsace à la France*, par le vicomte de Noailles.

L'Académie nomme le vicomte de Truchis secrétaire perpétuel en remplacement de M. de Lurion, et procède aux élections des commissions suivantes :

Prix Marmier : MM. le chanoine Rossignot, le docteur Roland, le comte de Sainte-Agathe.

Commission des finances : MM. Gaulard, Picot, Simonin.

Commission des élections : MM. docteur Baudin, Isenbart, docteur Ledoux, Mairot, chanoine Panier, Pingaud, Simonin.

La séance est levée.

Le président, M. LAMBERT.

Le secrétaire perpétuel, Vicomte A. DE TRUCHIS.

NOTICES

Notice sur M. Alfred RICHE, membre honoraire

Par M. Léon BOUTROUX, membre résidant

(Séance du 19 novembre 1908)

M. Alfred Riche, né à Roche-sur-Vannon (Haute-Saône), le 3 février 1829, a débuté dans la vie sans aucune fortune ; c'est

par le travail, fécondant d'heureuses dispositions naturelles, qu'il s'est élevé aux postes les plus enviés, qu'il a acquis la plus belle renommée de savant.

Obligé de se faire le plus tôt possible une situation, il choisit la carrière de l'enseignement, mais ne put l'aborder par la voie régulière de l'École normale. A vingt ans, il débute comme aide préparateur de Dumas à l'École centrale. Distingué par cet illustre maître, il est bientôt nommé préparateur à l'Institut agronomique de Versailles, puis à la Sorbonne, où il prépare les cours de Dumas, Balard et Sainte-Claire-Deville. Il est installé dans un laboratoire qui nous paraîtrait aujourd'hui bien misérable, exigu, mal éclairé, outillé de la façon la plus rudimentaire ; et c'est pourtant de là qu'est parti cet incomparable essor de la chimie, qui, en cinquante ans, a merveilleusement transformé les conditions matérielles de la vie dans le monde entier.

A l'école de cette pléiade, le jeune Riche devint bientôt capable de se livrer à des travaux de recherche originale. En 1855, il est nommé répétiteur à l'École polytechnique. Deux ans après, il soutient à la Sorbonne sa thèse de docteur ès sciences, sur le *tungstène;* puis il est nommé chef des travaux.

Bientôt il fait ses études de pharmacie, et, en 1859, un concours ayant été ouvert pour le poste de professeur agrégé à l'École supérieure de pharmacie, il obtient brillamment cet emploi avec une thèse *sur les alcaloïdes volatils naturels et artificiels.* Il resta agrégé pendant quinze ans ; c'est la période pendant laquelle il a publié ses principales recherches de science pure.

En 1874, il est nommé professeur de chimie minérale. Dès lors, l'enseignement devint son occupation principale : il le donna sans interruption pendant quarante ans avec un grand succès. L'élève de Dumas se reconnaissait à la clarté de l'exposition, à la beauté des expériences, à la forme littéraire captivante, sans préjudice de la précision scientifique. Cet enseignement a été fixé dans les *Leçons de chimie*, ouvrage où pendant longtemps non seulement les étudiants de pharmacie, mais tous les jeunes gens qui voulaient apprendre la chimie, se sont initiés à la science.

Pendant cette période de sa vie, M. Riche, toujours soumis a de lourdes charges, dut ajouter au traitement, alors bien modeste, du professeur, des ressources supplémentaires. Faisant avec regret le sacrifice de son goût pour la science pure, il

consacra à des fonctions administratives le temps qui lui restait libre, et apporta dans ces fonctions une telle conscience, une telle compétence et un tel zèle, qu'il est permis de croire qu'il n'aurait pas pu rendre à son pays de plus grands services s'il eût eu le loisir de continuer ses recherches scientifiques.

Il avait été nommé, dès 1862, essayeur à la Monnaie, ce qui avait été pour lui l'occasion d'importants travaux sur les alliages, travaux dans lesquels il a donné des méthodes d'analyse devenues classiques.

En 1871, il fut nommé commissaire expert du Ministère du commerce, et fonda l'année suivante à ce ministère un laboratoire d'analyse qui a été l'école des chimistes des douanes et des contributions indirectes.

Nommé en 1887 directeur des essais à la Monnaie, il occupa ce poste jusqu'à l'année dernière, et ne cessa de perfectionner les méthodes de travail si exactes de cet établissement.

A ces multiples occupations, ajoutons son rôle très actif et très apprécié au conseil d'hygiène de la Seine, dans les expertises légales, au comité consultatif des arts et manufactures, et au *Journal de pharmacie et de chimie*, dont il fut le rédacteur principal pendant près de trente ans.

Il fut aussi membre des jurys d'admission et des récompenses dans toutes les expositions universelles depuis 1878.

Cette incroyable activité n'était pas seulement la mise en œuvre de brillantes qualités intellectuelles servies par une santé robuste. C'était aussi le fruit de hautes qualités de caractère.

Dévoué aux siens jusqu'au sacrifice de ses préférences personnelles, il étendait à tous ceux qui dépendaient de lui en quelque façon, en particulier à ses élèves, une bienveillance à toute épreuve, et à toutes les personnes qui se trouvaient amenées par les circonstances à nouer avec lui les relations les plus banales, une exquise courtoisie, une aménité délicate, dont le moderne *struggle for life* nous a trop déshabitués.

Et cette grâce dans les relations n'était pas seulement extérieure ; elle était l'ornement d'une probité profonde et d'une conscience scrupuleuse. Il n'était pas de ceux qui considèrent la fonction comme faite pour le fonctionnaire. Il avait besoin de tirer profit de son travail ; mais il l'accomplissait de telle sorte, qu'après qu'il en avait reçu la légitime rémunération, celui pour qui ce travail était fait, que ce fût un particulier ou l'État, demeurait véritablement son obligé.

Cet amour du bien était chez lui inséparable de l'amour du

vrai. Bien qu'il eût renoncé de bonne heure aux recherches de science pure, il apportait dans tous ses travaux le goût passionné de la science. Dans les inspections des services publics, dans les enquêtes techniques, dans les expertises légales, il voyait toujours, outre un service à rendre à la santé ou à l'honnêteté publique, ou à la prospérité du commerce et de l'industrie, une occasion de s'instruire. Et quel profit il savait tirer de ces leçons de l'expérience ! Professeur avant tout, il enrichissait constamment son enseignement de ces précieuses acquisitions : aussi son cours, au lieu d'être une compilation de renseignements puisés aux livres ou aux journaux, était-il l'expression de la science en mouvement, vivante, vue, jugée par les résultats.

Ces qualités éminentes étaient rehaussées par une simplicité de vie qui ignorait toute affectation et toute morgue.

La conséquence naturelle de tant de mérite personnel et de tant de services rendus fut que M. Riche rencontra partout autour de lui considération, estime, amitié.

En 1883, il fut élu membre de l'Académie de médecine. Et quand la limite d'âge le fit descendre de sa chaire de l'École de pharmacie de Paris, un groupe d'amis, composé non seulement de ses élèves anciens et récents, mais aussi de notables commerçants et de grands industriels, tint à honneur de lui témoigner leur reconnaissance et leur affection, en lui offrant une œuvre d'art, une plaquette gravée par Roty, représentant les traits du professeur, qui lui fut remise dans une soirée intime, le 6 août 1900. C'est seulement depuis mars 1906 que notre Compagnie le comptait parmi ses membres honoraires.

Il est mort le 24 avril 1908, à la suite d'une courte maladie, à Nice, où il était allé en famille, prendre quelques jours de repos.

M. Alfred Riche a pleinement atteint le but social de toute existence d'honnête homme : il a su rendre sa vie entière utile aux siens, à la patrie et à l'humanité.

Notice sur M. SCHNEUWLY, membre correspondant étranger

Par M. Gaston DE BEAUSÉJOUR, associé résidant

(Séance du 19 novembre 1908)

Joseph-Zacharie-Balthazar Schneuwly, archiviste de l'État de

Fribourg, membre correspondant de l'Académie de Besançon depuis le 30 janvier dernier, est mort à Fribourg le 4 octobre 1908. M. Tobie de Rœmy, sous-archiviste de l'État de Fribourg, a donné la biographie complète de son chef administratif dans les numéros des 5 et 17 octobre de la *Liberté*, journal du canton de Fribourg. Nous en avons extrait quelques détails qui feront connaître l'existence si bien remplie de M. Schneuwly.

Il naquit à Fribourg le 14 avril 1839. Lorsqu'il commença son droit en 1861, il était depuis deux ans déjà sous-archiviste suppléant, avec un modeste traitement de 400 fr. par an : au bout de six années, en 1867, il fut nommé archiviste cantonal, fonctions qu'il cumula de 1868 à 1903 avec celles de bibliothécaire de la *Société économique*.

A un grand amour du travail, il joignait une mémoire extraordinaire et un flair merveilleux pour les recherches historiques. On ne saurait, nous dit son biographe, lui vouer assez de reconnaissance pour les travaux de classement et d'aménagement qu'il fit aux archives cantonales. La plupart des fonds de ses archives ont été classés et notablement augmentés : signalons parmi eux la correspondance de l'État de Fribourg avec la France, l'Espagne et la Franche-Comté, qui nous intéresse spécialement.

Sa bonté, son dévouement pour les malheureux et les pauvres étaient inépuisables, et l'amenèrent à exercer diverses fonctions appliquées spécialement à des œuvres charitables et philanthropiques.

Malgré son amour du travail, M. Schneuwly, comme tant d'autres archivistes érudits, a beaucoup appris, très peu publié, mais a contribué à de nombreuses publications.

Ses principales publications sont :

Recueil diplomatique du canton de Fribourg de 1177 à 1444, en collaboration avec divers savants, 1869.

Das Gemeindewesen des Kantons Freiburg, 1873.

Les seigneurs de Mézières, 1891.

Projets anciens des hautes études catholiques en Suisse, 1891.

Die deutsche Seelsorge in der Stadt Freiburg, 1893.

Écoles du Père Girard, 1905.

Étude sur la monnaie à Fribourg, 1904.

Jean de Saint-Thomas et Hermann de Mayence, 1906.

Il a collaboré activement au *Fribourg artistique*. Presque aucun article de cette remarquable publication ne s'est fait sans le concours de ses recherches et de sa plume. Il a collaboré

également aux *Recès fédéraux*, aux *Fontes rerum bernensium*, etc., etc Enfin, il a laissé un nombre extraordinaire de notes qu'on peut consulter avec fruit sur les familles, les individus, les choses, les coutumes, etc. Il avait recueilli des documents importants sur l'émigration française dans le canton de Fribourg, et il nous en a fait bénéficier avec sa bonne grâce et son obligeance habituelles.

Il pratiqua toute sa vie cette simplicité et cette modestie qui accompagnent d'ordinaire le vrai mérite, mais le fond de son caractère était la bonté. Le trait suivant, que retrace son biographe, le dépeindra tout entier : « Voulez-vous savoir, me disait-il, quel a été mon plus beau jour d'archiviste? C'est celui où, après des recherches qui durèrent des semaines, je découvris l'acte par lequel une pauvre vieille femme avait acheté et payé le lambeau de terre qui lui servait de jardin, et dont la commune de X. lui contestait la propriété. A la nouvelle de ma découverte, cette bonne femme fondit en larmes et me baisa les mains. J'étais plus que récompensé de mes peines. Voilà mon plus beau jour d'archiviste. »

M. Schneuwly fut, dans toute l'acception du mot, un homme de devoir et de dévouement : il a laissé à Fribourg d'unanimes regrets.

COMPTES RENDUS

La Tour d'Auvergne, d'après une correspondance inédite, par M. Georges GAZIER

Par M. TAVERNIER, associé résidant

(Séance du 19 novembre 1908)

M. Georges Gazier, l'érudit bibliothécaire de la ville de Besançon, a publié dans la *Revue hebdomadaire* (numéro du 31 octobre) six lettres inédites de La Tour d'Auvergne, adressées à Le Coz, son ami d'enfance, et qu'il a découvertes dans un recueil non inventorié intitulé : *Correspondance de deux savants*.

Le caractère admirable du héros, dont la vaillance et le désintéressement atteignent au sublime, s'y révèle dans toute sa beauté.

Le 15 pluviôse an IV (4 février 1796), La Tour d'Auvergne

raconte comment, en février 1795, il tomba au pouvoir des Anglais, au moment où, après la campagne des Pyrénées-Occidentales, il retournait dans sa famille pour attendre sa retraite qu'il avait sollicitée.

Il ne lui convient pas de raconter tout ce qu'il a eu à souffrir. Il lui suffit de s'être montré toujours tel qu'il était, Français et patriote, portant dans les fers son costume des batailles, et à son casque « le signe révéré de sa nation, la cocarde tricolore ».

Rendu à la liberté le 7 janvier 1796, sur sa parole de se faire échanger contre un officier anglais de son grade, sa première lettre, après avoir foulé le sol français, est pour son ami.

Pendant sa captivité, il a travaillé à compléter son livre, les *Nouvelles recherches sur la langue, l'origine et les antiquités des Bretons*, publié pour la première fois en 1792.

Le Coz avait reçu alors, en vue d'une nouvelle édition qu'il devait orner d'une préface sur les rapports du grec et du breton, un exemplaire de cet ouvrage avec notes, corrections et additions, en même temps qu'une somme de trente louis pour les frais de réimpression.

Incarcéré par les ordres de Carrier, Le Coz, alors évêque constitutionnel de Rennes, ne voulut pas se séparer du manuscrit qui lui avait été confié, et réussit même à sauver les trente louis. Les péripéties de ce double sauvetage sont racontées de façon fort intéressante par M. Gazier.

Au sujet de cette somme de trente louis, un débat plein de délicatesse s'engage en 1796 entre l'officier et l'évêque. Le premier veut absolument partager avec le second, celui-ci s'en défend, et ne se décide enfin à accepter, que sous réserve de distribuer en secours aux Bretons ce que lui laisse son ami.

Quant à La Tour d'Auvergne, il donne sur lui-même, le 27 ventôse an IV (17 mars 1796), les curieux détails que voici :

« Privé de toutes mes dents supérieures, et mon estomac étant réduit à faire aujourd'hui leurs fonctions, je ne puis soutenir mon existence qu'avec des aliments légers et du laitage. Ma pension de retraite ne s'élève qu'à 800 livres en papier, mais j'espère que les vivres et le traitement de mon grade me seront accordés jusqu'à ce que ma pension soit convertie en argent. »

Grâce à l'intervention de ses amis, il obtient enfin son congé avec solde, avec la liberté de se retirer où il lui plaira. En attendant de pouvoir retourner en Bretagne, il se fixe à Passy, « pour y vivre ignoré et dans l'obscurité. »

« La seule raison, écrit-il, qui me fait quitter le séjour de

Paris est que la vie qu'on y mène (outre qu'elle est très dispendieuse) a quelque chose de trop agité pour satisfaire les goûts d'un homme simple, qui a besoin aujourd'hui de faire succéder un peu de repos à de longues fatigues et à de pénibles travaux. A la campagne ou dans de petites villes, l'on se trouve dans sa situation naturelle en étant placé entre la société et la retraite, aussi bien qu'entre le repos et d'agréables occupations ; l'on se tire de la dépendance en cherchant les sentiers qui nous dérobent à la foule, et l'on jouit enfin de cette précieuse liberté, sans laquelle on ne saurait être véritablement heureux. C'est dans ces sentiments que j'ai quitté avec joie Paris, grande scène des événements, pour rechercher l'oubli et l'obscurité. »

Les ressources du « brave entre les braves » sont des plus modestes. Son traitement s'élève à 25 livres par mois en numéraire, le reste en mandats. J'en ai assez, dit-il, pour aller doucement dans la vie. « Du pain, du lait et la liberté, un cœur qui ne puisse jamais s'ouvrir à l'ambition, voilà l'objet de tous mes désirs. »

En 1797, La Tour d'Auvergne publie, sous le titre *Origines gauloises, celles des plus anciens peuples de l'Europe, puisées dans leur vraie source*, une édition complètement refondue de ses *Nouvelles recherches*. Il ne s'agissait de rien moins que de démontrer l'antiquité de la vieille Armorique et la supériorité de son dialecte, dont le grec ne serait qu'un dérivé.

Le héros breton reprit du service dans une circonstance particulièrement touchante. Son savant ami, Le Brigant, octogénaire dont quatre fils servaient déjà dans les armées de la république, allait se voir enlever par la conscription son cinquième enfant, devenu son unique appui et sa seule consolation. La Tour d'Auvergne s'offre à le remplacer et part rejoindre l'armée de Masséna, où il ne tarde pas à se signaler de nouveau en faisant prisonnier à Zurich un régiment russe. Le ministre de la guerre, Carnot, lui décerne le titre de *premier grenadier des armées de la république*, en même temps qu'un sabre d'honneur. La Tour d'Auvergne, dans sa modestie, refuse le titre, que l'histoire lui conserve, mais il accepte le sabre qui lui avait été accordé par les consuls, « en espérant, écrit-il à Le Coz (dans une lettre qui est, suivant la juste expression de M. Gazier, un modèle de désintéressement et de dignité), qu'on ne lui mettrait pas ce sabre dans les mains pour y rester un instrument inutile de gloire. »

Peu de jours après cette lettre, le 3 messidor an VIII (22 juin

1800), La Tour d'Auvergne rejoignait l'armée du Rhin, commandée par son ami et compatriote Moreau, et le 27, il tombait à la tête de ses grenadiers de la 46e, sur les hauteurs d'Oberhausen, transpercé de part en part par la lance d'un uhlan.

Ainsi se trouvait réalisé le vœu que le héros formulait en ces termes quelques jours auparavant :

« A cinquante sept ans, la mort la plus désirable, c'est celle d'un grenadier sur un champ de bataille, et je l'y trouverai. »

Il faut féliciter M. Gazier d'avoir évoqué cette mâle et superbe figure de dévouement et de sacrifice, personnification et modèle du patriotisme le plus pur.

Épisodes de la guerre de Trente ans. Le Cardinal de la Valette, lieutenant général des armées du Roi (1635 à 1639), par le vicomte DE NOAILLES. Paris. Perrin, 1906, in-8 de III-618 p., avec portrait, fas-similé et 2 cartes hors texte.

Épisodes de la guerre de Trente ans. Bernard de Saxe-Weimar (1604 à 1639) et la Réunion de l'Alsace à la France, par le vicomte DE NOAILLES. Paris, Perrin, 1908, in-8 de IV-502 p., avec portrait, 3 cartes et 3 plans hors texte.

Par M. E.-A. CHAPUIS, membre correspondant.

(Séance du 10 décembre 1908)

Dans la Préface du premier de ces deux volumes, l'auteur déclare tout d'abord que son intention « n'est pas d'écrire l'histoire de la guerre de Trente ans, ni même de toute la période française, mais bien d'approfondir ce qu'opéra, durant cinq années, le cardinal de la Valette. » Cependant M. le vicomte de Noailles, dans les douze chapitres de cet ouvrage, est amené, « pour la clarté et l'intérêt, à s'occuper succinctement et accidentellement de ce qui se passait sur les théâtres de guerre voisins. » Ce premier « épisode de la guerre de Trente ans » est donc, de même que le suivant, beaucoup plus et mieux qu'une simple biographie : c'est une vue d'ensemble sur les opérations militaires générales allant de 1635 à 1639, lesquelles se sont, pour une partie assez restreinte d'ailleurs, déroulées en Franche-Comté. Ce qui touche particulièrement notre province se lit surtout au chapitre VI (*Les Derniers Mois de 1636*) (p. 279-315). Il y a là une relation du siège de Dole, d'une brièveté relative, mais d'une précision parfaite. On voit avec plaisir l'auteur, Français de vieille race, témoigner de son admiration pour l'acharnée résistance de nos pères à la toute-puissance française. Dole, en effet,

quoique capitale de la Franche-Comté, était une cité de médiocre importance; mais ses fortifications se trouvaient en excellent état. Il convient d'ajouter que le commandant de la place, simple colonel, — le mestre de camp de la Verne (et non Lavergne), — jouissait de la réputation méritée d'être un soldat de valeur. Les 15,000 hommes (1) du prince Henri de Condé trouvèrent donc à qui parler, si bien qu'après un siège de deux mois et demi, pendant lequel la ville reçut environ dix mille coups de canon, tirés par une artillerie de premier ordre, les assiégeants durent abandonner la partie : « Dans la nuit du 14 au 15 août [1636], dit M. de Noailles, M. le Prince lève le siège et se rend à Saint-Jean-de-Losne, laissant dans son camp quelques bagages encombrants et une pièce de canon appelée *La Louise*, pour avoir été coulée devant le Roi. Les défenseurs héroïques de Dole se tinrent rangés en bataille lorsque filèrent les troupes royales, puis les suivirent un peu, pour la forme, en se livrant à diverses escarmouches sans importance. Tel fut le sort de cette armée française, pourvue de tous les éléments de succès et qui promettait beaucoup. » La suite de ce chapitre est naturellement consacrée au récit de l'invasion de la Bourgogne par Gallas, du siège de Saint-Jean-de-Losne, digne pendant (quoique de bien moindre durée) de celui de Dole, et de la retraite finale des envahisseurs, qui semèrent la ruine sur leur passage à travers la province à laquelle ils venaient de porter secours.

Je n'ai pas à suivre l'ancien archevêque de Toulouse, ce curieux cardinal de la Valette, promu général d'armée malgré l'opposition du Saint-Siège, à travers ses chevauchées guerrières ; je me bornerai donc à renvoyer ceux qui voudront connaître par le menu les campagnes de ce prélat-général au livre si attachant de M. le vicomte de Noailles.

— Mais voici que l'écrivain va faire apparaître sur la scène un personnage qui la domine de haut et qui nous intéresse, nous Comtois, bien autrement que le cardinal de la Valette : il s'agit du duc *Bernard de Saxe-Weimar*. Weimar a laissé dans nos pays, surtout sur les hauts plateaux, un souvenir exécré, encore vivace. Ses troupes, sous le nom de Suédois, — bien qu'elles se composassent en majeure partie de soudards alle-

(1) M. de Noailles dit (p. 280) que « 20,000 hommes de pied et 8,000 chevaux » avaient été réunis par le prince de Condé ; mais il ne fixe pas le chiffre des troupes qui campèrent devant Dole. Elles ne comptèrent pas plus de 14,000 à 15,000 hommes.

mands, gens de sac et de corde, souvent indisciplinés, toujours avides et cruels, — se livrèrent partout, et en toutes circonstances, aux pires excès, malgré leur chef, paraît-il, qui tenait à une discipline meilleure.

Voyons d'abord ce qu'était ce chef. La figure de Bernard a visiblement séduit M. de Noailles ; il faut reconnaître qu'elle n'est point banale. De cet ambitieux, aventurier hardi, général habile, protestant zélé, qui devait servir Louis XIII avec fidélité (peut-être, cependant, devrait-on dire tout aussi bien qu'il savait utiliser les forces du Roi pour mieux réaliser ses desseins particuliers), l'auteur nous donne, en son premier chapitre, une excellente biographie, complétée par une esquisse de son tempérament militaire (chap. VII, p. 177-181), et enfin une sorte de portrait psychologique (chap. XV, p. 443-450), qui paraîtra peut-être, à plusieurs, quelque peu exagéré.... en bien.

J'ai sans doute tort de juger de choses du XVII[e] siècle avec les idées morales du temps présent, mais le personnage me semble fort peu sympathique : portant les armes contre ses compatriotes en commandant à des soldats recrutés un peu de tous côtés, mais principalement parmi ses frères allemands, il semble faire, en apparence, le jeu du roi de France. Au fond, il vise à se tailler un duché à lui, peut-être même un royaume, dont l'Alsace et une partie de la Franche-Comté eussent formé les premiers éléments. Il montra même, ce me semble, assez clairement le bout de l'oreille à Richelieu et à Louis XIII, après la prise de Brisach. Aussi chacun comprendra-t-il combien fut providentielle sa fin prématurée ; car, s'il eût vécu, l'Alsace n'eût pas été française de sitôt.

Mais ceci ne doit pas nous faire perdre de vue, au moins dans leurs grandes lignes, les faits et gestes de Bernard en Franche-Comté.

Lorsque Gallas, après la levée du siège de Dole et sa tentative avortée d'invasion de la Bourgogne, dut opérer sa retraite du côté de l'Allemagne, en passant par le nord de la Franche-Comté, les Weimariens commencèrent leurs courses dans la province (février 1637). Un peu plus tard, en juin, le duc de Longueville et le vicomte d'Arpajon pénétrèrent dans la partie méridionale du pays, pendant que les troupes du duc Bernard faisaient capituler la ville de Gray et que ce prince s'emparait de Champlitte et battait, sur les rives de la Saône, les soldats du duc de Lorraine et du colonel Mercy, qui faillirent un instant anéantir leur adversaire. Les vaincus se retirèrent sur Besançon, laissant le

vainqueur poursuivre ses déprédations et enlever successivement Gy, Saint Loup, Marnay, Clerval, etc.

Enfin, Bernard se décida à faire de l'Allemagne le théâtre de ses exploits. A Ettenheim, il culbuta Jean de Werth ; mais, n'obtenant de Louis XIII que des secours insuffisants pour poursuivre ses succès, il dut se rabattre sur Bâle en octobre 1637, afin de prendre ses quartiers d'hiver dans les Franches-Montagnes.

Je néglige intentionnellement de noter ici les autres hauts faits du trop fameux duc, qui s'accomplirent en 1637 et en 1638. Mais 1639 fut pour notre malheureuse province une véritable « année terrible. » Dès le mois de janvier, Bernard quitta Bâle et marcha sur Saint-Hippolyte. Cette ville avant fermé ses portes, Weimar n'insista pas pour le moment; se bornant à passer le Doubs, il ne tarda pas à signaler sa présence dans la vallée de Morteau (13 janvier), refoulant ses défenseurs sur Ornans et, deux jours plus tard, tuant ou dispersant trois cents paysans qui avaient osé l'attaquer. Bientôt les Weimariens apparurent devant Pontarlier, ville mal fortifiée, défendue par quelques centaines d'hommes sous les ordres du commandeur de Saint-Maurice. Une sommation, faite le 19 janvier, n'ayant pas obtenu de résultat, l'ennemi commença aussitôt le siège de la place. Soldats et habitants se défendirent d'abord avec le plus grand courage; mais le 24, après cinq jours de lutte, le gouverneur, pour éviter une ruine totale, obtint une capitulation honorable : Saint-Maurice et la garnison se retirèrent sur Besançon. Le butin du vainqueur fut immense ; « les troupes du duc Bernard purent alors se refaire dans l'abondance. » La prise de Pontarlier fut suivie de la reddition du château de Joux, qui aurait pu résister longtemps ; mais son gouverneur céda beaucoup trop vite. C'était tout simplement un traître, étranger d'ailleurs à la province. M. de Noailles assure que ce gouverneur « subit à Dole la peine capitale, juste prix de sa honteuse conduite. » Certes, un tel châtiment n'eût été que mérité, mais il n'en fut rien. M. Émile Longin, dans son livre intitulé : *Lettre d'un Franc-Comtois sur un ouvrage couronné par l'Académie française*, constate (p. 286-287) que ce gouverneur, ayant été fait prisonnier précédemment dans Morteau, son lieutenant, Vallon d'origine, non seulement livra le château, mais prit aussi du service dans les troupes de Weimar ; et qu'un capitaine nommé « la Verdure, » envoyé par le marquis de Saint-Martin pour assister le Vallon, ayant été traduit devant la cour pour expliquer son rôle, fut acquitté. Ce

détail, qui d'ailleurs offre peu d'importance en soi, a néanmoins quelque intérêt au point de vue comtois.

Nous voyons ensuite, avec le comte de Guébriant, — qui, depuis la fin de janvier 1639, avait « tenu brillamment campagne entre l'Ain et le Doubs, » — les Weimariens faire leur apparition à Saint-Claude, qui capitula sans se défendre, malgré quelques velléités de résistance. Enfin, peu après l'incendie de Pontarlier (8 juillet 1639), iniquement allumé par le général de Guébriant, — assurent les historiens comtois, — Bernard de Saxe-Weimar, depuis longtemps malade, succomba (18 juillet) au mal qui le minait (la peste ou le poison, a-t-on dit de divers côtés), alors qu'il était en route pour retourner à Brisach. Il n'avait que trente-cinq ans. Du même coup, la Franche-Comté fut délivrée de l'un de ses plus terribles ennemis, et la France débarrassée d'un ambitieux avec lequel, tôt ou tard, elle aurait eu de rudes démêlés.

De ces deux ouvrages considérables et très documentés, le premier, seul, est pourvu d'une table onomastique. On peut regretter que le second en soit privé ; mais cette lacune n'enlève rien à l'intérêt puissant qu'il inspire. Tous deux, en somme, méritent de tenir bonne place dans une bibliothèque comtoise de quelque importance.

FRANÇOIS Ier ET LE COMTÉ DE BOURGOGNE

Par M. Max PRINET

MEMBRE HONORAIRE

(Séance publique du 25 juin 1908)

Lorsque François Ier s'avisa de prétendre à la succession impériale de Maximilien, il engagea une lutte acharnée contre la maison d'Autriche : lutte politique qui a rempli tout son règne ; lutte armée qui, de son vivant, a dévasté à dix reprises les provinces limitrophes des deux états.

La Franche-Comté, par sa situation qui l'isolait des autres terres de l'Empire, par la faiblesse naturelle de ses frontières, par l'insuffisance de ses garnisons et de ses défenses stratégiques, semblait destinée à souffrir cruellement de semblables discordes. En fait, elle a traversé presque indemne ces périlleuses circonstances. Le temps des guerres européennes, suscitées par l'antagonisme des deux princes les plus puissants du monde chrétien, a été pour elle une époque de paix et de prospérité. Cette singulière fortune lui est échue grâce à la sagesse de son gouvernement qui l'a mise à l'abri des coups, en faisant reconnaître sa neutralité.

Les Franc-Comtois poursuivaient depuis plusieurs années la neutralisation de leur pays, lorsque Marguerite d'Autriche, créée par l'Empereur comtesse de Bourgogne, la réalisa.

Ce ne fut pas sans peine que l'archiduchesse obtint de

son père cette garantie de sécurité. Il répugnait à Maximilien d'avouer son impuissance à défendre l'une de ses provinces.

Alors que les États du Comté préparaient un accord de neutralité avec la France, leurs envoyés, reçus par l'Empereur, n'osaient lui en parler (1). Et quand, en 1508, les Comtois eurent discuté et arrêté avec les plénipotentiaires de Louis XII les bases de la neutralisation, Maximilien prétexta d'autres soucis et les pourparlers qui permettaient d'espérer une paix prochaine, pour ajourner la ratification de leurs engagements (2). Les États, déçus, ne perdirent pas courage; ils firent entrer Marguerite d'Autriche dans leurs projets, et ce fut l'archiduchesse elle-même qui prit l'initiative de nouvelles négociations, en 1512. Elle en donna la direction à la princesse d'Orange (3) et au maré-

---

(1) Le Glay, *Négociations de la France avec l'Autriche*, t. I, p. 205, 206.

(2) Archives de la Côte-d'Or, B 17. — Bibliothèque nationale, Moreau 810. — Bibl. de Besançon, Ms. 9, fol. 239 v°; Duvernoy 76, fol. 52. — Chevalier, *Mémoires historiques sur la ville et seigneurie de Poligny*, t. I, p. 251. — L. Gollut, *Mémoires de la République séquanoise*, éd. Duvernoy, col. 519, note, 563, note. — E. Rougebief, *Histoire de la Franche-Comté*, p. 419. — C. Fleury, *Franc-Comtois et Suisses*, p. 46 — Ed. Clerc, *Histoire des États généraux et des libertés publiques en Franche-Comté*, t. I, p. 244. — Dr Bertin, *De la neutralité de la Franche-Comté*, dans le *Bulletin de la Société grayloise d'émulation*, t. I (1898), p. 54. — Paul Destray, *Étude sur les contestations de limites et les traités de neutralité entre la Franche-Comté et les terres françaises de Champagne et de Bourgogne jusqu'aux accords de 1612-1614* (thèse manuscrite), IIe partie, chap. I.

(3) Philiberte de Luxembourg, fille d'Antoine de Luxembourg, comte de Brienne, et d'Antoinette de Bauffremont, épousa, par contrat du 16 mars 1495, Jean de Chalon, prince d'Orange. Devenue veuve en avril 1502, elle prit une part importante aux affaires du comté de Bourgogne tant à cause de la situation féodale que lui donnaient les domaines de la maison de Chalon qu'elle administrait, qu'en raison de son influence sur son fils Philibert de Chalon qui fut pourvu, en 1517, du gouvernement de la province. Elle mourut le 20 mai 1539 (Ul. Robert, *Philibert de Chalon*, p. 4 et suiv.).

chal de Bourgogne, Guillaume de Vergy (1). Ses ambassadeurs et ceux de Louis XII, réunis à Saint-Jean-de-Losne, signèrent, le 28 août 1512 (2), un accord qui proclamait la neutralité du territoire comtois.

Maximilien, retenu encore par des scrupules d'amour-propre et par un vague espoir de reconquérir, un jour, le Duché, montra peu d'empressement à ratifier les articles de la neutralité. Mais Marguerite tint bon et insista de telle sorte que l'Empereur accorda son approbation, le 13 mars 1513 (3).

Ce premier traité, qui avait été conclu pour trois ans, fut renouvelé en 1522, par l'entremise des Suisses, puis prorogé en 1525 et en 1527. Charles-Quint n'avait pas le

---

(1) Guillaume de Vergy, fils de Jean de Vergy, seigneur de Champvent, et de Paule de Miolans, épousa en premières noces (1469) Marguerite de Vergy, dame d'Autrey, Montferrand, Vaugrenant, Champlitte, Rigny, etc., qui mourut en 1472 en lui laissant ses biens. Il servit Charles le Téméraire qui le fit son conseiller et chambellan. Après la mort du duc, à Nancy, il se retira à Douai et fut fait prisonnier par les Français, à Arras. Il eut d'abord à subir une étroite captivité, mais Louis XI ne tarda pas à se l'attacher en le comblant d'argent et de biens. Il épousa alors, en secondes noces, Anne de Rochechouart (1481). Charles VIII lui continua la faveur de son père. Mais à la mort de ce roi, Vergy quitta le service de la France pour celui de Maximilien. Louis XII s'en vengea en lui faisant enlever la terre de Vergy, que lui avait donnée Louis XI, et en le privant de la sénéchaussée du duché de Bourgogne. En revanche, Maximilien et Philippe le Beau le nommèrent maréchal du comté de Bourgogne (1498), chef de leur armée de Bourgogne, puis capitaine général aux frontières de Gueldre et de Zutphen (1504). Il devint chevalier de l'ordre de Savoie en 1518 et mourut en 1520 (A. Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Vergy*, p. 289 et suiv.).

(2) Archives du Doubs, B 64. — Bibl. nat., Français 23389, fol. 291-310 v°. — D. Grappin, *Mémoire historique sur les guerres du XVI[e] siècle*, p. 5. — C. Fleury, *Franc-Comtois et Suisses*, p. 48. — D[r] Bertin, *De la neutralité de la Franche-Comté*, p. 54. — P. Destray, *loc. cit.*

(3) Archives du Doubs, B 64. — Bibl. nat., Moreau 924, fol. 48. — *Correspondance de Maximilien et de Marguerite d'Autriche*, publiée par Le Glay, t. II, p. 60. — E. Clerc, *Histoire des États généraux*, t. I, p. 255.

caractère entier et l'esprit un peu chimérique de son aïeul; il reconnut les avantages pratiques de la neutralisation de la Franche-Comté, et, lorsque la mort de l'archiduchesse Marguerite lui eut rendu la possession de cette province, il prit à cœur de maintenir un état de choses si favorable à la sécurité de ses sujets bourguignons et à l'intégrité de son patrimoine (1). Il conclut avec la France de nouvelles prorogations du traité de Saint-Jean-de-Losne, en 1542 et en 1544, par l'intermédiaire des cantons suisses qui étaient devenus, et qui sont restés, les négociateurs et les conservateurs ordinaires de la neutralité (2).

*
* *

Les Comtois, qui avaient réclamé si obstinément la neutralité de leur territoire, furent les premiers à l'enfreindre. Six mois ne s'étaient pas écoulés depuis la signature des conventions de Saint-Jean-de-Losne, qu'ils s'unirent aux

---

(1) Lettre de Charles-Quint à Cornelius Sceperus, 12 novembre 1534 (*Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. II, p. 238). Instructions à Philippe II, du 18 janvier 1548 (*Ibid.*, t. III, p. 294, 295).

(2) Arch. nat., J 821, nos 6, 7. — Arch. de la Côte-d'Or, B 18, fol. 56; B 11914, Parlement, reg. II, fol. 6 v°, 12, 13, 35 v°, 44, 45. — Arch. du Doubs, B 64. — Bibl. nat., Français 5122, fol. 59 v°, 88; Français 6873, fol. 102 et suiv.; Nouvelles acquisitions françaises 395, fol. 60; Clairambault 339, fol. 81; Moreau 924, fol. 1 et suiv. — L. Gollut, *Mémoires*, éd. Duvernoy, col. 1563-1566. — J.-J. Chifflet, *Recueil des traittez de paix, trêves et neutralité entre les couronnes d'Espagne et de France*, 3e édition (1659), p. 326. — Léonard. *Recueil des traités* (Espagne), t. II, p. 186. — Du Mont. *Corps universel diplomatique du droit des gens*, t. IV, 1re part., p. 378 et note. — Dunod, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, t. II, p. 426-428 — Chevalier. *Mémoires historiques sur la ville de Poligny*, t. I, p. 251. — D. Plancher, *Histoire générale et particulière de la Bourgogne*, t. IV, p. 541 et suiv. — Rougebief, *Histoire de la Franche Comté*, p. 420. — Fleury, *Franc-Comtois et Suisses*, p. 50 et suiv — *Amtliche Sammlung der Eidgenössischen Abschiede* t. IV, *passim*. — E. Rott, *Inventaire sommaire des documents relatifs à la Suisse*, t. I, p. 43; t. III, p. 638, 661, 673; t. IV, p. 600. — Du même, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, t. I, p. 240. — Dr Bertin, *De la neutralité*, p. 54 et suiv.

ennemis de la France pour tenter une invasion en Bourgogne. Lorsque, au commencement de 1513, les troupes allemandes et suisses, commandées par Ulrich de Wurtemberg (1), Guillaume de Fürstenberg (2) et Jacques de Watteville (3), se présentèrent sur les limites du comté de Bourgogne, elles reçurent bon accueil des habitants; passage leur fut livré; même, un renfort de gens d'armes comtois s'unit à elles, et, à leur tête, on vit l'un des négociateurs du traité de neutralisation, le maréchal Guillaume de Vergy (4).

Le danger était grand pour le royaume de France. Cette attaque avait été préparée de manière qu'elle coïncidât avec une action énergique de l'armée anglaise en Artois et en Picardie, et on savait les Français embarrassés par les affaires du Milanais. L'habileté de Louis de La Trémoïlle, gouverneur du duché de Bourgogne, éloigna le danger. Il obtint, par de belles promesses, la levée du siège qui avait été mis devant Dijon, et le départ des envahisseurs (13 septembre 1513).

Le ressentiment de Louis XII aurait pu amener de san-

---

(1) Ulrich de Wurtemberg, né en 1487, succéda en 1498 à Eberhard le Jeune, son oncle, duc de Wurtemberg et comte de Montbéliard. Son règne fut agité par ses luttes contre la maison d'Autriche, au cours desquelles il fut, à plusieurs reprises, privé de son duché. Il embrassa la Réforme, la protégea dans le comté de Montbéliard, et finit par l'y faire prévaloir sur le catholicisme. Il mourut le 6 novembre 1550.

(2) Guillaume, comte de Fürstenberg, né en 1491, mort le 21 août 1549, l'un des capitaines les plus actifs de son temps.

(3) Jacques de Watteville, avoyer de Berne (1512), fut député, en 1513, pour installer Maximilien Sforza dans son duché de Milan; il mourut en 1525.

(4) *Cronica ad laudem imperatoris Maximiliani*, dans les *Mémoires et documents* publiés par l'Académie de Besançon, t. VII (1876), p. 398 et suiv. — Gollut, *Mém. de la République séquanoise*, édit. Duvernoy, col. 1524, 1525. — A. Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Vergy*, p. 322-324. — D. Grappin, *Mém. hist. sur les guerres du XVIe siècle*, p. 9, 10. — Rougebief, *Histoire de la Franche-Comté*, p. 419.

glantes représailles. Marguerite d'Autriche sut les éviter par d'heureuses manœuvres diplomatiques.

Comme son prédécesseur, François Ier eut à se plaindre des procédés des Franc-Comtois. Lorsque le connétable de Bourbon, banni, se rendit, au mois de septembre 1523, en Franche-Comté, dans le dessein de se joindre à Fürstenberg et d'entrer en France avec ses lansquenets, l'abbé de Saint-Claude (1) le reçut à La Tour-du-Meix et lui donna une bonne escorte. Il fut accueilli avec honneur à Besançon et dans les villes comtoises. Le roi de France ressentit une violente irritation de l'assistance accordée à son ennemi. Ses troupes furent sur le point de ravager le comté de Bourgogne; elles avaient déjà brûlé quelques villages des frontières, quand les Suisses mirent fin à l'incident, en prenant avec énergie la défense de la Franche-Comté (2).

Lorsque l'armée espagnole de Lannoy, repoussée de la Bourgogne française, vint s'établir, en 1526, aux environs de Dole, le gouverneur du Comté réunit en hâte les États pour aviser aux moyens d'évacuer ces troupes (3) dont la présence pouvait motiver une attaque des Français. En 1537, la France se plaignait de ce que les Comtois eus-

---

(1) Pierre de La Baume, depuis évêque de Genève, archevêque de Besançon et cardinal, mort le 4 mai 1544.

(2) Arch. du ministère des Affaires étrangères, Suisse, supplément, 2, fol. 36. — Bibl. nat., Moreau 924, fol. 34-42. — Bibl. de Besançon, Duvernoy 76, fol. 55-58. — Martin Du Bellay, *Mémoires*, édit. Petitot, t. I-II, p. 417, 418. — Gollut, *Mémoires*, édit. Duvernoy, col. 1570 et notes. — Grappin, *Mém. hist. sur les guerres du XVIe siècle*, p 13. — P. Paris, *Études sur François Ier*, p. 159. — A. Castan, *Granvelle et le Petit Empereur de Besançon*, dans la *Revue historique*, t. I (1878), p. 96, 119-122. — E. Clerc, *Histoire des États généraux*, t. I, p. 269-272. — *Die Eidgenössischen Abschiede*, t. IV, part. I-A, p. 331, 335, 338, 347, 348.

D'après une lettre de Jacques Colin à Montmorency, datée du 29 juin [1526], la « volée des estournaux » qui suivaient le parti de Bourbon vint « percher à Salins », à cette époque (L. Bourrilly, *Jacques Colin*, p. 11, n. 1).

(3) E. Clerc, *Histoire des États généraux*, p. 274.

sent fait une expédition de chevaux à l'armée impériale et eussent donné asile et secours à des ennemis du roi (1).

De son côté, Charles-Quint avait des motifs d'inquiétude au sujet du maintien de la neutralité par la France. Il voyait avec peine le roi accumuler des troupes dans le voisinage des frontières. Les armées françaises côtoyaient souvent la Franche-Comté, parfois de bien près. L'Empereur aurait voulu créer une milice suffisante pour écarter le danger d'un coup de main (2). En effet, il arriva que la frontière fut violée; ainsi, lorsque, en 1534, la princesse d'Orange, brouillée avec le gouvernement comtois, se fit enlever par des gens d'armes français qui pénétrèrent jusqu'à Nozeroy (3) pour venir la chercher (4). On disait, avec toute vraisemblance, qu'ils avaient obéi aux ordres de l'amiral Chabot, gouverneur du duché de Bourgogne (5).

---

(1) Mémoire présenté aux Suisses par l'ambassadeur français Boisrigault (Arch. du ministère des Affaires étrangères, Suisse, supplément, 3, fol. 311). — En 1539, les Dinteville et d'autres sujets du roi de France, en révolte contre lui, avaient trouvé asile en Franche Comté et à Besançon. Ce n'est qu'en 1541, à la nouvelle de l'approche de François Ier, que le gouvernement du comté de Bourgogne et celui de la ville impériale se décidèrent à congédier ces hôtes par trop compromettants (Arch. municipales de Besançon, BB 20, fol. 339, 347-349; BB 22, fol. 175, 176).

(2) Instructions à Nicolas Perrenot (Arch. du Doubs, B 64). Lettre du parlement de Dole à Charles-Quint, du 27 septembre 1542 (Arch. du Doubs, B 47). — Bibl. de Besançon, Duvernoy 76, fol. 62, 63. — L. Gollut, *Paroles mémorables*, p. 40. —Dunod, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, p. 726.

(3) Jura, arr. de Poligny.

(4) *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, publiés par Ch. Weiss, t. II, p. 104, 105, 177, 178.

(5) Philippe Chabot, seigneur de Brion, puis comte de Buzançais (1533) et de Charny (1534), fils de Jacques Chabot, baron de Jarnac, et de Madeleine de Luxembourg, ami d'enfance du comte d'Angoulême, devint, à l'avènement de ce prince à la couronne, gentilhomme de sa chambre, puis chevalier de l'ordre, gouverneur du Valois, amiral de Bretagne et de France (1526), gouverneur du duché de Bourgogne (1526), lieutenant général en Normandie (1531), amiral de Guyenne (1532), et remplit de nombreuses missions diplomatiques et militaires.

A toutes les réclamations, de la part des Impériaux comme de celle des Français, la même réponse diplomatique était faite : on attribuait aux particuliers les actes dont il eût été dangereux pour les gouvernements d'assumer la responsabilité, et on promettait de poursuivre les coupables.

*
* *

Dans les limites mêmes de la Franche-Comté, l'Empereur trouvait des ennemis à surveiller. Les alliances des familles du Comté avec celles du Duché, facilitées par le voisinage, par la communauté de la langue et par un siècle d'union politique, avaient acquis aux seigneurs de chacun des deux pays des possessions dans le territoire de l'autre. Les grandes maisons féodales, comme celles de Chalon, de Vienne, de Vergy, de Cusance, de Bauffremont, de Longwy, étaient à la fois vassales du roi (1) et de l'Empereur. Les traités de neutralisation leur accordaient la libre jouissance de toutes leurs terres; mais l'arbitraire des souverains les en privait parfois : on sait comment le prince d'Orange fut dépossédé de ses propriétés françaises (2).

Disgracié et accusé d'intelligences avec l'ennemi et d'exactions dans les emplois qu'il tenait, il fut condamné à la confiscation et au bannissement par une commission présidée par le chancelier Poyet (1540). Il fut réhabilité par le parlement en 1542, et mourut à Paris, le 1er juin 1543, âgé d'environ cinquante ans.

(1) Voir dans le *Catalogue des actes de François Ier*, publié par l'Académie des sciences morales et politiques, les lettres concernant Philiberte de Luxembourg, princesse d'Orange, Philibert de Chalon, prince d'Orange, et Claude de Chalon, comtesse de Nassau; François de Vienne, seigneur de Listenois, Françoise de Vienne, femme de Jacques d'Amboise, puis de Jean de La Baume, Gérard de Vienne, seigneur de Ruffey, François de Vienne, seigneur de Commarin ; Jean et Claude de Vergy ; Claude, Jean, Marc et Claudine de Cusance ; Claude, Pierre, Nicolas et Catherine de Bauffremont; Claude de Longwy, cardinal de Givry, Charlotte de Longwy, dame de Sombernon, Jean de Longwy et Jeanne d'Orléans, bâtarde d'Angoulême, sa femme, Françoise de Longwy, femme de l'amiral Chabot, puis de Jacques Des Cars, et Jacqueline de Longwy, duchesse de Montpensier.

(2) Ulysse Robert, *Philibert de Chalon*, t. I, p. 46, 47.

En Franche-Comté, plusieurs baronnies importantes étaient entre les mains de serviteurs du roi de France. Ruffey (1) appartenait à Gérard de Vienne (2), chevalier de Saint-Michel, chevalier d'honneur au parlement de Dijon; Pesmes (3), au comte de Montrevel (4); Étrabonne (5), à la famille d'Aumont (6); Traves (7), à François de Clermont (8), gentilhomme de la chambre du roi; Gevry (9), à l'amiral Chabot (10). Ces étrangers, possessionnés dans la Bourgogne impériale, y créaient des foyers d'influence fran-

---

(1) Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Bletterans.

(2) Gérard de Vienne, baron d'Antigny et de Saint-Aubin, seigneur de Ruffey et Commarin, était, en outre, chevalier d'honneur de la reine et capitaine de Beaune (Arch. du Doubs, Parlement de Dole, B 45, B 47. — Bibl. de Besançon, Chiflet 39, fol. 45. — Bibl. de Dijon, Fatras Juigné, t. XVI, fol. 320. — J. d'Arbaumont, *Armorial de la Chambre des comptes de Dijon*, p. 83).

(3) Haute-Saône, arr. de Gray.

(4) Jean de La Baume, fils de Marc de La Baume, chevalier de l'ordre du roi, comte de Montrevel, et de Bonne de La Baume, sa première femme, qualifié seigneur de Pesmes dès 1503. Il fut chevalier de l'ordre du roi de France, son panetier ordinaire, capitaine d'une compagnie de ses ordonnances, gouverneur de Bresse, Bugey, Valromey et Savoie. Il fit son testament le 20 avril 1552 (Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey*, 3e part., p. 44 et suiv.).

(5) Doubs, arr. de Besançon, canton d'Audeux.

(6) Arch. du Doubs, B 635, fol. 84, B 636, fol. 130. — Bibl. nat., Joursanvault 181, fol. 122. — P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. IV, p. 501. — J. Gauthier, *Notice sur la baronnie d'Étrabonne*, p. 41, 42.

(7) Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Scey-sur-Saône.

(8) François de Clermont s'était rendu maître du château de Traves malgré les protestations de sa mère Jeanne de Toulongeon. L'Empereur dut faire assiéger et démolir ce château en 1542 (Arch. du Doubs, Parlement de Dole, B 46. — E. Clerc, *Histoire des États généraux*, p. 299-301). Cf. *Catalogue des actes de François Ier*, nos 2682, 12978, 19835, et t. IV, p. 326, note.

(9) Gevry-sur-le-Doubs, Jura, arr. et cant. de Dole.

(10) Arch. du Doubs, Parlement de Dole, B 45. — Bibl. de Besançon, Chiflet 39, fol. 45. — Philippe Chabot avait épousé, le 10 janvier 1526, Françoise de Longwy, fille de Jean de Longwy, seigneur de Gevry, et de Jeanne d'Orléans, bâtarde d'Angoulême.

çaise (1). Ils ne craignaient pas d'installer dans leurs châteaux forts de Comté des capitaines et des soldats français, et préparaient ainsi des postes avancés propres à seconder la marche d'une invasion, constituant, en toutes circonstances, de véritables repaires d'espions.

* * *

Au nombre de ces dangereux vassaux, Charles-Quint faillit compter le roi de France lui-même. François Ier tenta d'acquérir le comté de Montbéliard et la seigneurie de Blamont (2), et de procurer à son amiral, Philippe Chabot, les terres comtoises de Granges (3), Clerval (4) et Passavant (5).

Le duc Ulrich de Wurtemberg, — celui-là même qui conduisit les lansquenets devant Dijon, en 1513, — poussé par d'impérieux besoins d'argent, avait essayé de vendre son épée à Louis XII. A l'avènement de François Ier, il fit de nouvelles offres de services. Sa mise au ban de l'Empire, à la suite du meurtre de Jean de Hutten, et la perte du Wurtemberg qu'il fut contraint d'abandonner à l'archiduc Ferdinand, en 1520, le rapprochèrent encore du roi de France (6). Enfin, le 29 mars 1521, ce prince lui promit une

---

(1) La présence de simples particuliers, originaires du royaume, que les traités autorisaient à vivre et à trafiquer en Franche-Comté, était dangereuse pour la sécurité de l'État. En 1543, un Dijonnais établi à Dole, Jean Viron, ourdit une conspiration au profit de la France ([Pallu], *Conspiration contre Dole, ancienne capitale de la Franche-Comté, en 1543*).

(2) Doubs, arr. de Montbéliard.

(3) Granges-le-Bourg, Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Villersexel

(4) Doubs, arr. de Baume-les-Dames.

(5) Doubs, arr. et cant. de Baume-les-Dames.

(6) Arch. nat., J 984, n° 2. — Bibl. de Besançon, Duvernoy 20, nos 10 et suiv. — L. F. Heyd, *Ulrich, Herzog zu Württemberg*, t. II, p. 127 et suiv. — Tuefferd, *Histoire des comtes souverains de Montbéliard*, p. 291. — Janssen, *L'Allemagne et la Réforme* (1887), t. I, p. 543, 565.

pension annuelle (1). Mais, aux prises lui-même avec les plus graves difficultés, il différa de remplir ses engagements. Le désastre de Pavie survint avant qu'il eût pu faire tenir à Ulrich les sommes qu'il lui avait accordées (2). Le traité de Madrid parut anéantir toutes les espérances du duc de Wurtemberg : il y était stipulé que François Ier l'abandonnerait (3).

Mais le roi n'avait signé les conventions qui lui rendaient la liberté, que dans l'intention bien ferme de n'en respecter aucune. Dès le mois de juillet 1526, il écrivait à Ulrich pour l'assurer d'un concours dévoué contre la maison d'Autriche (4). Ce fut pour le duc dépossédé un nouveau prétexte à le harceler de demandes d'argent. Après l'élection de Ferdinand d'Autriche comme roi des Romains, François Ier s'allia formellement à la Ligue de Smalkalde qui déclarait lutter pour le maintien de la « liberté germanique ». Les confédérés protestants, défenseurs de la cause d'Ulrich, échangèrent avec la France des promesses d'appui mutuel (1531-1533). Mais François Ier, se considérant comme lié par le traité de Cambrai, hésitait toujours à leur accorder une assistance effective en hommes ou en argent (5).

Le landgrave Philippe de Hesse (6), ami fidèle et actif du duc de Wurtemberg, se chargea de lever les scrupules du

---

(1) Arch. nat., J 995A, n° 25. — Bibl. de Besançon, Duvernoy 20, nos 10, 12. — Heyd, *Ulrich, Herzog zu Württemberg*, t. II, p. 132.

(2) Heyd, *op. cit.*, t. II, p. 132-139.

(3) Du Mont, *Corps diplomatique*, t. IV, 1re partie, p. 404, article 22.

(4) Heyd, *op. cit.*, t. II, p. 395 et suiv. — Janssen, *op. cit.*, t. III, p. 121-125.

(5) Archives nationales, J 995A, n° 29. — Guillaume Du Bellay, *Mémoires*, t. II, p. 190, 191, 196, 197. — Bourrilly, *Guillaume Du Bellay*, p. 124-127.

(6) Philippe le Magnanime, né en 1504, landgrave de Hesse, après son père Guillaume II (1509), mort en 1567.

roi. Il eut recours à un subterfuge dont l'idée paraît avoir été inspirée par un Français, Étienne Lorens, qui négociait discrètement en Allemagne pour le compte de François Ier (1). Il fut convenu que, au lieu de fournir au duc des secours pécuniaires, le roi achèterait de lui quelques terres à sa convenance. Philippe de Hesse se rendit en France, et, le 27 janvier 1534, à Bar-le-Duc, il promit, au nom d'Ulrich, de céder à François Ier le comté de Montbéliard et la seigneurie de Blamont, et à l'amiral Chabot les terres de Granges, Clerval et Passavant (2). En conséquence, un acte de vente fut passé à Langres le 23 mars (3). Le duc de Wurtemberg conservait pendant six ans le droit de racheter les seigneuries aliénées (4).

Pour faire exécuter ces accords, Jacques Godran, conseiller au parlement de Dijon (5), et René de La Chapelle, enseigne de la compagnie de l'Amiral (6), se transportèrent à Montbéliard, le 31 mai ; ils y reçurent, au nom du roi, le serment des habitants le 5 juin, et, le 7, ils prirent possession de la terre de Blamont (7).

---

(1) H. Clouzot, *Les amitiés de Rabelais en Orléanais*, dans la *Revue des études rabelaisiennes*, 3e année (1905), 2e fascicule, p. 156 et suiv.

(2) Arch. nat., J 984. — Heyd, *op. cit.*, t. II, p. 431, 432. — J. Wille, *Philipp der Grossmüthige von Hessen und die Restitution Ulrichs von Wirtemberg*, p. 145-147. — *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. II, p. 96. — Bourrilly, *Guillaume Du Bellay*, p. 159, 164.

(3) Arch. nat., K 1724 (inventaire). — Tuefferd, *Histoire des comtes souverains de Montbéliard*, p. 331, 332.

(4) Ulrich ratifia le traité de Bar, le 26 février, et l'acte de vente le 8 avril 1534 (Arch. nat., J 995A, n° 32, K 1724).

(5) Jacques Godran, seigneur d'Antilly, Champseuil et Lochère, devint président du parlement de Dijon, en 1537, et mourut le 18 septembre 1563 (J. d'Arbaumont, *Armorial de la Chambre des comptes de Dijon*, p. 144, 145).

(6) René, *alias* Regnaud, de La Chapelle, gentilhomme du Maine, fils de Pierre de La Chapelle, seigneur de La Trétonière, avait été page du Roi avant d'entrer dans la compagnie de Chabot. Il épousa, par contrat du 18 novembre 1528, Vérine Du Charnier, veuve de Jean de Jaucourt, seigneur de Villarnoux (Bibl. nat., Cabinet d'Hozier 86, fol. 2 4).

(7) Arch. nat., K 1724, 2013. — Arch. de la ville de Montbéliard,

Charles-Quint déclara s'opposer à cette acquisition. Il fit valoir que la mouvance du comté de Montbéliard était l'objet d'un procès pendant au parlement de Dole, et qu'il prétendait droit de commise sur les trois seigneuries franc-comtoises vendues à Chabot. L'ambassadeur ordinaire en France (1) et le comte de Nassau, envoyé extraordinaire (2), furent chargés de présenter à François Ier les protestations de l'Empereur, tandis que le parlement de Franche-Comté « décrétait », par ordre de Charles-Quint, Ulrich de Wurtemberg pour avoir aliéné, sans autorisation, des biens féodaux (3).

Pendant ce temps, la situation d'Ulrich s'était modifiée. La bataille de Lauffen (30 mai), suivie du traité de Kaaden (29 juin), lui avait rendu son duché qu'il s'était engagé à tenir en fief de la maison d'Autriche. Il avait intérêt à ménager l'Empereur, et ses besoins d'argent étaient momentanément apaisés. Il résolut de mettre à profit la clause de rachat insérée dans le traité de Bar-le-Duc. Jacques Truchsess de Rheinfeld, son ambassadeur, négocia la restitution des seigneuries avec le conseiller Godran, plénipotentiaire du roi de France. Par une convention

---

AA 16. — Bibl. de Besançon, Duvernoy 20, fol. 10, 11. — Tuefferd, *op. cit.*, p. 333, 334. Par lettres du 28 juin, François Ier ratifia leurs opérations et confirma les franchises de ses nouveaux sujets. Voir, ci-après, *Catalogue des lettres patentes de François Ier relatives au comté de Bourgogne*, n° LIV. — Arch. du ministère des affaires étrangères, Wurtemberg 1, fol. 147. — Bibl. de Besançon, Chiflet 55, fol. 373.

(1) Jean Hannaert, vicomte de Lombeek, baron de Liedekerke, ambassadeur résident de l'Empereur en France de 1532 à 1536 (*Catalogue des actes de François Ier*, t. IX, p. 111).

(2) Henri, comte de Nassau, reçut pour cette mission des instructions de Charles-Quint les 12 et 18 août 1534 (*Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. II, p. 134, 157). Voir le *Catalogue des actes de François Ier*, t. IX, p. 111.

(3) Bibl. de Besançon, Duvernoy 20, fol. 12. — [Bailly-Briet], *Montbéliard agrandi*, p. 13, 33, 34. — *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. II, p. 104-106, 109, 115, 156, 157, 332, 333. — Tuefferd, *op. cit.*, p. 334.

signée à Langres, le 26 avril 1535, le roi rendit à leur ancien maître Montbéliard et Blamont, et l'amiral renonça, de même, à Granges, à Clerval et à Passavant (1).

En fait, Chabot n'avait jamais pu se saisir des terres qu'il avait acquises. Malgré ses réclamations, malgré les ordres exprès adressés par le duc de Wurtemberg aux sujets des trois seigneuries, malgré les menaces de la France, l'opposition du parlement de Dole, entretenue par la volonté formelle de l'Empereur, y avait toujours mis obstacle (2).

Les habitants du comté de Montbéliard, relevés du serment qu'ils avaient prêté au roi de France, jurèrent de nouveau fidélité au duc Ulrich (3).

*
* *

Si François Ier éprouva quelque déception de l'issue de cette affaire, il en prit facilement son parti. Montbéliard, enserré par les possessions de Charles-Quint, aurait été difficilement tenable. Seule, l'annexion de la Franche-Comté elle-même à la France eût mérité les efforts de la politique et des armes du roi. Il ne semble pas s'être attaché sérieusement à l'obtenir. Il se laissait aisément persuader de ratifier périodiquement les conventions de neutralité qui lui liaient les mains. Cependant, il lui est arrivé, au cours de ses luttes contre l'Empereur, de porter son ambition sur le comté de Bourgogne. Au moment des conférences de Calais, en 1521, il songeait à l'envahir. D'au-

---

(1) Arch. nat., J 984, nos 6, 7, 8, 9; K 2013. — Bibl. de Besançon, Duvernoy 20, fol. 12. — *Papiers d'État du cardinal de Granvelle,* t. II, p. 332, 333.

(2) Arch. nat., K 2013. — Bibl. de Besançon, Duvernoy 20, fol. 11. — *Papiers d'État de Granvelle*, t. II, p. 115, 116, 165-167, 251.

(3) Le 22 juin 1535 (Bibl. de Besançon, Duvernoy 20, fol. 10. — Hugues Bois-de-Chesne, *Recueil mémorable*, p. 19. — C. Duvernoy, *Ephémérides du comté de Montbéliard*, p. 231).

tres soins et l'intervention des Suisses le détournèrent de ce dessein (1). Au retour de la campagne de Provence, en 1536, il menaça la Franche-Comté d'une occupation. Ce furent encore les Suisses qui écartèrent le danger (2).

D'ailleurs, Charles-Quint affirmait en toutes occasions son attachement à ses sujets comtois, et sa volonté de les maintenir sous la domination de sa maison (3). Il les savait fidèles, et il lui arriva même, dit-on, de trouver leur obéissance trop prompte (4). Marguerite d'Autriche les lui avait particulièrement recommandés par son codicille, et lui avait conseillé de maintenir la Franche-Comté unie aux Pays-Bas (5); c'est ce qu'il fit par l'ordonnance du 1er octobre 1531 et par la pragmatique du 4 novembre 1549 (6).

Toutefois, les exigences de la politique l'amenèrent à envisager la possibilité d'une cession du comté de Bourgogne à la France. En 1539, il pensait à donner la Franche-Comté en dot à sa fille qui devait épouser le duc d'Orléans, fils de François Ier (7). Le même projet fut repris

(1) H. Lanz, *Actenstücke und Briefe zur Geschichte Kaiser Karl V*, t. I, p. 457, 458, 473, 488, 489

(2) Guillaume Du Bellay, *Mémoires*, édit. Petitot, livre VIII, p. 196. — E. Clerc, *Histoire des États*, p. 294, 295.

(3) Dunod, *Mém. pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, p. 726. — *Papiers d'État de Granvelle*, t. II, p. 542 et suiv., t. III, p. 294, 295.

(4) Les magistrats de Dole ayant donné sans hésitation les clefs de la ville à Jean d'Andelot, institué capitaine de la garnison, Charles-Quint aurait dit : « Ces gens se montrent tant affectionnez à se conformer à mes commandemens qu'ils ne preignent ou la hardiesse ou le loisir de me remonstrer ce qu'ils voient raisonnable pour m'occasionner de changer d'avis, et voudrois qu'ils heussent attendu la tierce jussion » (L. Gollut, *Paroles mémorables*, p. 33, 34).

(5) Codicille de Marguerite d'Autriche, fait à Malines le 28 novembre 1530 (Du Mont, *Corps diplomatique*, t. IV, 2e partie, p. 74).

(6) Bibl. de Besançon, Chiflet 54, fol. 33. — *Placards de Brabant*, t IV, p 427, 429. — *Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas. Règne de Charles-Quint*, p. 321.

(7) Instructions de François Ier à Georges de Selve, du 4 avril 1540 (Bibl. de l'Institut, Godefroy 73, fol. 121). Lettre de Charles-Quint à

en 1544 (1). La mort du duc d'Orleans le fit échouer (2).

*
* *

En attendant patiemment des circonstances qui lui permissent de mettre la main sur le comté de Bourgogne, François Ier affectait vis-à-vis des Comtois le rôle d'un souverain temporairement dépossédé. A l'exemple de Louis XI, il proclamait que, étant ses sujets légitimes, ils n'avaient pas besoin de lettres de naturalité pour disposer des biens qu'ils possédaient dans son royaume (3). Mais cette théorie libérale ne l'empêchait pas, lorsque son humeur se faisait moins bienveillante, ou que l'attrait d'un profit considérable l'emportait sur ses principes, de saisir comme « aubaine » les héritages des Franc-Comtois (4). Aussi ceux de nos compatriotes qui s'établissaient en France avaient-

---

Bonvalot, du 24 mars 1541 (*Papiers d'État de Granvelle*, t. II, p. 562). Voir : L. Gollut, *Paroles mémorables*, p. 43, 44, et, plus loin, *Catalogue des lettres patentes de François Ier relatives au comté de Bourgogne*, n° LXXXI.

(1) Du Mont, *Corps diplomatique*, t. IV, 2e partie, p. 284, 285.

(2) Charles, troisième fils de François Ier et de Claude de France, né le 22 janvier 1522, mourut le 9 septembre 1545.

(3) Dans les instructions à ses ambassadeurs en Suisse, données le 17 novembre 1513, Louis XII faisait entendre que le comté de Bourgogne était mouvant de la couronne de France (*Die Eidgenössischen Abschiede*, t. III, 2e part., p. 757). Fréquemment, François Ier déclare que le comté de Bourgogne lui appartient en droit, et que les habitants de cette province sont ses sujets et ne peuvent être dits étrangers au royaume de France (Lettres patentes du 15 janvier 1527, du 2 avril 1527, de septembre 1542 et du 8 septembre 1543). Voir, plus loin, le *Catalogue des lettres patentes de François Ier relatives au comté de Bourgogne*, nos XXVIII, XXX, XC, XCII.

Dans le texte même du traité de neutralité de 1527, il proteste de ses droits sur la Franche-Comté qu'il dit « rière fief de nostre duché » de Bourgogne (Bibl. nat., Moreau 924, fol. 53).

Les traités de Paris (1515), de Cambrai (1529) et de Crépy (1544) stipulent des exemptions du droit d'aubaine en faveur des Franc-Comtois.

(4) Il saisit, ainsi, les héritages de Claude de Vaudrey et de Claude et Marc de Cusance (*Catalogue des actes de François Ier*, nos 1807, 2526, 21967).

ils soin de réclamer la naturalisation (1). La plupart y étaient venus pour trafiquer; certains avaient pris du service dans les armées françaises (2); d'autres s'étaient fait pourvoir de bénéfices ecclésiastiques (3) ou d'emplois civils. Quelques-uns ont occupé des offices royaux importants : Jean de Cusance a été bailli de la Montagne, au duché de Bourgogne (4), Charles Des Potots, maître des requêtes de l'hôtel du roi (5).

* * *

Des Franc-Comtois qui ont, alors, approché le roi de France, les plus éminents sont les diplomates que Charles-Quint accrédita auprès de lui. Nicolas Perrenot de Gran-

---

(1) Voir, ci-après, le *Catalogue des lettres patentes de François Ier relatives au comté de Bourgogne*, nos X, XIII, XVI, XVII, XXI-XXIII, XXIX, XLVI, LXXXIII-LXXXVI, LXXXIX, XC.

(2) Claude de Saint-Julien, homme d'armes des ordonnances du Roi, en 1520 (*Catal. des actes de François Ier*, n° 1247). Guillaume de Plaisance, fourrier des logis du Roi en 1529 (*Ibid.*, nos 3573, 11304).

(3) Hugues Glanne, en 1524 (*Catal. des actes de François Ier*, n° 17959); Hélion Jouffroy, en 1529 (*Ibid.*, n° 3487).

(4) Jean de Cusance, le jeune, fils de Thiébaud de Cusance, chevalier, seigneur de Belvoir et de Saint-Julien, et de Perrette de Savoisy, devint seigneur de Darcey, au bailliage de la Montagne, par accord fait avec ses frères le 23 septembre 1518 ; il fut nommé bailli de la Montagne le 23 avril 1523, et se trouvait encore en possession de cette charge en décembre 1546. Le roi lui donna, en décembre 1526, la terre d'Auxon, tenue auparavant par ses frères Claude et Marc de Cusance et échue à la couronne par droit d'aubaine. Il fit hommage à François Ier pour ses terres sises dans les châtellenies d'Ervy-le-Châtel et de Saint-Florentin, le 28 septembre 1526. Il avait épousé Émonde de Lénoncourt (Arch. nat., K 1799. — Bibl. de Besançon, ms. 1208, fol. 472. — *Catal. des actes de François Ier*, nos 2526, 17634, 18818).

(5) Charles Des Potots, fils de Léonard Des Potots, chevalier, président du conseil du Roi en Bourgogne, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, maître des comptes et trésorier de France, était conseiller au parlement de Paris quand il reçut des lettres de naturalité en janvier 1482, en même temps que son père et ses frères et sœurs, tous nés à Besançon (Arch. nat., X1a 8608, fol. 6 v°). Il obtint la charge de maître des requêtes que son père résigna en sa faveur, et mourut le 9 octobre 1521 (Arch. nat., X1a 8609, fol. 66. — Bibl. nat., Dossiers bleus 540,

velle (1), François Bonvalot (2), Nicolas de Gilley (3), seigneur de Marnoz (4), et Jean de Saint-Mauris (5) résidèrent en cour de France au nom de l'Empereur (6).

---

nº 14114, fol. 18. — Blanchard, *Les généalogies des maistres des requestes ordinaires de l'hostel du Roy*, p 214, 225. — *Catalogue des actes de François Ier*, nº 25997. — *Ordonnances des rois de France ; Règne de François Ier*, t. I, p. 3).

(1) Nicolas Perrenot, le célèbre garde des sceaux de Charles-Quint, né à Ornans, en 1486, de Pierre Perrenot, châtelain d'Ornans, et d'Étiennette Philibert, mort à Augsbourg le 28 août 1550. Il avait pris part aux conférences de Calais, en 1521, et aux négociations du traité de neutralité en 1522.

(2) François Bonvalot, fils de Jacques Bonvalot, seigneur de Champagney, et de Marguerite Merceret, et frère de Nicole Bonvalot, femme de Nicolas Perrenot. Il fut chanoine et trésorier de Besançon, abbé de Saint-Vincent (1537), archevêque élu de Besançon (1544), administrateur du diocèse (1545-1557), abbé de Luxeuil (1547), conseiller clerc au parlement de Dole, maître des requêtes de l'Empereur, et ambassadeur à Rome, à Genève, en France, et près de la duchesse douairière de Lorraine. Il mourut, à Besançon, le 14 décembre 1560.

(3) Nicolas de Gilley, chevalier, seigneur de Marnoz, Aiglepierre, Villers-Farlay, etc., créé baron de Franquemont par lettres du 12 novembre 1538, fut échanson de Marguerite d'Autriche (1530), gentilhomme de la maison de l'Empereur, ambassadeur en Suisse, en Savoie et en France. Il mourut, dans la retraite, le 28 août 1563.

(4) Jura, arr. de Poligny, cant. de Salins.

(5) Jean de Saint-Mauris, issu d'une famille obscure, fut d'abord avocat au parlement de Dole, puis professeur à l'Université de cette ville Grâce à l'influence de Nicolas Perrenot dont il avait épousé la belle-sœur, Étiennette Bonvalot, il devint conseiller au parlement de Franche-Comté et conseiller d'État à Bruxelles. Il était ambassadeur de la reine douairière de Hongrie en France depuis 1541, quand Charles Quint le chargea de le représenter auprès de François Ier (1544). Rentré aux Pays-Bas en 1548, il présida le Conseil privé. Il mourut à Besançon, le 23 août 1555, et fut inhumé à l'abbaye de Saint-Vincent. Saint-Mauris a laissé plusieurs ouvrages de droit, entre autres un traité de la *Restitutio in integrum*, et des papiers diplomatiques importants (Dunod, *Mémoire pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, p. 644 — Du même, *Traité des prescriptions*, p. VI. — Ch. Weiss, *Papiers d'État de Granvelle*, p. IX et suiv. — A. Castan, *La mort de François Ier et l'avènement de Henri II*, dans *Mém de la Société d'émulation du Doubs*, 1878, p. 420-454).

(6) *Catalogue des actes de François Ier*, t. IX, p. 108, 144.

Outre ces représentants ordinaires, Charles-Quint choisit plusieurs de nos compatriotes pour ses plénipotentiaires auprès de François Ier. Jean Lallemand (1) signa le traité de Madrid, en 1526; Nicolas Perrenot négocia les trêves de 1537 et de 1538, et, avec son fils Antoine (2), le futur cardinal, la paix de Crépy, en 1544. Des missions temporaires en France furent données par l'Empereur à Charles de Poupet (3), seigneur de La Chaux (4) en 1518, à Gérard de Plaine (5), seigneur de La Roche-sur-l'Ognon (6), en 1524. Après la conclusion de la paix de Cambrai, Jean

---

(1) Jean Lallemand, seigneur de Bouclans, Vaite, Belmont-lez-Dole, Tavaux, etc., secrétaire de Marguerite d'Autriche et de Charles-Quint, né vers 1493, mourut le 18 septembre 1560. Accusé d'avoir favorisé les intérêts de la France, lors de la signature du traité de Madrid, il fut arrêté en 1528, et emprisonné à Monzon puis à Madrid ; son procès ne se termina que trois ans plus tard, par un jugement qui le déclarait inhabile à toute fonction auprès de l'Empereur, mais le déchargeait de l'inculpation d'avoir entretenu des intelligences avec l'ennemi. Il se retira en Franche-Comté (Bibl. de Besançon, *Nobiliaire* de Ch. Duvernoy, fol. 64).

(2) Antoine Perrenot, né à Besançon le 20 août 1517, était évêque d'Arras depuis 1540.

(3) Charles de Poupet, seigneur de La Chaux, fut bailli d'Aval, gentilhomme ordinaire de la chambre de l'Empereur, commandeur d'Alcantara, chevalier de l'Annonciade. Il fut l'un des membres du gouvernement des Pays-Bas, pendant la minorité de Charles-Quint, et de celui d'Espagne sous le ministère de Ximénès, et devint gouverneur de l'archiduc Ferdinand. Il remplit des missions diplomatiques de la part de Maximilien et de Philippe le Beau auprès du roi d'Aragon, et de la part de Charles-Quint, à Rome, en 1506 ; en 1543, il fut député par le gouvernement de la Franche-Comté vers les cantons suisses (Dunod, *Mémoire pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, p. 158. — Chevalier, *Mém. hist. sur Poligny*, t. II, p. 459. — Le Glay, *Négociations de la France avec l'Autriche*, t. I, p. 112. — Rott, *Inventaire*, t. III, p. 673, 674).

(4) La Chaux-des-Crotenay, Jura, arr. de Poligny, cant. des Planches.

(5) Gérard de Plaine, fils de Thomas de Plaine, chancelier de Maximilien et de Philippe le Beau, et de Jeanne Gros, fut maître des requêtes, président du conseil privé des Pays-Bas, chancelier de Brabant. Il assista aux conférences de Calais, en 1521.

(6) Doubs, arr. de Besançon, cant. de Marchaux, commune de Rigney.

de Faletans (1) fut chargé de vérifier l'enregistrement du traité par les cours souveraines de France, et Charles de Poupet vint recevoir, à Paris, le serment de François Ier. Léonard de Gruyères (2), official de Besançon, fut député auprès du roi en 1530; Gérard de Rye (3), seigneur de Balançon (4), en 1531 et en 1532; Antoine Perrenot, en 1544; Jean d'Andelot (5), premier écuyer de l'Empereur, en 1545 (6).

---

(1) Jean de Faletans, fils de Bienaventureux de Faletans et de Claude de Gilley, fut seigneur de Saint-Cyr-lez-Vadans, Villeneuve, etc., conseiller au parlement de Dole. Il fit son testament le 13 octobre 1545.

(2) Leonard de Gruyères, protonotaire apostolique, official de Besançon, conseiller de l'Empereur, fut député auprès des Suisses en 1533-1534 et 1536-1537. Il mourut, à Gand, le Ier avril 1540, au cours d'une mission dont il avait été chargé par le chapitre de Besançon. Il avait fondé des dots pour les filles pauvres de Besançon (Arch. de la ville de Besançon, BB 21. — Bibl. de Besançon, ms. 1145; Chiflet 39, fol. 38. — A. Castan, *Notes sur l'histoire municipale de Besançon*, p. 36. — E. Rott, *Inventaire sommaire des documents relatifs à la Suisse*, t. III, p. 662-671).

(3) Gérard de Rye, fils de Simon de Rye et de Jeanne de La Baume, gentilhomme de la chambre et sommelier du corps de l'Empereur, fut envoyé par Charles-Quint, en 1528, près du prince d'Orange, en Italie, et en 1532, près du roi de France, pour demander du secours contre les Turcs (*Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. I, p. 427 et suiv., 601 et suiv.).

(4) Jura, arr. de Dole, cant. de Montmirey-le-Château, comm. de Thervay.

(5) Jean d'Andelot, seigneur de Myon et de Jonvelle, fils de Simon d'Andelot, fut bailli et capitaine de Dole, premier écuyer de Charles-Quint, commandeur d'Alcantara. Il fit son testament le 4 avril 1552 et mourut le 20 décembre 1556, alors qu'il se préparait à accompagner l'Empereur dans sa retraite. Il avait pris part à toutes les guerres de Charles-Quint. A Pavie, il s'était fait blesser par François Ier; il avait accompagné l'Empereur contre Soliman, devant Tunis, contre les Gantois, devant Alger, contre le duc de Gueldre, contre les protestants d'Allemagne, enfin contre les Français, et il s'était trouvé auprès de son souverain, à Innsbruck, quand il avait été attaqué par Maurice de Saxe (1552) (Bibl. de Besançon, ms 1208, fol. 73; Dunand, 15, fol. 164 v°. — Gollut, *Mémoires*, édit. Duvernoy, col. 214. 271, 1580, 1755. — Coudriet et Châtelet, *Histoire de la seigneurie de Jonvelle*, p. 168. — E. Monot, *La Franche-Comté au milieu du XVIe siècle*, p. 120, note).

(6) Marguerite d'Autriche et Charles-Quint conférent presque exclusivement à des Franc-Comtois la préparation des traités de neutralisa-

Sans doute, le mérite de ces personnages les destinait aux missions politiques les plus importantes. Mais il me paraît certain que leur qualité de Franc-Comtois détermina l'emploi spécial que Charles-Quint fit de leurs talents. Il était naturel que, pour traiter avec la France, l'Empereur allât chercher ses négociateurs parmi ceux de ses sujets qui, par leurs mœurs et leur langage, étaient le mieux préparés à s'entendre avec les Français.

---

tion. Les députés de l'archiduchesse à Saint-Jean-de-Losne, en 1512, furent Philiberte de Luxembourg, princesse d'Orange, Guillaume de Vergy, maréchal de Bourgogne, Mercurin de Gattinara, président du parlement de Dole, Charles de Poupet, bailli d'Aval (Pouvoirs donnés à Bruxelles le 21 juin 1512, Bibl. nat., Français 23389, fol. 292 v°). Mais les deux principaux négociateurs ne purent intervenir à la signature du traité. La princesse d'Orange donna procuration, pour la remplacer, à Charles de Bauffremont, seigneur de Sombernon, à Gérard de Vienne, seigneur de Ruffey, à Antoine de Longwy, seigneur de Rahon, à Simon de Rye, seigneur de Balançon, à Aimé de Balay, bailli de Dole, et à Hugues de Vers, son trésorier, le 21 août 1512 (*Ibid.*, fol. 297). Le maréchal nomma ses procureurs Fernand de Neufchâtel, Claude de Vergy, son fils, Simon de Quingey et Simon de Champagne, le 10 août (*Ibid.*, fol. 299). En 1522, les plénipotentiaires de Marguerite d'Autriche furent : la princesse d'Orange, Jean de La Palud, abbé de Luxeuil ; Hugues Marmier, président du parlement ; Simon de Quingey, Antoine de Salives, conseiller au parlement, Louis de Marenches, premier avocat fiscal en cette cour, Guillaume de Boisset, secrétaire de l'archiduchesse, trésorier de Vesoul, Luxeuil et Besançon (*Catalogue des actes de François Ier*, t IX, p. 117). La prolongation de la neutralité fut traitée en 1527, par Philiberte de Luxembourg, Laurent de Gorrevod, maréchal de Bourgogne, et le président Marmier ; celle de 1542, par Nicolas de Gilley, alors ambassadeur resident de l'Empereur en France ; celle de 1544, par Guyon Mouchet, seigneur de Château-Rouillaud, Quentin Le Veau, maître des requêtes de l'hôtel, conseiller au parlement de Dole, et Jean Mouchet, trésorier de Grimont (Bibl. nat., Moreau 924, fol. 27, 55 v°, 59).

L'archiduchesse Marguerite employa Jean Carondelet, archevêque de Palerme, et Guillaume de Boisset à la négociation des articles qui furent signés à Malines le 30 juillet 1529, pour l'exécution de la trêve de Hampton Court (*Catalogue des actes de François Ier*, t. IX, p. 117, 118).

CATALOGUE

DES

LETTRES PATENTES DE FRANÇOIS Ier

RELATIVES AU COMTÉ DE BOURGOGNE (1)

I. — Traité d'alliance passé entre François Ier et Charles, prince d'Espagne, portant, entre autres stipulations : que Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, jouira du comté de Charolais, des seigneuries de Noyers (2), Château-Chinon, Chaussin (3), Laperrière (4), et des greniers à sel de Charolais, de Noyers et de Château-Chinon, sous les réserves insérées au traité de Cambrai (du 10 décembre 1508) en faveur du duc et de la duchesse de Longueville (5); — que lesdits duc et

---

(1) Ce catalogue a été établi en majeure partie d'après le *Catalogue des actes de François Ier* publié par l'Académie des sciences morales et politiques, dont le tome X et dernier vient de paraître. J'ai modifié et annoté les analyses des documents, de façon à mettre en relief leur intérêt pour l'histoire de la Franche-Comté. — J'ai traité comme franc-comtoises les localités situées hors des anciennes limites du comté de Bourgogne, mais comprises actuellement dans les départements du Doubs, de la Haute-Saône et du Jura.

(2) Yonne, arr. de Tonnerre.

(3) Jura, arr. de Dole.

(4) Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Saint-Jean-de-Losne.

(5) Jeanne de Hochberg, fille de Philippe, marquis de Rothelin et comte de Neuchâtel, avait épousé (1504) Louis d'Orléans, depuis duc de Longueville. Elle prétendait se faire restituer le château de Joux, donné à Philippe par Louis XI, en 1480, et pris pour l'empereur Maximilien, en 1507, et les châteaux et terres de Vuillafans, Vercel, Vennes, Usier, Morteau, hérités jadis par les comtes de Neuchâtel de la maison de Montfaucon, et dont Guillaume de Fürstenberg s'était emparé en 1513. Le traité de Cambrai lui avait accordé la jouissance du château de Noyers et dépendances (à la réserve du grenier à sel) en dédommagement de la privation du château de Joux, et jusqu'à ce qu'il fût statué par justice sur ses droits (Bibl. de Besançon, Duvernoy 20, fol. 37 v°, 39 v°. — *Correspondance de Maximilien et de Marguerite d'Autriche*, publiée par Le Glay, t. I, p. 107, t. II, p. 325, 331. — Gollut, *Mémoi-*

duchesse de Longueville, les seigneurs de Listenois (1) et de Soye (2) et autres ayant des biens « empeschés » au comté de Bourgogne, demanderont justice au parlement de Dole; — que le cours du sel de Salins sera entretenu au duché de Bourgogne; — que des députés seront nommés par le roi de France, d'une part, et par Marguerite d'Autriche, d'autre part, pour régler leurs différends au sujet des villages de Percey-le Grand (3) et de Belmont (4); — que le droit d'aubaine ne sera pas exercé sur les Franc-Comtois ayant des biens au duché de Bourgogne. Paris, 24 mars 1514-1515.

Ratifié par François Ier, le 23 avril suivant.

Arch nat., J 661, nos 1 et 2. — F. Léonard, *Recueil des traités*, t. II, p. 117. — Du Mont, *Corps universel diplomatique du droit des gens*, t. IV, 1re partie, p. 199 — *Ordonnances des rois de France; Règne de François Ier*, t. I, p. 147-172 [152, 227] (5).

---

res, éd. Duvernoy, col. 1381, 1436. — Droz, *Mém. pour servir à l'histoire de la ville de Pontarlier*, éd. 1841, p. 73, 74. — E. Girod, *Esquisse de la ville de Pontarlier*, p. 255. — Fr de Chambrier, *Histoire de Neuchâtel et Valengin jusqu'à l'avènement de la maisson de Prusse*, p. 69, 200, 231, 257, 259. — Baron J.-L. d'Estavayer, *Histoire généalogique des sires de Joux*, dans les *Documents inéd. publiés par l'Académie de Besançon*, t. III, p. 197-203. — J. Gauthier, *Les documents franc-comtois des archives de Neuchâtel*, dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1879, p. 226, 227).

(1) François de Vienne, seigneur de Listenois, Arc-en-Barrois, etc., sénéchal et maréchal de Bourbonnais. Au retour du siège de Dijon (1513), Ulrich de Wurtemberg s'était emparé de son château de Gouhenans, parce qu'il tenait le parti de la France. Marguerite d'Autriche força le duc de Wurtemberg à se dessaisir de cette place en 1516 (Bibl. de Besançon, Duvernoy 20, fol. 37 v°, 39. — Tuefferd, *Histoire des comtes souverains de Montbéliard*, p. 291, 292).

(2) Pierre de Bauffremont, baron de Sennecey, seigneur de Soye, etc., partisan de la France, fut dépossédé, comme le seigneur de Listenois, de plusieurs de ses terres par Ulrich de Wurtemberg, après la campagne de Dijon (1513). Soye, Châtenois, Montby, Vauvillers, Courchaton lui furent rendus, en 1516, par le duc de Wurtemberg, grâce à l'intervention énergique de Marguerite d'Autriche, en exécution du traité de Paris (Arch. nat., K 2141. — Arch. du Doubs, B 534. — Bibl. de Besançon, Duvernoy 20, fol. 38 v°. — Gollut, *Mémoires*, édit. Duvernoy, col. 1529. — Tuefferd, *Histoire des comtes de Montbéliard*, p. 291, 292).

(3) Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Champlitte.

(4) Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Fayl-Billot.

(5) Les chiffres placés entre crochets, à la fin de chaque article, indiquent les numéros d'ordre que portent les documents analysés dans le

II. — Ratification du contrat de mariage de Henri, comte de Nassau (1), et de Claude de Chalon, fille de Jean de Chalon, prince d'Orange, et de Philiberte de Luxembourg (2). Paris, 24 avril 1515.

Arch. du Doubs, E 1322, n° 283 *(original)*.

III. — Traité d'alliance passé entre François Ier et Charles, roi d'Espagne, portant que Marguerite d'Autriche, douairière de Savoie, aura mainlevée des revenus des greniers à sel du comté de Charolais, de Château-Chinon et de Noyers, dudit comté de Charolais et des terres de Château-Chinon, Chaussin et Laperrière, à condition qu'elle donnera à la duchesse de Longueville la valeur des terres à elle appartenant au comté de Bourgogne, qui ont été confisquées (3). Noyon, 13 août 1516.

Ratifié à Amboise, le 29 septembre 1516, par François Ier.

Arch. nationales, J 662, n° 1, X1a 8611, fol. 169 v°. — F. Léonard, *Recueil des traités de paix*, t. II, p. 138. — Du Mont, *Corps diplomatique*, t. IV, 1re partie, p. 224-228. — *Ordonnances des rois de France; Règne de François Ier*, t. I, p. 409-430 [503].

IV. — Commission à Bénigne Bouesseau (4), sr de Barjon (5),

Catalogue des actes de François Ier, publié par l'Académie des sciences morales et politiques.

(1) Henri, comte de Nassau, fils de Jean, comte de Nassau, dit le Jeune, et d'Isabelle de Hesse ; il avait négocié, en 1515, un projet de mariage entre Renée de France et Charles-Quint, et il avait combattu non sans succès Robert de La Marck jusqu'à l'intervention de François Ier qui le força à battre en retraite (1521). Il était veuf de Françoise de Savoie, fille du comte de Romont.

(2) Par ce contrat, Claude de Chalon renonçait aux successions de son père et de sa mère, moyennant une dot de 100,000 fr. Elle mourut en 1521, laissant un fils unique, René de Nassau, dit de Chalon, qui recueillit l'héritage de son oncle, Philibert de Chalon, en 1530, et mourut lui-même au siège de Saint-Dizier, le 18 juillet 1544, sans postérité. Sa succession passa à son cousin Guillaume de Nassau.

(3) En fait, les terres comtoises de la duchesse de Longueville demeurèrent à Marguerite d'Autriche, qui en proclama la réunion au domaine du comté de Bourgogne, par ordonnance du 25 septembre 1518, et donna en échange à la duchesse Chaussin, Laperrière et Château-Chinon (Gollut, *Mémoires*, édit. Duvernoy, col. 1529 et note. — Rousset, *Dictionnaire des communes*, t. II, p 56).

(4) Bénigne Bouesseau, fils de Nicolas Bouesseau, maître des comptes à Dijon, succéda à son père, sur résignation, en 1506, et mourut en 1529 (J. d'Arbaumont, *Armorial de la Chambre des comptes de Dijon*, p. 140).

(5) Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Grancey-le-Château.

conseiller-maître à la Chambre des comptes de Dijon, de se transporter le 1er octobre suivant à Charolles et de s'y concerter avec Hugues Marmier (1), maître des requêtes du roi catholique, pour procéder à l'évaluation et délivrance des places, terres et seigneuries mouvant du comté de Bourgogne, qui appartenaient à la duchesse du Longueville et étaient détenues et occupées contre sa volonté, ainsi que de celles que la duchesse douairière de Savoie était obligée de lui bailler en compensation, suivant un article du traité de Noyon. Amboise, 4 septembre 1516.

Arch. de la Côte-d'Or, B 1829, fol. 42 v°; B 1839, fol. 18 ; B 1841, fol. 36 v° *(mentions)* [23118].

V. — Mandement aux généraux des finances, portant octroi de pensions à divers personnages, entre autres, 400 livres tournois à « Jehan Casperc », [Jean-Gaspard de Bübenhofen] (2), bailli de Montbéliard, en récompense de services rendus au roi. Paris, 10 février 1516-1517.

Bibl. nat , Français 25720, fol. 61 *(orig.)* [597].

VI. — Don d'une somme de 1,000 écus d'or soleil à prendre sur la recette générale de Languedoïl et Guyenne, à Charles de Poupet, seigneur de La Chaux, gentilhomme du roi catholique, venu auprès du roi pour communications secrètes. Angers, 26 juin 1518.

Arch. nat , KK 289, fol. 381 v° *(mention)* [16747].

VII. — Ratification de la donation faite le 1er janvier 1519-1520, par Jeanne de Hochberg, veuve de Louis d'Orléans, duc de Longueville, à ses enfants : Claude, Louis, François et Charlotte d'Orléans, de ses biens immeubles, entre autres des forte-

---

(1) Hugues Marmier, seigneur de Gâtey, lieutenant général au bailliage d'Amont, devint président du parlement de Dole, après Gattinara, vers 1519 Accusé à plusieurs reprises de malversations, il fut suspendu de ses fonctions par l'Empereur, en 1545. Il prit part à plusieurs négociations diplomatiques à l'occasion des traités de neutralisation.

(2) Jean-Gaspard de Bübenhofen, gentilhomme wurtembergeois, assista, en 1495, à la diète de Worms où son maître Eberhard le Barbu, comte de Wurtemberg, fut créé duc. Il remplit les fonctions de bailli de Montbéliard depuis 1507, les quitta en 1514, les reprit l'année suivante, et faillit être victime, en 1516, d'une conspiration qui avait pour but de l'empoisonner et de livrer la ville et le château au comte de Fürstenberg. Il se retira peu après dans le duché de Wurtemberg (Arch nat , Z^2 1381, 1382, *passim*. — Bibl. de Besançon, Duvernoy 49, fol. 27 v°; 58, fol. 309).

resses et seigneuries de Joux (1), Vercel (2), Vennes (3), Vuillafans (4), Châtillon-sous-Maîche (5), Ouhans (6), Usier (7), Morteau (8), avec jouissance, en attendant que lesdites terres lui soient restituées, des seigneuries de Château-Chinon, Chaussin et Laperrière, et de celle de Noyers, à elle accordées par l'Empereur et l'archiduchesse Marguerite. Paris, 6 mai 1520.

Arch. de la Côte-d'Or, B 12074, fol. 179 v°. — Bibl. nat., Français 4605, fol. 15 v° [1181].

VIII. — Donation à Gérard de Vienne, seigneur de Ruffey, de la somme de 2,400 livres tournois, à prendre sur les deniers restant dus par les enfants et héritiers de feu Jean Mongin, tant du fait et administration de la saunerie de Salins que du communal des bois de l'ordinaire de ladite saunerie, tenue par ledit Jean Mongin à l'époque où le feu roi Charles VIII a joui du comté de Bourgogne et de ladite saunerie. Saint-Germain-en-Laye, 11 juillet 1520.

Arch. de la Côte-d'Or, B 1831, fol. 264 *(mention)* [23643].

IX. — Commission à M. d'Orval (9), gouverneur de Champagne, et au lieutenant général du bailli de Vitry, pour prononcer avec un des maîtres des requêtes ordinaires de l'Hôtel, sur le différend relatif à Passavant (10) survenu entre les officiers royaux de Chaumont et les officiers de Lorraine, et pour informer sur une autre contestation existant entre les avocat et procureur du roi à Chaumont et les officiers lorrains de Gondrecourt (11), en défendant auxdits officiers de Chaumont de rien entreprendre sur les états du duc de Lorraine, durant six mois. Saint-Germain-en-Laye, 20 juillet 1520.

Arch. de Meurthe-et-Moselle, B 850, n° 32 *(orig.)*. — Bibl. nat., Français 5500, fol. 209 v° *(copie)* [17277, 25513].

---

(1) Doubs, arr. et cant. de Pontarlier, commune de La Cluse-et-Mijoux.
(2) Doubs, arr. de Baume-les-Dames.
(3) Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Pierrefontaine.
(4) Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Ornans.
(5) Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Saint-Hippolyte.
(6) Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Montbenoît.
(7) Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Levier, comm. de Sombacourt.
(8) Doubs, arr. de Pontarlier.
(9) Jean d'Albret, comte de Dreux et de Rethel, sire d'Orval, mort le 10 mai 1524 (*Catalogue des actes de François Ier*, n° 18434).
(10) Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Jussey.
(11) Meuse, arr. de Commercy.

X. — Lettres de naturalité obtenues par Étienne Pariset, prêtre, natif de « Collège » [Conliège] (1), comté de Bourgogne, et résidant à Mâcon. Saint-Germain-en-Laye, juillet 1520.

Arch. de la Côte-d'Or, B 72, fol. 87 v° [17279].

XI. — Déclaration de l'hommage fait entre les mains du roi par le duc de Calabre, de Lorraine et de Bar (2), pour les châtellenies de Bar-le-Duc, Louppy-le-Château (3), Kœur (4), Souilly (5), Lamarche (6), Châtillon-sur-Saône (7) et Conflans-en-Bassigny (8), mouvantes de la couronne. Saint-Germain-en-Laye, 14 août 1520.

Arch. nat., P 166², cote 2399 [17282].

XII. — Déclaration de l'hommage rendu par Claude Du Treillis, dit Rocher, écuyer, archer de la garde, au nom de François de Cicon, chevalier (9), pour la seigneurie de Richecourt (10) (bailliage de Chaumont, châtellenie de Coiffy (11)). Carrières, 22 août 1520.

Arch. nat., P 164¹, cote 1262 [17291].

XIII. — Lettres de naturalité en faveur de Claude de Saint-Julien (12),

---

(1) Jura, arr. de Lons-le-Saunier.

(2) Antoine, duc de Lorraine, fils du duc René II, succéda à son père le 10 décembre 1508 et mourut le 14 juin 1544.

(3) Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Vaubecourt.

(4) Kœur-la-Grande, Meuse, arr. de Commercy, cant. de Pierrefitte.

(5) Meuse, arr. de Verdun.

(6) Vosges, arr. de Neufchâteau.

(7) Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Lamarche.

(8) Conflans-sur-Lanterne, Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Saint-Loup-sur-Semouse.

(9) François de Cicon, fils de Guy de Cicon, seigneur de Gevigney et de Mercey, et d'Isabelle de Vergy, dame de Richecourt (Coudriet et Châtelet, *Histoire de la seigneurie de Jonvelle*, p. 458, 459).

(10) Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Jussey, comm. d'Aisey-et-Richecourt.

(11) Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Bourbonne-les-Bains.

(12) Claude de Saint-Julien, seigneur de Balleure, fils de Gabriel de Saint-Julien, fut page de Charles VIII et de Louis XII, puis homme d'armes de la compagnie du connétable de Bourbon et de celle du duc d'Alençon. Ayant été fait prisonnier à la journée des Éperons (1512), il fut élargi, dit-on, par l'Empereur, à la prière de Bayard, son compagnon de captivité. François Ier l'arma chevalier à Marignan. De son mariage avec Charlotte de Lantage naquit, entre autres enfants, Pierre

sieur de Balleure (1), homme d'armes des ordonnances sous la charge du duc d'Alençon, natif du comté de Bourgogne. Saint-Germain-en-Laye, septembre 1520.

Arch. de la Côte-d'Or, B 72, fol. 92 [1247].

XIV. — Mandement aux grènetier et contrôleur du grenier à sel de Langres, de maintenir le chapitre de cette ville dans le droit de prendre dix charges de sel par an à Salins (2), à lui accordé le 12 octobre 1374, par Marguerite, comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, dame de Salins (3). Amboise, 12 novembre 1520.

Arch. de la Haute-Marne, chapitre de Langres, G 114 provisoire *(original)*. — A. Roserot, *Catalogue des actes royaux conservés dans les archives de la Haute-Marne*, dans le *Bibliographe moderne*, 7e année (1903), p. 273 [1270].

XV. — Mandement aux gens des comptes de Dijon et au général des finances en Bourgogne, portant autorisation au chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon de continuer à prendre et à amener à Dijon les dix charges de sel de rente à lui données par Jean de Chalon (4), en septembre 1252 (5), sur la saunerie de Salins, sans payer aucun droit de gabelle et nonobstant la défense faite depuis cinq ans d'introduire en Bourgogne le sel de Salins. Dijon, 6 juin 1521.

Arch. de la Côte-d'Or, G 1132 *(orig)* [1363 *bis*].

XVI. — Lettres de naturalité en faveur de Perrenette Des Moulins, native de Gray, au comté de Bourgogne, femme d'Antoine

---

de Saint-Julien, protonotaire apostolique, doyen de Chalon, l'historien des origines des Bourguignons Claude de Saint-Julien mourut en 1544 (Bibl. nat., Pièces originales 2757, doss Saint-Julien, fol. 51 ; Nouveau d'Hozier 196, doss Saint-Julien. fol. 23 v°. — H Beaune et J. d'Arbaumont, *La noblesse aux États de Bourgogne*, p. 289).

(1) Saône-et-Loire, arr. de Chalon, cant. de Sennecey-le-Grand, comm. d'Étrigny.

(2) Jura, arr. de Poligny.

(3) Marguerite de France, fille du roi Philippe le Long et de Jeanne de Bourgogne, fut comtesse de Bourgogne de 1361 à 1382.

(4) Jean, comte de Chalon, puis sire de Salins, fils d'Étienne de Bourgogne, comte d'Auxonne, et de Béatrix de Chalon, mort en 1267.

(5) La charte de donation est conservée aux Archives de la Côte-d'Or, sous la même cote que le mandement ici analysé.

Chappet, procureur du roi aux bailliages d'Autun et Montcenis (1). Dijon, juin 1521.

Arch. de la Côte-d'Or, B 72, fol. 52 v° [1372, 17384].

XVII. — Lettres de naturalité en faveur de Viator Faton, docteur ès droits, natif d'Arlay (2), au comté de Bourgogne, marié et domicilié à Chalon-sur-Saône. Dijon, juillet 1521.

Arch. de la Côte-d'Or, B 72, fol. 48 [1390].

XVIII. — Pouvoirs donnés par François Ier à Louis de La Trémoïlle, gouverneur de Bourgogne (3), Georges de La Trémoïlle (4), seigneur de Jonvelle (5), Jacques de Dinteville (6), seigneur d'Échénay (7), chevalier de l'ordre, Gérard de Vienne, seigneur de Ruffey, et Hugues Fournier (8), premier président du parle-

---

(1) Saône-et-Loire, arr. d'Autun.

(2) Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Bletterans.

(3) Louis II de La Trémoïlle, fils de Louis Ier et de Marguerite d'Amboise, né le 20 septembre 1460, tué à Pavie le 24 février 1525. Il fut lieutenant général du roi en Bretagne, sur le fait de la guerre (1488), capitaine de Fougères (1488), lieutenant général en Poitou, Saintonge, Angoumois et Anjou (1490), capitaine de Nantes (1491), premier chambellan du roi (1495), lieutenant général de la gendarmerie en Milanais (1499), gouverneur de Bourgogne (1506), amiral de Guyenne et de Bretagne (1502, 1515), capitaine de Vergy (1515). On l'a surnommé le « chevalier sans reproche » (*Les La Trémoïlle pendant cinq siècles*, t. II, p. IX et suiv.).

(4) Georges de La Trémoïlle, frère de Louis II, et son lieutenant au gouvernement de Bourgogne.

(5) La terre de Jonvelle (Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Jussey) avait été donnée en 1378, par le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, à Guy de La Trémoïlle. Confisquée à la mort de Jean de La Trémoïlle, puis reprise de vive force par Georges de La Trémoïlle, seigneur de Craon, en 1475, elle était rentrée, après le traité de Senlis (1493), en la possession de Maximilien d'Autriche. L'expropriation des La Trémoïlle fut consacrée, en 1510, par un arrêt du grand conseil de Malines (Coudriet et Chatelet, *Histoire de la seigneurie de Jonvelle*, p. 104 et suiv.). Georges de La Trémoïlle n'était donc seigneur de Jonvelle que de nom, en 1522.

(6) Jacques de Dinteville, chambellan de François Ier et chevalier de son ordre, fut gouverneur de Chauny et lieutenant du Roi à Paris ; il remplit diverses missions financières et diplomatiques.

(7) Haute-Marne, arr. de Vassy, cant. de Poissons

(8) Hugues Fournier, docteur ès droits, avait rempli une charge au Sénat de Milan et d'autres offices en Italie, quand Louis XII le nomma

ment de Dijon, pour traiter de la neutralité du duché de Bourgogne, Mâconnais, Auxerrois, Charolais, Bar-sur-Seine, vicomté d'Auxonne (1), comté de Champagne, Bassigny, Mézières, Mouzon-sur-Meuse (2), pays enclavés et adjacents, avec la Franche-Comté de Bourgogne appartenant à Marguerite d'Autriche. Lyon, 14 juin 1522.

Copies de 1522, Arch. nat., J 821, n° 6. — Arch. du Doubs, B 64. — Léonard, *Recueil des traités*, t. II, p. 186. — Du Mont, *Corps diplomatique*, t. IV, 1re part., p. 378 [1586].

XIX. — Traité de neutralité passé, pour trois ans, entre François Ier et Marguerite, archiduchesse d'Autriche, pour les duché de Bourgogne, comté de Champagne et terres enclavées d'une part, et le comté de Bourgogne, d'autre part. Saint-Jean-de-Losne, 8 juillet 1522.

Ratification de Marguerite. Dordrecht, 30 juillet 1522.

Ratification de Charles-Quint. Valladolid, 13 décembre 1522.

Arch. nat., J 821, nos 6, 7. — Arch. Côte-d'Or, B 18, fol. 56; Parlement, reg. II (B 12075), fol. 6 v°. — Léonard, *Recueil des traités*, t. II, p. 186. — Du Mont, *Corps diplomatique*, t. IV, 1re part., p. 378 [1625, 17506].

XX. — Don à Robert Du Breuil, seigneur de Beauvais, et à Raoulin de Marteaul, seigneur de La Villette, des terres situées au royaume de France, advenues au roi par droit d'aubaine, suivant deux sentences des gens du Trésor à Paris, contre les héritiers de Claude de Vaudrey (3), étranger, mort sans laisser

---

second président au parlement de Bourgogne, le 5 septembre 1512; devenu premier président de la même cour, le 19 juillet 1515, il obtint des lettres de chevalerie en récompense de ses services. Il mourut à Dijon le 30 mai 1525 et fut inhumé en l'église des Cordeliers de cette ville (Bibl. nat., Français 5503, fol 88 v°. — P. Palliot, *Le Parlement de Bourgongne*, p. 52. — *Catalogue des actes de François Ier*, t. VII, p. 450, n° 25632).

(1) Côte-d'Or, arr. de Dijon.

(2) Ardennes, arr. de Sedan.

(3) Claude de Vaudrey, fils d'Antoine de Vaudrey, seigneur de L'Aigle et de Chilly, et de Marguerite de Chauffour, succéda à son père dans l'office de bailli de la Montagne en 1474, fut bailli de Dole, chevalier d'honneur au parlement, défendit Auxonne contre les Français, après la mort de Charles le Téméraire, et prit Arras, en novembre 1492. Il était considéré comme l'un des plus brillants chevaliers de son temps. Il fit son testament en 1515 et mourut sans postérité de son mariage avec Marie de Challant (Arch. de la Côte-d'Or, B 376, quittance du 24 mai 1487. — *La très joyeuse, plaisante et récréative histoire du*

de postérité et sans avoir obtenu de lettres de naturalité. Saint-Germain-en-Laye, avril 1523.

Arch. nat., JJ 236, n° 116, fol. 104. — Arch. de la Côte-d'Or, B 19, fol. 165 v° [1807]

XXI. — Lettres de naturalité en faveur de Jean de Pierrefontaine (1), écuyer, seigneur de Verchamp (2), natif du comté de Bourgogne, et de Catherine de Tavannes, sa femme, native du comté de Ferrette, tous deux venus en France pour y recueillir la succession de Jean de Tavannes, chevalier, gentilhomme de la Chambre du roi, frère de Catherine (3). Paris, mars 1523-1524.

Arch. de la Côte-d'Or, B 72, fol. 86 v° [1993].

XXII. — Lettres de surannation pour l'enregistrement des lettres de naturalité accordées en juillet 1520 (voir n° X), à Étienne Pariset, prêtre. 31 mai 1524.

Arch. de la Côte-d'Or, B 72, fol. 88 [17783].

XXIII. — Lettres de naturalité accordées à Hugues Glanne (4),

---

gentil seigneur de Bayart, composée par le Loyal Serviteur, publiée par J. Roman, p. 24, 38. — *Journal* de Jean de Roye, publié par B de Mandrot, t. II, p. 53, 62, 87, 381. — *Mémoires* d'Olivier de La Marche, publiés par H. Beaune et J. d'Arbaumont, t. III, p. 72, 162, 309, n. 2 ; t. IV, p. 127, 137 — *Mémoires* de Philippe de Commynes, publiés par Mlle Dupont, t. II, p. 193. — Gollut, *Mémoires*, édit. Duvernoy, col. 1228, 1232, 1368, 1371, 1372, 1375, 1386, 1414, 1436, 1754, 1759. — Dunod, *Histoire*, t. II, p. 374. — Rousset, *Dictionnaire des communes*, t. II, p. 133). Voir plus loin, n° LXXX.

(1) Jean de Pierrefontaine, écuyer, seigneur de Verchamp et de Saint-Julien-lez-Morey, fit son testament. à Besançon, le 18 janvier 1557-1558 (Bibl. de Besançon, ms. 1207, fol. 332). Il était chevalier de Saint-Georges, et avait rempli, en 1549, les fonctions de bâtonnier de la confrérie (A. Castan, *La provenance anglo-française du reliquaire primitif de la chevalerie franc-comtoise de Saint-Georges*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1886. p. 93).

(2) Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Montbozon.

(3) Jean de Tavannes, chevalier, seigneur de Dasle et de Cravanche, gruyer de Bourgogne, acheta, le 29 janvier 1517-1518, la terre de Grosbois, près Sombernon, au bailliage d'Auxois. Il eut pour héritières ses sœurs : Marguerite, mariée à Jean de Saulx, seigneur d'Orain et de Dampierre-sur-Salon, qui fut gruyer de Bourgogne, après Tavannes, et de qui sont issus les Saulx-Tavannes, et Catherine, femme de Jean de Pierrefontaine (Bibl. nat., Français 4605. fol. 49-66, 95).

(4) Hugues Glanne, fils de Claude Glanne, président d'Orange, était chanoine d'Arbois en 1543 (Arch. de la ville d'Arbois).

originaire du comté de Bourgogne, pour tenir bénéfices en France jusqu'à 500 livres de revenu. Saint-Just-sur-Lyon, 9 décembre 1524.

Bibl. nat., Français 5779, fol. 27 (*mention*) [17959].

XXIV. — Ratification par la régente, Louise de Savoie, de la prolongation de la neutralité des deux Bourgognes. Montélimar, 12 juillet 1525.

Enreg. au parl. de Bourgogne, le 26 août 1525. Arch. de la Côte-d'Or, Parl., reg. II (B 12075), fol. 12 et 13 [2181].

XXV. — Traité de paix et d'alliance conclu entre Charles V et François Ier, portant, entre autres clauses : restitution à l'Empereur de la vicomté d'Auxonne et ressort de Saint-Laurent (1), « estans et dependans de Franche-Comté de Bourgongne » ; — mise en possession de Marguerite d'Autriche de ses comté, seigneuries et greniers de Charolais, Château-Chinon, Noyers, Chaussin et Laperrière ; — élargissement et réintégration en ses biens de Philibert de Chalon (2) ; — restitution à Charles de Poupet, seigneur de La Chaux, de la rançon de ses fils ; — restitution à Guillaume de Vergy (3), seigneur d'Autrey (4), des droits et actions qu'il prétendait sur la terre de Saint-Dizier en Perthois (5). Madrid, 14 février 1526.

Bibl nat., Français 2952, fol. 143. — Arch. nat , J 666, nos 1-3, 16; X1a 8612, fol. 145 vo-175. — Arch. Côte-d'Or, Parlement, Reg. II, fol. 54; B 18, fol. 139. — F. Léonard, *Recueil des traités*, t II, p. 220. — Du Mont, *Corps universel diplomatique*, t. IV, 2e part., p. 399 [2284].

---

(1) Saint-Laurent, faubourg de Chalon-sur-Saône.

(2) Philibert de Chalon, prince d'Orange, avait été fait prisonnier, le 30 mai 1524, à un combat naval en vue de Villefranche, près de Nice.

(3) Guillaume de Vergy, seigneur d'Autrey, Montferrand, Mantoche, Arc, Champvent et La Motte, fils puîné du maréchal Guillaume de Vergy et d'Anne de Rochechouart, conseiller et chambellan de Charles-Quint, gentilhomme de sa chambre. Il se distingua à Pavie. Il fit un partage avec son frère Claude le 15 août 1525 (Du Chesne, *Histoire de la maison de Vergy*, p. 339-342).

(4) Haute-Saône, arr. de Gray.

(5) Haute-Marne, arr. de Vassy. Cette terre, qui avait jadis appartenu aux Vergy comme héritiers des maisons de Ribeaupierre, de Blâmont et de Saint-Dizier, avait été rendue à Guillaume de Vergy par Louis XI (1477), puis réunie à la couronne en vertu des ordonnances révoquant les aliénations du domaine royal, par Charles VIII.

XXVI. — Don fait par la régente d'une somme de 2,050 livres à Nicolas Perrenot, conseiller de l'Empereur et ambassadeur de Madame Marguerite de Flandre, en récompense des bons services qu'il a rendus au roi, en Espagne, pour sa délivrance et la conclusion d'un traité de paix. Barbezieux, 3 mars 1525-1526.

Bibl. nat., Clairambault 1215, fol. 65 (*mention*) [18542].

XXVII. — Don à Jean de Cusance, bailli de la Montagne, de la terre et seigneurie d'Auxon (1), ayant appartenu à Claude et à Marc de Cusance, ses frères, échue au roi suivant sentence du bailliage d'Ervy (2), par droit d'aubaine. Saint-Germain-en-Laye, décembre 1526.

Arch. nat., JJ 243, n° 187, fol. 43 [2526].

XXVIII. — Déclaration rendue à la requête de Thibaud Huot, marchand à Lyon, portant que, selon les lettres de Louis XI, les habitants de la Franche-Comté sont considérés comme sujets du roi (3), et n'ont pas besoin de lettres de naturalité ni de permission de tester. Saint-Germain-en-Laye, 15 janvier 1526-1527.

Bibl. nat., Français 14368, fol. 149 *(copie)* [23906].

XXIX. — Lettres de naturalité portant permission de tester, accordées à Antoine Le Baveux, natif de Valfin (4), paroisse de Saint-Claude, au comté de Bourgogne. Saint-Germain-en-Laye, janvier 1526-1527.

Bibl. nat., Français 5502, fol. 43 *(mention)* [18988].

XXX. — Déclaration portant qu'il n'est besoin d'obtenir lettres de naturalité pour les natifs du comté de Bourgogne, soit pour tester, soit pour obtenir bénéfice au royaume. Saint-Germain-en-Laye, 2 avril 1526-1527.

Enreg. au parlement de Dijon, le 13 juin 1527. Arch. de la Côte-d'Or, Parl., reg. II, B 12075, fol. 21 [2640].

XXXI. — Pouvoirs donnés à Philippe Chabot, amiral de France et gouverneur du duché de Bourgogne, pour traiter avec

---

(1) Aube, arr. de Troyes, cant. d'Ervy.

(2) Aube, arr. de Troyes.

(3) « Attendu que tenons et pretendons lad. Franche-Comté estre de nostre royaume et nous appartenir, et que tenons et repputons les habitans d'icelle estre noz subgectz. »

(4) Valfin-lez-Saint-Claude, Jura, arr. et cant. de Saint-Claude.

les députés de l'archiduchesse Marguerite, d'une nouvelle prolongation de la neutralité établie entre la Franche-Comté, d'une part, la Bourgogne et la Champagne d'autre part. Vincennes, 23 mai 1527.

Bibl. nat., Moreau 924, fol. 23 v°-26 v° (copie du XVIIIe siècle).

XXXII. — Ratification du traité de prolongation de la neutralité entre les deux Bourgognes, pour trois ans (1). Saint-Germain-en-Laye, 22 janvier 1527-1528.

Ratification par l'empereur Charles-Quint. Burgos, 25 octobre 1527.

Ratification par Marguerite, archiduchesse d'Autriche. Malines, 30 septembre 1527.

Arch. de la Côte-d'Or, Parl., reg. II, B 12075, fol. 35 v°, 44 et 45 [2848].

XXXIII. — Déclaration de foi et hommage de Pierre Bertal, commandeur général de Saint-Antoine de Gap, comme procureur de frère Jacques de Lemps, commandeur général de Saint-Antoine d'Aumonières (2), seigneur de Bussières (3), pour ladite seigneurie, mouvante de la grosse tour de Sens. Paris, 5 février 1527-1528.

Arch. nat., P 14, n° 5130 *(orig.)* [19453].

XXXIV. — Mandement au trésorier de l'épargne, de payer à Fiérabras de Saint Loup (4), capitaine allemand, 102 livres 10 sous tournois, en récompense de ses services et pour être venu de Lyon annoncer au roi l'arrivée dans cette ville de

---

(1) La prolongation de la neutralité avait été signée le 26 août, à Dijon, par l'amiral Chabot, au nom de François Ier, et le 30 août, à Nozeroy, par Philiberte de Luxembourg, Laurent de Gorrevod et Hugues Marmier, au nom de Marguerite d'Autriche (Bibl. nat., Moreau 924, fol 1-34).

(2) Aumonières, Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Champlitte, comm. de Pierrecourt.

(3) Bussières-lez-Belmont, Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Fayl-Billot.

(4) Fiérabras de Saint-Loup, chevalier, seigneur de Saint-Loup-sur-Semouse en partie, de Saint-Julien et de Beaucharmoy, nommé dans des titres de 1513-1543. Il avait épousé Marguerite de Seraucourt (Bibl. nat., Lorraine 420, fol 106 v°. — Du Fourny, *Inventaire des titres de Lorraine*, Layette Châtillon, n° 64 ; Layette Lamarche 2, nos 18, 58. — J. Finot, *Les sires de Faucogney*, p. 82).

quinze cents lansquenets faisant route pour l'Italie et l'armée de M. de Saint-Pol (1). Fontainebleau, 16 octobre 1528.

Bibl. nat., Français 10406, fol. 77 v° *(mention)* [19669].

XXXV. — Don aux religieux du monastère de Saint-Claude, d'une somme annuelle de 300 livres tournois, à prendre chaque année sur le quartier d'octobre-décembre de la recette de Bourgogne, en confirmation de semblable fondation faite par le roi Charles VIII, pour qu'il fût dit, chaque jour, à l'intention du roi et de ses prédécesseurs, devant les reliques de saint Claude, une messe solennelle, ladite fondation ayant remplacé celle de 4,000 livres tournois, dont le roi Louis XI avait auparavant doté ledit monastère sur les revenus du Dauphiné, dans la même intention, et que le roi Charles VIII avait supprimée à son avènement. Saint-Germain-en-Laye, 25 novembre 1528.

Arch. de la Côte-d'Or, B 1837, fol. 146 v°; B 1838, fol. 133 *(mentions)* [23971].

XXXVI. — Déclaration donnée à la requête de Hélion Jouffroy (2), prieur de « Singères » [Inières] (3), au diocèse de Rodez,

---

(1) François de Bourbon, comte de Saint-Pol (né en 1491, mort en 1545); nommé lieutenant général en Italie, il obtint d'abord de beaux succès, mais fut battu par Antoine de Leyva à Landriano, le 22 juin 1529.

(2) Hélion Jouffroy, fils de Henri Jouffroy et de Jeannette de Corravillers, est mentionné au testament de sa mère, fait à Besançon, en 1483, sous l'appellation de « messire Elie », ce qui a fait croire qu'il était chevalier (Bibl. de Besançon, ms. 1190, fol. 83. — Labbey de Billy, *Histoire de l'université du comté de Bourgogne*, t. II, p. 10). En réalité, il était prêtre. Son oncle, le fameux cardinal Jean Jouffroy, lui procura des bénéfices dans son diocèse d'Albi. Après la mort de ce prélat (1473), Hélion alla habiter Rodez, et y fit construire une maison remarquable que l'on a identifiée avec le bel hôtel, dit d'Armagnac, qui constitue encore l'une des curiosités de la ville. On a échafaudé, sans base sérieuse, une légende qui ferait de cette maison une sorte de monument expiatoire élevé par le neveu à la mémoire des victimes de son oncle. Les fondations certaines de Hélion Jouffroy à Rodez sont le couvent de l'Annonciade et celui des Chartreux (Bonal, *Comté et comtes de Rodez*, p. 691. — Bosc, *Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue*, t. III, p. 257. — Advielle, *Les Beaux-Arts en Rouergue*, p. 18. — B. Lunet, *Maison d'Armagnac*, dans les *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, t. XIII (1886), p. 250. — J. Touzery, *Les bénéfices du diocèse de Rodez*, p. 66, 186. 222, 223, 501. — Ch. Samaran, *Note* (inédite) *sur la maison d'Armagnac, à Rodez.*

(3) Aveyron, arr. et cant. de Rodez, comm. de Sainte-Radegonde.

auparavant chantre de Notre-Dame de Rodez et prévôt de l'église d'Albi, portant que les natifs de Luxeuil, suivant la déclaration donnée, sur la requête présentée par ledit Hélion le 15 décembre 1497, par Charles VIII, sont sujets du comté de Champagne et du royaume de France, et jouissent des mêmes droits que ceux qui sont nés à Paris ou dans toute autre ville du royaume, pour tester, posséder bénéfices et recueillir ou laisser héritages. Paris, 25 septembre 1529.

Enreg à la Chambre des comptes de Paris, le 8 octobre 1529. Arch. nat., P 2305, p. 881 ; P 2537, fol. 23 v° *(copies)* [3487].

XXXVII. — Traité de paix et alliance conclu entre Charles-Quint et François Ier, portant, entre autres clauses : que la rente de 1,000 livres viennois prétendue par le roi de France sur la saunerie de Salins sera éteinte ; — que les marchands du duché de Bourgogne, venant chercher du sel à Salins, devront le payer comptant ou fournir caution ; — que les sujets du comté de Bourgogne seront exempts du droit d'aubaine en France ; — que le roi fera remettre à Marguerite d'Autriche les titres du comté de Bourgogne conservés à la Chambre des comptes de Dijon ; — que Philibert de Chalon sera remis en possession de la principauté d'Orange. Cambrai, 18 octobre 1529.

Ratifié par François Ier le 20 octobre 1529.

Arch. nat , J 667, nos 1 et 2 ; X1a 8612, fol. 144 ; P 2305, p. 895 ; P 2537, fol. 24 v°. — Bibl. nat., Français 2952, fol. 76. — Arch. Côte-d'Or, Parlement, reg. II, fol. 90 ; B 18, fol 231. — Arch. Gironde, B 30 *bis*, fol. 125. — Léonard, *Recueil des traités*, t. II, p. 346. — Du Mont, *Corps universel diplomatique*, t IV, 2e partie, p. 7. — Rymer, *Fœdera* (éd. 1741), t. VI, part. II, p. 129 [3436].

XXXVIII. — Déclaration portant que c'est le parlement de Dole qui est compétent dans la cause de la marquise de Rothelin contre l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, au sujet de la propriété du château de Joux. Paris, 14 novembre 1529.

Bibl. de Besançon, Chiflet 46, fol. 31 *(copie)*.

XXXIX. — Mandement au trésorier de l'épargne, de payer 5,108 livres 12 sous 6 deniers à Jean Hotman, orfèvre, pour de la vaisselle d'argent dont le roi a fait don à Charles de Poupet, seigneur de La Chaux, chambellan de l'Empereur, envoyé auprès du roi pour la ratification, qui a eu lieu à Notre-Dame de Paris, le 20 octobre, des traités de Madrid et de Cambrai. Paris, 24 novembre 1529.

Bibl nat., Clairambault 1216, fol. 68 *(mention)* [3543].

XL. — Déclaration rendue en faveur de Guillaume de Plaisance, fourrier des logis du roi (1), demeurant à Amboise (2), natif de La Loye (3), au diocèse de Besançon, portant que le comté de Bourgogne ne doit pas être considéré comme étranger, et que ses habitants n'ont pas besoin, en France, de lettres de naturalité. Nogent-sur-Seine, 28 décembre 1529.

Enreg. à la Chambre des comptes de Paris, le 10 septembre 1540. Arch. nat., P 2537, fol. 331 v°; P 2553, fol. 313 [3573, 11304].

XLI. — Mandement au trésorier de l'épargne, de faire payer à Jean Jacquot et à ses compagnons, marchands, fournisseurs des greniers à sel du duché de Bourgogne, la somme de 1,000 livres tournois pour les indemniser du dommage que leur causera, pour les cinq années qui restent à courir jusqu'à l'expiration de leur bail, l'article du traité de Cambrai les obligeant à payer comptant le sel qu'ils prendront à Salins, ou, du moins, à donner pour ce paiement caution suffisante, ce qui est contraire aux dispositions de leur bail. Lusignan, 16 avril 1530.

Arch. de la Côte-d'Or, B 1838, fol. 130 v° (*mention*) [24045].

XLII. — Commission au bailli de Chaumont pour procéder à la répartition des quatre décimes sur les bénéfices des diocèses de Toul et de Besançon, du duché de Bar et du comté de Ligny (4), qui sont compris dans les limites du royaume. Angoulême, 20 avril 1530.

Arch. départementales, à Metz, B 41 (*copie*) [24046].

XLIII. — Lettres de légitimation accordées à Jean Mallassis, commis à la garde de la ville d'Auxonne, clerc du guet de cette ville, né à Rougeperriers (5) au diocèse d'Évreux, fils naturel de Jean Mallassis et de Jeanne, du lieu de Montmirey (6), au comté de Bourgogne. Angoulême, avril 1530.

Arch. nat., JJ 245¹, n° 214, fol. 59. — Arch. Côte-d'Or, B 72, fol. 125 v° [20024].

---

(1) Guillaume de Plaisance a reçu, comme d'autres fourriers du roi, divers dons, de 1531 à 1541 (*Catal. des actes de François Ier*, nos 3979, 12237, 26822, 28378).

(2) Indre-et-Loire, arr. de Tours.

(3) Jura, arr. de Dole, cant. de Montbarrey.

(4) Meuse, arr. de Bar-le-Duc.

(5) Eure, arr. de Bernay, cant. de Beaumont-le-Roger.

(6) Jura, arr. de Dole.

XLIV. — Mandement à la Chambre des comptes, d'allouer aux comptes de Guillaume Preudhomme, trésorier de l épargne, de la présente année, 2,499 livres 13 sous 9 deniers tournois, qu'il a payés à Jean Hotman, orfèvre de Paris, pour 131 marcs 4 onces et demie de vaisselle d'argent vermeille que le roi a donnée à messire François de « Bonvolo » [Bonvalot], trésorier de l'église de Besançon, ancien ambassadeur de l'Empereur en France, qui a pris congé du roi à Honfleur (1). Bayeux, 15 avril 1532.

Bibl. nat., Français 15628, n° 130; Clairambault, 1215, fol. 70 (*mention*) [4514].

XLV. — Mandement au trésorier de l'épargne, de payer à Jacques Bernard, maître de la Chambre aux deniers, 200 livres tournois (2), pour quelques pièces de vin d'Arbois que le roi a fait acheter et mener à Nice pour la réception du Pape (3). Lignières, 9 mai 1533.

Bibl. nat., Français 15629, n° 740. — Arch. nat., J 960^6, fol. 73 (*mentions*) [5822].

XLVI. — Lettres de naturalité pour Jean Perdrix, maître chirurgien et barbier, natif d'Héricourt (4), au comté de Ferrette, habitant de Montpellier où il est venu vingt-six ans auparavant pour étudier à l'université, où il s'est établi et marié, et où il a acquis maison et meubles. Avignon, septembre 1533.

Arch. de l'Hérault, B 342, fol. 53. — Arch. nat., JJ 246, n° 387, fol. 117 [6276].

XLVII. — Mandement au trésorier de l'épargne, de payer à Jacques Bernard, maître de la Chambre aux deniers du roi, 1,500 livres tournois pour l'achat et les frais de transport à Paris de cent pièces de vin d'Arbois (5), destinées à la provision de la maison du roi. Marseille, 21 octobre 1533.

Bibl. nat., Français 15629, n° 737. — Arch. nat., J 960^6, fol. 145 v° (*mentions*) [6332].

---

(1) Calvados, arr. de Pont-l'Évêque.

(2) Dont quittance, 9 mai 1533.

(3) Clément VII devait amener à Nice sa nièce Catherine de Médicis, fiancée au Dauphin. Le duc de Savoie s'opposa, pour complaire à Charles-Quint, à ce que le Pape et le Roi se rencontrassent en cette ville. L'entrevue, retardée de quelques mois, eut lieu à Marseille.

(4) Haute-Saône, arr. de Lure. Héricourt n'était pas au comté de Ferrette.

(5) Dont quittance, 26 octobre 1533.

XLVIII. — Mandement au trésorier de l'épargne, de payer à Étienne « Grospin » [Grospain], dit « le capitaine Grospin (1) », gentilhomme de la maison de l'Empereur, 1,125 livres tournois, en récompense de services rendus au roi (2). Romans, 21 novembre 1533.

Bibl. nat., Français 15629, n° 626 (*mention*) [6502].

XLIX. — Traité conclu entre François Ier et Philippe, landgrave de Hesse, contenant promesse de ce dernier de faire vendre au profit de la France, par le duc de Wurtemberg, à faculté de rachat pendant six ans, les châteaux, forteresses, territoires et dépendances de Granges, Clerval, Passavant, Blamont et le comté de Montbéliard, moyennant 125,000 écus d'or soleil, et un prêt de 75,000 écus. Bar-le-Duc, 27 janvier 1533-1534.

Ratifié par Ulrich, 26 février 1534.

Arch. nat., J 984, nos 4, 4 *bis* et 5; J 995a, n° 32 [20679].

L. — Contre-lettre portant que bien que, au traité passé ledit jour avec le landgrave de Hesse, il soit convenu que c'est à titre de prêt que le duc de Wurtemberg recevra, outre le prix de vente des seigneuries, 75,000 écus soleil, cependant le roi les lui abandonne en pur don, pourvu que le traité ait, d'ailleurs, son exécution. Bar-le-Duc, 27 janvier 1533-1534.

Arch. nat., J 984, n° 3 (*orig.*).

LI. — Mandement au trésorier de l'épargne, de payer à Jeannot Bouteillier, chargé de faire planter et cultiver les clos de vignes que le roi a créés, à Champagne-lez-Fontainebleau (3), 1,000 livres tournois pour acheter 160 milliers de marcottes d'Espagne, d'Arbois, destinés à ces plantations (4). Troyes, 2 février 1533-1534.

Bibl. nat., Français 15629, n° 732 (*mention*) [6730].

---

(1) Étienne Grospain, d'une famille d'Ornans alliée aux Perrenot, seigneur de Trepot, capitaine de chevau-légers, prit part à la capture de François Ier, à Pavie (Arch. Doubs, Parlement de Dole, B 627, fol. 89. — *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, publiés par Ch. Weiss, t. I, p. 346. — J. Meynier, *Essai historique sur Ornans*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1890, p. 329).

(2) Dont quittance, 22 novembre 1533.

(3) Champagne-sur-Seine, Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Moret-sur-Loing.

(4) Dont quittance, 2 février 1534.

LII. — Mandement de payer à René de La Chapelle, seigneur dudit lieu, enseigne de la compagnie de M. l'Amiral, que le roi envoie présentement à Montbéliard pour prendre possession du comté et autres terres achetées du duc de Wurtemberg, et pourvoir à leur garde, la somme de 300 écus, savoir 200 écus pour son voyage, partant de Senlis le 7 avril 1534, et son séjour, et 100 écus pour distribuer aux gens de guerre qui se trouvent dans les places dudit comté, et autres frais nécessités par sa commission, et à Jean Le Fèvre, de Dijon, 25 écus soleil pour le voyage qu'il va faire présentement audit Montbéliard, pour annoncer aux députés du duc de Wurtemberg la prochaine arrivée du sieur de La Chapelle, auprès duquel il demeurera pour l'aider dans sa commission; plus 10 écus soleil à un chevaucheur du landgrave de Hesse, pour retourner près de son maître et lui porter réponse à la lettre qu'il a écrite au roi, et 23 écus à un chevaucheur d'écurie du roi, envoyé de Senlis à Paris, porteur de lettres du chancelier de France (1), à ceux qui ont la charge des deniers du Louvre, leur ordonnant d'envoyer au roi un état des sommes qui se trouvent actuellement dans leurs coffres. S. l. n. d. [Senlis, commencement d'avril 1534].

Arch. nat., J 961[8], n° 137 [29267].

LIII. — Provisions, en faveur de Philippe Chabot, comte de Buzançais, amiral de France et gouverneur de Bourgogne, de l'office de lieutenant général au comté de Montbéliard et dans la seigneurie de Blamont, nouvellement acquis par le roi. Braisne, 1er mai 1534.

Arch. de la Côte-d'Or, B 18, fol. 322. — Bibl. nat., Moreau 796, fol. 211 [7024].

LIV. — Ratification de la prise de possession faite au nom du roi par Jacques Godran et René de La Chapelle, du comté de Montbéliard et des seigneuries de Blamont, d'Étobon (2) et du Magny-Danigon (3), et des engagements que les commissaires ont pris vis-à-vis des habitants. Saint-Germain-en-Laye, 28 juin 1534.

Bibl. de Besançon, Chiflet 55, fol. 373 (*copie*).

---

(1) Antoine Du Prat, nommé chancelier de France le 7 janvier 1515, mort le 9 juillet 1535.

(2) Haute-Saône, arr. de Lure, cant. d'Héricourt.

(3) Haute-Saône, arr. et cant. de Lure.

LV. — Mandement de payer à Antoine Macault, notaire et secrétaire du roi, 450 livres tournois pour quatre-vingt-dix jours, commençant le 18 du présent mois [de juin 1534], et qui finiront le 15 septembre prochain, que durera le voyage qu'il va faire, sur l'ordre du roi, pour conduire au duc de Wurtemberg la somme de 50,000 écus soleil, complétant les 125,000 écus dont le roi est tenu envers lui à cause de l'acquisition du comté de Montbéliard et autres terres. S. l. n. d. [juin 1534].

Arch. nat., J 961[8], n° 36 [28800].

LVI. — Mandement de payer à Antoine Macault, notaire et secrétaire du roi, 900 livres tournois ou 400 écus soleil, savoir : 300 écus soleil pour frais et dépens du transport desdits 50,000 écus, et 100 pour payer les voyages que le sieur de Rabodanges (1) ordonnera pour avertir le roi de ce qui pourra se faire de la part du duc de Wurtemberg, du duc de Bavière (2) et du landgrave de Hesse vers lesquels le roi envoie ledit Rabodanges en ambassade. S. l. n. d. [juin 1534].

Arch. nat., J 961[8], n° 36 [28801].

LVII. — Mandement à la Chambre des comptes, lui enjoignant de tenir quitte Antoine Juge (3) des sommes qu'il a été chargé de payer pour l'achat au duc de Wurtemberg de Montbéliard, Blamont, Granges, Clerval et Passavant. 1er août 1534.

Bibl. nat., Français 25721, n° 423 [7266].

LVIII. — Mandement au trésorier de l'épargne, de payer à Simon Gilles, orfèvre de Paris, 1,005 livres 2 sous pour une chaîne d'or dont le roi a fait présent au sieur de Balançon (4), gentilhomme de la chambre de l'Empereur. S. l. n. d. [1533-1534].

Arch. nat., J 961[8], n° 102 [29133].

---

(1) Louis de Rabodanges, valet tranchant du roi, gentilhomme de sa chambre, capitaine de Meulan, lieutenant pour le roi en Luxembourg, bailli d'Alençon, chevalier de l'ordre, fut chargé de plusieurs missions en Allemagne et en Suisse. Il reçut 900 livres, pour le voyage dont il est question ici, par lettres du 18 juin 1534 (*Catalogue des actes de François Ier*, n° 7162).

(2) Guillaume et Louis, ducs de Bavière, avaient été les alliés d'Ulrich de Wurtemberg dans la guerre contre Ferdinand d'Autriche qui avait abouti à la défaite de celui-ci à Lauffen (30 mai 1534).

(3) Antoine Juge, élu de Coutances, secrétaire de la main de la reine Éléonore d'Autriche.

(4) Gérard de Rye, seigneur de Balançon.

LIX. — Mandement au trésorier de l'épargne, de payer aux prieur et religieux de Saint-Claude la somme de 300 livres tournois qui leur est due de l'année passée, à cause de la fondation faite par le roi Louis XI et confirmée par ses successeurs, d'une messe quotidienne à célébrer devant l'autel de saint Claude. S. l. n. d. [1533-1534].

Arch. nat., J 961⁸, nº 12 *(mention)* [28636].

LX. — Mandement à Jacques Bernard, maître de la Chambre aux deniers et commis à la recette générale des finances extraordinaires et parties casuelles, de payer à Jacques Godran, conseiller au parlement de Bourgogne et garde des sceaux dudit pays, la somme de 100 livres tournois, pour un voyage que le roi lui a ordonné de Paris à Langres, pour traiter avec les députés du duc de Wurtemberg de certaines affaires secrètes. S. l. n. d. [1534].

Arch. nat., J 961⁸, nº 18 [28663].

LXI. — Mandement au trésorier de l'épargne, de payer à Nicolas Lecointe, chevaucheur d'écurie, dépêché de Senlis pour aller en Bourgogne porter au sieur de La Chapelle, lieutenant de M. l'Amiral, les lettres de ratification des contrats d'acquisition de certaines places sur la frontière d'Allemagne, faite par le roi et ledit sieur Amiral, 45 livres pour les frais de son voyage. S. l. n. d. [1534].

Arch. nat., J 961⁸, nº 7 [28625].

LXII. — Mandement à Jacques Bernard, maître de la Chambre aux deniers et commis à la recette générale des finances extraordinaires et parties casuelles, de payer aux chevaucheurs d'écurie du roi qui ont porté des lettres dudit seigneur à différentes personnes, entre autres : à Nicolas Lecointe, 16 écus soleil pour son voyage en poste de Paris à Langres, vers Jacques Godran, conseiller au parlement de Bourgogne ; à Jean Delaperque, 8 écus soleil pour deux voyages de Nantouillet (1) à Saint-Germain-en-Laye (2) où il porta des lettres de M. le chancelier, la première fois à M. de Villandry (3) et la seconde à M. l'Amiral, touchant l'acquisition faite par le roi du duc de

---

(1) Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Claye-Souilly.

(2) Seine-et-Oise, arr. de Versailles.

(3) Jean Breton, seigneur de Villandry et de Villesavin, secrétaire du roi.

Wurtemberg de certaines terres enclavées au duché de Bourgogne. S. l. n. d. [1534].

Arch. nat., J 961⁸, n° 132 [29246].

LXIII — Mandement au trésorier de l'épargne, de bailler comptant à Zacharie Chapelain (1), commis à tenir le compte des réparations et édifices des places de Bourgogne, la somme de 15,000 livres tournois pour employer, suivant l'ordonnance de M. l'Amiral, aux réparations, fortifications, achats de vivres, poudres et munitions, fonte d'artillerie, paiement et entretien des capitaines et gens de guerre pour la garde et sûreté du comté de Montbéliard, Blamont et autres terres et seigneuries vendues au roi par le duc de Wurtemberg et le comte Georges (2), son frère, et pour la garde des villes, places et châteaux dudit comté, et autres dépenses nécessaires pour leur sûreté, qui seront ordonnées par ledit Amiral, ou celui qu'il y commettra pour son lieutenant, suivant le pouvoir que le roi lui a conféré en le nommant lieutenant général et gouverneur desdits comté, terres et seigneuries. S. l. n. d. [1534].

Arch. nat., J 961⁸, n° 136 [29258].

LXIV. — Mandement au trésorier de l'épargne, de rembourser à Jean Dutier les sommes par lui avancées, entre autres deux écus d'or payés aux deux notaires de Senlis qui ont reçu et passé les actes de ratification faite par M. l'Amiral des contrats d'acquisition des places que le roi a naguère fait acheter sur la frontière d'Allemagne. S. l. n. d. [1534].

Arch. nat., J 961⁸, n° 96 [29105].

LXV. — Mandement à la Chambre des comptes, d'allouer aux comptes du trésorier de l'épargne la somme de 112,500 livres tournois pour la valeur de 50,000 écus d'or soleil qu'il a baillés, le 16 juin dernier, des deniers de l'épargne tirés des coffres du Louvre, du quartier de janvier-mars précédent, à Antoine Macault qui les a délivrés au duc de Wurtemberg pour le parfait

(1) Zacharie Chapelain, ou Chappelain, greffier au parlement de Bourgogne de 1529 à 1549 (Beaune et d'Arbaumont, *La Noblesse aux États de Bourgogne*, p. 152).

(2) Le duc Ulrich de Wurtemberg avait cédé en 1526 le comté de Montbéliard à son frère Georges. Celui-ci le lui retrocéda pour en permettre la vente au roi de France (Tuefferd, *Histoire des comtes souverains de Montbéliard*, p. 326-328).

paiement de 125,000 écus d'or, montant de l'acquisition faite par le roi, tant en son nom qu'au nom de M. l'Amiral, du comté de Montbéliard et des seigneuries de Blamont, Granges, Clerval et Passavant, dont 75,000 écus avaient été précédemment payés au procureur dudit duc par Antoine Juge. S. l. n. d. [1534].

Arch. nat., J 961[8], n° 52 [28902].

LXVI. — Mandement au trésorier de l'épargne, de payer aux grand prieur, religieux et couvent de Saint-Claude en Bourgogne, 300 livres tournois pour une grand'messe qu'ils doivent célébrer tous les jours de l'année, à l'intention du roi et de ses prédécesseurs, pour l'année 1533 (1). Paris, 7 février 1534-1535.

Bibl. nat., Français 15632, n° 10 *(mention)* [7522].

LXVII. — Lettres portant pouvoir à Jacques Godran, conseiller au parlement de Dijon, de traiter avec Ulrich, duc de Wurtemberg, de la rétrocession demandée par celui-ci au roi, du comté de Montbéliard et des seigneuries de Blamont, Granges, Clerval et Passavant. Condé, 18 mars 1534-1535.

Arch. nat., J 984, n°s 7 et 8 *(copies)* [20888].

LXVIII. — Traité par lequel Ulrich de Wurtemberg s'engage à payer à François I[er] 50,000 écus d'or soleil pour le prix du comté de Montbéliard. Stuttgart, 3 avril 1535.

Arch. nat., J 984, n° 6 *(original)* [20889].

LXIX. — Lettres portant pouvoir à Jacques Godran, conseiller au parlement de Dijon, et à Paul, seigneur de Termes (2), de mettre Ulrich, duc de Wurtemberg, en possession du comté de Montbéliard et des terres et seigneuries de Blamont, Granges, Clerval et Passavant qu'il a rachetés du roi de France. Vatteville, 10 avril 1535.

Arch. nat., J 984, n°s 7 et 8 *(copies)* [20893].

LXX. — Contrat de rétrocession des comté de Montbéliard, terres et seigneuries de Blamont, Granges, Clerval et Passavant,

---

(1) Dont quittance, 6 mars 1535.

(2) Paul de La Barthe, seigneur de Termes, qui devint maréchal de France et mourut le 6 mai 1562, âgé de quatre-vingts ans. Il avait été bailli de Montbéliard, pendant l'occupation française (Arch. de la ville de Montbéliard, FF 6. — P. Anselme, *Histoire généalogique,* t. VII, p. 208, 216).

achetées le 23 mars 1533-1534, faite par les commissaires de François Ier à Ulrich, duc de Wurtemberg. Langres, 22 avril 1535.
Ratifié par le duc de Wurtemberg, à Stuttgart, le 30 avril 1535.

Arch. nat., J 984, nos 7 et 8 *(origin. et copie)* [20897].

LXXI. — Mandement au trésorier de l'épargne, de payer à M. Godran, conseiller au parlement de Dijon, 790 livres 13 sous tournois en dédommagement des frais qu'il a dû faire pour le rachat des terres du comté de Montbéliard, le recouvrement de 50,000 écus d'or soleil dus au roi, d'une obligation de 25,000 écus soleil et d'une quittance de 75,000 écus soleil qui lui ont été remises par les députés du comté de Montbéliard et le transport de cette somme de 50,000 écus de Langres au Louvre, le tout effectué en soixante-huit jours. Coucy, 14 juillet 1535.

Bibl. nat., Français 15632, n° 461 *(mention)* [7988].

LXXII. — Mandement au trésorier de l'épargne, de payer à Regnaud Danet, orfèvre, 70 livres 10 sous pour deux petits sceaux, l'un aux armes du roi, l'autre aux armes de M. l'Amiral, tant pour l'argent que pour la gravure, lesdits sceaux destinés au comté de Montbéliard et autres places acquises du duc de Wurtemberg. S. l. n. d. [1534-1535].

Arch. nat., J 961[8], n° 69 [28994].

LXXIII. — Lettres permettant à Jean Du Peyrat, lieutenant général en la sénéchaussée de Lyon, de faire mener de Saint-Claude à Lyon, par l'Ain et le Rhône, des pièces de charpente sans payer aucun droit de travers ou péage. Fontainebleau, 11 juin 1537.

Arch. nat., J 962[12], n° 23 [9076].

LXXIV. — Mandement au trésorier de l'épargne, de payer à Jacques Bernard, maître de la Chambre aux deniers, 4,283 livres 18 sous 10 deniers pour délivrer le prix de diverses fournitures, entre autres à Oudard Druot, sommelier d'échansonnerie du roi, 378 livres 8 sous 8 deniers à lui dus pour l'achat de vingt-six pièces de vin d'Arbois par lui achetées l'année précédente et qu'il fit mener à Paris, pour la provision de la maison du roi. S. l. n. d. [Février 1538, n. s.].

Arch. nat., J 961[11], n° 23 [29704].

LXXV. — Mandement aux gens des comptes de Dijon, d'allouer aux comptes d'Étienne Noblet, commis à la recette gé-

nérale de Bourgogne, la somme de 800 livres tournois, payée d'après des lettres missives du roi, et nonobstant que tous les deniers de sa recette dussent être portés aux coffres du Louvre, à Oudard Druot, sommelier ordinaire de l'échansonnerie du roi, pour être employée à l'achat et au port jusqu'à Lyon, Moulins, Paris et Fontainebleau, de soixante poinçons de vin blanc d'Arbois, pour la provision de la bouche et de la maison du roi. Villeneuve-en-Provence, 18 juin 1538.

Arch. de la Côte-d'Or, B 1850, fol. 144 v° *(mention)* [24360].

LXXVI. — Lettres de naturalité accordées à Guillaume Vieulx, natif de Lons-le-Saunier en Franche-Comté, résidant au bailliage de Senlis. Paris, décembre 1538.

Enreg. à la chancellerie de France. Arch. nat., JJ 251, n° 511, fol. 163 [21585].

LXXVII. — Don à Louis d'« Avillé » [Louis Mouchet (1), seigneur d'Avilley (2)], gentilhomme de la chambre de l'Empereur, de 1,000 écus soleil, pour avoir apporté (3) à Villeneuve-de-Tende (4) les présents envoyés par Charles-Quint à la reine, et aux princes et princesses. S. l. n. d. [août 1538].

Arch. nat., J 962[14], n° 47 [31978].

LXXVIII. — Mandement au trésorier de l'épargne, de payer au grand prieur de l'abbaye de Saint-Claude en Bourgogne, 900 livres dues à cause d'une grand'messe quotidienne fondée en ladite abbaye par le roi Louis XI, pour trois années échues le 31 décembre 1538. S. l. n. d. [janvier 1539].

Arch. nat., J 962[14], n° 27 *(mention)* [31242].

LXXIX. — Mandement aux gens des comptes de Dijon, d'allouer aux comptes d'Étienne Noblet, commis à la recette géné-

---

(1) Louis Mouchet, fils de Léonard Mouchet, chevalier, seigneur d'Avilley et de Lieffrans, institué héritier par le testament de son père (1479) et par celui de son oncle Guillaume Mouchet (1506), épousa Louise de Courtelary (1489). Il reprit de l'Empereur, comte de Bourgogne, ses fiefs de Montbozon, Fontenois et Aubertans, le 9 octobre 1532 (Arch. du Doubs, B 635, fol. 78. — Arch. de la Côte-d'Or, B 376, quittance du 23 juillet 1483. — Bibl. de Besançon, Chiflet 48, fol. 21 v°. — Bibl. nat., Cabinet d'Hozier 251, doss. Mouchet, fol. 43, 45, 56).

(2) Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Rougemont.

(3) Au mois de juin 1538, lors de la signature de la trêve de Nice.

(4) Villeneuve-Loubet, Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, cant. de Cagnes.

rale de Bourgogne, la somme de 340 livres 2 sous 8 deniers tournois, payée d'après des lettres missives du roi à Oudard Druot, sommelier ordinaire d'échansonnerie du roi, pour être employée à l'achat et au port jusqu'à Paris d'une certaine quantité de vin blanc du cru d'Arbois, pour la provision de l'hôtel du roi. Nogent-sur-Seine, 22 mars 1538-1539.

Arch. nat., J 962[14], n° 10. — Arch. de la Côte-d'Or, B 1850, fol. 146 *(mention)* [24409, 30958]

LXXX. — Lettres portant don et transport à Claude Le Blanc d'un quart et demi de la succession de Claude de Vaudrey, franc-comtois (1). 10 février 1539-1540.

Arch. nat., PP 119, p. 47 *(mention)*. — Bibl. de Rouen, ms. Leber 5870, t. XIV, fol. 62 *(mention)* [21967].

LXXXI. — Lettres contenant les instructions remises à [Georges de Selve], ambassadeur envoyé auprès de Charles-Quint pour négocier l'échange du duché de Milan contre les Pays-Bas et la Franche-Comté, à l'occasion du mariage du duc d'Orléans avec l'infante d'Espagne. Aumale, 4 avril 1540.

Bibl. de l'Institut de France, ms. Godefroy 73, fol. 121 et suiv. *(copie)* [21992].

LXXXII. — Mandement à la Chambre des comptes de Dijon et au général des finances en Bourgogne, interdisant dans le duché de Bourgogne et dans la vicomté d'Auxonne l'usage du sel provenant des salines de Salins. Saint-Prix, 12 octobre 1540.

Enreg. à la Chambre des comptes de Dijon, le 13 novembre suivant. Arch. de la Côte-d'Or, B 20, fol. 57 v° [11675].

LXXXIII. — Lettres de naturalité en faveur de Jacques Laugier, né à Dampierre-sur-Salon (2), au comté de Bourgogne, diocèse de Langres, demeurant à Arles depuis soixante ans. [Mars 1541.]

Enreg. à la chancellerie de France. Arch. nat., JJ 256[1], fol. 33. [22350].

LXXXIV. — Lettres de naturalité en faveur d'Antoine Guillon, natif de Franche-Comté, établi depuis dix ans en Forez. Amboise, mars 1540-1541.

Enreg. à la chancellerie de France. Arch. nat., JJ 255[1], n° 32, fol. 16 [11893]

---

(1) Voir plus haut, n° XX.

(2) Haute-Saône, arr. de Gray.

LXXXV. — Lettres de naturalité pour Jean Tonnelier, natif de Pierrecourt (1), dans l'évêché de Langres, habitant la Provence. Châtellerault, juin 1541.

Enreg. à la Chambre des comptes d'Aix. Arch. des Bouches-du-Rhône, B 35 *(solis)*, fol. 45 v° [24684].

LXXXVI. — Lettres de naturalité pour Guillaume Vernandier, notaire à Forcalquier, natif de Pierrecourt dans l'évêché de Langres. Châtellerault, juin 1541.

Enreg. à la Chambre des comptes d'Aix. Arch. des Bouches-du-Rhône, B 35 *(solis)*, fol. 43 [24683].

LXXXVII. — Lettres d'abolition en faveur de Zacharie Chapelain, greffier du parlement de Bourgogne, commis au paiement des fortifications dudit pays et de Montbéliard, de Blamont et autres places acquises du duc de Wurtemberg, arrêté le 10 septembre 1538, pour avoir détourné les fonds dont il avait la charge. Pagny, 23 octobre 1541.

Bibl. nat., Français 3873, fol. 51 *(copie)* [12164].

LXXXVIII. — Mandement à la Chambre des comptes de Dijon, d'allouer aux comptes d'Antoine Le Maçon, receveur général de Bourgogne, la somme de 2,336 livres tournois, montant des dépenses faites, suivant un rôle annexé audit mandement, pour acheter et conduire à Fontainebleau et à Paris, durant l'année 1541, cinquante poinçons de vin blanc d'Arbois et trois cent quatre-vingt-cinq poinçons de vin clairet des crus de Beaune, Talant, Chenove et Germolles, pour la provision de l'hôtel du roi. Paris, 24 janvier 1541-1542.

Arch. de la Côte-d'Or, B 1854, fol. 117 *(mention)* [24770].

LXXXIX. — Lettres de naturalité pour Philippe Aureillet, originaire de Franche-Comté, habitant de Marseille. Saint-Arnoult-en-Yvelines, février 1541-1542.

Arch. des Bouches-du-Rhône, B 35 *(solis)*, fol. 363 v° [24787].

XC. — Lettres de naturalité obtenues par Jean Bouton (2),

---

(1) Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Champlitte.

(2) Jean Bouton, fils de Charles Bouton, seigneur du Fay, Bosjean, etc., et de Marie d'Oiselay. Il épousa, le 4 août 1538, Charlotte de Grozon et fit son testament le 11 avril 1581 (Palliot, *Histoire généalogique des comtes de Chamilly*, p. 173 et suiv.).

écuyer, coseigneur du Fay (1) et de Bosjean (2), natif de Poligny, au comté de Bourgogne (3), résidant dans la vicomté d'Auxonne. Saint-Just-sur-Lyon, septembre 1542.

Arch. de la Côte-d'Or, B 72, fol. 170 v°. — Pierre Palliot, *Hist. généal. des comtes de Chamilly, de la maison de Bouton*, Preuves, p. 114 [12769].

XCI. — Confirmation en faveur de l'archevêque de Lyon du droit de justice et juridiction en matière purement ecclésiastique, qu'il a sur plusieurs personnes résidant dans les ressorts des parlements de Paris, Toulouse, Dijon, Grenoble, Chambéry, Dombes et Dole (4), sous la réserve que ces parlements pourront connaître, chacun en ce qui le concerne, des appels comme d'abus. La Rochelle, 1er janvier 1542-1543.

Arch. du Sénat de Savoie, à Chambéry, Reg. des édits, bulles, lettres patentes, t. I, fol. 160 [22500].

XCII. — Déclaration donnée à la requête de Jean et Charles de Vesvres (5), natifs du comté de Bourgogne, établis au duché, portant qu'ils n'ont pas besoin de lettres de naturalité. Vienne-le-Château, 8 septembre 1543.

Enreg. à la Chambre des comptes de Dijon, le 18 juin 1544. Arch. de la Côte-d'Or, B 72, fol. 187 [13328].

---

(1) Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Beaurepaire.

(2) Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Saint-Germain-du-Bois.

(3) « Jaçoit ce que led. comté de Bourgongne, auquel il est nay, soict membre ancien de nostre royaulme, ainsi comme est ledict duché, toutes fois pour ce que, long temps a, icelle conté est hors de noz mains et obeissance, tenu et possedé par aultre main que de nous. »

(4) On a inséré dans ces lettres la formule ordinaire de mandement, visant les parlements de Paris, de Toulouse, de Dijon, de Grenoble, de Chambéry et de Dombes ; elle est suivie d'une requête, adressée au parlement de Dole, commençant en ces termes : « pryons et requerons les gens tenans led. parlement de Dolle que, en ayde de droict et ainsy que vouldrions faire pour eulx en cas pareil ou greigneur, ilz facent.... »

(5) Requête portant que « combien que dez le temps de feu bonne memoyre le roy Loys XIe, que Dieu absoille, a esté dit, declairé et ordonné que les natifz d'icelluy conté de Bourgoigne ne puissent estre dictz estrangiers de nostre royaulme et ne leur soit besoing avoir ne obtenir de nous lettres de naturalité et congé de tester, neantmointz pour ce que, par inadvertance ou aultrement par erreur, aulcungs dud. conté se sont ingerez obtenir de nous quelques lettres de naturalité et congé de tester.... »

XCIII. — Lettres de dérogation à l'édit de réunion du domaine aliéné, maintenant le duc de Longueville en possession de plusieurs terres, entre autres de celles de Chaussin et Laperrière. La Fère-sur-Oise, 14 novembre 1543.

Arch. de la Côte d'Or, B 20, fol. 128 [13448].

XCIV. — Traité de paix et alliance passé entre Charles V et François Ier, portant, entre autres clauses : réserve des droits des héritiers de la maison de Vergy sur Saint-Dizier; — exemption du droit d'aubaine en France pour les sujets du comté de Bourgogne; — projet de mariage de Charles, duc d'Orléans, deuxième fils du roi de France, avec l'infante Marie, fille de l'Empereur, ou avec la seconde fille du roi des Romains, et constitution en dot à ladite infante des duchés de Brabant, de Gueldre, de Luxembourg et de Limbourg, des comtés de Flandre, de Hollande, de Zélande, d'Artois, de Namur, de Zutphen, de Bourgogne et de Charolais, et des pays de Frise, Utrecht, Overyssel et Groningue. Crépy-en-Laonnois, 18 septembre 1544.

Ratifié par Charles-Quint, le 22 septembre 1544, et par François Ier, décembre 1544.

Arch. nat., X1a 8615, fol. 33 v° ; P 2307, p. 635 ; J 673, n° 1 ; J 805 ; J 994, n° 8. — Arch. Gironde, B 32, fol. 11 v°. — Arch. Côte-d'Or, Parlement, reg. III, fol. 178. — Arch. Isère, B 2334, fol. 261 v°. — Arch. Haute-Garonne, Édits, reg. V, fol. 125. — Léonard, *Recueil des traités*, t. II, p. 430. — Du Mont, *Corps universel diplomatique*, t. IV, 2e partie, p. 280 [14146].

XCV. — Conventions accordées entre les députés du roi de France et ceux de l'empereur Charles-Quint, en exécution du traité de Crépy, concernant les limites entre le royaume de France, le comté de Bourgogne et les Pays-Bas. Cambrai, 16 janvier 1544-1545.

F. Léonard, *Recueil des traités*, t. II, p. 450. Du Mont, *Corps universel diplomatique*, t. IV, 2e partie, p. 292, col. 2 [14312].

XCVI. — Mandement à la Chambre des comptes de Dijon, ordonnant de faire rechercher dans les Archives de cette cour les titres, lettres et papiers concernant le comté de Bourgogne et d'en donner un inventaire scellé, pour être lesdits titres remis à l'Empereur (1). Ferrières, 7 février 1544-1545.

---

(1) Henri II renouvela cet ordre à la Chambre des comptes de Dijon, le 10 décembre 1548. Le 30 novembre 1549, Simon Renard, ambassadeur de l'Empereur en France, donna procuration à Étienne Quiclet

Gachard, *Rapport à Monsieur le Ministre de l'Intérieur sur les documents concernant l'histoire de la Belgique qui existent dans les dépôts littéraires de Dijon et de Paris*, 1re *partie. Archives de Dijon*, p. 94 [14342].

XCVII. — Mandement à la Chambre des comptes de Dijon, prescrivant de faire évaluer les *carolus* de Besançon qui avaient cours au duché de Bourgogne pour 10 deniers pièce, bien que soixante de ces carolus ne valussent pas 45 sols de monnaie de France, et d'en faire publier l'estimation avant de les admettre comme monnaie courante. Blois, 21 mars 1544-1545.

Arch. de la Côte-d'Or, B 20, fol. 173 [14385].

XCVIII. — Ordonnance réglant le cours de diverses monnaies étrangères, entre autres des *carolus* et *demi-carolus* d'argent frappés à Besançon. Ferrières, 15 avril 1546.

Arch. nat., Z^{1b} 537 (*orig.*). — Enreg. à la cour des monnaies le 30 avril 1546. Arch. nat., Z^{1b} 63, fol. 213 v°. — P. Rebuffi, *Les édits et ordonnances des rois de France*, p. 489. — A. Fontanon. *Édits et ordonnances*, t. II, p. 129 [14999].

XCIX. — Don fait à Nicolas Du Wault, dit le capitaine Vert-Galant, chevalier, sieur de Monceaux, capitaine du château d'Auxonne, du revenu de la châtellenie de Fresne-Saint-Mamès (1), pour dix années (2). Fontainebleau, 26 juin 1546.

Arch. de la Côte-d'Or, B 20, fol. 210. B 4761, fol. 1. — Bibl. nat., Français 5127, fol. 12 (*mention*) [15137].

C. — Mandement à la Chambre des comptes de Dijon, portant confirmation en faveur de Claude de Vergy (3), seigneur de Champlitte (4), d'une rente annuelle de 300 livres sur la rêve de

---

pour recevoir de ladite Chambre des comptes les titres concernant le comté de Bourgogne qui avaient été désignés d'après l'inventaire sur ce dressé (Gachard, *Archives de Dijon*, p. 95).

(1) Haute-Saône, arr. de Gray. C'était une enclave du duché de Bourgogne en territoire franc-comtois.

(2) La jouissance de la terre de Fresne-Saint-Mamès fut prorogée par Henri II en faveur du capitaine Vert-Galant, qui mourut avant le 10 janvier 1557 (Arch. Côte-d'Or, B 4768. fol. 2 et 27 v°).

(3) Claude de Vergy, fils de Guillaume, maréchal de Bourgogne, et d'Anne de Rochechouart, fut seigneur de Fouvent, Champlitte, Morey, etc., chevalier de la Toison d'or, maréchal et gouverneur du comté de Bourgogne. Il épousa en premières noces Hélène de Gruyères et en secondes noces Philiberte de Vienne, et mourut le 9 janvier 1561 (Du Chesne, *Histoire généal. de la maison de Vergy*, p. 332 et suiv.).

(4) Haute-Saône, arr. de Gray.

Mâcon, accordée par Louis, duc de Savoie (1), à Jean de Vergy, son aïeul, avec restitution des arrérages échus depuis le dernier traité de paix passé avec l'Empereur. Is-sur Tille, 8 octobre 1546.

Enreg à la Chambre des comptes de Dijon le 4 décembre suivant. Arch. de la Côte-d'Or, B 20, fol. 213 v° [15392].

CI. — Déclaration de foi et hommage de Jacques de Lemps, commandeur de l'hôpital de Saint-Antoine d'Aumonières, pour la seigneurie de Bussières, mouvante de la grosse tour de Sens. Chalon-sur-Saône, 16 septembre 1546.

Arch. nat., P 14, n° 5158 *(orig.)* [23142].

CII. — Déclaration en faveur de Jean Vuaille et de Pierre Vuaille (2), son neveu, natifs de Saint-Lupicin (3) en Franche-Comté, portant qu'ils n'ont pas besoin de lettres de naturalité. S. l. n. d. [mai 1545-avril 1547].

Arch. nat., Chambre des comptes de Paris, anc. mémorial coté 2 N, PP 111, p. 469 et PP 119, fol. 10 [27436].

---

(1) Jean de Vergy, seigneur de Champvent, devenu chef de sa maison à la mort de Charles de Vergy, seigneur d'Autrey (1467).

(2) Sur cette famille, voir Rousset, *Dictionnaire des communes*, *verbo* Saint-Lupicin, t. IV, p. 55.

(3) Jura, arr. et cant. de Saint-Claude.

TABLE (1)

(1) Abréviations : D. = Doubs ; H.-M. = Haute-Marne ; H.-S. = Haute-Saône ; J. = Jura ; n. = note.

C

D

E

H

I

J

K

L

M

N

T

W

X

Z

LES CHIFFLET [1]

A L'IMPRIMERIE PLANTINIENNE

Par le Vicomte A. DE TRUCHIS DE VARENNES

SECRÉTAIRE ADJOINT

(Séance du 19 novembre 1908)

Parmi les curiosités qu'offre à l'étranger la ville d'Anvers, l'une des plus intéressantes est assurément le Musée Plantin. C'est un joyau unique dont les Anversois sont justement fiers.

Il est situé au cœur même de l'antique cité commerciale, près de la *place Verte* où se dresse la statue de Rubens. Il est plus proche encore de ces quais merveilleux de l'Escaut, qui, deux fois depuis trois cents ans, en permettant aux vaisseaux de toute nationalité et de tout tonnage d'y déverser les produits du monde entier, ont fait d'Anvers un des ports les plus importants de l'Europe (2).

A l'ouest de la petite place *du Vendredi*, dans une façade

---

(1) Cette notice comprenant une période pendant la majeure partie de laquelle les Chifflet ont écrit leur nom avec deux *f*, j'ai conservé cette orthographe, bien que depuis la fin du XVIIe siècle, cette famille ait supprimé l'un des deux *f*.

(2) Le commerce maritime avait pris à Anvers, au commencement du XVIIe siècle, une grande extension que vint brusquement arrêter le traité de Munster. Ce port n'a recouvré son importance que depuis le développement de la navigation à vapeur.

du XVIII[e] siècle qui en occupe tout un côté, s'ouvre une grande et belle porte. Elle est surmontée d'un cartouche en pierre de taille plus ancien (1). Sur ce cartouche, le sculpteur hollandais Artus Quellin (2) a gravé, en 1639, les marques de l'imprimerie plantinienne : « Une main sor- « tant d'un nuage et tenant un compas avec lequel elle « décrit une circonférence (3). » C'est l'entrée de cette célèbre imprimerie.

Cette entrée conduit, par un porche vitré ou vestibule, à une cour intérieure rectangulaire d'un aspect admirable. Un jardin artistement dessiné en occupe la plus grande partie et des bâtiments élevés de deux ou trois étages l'entourent de tous côtés. Leur architecture est sobre mais

---

(1) Max Rooses, *Le Catalogue du Musée Plantin-Moretus*. Anvers, J.-E. Buschmann, 1902, p. 2. — Léon Degeorge, *La Maison Plantin à Anvers*, 2[e] édition, Bruxelles, Gay et Doucé, 1878, p. 13.

Je tiens à exprimer ici à M. Max Rooses tous mes remerciements pour la complaisance avec laquelle il m'a fait connaître les richesses du Musée Plantin et l'obligeance avec laquelle il m'a fourni différents renseignements pour cette notice.

(2) Artus Quellin (1609-1668), né à Anvers, fut un habile sculpteur. Il travailla en Italie sous François du Quesnoy, dit le Flamand. De retour dans sa patrie, il acquit assez de célébrité pour que les travaux de sculpture de l'hôtel de ville d'Amsterdam lui fussent confiés. Il était le cousin du peintre Érasme Quellin.

(3) La marque plantinienne est complétée par une banderole passant entre les deux pointes du compas et portant la devise de Plantin : *Labore et constantia.* Une femme (emblème de la constance) ayant le bras posé sur un socle et Hercule tenant sa massue (emblème du travail) sont assis à droite et à gauche de l'écusson et soutiennent une couronne qui le surmonte.

Plantin ne prit cette marque typographique qu'en 1558. A l'ouverture de son imprimerie, il avait pour marque : un pied de vigne dont les pampres grimpent au tronc d'un arbre et laissent pendre leurs grappes au-dessous de ses branches, tandis qu'un vigneron en coupe près de terre les mauvais bourgeons. Sur le cadre ovale, qui entoure cette marque, on lit cette devise : *Exerce imperium et ramos compesce fluentes.* A partir de 1556, certains livres portent, comme marque, la vigne avec la devise : *Christus vera vitis.* — L. Degeorge, *La Maison Plantin à Anvers*. Documents, XXIII, p. 38.

imposante. L'une des façades date de la fin du XVIe siècle (1); deux autres, supportées en partie par de gracieuses arcades, sont du commencement du XVIIe siècle (2); la quatrième a été construite en 1761 (3). Elles sont percées de grandes fenêtres à meneaux garnies de verrières. Neuf bustes en pierre (4), entourés de riches encadrements ou supportés par d'artistiques consoles, ornent ces façades. Deux d'entre elles sont, de plus, décorées dans toute leur hauteur, comme d'une sculpture magnifiquement fouillée et toute en relief, par les rameaux immenses d'un pied de vigne vieux de plus de trois cents ans (5). La couleur de l'écorce et les bois noircis qui supportent les pampres de ce cep gigantesque s'harmonisent merveilleusement avec la teinte brune de la brique.

C'est là qu'au mois de juin 1576 (6), Christophe Plantin (7)

---

(1) M. Rooses, *Cat. du Musée Plantin*, p. XX.

(2) *Ibidem*, p. XXI.

(3) *Ibidem*, p. XXII.

(4) Ces bustes sont ceux de Christophe Plantin (1520-1589); de Jean Moretus (1543-1610), de Jean Lipse (1547-1606), faits tous les trois en 1622 par Hans van Mildert; de Balthasar Moretus I (1574-1641) et de Jean Moretus II (1576-1618), faits en 1642 et 1644 par Artus Quellin; de Balthasar Moretus II (1615-1674), fait en 1683 par Pierre Verbruygen; de Balthasar Moretus III (1646-1696), par J.-C. de Cock, en 1700; de Balthasar Moretus IV (1679-1730) et de Jean-Jacques Moretus (1690-1757), exécutés en 1730 et 1757. — M. Rooses, *Cat. du Musée Plantin*, p. 52 et 53.

(5) L. Degeorge, *La Maison Plantin*, p. 16. — M. Rooses, *Cat. du Musée Plantin*, p 53.

(6) M. Rooses, *Cat. du Musée Plantin*, p. XIX.

(7) Christophe Plantin, originaire de Saint-Avertin près de Tours, était en apprentissage chez un imprimeur de Caen, quand, en 1545, il y épousa Jeanne Rivière. Après son mariage, il alla à Paris, puis, en 1549, il vint s'établir à Anvers. Après s'y être occupé quelque temps à des travaux de reliure et de gainerie, il y ouvrit une imprimerie en 1555. La perfection et la beauté de ses impressions le rendirent bientôt célèbre. Il obtint du roi, Philippe II d'Espagne, la commande de la *Bible royale* ou *Bible polyglotte* en cinq langues. Il publia en même temps des livres liturgiques, puis des ouvrages des genres les plus divers. Il avait fondé une succursale de sa maison à Paris en 1567 et une autre à Leyde en 1583. Il mourut en 1589, laissant cinq filles. Marguerite,

installa son imprimerie sous l'enseigne du *Compas d'or* et qu'il habita jusqu'à sa mort (1er juillet 1589). C'est là que neuf générations se sont succédé jusqu'en 1876, et qu'elles se sont livrées sans interruption à leur art, conservant à leurs publications les qualités qui, dès le début, avaient élevé leur maison au rang des plus illustres.

Mais ce qui fait de cette demeure un objet incomparable, c'est que les bâtiments et le mobilier y ont été conservés tels qu'ils existaient du temps de Christophe Plantin et des Moretus, ses descendants. Les pièces principales ont gardé leur ancienne destination. Elles renferment encore tout le matériel d'imprimerie créé par ces maîtres imprimeurs, à côté des merveilleuses collections et des trésors de toute nature qu'ils y ont accumulés.

Au rez-de-chaussée, on voit avec le mobilier ancien qui les garnissait : la boutique donnant dans la *rue du Saint-Esprit*, la chambre des correcteurs, le bureau des Moretus, la chambre de Juste Lipse (1), la salle des caractères et l'atelier d'imprimerie. Dans cet atelier, qui date de 1576, à

---

l'aînée, avait épousé Fr. van Raphelengien qui reprit la maison de Leyde. Par préciput, Plantin avait donné à Jean Moerentorf (ou Moretus), mari de Martine Plantin, sa seconde fille, l'imprimerie et la boutique d'Anvers Jean Moretus est le chef de cette famille Moretus qui a conservé l'imprimerie plantinienne jusqu'en 1876.

A Jean Moerentorf ou Moretus I succédèrent, en 1610, ses fils Balthasar Moretus I et Jean Moretus II. Après la mort de Jean Moretus II, en 1618, son frère, Balthasar, bien que paralysé d'un côté, mais jouissant d'une vive intelligence et possédant un esprit très cultivé, s'associa avec Jean van Meurs jusqu'en 1629, puis géra seul l'imprimerie, jusqu'à sa mort, survenue le 8 juillet 1641. Son neveu Balthasar Moretus II, qui lui succéda, mourut en 1674.

(1) Juste Lipse, célèbre philologue et savant polygraphe, naquit à Isque, entre Bruxelles et Louvain, le 18 octobre 1547. Il professa l'éloquence et l'histoire à Iéna de 1572 à 1574 et il y embrassa la religion réformée. En 1579, il accepta une chaire d'histoire à l'Université de Leyde, où il resta treize ans. Après quelques années de voyage, il revint à la religion catholique et il obtint à Louvain une chaire d'histoire ancienne. Philippe II, roi d'Espagne, lui conféra le titre de son historiographe. L'archiduc Albert le nomma membre du conseil des

côté des casses des compositeurs, pleines encore de caractères et munies de composteurs et de visoriums, se trouvent deux presses datant du temps de Plantin et des presses à bras plus modernes. M. Léon Degeorge, dans son étude sur la maison Plantin à Anvers, fait même remarquer que « près des fenêtres sont encore appendues à la muraille les ficelles dont les ouvriers se servaient pour lier les paquets (1). » De nombreux petits détails analogues pourraient être signalés dans chaque pièce.

Au premier étage, la grande bibliothèque et la salle des archives sont restées telles qu'elles avaient été aménagées en 1640. Au second étage, dans les deux pièces affectées à la fonderie des caractères, tout est à sa place primitive : les fourneaux des fondeurs, les établis, les étaux, des soufflets, des lampes, des creusets, des cuillers et même, suspendu au mur, le règlement de l'imprimerie. Les poinçons, les matrices, les meules et tous les outils employés pour la fonte des caractères sont rangés dans les armoires ou sur les rayons. Plantin et ses successeurs se pourvoyaient de poinçons auprès des tailleurs de lettres les plus réputés de France, de Belgique et d'Allemagne. Ils faisaient fondre dans l'officine même les caractères dont ils devaient se servir. La beauté de leurs impressions tenait en partie aux caractères employés. Ces caractères sont remarquables par l'élégance de leur forme, la pureté de leurs lignes et la netteté de leurs contours. Les cadrats et les cadratins, fondus avec le plus grand soin, assuraient une parfaite régularité dans l'espacement des mots, de même que les interlignes étaient aussi d'épaisseur toujours égale (2).

---

affaires d'État. Il mourut le 24 mars 1606, laissant un grand nombre d'ouvrages. Plantin, dont il était l'ami intime et chez qui il allait souvent, imprima une édition complète de ses œuvres.

(1) L. Degeorge, *La Maison Plantin à Anvers*, p. 23.

(2) *Ibidem*, p. 37, 38 et 39. — M. Rooses, *Cat. du Musée Plantin*, p. 137 et 138.

Plantin possédait soixante-treize types différents de caractères. Il en était si abondamment pourvu qu'à sa mort il en laissait un poids de 44,605 livres. Les Moretus n'en possédaient guère moins. Les casses, qui garnissent entièrement les deux grandes parois de la salle des caractères, en sont encore remplies, et dans la chambre des correcteurs les rayons sont surchargés de paquets de caractères n'ayant jamais été utilisés (1).

Les riches collections que renferme le Musée Plantin sont de natures très variées. Des cheminées monumentales, des meubles de prix, des objets d'art de toutes sortes, des bustes en marbre, des tableaux et des estampes en ornent les salles. Une partie des tableaux représentent des sujets religieux; quelques uns seulement, des paysages ; les autres sont des portraits. La plupart de ceux-ci offrent un intérêt à la fois artistique et historique, parce qu'ils représentent les différents membres de la famille Plantin-Moretus et les savants avec lesquels ils étaient en relation, et parce qu'ils sont l'œuvre de peintres célèbres. Plusieurs sont signés par J.-P. Rubens (1577-1640), Balthasar van Meurs (1650), Érasme Quellin (1607-1678), Thomas Willeborts Bosschaert (1614-1654), van Reesbroeck (1620-1704), Salomon Bray (1622), van Helmont (1675-17..) et Pierre-Joseph Tassaert (1732-?).

Les Moretus avaient réuni dans leur bibliothèque près de deux cents manuscrits (2), dont beaucoup sont enluminés et dont quelques-uns ont une très grande valeur. Ils l'avaient aussi enrichie d'environ soixante incunables et de spécimens très remarquables des imprimeries les plus célèbres des XVe, XVIe et XVIIe siècles.

Bien plus précieuses encore et beaucoup plus riches sont les collections de tout ce qui avait trait aux publications sorties de leur propre imprimerie.

---

(1) M. Rooses, *Cat. du Musée Plantin*, p. 69 et 70.
(2) L. Degeorge, *La Maison Plantin à Anvers*, p. 44 et suiv.

Pour l'illustration des ouvrages qu'ils éditaient avec tant de perfection et qui les élevèrent au rang des Alde et des Estienne, Plantin et les Moretus s'assurèrent le concours de peintres et d'artistes de grand talent. Martin de Vos (1531-1603), van den Broeck (1524-1591), van der Borght (1540-1602), Geoffroy Ballain, Pierre Heyns, van Noort (1557-1641), Rubens, Érasme Quellin (1607-1678), van Werden, Corneille Schut (1597-1656), Godefroy Maes (1649-1700), Jean van Orley (1656-?), Jean-Claude de Cock (1670-1736), Tassaert et C. d'Heur (1707-1762) dessinèrent les portraits, les sujets, les vignettes, les marques typographiques et même les lettres ornées que d'autres artistes gravaient sur cuivre ou sur bois. Ces dessins sont à la plume, quelquefois lavés au bistre ou à l'encre de Chine, parfois aussi rehaussés de blanc ou de noir. Un grand nombre des originaux ont été conservés et beaucoup sont exposés dans des vitrines.

La collection des bois gravés comprend près de quinze mille pièces (1). Ce sont des titres, des encadrements, des sujets religieux, des vignettes, des marques typographiques, des fleurons, des culs-de-lampe et des lettres ornées. Il y a un nombre très considérable d'alphabets majuscules, taillés en bois, de types variés, dont une partie n'a pas servi. Ces bois ont été gravés par Antoine van Leest, Christophe Jegher, Arnaud Nicolaï, Corneille Muller, Gérard Jansen van Kampen et Cornelius Gemma.

M. Léon Degeorge estime à huit mille (2) le nombre des cuivres gravés qui ont servi à reproduire des tableaux ou des compositions de peintres célèbres, des plans de ville, des portraits, des frontispices, des figures emblématiques, des armoiries, des médailles, des encadrements et des

---

(1) L. Degeorge, *La Maison Plantin à Anvers*, p. 52. — M. Rooses, *Cat. du Musée Plantin*, p. 90 et 94.

(2) L. Degeorge, *La Maison Plantin à Anvers*, p. 53. — M. Rooses, *Cat du Musée Plantin*, p. 96, 118 et suiv.

marques typographiques de l'imprimerie plantinienne.

Parmi les graveurs qui ont signé les plus beaux de ces cuivres, il faut citer Pierre et François Huys (1519-1581) (1522-1562), Lucas van Leyden (1521-?), Crispin van den Passe (1536-?), Pierre van den Borght (1540-1602), Jean Sadeler (1550-1600), Jean et Jérôme Wiericx (1549-?) (1553-1619), Nicolas de Bruyn (1571-1635?), Théodore Galle (1571-1633), Pierre Soutman (1580-?), les deux Cornelius Galle, le père et le fils (1585-1650) (1615-1678), Boëce et Schelte a Bolswert (1586-1659), Luc Vorsterman, le père (1590-1667), Jacques Jordaens (1593-1678), Charles de Mallery (à la même époque), Guillaume de Leeuw (1602-?), Paul Pontius (1603-1658), Pierre de Jode (1606 ?), André Pauwels (?), Jacques Neeffs (1610-1665), Corneille Vermeulen (1644-1702), Pierre Martenasie (1729-1789).

Les privilèges accordés à Plantin et aux Moretus par Philippe II, par ses successeurs et par des souverains étrangers sont réunis dans une salle spéciale, et les plus importants sont exposés dans des vitrines. Ces privilèges donnaient aux imprimeurs l'autorisation d'imprimer et leur assuraient le monopole de la vente de leurs publications. Le privilège accordé par le Saint-Siège à Plantin, par l'entremise de Philippe II, de l'impression et de la vente des livres liturgiques dans toute l'étendue des pays dépendant de la couronne d'Espagne, fut le point de départ de la fortune de ses successeurs; mais Plantin lui-même n'en recueillit pas les fruits (1).

La bibliothèque du Musée Plantin contient environ quinze (2) mille volumes, parmi lesquels se trouvent des bibles en diverses langues, des ouvrages liturgiques, les œuvres des Pères de l'Église, les classiques grecs et latins,

---

(1) M. Rooses, *Cat. du Musée Plantin*, p. XI et 114.

(2) *Ibidem*, p. 138. — L. Degeorge, *La Maison Plantin à Anvers*, p. 41 et suiv.

des dictionnaires et des grammaires de diverses langues, des ouvrages de philosophie, d'histoire, de sciences, etc. Tous ces ouvrages ne sont pas réunis dans la grande salle. Quelques-uns sont répartis dans d'autres salles, suivant leur sujet ou l'époque de leur publication. Les livres sortis des presses de l'imprimerie plantinienne et ceux publiés à Anvers sont classés dans la seconde salle, à l'exception toutefois des spécimens des éditions plantiniennes exposés sous vitrine dans une salle spéciale. Parmi ces spécimens figurent *la Institutione di una fanciulla nata nobilimente*, in-8 de 1555, le premier livre imprimé par Plantin, et un exemplaire sur vélin de la *Bible polyglotte.* Cette Bible en cinq langues : hébreu, chaldaïque, syriaque et grec, avec la traduction en latin, comprend huit volumes. Sa composition dura de 1568 à 1573 et son exécution coûta 40,000 écus (1). C'est l'ouvrage le plus important publié par Plantin. Par sa correction, malgré la très grande difficulté de la composition, il a beaucoup contribué à établir la réputation de cette imprimerie.

A côté de la bibliothèque se trouve la salle des Archives. C'est un trésor précieux de documents concernant, non seulement les affaires commerciales ou privées des Plantin-Moretus, mais la bibliographie, le mouvement artistique et littéraire, les sciences, l'histoire politique des Pays-Bas et de toute l'Europe occidentale, à la fin du XVIe siècle et pendant une grande partie du XVIIe.

Ces archives renferment, en effet, depuis la création de l'imprimerie plantinienne, en 1555, jusqu'à sa fermeture, en 1864, les journaux, les grands livres, les livres des compagnons, les comptes des relieurs, les cahiers de la foire de Francfort, les minutes des lettres expédiées, les lettres reçues, les inventaires, les catalogues, les privi-

(1) L. Degeorge, *La Maison Plantin à Anvers*, p. 43 et Documents, XVII, p. 26.

lèges et les papiers de famille (contrats de mariage, actes de partage et testaments) des Moretus (1).

La collection des lettres comprend toute la correspondance échangée entre Plantin ou les Moretus et une foule de savants, d'artistes et d'imprimeurs. Parmi eux figurent Juste Lipse, Arias Montanus, Raphelinge, Kilian, Dodonée, Ortelius, Galle, Houwaert, Sambucus, Malderius, Bellarmin, les Chifflet, le cardinal Borromée, le P. Bollandus, Junius, Wouverius, Lobel, Giselinus, Goltzius, les Blaeu et les Elzeviers (2).

Si toutes ces richesses offrent un réel attrait à la curiosité des étrangers, elles présentent pour les Franc-Comtois un intérêt tout spécial. En passant dans la bibliothèque, on y remarque les portraits de Jean-Jacques Chifflet (3) et de son fils Jules par Balthasar van Meurs. La présence de ces deux portraits indique entre ces savants bisontins et

(1) L. Degeorge, *La Maison Plantin à Anvers*, p. 49.

(2) *Ibidem*. p. 49 et Documents, XXII.

(3) Jean-Jacques Chifflet était le fils aîné d'un médecin de Besançon, Jean Chifflet. que l'estime de ses concitoyens avait élevé à la charge de cogouverneur de la ville. Très jeune, il se fit connaître par son érudition et obtint aussi l'honneur d'être plusieurs fois élu cogouverneur de Besançon Envoyé en mission à Bruxelles, il devint médecin de l'infante Isabelle qui le retint à sa cour. Il attira auprès de lui son frère Philippe. L'Infante pourvut celui-ci des prieurés de Bellefontaine et de Dampierre et le nomma son chapelain. puis en 1639 le roi d'Espagne lui conféra la commende de l'abbaye de Balerne.

Pierre-François et Laurent Chifflet, les deux autres frères de Jean-Jacques, étaient entrés dans la Compagnie de Jésus Ils y brillèrent aussi par leur science et publièrent un grand nombre d'ouvrages.

Jean-Jacques Chifflet eut cinq fils qui héritèrent de l'amour de leur père pour l'étude. L'aîné, Jules, chanoine de Besançon et abbé de Balerne, fut pourvu par Philippe IV de l'office de chancelier de la Toison d'or, puis de celui de conseiller-clerc au parlement de Dole ; le second, Jean, fut prieur de Bellefontaine et chanoine de Tournai ; le troisième, Paul entra dans l'ordre de Saint-Bernard ; le quatrième, Philippe. conseiller au parlement. fut le seul qui se maria : il épousa Marie de Monnier, dont il eut plusieurs enfants ; enfin le cinquième, Henri-Thomas, fut chapelain de Christine, reine de Suède.

les maîtres imprimeurs anversois l'existence de rapports plus étroits qu'il n'en existe généralement entre auteurs et éditeurs.

C'est qu'en effet les deux frères Jean-Jacques et Philippe Chifflet, mais principalement ce dernier, entretinrent des relations très suivies avec les Moretus.

Jean-Jacques Chifflet avait été chargé, en 1621, par la municipalité de Besançon, dont il était l'un des gouverneurs, d'une mission auprès de la cour de Bruxelles (1). Un mois après son retour, il apprenait la mort de l'archiduc Albert (2). La bienveillance, que lui avait témoignée ce prince, l'avait séduit, et il lui était resté profondément attaché. Il en fit aussitôt l'éloge (3) sous ce titre : *Lacrymæ prisco ritu fusæ in exequiis serenissimi archiducis Alberti pii Belgicæ Sequanicique principis.* Il envoya cette oraison funèbre à l'imprimerie plantinienne, où elle fut imprimée séparément en 1621, puis réimprimée dans un recueil intitulé : *Tumulus Alberti Archiducis Austriæ*, Anvers, 1622, in-4.

Jean-Jacques Chifflet revint à Bruxelles en septembre 1623, chargé d'une nouvelle mission (4). Les affaires, qu'il avait à traiter, traînèrent en longueur et le retinrent en

---

(1) Bibl. de Besançon, Mss. Chiflet, n° 26, fol. 487.

(2) L'archiduc Albert, époux d'Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne et souveraine des Pays-Bas, mourut à Bruxelles le 13 juillet 1621, âgé de soixante-deux ans.

(3) Bibl. de Besançon, Mss. Chiflet, n° 23, fol. 15.

(4) A. Castan, *Notes sur l'histoire municipale de Besançon.* Dodivers, 1898, in-8, p. 116. — Du même, *Les origines et la date du Saint-Ildefonse de Rubens*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, année 1884, p. 75 et suiv. — Bibl. de Besançon, Registre de la municipalité, n° 54, et Mss. Chiflet, n° 26, p. 23; — n° 23, fol. 129 : Lettre d'A. Duchesne, datée de Paris le 1er janvier 1623, à M. Chifflet, docteur ès droit à Besançon : « Suivant la vostre nous attendons ici avec beau« coup d'impatience Mons. vostre frère, auquel si celle-cy arrive « avant son départ, je vous supplie présenter mes humbles recom« mandations.... »

Belgique; aussi eut-il de nouveau recours, en 1624, à l'imprimerie plantinienne pour l'impression de sa dissertation sur le Saint Suaire de Besançon : *De linteis sepulchralibus Christi servatoris crisis historica.*

L'infante Isabelle n'était point pressée de donner réponse aux envoyés de la municipalité de Besançon, mais elle avait apprécié les brillantes qualités de Jean-Jacques Chifflet et de son frère Philippe. Elle avait nommé ce dernier chapelain de son oratoire en 1624 (1), et elle voulut, l'année suivante, s'attacher le premier en lui conférant le titre de médecin de sa chambre (2). Néanmoins elle l'envoya, en 1626, en Espagne, le chargeant d'une mission auprès du roi Philippe IV (3), dont il reçut également le titre de médecin de Sa Majesté. Après un séjour de six mois à Madrid, pendant lequel il y avait fait imprimer une première édition de son *Portus Iccius* (4), il revint à Bruxelles, et dans le courant de l'année 1627, l'imprimerie plantinienne fit une seconde édition de cet ouvrage.

Mais les titres honorifiques qu'avait obtenus Jean-Jacques Chifflet auraient été insuffisants à le retenir à la cour de l'Infante (5), si celle-ci n'y avait bientôt ajouté la charge de médecin ordinaire de sa chambre avec des appointements. Elle avait également pourvu Philippe du

---

(1) Bibl. de Besançon, Mss. Chiflet, n° 26, fol. 46.

(2) *Ibidem*, n° 26, fol. 59 et fol. 122. Lettre d'Antoine Buson à J.-J. Chifflet du 22 octobre 1625 ; n° 25, fol. 268 et 327.

(3) *Ibidem*, n° 25, fol. 187 et 260 ; — n° 24, fol 26.

(4) Le *Portus Iccius* a été publié à Madrid sous ce titre : *Portus Iccius Julii Cæsaris demonstratus per Joan.-Jac. Chiffletium, patricium, consularem et archiatrum vesontinum, civem romanum, serenissimæ Isabellæ-Claræ-Eugeniæ Hispanornm Infantis medicum cubicularium*, MDCXXVI, cum licentia. — Matriti, ex officina typographica viduæ Idelphonsi Martini. In-4.

(5) Académie de Besançon, Mss. n° 150 : de Sainte-Agathe, *La famille Chifflet*, p. 34, note 1.

prieuré de Bellefontaine (1) à défaut de celui de Ruffey (2) dont il avait été évincé par le prieur de Morteau. Elle s'était attaché ainsi ces deux frères.

De cette époque datent les relations régulières des Chifflet avec les Moretus. En 1628, Balthasar Moretus imprime l'*Unitas fortis* de Jean-Jacques. Depuis, presque chaque année, jusqu'en 1671, un ou deux ouvrages, souvent plus, signés du nom de Chifflet, sortent des presses de l'imprimerie plantinienne. On n'en compte pas moins de cinquante-six, dont plusieurs ont eu deux ou trois éditions successives. C'est que non seulement Jean-Jacques et Philippe Chifflet, mais, par leur entremise, les PP. Pierre-François et Laurent, leurs deux frères, et les trois fils de Jean-Jacques Chifflet, Jules, Jean et Henri-Thomas, firent imprimer à Anvers quelques-uns de leurs ouvrages. Ces ouvrages, du reste, n'avaient pas tous la même importance : quelques-uns étaient des œuvres de longue haleine; plusieurs n'étaient que de courtes dissertations; d'autres, des traductions ou des réimpressions de livres en faveur à cette époque.

Ainsi, le *de Linteis* et les *Insignia gentilitia equitum Velleris aurei* ont respectivement 248 et 274 pages in-4; la première, la seconde et la troisième édition du *Recueil des Traités de paix*, 228, 399 et 527 pages in-12; les *Vindiciæ hispanicæ, editio altera*, 490 pages in-folio, tandis que l'*Unitas fortis* et le *Geminiæ matris sacrorum titulus* ont seulement 40 pages in-4 chacun; les *Lacrymæ prisco ritu fusæ*, 23 pages; le *Vetus imago sanctæ Deiparæ*, 12 pages, et le *Judicium de fabula Joannis papissæ*, 8 pages, tous du même format in-4. Le *Siège de Bréda* et l'*Imitation de*

---

(1) Archives du Doubs, G 1113 (1628). Bulles d'institution de prieur de Notre-Dame de Bellefontaine en faveur de Philippe Chifflet, chanoine et official de Besançon,

(2) Bibl. de Besançon, Mss. Chiflet, n° 25, fol. 31. Requête de Philippe Chifflet; — n° 104, fol. 158 et 159. Correspondance de Jean Boyvin.

Jésus-Christ, l'un de 180 pages in-folio, et l'autre de 453 pages in-8, sont traduits du latin en français. Les *Sacrosancti et œcumænici concilii Tridentini canones et decreta*, de 590 pages in-12; le *Thomæ à Kempis de imitatione Christi libri quatuor*, de 477 pages in-12, et le *Joannis Macarii Abraxas seu Apistopistus*, de 177 pages in-4, sont des réimpressions.

Pour chacune de ces éditions, les catalogues de la bibliographie plantinienne conservés au Musée Plantin donnent des indications très précises (1). On y voit mentionnés le nombre du tirage, la qualité du papier, le nombre des exemplaires tirés sur papier de choix, le prix de revient de chaque ouvrage et le prix de vente de l'exemplaire. On sait ainsi que le *de Linteis*, tiré à huit cents exemplaires, ornés de onze figures gravées sur cuivre, est revenu à 1,200 florins. Chaque exemplaire, formé de trente-trois feuilles de papier, se vendait 1 florin 10 sous. L'*Unitas fortis a marchione de Léganes*, tiré à deux mille deux cent cinquante exemplaires formés chacun de cinq feuilles de papier, et ornés d'un frontispice gravé sur cuivre, est revenu à 562 florins 10 sous. L'exemplaire se vendait 5 sous. Le *Concilium Tridentinum*, tiré à trois mille cinquante exemplaires in-12, ornés d'un frontispice gravé sur cuivre et des portraits de trois papes, avait absorbé vingt-trois feuilles de papier par exemplaire, et il était revenu à 3,660 florins. On le vendait 1 florin 4 sous l'exemplaire. Les *Marques d'honneur de la Maison de Tassis* avaient été tirées à sept cent cinquante exemplaires in-folio, ornés de trente-deux planches gravées sur cuivre. Elles étaient revenues à 6,000 florins. Chaque

---

(1) Archives du Musée Plantin, Mss. *Catalogus librorum a C. Plantino anno MDLXXX impressorum ad annum* MDCLV; *Cat.* (1590-1651) *enhrift. J. Moretus I, Balt. I et II;* Bibliographie plantinienne, t. III (1603-1876).

exemplaire, dans lequel il entrait soixante et onze feuilles de papier, était vendu 8 florins.

D'une façon générale il semblerait, d'après ces chiffres, qu'indépendamment du prix des gravures, l'imprimerie plantinienne établissait le prix de revient des ouvrages qu'elle imprimait à raison d'un sou ou d'un vingtième de florin par feuille employée, et de un sou et deux dixièmes pour les exemplaires sur meilleur et plus grand papier (1).

Les grands livres de cette imprimerie indiquent les prix payés aux peintres et aux graveurs pour leurs travaux (2). En 1587, Plantin payait 6 florins le dessin d'un frontispice in-folio à Crispin van den Broeck et l'année suivante un florin et demi celui d'un in-16 à Martin de Vos. Balthasar Moretus donnait à Rubens, pour les dessins de frontispice : 20 florins par dessin in-folio ; 12 florins par in-4 ; 8 florins par in-8 et 5 florins par in-24. Il payait à Érasme Quellin de 20 à 24 florins ses dessins de frontispice in-folio, et 15 florins les in-4.

Jérôme Wiericx demandait, en 1587, 96 florins pour la gravure sur cuivre d'un frontispice in-folio, et Crispin van den Passe, 5 florins pour un in-16. Théodore Galle se faisait payer 18 florins la gravure sur cuivre d'un frontispice in-8, 32 florins celle d'un in-4, et 75 florins celle d'un in-folio. Cornelius Galle, le père, était plus cher. Ses frontispices et ses planches in-folio lui étaient payés entre 75 et 100 florins.

La publication des différents ouvrages des Chifflet avait nécessité l'échange d'une volumineuse correspondance avec les Moretus. Cette correspondance est, en grande

---

(1) Le sou était la vingtième partie du florin belge qui valait théoriquement un franc quatre-vingts centimes. Mais l'argent ayant diminué de valeur, le florin équivalait à 5 fr. 40 de notre monnaie actuelle et, par suite, le sou à 0 fr. 27. (Renseignements fournis par M. Max Rooses.)

(2) M. Rooses, *Cat. du Musée Plantin*, p. 8 et *passim*.

partie, conservée au Musée Plantin. Les lettres des Chifflet sont réunies dans trois volumes. Le premier (1) contient les lettres de Jean-Jacques Chifflet, plusieurs lettres de Pierre-François, deux de Jules, une de son frère Jean, et les lettres de Philippe, écrites entre le 8 décembre 1634 et le 22 décembre 1638. La suite des lettres du prieur de Bellefontaine, du 1er janvier 1639 au 31 juillet 1640, forme un second volume de 697 pages (2). La fin de sa correspondance, qui comprend trente-neuf lettres écrites entre le 1er août 1640 et le 20 novembre 1646, est classée dans la première partie d'un troisième volume (3).

Le registre *Renette* (4), du Musée Plantin, contient également copie d'une lettre de Jean-Jacques Chifflet (fol. 130) et d'une de Philippe (fol. 131) adressées toutes deux à Balthasar Moretus II.

Les minutes des lettres des Moretus aux Chifflet sont conservées dans deux séries de volumes, dont l'une comprend les lettres écrites en latin et l'autre les lettres écrites en français et en flamand (5).

---

(1) Archives du Musée Plantin. Mss., vol. LXXVIII. Lettres de Pierre-François Chifflet, p. 97 à 107; de Jean-Jacques Chifflet, p. 109 à 129; de Jean Chifflet, p. 133; de Jules Chifflet, p. 137 et 139 *bis;* de Philippe Chifflet, p. 141 à 714 (9 décembre 1634-22 décembre 1638).

(2) *Ibidem*, Mss., vol. LXXIX. Lettres de Philippe Chifflet (1 janv. 1639-31 juillet 1640).

(3) *Ibidem*, vol. LXXX. Lettres de Philippe Chifflet, p. 1 à 153 (1er août 1640-20 nov. 1646).

(4) Le registre *Renette* est un registre dans lequel sont transcrites les lettres dont les originaux, provenant des archives plantiniennes, forment la collection du général baron de Renette, gendre d'Édouard Moretus, le dernier propriétaire de cette imprimerie.

(5) Archives du Musée Plantin. *Série des lettres en français.* Brieven, vol. (1625-1635) : Lettres à Jean-Jacques Chifflet, pages 70, 286, 371, 373 ; à Philippe Chifflet, p. 113, 156, 158, 276, 282, 309, 310, 372 ; — Vol. (1635-1642) : Lettres à Jean-Jacques Chifflet : 4, 59, 464, 465, 467 ; à Philippe Chifflet : 122, 124, 127, 132, 152, 153, 156, 178, 179, 184, 188, 198, 217, 244, 248, 250, 252, 255, 375, 377, 388, 398, 405, 414, 418, 420, 427, 429, 440 ; — Vol. 1642-1650 : Lettres à Jean-Jacques Chifflet : 19, 104,

Le fonds Chiflet, à la bibliothèque de Besançon, renferme aussi quelques lettres de Balthasar Moretus à Jean-Jacques et à Philippe Chifflet (1).

L'étude de cette correspondance offrirait des indications bibliographiques très intéressantes. La lecture de quelques-unes de ces lettres permet de se rendre compte de la variété des renseignements que l'on y pourrait trouver.

Quand les Chifflet entrèrent en rapport avec Balthasar Moretus Ier, ils étaient peu au courant des usages commerciaux de sa maison. Les *Lacrymæ prisco ritu fusæ* étaient un ouvrage d'actualité qui devait être bien vu de l'infante Isabelle, et que peut-être même elle avait recommandé. Balthasar Moretus accepta donc de l'imprimer gratuitement, c'est-à-dire aux conditions que définit assez exactement l'expression *au pair* employée, comme quelques

---

117, 120, 123, 362, 365, 516, 531, 533, 536; à Jules Chifflet: 234, 254, 293, 516; à Philippe Chifflet : 1, 2, 3, 5, 11, 13, 29, 51, 58, 61, 108, 132, 163, 192, 198, 320, 330, 554.

Série des lettres en latin : Brieven, vol. (1628-1633), à Jean-Jacques Chifflet: 16, 23, 32, 59, 68, 75, 81, 89, 91, 93, 100, 111, 123, 129, 131, 132, 138, 140, 142, 164, 173, 182, 183, 184, 211, 244, 255, 264, 268, 275, 308, 315, 358, 377; à Philippe Chifflet: 139, 141, 194, 207, 213, 214, 240, 243, 244, 246, 247, 251, 264, 269, 287, 294, 319, 342, 359, 366, 369, 373; — Vol. (1633-1640), à Jean-Jacq. Chifflet: 4, 22, 40, 49, 54, 59, 75, 77, 102, 144, 168, 178, 298, 311, 391, 397, 447, 448; à Pierre-François Chifflet : 45, 229; à Philippe Chifflet : 1, 4, 6, 19, 22, 25, 36, 46, 48, 53, 54, 61, 75, 88, 103, 104, 109, 111, 115, 117, 123, 127, 129, 135, 139, 146, 153, 168, 173, 173, 177, 184, 200, 205, 206, 229, 244, 247, 251, 257, 258, 262, 264, 265, 266, 271, 279, 282, 292, 293, 294, 308, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 323, 323, 327, 330, 331, 336, 337, 339, 341, 343, 345, 347, 350, 351, 352, 352, 360, 361, 362, 364, 365, 366, 366, 367, 368, 371, 378, 379, 381, 383, 384, 386, 387, 389, 391, 398, 400, 404, 408, 409, 410, 411, 414, 415, 419, 419, 420, 422, 422, 423, 423, 424, 426, 426, 428, 430, 430, 433, 433, 435, 438, 440, 442, 443, 446, 447, 448, 450, 453, 454, 458, 459, 462, 468, 470, 471; — Vol. (1640-1654), à Jean-Jacques Chifflet : 5, 6, 47, 59, 83, 95, 119, 223, 291, 292; à Philippe Chifflet : 1, 4, 5, 8, 9, 17, 21, 23, 24, 27, 31, 32, 42.

(1) Bibl. de Besançon, Mss. Chiflet, n° 23, à J.-J. Chifflet, fol. 412; à Philippe, fol. 332, 389; — n° 97, à Philippe Chifflet, fol. 57, 432, 433; — n° 118, à Philippe Chifflet, fol. 118.

personnes s'en servent actuellement, dans un sens commercial. Mais il ne faisait pas à tous cette faveur, et il refusait d'imprimer les ouvrages dont la vente ne lui paraissait pas assurée. Quand Philippe Chifflet lui demanda, en 1623, de faire une édition de l'*Antiquum numisma* et du *de Ammiani Marcellini vita* de son oncle Claude Chifflet (1), il lui répondit (2) que ces ouvrages étaient démodés et qu'il faudrait qu'un Mécène prît une partie des frais d'impression à sa charge « s'il a imprimé, ajoute-t-il, les *Silvarum libri quatuor* d'Augustin Mascardi (3), c'est que l'auteur en a pris cinq cents exemplaires ».

---

(1) Quatre ans plus tard, Philippe Chifflet envoya les manuscrits à Erycius Puteanus, en 1627. Une partie fut égarée et l'on imprima sous ce titre ce qui restait : *Claudii Chiffletii J. C. sequani vesontini dolanæ academiæ regii antecessoris de Ammiani Marcellini comitis vita et libris rerum gestarum monobiblion item status reip. romanæ sub Constantino Magno et filiis.* Lovanii, typis Cornelii Cœnesteynii, 1627, un vol. in-12 de 88 p. — Bibl. de Besançon, Mss. Chiflet, n° 116. Lettres de Puteanus, fol. 189 et suiv. (XVII, XVI, XV, et XIV kal. oct. MDCXXVII); — n° 208, Préface.

(2) Bibl. de Besançon, Mss. Chiflet, n° 118, fol. 54. Balthasar Moretus à Ph. Chifflet, Anvers, le 15 juin 1623 : « Patrui tui *Antiquum* « *numisma* et *Marcellini vitam* libens vidi et melioris evi litteraturam « in utroque agnovi. Typis digna omnino censeo, si ævi huius vitium « pateretur : quo a plerisque studia hæc contemni videas, quæ honestatem magis quam lucrum spectant. Ipsius (quod mireris) sapientiæ « et litterarum quondam antistitis, Justi inquam Lipsi, opera non nisi « a paucissimis emuntur. Itaque deinceps Mecenatis alicujus auxilium « adesse oportet, ne typographus omnem solus jacturam in libris illis « cudendis sustineat Ita *Augustini Mascardi silvas* non tam meo quam « auctoris æri excudi, que quingenta earum exemplaria assumpsit. Sed « de his plenius coram et tecum et cum Clmo D. fratre, quem videre « et amplecti desidero, litterarum cum paucis modo amantem.... »

(3) *Augustini Mascardi Silvarum libri quatuor ad Alexandrum principem Estensem, S. R. E. cardinalem*, Anvers, ex officina plantiniana, 1622, in-4. — Augustin Mascardi, né à Sarzana, près de Gênes, en 1591, entra chez les Jésuites. Il en sortit peu après, et il fut nommé, par le pape Urbain VIII, camérier d'honneur et professeur de rhétorique au collège de la Sapience. Son goût pour les plaisirs l'entraîna dans des dépenses excessives. Ruiné et malade, il se retira à Sarzana où il mourut en 1640. Les *Silvarum libri* sont le recueil des poésies de sa jeunesse.

Il ne consent pas non plus, en 1629, à imprimer le *Flavius Dexter* (1), que Jean-Jacques Chifflet, sur les instances de Jean Boyvin, lui avait offert de la part d'un Dolois (2). Il

---

(1) Flavius-Lucius Dexter était fils de saint Pacien, évêque de Barcelone. Il vivait à la fin du IVe siècle. L'empereur Honorius lui conféra la charge de préfet du prétoire. Il fut ensuite gouverneur de Tolède. On lui attribue une chronique regardée longtemps comme perdue. Le P. Jérôme de Higuera prétendit en avoir découvert un manuscrit dans la bibliothèque de Fulde. Une copie de ce manuscrit, envoyée par le P. Torialba à Jean Calderon, fut imprimée sous ce titre : *Fragmentum chronici F. L. Dextri, cum chronico Marci Maximi et additionibus*. Saragosse, S. Branlionis et Helecani, 1619, in-4. — Cette chronique a été réimprimée par Bivar à Lyon, 1627, in-folio. On la regarde comme apocryphe.

(2) Bibl. de Besançon, Mss. Chiflet, n° 104, fol. 202. Jean Boyvin à J.-J. Chifflet, de Dole, le 4 oct. 1629 : « Le *Flavius Dexter* vous aura « une éternelle obligation du soin que vous prenez de luy donner répu- « tation et la mettre au jour, et de la peine que vous avez prise de dis- « poser Moret à l'avancer. Si vous continuez ces bons offices, je vous en « demeureray engagé en mon particulier. Vous sçavez, Monsieur, ce « que je suis et ce que je dois à vous et à tous les vôtres. Quant à « Publius Ovidius, je sçay que peu de gens l'agréent et que plusieurs « personnages d'esprit et zelés au publique détestent ses Fastes encor « qui n'oublie aucun artifice pour s'insinuer aux bonnes grâces des « grands. Le bon seigneur Ausonius que vous dites n'avoir personne « qui le jette *in piscinam*, sinon le prélat, est plus doux à la verité, « mais encor y a-t-il que dire. Aucuns font jugement qu'au séjour « qu'il fait par delà *cadaver expectat*. Cependant le sinegue (*sic*) a « encor bon courage pour se déffendre contre les attaques de la mort « et se gendarme de nouveau contre tous efforts. Il mérite très longue « durée et je la lui procurerais éternelle si elle estoit à mon pou- « voir. J'ay veu lettres de l'oncle par lesquelles il dit qu'ayant escrit « à son nepveu touchant *Flavius Dexter*, il lui a respondu qu'à son « jugement l'impression se feroit en Espagne, mais selon l'advis de « Moret, auprès duquel il s'offre de s'employer Au reste, je m'effor- « cerai d'esclaircir à mon possible toutes les difficultés qui se présen- « teront sur le passage d'Ausonius, quand l'occasion s'en presentera « par deça, et je crois que ceux qui seront de mon advis le gaigneront « et suivray en cela le sage advertissement que vous m'en avez « donné.... »

Ibidem, folio 205, du 21 octobre 1629 : « Je vous demande pardon si « j'abuse de votre courtoisie puisqu'il vous plaît prendre la peine de faire « quelque ouverture à Moret de l'impression de *Flavius Dexter*. Je re- « mets le tout à votre discrétion encore que je pense qu'il a tant d'autres

lui refuse (1) de même l'impression de la *Bibliotheca* du

« affaires sur les bras qu'il n'y voudra pas si tost penser. L'oncle, de « son propre mouvement et par homme exprès, s'est offert d'y em- « ployer son pouvoir, celuy de ses amys, avec des témoignages plus « qu'ordinaires d'affection. Si par la commodité précédente il n'en a « déjà escrit, j'estime qu'il ne tardera pas beaucoup à le faire et que « ce sera de bon encre. Le neveu semble y avoir quelque inclination, « du moins il n'a pas d'aversion. Pour le bon homme ce seroit à « craindre qu'en lui écrivant on ne découvrit le pot à roses et qu'on « ne fit sçavoir le secret au *corrival* (*sic*), son intime. Il ne sera pas « mal à mon advis d'y estre retenu et de laisser les plus grands res- « sorts qui feront rouler tous ces menus rouages. Celuy de par deça « remuera le ciel et la terre : par aventure que cela le fera recon- « naître trop violent, comme il est à la verité, et, pour cette occasion, « redoubté des siens propres. L'ouef n'est pas prest à esclore, mais le « cas advenant, l'avis en sera donné promptement.... »

Bibl. de Besançon, Mss. Chiflet, n° 104, fol. 205, du 18 novembre 1629 : «.... Je vous supplie seulement de continuer la bonne volonté que vous « avez pour *Flavius Dexter* qui a besoin de votre adresse. Je le remets « du tout à vostre discrétion et en disposeray tout ainsi que vous l'or- « donnez s'il vous plait m'y favoriser de vostre bon avis.. . »

Ibidem, fol. 215, du 13 janvier 1630 : « ... J'escris selon votre bon « advis à M. le marquis d'Aytona et vous ose donner la peine de lui « presenter mes lettres.... Si vous prenez occasion là-dessus de lui parler « de *Flavius Dexter* ce sera un surcrois des obligations que vous avez « ja acquises sur luy.... »

(1) Archives du Musée Plantin. Brieven, vol. 1628-1633, fol. 377. Balthasar Moretus à Jean-Jacques Chifflet, d'Anvers, le 13 juillet 1633 : « *Bibliothecam R. P. Clementis*, eruditum esse opus hanc nego; at « venale futurum minus mihi persuadeo. Pauci sunt, præsertim hoc « Martis non Musarum anno qui illam velint et non *Lipsiana Biblio-* « *theca* sint contenti. Et quidem in *Insignibus tuis gentilitiis equi-* « *tum aurei Velleris* experior quam paucos melior litteratura in His- « paniis æfficiat, cum de exemplaribus 25 eo missis, velut numquam « vendendis Bibliotheca Madritensis conqueratur. Libros enim fere « theologicos, aut juris desiderant, quorum lectio ad dignitates aut opes « promoveat. Nec vero Jacobi Prost *Bibliothecæ* huius editionem invi- « deo, ejusque in auctorem munificentiam miror ac laudo. At ipse, cum « nullam habeat typographiam, ut fere omnes bibliopolæ lugdunenses, « leviori impensa ac molestia libros ab aliis cudi curat, quos deinde « in Galliarum regno librorum satis studioso, divendit. Horatius Car- « donius cum ipsis societatis Patribus ita pacisci solet ut ducenta gra- « tis se dare simularet, modo stato pretio quadringenta ab ipso exem- « plaria compararent ita nulla revera dabat, sed tertiam e pretio « partem subducebat, ut sexcenta parato ære divenderet. Porro non

R. P. Clément [1], en lui faisant remarquer qu'il écoule difficilement les *Œuvres* de Juste Lipse et même ses *Insignia gentilitia Velleris aurei*. « Il ne peut pas, dit-il, imiter la munificence du libraire lyonnais Jacques Prost [2] envers cet auteur. Horace Cardon [3] impose bien aux auteurs l'achat

« unus mihi auctor sese offert, qui innare me, quam tot dandis exem-
« plaribus onerari malit : nec tamen admitto cum præla aliis prius
« addixerim. Et vero jam pluribus et quidem maioris momenti libris
« imprimendis occupantur : *Operibus* nimirum *S. Dionysi Areopa-*
« *gitæ*, etc.... »

(1) Claude Clément, né à Ornans (Doubs) vers 1594, entra chez les Jésuites en 1612. — Il fut professeur d'humanités et de rhétorique à Lyon et à Dole, et il fut envoyé vers 1636 à Madrid pour y enseigner les antiquités grecques et latines au collège fondé par Philippe II. Il mourut à Madrid en 1642. Parmi ces ouvrages figure celui dont il est parlé ici et qui fut imprimé à Lyon sous ce titre : *Musei sive bibliothecæ tam privatæ quam publicæ extructio, instructio, cura, usus libri quatuor. Accessit accurata descriptio Regiæ Bibliothecæ S. Laurentii Escurialis : insuper parænesis allegorica ad amorem literarum, opus multiplici eruditione sacra, simul et humana refertum ; præceptis moralibus et literariis, architectura et picturæ subjectionibus, inscriptionibus et emblematis, antiquitatis philologicæ monumentis, atque oratoriis schematis utiliter et amœne tessellatum. Auctor P. Claudius* CLEMENS *Ornacensis in Comitatu Burgundiæ e Societate Jesu, regius professor Eruditionis in Collegio Imperiali Madritensi*. Lugduni, sumptibus Jacobi Prost. MDCXXXV, in-4.

(2) Jacques Prost, avocat du roi au présidial de Lyon, avait épousé, le 15 juillet 1631, sa cousine Drivonne Prost de Rouville, arrière-petite-fille par sa mère de Guillaume de Rouville, marchand libraire, bourgeois et échevin de Lyon et de Marguerite de Portonariis. Drivonne de Rouville, la fille de ces derniers avait fait plusieurs legs à sa petite-fille, Drivonne Prost, à charge pour celle-ci « de se faire nommer Drivonne Prost de Roville, et ce pour souvenance de ladite Dryvonne de Roville, testatrice, son ayeule, et de Guillaume de Roville son bisayeul. » Louis Prost, frère de Drivonne Prost de Rouville, fit en 1624 don à la bibliothèque du collège de la Trinité de mille volumes à prendre sur sa part du fonds de librairie laissé par Guillaume de Rouville, son arrière-grand-père.

La librairie de G. de Rouville, connue encore de nos jours à cause de ses éditions toujours fort recherchées, fut continuée par les Prost et leurs successeurs jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

(3) Horace Cardon, marchand libraire de Lyon, successeur de Jean-Baptiste Regnauld, dernier représentant de la famille Guinta, échevin

d'un certain nombre d'exemplaires; mais aucun de ceux qui se présentent à l'imprimerie plantinienne n'accepte de bon gré ces conditions. » En septembre 1638, Balthasar Moretus décline encore l'impression d'une traduction de l'*Abrégé*, de Georges Bastus (1), que lui avait demandée M. de Balançon (2), parce que l'imprimeur de Bruxelles a encore des exemplaires de l'original en espagnol. — « Du reste, ajoute-t-il, toutes les personnes instruites comprennent l'espagnol. » Il avait bien offert, l'année précédente, d'imprimer un ouvrage de M. de Balançon; mais quand ses offres parvinrent, cet ouvrage était déjà en partie imprimé par Velpuis (3). Pour refuser l'impression du *de*

---

de Lyon pour les années 1610 et 1611, marié le 7 décembre 1598 à Marie Dupin, n'eut de cette union qu'une fille, Isabeau, morte en bas âge. — Dévoué à Henri IV, il mit sa fortune et son influence au service de ce prince, et il fut assez heureux pour empêcher les Ligueurs d'entrer par la porte d'Ainay et de s'emparer de Lyon. Ce fait est relaté dans des lettres patentes qui lui furent accordées le 8 octobre 1605. Il acquit une fortune considérable dans le commerce des livres et il en fit le plus noble usage. Il fit construire à ses frais les greniers de la Charité, le puits de la Grande-Rue, et combla de ses bienfaits les églises et maisons des Cordeliers et des Jésuites de Saint-Joseph. Il acheta le château et la seigneurie de la Roche, aux portes de Lyon, et se plut à l'embellir. Il testa le 16 janvier 1626 en faveur de son frère, Jacques Cardon, et mourut le 21 juin 1641.

Jacques Cardon, qui est la souche de la famille Cardon de Sandrans, actuellement représentée à Lyon, succéda à son frère, comme libraire. La maison de librairie fut continuée jusqu'à la Révolution, par les Cardon, les Anisson et leurs successeurs. (Renseignements fournis par M. Baudrier, auteur de la *Bibliographie Lyonnaise*.)

(1) Archives du Musée Plantin. Brieven, vol. (1633-1640), fol. 371. Balthasar Moretus I à Philippe Chifflet, d'Anvers, le 26 septembre 1638 : «.... Quod ad *compendium Georgij Basti*, et ego respondissem Ill° D. « Ballençonio (si me, at non meos in taberna libraria convenisset) non « ex Hispanio sed Italico versionem gallicam fieri oportere : at cum « typographo Bruxellensi hispanica supersint exemplaria, facile de « Gallia editione me Illmus Balençonius excusabit, cum omnes viri pri- « marii Hispanice intelligant ... »

(2) Il s'agit probablement ici de Claude de Rye, baron de Balançon, général d'artillerie aux Pays-Bas, gouverneur de Breda en 1630, puis de Namur, qui épousa Claudine-Prospère de la Baume.

(2) Archives du Musée Plantin, vol. LXXVIII, fol. 109. Jean-Jacques

Ortu infantium contra naturam (1), de Théophile Rainaud (2), il prit prétexte de l'imminence de la guerre avec la France et la Hollande (27 février 1638).

L'occupation de toutes ses presses et le défaut de papier étaient des excuses que Balthasar Moretus faisait assez souvent valoir. La fréquence même de ses plaintes sur le manque de papier oblige bien à reconnaître que ce ne devait pas toujours être un vain prétexte (3). Il devait, en effet,

---

Chifflet à Balthasar Moretus, de Bruxelles, le 28 mai 1637 : « Lettre concernant un ouvrage de M. de Balançon, qui aurait accepté les offres de Balthasar Moretus, si son livre n'avait déjà été en partie imprimé par Velpuis. »

(1) Archives du Musée Plantin. Brieven, vol. (1633-1640). Balthasar Moretus I à Philippe Chifflet, d'Anvers, le 27 février 1638 : «.... Quod « ad Theophilum Rainaudum *de Ortu infantium contra naturam*, « non studiare libros gallicanos inquiro, quam diu hæc bella quæ se- « rio jam cogitant Gallus et Batavus : an diligenter etiam nos para- « mus.... »

(2) Théophile Rainaud, né le 15 novembre 1583 à Sospello au comté de Nice, entra chez les Jésuites en 1602, où il professa les basses classes puis la philosophie et la théologie à Lyon. Il encourut l'animadversion de Richelieu et il fut arrêté sur les ordres de la cour de Savoie, puis du cardinal légat Antonio Barberini qui le fit conduire à Avignon. Il y fut détenu pendant six mois dans le palais pontifical. Dès qu'il eut recouvré sa liberté, il se retira à Lyon où il mourut le 31 octobre 1663. Il fit un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels figure le *de Ortu infantium contra naturam per sectionem cæsaream Tractatio*..... Lugduni, sumpt. Gabr. Boissat et socior., 1637, in-8.

(3) *Ibidem*, Brieven, vol. (1633-1640), fol. 331. Balthasar Moretus à Philippe Chifflet, d'Anvers, le 13 janvier 1638 : «.... Significo *Obsidionem* « *dolensem* me recepisse atque inspexisse. Addico primo quoque tem- « pore me recusurum etsi aralia mea satis superque occupentur : « *Terræ Sanctæ Historia Quaresmij apostolici* nuper in eadem terra « commissarij ; *Huberti Goltzij, historica Cæsarum;* libris eamdiu ab « charta penuriam intermissis, insuper *Caroli Neapolis in fastos Ovi-* « *dii Commentario* ab amplis^mo fratre tuo mihi alias commendato.... »

Ibidem, vol. 1635-1642, fol. 140. Balthasar Moretus à M. de Saint-Germain, d'Anvers, le 13 janvier 1638 : «.... Du *Siège de Dole*, j'en « escris à M. Chifflet que je tascherai de le réimprimer si tost qu'il « me sera possible, estant fort empêché pour poursuivre que j'ay déjà « longtemps entrelaissé par faute du papier. »

Ibidem, fol. 152. Balthasar Moretus à Philippe Chifflet, d'Anvers, le

y avoir une véritable difficulté à s'en procurer, à une époque où les communications étaient sans cesse interrompues par les guerres qui s'étendaient sur les confins de la Flandre.

Balthasar Moretus consentait, cependant, à imprimer des livres aux frais des auteurs, et le prix qu'il leur demandait variait suivant le nombre du tirage et l'importance de l'ouvrage. Pour l'impression des œuvres du philosophe et mathématicien Chiaramonti (1), il offrait de donner huit feuilles pour un souverain, valant cinq livres belges, si l'on tirait à mille exemplaires, et sept feuilles seulement si le tirage n'était que de cinq cents (2). Quand des ouvrages

---

11 février 1638. «.... La *Couronne de roses* du R. Père Laurent, vostre « frère, n'ay sceu commencer tant par faute de papier que par la ma- « ladie de mes ouvriers. »

Archives du Musée Plantin. Brieven, vol. 1635-1642, fol. 345. Du même au même. Anvers, le 10 avril 1638 : «.... *Concilium Tridenti-* « *num* in minori forma remitto. De quo recudendo cogitabo, cum « maior chartæ copia suppeditabit et absolvero, quos prodesse, inceps « libros quibus finiendis chartam vix invenio.... »

Ibidem, fol. 179. Du même au même, d'Anvers, le 10 mai 1638 : «.... Après le *Siége de Dole* et deux autres livres achevés : *P. Canisij* « *allocutiones* [Petri Canisii, Soc. Jesu. *Theologi Manuale Catholico-* « *rum ad usum pie precandi.* Anverpiæ, ex officina plantiniana, in-12 « et in-24] et *P. Montmorencij cantica et idyllia sacra* [Francisci « Montmorencii, *e societate Jesu cantica et idyllia sacra. Accesserunt* « *in hac postrema editione Psalmi XV modis expressi lyricis. Sub-* « *jungitur eiusdem auctoris : Pietas victrix, sive de victis ad Cal-* « *loam et alia loca Batavis.* Anverpiæ, ex officina plantiniana Bal- « thasari Moreti, 1638 ? in-8], je penseray à la *Couronne de Roses* et « tandis j'attends du papier qui soit propre pour l'imprimer..... »

(1) Scipion Chiaramonti, astronome italien, né à Cesène dans la Romagne, le 22 juin 1565, fit ses études à Pérouse et à Ferrare. Il cultiva la philosophie et les mathématiques et écrivit différents ouvrages dont les principaux sont : *Anti-Tycho in-quo contra Tychonem-Brahe....*, Venise, 1621, in-4 ; *Anti-Philolaüs....*, Cesène, 1643, in-4 ; *Cœsenæ historia....*, Cesène, 1641, in-4 ; *Commentaria in Aristotelem de Iride....*, Cesène, 1654, in-4. Il mourut le 6 octobre 1652.

(2) Bibl. de Besançon, Mss. Chiflet, n° 97, fol. 57. Balthasar Moretus à Philippe Chifflet, d'Anvers, le 25 février 1634 : «.... Altera tua mihi exci- « derat epistola, qua de operibus Chiaramonti philosophi et mathema-

étaient imprimés à la demande du Roi, il se faisait acheter par lui un certain nombre d'exemplaires. Il reçut 963 florins de Philippe IV, pour l'impression du *Recueil des traités de paix*, faite sur son ordre; et, par l'entremise de Jean-Jacques Chifflet, il en remit soixante-dix exemplaires (1) pour le Roi au marquis de Laguna. Le Roi s'étant chargé des frais de gravure des figures en taille-douce de l'*Anastasis Childerici I*, Moretus ne lui demanda pas de contribuer autrement à cette publication, et il lui remit même gratuitement quarante exemplaires de cet ouvrage (2).

Lorsque le succès des œuvres qui lui étaient présentées paraissait assuré, Balthasar Moretus acceptait non seulement celles des Chifflet, mais encore celles des auteurs qu'ils lui recommandaient. L'*Anaptyxis ad Fastos P. Ovidii Nasonis*, de Charles Neapolis (3), fut imprimé en 1637, à la

« tici cudendis, ipsius auctoris sumptu significas Si mille operum suo-
« rum exemplaria cudi velit, typis et charta, quibus Ampl[mi] fratris
« tui *Acia* excusa est octo folia dabo regali sive quinque assibus bel-
« gicis ; si tantum quingenta, septem tantum folia eodem pretio impri-
« mam. »

(1) Achives du musée Plantin, vol. LXXVIII, fol. 129. Lettres de Jean-Jacques Chifflet à Balth. Moretus du 24 décembre 1645 : «.... avoir reçu au nom du marquis de Tor de Laguna 70 exemplaires et qu'il avoit payé 963 florins pour l'impression de ce livre *(Recueil des Traités de paix entre Espagne et France*, in-12) faite par ordre de ce seigneur. » — *Ibidem*. Bibliographie plant., t. III, 1645.

Don Francisco de Mello, marquis de Tor de Laguna, était alors gouverneur et capitaine général, pour le roi, Philippe IV, des Pays-Bas et du Comté de Bourgogne.

(2) Archives du Musée Plantin : Bibliog. plant., t. III, 1854; Journal de 1654, fol. 110 v° : « du 7 novembre 1654, à J.-J. Chifflet, 40 *Anastasis Childerici regis Chiffletii*, in-4. Ces exemplaires sont en récompense des figures de taille-douce dont Son Altesse faict les dépens ».

(3) Caroli Neapolis, *Anaptyxis ad Fastos P. Ovidii Nasonis*. Antverpiæ, ex officina plantiniana Balthasaris Moreti, 1639, in-folio, avec un frontispice dessiné par E. Quellin.

Charles Neapolis devait être un ancien étudiant de l'Université de Louvain, élève d'Erycius Puteanus. On voit dans la dédicace de son *Anaptyxis ad Fastos Ovidii*, qu'il était le frère de Jérôme Neapolis, prince de Resultana, dans les Deux-Siciles.

demande de J.-J. Chifflet (1), et le *Siège de Dole* (2), de Jean Boyvin, en 1638, sur les instances de Philippe Chifflet et de M. de Saint-Germain (3). Philippe Chifflet intervint souvent

---

(1) Archives du Musée Plantin, Brieven, vol. (1633-1640), fol. 331. Lettre de Balthasar Moretus à Philippe Chifflet, d'Anvers, le 13 janvier 1638, déjà citée : « .... significo *Obsidionem Dolensem* me recepisse atque « inspexisse, etc. »

(2) Archives du Musée Plantin, vol. LXXVIII, p. 343. Lettre de Philippe Chifflet à B Moretus du 28 décembre 1637 : « Monsieur, j'ay mis ce soir entre les mains de Monsieur de Saint-Germain, pour vous l'envoyer, le *Siège de Dole*, escrit par le docte et judicieux M. Boyvin. C'est un des plus beaux ouvrages qui soit sorti de nos jours, et auquel, outre l'honneur, il y a moyen d'en faire son proffit, m'asseurant que vous en vendrez un très grand nombre, et que vous le réimprimerez plus d'une fois, car c'est un ouvrage immortel. Ainsi vous ferez prudemment de demander privilège pour l'édition, et tost, parce que les imprimeurs de cette ville aboyent après et m'importunoient pour avoir ma copie. J'ai répondu que vous l'imprimiez avec privilège et iceux n'en peuvent avoir d'exemplaire si tost, n'y en ayant en vostre aide que les trois que j'ay receu, desquels j'ai présenté un à S. A. R., qui désire qu'on le réimprime ; le second au prince Thomas, et le troisième, je l'ay confié audit sieur de Saint-Germain, pour vous. Bientost j'en aurai d'autres, Dieu aidant, lesquels je ne communiquerai point que vous n'ayez vostre privilège.

« J'ai reçu la vostre du 25 du courant, bien joyeux de vostre portement. J'ai fait present du [petit ?] *siege de Bréda* à une personne qui le fera voir où il faut, luy ayant marqué les endroits remarquables à cet effet. Il est d'un style poétique plustot que d'orateur, mais il contient beaucoup de choses dont nous devrions faire proffit.

« Quant à la doulce *Couronne de Roses*, sans doute la Vierge vous inspirera à lui rendre tost. Je suis en elle et pour toujours, M., votre tres humble et inviolable serviteur. »

(3) Archives du Musée Plantin, vol. LXXXIII, fol. 297. Lettre de M. de Saint-Germain à Balthasar Moretus, de Bruxelles, le 29 décembre 1637 : « .... Vous recevrez avec la présente histoire du *Siège de Dole*, qui sera sans doubte de grand debit estant rempli de merveilleuses rencontres.... » — Vol (1635-1642). Lettre de Balthasar Moretus à M. de Saint-Germain, du 13 janvier 1638, déjà citée.

Mathieu de Morgues, seigneur de Saint-Germain, naquit dans le Velay en 1582. D'abord jésuite, il professa à Avignon. Ayant quitté l'ordre, il vint à Paris, où il fut successivement prédicateur de Marguerite de Valois et de Louis XIII, puis aumônier de Marie de Médicis en 1620. Il servit Richelieu jusqu'au moment où celui-ci se brouilla avec la Reine Mère. L'abbé de Saint-Germain resta fidèle à cette dernière et

entre les auteurs et l'imprimerie plantinienne. Plusieurs des ouvrages de ses frères et de ses neveux y furent édités par son entremise. Le P. Laurent Chifflet le chargea d'en obtenir la réimpression de sa *Couronne de Roses* (1), éditée en 1635, chez Jean Vernier, à Pin (Haute-Saône). Balthasar Moretus accepta, et, dans un élan de reconnaissance, le P. Laurent lui fit offrir, par son frère, des reliques d'un des Rois Mages. « M. Moretus, lui écrit-il (2), porte le nom d'un « des S.S. Roys Mages. J'ay une relique authentique, tirée « d'une abbaye de ce pays (3), avec solennité et procession, « par le consentement de l'abbé (de quoy j'ay l'attesta- « tion signée de sa main) pour estre donnée à un insigne « bienfaiteur de qui je l'ai reçeue : c'est un fragment de la

---

Richelieu ayant empêché sa nomination à l'évêché de Toulon, il alla la rejoindre à Bruxelles. Après la mort du premier ministre, il revint à Paris et il y mourut en 1670.

(1) Archives du Musée Plantin, Mss., vol. LXXVIII, fol. 271, 283, 331, 347, 355, 435, 439, 589, 605, 693. Lettres de Philippe Chifflet à Balthasar Moretus concernant la *Couronne de Roses* du R. P. Laurent Chifflet.

Ibidem, Brieven, vol. (1635-1642), fol. 152 et 153. Lettres de Balthasar Moretus à Philippe Chifflet sur le même sujet, et vol. (1633-1640), fol. 336, du même au même, du 14 février 1638 : « .... *Coronam Bæ Virginis* cudendis minime prætermittam occasionem. »

(2) Archives du Musée Plantin, vol. LXXVIII, fol. 347. Lettre de Philibert Chifflet à Balthasar Moretus, de Bruxelles, le 17 janvier 1638.

(3) Le P. Laurent Chifflet devait faire allusion à l'abbaye des Trois-Rois, qui possédait des reliques des Rois Mages depuis le séjour que les serviteurs de l'archevêque de Cologne y firent, en 1163, durant le transport des ossements des saints Rois, de Milan à Cologne. Les religieux de cette abbaye avaient obtenu qu'on leur laissât la moitié d'un pouce de l'un des Mages. Cette relique était conservée dans un reliquaire d'argent et elle était exposée à la vénération des fidèles le jour de l'Épiphanie. Pierre-François Chifflet y aurait vu trois ossements plus petits qu'une noix. Il y avait aussi des reliques des Rois Mages au monastère de Mont-Benoît. — Her. Crombach, S. J., *Primitiarum gentium seu historiæ SS. Trium Magorum tomi tres : 1us Eucomiasticus, 2 Exegeticus, 3us Historicus,* Coloniæ Agrippinæ apud Joannem Kinckium, 1654, t. III, liber II, caput XXXIII et XXXIV. — Académie de Besançon, Mss., L'abbé Brultey : *Mémoire historique sur l'abbaye de Lieucroissant ou des Trois-Rois*, 1858.

« machouere de l'un de ces S.S. Roys, qui a fait des « miracles à guerir les escrouelles. Si vous jugez à propos « j'en envoierai un petit morceau à Monsieur Moretus avec « une attestation de ma main, ensuite de celle que j'ay de « l'abbé, afin de le remercier de la faveur qu'il a faite à la « Vierge mère, d'orner sa *Couronne* de son industrie et de « ses caractères d'or. Sçachez-moi à dire s'il c'est chose « dont il doive faire l'estat. » Balthasar Moretus répondit que le P. Laurent l'obligerait fort en le faisant participer aux reliques des saints Roys (1); et quelque temps après il ajoutait, dans une autre de ses lettres, que les reliques lui parviendraient assez à temps, pourvu qu'elles lui parvinssent sûrement (2). Ce présent lui avait été d'autant plus sensible que son père, Jean Moretus, par allusion à son nom de Moretus, avait pris pour emblème le roi maure, guidé par une étoile, venant adorer le Messie, avec la devise : *Ratione recta*. Lui-même avait conservé pour emblème l'étoile des mages, en prenant pour devise : *Stella dulce* (3). Cette étoile figure encore à la place d'honneur dans les armoiries des Moretus (4).

Philippe Chifflet ne se contentait pas de recommander à Balthasar Moretus les œuvres de ses frères et de ses amis.

---

(1) Archives du Musée Plantin, Brieven, vol. 1635-1642, fol. 152. Balthasar Moretus à Ph. Chifflet, d'Anvers, le 11 février 1638 : «.... La *Couronne* « *de Roses* du R. P. Laurent, vostre frère, n'ay sceu commencer tant « par defaut de papier que par la maladie de mes ouvriers. Je la tascherai d'imprimer avec la première commodité. Il m'obligera fort de « me faire participant de la saincte relique des S. S. Roys. Je prie V. R. « en luy respondant de lui presenter mes devoirs pour un si grand « trésor. »

(2) *Ibidem*, Brieven, vol. (1633-1640), fol. 341. Lettre de B. Moretus à Ph. Chifflet, le 24 mars 1638 : «.... Reliquias SS. Regum sat tempestive, si sat tuto accipero.... »

(3) M. Rooses, *Cat. du Musée Plantin*, p. 134 et 135.

(4) Ces armoiries sont : *d'or à l'aigle de sable, chargé sur la poitrine d'un écusson de gueules surchargé d'une étoile d'or rayonnante de même, à la champagne échiquetée d'azur et d'argent de cinq traits.*

Il prenait une part effective à leur publication. Sa correspondance mentionne constamment l'envoi ou la réception des épreuves à corriger. Il revoyait non seulement celles de ses propres ouvrages, mais encore celles des ouvrages imprimés par son entremise. Il les revisait avec soin et il en dressait en même temps les tables ou index. La correction des épreuves du *Siège de Dole*, de la *Couronne de Roses* et du *Concilium Tridentinum* fait l'objet principal d'un grand nombre des lettres qu'il adressa à l'imprimerie plantinienne pendant les années 1638 et 1639. Il s'employait encore à utiliser son crédit en faveur de l'imprimeur. Il présentait aux princes-gouverneurs les ouvrages qui les glorifiaient ou qui célébraient les louanges des armées et ceux qui pouvaient plaire à leur dévotion, afin d'en obtenir le privilège de la vente pour l'imprimeur; il lui procurait aussi l'autorisation de la censure ecclésiastique, quand ces ouvrages provenaient des provinces où elle était exigée et il lui fournissait les modèles des lettres dédicatoires (1). Parfois même, il servait d'intermédiaire entre l'imprimerie plantinienne et les princes pour le choix du format et pour tous les autres détails de l'impression des livres que ceux-ci avaient désiré y voir éditer (2).

Le format ne dépendait pas toujours du goût de l'auteur, du sujet traité ou du luxe de l'édition. Généralement, l'in-folio était employé pour les ouvrages importants, ornés de planches et luxueusement édités (3); l'in-quarto était le for-

---

(1) Archives du Musée Plantin, Brieven, vol. (1633-1640), fol. 341. B. Moretus à Ph. Chifflet, le 18 mars 1638 : « Dedicatoriam inscriptionem e R. V. præscriptio imprimi curabo.... »

(2) Archives du Musée Plantin, Brieven, vol. (1633-1640). Lettre de Balthasar Moretus à Philippe Chifflet, du 13 janvier 1638, concernant le *Siège de Dole :* « At vero certior fieri desidero, qua potissimum forma « Ser^mus^ Princeps recudi malit ; an minori in-8 an maiori in-folio, « qua *Osidioni Bredana* respondeat. »

(3) *Ibidem*, vol. LXXVIII, fol. 347. Philippe Chifflet à B. Moretus, de Bruxelles, le 17 janvier 1638 : «.... Quant à la forme, elle ne sera pas

mat usuel des livres de sciences et d'histoire; les petits formats étaient plutôt réservés aux ouvrages religieux. Mais le manque de papier obligeait parfois les Moretus à adopter un format de préférence à un autre (1). Quelquefois, le format était aussi imposé par l'emploi des planches qui devaient figurer dans le livre. Ces planches n'étaient pas toujours gravées en vue du livre que l'on imprimait. Quand les Moretus le pouvaient, ils en utilisaient d'anciennes. Le frontispice de *Las obras en verso de Don Francisco de Borja, principe de Esquilache*, imprimées en 1643, avait été gravé pour les *Augustini Mascardi silvæ*, éditées en 1622 (2). Balthasar Moretus rappelait, le 14 mars 1630, à Jean-Jacques Chifflet (3) que la traduction française du *Siège de Bréda*, de son frère Philippe, devait être imprimée sur in-folio : on pourrait ainsi utiliser les cuivres de l'original et plus facilement rapprocher le texte français de l'espagnol, pour l'étude des langues.

Il envoyait, le 23 janvier 1634, à Philippe Chifflet, la

« bien en in-folio à cause qu'elle n'est pas remplie de planches et « figures. Elle seroit trop petite en in-8, mais S. A. R. agrée la forme « in-4. Un frontispice de M. Rubens l'ornerait grandement.... »

(1) Archives du Musée Plantin, Brieven, vol. (1635-1642), fol. 153. Balthasar Moretus à Ph. Chifflet, d'Anvers, le 11 février 1638 : «.... Pour le frontispice de la *Couronne de Roses*, je prie V. R. de le différer jusques à ce que j'auray commencé la *Couronne*, pour sçavoir premièrement le format du livre, lequel commenderay selon le papier que je trouve.... »

(2) Max Rooses, *Cat. du Musée Plantin*, p. 107. — Ce frontispice a été gravé par Théod. Galle d'après Rubens.

(3) Bibl. de Besançon, Mss. Chiflet, nº 23, fol. 412. Lettre de Balthasar Moretus à Jean-Jacques Chifflet, du 14 mars 1630 : «.... Quod ad « gallicam *Obsidionis Bredane* versionem, jam R^do^ admodum D^o^ fratre « tuo dixi, non in alia quam folii forma excudendam esse ut imagines « ence aptentur ; atque insuper, esse non nullos qui studio linguarum « gallicam et hispanicam volent conjungere.... »

Le frontispice de l'*Obsidio Bredana* d'Herman Hugon a été gravé par Cornelius Galle le père d'après un dessin de Rubens qui se trouve actuellement à la National Gallery à Londres. — M. Rooses, *Cat. du Musée Plantin*, p. 107.

Peinture de la Serénissime Princesse Isabelle, de Tristan (1), où figure un portrait de l'infante Isabelle, agrémenté d'une ingénieuse ornementation emblématique par Rubens, et il lui écrivait en même temps que ce portrait conviendrait parfaitement comme frontispice à l'*Éloge* projeté de cette princesse. Il n'y aurait qu'à substituer un titre à l'autre (2). Philippe Chifflet approuva cette combinaison, et Balthasar Moretus lui envoya le cuivre pour qu'il fît retoucher le portrait de l'infante suivant son goût : « Rubens, ajoutait-il, aurait désiré que le signe du zodiaque, sous lequel elle était née, fût placé au-dessus de sa tête (3). »

---

(1) *La Peinture de la Sérénissime princesse Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne* [sans nom d'auteur, sans lieu ni date], a été éditée à l'imprimerie plantinienne en 1634, à 775 exemplaires, dont 25 sur plus grand papier. Elle est ornée d'un frontispice par Rubens. Un seul exemplaire de cet ouvrage est connu en France. Il est conservé à la Bibliothèque Mazarine à Paris, sous la cote B 17850. L'auteur en serait François Tristan l'Hermite, d'après M. Bernardin (*Un précurseur de Racine, Tristan l'Hermite, sieur de Solier*.... Paris, 1875, in-8). M. Max Rooses (*Catalogue de l'Œuvre de Rubens*, nº 1310) avait cru pouvoir attribuer cet ouvrage à son frère, Jean-Baptiste l'Hermite.

François Tristan l'Hermite, poète dramatique, né en 1601 au château de Souliers ou Soliers, dans la Marche, fut secrétaire du marquis de Villars-Montpezat, en 1620. Il fut ensuite attaché, comme gentilhomme, à Gaston, duc d'Orléans. Admis en 1649 à l'Académie, il mourut en 1655. Son frère, Jean-Baptiste, s'appliqua surtout à l'histoire et à la science héraldique. Ses biographes ne croient pas qu'il ait porté le nom de Tristan, qui était celui de son frère. Il mourut vers 1670.

(2) Bibl. de Besançon, Mss. Chiflet, nº 97, fol. 432. Lettre de Balthasar Moretus à Philippe Chifflet, d'Anvers, le 23 janvier 1634 : « .... Addo gallicam Tristiani *Picturam*, quam tuo elogio approbasti. « Imago in eadem est Ser^mæ^ atque æternæ memoriæ Principis, cum « ingenioso accuratissimi Rubenii emblemate. Nulla opus alia « imagine que tuo *Elogio* præfigatur debendus titulus picture et elogii « tui substituendus.... »

(3) *Ibidem*, Mss. Chiflet, nº 97, fol. 433. Lettre de Balthasar Moretus à Philippe Chifflet, d'Anvers, le 29 janvier 1634 : « Quod in epis« tola Tristani ad Marchionem notasti et ego observaram : sed tuo « aliorumve isthic indicio probari cogitabam : ut fides scriptioni, qua« tenus historica est, haberetur nam nimias laudes religiosa eius mo« destia, scio, respuebat. Imaginem Ser^me^ Principis, cum Tristani

Ainsi, chacun de ceux qui collaboraient à cette publication, l'imprimeur, le peintre et l'auteur, donnait, à tour de rôle, son avis sur ce qui pouvait la rendre plus artistique.

Le même soin était apporté à l'ornementation de chaque ouvrage. Avec sa lettre du 14 mars 1630, Balthasar Moretus envoyait à Jean-Jacques Chifflet plusieurs feuilles de la *Pratique journalière de l'Amour de Dieu*, du P. Pierre-François, pour qu'il pût se rendre compte du genre des caractères employés (1). Après avoir discuté les termes du

---

« libello inservierit, Bruxellas tuo arbitratu à Corn. Galleo refingen-
« dam mittam. D. Rubenius zodiaci signum sub quo nata esset Ser^ma,
« supra caput eius collocari desiderarat et Tristano mandaram, ut
« abs te vel expert^mo D^o Fratre tuo horoscopium eius inquireret : an
« inquisierit, ignoro. Porro ingeniosum est imaginis purorgon Hespe-
« rus capiti pientissime Principis imminens, patriam eius Hispaniam
« indicat : numismata connexa prosapie seriem. A dextra, corona
« cesaria, laurea sceptrum, palma, illam Philippi II filiam, Caroli V
« neptem, et tot Austriace domus Imperatorum proneptem designant.
« Lilia ab altera parte supremum Valosiorum sanguinem in illam de-
« rivari testantur : Genii utriusque Bellum et Pacem, quod sustinuit,
« et quam procuravit, fulmine et caduceo exprimunt. Media moles ara
« salutis et cum anguibus, ut in numis Romanorum apparet. Turtur,
« viduitatis symbolum, gubernaculo et globo insidens, salute Belgii
« ab eius ragimine dependisse significat.

« Mitto ad Ampl. D. fratrem tuum libelli sui exemplaria et que postu-
« lasti duodecim adjungo. Vale. »

Le petit livre dont parle Moretus en terminant sa lettre est le *Geminiæ matris sacrorum titulus sepulcralis explicatus*...., de Jean-Jacques Chifflet.

(1) Bibl. de Besançon, Mss. Chiflet, n° 23, fol 412. Lettre de Balthasar Moretus à Jean-Jacques Chifflet, d'Anvers, le 14 mars 1630 : « Mitto per
« R^dum D. fratrem tuum alterum *Burgundii* exemplar et pluscula R^di Pa-
« tris fratris tui libelli folia, e quibus varia typorum genera, quibus
« libellus distinguetur, cognoscas. At vides quam sero de voce gallica
« *aussi* emittenda admonear ; que etiam nunc pietatis erga Deiparam
« non per se subsistere videatur sed Angelis tantum et Sanctis aptari.

« Post prefacionem ad lectorem pagina imagini vacat ; sive B^me Vir-
« ginis Annunciationem (in qua verum sui ipsius oblationis exemplar
« relucet) R^us frater tuus velit, sive aliam argumento forte aptiorem
« malit. Alia in super imago formule actuum pietatis erga sacratissi-
« mam Dei parentem quam R. Frater prescribet, prefigi poterit : ut
« typis non tantum plantinianis sed et imagunculis libellus exornetur,

titre, il proposait un sujet comme motif du frontispice, et il s'offrait à insérer une seconde image dans le livre, pour qu'il plût davantage à l'infante Isabelle. Presque tous les ouvrages des Chifflet et de leurs amis édités à l'imprimerie plantinienne sont ornés d'un frontispice, de nombreuses lettrines et de culs-de-lampe gravés sur bois; beaucoup sont illustrés de gravures ou de planches hors texte. Parmi les plus luxueux on peut citer l'*Anastasis Childerici I*, les *Vindiciæ Hispanicæ*, ornées du portrait de Jean-Jacques Chifflet et de ceux de Henri IV, roi de Castille, et de Henri, infant d'Aragon, et les *Marques d'honneur de la maison de Tassis*, illustrées de trente-trois planches hors texte.

Ces frontispices et ces gravures sont presque tous des œuvres de Rubens, d'Érasme Quellin et de van der Horst, gravés par les Galle ou par d'autres graveurs célèbres de Bruxelles. Balthasar Moretus avait une grande confiance dans le bon goût et dans le sens artistique de Philippe Chifflet; aussi le priait-il de diriger les graveurs de Bruxelles qui travaillaient aux planches des ouvrages auxquels il s'intéressait (1). Son neveu, Balthasar Moretus II, lui accorda

---

« serenissimæque principi gratior fiat. Pro titulo utrumque nomen et « Jesu et Marie sculpi R^dus^ frater tuus mandavit, quod curabo, et de « aliis imagunculis ejusdem sententiam vel tuam exspectabo.... »

Il est question dans cette lettre du livre du P. Pierre-François Chifflet intitulé : *Practique journalière de l'amour de Dieu par forme d'oblation de soy-même ; avec une formule des actes de la vraye dévotion à la Très Sacrée Vierge-Mère de Dieu, aussi appropriée aux Anges et aux Saincts.* — Anvers, Imprimerie Plantinienne de Balthasar Moretus, 1630, in-12.

(1) Bibl. de Besançon, Mss. Chiflet, n° 97, fol. 57, 2 févr. 1634 : « Ceterum mitto *opera* que desiderasti Matris Theresie, et simul laminam qui serviit libello Tristani ; ut S^mæ^ Principis imaginem tuo isthic indicio à Corn. Galleo refringi curas.... » — *Ibidem*, n° 97, fol. 433 (voir note 3 de la page 382) — Archives du Musée Plantin, Brieven, vol. (1633-1640), fol. 339. Lettre de Balthasar Moretus à Philippe Chifflet, d'Anvers, le 9 mars 1638 : « Jam a tribus diebus quatuorve frontispicij Dolani imaginem « Cornelio isthic Galleo sculpendam misi, at monui, prius tibi examinandam ostenderet, quam sculpere inciperet. Obsidionis incisam hic

la même confiance, et il le consultait même, le 7 avril 1660, sur les caractères à employer pour les notes des *Œuvres de sainte Thérèse* (1), dont il allait imprimer la quatrième partie.

Quelques auteurs commandaient eux-mêmes les planches qui devaient orner leurs ouvrages. Philippe Chifflet annonçait le 1er février 1638 à B. Moretus qu'il s'occupait de la composition du frontispice de la *Couronne de Roses*, qu'il

---

« imaginem pariter inspiciendam mitto, in qua et litteras locorum in« dices, atque ipsa locorum nomina annotari cures hic postmodum « sculpenda nam in imagine Dolæ incisa haud satis ea lego. In hac « titulus sculptus est in medio urbis quem magis ex decoro supra « adscripsi.... » — *Ibidem*, fol. 347. Lettre de Balthasar Moretus à Philippe Chifflet, du 22 avril 1638 : «.... Frontispicij imaginem etiam « hic habes, in qua nihil emendandum observo ; exspecto an quidnam « R. V.... » — *Ibidem*, vol. (1635-1642). Du même au même, le 23 mai 1638 : «.... Je crois que V. R. trouvera bien faite la figure du *Siège de Brême*. S'il y a quelque chose à changer, me fera scavoir en renvoyant les preuves de la relation.... »

(1) Bibl. de Besançon, Mss. Chiflet, n° 23, fol. 332. Lettre de Balthasar Moretus II à Philippe Chifflet, d'Anvers, le 7 avril 1660 : « T. R. S., je rends mille grâces pour la faveur que je reçois de V. Rce par l'envoye des lettres de la Ste Mère Térèse que tant de temps j'ay désiré d'avoir, pour les mettre à la presse, et d'en faire ine quatrième partie de ses *Œuvres* ci-devant imprimés. Le charactère et format sera le mesme de sesdits *Œuvres* ; mais au regard des notes ; puisque les autres *Œuvres* n'en ont pas, j'en souhaict[e]rois d'avoir vostre advis et aussy celui du P. Provincial des Descalcés, si on ne trouveroit pas à propos de les imprimer sans les notes ; si les notes y semblent necessaires, à mon advis il ne seroit pas mal séant de les imprimer d'un charactère cursive et moindre que celuy des notes imprimées : me remettant en cela à ce que V. Rce trouvera convenir.... »

La première édition des *Œuvres de sainte Thérèse* a pour titre : *Obras de la S. Madre Téresa de Jesus fundadora de la Reformacion de las Descalças y Descalços de N. Señora del Carmen, divididas en tres partes : la primera contiene su vida, la segunda el govierno espiritual del alma, la tercera sus fundaciones y visitas religiosas*, Antverpiæ, ex officina plantiniana Balthasaris Moreti, 1630, in-4.

Il y eut une seconde édition en 1649 et une troisième en 1661, dont il est question dans la lettre ci-dessus. Le cuivre du frontispice de *las Obras de la S. Madre Téresa de Jesus* est exposé au Musée Plantin, dans la galerie des cuivres, sous le n° 28, avec l'indication « Plantin 1661. »

ferait graver et dont il lui enverrait le cuivre au moment du tirage (1). C'était, croit-on, ce que faisaient ordinairement, à cette époque, les Jésuites d'Anvers (2). Balthasar Moretus recommanda à Philippe Chifflet d'attendre que l'on pût fixer le format du livre, ce qui dépendrait du papier que l'on pourrait trouver (3). Philippe Chifflet se rendit à ce conseil, et ce n'est que le 30 août 1639 qu'il fit parvenir à l'imprimerie plantinienne un dessin de van der Horst pour le frontispice de son livre (4). Jean-Jacques Chifflet commanda aussi à ce peintre des dessins pour l'illustration d'un ouvrage qu'il préparait sur la croix. Cette étude devait avoir pour titre : *De cruce libri quatuor*. Les originaux de ces dessins sont conservés à la bibliothèque de Besançon (5). L'ouvrage resta inachevé, et Jules Chifflet utilisa une partie du travail de son père dans son livre : *Crux Andreana victrix*.

Pour leurs travaux, les Chifflet avaient constamment besoin de livres. Ils les demandaient aux Moretus (6), et

---

(1) Arch. du Musée Plantin, Mss., vol. LXXVIII, p. 555.

(2) Max Rooses, *Cat. du Musée Plantin*, p. 102.

(3) Arch. du Musée Plantin, Mss. Brieven, vol. (1635-1642), fol. 153. Lettre de Balthasar Moretus à Philippe Chifflet, d'Anvers, le 11 févr. 1638 : «.... Pour le frontispice de la *Couronne de Roses*, je prie V. R. de le « differer jusques à ce que j'auray commencé la *Couronne* pour sçavoir « premièrement le format du livre, lequel commanderay selon le « papier que je trouve.... »

(4) Arch. du Musée Plantin, vol. LXXIX, p. 271. Lettre de Philippe Chifflet à Balthasar Moretus, du 30 août 1639, lui annonçant l'envoi d'un dessin de van der Horst pour la *Couronne de Roses* du P. Laurent. — Fiches du Musée Plantin, au nom du P. Laurent Chifflet.

(5) *Catalogue général des manuscrits des Bibl. publiques de France*, t. XXXIII. Besançon, t. II, 1re partie, p. 667 : n° 155 des Mss. Chiflet.

(6) Bibl. de Besançon, Mss. Chiflet, n° 118, fol. 54. Lettre de Balthasar Moretus à Philippe Chifflet, d'Anvers, le 15 juin 1623 : « Libri, « quorum indicem misisti, tuum huc adventum exspectant præter pau- « culos qui desunt eosque minoris fere momenti.... » — *Ibidem*, n° 23, p. 412. Lettre de Balthasar Moretus à Jean-Jacques Chifflet, d'Anvers, le 14 mars 1630 : « Mitto per Rum fratrem tuum alterum *Burgundii*

ceux-ci, s'ils ne les possédaient pas, les faisaient acheter aux foires de Francfort (1) ou les faisaient revenir de Hollande. Philippe Chifflet se constituait ainsi une riche bibliothèque (2). Parfois, les livres provenaient de la bibliothèque particulière des Moretus (3) et n'étaient que prêtés. Comme Balthasar Moretus était au courant des travaux des Chifflet, à défaut d'un livre demandé, il leur en envoyait un autre traitant le même sujet. Philippe Chifflet ne l'avertissait pas seulement de ses projets d'études, il le chargeait

---

« exemplar, etc.... » — Arch. du Musée Plantin, Brieven, vol. 1625-1635, fol. 372.

Arch. du Musée Plantin, Mss. Brieven, vol. (1625-1635), fol. 372. Lettre de B. Moretus à Philippe Chifflet dans laquelle il lui annonce qu'en échange de la *Lettre de victoire du duc de Fridlant*, des *Entretiens de quatre femmes en leur voyage de Charenton* et de la *Grande exécution de mort de 80 soldats de la garnison du chasteau d'Anvers*, etc...., il lui envoie divers ouvrages.

(1) Bibl. de Besançon, Mss. Chiflet, n° 23, fol. 412. Lettre de B. Moretus à J.-J. Chifflet, du 14 mars 1630 : «.... Sex *Lacrymarum* exempla[ria] « *Burgundio* conjunxi, alios quos desideras libros, Antverpiæ modo « haud venales hisce nundinis Paschalibus Francfurti inquiri curabo : « *Demetrium* vero (quem ex vero Hœreus utpote quam sepissime « mendacem, refutat) ex Hollandia evocabo.... » — Archives du Musée Plantin, Brieven, vol. (1633-1640), fol. 345. Lettre de B. Moretus à Ph. Chifflet du 10 avril 1638 : « et simul *Indicem Francfurtensem* « quem remittas, sed amicis isthic communim serves.... »

(2) Bibl. de Besançon, Mss. Chiflet, n° 97, fol. 432. Lettre de Balthasar Moretus à Philippe Chifflet, d'Anvers, le 23 janvier 1634 : « .... et « *Bullarum Compendium* mitto, quod trium est florenorum et dimidii « in vicem *Summæ Conciliorum* quam petierat [frater tuus] ; quam Leo- « nardo nostro vendendam trades, pretio quod ipse haud ignorat octo « florenorum.... »

(3) Bibl. de Besançon, Mss. Chiflet, n° 97, fol. 432. Lettre de Balthasar Moretus à Philippe Chifflet, d'Anvers, le 23 janvier 1634 : « .... *Obsidionem Ostende* e bibliotheca mea mitto, cui annexa *Narratio* « *Bartholomei Casai*, quam tegi volo, nec proinde titulum eius in libri « dorso adscripsi.... » — Archives du Musée Plantin, Brieven, vol. (1633-1640), fol. 337. Lettre de Moretus à Philippe Chifflet, du 27 février 1638 : « .. . *Balsamonem in Canonis apostolorum* commodo tuo remittes : nam vereor ne isthuc a Joanne Leonardo vendatur.... » — *Ibidem*, fol. 343. Lettre de Balthasar Moretus à Philippe Chifflet, d'Anvers, le 24 mars 1638 : « *Balsamonem* recepi.... »

même, parfois, de lui procurer les renseignements dont il avait besoin. Lorsque, après la mort de l'infante Isabelle, il s'occupa à réunir des documents sur les œuvres pieuses de cette princesse, il lui demanda de lui fournir quelques détails concernant la fondation de la chapelle des Annonciades d'Anvers. Le maître imprimeur, en bon politique, profita de sa réponse pour lui recommander ces religieuses (1). Quelques années plus tard, Philippe Chifflet le renseignait encore sur ses travaux (2). « Je travaille fort, lui écrivait-il le « 30 juin 1638, à perfectionner l'édition du Concile de Trente

---

(1) Bibl. de Besançon, Mss. Chiflet, n° 97, fol. 57. Lettre de Balthasar Moretus à Philippe Chifflet, d'Anvers, le 25 février 1634 : « Non una « responsionem meam retardavit causa : imprimis gelu, deinde biblio- « pegi error, qui viridi, non marmoreo ut volebar colore folia *Opera- « rum S. Matris Teresie* intinxerat : cura denique inquirendi que per « P. Govartum scire desiderabas de Annuntiatis Antverpiensibus, « earumque templo, quatenus ad Ser^me Principis memoriam spectat. « Ser^mi Principes anno MDCXV primum in fundamentis templi, lapi- « dem posuerunt, quod inscriptio hic adjuncta significat, et in structure « subsidium mille florenos addiderunt. Anno MDCXX chorum eiusdem « templi triplici fenestra honestarunt : in medio scilicet est Christus « cruxifixus, cum Virgine Matre adstante et Joanne Apostolo ; a dextris « in singulari fenestra Archidux genu flexo Christum adorat ; a senes- « tris Princeps Isabella. Inscriptionem eiusdem donarii mitto, quam « Ser^mo Principi prius inspiciendam mittebam quam poneretur.

« Anno MDCXXXI, XIX sept. Ser^ma Princeps templum et monaste- « rium cum nobil^mo suo gyneceo visitavit, singulas moniales videre « earumque nomina nosce voluit : que singule eam accessere, sacrum- « que ordinis S. Clare quem gestabat, funem osculo venerati sunt ; quas « genuflectentes ipsa Princeps benigne sublevabat, et alloquebatur. « Deinde rogata a matre Ancilla aliisque virginibus genuflexis, vicinum « monasteris hostum comparare ipsis dignaretur a quo parum tute aut « secure essent, quesivit quo is pretio venderetur et cum decem flore- « norum millibus vendibilem fore Mater ancilla responderet : — Mul- « tum est, inquit, at Deo Opt. Max. pro victoria supplicate, et vestre « deinde petitioni satisfaciam. — Quod haud dubie fecisset, si longiorem « ipsi vitam Deus concessisset. Quod eo libentius narro ut si forte ali- « quas eleemosynas curatorum sui testamenti arbitrio distribuendas « decrevisset, hanc sancte Principis promissionem ipsis significare haud « graverit..... etc. »

(2) Archives du Musée Plantin, vol. LXXVIII, fol. 461.

« de fût Monsieur Christophe Plantin votre ayeul. Elle est de « l'année 1589 (1). Non obstant qu'il ait esté fort exact et « que ceux qui ont ajouté les annotations à ce, ont fort « travaillé, il n'a laissé d'y remarquer assez de petits man- « quements, surtout au regard des citations, que je n'ai « redressant, prenant le soin de les verifier sur les con- « ciles, sur l'Écriture, et sur les Canons, ce qui n'est pas « un petit travail ; mais c'est pour l'amour du public et de « vous particulièrement, qui pourrez dire que votre édition « excédera pardessus les précédentes lesquelles sont « toutes (*sic*) remplies de fautes. Je retrancherai ce qui « sera superflus (*sic*) et adjouterai ce qui sera utile et né- « cessaire, assurant que vous aimerez mon petit labeur. »

Le travail de Philippe Chifflet ne fut pas seulement apprécié par Balthasar Moretus ; il fut soigneusement vérifié par la cour romaine, qui lui demanda de faire des corrections à la page 97 (2), et il fut assez estimé pour qu'on le réédität un grand nombre de fois (3).

Philippe Chifflet ajoutait en post-scriptum : « Monsieur « le marquis d'Este m'invite d'escrire l'histoire de Calloo, « mais il me faudrait avoir les mémoires. Je desirerais que « plusieurs en imprimassent des relations ; je m'aiderais « de toutes pour en faire une qui fût de durée (4). »

On voit, d'après ses lettres conservées au Musée Plan-

---

(1) La Bibliothèque de Besançon possède un exemplaire d'une édition plantinienne des *Sacrosancti et œcumenici Concilii Tridentini....*, in-8 de 1611. Cet exemplaire est enrichi de notes de la main de Philippe Chifflet, dont la signature est sur le frontispice, avec la date de 1638.

(2) Archives du Musée Plantin, vol. LXXX, p. 27 et 86.

(3) Cet ouvrage fut publié par Balthasar Moretus, en 1640, sous ce titre : *Sacrosancti et œcumenici concilii Tridentini Paulo III, Julio III et Pio IV pontificibus maximis celebrati canones et decreta....*, etc., en 1 vol. in-12 orné d'un frontispice et des portraits en gravure des trois papes. — Il fut réédité en in-12, à Cologne, par Corn. d'Egmond, en 1644 et en 1679 ; en in-24, à Anvers, par J.-B. Verdussen, en 1644 ; en in-12, à Paris, en 1661, etc.

(4) Archives du Musée Plantin, vol. LXXVIII, fol. 505, 529, 541 et 557.

tin, qu'il écrivit un petit récit de cette bataille, et qu'il le fit paraître sans nom d'auteur, se réservant d'en écrire plus tard une histoire plus complète.

Par l'imprimerie plantinienne les Chifflet étaient aussi avertis de la publication des ouvrages les intéressant (1). « On me dit, écrivait un des secrétaires de B. Moretus II à « Philippe Chifflet en 1652, que Mons. Blondel escrit contre « *Vindicias hispanicas*. J'ay respondu que Monseig. vostre « frère sera incontinent prest sans peine à lui réplic- « quer.... »

Les Moretus ne savaient pas moins profiter de l'amitié et du crédit de leurs illustres correspondants. Le 9 novembre 1633 (2), Balthasar Ier demandait à J.-J. Chifflet de recommander aux bourgmestres et échevins de la ville d'Anvers, son cousin, Christophe Moretus, pour une place de collecteur de l' « accise de la bière », vacante par suite du décès du titulaire. Cette place fut néanmoins donnée à un autre (3), mais le crédit des Chifflet n'en souffrit pas, et au mois d'octobre 1640, Balthasar demandait encore au médecin de la cour d'assister son neveu qu'il envoyait à Bruxelles pour obtenir du prince-cardinal le renouvellement de son privilège (4). Il le consultait en même temps

---

Lettres de Philippe Chifflet à Balthasar Moretus, des 27 juin, 18, 21 et 27 juillet 1638.

La bataille de Calloo, près d'Anvers, avait été gagnée le 21 juin 1638 par le cardinal Lefons, sur les troupes hollandaises.

(1) Archives du Musée Plantin, Brieven, vol. 1643-1651, fol. 464.

(2) *Ibidem*, Brieven, vol. 1625-1635, fol. 371.

(3) *Ibidem*, Brieven, vol. 1625-1635, fol. 372. Lettre de Balthasar Moretus à Philippe Chifflet, d'Anvers, le 12 novembre 1633.

(4) *Ibidem*, Brieven, vol. 1640-1654, fol. 5. Lettre de Balthasar Moretus à J.-J. Chifflet, d'Anvers, le 29 octobre 1640 : « Has reddet nepos mihi « cognominis; quem isthuc mitto, ut regias pro privilegii mei conser- « vatione litteras Sermo Principi Cardinali nomine meo reddat. Quæso « A[mplitudinem] T[uam] adsistere, hoc in negotio, haud recuset. Ne- « scio an libellus supplex nomine meo simul offerendus, ut R. S. C. ex « regis fratris sui prescripto Amplmis Dnis præsidi et cancellario man- « dare dignetur, ut privilegium meum quod Sermi æternæ memoriæ

sur l'opportunité de la remise d'une supplique, qui rappellerait au prince sa demande. Plus tard, en 1652, son neveu, Hugues Moretus, dut aussi aux recommandations des Chifflet la charge d'échevin de la ville d'Anvers (1).

La correspondance des Chifflet et des Moretus, d'abord froide et cérémonieuse, était, avec les années, devenue cordiale et familière; aussi, ne s'étonnera-t-on pas d'y lire le 28 décembre 1637 (2) : « ....J'ai reçu la votre du 25 cou-« rant, bien joyeux de votre portement.... »; le 19 janvier 1638, cette question (3) : « ....Dittes-nous comme vous vous « portez pendant ce grand froid. Aujourd'hui S. A. R. « s'étoit levé matin pour aller à la chasse; mais mon « frère lui ayant remontré qu'il ne pouvoit y aller sans « courre fortune de devenir malade pour l'extrême aigreur « du froid, il a remis la partie à une autre fois.... », ou encore dans une lettre de Balthasar Moretus à Philippe Chifflet, du 11 février suivant (4) : « J'ai différé ma réponse « à votre lettre du 17 janvier, non seulement à cause de « la froidure, mais pour l'accompagner avec la première « feuille de mon impression du *Siege de Dole*.... »

Ces digressions sur la température étaient cependant

« Principes Albertus et Isabella, in utroque suo concilio et privato et « Brabantiæ, olim concesserunt, confirmari et innovari curent, adversus « omnes qui illud violare et infringere conantur : prout olim idem « Ser^mi Principes D^no cancellario Peigno mandarunt; cujus mandati « exemplar nepos meus A. T. exhibebit. Vale, etc.... »

(1) Archives du Musée Plantin, Brieven, vol. 1643-1652, fol. 464. Lettre d'un secrétaire des Moretus à Philippe Chifflet : « En l'absence de « Mons. mon maistre je n'ai voulu mancquer de faire les remercie-« ments aux amis pour les recommendations faites pour son frère, « Mons. Hugeus, qui ont estés à lui proufitables à la promotion au sé-« nat, dont à douze heures du midy est eslu eschevin de cette ville, que « soit à l'honneur de Dieu, service de sa Majesté, son Altesse Impe-« riale, et consolation des pauvres, etc.. . »

(2) *Ibidem*, vol. LXXVIII, fol. 343.

(3) *Ibidem*, vol. LXXVIII, fol. 351.

(4) *Ibidem*, Brieven, vol. (1635-1642), fol. 152.

rares, tandis que presque aucune de leurs lettres ne se termine sans que, de part et d'autre, ils ne se soient communiqué ce qu'ils savaient des événements politiques. Dans chaque lettre, la part qui y est consacrée est importante. On voit combien les esprits étaient préoccupés des conséquences de la rivalité de la France et de l'Autriche, puis des périls que la lutte engagée entre les deux maisons faisait courir aux provinces. Bientôt même, leur correspondance relatera tous les maux que la guerre infligeait à la Franche-Comté et apportait aux confins de la Flandre. Quelques années plus tard on y aurait, sans doute, pu lire les regrets des Anversois déplorant le traité de Munster, qui, avec une paix précaire, leur apportait la ruine de leur commerce maritime. Mais Balthasar Moretus I[er] était mort en 1641, et la correspondance de son neveu Balthasar II avec les Chifflet fut beaucoup plus restreinte. A partir de 1650, les lettres conservées sont rares. Les spécimens qui restent (1) permettent de constater que cette correspondance était presque exclusivement limitée aux affaires commerciales. Si elle avait perdu le caractère de respectueuse intimité que l'on trouve dans certaines lettres de Balthasar I[er] à Philippe Chifflet, elle conservait toujours, du côté de Balthasar II, celui d'une déférente reconnaissance envers ses savants et érudits clients. Ceux-ci, continuant à demander de petits services, lui prodiguaient leurs bons offices non moins que précédemment à son oncle. La dernière ou l'une des dernières lettres de cette correspondance est une lettre de Jules Chifflet à Balthasar Moretus III, datée de Bruxelles le 8 mai 1670 (2), le priant de lui renvoyer un manuscrit de son père, dont l'âge ne lui permet plus de rien publier.

---

(1) Archives du Musée Plantin, Brieven, vol. (1643-1652), fol. 254 et 464. — Bibl. de Besançon, Mss. Chiflet, n° 23, fol. 332 et 389.

(2) Archives du Musée Plantin, vol. LXXVIII, fol. 139 *bis*.

Anvers et Bruxelles étaient trop rapprochées pour que les Chifflet ne se soient pas rendus souvent auprès de leurs imprimeurs pour y traiter de leurs affaires. Une étude moins sommaire de leur correspondance pourrait renseigner sur la fréquence, la durée et le but de leurs voyages à Anvers. Philippe Chifflet y était attendu au mois de juin 1623 (1). Le 25 septembre 1638, Balthasar Moretus l'engageait à y renvoyer (2) le fils de son frère Jean-Jacques, s'il ne pouvait lui-même venir y visiter son neveu, M. de Saône (3), qui était au lit, gravement atteint de la fièvre, et affligé d'une douleur à la jambe. Philippe y fit un séjour à l'imprimerie plantinienne à la fin de l'année 1644. C'est à cette adresse que Caroline d'Autriche lui écrivit du 24 décembre 1644 au 18 janvier 1645 (4). Mais leurs affaires personnelles n'étaient pas seules à y appeler les Chifflet. Au mois de septembre 1631, Jean-Jacques Chifflet y accompagna la reine mère, Marie de Médicis, et l'infante Isabelle. Ils quittèrent Bruxelles le jeudi 4 (5). Le mercredi 10, après dîner, les princesses allèrent à l'imprimerie plantinienne, où était en composition le livre de La Serre (6), intitulé : *L'entrée de la Reyne-mère dans les Pays-Bas*. Elles purent y admirer le frontispice gravé par Corne-

---

(1) Bibl. de Besançon, Mss. Chiflet, n° 118, fol. 54. Lettre de Balthasar Moretus à Philippe Chifflet, du 15 juin 1623, déjà citée : « Libri « quorum indicem misisti, tuum huc adventum exspectant.... »

(2) Archives du Musée Plantin, Brieven, vol. (1633-1640), fol. 371. — Lettre de Balthasar Moretus à Philippe Chifflet : « .... Nepos R. V. Dnus « de Sones adhuc e febri graviter decumbit et femoris sui dolore affli- « gitur. Operæ pretium sit, ut iterum Amplmi fratris vestri filius eum « invisat, vel potius R. V.... »

(3) M. Pouthier, seig. de Saône, près Besançon.

(4) Bibl. de Besançon, Mss. Chiflet, n° 24, fol. 62 et 64.

(5) Bibl. de Besançon, Mss. Chiflet, n° 67, fol. 75.

(6) Max Rooses, *Cat. du Musée Plantin*, p. 19, 97, 98, 106 et 107. — Le 17 oct. 1631, l'imprimerie plantinienne paya à van der Horst 48 florins pour les portraits du titre et de l'arbre de génération, et le 13 déc., 26 florins pour le dessin de l'entrée à Bruxelles.

lius Galle le père et les quatre gravures de Pauwels, d'après les dessins de van der Horst, qui devaient orner cet ouvrage : l'une représente le portrait de la reine, une autre, son entrée à Bruxelles. Pendant cette visite, Balthasar Moretus composa un compliment en l'honneur des deux princesses, le fit imprimer et le leur offrit.

Jean-Jacques Chifflet fut rappelé plus tard à Anvers pour y soigner le prince gouverneur. Le 25 mars 1655 (1), Balthasar Moretus II écrivait à l'abbé de Balerne : « ....M. Vostre frère m'a fait l'honneur de sa visite et de « me dire que la maladie de Mons. nostre gouverneur « estant point en meilleur estat qu'il ne l'a trouvé avant-« hier, il a résolu de différer son retour qu'il espéroit « d'avoir faict à ce soir.... »

Le P. Laurent Chifflet avait été nommé supérieur de la maison professe des Jésuites à Anvers. Il y mourut le 9 juillet 1658, et fut enterré sous une voûte appelée *Cœmeterium novum* dans le même sépulcre que le P. Jean Bollandus, son ami.

C'est par un pieux souvenir pour son oncle que Jules Chifflet, à la fin du séjour qu'il fit dans les Pays-Bas, en 1670 (2), conduisit à Anvers un des fils de son frère, Philippe-Eugène, pour lui montrer la maison où était mort le P. Laurent et prier sur sa tombe. Jules Chifflet avait choisi pour y aller le jour de la kermesse d'Anvers, afin d'en faire admirer la solennité à son neveu. Il raconte avec détail ce voyage : reçu par Balthasar Moretus III, « qui l'attendait avec son carrosse à la sortie du bateau, » il constata, dans une promenade à travers la ville, les effets de la ruine du commerce qui s'était transporté à

(1) Bibl. de Besançon, Mss. Chiflet, n° 23, fol. 389.

(2) Jules Chifflet, *Histoire de la grande révolution du Comté de Bourgogne en l'an 1668*, dans les *Mémoires et Documents inédits de l'Académie de Besançon*, t. V, p. 441 et 462.

Amsterdam depuis la paix avec la Hollande. Huit cents boutiques étaient fermées. La tristesse se lisait sur les visages de cette bourgeoisie autrefois si florissante. Tous les savants qui, trente-six ans auparavant, faisaient l'ornement d'Anvers étaient morts. « Il ne restait d'eux, ajoute-t-il mélancoliquement, que de belles épitaphes dans les églises et leurs portraits dans la maison de son hôte. » Dans le nombre, Jules Chifflet y reconnut le sien, et il en attribue la présence, non à sa science, mais à ses relations amicales avec les maîtres de l'imprimerie plantinienne (1).

Ce furent les derniers rapports qui existèrent entre les Moretus et les Chifflet. L'abbé de Balerne regagna peu après la Franche-Comté, et l'annexion de cette province à la France interrompit les relations de ses habitants avec les Pays-Bas.

---

(1) Jules Chifflet, *Histoire ...*, *Ibidem*, p. 455, 458 et suiv.

CATALOGUE

DES

OUVRAGES DES CHIFFLET

ÉDITÉS A L'IMPRIMERIE PLANTINIENNE

I. — JEAN JACQUES CHIFFLET

1. — Lacrymæ prisco ritu fusæ in exsequiis sereniss. Archiducis Alberti pii Belgicæ Sequaniciq. principis, PER JO. JAC. CHIFFLETIUM PATRICIUM, GUBERNATOREM ET ARCHIATRUM VESONTINUM, CIVEM ROMANUM [s. l. n. d.] [1621].

In-4 de 23 p., avec 3 planches gravées et des lettrines.

ANVERS, Musée Plantin (1), A. 823 ; — PARIS, Bibl. nat., M. 4763 et 13536 ; — BESANÇON, Bibl. mun., 217560.

MUSÉE PLANTIN, Mss. Brieven (1633-1640), fol. 4. Lettre de B. Moretus à J.-J. Chifflet concernant les *Lacrymæ prisco ritu fusæ.*

Cet ouvrage a été réimprimé dans un recueil intitulé : **Tumulus Alberti archiducis Austriæ.** — *Antverpiæ*, MDCXXII.

BESANÇON, Bibl. mun., 217638.

2. — Jo. Jac. Chiffletii de Linteis sepulchralibus Christi servatoris crisis historica (2). — (Marque plantinienne gravée

---

(1) La plupart des ouvrages des Chifflet étant actuellement assez rares, j'indique, dans ce catalogue, les exemplaires qui se trouvent au Musée Plantin à Anvers ; à la Bibliothèque nationale à Paris ; à la Bibliothèque municipale de Besançon, où ont été versés, pendant la Révolution, une grande partie des livres et des manuscrits des Chifflet ; et à la bibliothèque du baron Picot d'Aligny au château de Montmirey-la-Ville. M. le baron d'Aligny est, par sa mère, le dernier représentant de cette illustre famille.

(2) Cet ouvrage a été traduit sous ce titre : **Hiérothonie de Jésus-Christ ou Discours des Saincts Suaires de Nostre-Seigneur,** EXTRAIT ET TRADUIT DU LATIN DE JACQUES CHIFFLET PAR A. D. C. P. — *Paris, Sébastien Cramoisy.* MDCXXXI In-8 de XIV-240 p., avec 1 planche hors texte.

PARIS, Bibl. nat., D. 30096 et H. 10210 ; — BESANÇON, Bibl. mun., 215067 ; — MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 1 ex.

sur cuivre.) *Antverpiæ, ex officina Plantiniana, apud Balthasarem Moretum et viduam Joannis Moreti et Jo. Meursium.* MDCXXIV.

Illustriss. et Reverendiss. Domino D. Joanni Francisco ex comitis Guidiis a Balneo Archiepisc. Patracensi, in Belgicæ et Burgundiæ provinciis nuntio apostolici cum potestate legati a latere.

In-4 de 228 p., plus 16 p. liminaires et 14 p. de table, avec 8 gravures, 1 planche gravée hors texte, des lettrines et culs-de-lampe et la marque plantinienne à la fin.

Édition tirée à 800 exemplaires in-4, au prix de 1,200 florins : l'exemplaire, imprimé sur 33 feuilles avec 11 figures gravées sur cuivre, vendu 1 florin 10 sous (1).

ANVERS, Mus. Plant., A. 833 ; — PARIS, Bibl. nat., Z. 3820 ; — BESANÇON, Bibl. mun., 215066 et 236431.

21. — (2e édition.) ——— **ad exemplum an. 1624 editum.** — *Antverpiæ, ex officina Plantiniana.* MDCLXXXIIX.

In-4 de 129 p., plus 10 p. liminaires et 3 p. de table.

MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 2 ex.

3. — **Portus Iccius Julii Cæsaris demonstratus** PER JOAN. JAC. CHIFFLETIUM, PHILIPPI IV. HISPANIARUM REGIS ET SERENISSIMÆ INFANTIS ISABELLÆ CLARÆ EUGENIÆ MEDICUM CUBICULARIUM. Editio secunda aucta et recensita (2). — (Marque plantinienne gravée sur cuivre.) *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCXXVII.

---

(1) Tous les renseignements bibliographiques, concernant le nombre des tirages, leur prix de revient et le prix de vente des exemplaires à l'imprimerie plantinienne, sont extraits des manuscrits du Musée Plantin : *Catalogue I* (Catalogue, 1590-1651, « enhrift » J. Moretus II et Balth. I et II), *Catalogue II (Catalogus librorum a C. Plantino anno MDCXXX impressorum, ad annum MDCLV)*, et de la Bibliographie plantinienne, t. III.

(2) La première édition a été imprimée à Madrid :

——— *Matriti, ex officina typographica viduæ Ildephonsi Martini.* 1626. In-4 de VIII-23 p. et 3 p. finales avec 1 carte gravée.

MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 1 ex.

A cet ouvrage fut opposé : **Julii Cæsaris Portus Iccius illustratus** ; SIVE : 1° GULIELMI SOMNERI AD CHIFFLETII LIBRUM DE PORTU ICCIO RESPONSIO ; NUNC PRIMUM EX MS. EDITA. 2° CAROLI DU FRESNE, DISSERTATIO DE PORTU ICCIO. TRACTATUM UTRUMQUE LATINE VERTIT, ET NOVA DISSERTATIONE AUXIT EDMUNDUS GIBSON ART. BAC E COLL. REG. OXON. — *Oxonii, e theatro Sheldoniano, anno Dom.* MDCXCIV. In-8 de XL-120 p. et 8 p. de table.

BESANÇON, Bibl. mun., 216229 ; — MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 1 ex.

Illmo Excell^moque^ Domino Gaspari de Guzman, comiti de Olivares, duci de Sanlucar, Philippo IV. regi catholico a consiliis status et belli cubiculariorum decurioni, regio equili præfecto, etc.

In-4 de 68 p., plus 2 p. finales avec 1 plan gravé hors texte, des lettrines et culs-de-lampe.

Édition tirée à 775 exemplaires in-4, au prix de 310 florins : l'exemplaire, imprimé sur 9 feuilles (ex charta candida) avec 2 gravures sur cuivre, vendu 8 sous.

Anvers, Mus. Plant., A. 978 ; — Paris, Bibl. nat., L5 40 ; — Besançon, Bibl. mun., 217560 et 236431 ; — Montmirey, Bibl. du baron d'Aligny, 3 ex., dont un relié avec 30 p. blanches, à la fin, contenant des notes manuscrites de l'auteur.

4. — Unitas fortis ab Exc^mo^ D. Marchione de Leganès provinciis belgicis fidelibus Philippi IV. Hispaniar. regis potentiss. nomine proposita anno MDCXXVII. Politicis sapientum dictis illustravit Joan. Jac. Chiffletius eiusdem Regis mediculus cubicularius. — (Armoiries de Philippe IV, roi d'Espagne.) *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCXXVIII.

In-4 de 36 p. et 4 p. finales avec 1 gravure sur cuivre, des lettrines et culs-de-lampe, et la marque plantinienne à la dernière page.

Édition tirée à 2,250 exemplaires in-4, au prix de 562 florins : l'exemplaire, imprimé sur 5 feuilles avec titre gravé sur cuivre, vendu 5 sous.

Anvers, Mus. Plant., A. 978, A. 1513 et A. 2589 ; — Paris, Bibl. nat., M. 10500, Mp. 1101 et Z. 3823 ; — Besançon, Bibl. mun., 217560.

5. — Insignia gentilitia equitum ordinis velleris aurei fecialium verbis enuntiata : a Joanne Jacobo Chiffletio, Philippi IV. catholici regis, et serenissimæ principis Isabellæ Claræ Eugeniæ Hispaniarum infantis medico a cubiculis ordinario, latine et gallicæ producta. **Le blason des armoiries de tous les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or, depuis la première institution jusques à présent.** — (Armoiries de Philippe IV.) *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCXXXII.

Serenissimo principi Ferdinando Hispaniarum infanti S. R. E. Cardinali.

In-4 de 232 p., plus 28 p. liminaires et 14 p. de table, avec 1 planche gravée hors texte, des lettrines et culs-de lampe et la marque plantinienne à la dernière page.

Édition tirée à 1,525 exemplaires in-4 : l'exemplaire, imprimé sur 37 feuilles avec 2 figures gravées sur cuivre, vendu 1 florin 10 sous.

Anvers, Mus. Plant., A. 457 ; — Paris, Bibl. nat , M. 8004 et 10501 ; —

Besançon, Bibl. mun., 218964 ; — Montmirey, Bibl. du baron d'Aligny, 2 ex. (1).

6. — Acia Cornelii Celsi propriæ significationi restituta : Alphonsus Nunez regius archiater defensus : a Joanne Jacobo Chiffletio equite, Philippo IV. Regi catholico, et serenissimæ Isabellæ Claræ Eugeniæ Hispaniarum infanti a cubiculis medico. — (Marque plantinienne.) *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCXXXIII.

Illmo Excell^moque^ Domino D. Gaspari de Guzman, comiti de Olivares, duci de Sanlucar maiori, bonorum artium et litteratorum summo Mœcenati.

In-4 de 22 p., avec lettrine.

Édition tirée à 750 exemplaires in-4 : l'exemplaire, imprimé sur 3 feuilles, vendu 3 sous.

Anvers, Mus. Plant., A. 1513 ; — Paris, Bibl. nat., Te^{129} 2 et Z. 3824 ; — Besançon, Bibl. mun., 217560 ; — Montmirey, Bibl. du baron d'Aligny, 1 ex.

Ch. Weiss indique une 2e édition in-4 de 22 p., faite à Anvers en 1683 (Bibl. de Besançon, Suppl. des manuscrits : *Bibliotheca Chiffletiana*).

7. — Geminiæ matris sacrorum titulus sepulcralis explicatus ; verus exequiarum ritus una detectus : a Joanne Jacobo Chiffletio, equite, Philippi IV. Regis catholici medico a cubiculis. — (Marque plantinienne gravée sur bois par Jegher.) *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCXXXIV.

Illmo et Excell^mo^ Domino D. Francisco de Moncada, marchione de Aytona, comiti de Ossona, Belgicæ Burgundiæque pro rege gubernatori necnon militiæ terra mariq. præfecto supremo.

In-4 de 30 p., avec lettrines et culs-de-lampe.

Édition tirée à 750 exemplaires in-4, au prix de 150 florins : l'exemplaire, imprimé sur 4 feuilles, vendu 4 sous.

Anvers, Mus. Plant., A. 1513 et A. 3189 ; — Paris, Bibl. nat., J. 7712 et Z. 3821 ; — Besançon, Bibl. mun., 217560 et 219186 ; — Montmirey, Bibl. du baron d'Aligny, 3 ex.

Ch. Weiss indique une 2e édition in-4 de 29 p., faite à Anvers en 1684 (*Loco citato*).

8. — Joan. Jac. Chiffletii, de morte præcellentis viri

(1) L'un des exemplaires de la Bibl. du baron d'Aligny est suivi de l'ouvrage de Wendelin, intitulé : **Godefridi Wendelini aries seu Aurei Velleris encomium**. — *Antverpiæ, ex officina Plantiniana B. Moreti.* MDCXXXII.

D. Francisci de Paz, archiatri primarii, epistola ad amplissimum doctissimumque virum D. Joannem Gallego de la Serna, Philippi IV. catholici Regis archiatrum meritissimum. — (Marque plantinienne.) *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCXL.

In-4 de 11 p., avec lettrine.

PARIS, Bibl. nat., Oo. 546, Oz. 144 et Rés. p. X. 134 ; — BESANÇON, Bibl. mun., 231288.

9. — Dissertatio militaris de Vexillo regali, in Casteletensi pugna Francis erepto, armis Philippi IV. regis catholici, ductu Francisci de Mello, Turris Lacunæ marchionis : AUCTORE JOANNE JACOBO CHIFFLETIO, EQUITE ET ARCHIATRO REGIO. — (Marque plantinienne.) *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCXLII.

In-4 de 32 p., avec 1 planche hors texte, 3 gravures sur cuivre et des lettrines.

PARIS, Bibl. nat., Oi. 115 et Z. 3825 ; — BESANÇON, Bibl. mun., 217560 ; — MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 1 ex.

10. — Recueil des Traittez de paix, trêves et neutralité entre les couronnes d'Espagne et de France, depuis le traité de Madrid, en 1526, jusqu'en 1611 [sans nom d'auteur]. — *A Anvers, en l'imprimerie plantinienne.* MDCXLIII.

In-12 de 228 p.

ANVERS, Mus. Plant., A. 825 ; — PARIS, Bibl. nat., Lg[5] 1.

101. — (2e édition.) ——— *A Anvers, en l'imprimerie plantinienne.* MDCXLV.

In-12 de VIII-392 p., plus 50 p. de table, avec un frontispice gravé par C. Galle et la marque plantinienne à la fin.

Édition tirée à 1,500 exemplaires, au prix de 1,500 florins : l'exemplaire, imprimé sur 19 feuilles, avec titre sur cuivre, vendu 1 florin.

PARIS, Bibl. nat , Lg[5] 1A ; — MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 1 ex.

MUSÉE PLANTIN, Mss. vol. LXXVIII, fol. 129. Lettre de Jean-Jacques Chifflet à B. Moretus, du 24 décembre 1645, concernant le *Recueil des Traittez de paix*.

102. — (Autre édition.) ——— [S. l. n. d.]

In-12 de VI-318 p. et la table.

PARIS, Bibl. nat., Lg[5] 1B.

103. — (3e édition.) ——— **Augmentée par le dernier traité**

de paix fait en l'Isle des Faisans, l'an MDCLIX (1). — *A Anvers, en l'imprimerie plantinienne.* MDCLXIV.

In-12 de VIII-473 p, plus 46 p. de table, avec un frontispice par C. Galle le jeune, l'avertissement de l'imprimeur du XXII oct. MDCLXIII et l'extrait du privilège accordé par Philippe IV à Balthasar Moretus, du XXV may MDCLX.

PARIS, Bibl. nat., Lg[5] 1c; — MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 1 ex.

11. — Vindiciæ hispanicæ in quibus arcana regia, politica, genealogica, publico pacis bono luce donantur, AUCTORE JOANNE JACOBO CHIFFLETIO, EQUITE ET ARCHIATRO REGIO (2). — (Armoiries de Philippe IV.) *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCXLV.

Philippo IV. austriaco, hispanico, Caroli magni imp. germano primigenioque, sanguini antiqui orbis archiregi, novi imperatori, urbique catholico ; perpetuo atque invicto sponsæ Christi ecclesiæ defensori, hispanicas hasce vindicias, æterni obsequii monumentum Joan. Jac. Chiffletius devotissimus cliens, medicus a cubiculo dd. cq.

In-4 de 250 p., plus 8 p. liminaires et 22 p. de tables, avec 1 frontispice gravé sur cuivre.

Édition tirée à 1,000 exemplaires in-4, au prix de 2,000 florins : l'exemplaire, imprimé sur 35 feuilles, avec titre gravé sur cuivre, vendu 2 florins.

ANVERS, Mus. Plant., A. 456 ; — PARIS, Bibl. nat., Rés. Oc. 456 ; — BESANÇON, Bibl. mun., 219026 ; — MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 1 ex.

12. — Vindiciæ Hispanicæ; in quibus arcana regia, publico pacis bono, luce donantur. Editio altera ; cui accessere Lumina nova genealogica, salica, prærogativa ; sive responsa ad Francorum objectiones : AUCTORE JOANNE JACOBO CHIFLETIO, EQUITE ET ARCHIATRO REGIO. — (Armoiries de Philippe IV.) *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCXLVII.

Philippo IV austriaco, hispanico, Caroli magni imp. germano

(1) Une dernière édition in-12 a été faite à Amsterdam en 1664.

(2) A cet ouvrage fut opposé : **Assertor Gallicus contra Vindicias hispanicas Joannis Jacobi Chiffletii, seu Historica disceptatio qua arcana regia politica, genealogica hispanica confutantur, francica stabiliuntur,** OPUS M. ANTONII DOMINICY, Ic. — *Parisis, e typographia regia.* MDCXLVI.

In-4 de XXII-272-19 p. BESANÇON, Bibl. mun., 53932.

primogenioque, sanguini, antiqui orbis archiregi, novi imperatori, urbique catholico ; perpetuo atque invicto sponsæ Christi ecclesiæ defensori, vindicias hispanicas, novis luminibus auctas atque illustratas, perennis obsequii monumentum, Joan. Jac. Chifletius devotissimus cliens, medicus a cubiculo dd. cq.

In-folio de XVI-457 p., plus 18 p. finales, avec des lettrines et culs-de-lampe et de nombreuses planches gravées sur cuivre, au nombre desquelles sont : le portrait de Jean-Jacques Chifflet par Van der Horst, gravé par C. Galle le jeune (1) ; celui de Henri IV, roi de Castille, et celui de Henri, infant d'Aragon.

Édition tirée à 600 exemplaires in-folio, au prix de 5,100 florins, et à 150 exemplaires sur meilleur et plus grand papier : l'exemplaire, imprimé sur 121 feuilles, avec de nombreuses figures gravées sur cuivre, vendu 8 florins 10 sous ; l'exemplaire, sur plus grand et meilleur papier, vendu 10 florins.

ANVERS, Mus. Plant., A. 17[1] et R. 432 ; — PARIS, Bibl. nat., Rés. Oc. 456A ; — BESANÇON, Bibl. mun., 8216 (2) et 53933 ; — MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 2 ex.

13. — Lotharingia masculina adversus anonymum parisiensem : AUCTORE JOANNE JACOBO CHIFLETIO, EQUITE ET REGIO ARCHIATRORUM COMITE. — [S. l.] *Anno* MDCXLVIII.

In-folio de 38 p., avec lettrines gravées sur bois.

Édition tirée à 600 exemplaires in-folio, au prix de 300 florins, et à 150 exemplaires sur meilleur et plus grand papier, au prix de 90 florins : l'exemplaire, imprimé sur 10 feuilles, vendu 10 sous ; l'exemplaire, sur plus grand et meilleur papier, vendu 12 sous.

PARIS, Bibl. nat., Lb^{37} 360 ; — BESANÇON, Bibl. mun., 53933 ; — MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 3 ex.

14. — Ad vindicias hispanicas lampades historicæ, contra novas Marci Antonii Dominici cavillationes, parte alterâ redivivæ (ut ipse comminiscitur) Ansberti senatoris familiæ : AUCTORE JOANNE JACOBO CHIFLETIO, EQUITE ET REGIO ARCHIATRORUM COMITE. — (Armoiries de Philippe IV.) *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCXLIX.

Illustrissimo excellentissimoque Domino D. Ludovico Mendez de Haro, comiti, duci Olivariensi, Philippi IV. catholici regis nobili cubiculario, equilium summo præfecto, necnon ab intimis status bellique consiliis.

---

(1) MUSÉE PLANTIN : A la galerie des cuivres, on voit, sous le n° 86, la planche du portrait de Jean-Jacques Chifflet, gravée par Cornelius Galle le fils d'après Van den Horst.

(2) Vol. portant la signature de Jean-Jac. Chifflet.

In-folio de xii-88 p., avec lettrines et culs-de-lampe gravés sur bois.

Édition tirée à 600 exemplaires in-folio, au prix de 750 florins, et à 150 exemplaires sur meilleur et plus grand papier, au prix de 225 florins : l'exemplaire, imprimé sur 25 feuilles, vendu 1 florin 5 sous ; l'exemplaire, sur plus grand papier, vendu 1 florin 10 sous.

Paris, Bibl. nat., Lb[37] 1391 ; — Besançon, Bibl. mun , 8216 et 53933 ; — Montmirey, Bibl. du baron d'Aligny, 3 ex.

15. — Commentarius Lothariensis ; quo præsertim Barrensis ducatus imperio asseritur ; Jura eius regalia serenissimo principi Caroli III, duci Lotharingiæ et Barri, absolute vindicantur : AUCTORE JOANNE JACOBO CHIFLETIO, EQUITE AC REGIO ARCHIATRORUM COMITE. — (Marque plantinienne.) *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCXLIX.

Serenissimo principi Caroli III. duci Lotharingiæ et Barri, marchiso, etc.

In-folio de xii-102 p. et 4 p. finales, avec 1 planche gravée sur cuivre, des lettrines et culs-de-lampe.

Édition tirée à 600 exemplaires in-folio, au prix de 900 florins, et à 150 exemplaires sur meilleur papier, au prix de 270 florins : l'exemplaire, imprimé sur 29 feuilles, avec les insignes de Lothaire gravés sur cuivre, vendu 1 florin 10 sous ; l'exemplaire, sur plus grand papier, vendu 1 florin 16 sous.

Paris, Bibl. nat., Lk[2] 985 et Rés. Lk[2] 985 ; — Besançon, Bibl. mun., 53933 ; — Montmirey, Bibl. du baron d'Aligny, 3 ex.

16. — Alsatia jure proprietatis et protectionis, Philippo IV. regi catholico vindicata, A JOANNE JACOBO CHIFLETIO, EQUITE AC REGIO ARCHIATRORUM COMITE. — (Armoiries de Philippe IV.) *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCL.

Philippo IV. Hispaniarum et Indiarum regi potentissimo, Austriacæ gentis augustissimæ sacro primigenioque capiti.

In-folio de xx-88 p., avec des lettrines et culs-de-lampe gravés sur bois et la marque plantinienne à la fin.

Édition tirée à 600 exemplaires in-folio, au prix de 840 florins : l'exemplaire, imprimé sur 27 feuilles, avec 1 frontispice gravé sur cuivre, vendu 1 florin 10 sous.

Paris, Bibl. nat., Lb[37] 1392 et M. 648 ([3]) ; — Besançon, Bibl. mun., 8216 et 53933 ; — Montmirey, Bibl. du baron d'Aligny, 3 ex.

17. — Ces cinq derniers ouvrages furent réunis, en 1650, en un volume, sous ce titre : **Joannis Jacobi Chifletii, equitis et regii archiatrorum comitis, opera politico-historica, ad pacem publicam spectantia quorum series :**

I. Vindiciæ hispanicæ, in quibus arcana regia publico pacis bono luce donantur ;

II. Lumina nova, genealogica, salica, prærogativa, sive responsa ad Francorum objectiones ;

III. Lampades historicæ contra novas Marci Antonii Dominici cavillationes, parte alterâ redivivæ (ut ipse comminiscitur) Ansberti senatoris familiæ ;

IV. Alsatia, jure proprietatis et protectionis, Philippo IV. regi catholico vindicata ;

V. Lotharingia masculina adversus anonymum parisiensem ;

VI. Commentarius Lothariensis, quo præsertim Barrensis ducatus imperio afferitur : Jura ejus regalia serenissimo principi Caroli III. duci Lotharingiæ et Barri absolute vindicantur (1).

ACCEDUNT PRÆTEREA : **Leges salicæ illustratæ : illarum natale solum demonstratum cum Glossario salico vocum atvaticarum :** AUCTORE GOTEFRIDO WENDELINO, TAXANDRO-SALIO, I. V. D., CANONICO CONDATENSI ET OFFICIALE TORNACENSI (2). — (Marque plantinienne.) *Ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.*

In-folio.

ANVERS, Mus. Plant., A. 635 ; — PARIS, Bibl. nat., Oc. 465 ; — BESANÇON, Bibl. mun., 53933 ; — MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 1 ex.

18. — Stemma Austriacum annis abhinc millenis. Hieronymus Vignerius priores novem Gradus elucubravit ;

---

(1) A ces ouvrages fut opposé : **Veritas vindicata adversus Joann. Jac. Chifletii Vindicias hispanicas, Lumina nova et Lampades historicas. Qua retectis variis arcanis salicis, historicis, genealogicis : christianissimorum regum jura, dignitas, prærogativæ demonstrantur.** OPERA ET STUDIO JACOBI ALEXANDRI TENNEURII IN AQUITANICO VECTIGALIUM SENATU CONSILIARII REGII. — *Parisis, apud Joannem Billaine.* MDCLI.

In-fol. de XXXII-387 p. BESANÇON, Bibl. mun., 53934.

(2) **Leges salicæ illustratæ : illarum natale solum demonstratum : cum Glossario salico vocum advaticarum :** AUCTORE GOTTEFRIDO WENDELINO, TAXANDRO-SALIO I. V. D., CANONICO CONDATENSI ET OFFICIALE TORNACENSI. — (Marque plantinienne.) *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Baltasaris Moreti.* MDCXLIX.

Viro D. Joanne Jacobo Chifletio, equiti, regioque archiatrorum comiti.

In-folio de XXVIII-198 p., avec une carte gravée sur bois hors texte.

ANVERS, Mus. Plant., 1652 ; — BESANÇON, Bibl. mun., 52970 ; — MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 2 ex.

JOANN. JAC. CHIFLETIUS, EQUES ET REGIUS ARCHIATRORUM COMES, ASSERUIT ATQUE ILLUSTRAVIT. — (Armoiries de Philippe IV.) *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCL.

Serenissimo Leopoldo Guilielmo, Austriæ archiduci, Belgii Burgundiæque proregi.

In-folio de VIII-55 p., avec lettrines et culs-de-lampe gravés sur bois.

Édition tirée à 600 exemplaires in-folio, au prix de 480 florins, et à 150 exemplaires sur plus grand papier, au prix de 150 florins : l'exemplaire, imprimé sur 16 feuilles, vendu 16 sous ; l'exemplaire, sur plus grand papier, vendu 1 florin.

PARIS, Bibl. nat., M. 648 (1), 649 (1) et 3017 ; — BESANÇON, Bibl. mun., 52970 et 53936 ; — MONTMIREY, Bibl du baron d'Aligny, 4 ex. (1).

19. — De pace cum Francis ineunda consilium a præteritorum exemplis, missum in Hispaniam anno MDCXLVII, nunc vero publici juris factum, postquam Philippi Quarti, regis catholici armis, Leopoldi Guilielmi, archiducis Austriæ, imperio, Alphonsi de Vivero, Fonsaldaniæ comitis ductu, penetrati sunt atque deminuti fines Francorum, hoc anno MDCL, cum spe et animo progrediendi plus ultra. — [S. l.]

Ad perillustrem virum, Dominum Augustinum Navarrum Burenam, sacri Rom. Imp. baronem, ordinis divi Jacobi equitem, Philippo IV. regi nostro a consiliis et secretis status ac belli proloquium.

In-folio de VIII-16 p., avec lettrines et culs-de-lampe.

PARIS, Bibl. nat., M. 649 (2) ; — BESANÇON, Bibl. mun., 52970 ; — MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 2 ex.

20. — De Ampulla remensi nova et accurata disquisitio, ad dirimendam litem de prærogativa ordinis inter reges. Accessit Parergon de unctione regum, contra Jacobum Alexandrum Tenneurium, fucatæ veritatis alterum vindicem : AUCTORE JOANNE JACOBO CHIFLETIO, EQUITE, AC REGIO ARCHIATRORUM COMITE. — (Armoiries de Philippe IV.) *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCLI.

---

(1) Sur l'un des exemplaires de la Bibl. du baron d'Aligny, on lit « *Ex dono authoris viri clarissimi et amicissimi* et au-dessous la signature de *Guichenon, W. D. consil. R. et Sabaud. historiogr., eques, Aur. comes palatinus.* »

Le même recueil contient l'*Imago Francisci eversoris, D. Blondelli* et le *Verum stemma Childebrandinum*, le *Tennerius expensus,* avec, sur chacun de ces ouvrages, la même mention *ex dono authoris*, et la signature de Guichenon, W. D.

Ad D. Gasparem de Bracamonte, Peñarandæ comitem, Philippo IV. regi catholico inter nobiles a cubiculis ; eidemque a supremis status consiliis ; necnon et senatus ordinum militarium præsidem.

In-folio de XII-120 p., avec 2 gravures sur cuivre, des lettrines, fleurons et culs-de-lampe gravés sur bois, et la marque plantinienne à la fin.

ANVERS, Mus. Plant., A. 3160 et A. 1116 ; — PARIS, Bibl. nat., Li[25] 35 et Rés. Li[25] 35 ; — BESANÇON, Bibl. mun., 52970 ; — MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 4 ex.

21. — Tenneurius expensus ; eius calumniæ palam repulsæ. Subjuncta est appendix ad corollarium de baptismo Clodovei I. regis ; AUCTORE JOANNE JACOBO CHIFLETIO, EQUITE, AC REGIO ARCHIATRORUM COMITE ; SERENISSIMO ARCHIDUCI LEOPOLDO GUILIELMO A CUBICULIS (1). — (Marque plantinienne, par J.-C. Jegher.) *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCLII.

Illmo et excellent^mo Domino D. Francisco de Moura, Emanuelis F. Christophori N. tertio marchioni de Castel-Rodrigo, quarto comiti de Lumiares, Philippi IV. catholici regis nobili a cubiculis ; eiusdemque ad imperatorem Ferdinandum III. extra ordinem legato, etc.

In-folio de VIII-48 p., avec lettrines et culs-de-lampe.

PARIS, Bibl. nat., Rés. Oc. 471 ; — BESANÇON, Bibl. mun., 52970 ; — MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 4 ex.

22. — Pulvis febrifugus orbis americani, jussu serenissimi principis Leopoldi Guilielmi, archiducis Austriæ, Belgii ac Burgundiæ proregis, ventilatus ratione, experientia, auctoritate, A JOANNE JACOBO CHIFLETIO, EQUITE, REGIO ARCHIATRORUM COMITE, ET ARCHIDUCALI MEDICO PRIMARIO (2). — [S. l.] *Anno* MDCLIII.

---

(1) A cet ouvrage et aux autres ouvrages antérieurs de J.-J. Chifflet fut opposé : **Genealogiæ Francicæ plenior assertio. Vindiciarum hispanicarum, Novarum luminum, Lampadum historicarum et Commentorum libellis, Lotharingia masculina, Alsatia vindicata, Stemma Austriacum, de pace cum Francis ineunda Consilium, de Ampulla Remensi disquisitio, et Tenneurius expensus, a Joanne Jacobo Chiffletio inscriptis, ab eoque in Francici nominis injuriam editis, inspersorum omnimoda eversio.** AUCTORE DAVIDO BLONDELLO. — *Amstelœdami, ex typographejo Joannis Blaeu.* Anno MDCLIV.

2 vol. in-fol. BESANÇON, Bibl. mun., 8217.

(2) A cet ouvrage fut opposé : **Pulvis Peruvianus vindicatus**

In-4 de 32 p , lettrine et cul-de-lampe gravés sur bois.

PARIS, Bibl. nat., Te[16] 11 ; — BESANÇON, Bibl. mun., 260254.

221. — (2e édition.) ——— [S. l.] MDCLIII.

In-8 de 45 p.

PARIS, Bibl. nat., Te[16] 11A.

23. — Anastasis Childerici I. Francorum regis, sive Thesaurus sepulchralis Tornaci Nerviorum effossus et commentario illustratus, AUCTORE JOANNE JACOBO CHIFLETIO, EQUITE, REGIO ARCHIATRORUM COMITE, ET ARCHIDUCALI MEDICO PRIMARIO. — (Armoiries de l'archiduc Léopold-Guillaume, gouverneur de Franche-Comté et des Pays-Bas.) *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCLV.

Serenmo Archiduci Leopoldo Guilielmo, Austriaco, Burgundico, Belgarum Sequanorumque proregi, domino meo clementissimo.

In-4 de 16-330 p. et 21 p. de table, avec 10 figures et 16 planches gravées sur cuivre, des lettrines et culs-de-lampe gravés sur bois.

Édition in-4 : l'exemplaire, imprimé sur 46 feuilles, avec 27 figures, vendu 4 florins 10 sous.

ANVERS, Mus. Plant., A. 3176 ; — PARIS, Bibl. nat., Lb[2] 1 et Rés. Lb[2] 1 ; — BESANÇON, Bibl. mun., 52652 ; — MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 2 ex.

MUSÉE PLANTIN, Mss. Journal de 1654, fol. 110 v°. Lettre de Moretus à Jean-Jac. Chifflet du 7 novembre, concernant l'*Anastasis Childerici I.* — *Ibidem :* dans la galerie des cuivres, sous le n° 15, on voit les planches de l'*Anastasis Childerici I.*

24. — Imago Francici eversoris Davidis Blondelli, ministri Calvinistæ, clypei austriaci liber prodromus, AUCTORE JOANNE JACOBO CHIFLETIO, EQUITE, REGIO ARCHIATRORUM ET ARCHIDUCALI MEDICO PRIMARIO. — *Anno* MDCLV [s. l.].

Plinius junior ad maximum.

In-4 de 30 p., avec lettrines et la marque plantinienne à la fin.

PARIS, Bibl. nat., Oc. 474 ; — MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 2 ex.

---

de ventilatione ejusdemque suscepta defensio AB ANTIMO CONYGIO HORTATU GERMANI POLECONII. — *Romæ, typis Hæredum Corbelletti.* MDCLV. In-8 de 88 p.

La réplique du P. Honoré Fabri, faite sous le pseudonyme d'Antimus Coningius, fut à son tour attaquée par Vopiscus Fortunat Plempius, docteur en médecine, de Louvain, sous le nom de Melippus Protymus, dans : **Antimus Coningius peruviani pulveris defensor, repulsus** A MELIPPO PROTYMO. 1655. In-8.

25. — Joannis Jac. Chifletii verum stemma Childebrandinum contra Davidem Blondellum, ministrum calvinistam, aliosque Austriaci splendoris adversarios. — [S. l.] *Anno* MDCLVI.

Excellentissimo Domino Alphonso de Cardenas, ordinis militaris D. Jacobi equiti commendatori, Ambitani oppidi toparchæ, necnon a supremis belli conciliis catholici regis eiusdemque in Magna Britannia legato ordinario.

In-4 de VIII-36 p., avec lettrines et cul-de-lampe.

PARIS, Bibl. nat., Lm³ 392; — MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 2 ex.

26. — Lilium francicum, veritate historica, botanica et heraldica illustratum : AUCTORE JOANNE JACOBO CHIFLETIO, EQUITE, REGIS ARCHIATRORUM COMITE, ET SERENISSIMI PRINCIPIS D. JOANNIS AUSTRIACI MEDICO CUBICULI PRIMARIO. — (Marque plantinienne gravée sur bois.) *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCLVIII (1).

Serenissimo principi, D. Joanni Austriaco, Philippi IV. regum maximi filio, Belgarum et Burgundicorum gubernatori, etc.

In-folio de IV-141 p. et 2 p. finales, avec 17 planches gravées sur cuivre, de nombreuses lettrines et des culs-de-lampe gravés sur bois.

ANVERS, Mus. Plant., A. 3160 et A. 627; — PARIS, Bibl. nat., L²i² 11; — BESANÇON, Bibl. mun., 7708 et 52970; — MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 2 ex.

MUSÉE PLANTIN. Dans la deuxième salle du rez-de-chaussée, sous le n° 56, on voit un dessin à la plume, lavé au bistre par Jac. van Werden,

---

(1) A cet ouvrage furent opposés :

Le **Traicté du Lis, symbole divin de l'Esperance : contenant la iuste Défense de sa Gloire, Dignité et Prérogative. Ensemble les preuves irréprochables que nos Monarques François l'ont tousiours pris pour devise en leurs Couronnes, Sceptres et Vestements Royaux, en leurs Escus et Estendarts iusques à présent,** PAR MESSIRE JEAN TRISTAN, CHEVALIER, SEIGNEUR D'AUTHON, MALASSIS ET DE SAINT-AMANT, GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROY. — *A Paris, chez Jean Piot.* MDCLVI. In-4 de XIV-77 p.

BESANÇON, Bibl. mun., 52974.

Et le R. P. JOANNIS FERRANDI ANICIENCIS E SOCIET. JESU THEOLOGI : **Epinicion pro Liliis, sive pro aureis Franciæ liliis, adversus D. Jo. Jacobum Chiffletium, apes pro illis sufficere nuper audentem, victrices Vindiciæ.** — *Lugduni, Sumpt. Horatii Boissat et Georgii Remeus.* MDCLXIII. In-4.

BESANÇON, Bibl. mun., 239789.

représentant un *Roi de France*. Ce dessin a été fait pour l'illustration de cet ouvrage de J.-J. Chifflet.

27. — **Le faux Childebrand relégué aux fables. Childebrandus fictus ad larvas amandatus : opus genealogicum, gallice et latine de industria mixtum.** — [S. l.] *Anno salutis* MDCLIX, mense augusto.

(Ce volume est divisé en trois parties : 1° *Mémoires des siecles passez, contre le faux Childebrand, du philosophe inconnu ;* 2° *Le faux Childebrand relégué aux fables ;* 3° *Antiqua rerum Brabanticarum et Belgicarum monumenta, quæ in huius operis contextu laudantur, nunc primum edita in lucem ex bibliotheca nostra.*)

Al excel^mo^ señor marques de Fromista, marques de Caracena, conde de Pinto, gentilhombre de la camara de su Magestad, de su consejo de estado, governador y capitan general di los Payses baxos y de Borgoña.

In-4 de 28-158 p., avec 3 gravures sur cuivre, des lettres et des culs-de-lampe gravés sur bois.

ANVERS, Mus. Plant., A. 950 ; — PARIS, Bibl. nat., Lm³ 394 ; — BESANÇON, Bibl. mun., 219027 ; — MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 2 ex (1).

II. — PHILIPPE CHIFFLET

28-1. — **Histoire du prieuré de Nostre-Dame de Bellefontaine au comté de Bourgongne,** PAR PHILIPPE CHIFFLET, PRIEUR ET SEIGNEUR DU LIEU. — (Marque représentant la Vierge et l'Enfant-Jésus recevant un raisin ; à l'arrière-plan, le prieuré de Bellefontaine.) *A Anvers, en l'imprimerie Plantinienne de Balthasar Moretus.* MDCXXXI.

A M. Messire Ferdinand d'Andelot, chevalier, seigneur d'Olan, etc., colonel d'Amont au comté de Bourgongne, gouverneur, capitaine et prévost de la ville de Gray, premier Maistre d'Hostel de S. A. S.

In-4 de 36 p., plus 3 p. finales, avec des lettrines et culs-de-lampe, et la marque plantinienne sur la dernière page.

PARIS, Bibl. nat., Lk⁷ 894 ; — BESANÇON, Bibl. mun., 214749 ; — MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 2 ex.

---

(1) L'un des exemplaires de la bibliothèque de M. le baron d'Aligny est suivi du : **Parnassi bicipitis de pace vaticinia chronographis, retrogradis, achrostichis et anagrammatis, explicata** ; AUCTORE JODOCO DE WEERDT, URBIS ANTVERPIÆ SYNDICO. — *Antverpiæ, ex officina Plantiniana.* MDCXXVI, in-4 de 128-II p.

29-2. — Eryci Puteani Diva virgo Bellifontana in Sequanis : loci ac pietatis descriptio ; originem, incrementa, seriemque hieratoparcharum complectens [Édité par Philippe Chifflet]. — (Même marque que celle de l'Histoire du prieuré.... de Bellefontaine.) *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCXXXI.

Illust^mo ac Nobil^mo Domino D. Ferdinando d'Andelot, domino d'Olans, etc., equiti, etc.... per Julium et Joannem Chiffletios, Bruxell. kal. maï CIↃIↃCXXXI.

Cet ouvrage comprend, outre la traduction de l'*Histoire du prieuré de Bellefontaine*, une seconde partie intitulée : IN DIVAM VIRGINEM ASPRICOLLENSEM BELLIFONTANAM A PHILIPPO CHIFFLETIO DEDICATAM DOMINICA PRIMA POST FESTUM ASSUMPTÆ VIRGINIS ANNI CHRISTIANI MDCXXIX EPIGRAMMATA VARIA, et une lettre dédicace de Jeanne Chifflet (1) à M. d'Andelot, avec une épigramme en quatre vers sur Bellefontaine.

In-4 de 64 p., plus 2 p. finales, avec 1 planche hors texte gravée sur cuivre et la marque plantinienne à la dernière page.

Édition tirée à 775 exemplaires in-4 : l'exemplaire, imprimé sur 13 feuilles et demie, avec 5 figures sur cuivre, vendu 14 sous.

PARIS, Bibl. nat., Lk7 893 ; — BESANÇON, Bibl. mun , 214746 ; — MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 1 ex.

30-3. — Le Siège de la ville de Bréda, conquise par les armes du roi Philippe IV, par la direction de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, par la valeur du marquis Amb. Spinola, TRADUIT DU LATIN DU PÈRE HERMANUS HUGO DE LA COMPAGNIE DE JESUS, PAR PHILIPPE CHIFFLET, DOCTEUR-ES-DROITS CIVIL ET CANON, PRIEUR ET SEIGNEUR DE BELLEFONTAINE, CHAPELLAIN DOMESTIQUE DE L'ORATOIRE DE S. A. R. — *Antverpiæ, ex officina Plantiniana.* MDCXXXI.

A François de Rye, archevêque de Césarée.

In-folio de x-162 p., plus 18 p. de table, avec 1 frontispice gravé par Cornelius Galle, 8 figures et 7 planches gravées sur cuivre, et la marque plantinienne à la fin.

Édition tirée à 725 exemplaires in-folio, au prix de 2,537 florins 10 sous, et à 50 exemplaires sur plus grand papier, au prix de 200 florins : l'exemplaire, imprimé sur 56 feuilles, avec 16 figures sur cuivre, vendu 3 florins 10 sous ; l'exemplaire, sur plus grand papier, vendu 4 florins.

---

(1) Jeanne Chifflet, nièce de Philippe Chifflet et fille de Jean-Jacques Chifflet et de Jeanne-Baptiste Malbouhans, est née à Besançon, le 19 février 1620.

ANVERS, Mus. Plant., A. 769 ; — PARIS, Bibl. nat., M. 1487 ; — MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 1 ex.

31-4. — **Dévotion aux sainctes âmes du Purgatoire,** PAR MESSIRE PHILIPPE CHIFFLET. — *A Anvers, en l'imprimerie Plantinienne.* MDCXXXV.

In-12.

Ouvrage indiqué dans l'**Index librorum qui in typographia plantiniana excusi venales nunc exstant.** — *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCXLII, p. 67 (BESANÇON, Bibl. mun , 220980).

32-5. — **Sacrosancti et œcumenici concilii tridentini, Paulo III, Julio III et Pio IV, pontificibus maximis, celebrati canones et decreta.** QUID IN HAC EDITIONE PRÆSTITUM SIT SEQUENS PHILIPPI CHIFFLETII, ABBATIS BALERNENSIS ET ECCLESIÆ VESONTINE CANONICI ET VICARII GENERALIS, PRÆFATIO INDICABIT. — *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCXL (1).

---

(1) Cette édition de Philippe Chifflet eut un grand succès, et elle fut rééditée un grand nombre de fois. Parmi ces rééditions, on peut citer :

——— *A Anvers, chez J.-B. Verdusson*, en 1644. In-12.

ANVERS, Mus. Plant., A. 2217.

——— *A Anvers, chez J.-B. Verdusson.* In-24.

ANVERS, Mus. Plant., A. 3046.

——— *Coloniæ-Agrippinæ, apud Cornel. Egmond.* 1644.

In-12 de LXIX-328 p. et 60 p. de table, avec 1 frontispice, les trois portraits des papes et la lettre-préface à Balthasar Moretus du 15 août 1639.

PARIS, Bibl. nat., B. 5419.

——— *Coloniæ-Agrippinæ, apud Cornel Egmond.* 1679. In-12.

——— *Coloniæ-Agrippinæ, apud Balth. ab Egmond et Socios.* MDCLXXXIII.

Petit in-8 (117 m/m. de hauteur sur 65 m/m. de largeur) de XX-200-XL-16-42 p.

MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 1 ex. ; — BESANÇON, Bibl. mun., 235851.

——— *Coloniæ-Agrippinæ, apud Balth. ab Egmond et Socios.* MDCLXXXVII.

Petit in-8 de XX-196-XLII-16-42 p.

MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 1 ex.

——— *Parisis, L. Boullenger, I. Iost, I. Henault, G. Iosse, S. Hure* [S. d.].

In-12 de 347 p., plus les liminaires et les pages finales, avec 1 frontispice sur cuivre.

MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 1 ex.

——— *Parisis, Typis Frederici Leonard.* MDCXCVII.

Petit in-8 de XVIII-328-LXVII-88 p.

Philippus Chiffletius, abbas Balernensis, Ill^mi Claudii d'Achey, archiepisc. Vesontini, S. R. I. principis, vicarius generalis, ad clariss. et doctiss. virum Balthasarem Moretum, Bruxellis XVIII kal. Septemb. ipso festo Virginis in cœlos Assumtæ. MDCXXXIX (*Lettre-préface*).

In-12 de XLVIII-358-LXXII-62 p., avec 1 frontispice gravé sur cuivre par C. Galle, d'après E. Quellin, et 3 figures gravées sur bois.

Édition tirée à 3,050 exemplaires in-12, au prix de 3,660 florins : l'exemplaire, sur 23 feuilles, avec frontispice sur cuivre et les images des trois pontifes, vendu 24 sous.

ANVERS, Mus. Plant., A. 1233 ; — BESANÇON, Bibl. mun., 235850.

MUSÉE PLANTIN, vol. LXXVIII, fol. 461, 505, 509, 583, 589, 613, 657, 664, 685 ; — vol. LXXIX, fol. 90, 125, 205, 213, 283, 307, 583 ; — vol. LXXX, fol. 27 et 86 ; — vol. LXXXII, fol. 363, 365, 367. Diverses lettres concernant cette publication, dont le texte, composé d'après une édition de 1611 de l'imprimerie plantinienne de la veuve et des fils de Jean Moretus, revue et corrigée, fut achevé le 1er janvier 1639. L'impression fut commencée le 12 avril 1639 et elle fut terminée le 14 mai 1640. Des corrections avaient été faites à la page 97 sur l'ordre de Rome.

MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 1 ex.

——— *Lugduni, apud Joan. Bapt. Deville.* MDCLXXV. In-12.

MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, I ex.

——— Editio novissima. — *Lugduni, sumptibus Petri Guillemin.* MDCLXXXV.

In-12 de 20-440 p., plus les *nomina* et les pages de tables.

MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 1 ex.

——— *Tolosæ, apud Arnaldum Colomerium regis et Academiæ Tolosanæ typographum.* 1655.

In-12 de 346 p., plus les liminaires et les pages finales, avec le même frontispice gravé sur cuivre que celui de l'édition de *L. Boullenger, I. Iost, etc., à Paris* [S. d.].

MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 1 ex.

Pour la composition de cette édition, Philippe Chifflet s'était servi non seulement de l'édition plantinienne de 1589, mais d'une autre édition de 1611, qui a pour titre : **Sacrosancti et Œcumenici Concilii Tridentini, Paulo III, Julio III. et Pio IIII Pontificibus maximis celebrati canones et decreta.** RECENS ACCESSERUNT DUORUM ERUDITISSIMORUM VIRORUM D. JOANNIS SOTEALLI THEOLOGI, ET HORATII LUTII JURISCONSULTI, UTILISSIMÆ AD MARGINEM ANNOTATIONES ; QUIBUS SACRE SCRIPTURE SUPERIORUM CONCILIORUM, JURIS PONTIFICII, VETERUM ECCLESIE PATRUM, TUM CITATA, TUM CONSONANTIA LOCA FIDELITER INDICANTUR. ADDITA PRÆTEREA SUNT AD FINEM PII IIII PONTIFICIS MAXIMI BULLA, UNA CUM TRIPLICI UTILISSIMO INDICE. — (Marque plantinienne.) *Antverpiæ, ex officina Plantiniana, apud Viduam et Filios Jo. Moreti.* MDCXI. In-8 de 269 et 81 p. (BESANÇON, Bibl. mun., 235849). Cet exemplaire est enrichi de notes marginales de la main de Philippe Chifflet, avec, sur le frontispice, sa signature et la date de 1638.

33-6. — L'Imitation de Jesus-Christ communément attribuée à Thomas a Kempis, chanoine regulier, TRADUITE EXACTEMENT DU LATIN EN FRANÇAIS PAR PHILIPPE CHIFFLET, ABBÉ DE BALERNE, VICAIRE GÉNÉRAL ET CHANOINE DE L'EGLISE METROPOLITAINE DE BESANÇON. — *A Anvers, en l'imprimerie Plantinienne.* MDCXLIV.

In-8 de xxxix-390 p. et 24 p. finales, avec 1 frontispice et 4 planches d'après Van der Horst, gravées par Cornelius Galle le jeune, des lettrines et culs-de-lampe et la marque plantinienne à la fin.

Édition tirée à 1,000 exemplaires in-8, au prix de 2,000 florins : l'exemplaire, imprimé sur 28 feuilles et demie, avec 6 figures en taille-douce, vendu 2 florins.

ANVERS, Mus. Plant., A. 2790 et A. 2951 *bis;* — BESANÇON, Bibl. mun., 200027 ; — MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 1 ex. (Cet exemplaire a xxxvii-420 p. et 26 p. finales.)

33-6₁. — (2e édition.) ——— REVEUE. — *A Anvers, en l'imprimerie Plantinienne.* MDCXLVI.

In-24.

Édition tirée à 2,500 exemplaires, au prix de 2,000 florins : l'exemplaire vendu 16 sous.

Weiss cite une édition in-12 de 1646, avec un avis au lecteur où il montre que Thomas à Kempis est le véritable auteur du livre de l'*Imitation de Jésus-Christ. (Loco citato.)*

33-6₂. — (Autre édition.) ——— *A Anvers, en l'imprimerie Plantinienne.* MDCXLVI.

In-16.

ANVERS, Mus. Plant., A. 2884.

Weiss indique deux éditions faites à l'imprimerie Plantinienne : l'une, in-32, en 1652 ; l'autre, in-8, en 1654. (*Loco citato.*)

33-6₃. — (3e édition.) ——— REVEUE. — *A Anvers, en l'imprimerie Plantinienne.* MDCLV.

Au Verbe incarné et à sa Tres-Saincte Mère.

In-8 de 38-420 p. et 25 p. de table, avec 1 frontispice, 4 gravures de Van der Horst gravées par Cornelius Galle le jeune, des lettrines et culs-de lampe.

L'exemplaire, tiré sur 31 feuilles, avec 6 figures sur cuivre, vendu 2 florins 3 sous.

ANVERS, Mus. Plant., A. 1153 ; — PARIS, Bibl. nat., D. 16329 ; — MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 1 ex.

MUSÉE PLANTIN. — *Galerie des cuivres :* Sous le n° 29 est exposé le cuivre du frontispice de cette édition.

34-7. — Thomæ a Kempis, canonici regularis ord.

S. Augustini, de Imitatione Christi liber IV, EX RECENSIONE PHILIPPI CHIFLETII, BALERNÆ ABBATIS, NEC NON ECCLESIÆ METROPOLITANÆ VESONTINÆ CANONICI ET VICARII GENERALIS. — *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCXLVII (1).

In-12.

Édition tirée à 1,500 exemplaires in-12, « omnia ex meliora charta, » au prix de 1,650 florins : l'exemplaire, imprimé sur 20 feuilles, avec frontispice gravé sur cuivre, vendu 1 florin 2 sous.

34-71. — (2e édition.) ——— *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreli.* MDCLXXI.

In-12 de XXIV-439 p., plus 14 p. finales, avec 1 frontispice gravé par

---

(1) Pour la préparation de cette édition, Philippe Chifflet s'était servi d'un exemplaire d'une Imitation de Jésus-Christ ayant pour titre : **Thomæ a Kempis canonici regularis Ord. S. Augustini de Imitatione Christi libri quatuor** ; NUNC POSTREMO AD AUTOGRAPHORUM FIDEM RECENSITI. CUM VINDICIIS KEMPENSIBUS HERIBERTI ROFWEYDI SOC. JESU, ADVERSUS C. CAIETANUM ABBATEM S. BARONTI. AD S. D. N. PAULUM V. — (Marque représentant Jésus portant sa croix.) *Antverpiæ, ex officina Plantiniana, apud Balthasarem et Joannem Moretos.* MDCXVII. In-12. (BESANÇON, Bibl. mun., 268825.)

Sur les premières pages de cet exemplaire se trouve cette note, de la main de Philippe Chifflet : « Hi quatuor de Christi imitatione libri « recogniti sunt de verbo ad verbum, per me Philippum Chiffletium, ad « manuscriptum codicem domus professæ clericorum societatis Jesu « Antverpiæ. Qui codex compactus est ex membrana et charta inter- « textis ; ita quod post duo folia membranacea sequantur statim totidem « chartacea. Forma autem est in-16, crassitudo duorum digitorum, « character abbreviatus et exiguus, sed nitidissimus et adeo accuratus « ut ne literata quidem desideretur aut interpunctio ; continetque : « 1° quatuor de Imitatione Christi libros, videlicet primum, secundum, « deinde librum de sacramento altaris, tum tertium ; 2° libellum de « disciplina claustralium ; 3° epistolam demitam ad quemdam regula- « rem ; 4° libellum spiritualis exercitii ; 5° de recognitione propriæ « fragilitatis ; 6° recommendationem humilitatis ; 7° de mortificata « vita ; 8° de bona pacifica vita ; 9° de elevatione mentis ; 10° brevem « admonitionem spiritualis exercitii.

« In fronte vero, seu pagina prima præsea hæc verba pervetusto cha- « ractere, non tamen primigenis : « *Liber monasterii canonicorum « regularium in monte Sanctæ Agnetis, virginis ac martyris prope « Swollis*, paulo infra sed diverso et recentiore charactere : *Quem « F. Joannes Latomus professus ordinis Regularium in throno Beatæ « Mariæ prope Herentals, eiusdem ordinis generalis minister, facta « visitatione Sanctæ Agnetis prope Swollam, ejusdem monasterii « ruinis ereptum ne penitus interiret, Antverpiam allatum Joanni « Bellero amico veteri et fideli D. D. Anni salutis 1577.* »

« Versa demum pagina sequntur hæc verba :

« *Porro Joannes Bellerus, patribus Societatis Jesu, in gratiam*

Cornelius Galle, des lettrines et culs-de-lampe et la marque plantinienne à la fin.

Paris, Bibl. nat., D. 16198; — Besançon, Bibl. mun., 200017; — Montmirey, Bibl. du baron d'Aligny, 2 ex.

III. — PIERRE-FRANÇOIS CHIFFLET

35-1. — De l'Offrande de soi-même, SUR DEUX COLONNES EN FRANÇAIS ET EN LATIN. — *Anvers*. 1630.

Ouvrage cité par le P. Niceron, p. 277, nº I, et par Labbey de Billy, t. Ier, p. 245.

36-2. — Practique journaliere de l'Amour de Dieu par forme d'Oblation de soy-même ; avec la formule des actes de la vraye dévotion à la Tres-Sacrée Vierge Mère de Dieu, aussi appropriée aux Anges et aux Saincts ; PAR LE R. P. PIERRE-FRANÇOIS CHIFFLET, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS. — (Marque représentant l'Enfant-Jésus, la sainte Vierge et saint Joseph.) *Anvers, en l'imprimerie Plantinienne.* MDCXXX.

« *suorum filiorum, quos eadem societas religiosos fovet, lubens do-* « *navit. Kalendis Junii 1590.* »

« Fini universi operis subscripsit ipsemet Thomas litteris rubeis, in « hæc verba : « *Finitus et completus Anno domini MCCCCXLI. per* « *manus Thomæ Kempis, in monte S. Agnetis prope Swollis.* »

« Eidem libri (Quarto excepto. qui est de sacramento) recogniti sunt « etiam cum Msº. 5 lovaniensi (qui manu eiusdem Thomæ scriptus per- « hibetur) per fr. Petrum a S. Trudone bibliothecarium et vice priorem « in D. Martini, 21 septemb. anni 1645.

« nota Msti Antverpiensis — A.

« nota Msti Lovaniensis — X.

« Hunc etiam codicem Martinianum præ manibus habui, mense « octob. eiusdem anni et sedulo inspexi et evolvi : estque in-8 in car- « tha et membrana, non secus ac Antverpiensis ; tanta cum cura « excriptæ, ut sine omissiones, seu transpositiones, notatis rubeis ad lo- « cum suum quasi manu reducantur.

« Continet vero hæc ordine opuscula : Soliloquium animæ ; De Imi- « tatione Christi ; Ammonitiones ad interna trahentes ; De interna « Christi locutione ad animam fidelem ; De elevatione mentis ad inqui- « rendum summum bonum ; Brevem ammonitionem spiritualis exer- « citii ; tum prefationem lib. de Sacramento, titulo omisso, et loco eius « relicto, cum duodecim foliis albis, ad opus illud transcribendum.

« In prima codicis pagina leguntur verba sequentia manu Joan. « Wlimmeri, tunc prioris ad Sancti Martini : *Hic liber est scriptus* « *manu et caracteribus Reverendi et Religiosi Patris, P. Thomæ* « *Kempis, canonici Regularis in monasterio Sanctæ Agnes prope* « *Swollam, qui est et author horum librorum devotorum. Io. Wli.*ii « *subscripsi 1586.* »

In-12 de 360 p., avec 1 gravure sur cuivre, des lettrines et culs-de-lampe.

Édition tirée à 1,275 exemplaires in-12 : l'exemplaire, imprimé sur 14 feuilles et demie, avec 4 figures, vendu 15 sous.

MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 2 ex.

MUSÉE PLANTIN, Mss. vol. LXXVIII, fol. 101. Lettre de Pierre-François Chifflet à Balthasar Moretus ; — BIBL. MUN. DE BESANÇON, Mss. Chiflet n° 23, p. 412. Lettre de Balthasar Moretus à Jean-Jacq. Chifflet. Ces deux lettres concernent l'impression de la *Practique journaliere de l'Amour de Dieu.*

Weiss indique une édition de cet ouvrage faite à Dole en 1631. *(Loco citato.)*

37-3. — Praxis quotidiana divini amoris sub forma oblationis sui ipsius ; una cum formula actuum veræ pietatis erga sacratissimam Dei parentem Virginem, angelis etiam et sanctis, ac nominatim B. Josepho accommodata : AUCTORE PETRO FRANCISCO CHIFFLETIO, SOCIETATIS JESU PRESBYTERO. — (Marque gravée sur cuivre représentant la Sainte Famille.) *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCXXXI.

In-12 de 334 p. et 10 p. finales, avec 3 planches gravées sur cuivre, des lettrines et culs-de-lampe et la marque plantinienne à la fin.

Édition tirée à 1,275 exemplaires in-12, au prix de 956 florins : l'exemplaire, imprimé sur 14 feuilles et demie, avec 4 figures sur cuivre, vendu 15 sous.

ANVERS, Mus. Plant., A. 713 ; — BESANÇON, Bibl. mun., 200325.

IV. — LAURENT CHIFFLET

38-1. — La Couronne de Roses de la Royne du ciel ou la Manière de dire facilement avec attention le chappelet ou couronnes de roses, PAR LE R. P. LAURENT CHIFFLET, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS (1). — *Anvers, à l'imprimerie Plantinienne.* MDCXXXVIII.

---

(1) Cet ouvrage avait été édité à Pin (Haute-Saône), sous ce titre : **La Couronne de Roses de la Royne du ciel ou la manière de dire facilement avec attention le Chappelet ou Couronne de la Vierge,** PAR LE P. LAURENT CHIFFLET, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS. — (Marque représentant la Vierge debout au milieu de ses attributs.) *A Pin, de l'imprimerie de Messire Jean Vernier,* P. MDCXXXV. In-12 de VIII-62 p.

BESANÇON, Bibl. mun., 200097 ; — MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 1 ex.

Il fut édité un grand nombre de fois. On trouve en effet : **La Cou-**

L'épitre dédicatoire à Mme la marquise Sfondrati (1), signée par Philippe Chifflet, est datée de Bruxelles, le 10 août 1638, et l'approbation du provincial des Jésuites (qui est à la fin) est datée de Dole, le 27 août 1635.

Ce volume renferme : 1° *La Couronne de Roses, du P. Laurent* CHIFFLET, 144 p.; 2° *La Dévotion à la Sainte Famille de Nostre-Dame pour impétrer sa protection sur les familles chretiennes religieuses ou seculières par Rev. Sr Mess. Philippe* CHIFFLET, *chanoine de l'Eglise Metropol. et vic. gener. de l'Arch. de Besançon, prieur et Seig. de Bellefontaine, etc.*, p. 145 à 164; 3° *Officium Sancti-Josephi nutritii Domini Jeshu et sponsi Deiparæ Virginis* (2), latin et français p. 165 à 214.

In-12 de 214 p.

Édition tirée à 1,275 exemplaires, au prix de 510 florins : l'exemplaire, imprimé sur 8 feuilles, vendu 8 sous.

ANVERS, Mus. Plant., A. 1235 ; — PARIS, Bibl. nat., D. 30097.

MUSÉE PLANTIN, Mss. vol. LXXVIII, p. 271, 283, 331, 347; vol. LXXVII, p. 439, 589, 605 et 693. Lettres concernant la *Couronne de Roses*. Dans l'une de celles-ci (fol. 439), Philippe Chifflet dit qu'il voudrait voir ajouter à la *Couronne de Roses* l'*Hymne de saint Joseph*, qu'il a traduite en français.

39-2. — Officium Sancti Josephi nutritii Domini Jeshu et sponsi Deiparæ Virginis. LATIN ET FRANÇAIS (3).

---

ronne de roses de la Royne du ciel, ou est briéfvement comprise la manière de dire.... la couronne ordinaire de 63 Ave Maria.... PAR LE R. P. LAURENT CHIFLETIUS.... Quatorzième édition revuë et rendue beaucoup meilleure. — *Paris, Séb. Cramoisy*. 1636. In-8 de 73-123 p.

——— NOUVELLE ÉDITION REVEUË. — *A Bruxelles, chez Hubert Velpius*, 1640. In-12.

——— (12e édition). — *Bruxelles, J. Mommart*. 1645 In-12 de 40 p.

PARIS, Bibl. nat., D. 30098.

——— *Anvers, chez Cornille Woons*. 1654. In-12 de 21 p.

(1) Geneviève-Anne de la Tour-Tassis, fille de Léonard, comte de Tassis, avait épousé Sigismond Sfondrati, marquis de Montarie, chevalier de la Toison d'Or, lieutenant général de la cavalerie légère, capitaine général de l'artillerie et surintendant des gens de guerre en Flandre, qui, blessé au siège de Graveline en 1652, mourut sans laisser de postérité. La marquise Sfondrati mourut en 1664.

(2) *L'Officium Sancti-Josephi*, composé en latin par le P. Laurent Chifflet, fut traduit en français par Philippe Chifflet, et c'est à l'instigation de ce dernier qu'il fut imprimé à la suite de la *Couronne de Roses*.

(3) Dans sa préface *au devot lecteur* en tête des **Petits offices pour chaque jour de la semaine, avec celui de S Joseph**

In-12 de 49 p.

Cet ouvrage a été imprimé à la suite de la *Couronne de Roses* et de la *Dévotion à la Sainte-Famille de Nostre-Dame* dans l'édition Plantinienne de la *Couronne de Roses* de 1638.

On voit, par l'extrait du privilège pour l'impression de ce recueil, daté de Bruxelles, le 27 février 1638, que c'est Balthasar Moretus qui en fut chargé.

40-3. — **Laurentii Chiffletii sacerdotis Maria invocata et coronata ; SS. Ignatius et Xaverius laudati.** — [*Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCL.]

In-24 (432 p.).

Édition tirée à 450 exemplaires in-24, au prix de 90 florins : l'exemplaire, imprimé sur 9 feuilles, vendu 4 sous.

41-4. — **Tres exercicios espirituales muy devotos : I. de la Invocacion de la Virgen santissima ; II. de la Corona de la misma Virgen ; III. de la Santa comunion ; con dos Oraciones, para antes y despues de la Confession,** POR EL PADRE LORENÇO CHIFLECIO DE LA COMPANIA DE JESUS, CON LICENCIA Y APROBACION DE LOS SUPERIORES (1). — (Vierge à l'Enfant Jésus, gravure sur cuivre.) *En Amberes, en la emprenta Plantiniana.* MDCLIII.

A la Serenma Señora Doña Maria-Theresa, infanta d'Espagña.

In-8 de 120 p , avec des lettrines et culs-de-lampe.

L'exemplaire, tiré sur 7 feuilles et demie, vendu 8 sous.

ANVERS, Mus. Plant., A. 890 ; — BESANÇON, Bibl. mun., 200335.

V. — JULES CHIFFLET

42-1. — **Julii Chiffletii Audomarum obsessum et liberatum, anno MDCXXXVIII.** — (Marque plantinienne.) *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCXL.

---

et l'Hymne ordinaire de l'Eglise pour les fideles trépassez, TRADUIT DU LATIN POUR LA DÉVOTION PARTICULIÈRE DES FIDELES CHRÉTIENS PAR LE R. P. LAURENT CHIFLETIUS DE LA COMPAGNIE DE JESUS. — *A Lille : de l'Imprimerie d'Adrien de Hollander, 1690.* In-8, de 72-56 p. (BESANÇON, Bibl. mun., 200323) l'auteur débute ainsi : « Mon cher lecteur : ces petits offices ont déjà été donné au public en latin, par l'Imprimerie Plantinienne, avec privilège du Roi de l'an 1641.... »

(1) Cet ouvrage a été plusieurs fois réédité :

——— *Bruxelles, chez François Foppens.* 1666. In-12 de 485 p.

——— *Bruxelles,* — 1676. In-8.

——— *Bruxelles,* — 1729. In-24 de 432 p.

Serenissimo Cariniani principi Francisco Thomæ a Sabaudia.

In-12 de 181 p., plus 32 p. de tables, avec 1 plan gravé sur cuivre, des lettrines et culs-de-lampe.

Édition tirée à 1,525 exemplaires in-12, au prix de 681 florins 5 sous : l'exemplaire, imprimé sur 9 feuilles un tiers, avec 1 figure gravée sur cuivre, vendu 9 sous.

ANVERS, Mus. Plant., B. 2271; — PARIS, Bibl. nat., Oi. 96; — BESANÇON, Bibl. mun., 240840 ; — MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 1 ex.

MUSÉE PLANTIN, Mss. vol. LXXIX, fol. 1, 21, 381, 397, 497, 551. Diverses lettres concernant cet ouvrage.

12-11. — (2e édition.) ——— *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.*

In-24.

ANVERS, Mus. Plant., A. 733.

13-2. — Julii Chiffletii Crux Andreana victrix, seu de Cruce burgundica, cœlitus in Ariensi obsidione visa, commentarius. — (Marque plantinienne.) *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCXLII.

Illustrmo et excellmo Domino Francisco de Mello, comite de Azumar, Philippo IV. regi potentissimo a cubiculis et a conciliis status, Belgii et Burgundiæ gubernator vigilantissimo.

In-12 de 43 p., plus 2 p. finales, avec 1 planche gravée sur cuivre, des lettrines et culs-de-lampe et la marque plantinienne à la fin.

Édition tirée à 1,000 exemplaires in-12, au prix de 150 florins : l'exemplaire, imprimé sur 2 feuilles, avec 1 figure sur cuivre, vendu 3 sous.

ANVERS, Mus. Plant., A. 733; — PARIS, Bibl. nat., Lh5 29 ; — BESANÇON, Bibl. mun., 240840 ; — MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 1 ex.

14-3. — Les Marques d'honneur de la Maison de Tassis. — *A Anvers, en l'imprimerie Plantinienne de Balthasar Moretus.* MDCXLV.

A très illustre seigneur Lamoral III, comte de Tassis.

In-folio de XVI-256 p., plus 11 p. finales, avec des lettrines et des culs-de-lampe, orné en outre de 1 frontispice et de 32 planches dessinées par Van der Horst et gravées par Michel Natalis, Paul Pontius, les deux Cornelius Galle, le père et le fils, P. de Jode, Math. Borreckens, I. van den Schoore, W. Kollar, Jac. Neeffs, Théod. van Merlen, Pet. Rucholle, et, à la fin de l'ouvrage, de la marque plantinienne gravée par J.-C. Jegher.

Édition tirée à 750 exemplaires in-fol., au prix de 6,000 florins : l'exemplaire, imprimé sur 71 feuilles, avec de nombreuses figures, vendu 8 florins.

ANVERS, Mus. Plant , A. 430 et A. 1068 ; — PARIS, Bibl. nat., Rés.

M. 142 ; — Besançon, Bibl. mun., 8272 ; — Montmirey, Bibl. du baron d'Aligny, 1 ex.

45-4. — **Aula sacra principum Belgii ; sive Commentarius Historicus de Capellæ Regiæ in Belgio Principiis, Ministris, Ritibus atque universo Apparatu** : auctore Julio Chifletio, Regiæ Catholicæ majestati a consiliis, atque inclyti ordinis Velleris Aurei Cancellario. **Accedunt pro eâdem Capellâ Sacræ constitutiones et diarium officii divini Alberto et Isabella principibus** ; edente Joanne Chifletio sacerdote J. U. D. Julii fratre, serenissimo archiduci Leopoldo a sacris oratorii. — (Marque plantinienne.) *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCL.

Serenmo principi Leopoldo Guilielmo, Austriæ archiduci, Belgarum et Burgundiorum proregi, pio, felici, victori, triumphatori, domino suo clementissimo.

In-4 de xxviii-160 p., plus 19 p. de table, avec des lettrines et culs-de-lampe et, à la fin du volume, la marque plantinienne par J.-C. Jegher, et 1 planche hors texte gravée par Jean de Voort.

Édition tirée à 400 exemplaires in-4, au prix de 600 florins : l'exemplaire, imprimé sur 30 feuilles, vendu 1 florin 10 sous.

Anvers, Mus. Plant., A. 987 ; — Paris, Bibl. nat., M. 8009 et Z. 3822 ; — Besançon, Bibl. mun., 217650 ; — Montmirey, Bibl. du baron d'Aligny, 1 ex.

46-5. — **Breviarium historicum inclyti ordinis Velleris aurei** : auctore Julio Chifletio, regiæ catholicæ majestati a consiliis atque ejusdem ordinis cancellario (1). — *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCLII.

[Au comte de Schwartzenberg.]

In-4 de xii-36 p.

Édition in-4 : l'exemplaire, tiré sur 5 feuilles et demie, vendu 7 sous.

Paris, Bibl. nat., M. 8007.

VI. — JEAN CHIFFLET

47-1. — **Joannis Chiffletii apologetica Parænesis ad linguam sanctam.** Tertullianus Apologet. cap. 47 : Omnia adversus

(1) Cet ouvrage a été réédité sous ce titre : Julii Chifletii.... **Breviarium historicum inclyti ordinis aurei Velleris, oder Kurtz-gefasste Historie des Weltberühmten Toison-Ordens.... aus dem Lateinischen teutsch übersetzt....** — *Nürnberg, J. A. Schmidt*, 1741. In-4 de xxvi-68 p.

Paris, Bibl. nat., Om. 55 ; — Besançon, Bibl. mun , 218966.

VERITATEM DE IPSA VERITATE CONSTRUCTA SUNT, OPERANTIBUS ÆMULATIONEM ISTAM SPIRITIBUS ERRORIS. — (Marque plantinienne de J. C. Jegher.) *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCXLII.

Nob^mo et admodum Reverendo Matthæo de Morgues S. Germani apud Vellaunios toparchæ, insignis ecclesiæ Harbelecanæ preposito, et Ser^mo Hispaniarum infanti Ferdinando nuper a sacris concionibus.

In-8 de 138 p., plus 6 p. de tables, avec des lettrines.

Édition tirée à 1,000 exemplaires in-8, au prix de 450 florins : l'exemplaire, imprimé sur 9 feuilles, vendu 9 sous.

ANVERS, Mus Plant., A. 118; — PARIS, Bibl. nat., A. 8381 et X. 6167(3); — BESANÇON, Bibl. mun., 210405; — MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 2 ex.

MUSÉE PLANTIN, Mss. vol. LXXVIII, fol. 133. Lettre de Jean Chifflet à Balthasar Moretus du XIII des kal. de juin MDCXLI.

18-2. — De Sacris inscriptionibus, quibus tabella D. Virginis Cameracensis illustratur lucubratiuncula : AUCTORE JOANNE CHIFLETIO SACERDOTE. — (Marque à la Vierge, de l'*Histoire du Prieuré de Bellefontaine*, gravure sur cuivre.) *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCXLIX.

In-4 de 38 p., plus 9 p. liminaires, avec figures, parmi lesquelles l'image de la Vierge par Wenceslaus Hollar Bohemus, aquafortiste d'Anvers.

Édition tirée à 300 exemplaires : l'exemplaire, imprimé sur 6 feuilles, avec 2 figures gravées sur cuivre, vendu 8 sous.

PARIS, Bibl. nat., M. 7814; — MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 1 ex.

19-3. — Apologetica Dissertatio de juris utriusque Architectis, Justiniano, Triboniano, Gratiano, et S. Raymundo ; AUCTORE JOANNE CHIFLETIO I. C. VESONTIO SERENISSIMO ARCHIDUCI LEOPOLDO A SACRIS ORATORII. — (Marque plantinienne.) *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCLI.

Perillustri ac generoso Domino D. Didacolopes de Ulloa, baronis Limaliani, inclyti musagetæ filio maiori natu, palladis utriusque eximio cultori, Joannes Chifletius.

In-4 de XVI-70 p., avec des lettrines et culs-de-lampe.

Édition tirée à 500 exemplaires in-4, au prix de 250 florins : l'exemplaire, imprimé sur 11 feuilles, vendu 10 sous.

ANVERS, Mus. Plant., A. 1513; — PARIS, Bibl. nat., F. 5761; — BESANÇON, Bibl. mun., 226394.

19-3 1. ——— *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCLII.

In-4, tiré également sur 11 feuilles.

50-4. — Joannis Macarii canonici Ariensis, Abraxas, seu Apistopistus ; quæ est antiquaria de gemmis Basilidianis disquisitio. Accedit Abraxas Proteus seu multiformis gemmæ Basilidianæ portentosa varietas ; exhibita et commentario illustrata A JOANNE CHIFFLETIO, CANONICO TORNACENSI, PHILIPPO IV. REGIS CATHOLICO, ET SERENISSIMO PRINCIPI JOANNI AUSTRIACO A SACRIS ORATORII. — (Marque plantinienne.) *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCLVII.

Serenissimo principi Joanni Austriaco, Belgarum Sequanorumque proregi, forti, pio, felici.

In-4 de XII-143 p., plus 12 p. de table, avec 28 planches hors texte gravées sur cuivre et des lettrines.

ANVERS, Mus Plant., A. 458; — PARIS, Bibl. nat., Rés., J. 1342 (²); — BESANÇON, Bibl. mun., 219534 ; — MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 2 ex.

51-5. — Annulus pontificius Pio Papæ II. assertus ; A JOANNE CHIFLETIO BELLIFONTIO, CANONICO TORNACENSI, PHILIPPO IV. REGI CATHOLICO, ET SERENISSIMO PRINCIPI JOANNI AUSTRIACO A SACRIS ORATORII. — [S. l. 1658] *(Imprimerie Plantinienne).*

In-4 de 12 p., avec 1 planche gravée sur cuivre et des lettrines.

ANVERS, Mus. Plantin, A. 1513; — PARIS, Bibl. nat., Z. 3826 ; — BESANÇON, Bibl. mun., 219027.

52-6. — Vetus imago sanctissimæ Deiparæ in jaspide viridi, operis anaglyphi, inscripta Nicephoro Botaniatæ, Græcorum imperatori : NUNC PRIMUM EDITA, ATQUE HISTORICA DECLARATIONE ILLUSTRATA A JOANNE CHIFLETIO, CANONICO TORNACENSI, PHILIPPO IV. REGI CATHOLICO A SACRIS ORATORII. — [S. l. n. d.] *(Imprimerie Plantinienne. 1661.)*

In-4 de 12 p., avec 3 gravures sur cuivre et des lettrines.

ANVERS, Mus. Plant., A. 1513; — PARIS, Bibl. nat., Hz. 481 ; — BESANÇON, Bibl. mun., 219186 ; — MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 1 ex.

53-7. — Joannis Chifletii, canonici Tornacensis, Socrates, sive de Gemmis ejus imagine cœlatis judicium. — [S. l. n. d.] *(Imprimerie Plantinienne. 1661.)*

Joanni Jacobo Chifletio equiti ac regio archiatrorum comiti, Joannes Chifletius filius s.

In-4 de 40 p., avec 6 planches hors texte et 1 figure gravées sur cuivre, plus des lettrines et cul-de-lampe de J.-C. Jegher.

PARIS, Bibl. nat., Z. 3827 ; — BESANÇON, Bibl. mun., 219186 et 219535.

54-8. — Joannis Chifletii, canonici Tornacensis, Aqua

virgo, fons Romæ celeberrimus, et prisca religione sacer. Opus ædilitatis M. Agrippæ in vetere annularii gemma. ZENO IMPERATOR. Lege IX. Cod. de aquaductu. lib. IX : DILIGENTER INVESTIGARI DECERNIMUS, QUI PUBLICI AB INITIO FONTES. — [S. l. n. d.] *(Imprimerie Plantinienne. 1662.)*

Eminentissimo principi Antonio Bicho, S. R. E. cardinali.

In-4 de 31 p., avec 3 planches hors texte gravées sur cuivre et des lettrines.

ANVERS, Mus. Plant., A. 1513 ; — BESANÇON, Bibl. mun., 219535 ; — MONTMIREY, Bibl. du baron d'Aligny, 1 ex.

55-9. — Joannis Chifletii, canonici Tornacensis : ΤΟΥ ΜΑΚΑΡΙΤΟΥ, **judicium de fabula Joannæ papissæ.** — [In fine.] *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCLXVI.

In-4 de 8 p., avec 1 gravure sur cuivre.

ANVERS, Mus. Plant., A. 1513 ; — PARIS, Bibl. nat., Hz. 424.

VII. — HENRI-THOMAS CHIFFLET

56-1. — Series chronologica imperatorum Romanorum, a C. Julio Cæsare ad Ferdinandum III. aug. [HENRICO THOMA CHIFLETIO AUCTORE.] (*Antverpiæ, ex officina Plantiniana.* MDCLV.)

Serenissimo Archiduci Leopoldo Guilielmo, Austriacæ burgundico, Belgarum Sequanorumque proregi ; imperatorum et cæsarum nepoti, filio, fratri, patruo ; venerandæ antiquitatis restitutori magno, fautori maximo, hanc seriem chronologicam augustorum augustarumque officina plantiniana excudebat MDCLV.

In-4 de 60 p.

ANVERS, Mus. Plant., A. 1513; — PARIS, Bibl. nat., J. 3766 et J. 5407; — BESANÇON, Bibl. mun., 219678, 219679 (exemplaire de J. Chifflet, avec des notes marginales) et 219705.

57-2. — Dissertatio de Othonibus Æreis, AUCTORE HENRICO THOMA CHIFLETIO, JOANNIS JACOBI F. SUBJUNCTUS EST CLAUDII CHIFLETII **de Antiquo Numismate liber posthumus** — (Armoiries de l'archiduc Léopold.) *Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti.* MDCLVI.

Serenissimo archiduci Leopoldo Guilielmo, Austriaco, Burgundico Belgarum Sequanorumque proregi, veri ac perfecti principis prototypo, Othonis imp. numismata, ex auro et argento legitima, ex ære nonnisi adulterina, venerabundus offert Henricus Thomas Chifletius, Joannis Jacobi F.

In-4 de 85 p. et 2 p. finales, avec 3 planches hors texte.

Anvers, Mus. Plant., A. 1513; — Paris, Bibl. nat., Rés., J. 1342 (1); — Besançon, Bibl. mun., 219657 et 219705; — Montmirey, Bibl. du baron d'Aligny, 1 ex.

VIII. — PAUL CHIFFLET

58. — De pernobili et militare genere Sancti Bernardi, Clarevallensis abbatis, ex Ordine Cisterciensi, epistolica observatio ad locum breviarii romani, ipso sancti festo, die XX Augusti Lovanii in Collegio Alnensi, ipsis calendis Augusti MDCLIII. F. Paulus Chifletius Bruxellensis religiosus villariensis. — [S. l. n. d.] (*Imprimerie Plantinienne. 1653.*)

In-4 de 15 p.

Paris, Bibl. nat., Ln27 1649; — Besançon, Bibl. mun., 260254.

CHRONIQUE

La collection des documents inédits sur l'histoire de France vient de s'enrichir du tome II et dernier des *Testaments de l'officialité de Besançon* (*1402-1498*). Le texte a été imprimé en entier avant la mort d'Ulysse Robert, inspecteur général des bibliothèques et archives, à qui l'Institut avait confié cette publication. Les tables ont été établies avec un grand soin et une remarquable compétence par M. Max Prinet, membre honoraire de notre Académie. Cet ouvrage renferme un nombre considérable de documents importants pour l'histoire du comté de Bourgogne de 1265 à la fin du xve siècle.

— Lorrain de naissance, puisqu'il naquit à Bouxières-aux-Chênes (et non aux *Chèvres*, comme le veut son biographe), Adolphe de Circourt a été surtout Franc-Comtois par ses relations familiales et mondaines. Aussi s'intéressera-t-on en Franche-Comté au livre posthume de lui qui vient de paraître, *Souvenirs d'une mission à Berlin en 1848*, édité par M. Georges Bourgin pour la *Société d'histoire contemporaine*. Circourt avait beaucoup lu, beaucoup vu, beaucoup voyagé à travers l'Europe. Sa liaison avec Lamartine lui valut d'être nommé chargé d'affaires à Berlin au lendemain de la révolution de 1848. Il resta dans la capitale de la Prusse du milieu de mars au milieu de juin et y suivit de près les événements qui troublèrent alors tous les États allemands et la Pologne. Son récit personnel, en seize chapitres, est coupé par des citations de ses dépêches. Il est

fâcheux que sa mission n'ait pas plus duré que la république de Lamartine et qu'à peine entré dans la carrière diplomatique, il l'ait quittée pour rentrer dans la politique purement théorique comme correspondant du comte de Chambord en France. Son éditeur a fait précéder le texte d'une substantielle biographie de l'auteur. Il nous annonce un second volume, qu'il faut souhaiter aussi intéressant que celui-ci.

— M. Victor du Bled, correspondant de l'Académie, a ajouté un nouveau volume (le 6e) à la série de ses *Études sur la société française*. N'ayant pas dressé dès le début un plan d'ensemble, il procède par monographies qui font revivre tour à tour une famille, un groupe, une classe, un personnage caractéristique. Le présent volume met d'abord en scène *Les médecins avant et après 1789 ;* avant, c'est-à-dire dès les temps des Grecs et des Romains, après, c'est-à-dire jusques et y compris le docteur Landouzy, auquel est dédié le volume. Toutes les curiosités du sujet sont effleurées, à commencer par les recettes bizarres d'autrefois et à finir par le secret médical.

La seconde partie du volume est consacrée à l'*Amour au XVIIIe siècle*. Elle continue la précédente en ce sens que l'amour en ce temps là, par le caractère qu'il a pris, a bien pu paraître une maladie. M. du Bled croit pouvoir admettre que les mondains d'alors ne furent pas absolument asservis à la galanterie et au libertinage ; il y fait valoir l'amour-passion sous la figure tourmentée de Mlle de Lespinasse, bien mieux l'idylle platonique que personnifient Louise de Condé et le marquis de la Gervaisais. Il nous présente même des types d'amour conjugal ; mais ne les a-t-il pas mêlés de trop près à ceux qu'il a surpris en union quasi légitime, consacrée seulement par l'habitude et la durée ? Il donnerait ainsi raison à ceux qui estiment, à l'encontre de sa thèse, que le XVIIIe siècle a plus fait que

tous les précédents pour la désorganisation de la famille française.

— Dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er octobre dernier, et sous ce titre : *Une princesse conspiratrice sous la Régence*, notre confrère, le général de Piépape, raconte la folle équipée connue dans l'histoire sous le nom de conspiration de Cellamare, et les quelques mois de captivité que valut à la duchesse du Maine la part qu'elle avait prise à cette intrigue. Son récit n'ajoute rien d'essentiel, croyons-nous, à ce qu'on savait des entreprises de la petite-fille du grand Condé et de la facilité avec laquelle le Régent et Dubois les avaient déjouées ; mais, grâce à de nombreux détails, inédits ou peu connus, il achève le portrait et ce qu'on appelle, dans le langage du jour, la psychologie de l'héroïne. C'était, d'un seul mot et dans toute la force du terme, une enfant gâtée. Ses intrigues d'abord, où elle entraîna son mari malgré lui, puis ses séjours successifs au château de Dijon et à la citadelle de Chalon-sur-Saône, où elle était traitée en prisonnière ; aux châteaux de Savigny-sous-Beaune et de Chamlay, où la malice du Régent — plus que sa crainte ou sa rancune — la retint en exil ; sa confession qui, malheureusement, était aussi celle de ses complices ; et enfin, une fois sa liberté reconquise, ses efforts pour ramener à elle son mari, peu soucieux de reprendre la vie commune avec une femme si compromettante, tels sont les points principaux du récit de M. de Piépape. Ce ne serait qu'un amusant roman, si la note tragique ne s'y ajoutait par le souvenir des gentilshommes bretons qui payèrent de leur tête leur participation à la conspiration, et la note sentimentale par celui de l'aimable et spirituelle Mlle de Launay, qui resta dix-huit mois à la Bastille, fidèle à la duchesse, plus discrète qu'elle, et ne fut que bien tardivement et bien chichement dédommagée par le titre de dame d'honneur et le don d'un vieux mari.

— Un érudit montbéliardais, M. Frédéric Rossel, vient de faire à la Société d'histoire de la Suisse romande une communication relative aux *Finances de Voltaire.* Les documents qu'il a utilisés sont tirés en majeure partie d'une correspondance, gardée parmi des papiers de famille, qui concerne les relations du philosophe avec Charles-Eugène, duc de Wurtemberg et comte de Montbéliard, son débiteur. De la comptabilité fort bien tenue de Voltaire, il ressort qu'il avança au duc plus de 620,000 livres, et qu'il en reçut, en vingt-cinq ans, 1,360,000 livres de rentes.

— On trouve maintenant en librairie l'*Essai historique sur la Réforme à Besançon au XVIe siècle* (1), de M. Maurice Cadix, dont le manuscrit, présenté à un concours de l'Académie en 1905, avait été récompensé d'une mention honorable. Le rapporteur de la commission qui réclamait cette distinction, M. Boussey, motivait cette proposition à peu près comme il suit : « Nous avons une étude embrassant l'ensemble de cette période troublée (1510 à 1575), grâce à l'utilisation complète des registres des délibérations municipales. Le travail est bien divisé, bien ordonné (2).... »

L'année suivante, dans son avant-propos pour une réédition du *Granvelle et le petit Empereur de Besançon* (3), de Castan, M. Pingaud signalait comme très estimable l'œuvre de M. Cadix.

Ces appréciations rendaient fort désirable la publication de ce chapitre de notre histoire bisontine prolongé

(1) Un vol. in-8 de 175 p., avec plan et illustrations, imprimé à Montauban en 1905, qui vient d'être mis en vente.

(3) *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1905, p. 157 à 160.

(3) *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1905, imprimés en 1906. Cette étude avait été publiée à Paris en 1876 dans la *Revue historique.* M. Jules Gros y avait puisé le sujet de son roman : *Le Petit Empereur de Besançon* (1 vol. in-12, Besançon, Millot, 1899).

au delà du cadre de l'épisode si bien raconté par Castan. L'auteur a satisfait notre curiosité et nous l'en remercions.

Sur des documents authentiques et nombreux, à la recherche desquels l'effort n'a pas été ménagé, M. Cadix a exposé, dans un bon tableau, les événements dont notre ville fut le théâtre quand la question religieuse y passionnait l'opinion publique, quand, après bien des débats, nos gouvernants, selon le vœu de la majorité des citoyens, conservèrent par leurs décisions nos anciennes institutions combattues par les novateurs, étrangers pour la plupart, dans des entreprises répétées. Ces souvenirs, même après les études de ses prédécesseurs sur le même sujet, méritaient d'être une fois de plus rappelés, et M. Cadix a contribué à les rendre plus précis. Et en faisant ressortir leurs rôles dans les luttes où la commune atteignit l'apogée de son autonomie, il a ranimé les figures de Perrenot de Granvelle, de Gauthiot d'Ancier, de Lambelin, pour ne parler que des principaux personnages bisontins.

— Dans ses *observations phénologiques faites à Besançon, de 1894 à 1907* (1), M. Kirchner établit la comparaison entre la feuillaison, la floraison, la maturité des fruits, du blé, de la vigne, à notre époque, et les mêmes phénomènes naturels il y a cent ans. Car l'auteur a exposé, à côté de ses tableaux, ceux que le docteur Marchant présentait à la Société libre d'agriculture, arts et commerce du département du Doubs au commencement du siècle dernier. De leur examen, on doit conclure que le climat bisontin n'a pas subi de modification sensible.

M. Kirchner a bien observé les mœurs des hirondelles de fenêtre, à Besançon. Une note sur leur arrivée et leur

(1) Soc. d'émulation du Doubs, *Mémoires*, 1907.

départ conduit à une explication de la cause déterminante de leur voyage, en automne, à date variable.

Dans ses intéressantes causeries sur *la vie à la campagne* (1), M. Cunisset-Carnot a mis à profit les remarques de notre compatriote, qui éclairent la solution du problème de la migration hâtive ou retardée, vers le midi, de nos gaies pensionnaires d'été.

— La région de Saulnot, dans la Haute-Saône, au sud et non loin de Ronchamp, a depuis longtemps fixé l'attention des géologues ; déjà, en 1824, Auguste Duhamel y signalait l'existence d'assises plus anciennes que les marnes irisées et, l'année suivante, Thirria en faisait une étude stratigraphique assez complète. En 1827, Élie de Beaumont l'a visitée et lui a consacré quelques pages dans sa description géologique des Vosges. Depuis cette époque, beaucoup de géologues et d'ingénieurs se sont occupés d'elle, en raison de sa situation non loin de Ronchamp, et de la prolongation possible vers le sud de ce bassin houiller. Parmi ceux-ci, il convient de citer plus spécialement Chevillard en 1866, Trautmann en 1885, et tout récemment encore M. Chavanne. C'est lui, en effet, et M. Schwander qui décidèrent M. Eugène Fournier, professeur de géologie à l'Université de Besançon, à entreprendre à nouveau l'étude de cette région, en vue de rechercher si les bancs de houille de Ronchamp s'étendaient bien jusque-là, et s'il serait possible de les y exploiter (2).

Le bassin de Ronchamp s'enfonce vers le sud, sous le permien, recouvert lui-même par le trias qui est fortement transgressif. Au sud de ce trias, entre Belverne,

(1) Dans le journal *le Temps*. Voir les numéros des 13 et 27 octobre 1908.

(2) *Le massif de Saulnot et sa bordure. Bull. Soc. géol. de France*, 4e série, t. VII, 1907.

Faymont, Saulnot et Chagey, on voit reparaître un petit massif amygdaloïde de schistes dévoniens métamorphiques, sur lesquels viennent s'appuyer, un peu au sud de Chenebier, les formations du culm. Ce petit massif est désigné par M. Fournier sous le nom de massif de Saulnot, étant en partie recouvert par les bois de cette commune.

La réapparition du dévonien et du culm en ce lieu permettait donc de supposer qu'en faisant des sondages plus au nord, dans la région permienne et triasique, on retrouverait dans la profondeur le prolongement du bassin houiller de Ronchamp.

L'étude de M. Fournier n'a pas eu pour but d'exposer la succession et la composition des couches du sol, suffisamment mises en lumière par ses devanciers, mais de faire connaître sa constitution tectonique plus exactement qu'on n'avait pu le faire jusque-là, et de pouvoir indiquer d'une façon plus certaine si des recherches entreprises pour retrouver la houille avaient chance d'aboutir. Les sondages exécutés en vue de ce but à Lomont, à Courmont et sur le versant méridional du massif de Saulnot, ainsi que l'ouverture d'une galerie de mine aux Valettes, lui fournirent des éléments d'étude que n'avaient pas eus à leur disposition ses prédécesseurs. Il compléta d'ailleurs ces premières données par des recherches personnelles sur le terrain, et put se convaincre que la dépression géosynclinale qui sépare le massif dévonien de Saulnot de la terminaison méridionale des Vosges est beaucoup plus profonde qu'on ne l'avait cru. Il détermina la structure renversée des couches qui occupent toute une partie du pourtour du massif dévonien. Il constata aussi que ce massif, sur la bordure méridionale du bassin, forme un anticlinal renversé, couché vers le nord; le flanc de cet anticlinal est très étiré et souvent masqué par la transgression du permien et du trias. Enfin il annonça, ce que

l'événement a vérifié, que l'on retrouverait la houille à la profondeur de 1,050 ou de 1,100 mètres.

Il conclut que le massif de Saulnot forme un trait d'union tectonique entre les Vosges et la Serre, et que le bassin de Lomont, tectoniquement symétrique de celui de Ronchamp, paraît devoir fournir des couches de combustible de puissance et de qualité égales à celles des couches exploitées dans ce dernier bassin.

— Le même auteur a publié aussi ses recherches spéléologiques pendant les années 1905-1906-1907, dans la revue *Spelunca*. Cet exposé renferme d'importantes indications sur la structure souterraine de notre sol, sur ses cavernes, ses cours d'eau souterrains et leur arrivée au jour. Il passe en revue tout notre pays, étudiant les gouffres, les grottes et les sources; c'est ainsi qu'il examine tour à tour les environs de Besançon, les plateaux situés sur la rive gauche du Doubs, ceux de sa rive droite entre cette rivière et l'Ognon, ceux des environs de Vesoul; puis il revient ensuite à ceux de la haute montagne, pour terminer son étude par le département du Jura. Il serait trop long de le suivre dans toutes ses explorations; nous nous bornerons donc à signaler les résultats principaux qui découlent de son travail.

Les plus importants pour nous, parce qu'ils nous touchent de plus près, sont ceux qui ont trait aux eaux des ruisseaux qui sont l'origine première de la source d'Arcier, et dont il donne la composition bactériologique; cette composition n'est pas rassurante, et il faut espérer que notre municipalité se décidera à employer un moyen pratique pour purifier cette eau; mais, heureusement, celle d'Aglans est indemne, et nous pouvons en boire en toute sécurité. M. Fournier a mis à profit la sécheresse exceptionnelle de 1906 pour ses études spéléologiques. Cette sécheresse serait, s'il faut l'en croire, la plus grande

qui se soit produite depuis près de trois siècles; il est certain, en tout cas, que, de mémoire d'homme, on n'avait jamais vu le niveau de nos rivières et le débit de nos sources s'abaisser autant. La situation créée par cet abaissement excessif des eaux lui a permis d'explorer plus complètement qu'on n'avait pu le faire jusqu'alors le lit de nos rivières et les cavités que parcourent les eaux souterraines, et il a pu constater directement que le lit du Doubs, en particulier, présente d'assez nombreuses fissures par où ses eaux se perdent pour aller donner naissance, plus ou moins loin de là, à des sources résurgentes. C'est ainsi que la Loue est alimentée, dans une proportion importante, par elles; ce fait était connu déjà d'une façon certaine, mais M. Fournier a montré qu'il n'était pas le seul de cette nature et que notre rivière fournit encore à d'autres cours d'eau moins importants. Il a constaté aussi de très nombreuses résurgences de sources, et montré avec quels soins il faut étudier les origines des eaux que l'on destine à l'alimentation publique. Les anastomoses entre cours d'eau souterrains sont fréquentes, et souvent une source peut être contaminée à un point très éloigné de sa sortie du sol. De plus, M. Fournier a fait voir que, malheureusement, la loi de 1902 sur l'hygiène publique est restée lettre morte dans beaucoup de communes, et il émet le vœu que ce soit le préfet du département, et non le maire de chaque commune, qui soit chargé de la faire appliquer.

— L'infatigable chanoine Bourgeat, poursuivant toujours ses études géologiques dans le Jura, a signalé l'existence, aux environs de Dole, de trois niveaux à bryozoaires (*Bull. soc. géol. de France*, 4e série, t. VIII, 1908), dont deux, celui du bathonien inférieur et celui du combrach, étaient déjà bien connus, tandis que le troisième, appartenant au bajocien inférieur, n'avait pas encore été signalé dans cette région.

Le rôle des bryozoaires, dans les mers qui recouvraient notre territoire au temps jurassique, a été assez modeste; ils accompagnaient les coralliaires et se développaient sur leurs récifs, et quand ceux-ci périssaient, recouverts par la vase qu'apportaient des courants venant de points plus ou moins éloignés de notre pays, les bryozoaires survivaient, et c'est ainsi qu'on les trouve assez bien conservés dans les couches marneuses, tandis qu'ils sont peu distincts lorsqu'ils se trouvent empâtés dans des roches calcaires, au milieu des formations coralligènes.

LISTE ACADÉMIQUE

(31 décembre 1908)

I.

ACADÉMICIENS TITULAIRES

1° Directeurs Académiciens-nés.

Mgr l'archevêque de Besançon (Mgr Petit).
M. le général commandant le 7e corps d'armée (M. le général Chomer).
M. le premier président de la Cour d'appel (M. Gougeon).
M. le préfet du département du Doubs (M. Godefroy).

2° Académicien-né.

M. le maire de la ville de Besançon (M. Grosjean, sénateur).

3° Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

1. Estignard (Alexandre), *Doyen de la Compagnie*, ancien député du Doubs, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue E. Renan, 25 (28 janvier 1868).
2. Pingaud (Léonce), ☼, professeur à l'Université (Faculté des lettres), correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue Mégevand, 17 (27 janvier 1876). *Secrétaire perpétuel honoraire.*
3. Isenbart (Émile), ☼, artiste peintre, rue des Fontenottes (29 janvier 1883).
4. Mairot (Henri), banquier, président du tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17 (28 janvier 1886).
5. Sainte-Agathe (le comte Joseph de), ancien élève de l'École des Chartes, rue d'Anvers, 7 (28 janvier 1886). *Archiviste.*
6. Gauderon (le docteur Eugène), professeur à l'Université (École de médecine), Grande-Rue, 110 (29 juillet 1886).
7. Lombart (Henri), ancien conseiller à la Cour, rue J.-C.-E. Péclet, 2 (27 janvier 1887).

MM.

8. Girardot (le docteur Albert), rue Mégevand, 15 (31 janvier 1889).
9. Lambert (Maurice), docteur en droit, avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre, quai de Strasbourg, 13 (25 juillet 1889). *Président annuel.*
10. Guichard (Paul), rue Pasteur, 13 (25 juillet 1889).
11. Boussey (Armand), ancien professeur d'histoire au lycée, à Besançon, et à Dijon, rue Jean-Jacques Rousseau, 109 (13 février 1890).
12. Lieffroy (Aimé), ancien conseiller général du Jura, rue Charles Nodier, 11 (24 juillet 1890).
13. Boutroux (Léon), professeur à l'Université (Faculté des sciences), à la Chaille-Saint-Claude (24 juillet 1890).
14. Roland (le docteur), professeur à l'Université (École de médecine), rue de l'Orme de Chamars, 10 (24 juillet 1890).
15. Lurion (Roger de), rue Chifflet, 22 (24 juillet 1890).
16. Vaulchier (le marquis de), ✻, rue Moncey, 9 (22 janvier 1891).
17. Giacomotti (Félix-Henri), ✻, directeur de l'École des Beaux-Arts, correspondant de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), rue Moncey, 9 (23 juillet 1891).
18. Baudin (le docteur Léon), ✻, Grande-Rue, 86 (23 juillet 1891).
19. Chipon (Maurice), avocat, docteur en droit, rue de la Préfecture, 23 (9 février 1893).
20. Vaissier (Alfred), conservateur du musée des antiquités, Grande-Rue, 109 (27 juillet 1893).
21. Ledoux (le docteur Émile), quai de Strasbourg, 13 (11 juillet 1895). *Trésorier.*
22. Beauséjour (Gaston de), ancien élève de l'École polytechnique, place de la Convention, 6, et à Motey-Besuche (Haute-Saône) (4 février 1897).
23. Truchis de Varennes (le vicomte de), rue de Pontarlier, 9 (31 janvier 1901). *Secrétaire perpétuel.*
24. Jeannerod (le général Alexandre), G. O. ✻, ancien commandant de corps d'armée, rue Mégevand, 19 (29 janvier 1903).
25. Rossignot (le chanoine Joseph), curé de Sainte-Madeleine, rue de la Madeleine, 6 (29 janvier 1903).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS

MM.

26. Guiraud (Jean), professeur à l'Université (Faculté des lettres), avenue de Fontaine-Argent, 32 (29 janvier 1903).

MM.

27. Cretin (Émile), ✵, professeur honoraire de l'Université, Grande-Rue, 121 (29 janvier 1903).
28. Baille (Louis), artiste peintre, rue Mégevand, 1 (29 janvier 1903).
29. Hugues (Auguste), professeur honoraire de l'Université, Grande-Rue, 119 (28 janvier 1904).
30. Panier (le chanoine Joseph), rue de la Convention, 8 (28 janvier 1904).
31. Montenoise (Louis), avocat, rue de la Madeleine, 2 (28 janvier 1904).
32. Gaulard (Arthur), vice-président de la Chambre de commerce, rue Granvelle, 5 (2 février 1905).
33. Payen (le chanoine Joseph-Eugène), curé de Saint-Maurice, rue de la Bibliothèque (2 février 1905).
34. Simonin (Marie-Joseph), architecte, rue du Lycée, 13 (2 février 1905).
35. Bourdin (le docteur Ernest), ✵, médecin-major en retraite, rue Charles Nodier, 30 (2 février 1905). *Vice-président annuel.*
36. Allard (Marcel), ✵, chef de bataillon du génie en retraite, Grande-Rue, 106 (2 février 1905).
37. Perrin (le chanoine Ernest), curé de Saint-Jean, rue de la Convention, 14 (7 février 1907).
38. Picot (Léon), ingénieur civil, rue de la Mouillère, 3 (7 février 1907).
39. Tavernier (Eugène), publiciste, rue Granvelle, 1-3 (7 février 1907).
40.

II.

ACADÉMICIENS HONORAIRES

1° Anciens titulaires.

MM.

1. Weil (Henri), O. ✵, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, rue Adolphe Yvon, 16, à Paris (23 janvier 1864).
2. Mignot (Édouard), O. ✵, colonel en retraite, rue Las Cases, 18, à Paris (25 août 1875).
3. Huart (Arthur), ancien avocat général à la Cour d'appel, rue Picot, 9, à Paris (27 janvier 1876).
4. Tivier (Henri), ✵, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, à Amiens (27 janvier 1876).

MM.

5. Piépape (Léonce de), O. ✻, général de brigade, du cadre de réserve, rue de l'École de Droit, 7, à Dijon (27 juillet 1878).
6. Saint-Loup (Louis), ✻, professeur honoraire à l'Université de Besançon (Faculté des sciences), à Vuillafans (Doubs) (27 juillet 1878).
7. Chardonnet (le comte de), ✻, ancien élève de l'École polytechnique, rue Cambon, 43, à Paris (21 janvier 1884).
8. Beauséjour (Mgr Paul de), évêque de Carcassonne (26 juillet 1889).
9. Touchet (Mgr Stanislas), évêque d'Orléans (22 janvier 1891).
10. Louvot (l'abbé Fernand), chanoine honoraire, curé de Gray (1er février 1900).
11. Poète (Marcel), conservateur de la bibliothèque historique de la ville de Paris, rue Honoré Chevalier, 4, à Paris (1er février 1900).
12. Prinet (Max), archiviste paléographe, rue d'Anjou, 10, à Versailles (31 janvier 1901).
13. Sonnois (le général Gustave), G. O. ✻, ancien commandant de corps d'armée, à Sellières (Jura) (2 février 1905).

2° Membres honoraires.

MM.

1. Seguin, ✻, recteur honoraire, rue Ballu, 1, à Paris (29 janvier 1872).
2. Lamy (Étienne), ✻, de l'Académie française, place d'Iéna, 3, à Paris (25 juillet 1889).
3. Vorges (le comte Domet de), O. ✻, ancien ministre plénipotentiaire, rue du Général Foy, [46, à Paris, et à Maussans (Haute-Saône) (9 février 1893).
4. Vieille (Paul), O. ✻, ingénieur en chef du service des poudres et salpêtres, directeur du laboratoire central, quai Henri IV, 12, à Paris (24 janvier 1895).
5. Guignard (Léon), O. ✻, de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine, directeur de l'École de pharmacie, rue des Feuillantines, 1, à Paris (15 mars 1906).
6. Dubillard (Mgr François-Virgile), archevêque de Chambéry (15 mars 1906).
7. Pichon (Stéphen), C. ✻, sénateur, ministre des affaires étrangères, au palais d'Orsay et à Vers-en-Montagne (Jura) (15 mars 1906).
8. Labeuche (Mgr François), évêque de Belley (23 juin 1908).

MM.

9. Langlois (le général Hippolyte), G. O. ☼, ancien directeur de l'École de guerre, inspecteur d'armée en retraite, sénateur, rue de Vaugirard, 185, à Paris (23 juin 1908).

10. Berger (Philippe), O. ☼, professeur au Collège de France, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur, rue Leverrier, 5, à Paris (10 décembre 1908).

III.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS DANS LES DÉPARTEMENTS DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAONE (ANCIENNE FRANCHE-COMTÉ).

MM.

1. Gréa (l'abbé Adrien), ancien élève de l'École des Chartes, ancien vicaire général de Saint-Claude, à San Remo (Italie) (24 août 1872).
2. Baille (Charles), ancien magistrat, rue de l'Université, 78, à Paris (31 juillet 1877).
3. Thuriet (Charles), ancien magistrat, à Turin (Italie) (29 juillet 1879).
4. Finot (Jules), archiviste du département du Nord, à Lille (20 juillet 1882).
5. Girod (Paul), ☼, professeur à l'Université de Clermont-Ferrand (Faculté des sciences et École de médecine) (27 janvier 1887).
6. Petetin (l'abbé), aumônier de la Visitation, à Ornans (2 février 1888).
7. Tripard (Just), ancien juge de paix, à Marnoz (Jura) (25 juillet 1889).
8. Feuvrier (Julien), professeur au collège de Dole (24 juillet 1890).
9. Le Mire (Paul-Noël), à Mirevent, par Pont-de-Poitte (Jura), et à Paris, avenue de Breteuil, 39 (22 janvier 1891).
10. Lods (Armand), à Héricourt, et à Paris, avenue Friedland, 8 (29 janvier 1892).
11. Guichard (l'abbé), curé de Grozon (Jura) (29 janvier 1892).
12. Loye (l'abbé), curé de Fleurey-lez-Saint-Hippolyte (Doubs) (28 juillet 1892).
13. Godard (Charles), professeur d'histoire au lycée de Vesoul (Haute-Saône) (9 février 1893).
14. Bataille (Frédéric), ancien professeur au lycée Michelet, à Saint-Claude-Besançon (27 juillet 1893).

MM.

15. Brune (l'abbé), curé de Mont-sous-Vaudrey (Jura) (27 juillet 1893).
16. Caron (René), au château de Roche, à Arc-et-Senans (Doubs) (25 janvier 1894).
17. Narbey (l'abbé), vicaire à Clichy-la-Garenne, rue de l'Union, 10 (Seine) (6 février 1896).
18. Richenet, professeur honoraire, à Dole (4 février 1897).
19. Routhier, secrétaire de l'Association franc-comtoise *Les Gaudes*, rue Flatters, 10, à Paris (4 février 1897).
20. Kirwan (Charles de), inspecteur des forêts en retraite, villa Dalmassière, près Voiron (Isère) (26 janvier 1899).
21. Bertin, docteur en médecine, médecin honoraire des hospices de Gray, à Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône) (1er février 1900).
22. Grandmougin (Charles), ☼, rue Chauveau, 16, Neuilly-sur-Seine (13 juin 1901).
23. Roy (Jules), ☼, professeur à l'École des Chartes, rue Hautefeuille, 19, à Paris (13 juin 1901).
24. Menthon (le comte Henri de), ancien lieutenant de vaisseau, à Saint-Loup-lez-Gray (21 janvier 1903).
25. Piot-Bey (J.-B.), directeur du service vétérinaire des domaines de l'État égyptien, membre correspondant national de l'Académie de médecine, le Caire (29 janvier 1903).
26. Ollone (le vicomte Henri d'), ☼, capitaine d'infanterie, rue Hamelin, 46, à Paris (29 janvier 1903).
27. Gentit (Paul), G. O. ☼, médecin inspecteur général de l'armée, rue Vaneau, 37, à Paris (29 janvier 1904).
28. Marquiset (le comte Alfred), avenue Malakoff, 32, à Paris (2 février 1905).
29. Perrod (l'abbé Maurice), aumônier, rue Rouget de l'Isle, 26, à Lons-le-Saunier (2 février 1905).
30. Pauthier (Henri), professeur au petit lycée Condorcet, rue Cavalotti, 13, à Paris (2 février 1905).
31. Arbaumont (Joseph d'), ☼, conservateur honoraire des forêts, Le Puy (Haute-Loire) (1er février 1906).
32. Brun (Xavier), docteur ès lettres, professeur au lycée, quai Jayr, 18, à Lyon (1er février 1906).
33. Girardot (Abel), professeur au lycée, conservateur du musée, rue des Salines, à Lons-le-Saunier (1er février 1906).
34. Lancrenon (Paul), ☼, lieutenant-colonel breveté au 3e régiment d'artillerie, à Castres (Tarn) (1er février 1906).

MM.

35. MUENIER (Jules-Alexis), ✻, artiste peintre, rue Théodule Ribot, 14, à Paris, et au château de Coulevon, près Vesoul (1er février 1906).
36. PERROT (l'abbé François-Xavier), curé de Mandeure (Doubs) (1er février 1906).
37. ROUX (Albert), industriel, président de la Société d'émulation de Montbéliard, à la Prairie, près Montbéliard (1er février 1906).
38. SAHLER (Léon), industriel, à Audincourt (7 février 1907).
39. CHALLAN DE BELVAL, O. ✻, ancien médecin principal, Le Chalet, impasse Maria, 9, à Marseille (7 février 1907).
40. ROUX (Roger), substitut du procureur, rue Scheurer-Kestner, 21, à Belfort (7 février 1907).
41. RICHARDET, rédacteur en chef de la *Revue idéaliste,* rue Saint-Dominique, 21, à Paris (7 février 1907).
42. GIRARDOT (Georges), à Pesmes (Haute-Saône), et rue Cardinet, 48, à Paris (7 février 1907).
43. CHAPUIS (Ernest-Albert), secrétaire de la rédaction du *Polybiblion*, membre de l'Association des journalistes parisiens, 87, rue du Bac, Paris (7 février 1907).
44. DUFAY (Jules), notaire honoraire, à Salins (30 janvier 1908).
45. FRAPILLON (Alfred), O. ✻, colonel du génie en retraite, place Saint-Jean, 17, à Dijon (30 janvier 1908).
46. PINGAUD (Albert), ancien élève de l'École normale supérieure, consul de France à Nuremberg (Bavière) (30 janvier 1908).
47. GAUTHEROT (Gustave), docteur ès lettres, professeur d'histoire de la Révolution à l'Institut catholique, avenue de Villars, 16, à Paris (30 janvier 1908).
48. PERNOT (Maurice), ancien élève de l'École normale supérieure, correspondant du *Journal des Débats*, palais Farnèse, à Rome (30 janvier 1908).
49. POINTELIN (Auguste-Emmanuel), O. ✻, ancien professeur de l'Université, 16 *bis,* rue Mayet, à Paris, et à Mont-sous-Vaudrey (30 janvier 1908).

50.-60.

IV.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS HORS DE L'ANCIENNE PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ

MM.

1. JUNCA, ✻. ancien archiviste du Jura, rue des Batignolles, 39, à Paris (28 janvier 1865).

MM.

2. D'Arbois de Jubainville (Henri), O. ❀, ancien archiviste de l'Aube, professeur au Collège de France, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), boulevard Montparnasse, 84, à Paris (26 août 1867).
3. Tuetey (Alexandre), sous-chef de la section législative et judiciaire aux Archives nationales, rue de Poissy, 31, à Paris (31 juillet 1877).
4. Dumay (Gabriel), ancien magistrat, rue de l'École de Droit, à Dijon (28 juillet 1880).
5. Arbaumont (Jules d'), rue Argentières, à Dijon (28 juillet 1881).
6. Keller (Émile), ❀, ancien député du Haut-Rhin, rue d'Assas, 14, à Paris (26 janvier 1887).
7. Babeau (Albert), ❀, membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, à Troyes, et à Paris, boulevard Haussmann, 133 (28 juillet 1887).
8. Tinseau (Léon de), ❀, homme de lettres, rue de Vienne, 21, à Paris (31 janvier 1899).
9. Du Bled (Victor), à Servigney, par Saulx (Haute-Saône) (28 juillet 1892).
10. Monnier (Marcel), ❀, à Jeurre (Jura) (24 janvier 1895).
11. Milcent (Louis), ancien auditeur au Conseil d'État, à Vaux-sous-Poligny (Jura) (4 février 1897).
12. Vallery-Radot (René), ❀, homme de lettres, à Paris, rue Saint-Dominique, 3 (31 janvier 1901).
13. Ingold (l'abbé Angel), directeur de la *Revue d'Alsace*, à Colmar (Alsace) (29 janvier 1903).
14. Aubert (Joseph), artiste peintre, rue Chalgrin, 4, à Paris, et à l'Ermitage, par Maiche (29 janvier 1903).
15. Pfister (Christian), ❀, professeur à la Faculté des lettres (cours d'histoire de la civilisation et des institutions du moyen âge), boulevard de Port-Royal, 72, à Paris (28 janvier 1904).
16. Dagnan-Bouveret (Adolphe), O. ❀, artiste peintre, boulevard Bineau, 73, Neuilly-sur-Seine (28 janvier 1904).
17. André (Ernest), notaire honoraire, rue Victor Hugo, 17, à Gray (7 février 1907).
18. Chuquet (Alfred), ❀, professeur au Collège de France, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), boulevard de Villemonble, 41, à Villemonble (Seine) (30 janvier 1908).
19. Béchaux (Auguste), correspondant de l'Institut (Académie

des sciences morales et politiques), président de la Société d'économie sociale, rue d'Assas, 56, à Paris (30 janvier 1908).

20.

V.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS

MM.

1. Anziani (l'abbé), ancien bibliothécaire en chef de la *Laurentienne*, à Florence (28 juillet 1881).
2. Montet (Albert de), à Corseaux-sur-Vevey (Suisse) (19 juillet 1883).
3. Brunnhofer (Hermann), à Saint-Pétersbourg (19 juillet 1883).
4. Du Bois-Melly, à Genève-Plainpalais (28 juillet 1887).
5. Choffat (Paul), géologue, rue de Arco a Jesus, 113, à Lisbonne (13 février 1890).
6. Dufour (le docteur Marc), O. ✻, professeur à l'Université, à Lausanne (22 janvier 1891).
7. Diesbach (le comte Max de), directeur de la bibliothèque universitaire et cantonale, président de la Société d'histoire du canton de Fribourg, à Villars-les-Joncs, près Fribourg (Suisse) (23 juillet 1891).
8. Dufour (Théophile), bibliothécaire de la ville de Genève (23 juillet 1891).
9. Godet (Philippe), professeur à l'Académie de Neuchatel (Suisse) (20 janvier 1892).
10. Polovtsov (Alexandre), G. O. ✻, président de la Société d'histoire de Russie, correspondant de l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques), à Saint-Pétersbourg, et à Paris, rue Cambon, 41 (28 juillet 1892).
11. Kurth (Godefroid), professeur à l'Université de Liège (9 février 1893).
12. Winterer (l'abbé), député au Parlement allemand, à Mulhouse (Alsace) (24 janvier 1895).
13. Roberti (Giuseppe), professeur à l'Académie militaire, à Turin (24 janvier 1895).
14. Marchal (le chevalier Edmond), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (6 février 1896).
15. Thompson (sir Edward), directeur du *British Museum*, à Londres (26 janvier 1899).
16. Giory de Nadudvar (Arpad de), ✻, archiviste d'État, Minoritenplatz, à Vienne (31 janvier 1901).

MM.

17. Bourban (le chanoine), à Saint-Maurice (Valais) (31 janvier 1901).
18. Da Cunha (Xavier), directeur de la Bibliothèque nationale, rue Sao Bartholomeu, 12, à Lisbonne (28 janvier 1904).
19. Ritter (Guillaume), ingénieur, à Neuchatel (Suisse) (28 janvier 1904).
20.

ACADÉMICIENS DÉCÉDÉS EN 1908

Académicien honoraire, ancien titulaire

M.

ROLLAND (le général Henri), décédé à Marseille, le 30 mai.

Académicien honoraire

M.

RICHE (Alfred), décédé à Nice, le 27 avril.

Associés correspondants comtois

MM.

BRUGNON (Stanislas), décédé à Arc-lez-Gray, le 4 février.

CHAPOY (Henri), décédé à Paris, le 9 mai.

Associé étranger

M.

SCHNEUWLY (Joseph), archiviste d'État du canton de Fribourg (Suisse), décédé à Fribourg, le 4 octobre.

M. Schneuwly avait été élu associé correspondant, au titre de membre étranger, le 30 janvier 1908.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES (130)

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE

FRANCE

Ain. — Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain; *Bourg.* — Société Gorini; *Bourg.*

Aisne. — Société académique de *Laon.* — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de *Saint-Quentin.* — Société archéologique de *Vervins.*

Allier. — Société d'émulation de l'Allier; *Moulins.*

Alpes (Hautes-). — Société d'études des Hautes-Alpes; *Gap.*

Aube. — Société académique de l'Aube; *Troyes.*

Aude. — Commission archéologique et littéraire de *Narbonne.*

Bouches-du-Rhône. — Académie d'*Aix.* — Académie des sciences, belles-lettres et arts de *Marseille.* — Société de statistique de *Marseille.*

Calvados. — Académie de *Caen.* — Société des antiquaires de Normandie; *Caen.* — Société d'agriculture; *Caen.* — Société des beaux-arts; *Caen.*

Charente. — Société archéologique et historique de la Charente; *Angoulême.*

Côte-d'Or. — Académie des sciences, arts et belles-lettres de *Dijon.* — Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or; *Dijon.* — Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de *Beaune.*

Côtes-du-Nord. — Société d'émulation des Côtes-du-Nord; *Saint-Brieuc.*

Doubs. — Société d'émulation du Doubs; *Besançon.* — Société d'émulation de *Montbéliard.*

Drôme. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme; *Valence.*

Finistère. — Société académique de *Brest.*

Gard. — Académie de *Nîmes.*

Garonne (Haute-). — Académie de Jeux-Floraux; *Toulouse.* — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres; *Toulouse.* — Société archéologique du midi de la France; *Toulouse.*

Gironde. — Académie de *Bordeaux.*

Hérault. — Société archéologique de *Béziers.*

Indre-et-Loire. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire ; *Tours.*

Isère. — Académie Delphinale ; *Grenoble.* — Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère ; *Grenoble.*

Jura. — Société d'émulation du Jura ; *Lons-le-Saunier.*

Loire. — Société de la Diana ; *Montbrison.*

Loire (Haute-). — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du *Puy.*

Loire-Inférieure. — Société académique ; *Nantes.*

Loiret. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'*Orléans.*

Lot. — Société d'études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot ; *Cahors.*

Maine-et-Loire. — Société d'études scientifiques d'*Angers.*

Manche. — Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche ; *Saint-Lô.* — Société des sciences naturelles ; *Cherbourg.*

Marne. — Académie de *Reims.* — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne ; *Châlons-sur-Marne.* — Société des sciences et arts de *Vitry-le-François.*

Marne (Haute-). — Société d'histoire et d'archéologie de *Langres.* — Société des lettres, sciences, arts, agriculture et industrie de *Saint-Dizier.*

Meurthe-et-Moselle. — Académie de Stanislas ; *Nancy.*

Meuse. — Société des sciences, lettres et arts de *Bar-le-Duc.* — Société philomathique de *Verdun.*

Nord. — Société d'agriculture, sciences et arts du Nord ; *Douai.* — Société d'émulation de *Cambrai.* — Société d'émulation de *Roubaix.*

Oise. — Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise ; *Beauvais.* — Comité archéologique de *Senlis.*

Pas-de-Calais. — Commission départementale des monuments historiques ; *Arras.* — Académie des sciences, lettres et arts d'*Arras.* — Société académique de *Boulogne-sur-Mer.*

Puy-de-Dôme. — Académie de *Clermont-Ferrand.*

Rhin (Haut-). — Société belfortaine d'émulation ; *Belfort.*

Rhône. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de *Lyon.* — Société littéraire, historique et archéologique de *Lyon.*

Saône-et-Loire. — Académie de *Mâcon.* — Société des sciences na-

turelles de Saône-et-Loire ; *Chalon-sur-Saône.* — Société d'histoire et d'archéologie de *Chalon-sur-Saône.* — Société Éduenne ; *Autun.*

Saône (Haute-). — Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône ; *Vesoul.* — Société grayloise d'émulation ; *Gray.*

Savoie. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie ; *Chambéry.* — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie ; *Chambéry.*

Savoie (Haute-). — Académie Chablaisienne ; *Thonon.*

Seine. — Société des études historiques ; *Paris.* — Société philotechnique ; *Paris.* — Société philomathique ; *Paris.* — Société des antiquaires de France ; *Paris.*

Seine-Inférieure. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de *Rouen.* — Société havraise d'études diverses ; *le Havre.*

Seine-et-Marne. — Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne ; *Melun.*

Seine-et-Oise. — Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise ; *Versailles.* — Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise ; *Versailles.*

Somme. — Académie d'*Amiens.* — Société des antiquaires de Picardie ; *Amiens.* — Société Linnéenne du nord de la France ; *Amiens.* — Société d'émulation d'*Abbeville.*

Tarn-et-Garonne. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne ; *Montauban.* — Société archéologique de Tarn-et-Garonne ; *Montauban.*

Var. — Académie du Var ; *Toulon.*

Vaucluse. — Académie de Vaucluse ; *Avignon.*

Vienne. — Société des antiquaires de l'Ouest ; *Poitiers.*

Vosges. — Société d'émulation des Vosges ; *Épinal.* — Société philomathique vosgienne ; *Saint-Dié.*

ÉTRANGER

Allemagne. — Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe ; *Iéna.* — Société historique et philosophique ; *Heidelberg.*

Alsace-Lorraine. — Académie de *Metz.* — Société des sciences, agriculture et arts de la basse Alsace ; *Strasbourg.*

Amérique du Sud. — Université de Buenos-Ayres ; *République Argentine.* — Annales de l'Université du Chili ; *Santiago.* — Annales du Musée national de Montevideo ; *Uruguay.*

Autriche. — Académie impériale et royale des *Agiati ; Rovereto* (Tyrol).

Belgique. — Académie royale de Belgique; *Bruxelles.* — Société malacologique de Belgique; *Bruxelles.*

Brésil. — Musée national de *Rio de Janeiro.*

Dominion du Canada. — Société de numismatique et d'antiquités; *Montréal.*

Égypte. — Institut égyptien; *Le Caire.*

États-Unis d'Amérique. — Académie américaine des sciences et arts; *Boston.* — Académie des sciences naturelles de *Philadelphie.* — Institut Smithsonien; *Washington.* — Museum américain d'histoire naturelle; *New-York.*

Italie. — Académie royale des *Lincei; Rome.* — Bibliothèque Vaticane; *Rome.* — Société des études zoologiques; *Rome.* — Académie royale de *Lucques.* — Académie des sciences morales et politiques; *Naples.* — Société historique de la Sicile orientale; *Catane.*

Mexique. — Observatoire météorologique central de *Mexico.* — Observatoire de *Tacubaya.* — Bibliothèque de la *Secretaria de Fomento; Mexico.* — Société scientifique Antonio Alzate; *Mexico.* — Institut géologique du Mexique; *Mexico.*

Russie. — Société des naturalistes de l'Université de *Kiev.*

Suède et Norvège. — Académie royale des sciences de *Stockholm.* — Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités; *Stockholm.* — Institut géologique de l'Université d'*Upsal.* — Université de *Christiania.* — Université de *Lund.*

Suisse. — Société jurassienne d'émulation; *Porrentruy* (canton de Berne). — Société neuchateloise de géographie; *Neuchatel.* — Société d'histoire et d'archéologie de Genève; *Genève.* — Institut national genevois; *Genève.* — Société d'histoire de la Suisse romande; *Lausanne.* — Société d'histoire du canton de *Fribourg.*

Publications périodiques diverses reçues par l'Académie

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique; *Paris.*

Journal des savants; *Paris.*

Bibliothèque de l'Université d'*Aix-en-Provence.*

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers; *Romans.*

Bulletin du Comité de l'art chrétien du diocèse de *Nimes.*

Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de *Dijon.*

Revue de l'enseignement supérieur et des Facultés ; *Dijon.*

Revue viticole, agricole et horticole de Franche-Comté et de Bourgogne ; *Poligny.*

Revue d'Alsace ; *Colmar.*

Revue idéaliste ; *Paris.*

Revue Mabillon ; *Paris.*

Dépôts publics recevant le Bulletin de l'Académie

Bibliothèques

Baume-les-Dames. — *Belfort.* — *Besançon;* Cercle des officiers ; Société de lecture ; Université. — *Dole.* — *Gray.* — *Lons-le-Saunier.* — *Lure.* — *Luxeuil.* — *Montbéliard.* — *Paris ;* Sorbonne. — *Pontarlier.* — *Saint-Claude.* — *Salins.* — *Vesoul.*

Archives départementales

Côte-d'Or. — *Doubs.* — *Haute-Saône.* — *Jura.*

TABLE DES MATIÈRES

1er Trimestre

2e Trimestre

3e Trimestre

4e Trimestre

Le secrétaire perpétuel chargé de la gérance, Vte DE TRUCHIS.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.



